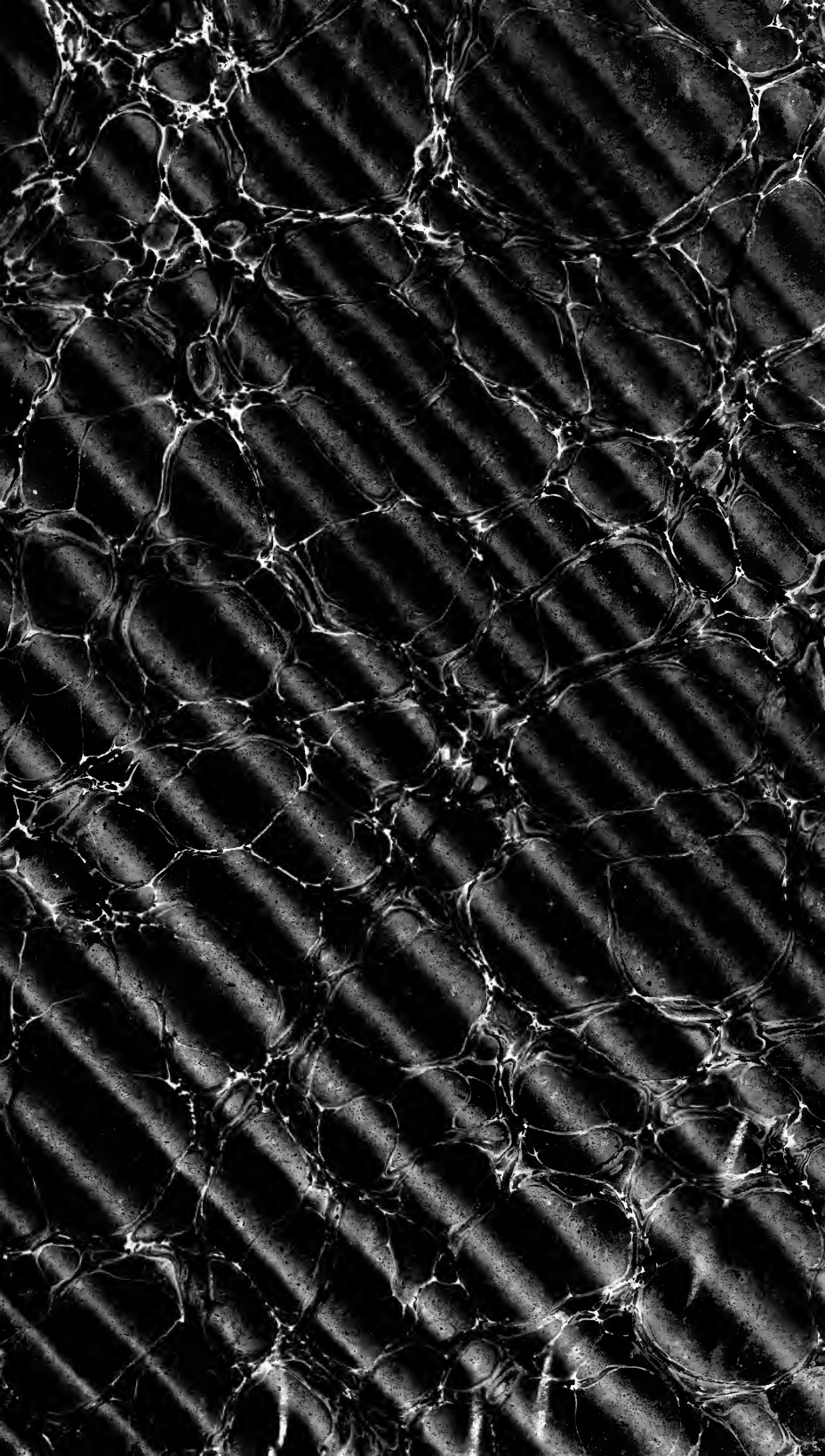


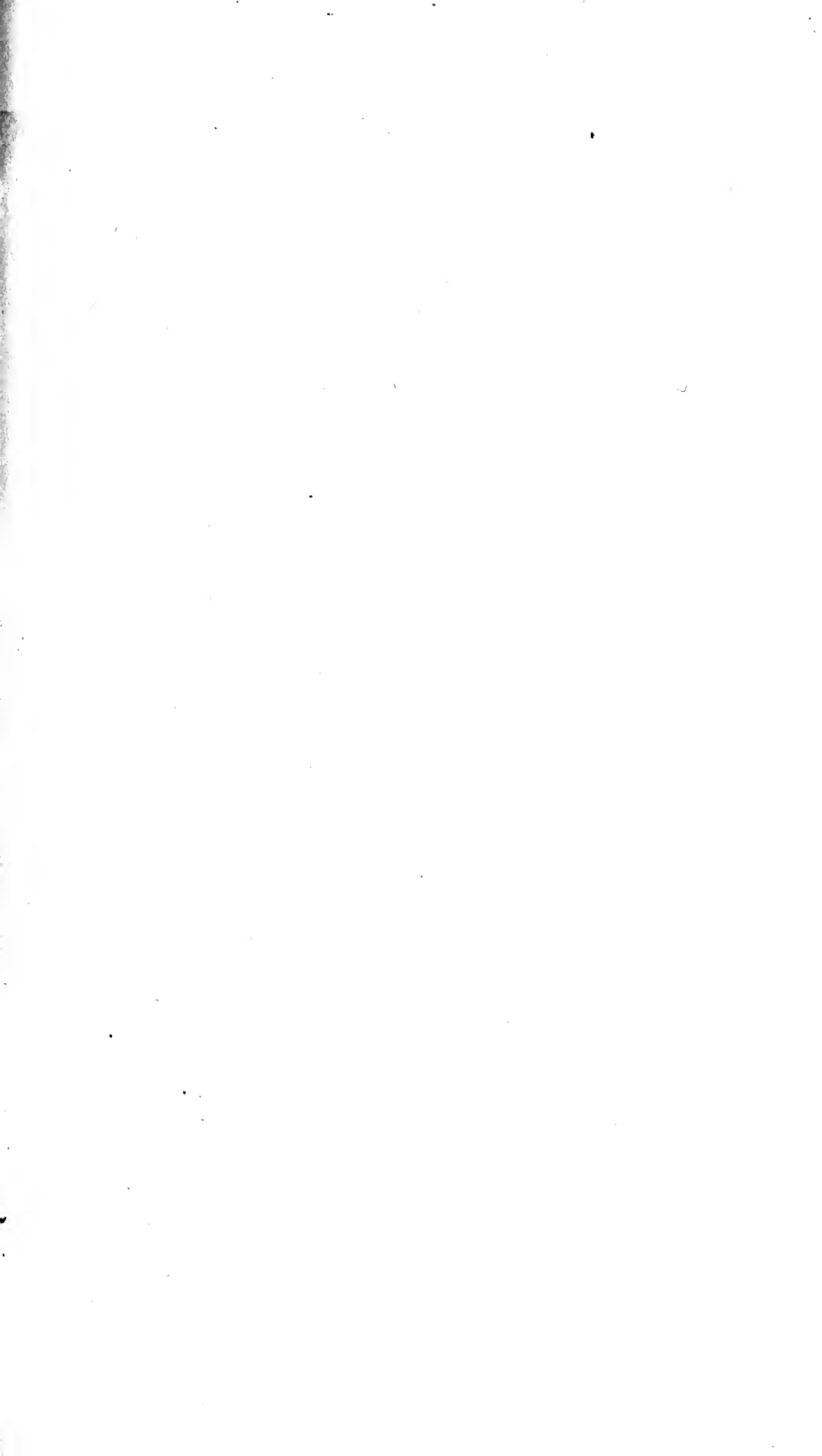


SOCIÉTÉ
POUR
L'INSTRUCTION
ÉLÉMENTAIRE









MÉMOIRES
DU
PEUPLE FRANÇAIS



LES MÉMOIRES
DU
PEUPLE FRANÇAIS

FORMERONT HUIT FORTS VOLUMES IN-8°

Prix : 7 fr. 50 le volume

IL PARAITRA UN VOLUME TOUS LES SIX MOIS

LE PREMIER EST EN VENTE

LE SECOND PARAITRA LE 1^{er} MAI 1866

Le troisième paraîtra le 1^{er} Novembre 1866

MÉMOIRES
DU
PEUPLE FRANÇAIS

DEPUIS SON ORIGINE
JUSQU'À NOS JOURS

PAR
AUGUSTIN CHALLAMEL

« N'avez-vous pas vu souvent que l'État est la chose du peuple?... Or, j'appelle peuple non-seulement la populace et ceux qui sont simplement sujets de cette couronne, mais encore tous les hommes de chaque état... Je comprends aussi les princes... »

Journal de Jehan Masselin, député aux États-Généraux de 1484.

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C^{IE}
77, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 77

MVCCCLXVI

Tous droits réservés

DC

.38

C43

t.1



1141984

MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

LIVRE PREMIER

LE GAULOIS

CHAPITRE PREMIER

- I. — Introduction : Gaule et France physiques ; climat, son influence ; fusion des races ; amalgame des langues, formation de la langue française.
- II. — Travail des générations ; caractère gaulois et français. Solidarité de tous. Notre point de vue. Plan des *Mémoires du peuple français*.
- III. — Origines fabuleuses, origines vraisemblables. Races : Galls et Ibères ; familles ; tribus ou confédérations. Phéniciens, Rhodiens et Phocéens. Horde des Kymris.
- IV. — Migrations galliques : Sigovèse et Bellovèse. Invasion des Belges. Migrations de Gallo-Kymris et de Germains : les Galates. Luites des Romains contre les Boïens, les Ligures, les Insubriens, les Gésates. Les Gaulois effraient Rome, qui se venge. Invasion des Kymro-Ambro-Teutons. Marius. Les Suèves et Ariovist. Les Helvétés et Orgétorix.
- V. — César en Gaule. 1^{re} campagne, contre les Helvétés, Ariovist, les Belges, etc ; 2^e campagne, contre les tribus pennines, les Armoriques, les Aquitains, les Morins, les Ménapes, etc ; 3^e campagne, contre les Thenctères et les Usipètes, contre l'île de Bretagne ; 4^e campagne, contre les Carnutes, les Éburons, les Trévires, etc ; 5^e campagne, contre les Sénonais, les Carnutes,

les Ménapes, les Trévires et les Éburons. Ligue des cités gauloises. Vercingétorix. 6^e campagne: César et Vercingétorix; nouvelle ligue; 7^e et dernière campagne, contre les Atrébates, les Carnutes, les Bituriges, les Éburons, les Andes, les Bellovakes, les Sénonais, etc. Conquête définitive. Souvenirs des exploits de César.

I

« N'avez-vous pas vu souvent que l'État est la chose du peuple?... Or, j'appelle peuple non-seulement la populace et ceux qui sont simplement sujets de cette couronne, mais encore tous les hommes de chaque état... Je comprends aussi les princes... »

Journal de Jehan Masselin, député aux États-Généraux de 1484. p. 147 et 149.

Jetez les yeux sur les cartes de l'Empire romain. A l'extrémité occidentale de l'Europe est la Gaule, bornée et défendue, au nord et à l'ouest, par les rochers que baigne l'Océan; au sud, par la chaîne des Pyrénées et la Méditerranée; au sud-est, par la haute cime des Alpes; à l'est, par le Rhin qui forme une limite naturelle. Excellentes frontières, car les Alpes et les Pyrénées, anciennement, n'avaient point de passages et étaient presque infranchissables; d'innombrables dérivations, d'immenses forêts, d'épais marécages bordaient le Rhin lui-même, et en rendaient les approches très-difficiles¹, quand le fleuve seul, au contraire, ne serait pour la guerre qu'un obstacle de troisième ordre, surtout entre les Vosges et la Forêt-Noire, pendant deux cent quarante kilomètres, dans une partie semée d'îles nombreuses, facilitant aux armées ennemies le passage d'une rive à l'autre².

Intérieurement, pas de montagnes inaccessibles, par conséquent pas de barrières éternelles, gardiennes de l'antipathie de races, rebelles aux bienfaits de l'unité na-

1. *Th. Lavallée*. Les frontières de la France, p. 3, in-12, 1864. Paris.

2. *V. Duruy*. Introduction générale à l'histoire de France, p. 153; d'après Napoléon I^{er}. In-8, Paris, 1865.

tionale. Partout des fleuves et des rivières navigables, artères vivifiantes du territoire. Le sol est fécond, comme la terre antique de Saturne, dont parle Virgile. A sa surface apparaissent de verts herbages, des moissons dorées, des forêts profondes.

Vous devinez que dans ces limites s'agitiera une nation puissante, car la position et la forme du pays sont privilégiées : mi-partie maritime, mi-partie continental ; ni enclave, ni presqu'île. Il touche à l'Espagne, à l'Italie, à l'Allemagne ; surveille l'Angleterre, et semble la tenir à distance. Il plonge dans l'Océan atlantique par la Bretagne, et contemple, par la Provence, la Méditerranée.

Pierres de taille, à meules et à fusil, granits, marbres, albâtres, ardoises, gypses, porphyres, kaolins, bitumes, pierres d'aimant et lithographiques, etc., quelque peu d'or, d'argent, de mercure et même de pierres précieuses, du fer, du cuivre, du plomb, du zinc, de l'antimoine, du manganèse, de la houille, du sel gemme, de l'alun, des sulfates, du soufre, etc., — les métaux utiles, les riches minéraux sont extraits de son sol généreux. Quelles ressources, plus grandes encore, dans ses végétaux ! Le froment et autres céréales, — seigle et sarrasin en Auvergne et en Bretagne, — les plantes à fourrages, les légumes de toutes sortes, les truffes, les pommes de terre, les betteraves, la vigne, l'olivier, le mûrier, la garance, le châtaignier, le colza, le lin, le chanvre, le houblon, les arbres fruitiers en général y croissent abondamment, dans une proportion du double presque, relativement à l'Angleterre, et du triple, relativement à l'Allemagne¹.

La France ne le cède à aucune autre contrée de l'Europe, pour les animaux domestiques : ses chevaux, ânes, bœufs, moutons et pores sont renommés, autant que ses chèvres, ses chats et ses chiens, d'espèces diverses. Ses animaux sauvages, primitivement nombreux, ont diminué d'une manière sensible avec le temps. On a refoulé l'ours

1. V. Duruy. Introd. gén. à l'Hist. de France, p. 300.

dans les hauteurs des Pyrénées et des Alpes ; le loup habite encore nos bois, mais il devient rare dans nos campagnes. Une foule de reptiles, la plupart inoffensifs, quelques oiseaux de proie, peu d'insectes véritablement nuisibles, et beaucoup d'utiles, tel est le règne animal de la France actuelle, et, à certaines modifications près, de la Gaule, son aïeule. Sur les côtes et dans les rivières, le poisson abonde, depuis le turbot jusqu'au goujon, depuis le thon jusqu'à l'anchois, depuis la tortue jusqu'à l'huître.

En un mot, la reine de l'Europe occidentale possède le plus merveilleux écrin des produits les plus variés, indigènes ou exotiques.

Sur le globe terrestre, la Gaule tenait plus de place que la France n'en occupe aujourd'hui, car celle-ci a perdu des territoires assez considérables à l'est ; car, au nord et à l'ouest, l'Océan a rongé ses dunes ou empiété sur ses rivages. Mais de combien son importance politique a grandi, si son aspect géographique et physique semble être resté à peu près le même ! La Gaule comptait à peine, se manifestait à de rares intervalles et seulement par migrations, dans l'Europe antique ; la France, elle, forme le centre du monde moderne. C'est un foyer toujours ardent, auquel les autres peuples se réchauffent ; un soleil qui les anime en les éclairant.

Comme nous, les Gaulois, les Gallo-Romains et les Gallo-Franks vivaient dans ce qu'on a appelé la quatrième zone climatérique, située presque au milieu de l'hémisphère boréal, à distance égale du pôle et de l'équateur ; ils n'éprouvaient point de froid excessif dans le nord, ni d'insupportables chaleurs dans le midi.

Et pourtant, en Gaule aussi bien qu'en France, on trouvait ici une atmosphère douce, sèche et sereine, là des brouillards humides, des hivers généralement longs, parfois assez rigoureux.

Tous les climats s'y rencontraient, et il en est de même aujourd'hui. La sécheresse de la Provence et des pays correspondant au Roussillonnais était, est encore produite

par un soleil actif qui fait mûrir l'olive ou les raisins ; sur le littoral du nord et de l'Ouest, les brumes épaisses de la Bretagne, de la Normandie et de la Flandre ne nourrissaient que les verts pâturages, ne permettaient que la culture des céréales, des fruits à cidre et du houblon. La variété des systèmes géologiques assurait la variété des productions de la terre, et lui donnait, moyennant le persévérant travail, un peu de tout ce qui vient parfois d'une manière unique et spéciale sur les autres points de l'Europe, dont notre patrie est devenue le jardin.

Malte-Brun, divisant le territoire français en cinq pays, sous le rapport du climat, prétend « que les températures et les saisons seraient déterminées d'une manière fixe pour chaque bassin de fleuve, si les gouvernements faisaient pour ainsi dire *clôre* chaque bassin par des forêts sacrées, inviolables, qui, selon les bienfaisantes intentions de la nature, devraient couvrir à jamais les hauteurs d'où jaillissent les eaux courantes ».

Ces forêts de clôture, dont parle le géographe, existaient sans doute primitivement, puisque la Gaule était aussi largement boisée que la France actuelle l'est peu. Par exemple, l'Île de France, où l'on ne rencontre plus que de petits bois séparés, avait plusieurs épaisses forêts qui rejoignaient l'immense forêt Hercynienne, à laquelle César attribuait une longueur de soixante jours de marche, et une épaisseur de neuf jours. De pareils fourrés fermaient les pays, fixaient les températures et les saisons, arrêtaient les courants d'air atmosphérique venant du nord. Les déboisements, de plus en plus pratiqués, ont amené des effets contraires. Voilà pourquoi l'on a dit avec raison que notre climat a changé ; pourquoi, probablement, la vigne a cessé d'être cultivée avec efficacité dans quelques provinces où on la trouvait au 1^{er} siècle ; pourquoi il a semblé à François Arago que les étés sont aujourd'hui moins chauds qu'ils ne l'étaient jadis ¹. Granville et Rocroy marquent les limites extrêmes de la

1. *Annuaire du bureau des Longitudes pour 1834.*

récolte du vin en France ; au-delà de ces deux points règnent le cidre et la bière. Sous Auguste, la vigne paraissait plus au nord.

Sans traiter la question des changements de climats, qui n'est pas encore résolue¹, reconnaissons que le climat influe sur l'état physique et moral d'un peuple. Wilson, Bonstetten, Virey et Alfred Maury partagent cette opinion, qui a presque la force d'un axiome. Montesquieu pense que le caractère et les passions du cœur sont extrêmement différents selon les climats. « On a plus de vigueur dans les climats froids. L'action du cœur et la réaction des extrémités des fibres s'y font mieux, les liqueurs sont mieux en équilibre, le sang est plus déterminé vers le cœur, et réciproquement le cœur a plus de puissance. Cette force plus grande doit produire bien des effets : par exemple, plus de confiance en soi-même, c'est-à-dire plus de courage ; plus de connaissance de sa supériorité, c'est-à-dire moins de désir de la vengeance ; plus d'opinion de sa sûreté, c'est-à-dire plus de franchise, moins de soupçons, de politique, et de ruses ». Il ajoute : « Les peuples des pays chauds sont timides comme les vieillards le sont ; ceux des pays froids sont courageux, comme le sont les jeunes gens ». Il termine : « La chaleur du pays peut être si excessive que le corps y sera absolument sans force. Pour lors l'abattement passera à l'esprit même ; aucune curiosité, aucune noble entreprise, aucun sentiment généreux ; les inclinations y seront toutes passives ; la paresse y fera le bonheur ; la plupart des châtimens y seront moins difficiles à soutenir que l'action de l'âme, et la servitude moins insupportable que la force d'esprit qui est nécessaire pour se conduire soi-même. »

Cette opinion nous semble incontestable dans son principe, comme celle de Cabanis, qui entend par climat la réunion de toutes les circonstances naturelles et physi-

1. *Fuster*, Des changements dans les climats de la France, Paris, in-8, 1845.

2. *Montesquieu*, Esprit des Loix, liv. XIV, ch. 2.

ques au milieu desquelles on vit dans chaque lieu. Cabanis déclare que l'homme est, de tous les animaux, le plus souple et le plus modifiable ; que les influences climatiques ont une part sur la formation des habitudes morales, c'est-à-dire sur l'ensemble des idées et des opinions, des volontés instinctives ou raisonnées, et des actes qui résultent des unes et des autres, dans la vie de chaque individu.

Au point de vue purement physique, la persistance des types est telle que, de nos jours, on ne distingue pas seulement un Français d'un Grec ou d'un Russe, mais que, en France même, malgré l'unité des populations, les pays déterminent une manière de vivre particulière, un patriotisme local, et que l'on distingue aisément un Provençal d'avec un Lorrain, un Alsacien d'avec un Breton, un Normand d'un Basque ou d'un Roussillonnais ¹. Aussi, quand les documents du xv^e siècle nous montrent, dans le diocèse de Nantes, une subdivision topographique par *Climats*, « climat d'outre-Loire, climat deçà la Loire, climat de Guérande ², » devons-nous voir là comme une consécration, une application remarquable de cette idée que les peuples peuvent se classer, sous le rapport des particularités natives plus ou moins différentes, par zones climatiques autant que par agrégations d'individus.

Au point de vue moral, la persistance des types est beaucoup moins absolue ; et pourtant il paraît difficile de ne pas admettre que les climats tempérés produisent en général, chez les peuples, de l'inconstance dans les manières, dans les vices mêmes, et dans les vertus ; que la versatilité des saisons amène d'ordinaire la versatilité des caractères. Notre pays a donc eu et aura toujours des habitants renommés pour leur inconstance, puisque, selon l'auteur de *l'Esprit des lois*, « le climat n'y a pas une qualité assez déterminée pour les déterminer eux-mêmes. » Ils sacri-

1. *Alf. Maury*, Ann. de la Société des Antiq. de France, pour 1853, p. 194.

2. *A. de Courson*, Cartulaire de Redon. Prolégo. p. cxviii.

fieront aux nécessités du moment, aimeront les aventures, s'assimileront les choses étrangères, seront susceptibles de progrès de toute espèce, aussi bien que de corruption et de désorganisation. Egalement éloignés de l'indépendance farouché des hommes du nord et de l'esclavage auquel se soumettent le plus souvent les hommes du Midi, ils se créeront une liberté sociale, conforme à la dignité humaine. Selon Virey ¹. « l'heureux équilibre de la vigueur des muscles et de l'activité du système nerveux, réuniront dans les habitants de la France les dons de l'esprit et ceux du corps, le courage, la sensibilité morale, une civilisation et une politesse parfaites, la délicatesse des sentiments et la mâle énergie. »

Mais il ne faut pas accorder trop de pouvoir aux influences climatériques, ni suivre Cabanis à travers tout son système qui, de déductions en déductions, aboutirait à donner aux peuples une sorte d'existence végétative; il ne faut pas prétendre, avec Jean Bodin, que le climat est le principe du gouvernement et de la religion d'un pays. L'histoire fournirait bien des arguments pour et contre une pareille assertion. Il n'est pas rigoureusement vrai, non plus, de dire que, fatalement, les hommes du midi, du nord, ou des zones mixtes, auront tels défauts ou telles qualités. On ne doit pas oublier que de grandes révolutions imprévues, que des circonstances externes, que des faits politiques, que des causes accidentelles modifient la force corporelle et le caractère primitif d'un peuple, parce qu'ils lui créent de nouveaux besoins ou des habitudes nouvelles. Enfin, le milieu dans lequel il vit, moralement et physiquement, avec réaction réciproque du moral sur le physique et du physique sur le moral, change ses mœurs et jusqu'à certain point ses idées, au bout de quelques générations; de même que les individus, d'ordinaire, s'identifient pour ainsi dire avec la nature qu'ils contemplent et les habitudes des hommes qu'ils fréquen-

1. *Dictionnaire des sciences médicales, au mot Climat.*

tent, deviennent marins sur les côtes et soldats au fond des montagnes, agriculteurs dans les plaines, industriels ou artistes au sein des villes.

Pour la France, qui nous occupe, sa situation géographique est essentiellement tempérée. Les saisons y ont des passages très-marqués du froid au chaud, du chaud au froid ; or, « les changements de cette espèce sont ce qui réveille le plus vivement l'esprit de l'homme ¹. » Puis le besoin l'aiguillonne, car la fertilité moyenne de son territoire exige plus de travaux que dans d'autres pays où les productions viennent en quelque sorte d'elles-mêmes. Que de causes déterminantes pour ses modifications matérielles et intellectuelles dans la diversité des aliments qu'adopte le Français, dans son genre de vie, dans les exercices auxquels il s'adonne ! Depuis la plus haute antiquité, les fusions de races ne contribuent-elles pas à transformer le pays ? Les nouveaux venus, soit après une guerre, soit après une émigration, ne gardent-ils pas, ne transmettent-ils pas à leurs descendants quelque chose de leur caractère natif ? N'apportent-ils pas en Gaule une prétention à faire triompher leurs propres idées ? Ne continuent-ils pas d'obéir, exclusivement parfois, aux lois, aux formes sociales et privées de leur patrie réelle ? Le climat de leur patrie adoptive ne change pas leur nature, si ce n'est après un très-long séjour ; et encore, dans la suite des temps, retrouvons-nous ça et là des traces de leur sang étranger. L'éthnologue Edwards a cru reconnaître parmi les habitants actuels du territoire le type primitif de chacune des portions de l'antique population gauloise.

Adrien Balbi a réparti les Français en six familles principales. La première, gréco-latine, se compose des *Français* qui habitent au nord de la Loire, des *Romans* au sud, (bassin du Rhône), et des *Italiens* de la Corse, c'est-à-dire des neuf dixièmes de la population totale ; la seconde, germanique, comprend les Allemands de l'Alsace et de la

1. *Hippocrate*, De l'air, de l'eau et des lieux, chap. 22.

Lorraine, avec les Flamands du département du Nord; la troisième, celtique, aborigène, est représentée par les Bas-Bretons, qui peuplent la Bretagne occidentale; la quatrième, basque, forme un petit noyau d'habitants répandus dans les Basses-Pyrénées, dont le berceau véritable est resté problématique, et dont l'originalité saisissante a traversé les siècles; la cinquième, sémitique, se trouve avec les Juifs sur toutes les parties du territoire; la sixième enfin, hindoue, est la famille à laquelle on croit devoir rapporter les tribus de Bohémiens, errantes ou vivant dans les Pyrénées Orientales et l'Hérault.

Adoptée entièrement ou non, cette répartition de Balbi éclaire du moins sur la nécessité d'attribuer une large part à l'élément étranger dans l'histoire de notre civilisation. Les peuples venus du dehors ont joué un double rôle, d'abord vis-à-vis d'eux-mêmes et de leurs descendants, puis vis-à-vis des hommes avec lesquels ils ont frayé. Telles de leurs coutumes exotiques se sont introduites parmi les indigènes; tels de leurs goûts, d'abord repoussés pour cause de singularité, se sont généralisés; plus d'une anomalie, sous le rapport de la manière de vivre, du vêtement, de la nourriture, etc., prend ainsi racine dans une zone climatérique où l'on n'eut jamais imaginé de pouvoir la découvrir.

Toutes ces considérations nous éloignent bien du matérialisme de certains physiologistes, et de l'influence suprême du climat, ressemblant à une sorte de fatalisme auquel les peuples ne sauraient se soustraire.

Ce qui résulte principalement de la fusion des races, c'est l'amalgame des langues. On vit ensemble, on veut se communiquer les pensées, on se parle, on s'emprunte différentes locutions. Le vaincu, quand il y a eu guerre, se sert bon gré mal gré des termes officiels que lui impose son vainqueur; ou bien, pour faits de commerce, à l'occasion de plaisirs, en vue de besoins urgents, les liaisons se forment, l'idiome national et l'idiome étranger en arrivent à se prêter secours, à se confondre, à se compléter l'un

l'autre. Par les relations extérieures, la langue se modifie, et c'est elle surtout qui reflète les progrès d'une nation. Les objets étrangers récemment importés dans le pays, exigent des mots qui les désignent; ou bien ils se vulgarisent avec leurs propres dénominations étrangères. « Ainsi, les termes d'art sont italiens et les termes de guerre et de marine viennent en général du Nord ¹. »

Telle langue, tels habitants : à la façon dont un peuple s'exprime, on peut deviner presque ses sentiments intimes. Un peuple enfant balbutie, et sa langue reste pauvre, tant que sa raison n'apparaît pas. Puis la rudesse des mots semble trahir la grossièreté des mœurs; deviennent-ils plus harmonieux, la vie de celui qui les emploie devient plus douce. Leur clarté, leur énergie, leur grâce, ont une force à la fois matérielle et féconde. Obscurs, incolores, disgracieux, les mots accusent d'ordinaire le vague des pensées, le manque d'imagination, l'indigence d'esprit. La langue a une valeur active et passive, dans le mouvement des idées; elle est simultanément cause et effet de la civilisation; elle reçoit et elle donne. Le progrès l'améliore; elle contribue au progrès. C'est le fil conducteur du perfectionnement des peuples; c'est le trait d'union entre l'individu et l'universalité des citoyens; c'est, enfin, le moyen ostensible par lequel se manifeste l'âme d'une nation, dont la destinée se réfléchit exactement dans sa langue.

Or, quelle fut la nature de notre langue, aux divers âges de notre histoire? — Successivement dure chez les Gaulois, excepté sur la côte méditerranéenne où elle eut des teintes grecques, « romanisée » par les descendants de César, mêlée aux idiomes barbares les plus hétérogènes, demi-latine au commencement du moyen-âge, adoucie par l'imitation du grec, puis formée, ou à peu près, vers la fin de cette époque, notre langue a subi de profondes et fréquentes modifications.

1. *J. J. Ampère*, Quelques principes pour l'histoire comparée des langues.

A dater de la Renaissance, les Français poursuivirent un idéal qu'ils n'ont jamais abandonné depuis, — la clarté, la précision, la propriété, la liaison. Chaque siècle apporta à notre langue un don nouveau. Mais tout d'abord, il convient ici de le remarquer, dès son origine elle repoussa l'accent et l'inversion. Analogue entre les plus analogues, elle coula des lèvres sans contraction et sans effort; les aspirations n'y furent que rares, très exceptionnelles; les atténuations ou les élisions de certaines parties de mots y restèrent inconnues. On alla droit au but dans l'ordre logique des idées. La langue française fut, pour Descartes, celle du bon sens; la langue française, observe judicieusement un écrivain, n'a que deux sortes de barbaries à combattre, celle des mots et celle du mauvais goût de chaque siècle. Nos pères ont toujours répété le proverbe : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français. » La prose, principalement, dédaigna les pièges et les surprises dont fourmillent les langues transpositives, les langues à inversion. Elle se développa en marchant, et se déroula avec grâce et noblesse. Toujours sûre de la construction de ses phrases, elle entra avec plus de bonheur dans la discussion des choses abstraites, et sa sagesse donna de la confiance à la pensée¹. Sa vivacité s'en accrut : elle n'exprima que ce qu'elle voulait exprimer; rien de plus, rien de moins.

De là, pour nous, une grande facilité à comprendre et à exposer les idées nouvelles, auxquelles, quand leur fécondité rayonnait, l'ambition et la mauvaise foi résistèrent seules, et que condamnèrent, en cas de stérilité, la raison et l'expérience. Immense a été le secours que la langue française a prêté à notre développement. Elle devient universelle. Multipliant ainsi les relations du peuple qui naturellement la parle, dont elle retrace avec fidélité les aptitudes intellectuelles, elle n'a pas à craindre de figurer parmi les langues mortes, ayant la fin de la civilisation européenne, par conséquent du genre humain.

1. A. Rivarol, De l'universalité de la langue française.

II

A la position géographique, à l'influence du climat, à la fusion des races, à la nature de la langue, se joint le travail des générations successives. Travail mystérieux, puissant, irrésistible, qui s'accomplit sous l'œil de la Providence et constitue le souffle de la vie d'une nation, est l'ensemble des battements de son cœur, et s'explique à peu près physiologiquement.

Durant toute la vie, chez un peuple aussi bien que chez un individu, deux principes sont en présence, l'un stationnaire, l'autre progressif, ou plutôt l'un rétrograde, l'autre porté vers l'avenir. A propos de ces deux principes, par les agrégations d'individus, une lutte s'établit sous tous les rapports entre trois générations d'hommes, — celle qui vient de naître, celle qui a l'âge mûr, et celle qui va mourir. C'est la jeunesse, la virilité, la vieillesse en concurrence, pour la direction des intérêts communs, pour tenir la barre du gouvernail. De ces trois générations coexistantes et s'enchevêtrant les unes dans les autres de façon à être solidaires, la première, pleine de fougue, d'inexpérience, d'aspirations indéfinies, se perd souvent, sur le terrain politique, par sa fébrile impatience. La seconde, habile, expérimentée, positive, prête à l'action, s'enveloppe parfois d'égoïsme, refuse de donner aux jeunes gens une part du butin qu'elle s'efforce d'arracher aux vieillards. La troisième, repue ou misérable, mais constamment fatiguée, vouée aux regrets ou folle de brillants souvenirs, jette d'ordinaire autour d'elle le découragement, prend son opiniâtreté pour de la puissance, appelle son énervement sagesse, et voudrait continuer à régir, du haut de sa caducité, les deux générations jeune et virile.

Chacune de ces luttes a des prétentions exclusives,

et veut pour elle la victoire. Presque toujours le triomphe, qui n'est et ne peut être absolu, assurément, se dessine en faveur de l'homme mûr, plus habile et plus fort que ses concurrents. Toutefois, conseillé par le vieillard, sollicité par le jeune homme, ce vainqueur flotte sans cesse au milieu de tiraillements contraires. Qu'il cède à celui-ci, en modérant son impulsion, et il s'élançait dans le progrès; qu'il n'écoute que celui-là, opposé par nature aux élans vigoureux, et il demeure stationnaire. Dans le premier cas, il avance; dans le second, il va en arrière. Selon son choix, l'homme mûr entraîne sur ses pas la génération naissante, gagnée ou perdue pour l'avenir. Si la jeunesse et la virilité s'entendent pour agir, le travail progressif des générations suit sa voie providentielle, en laissant à la vieillesse son simple rôle de modératrice; si la virilité et la vieillesse s'accordent pour comprimer l'action, ce travail fécondant s'arrête aussitôt: fait grave, car l'immobilité, dans la vie des nations, équivaut à un mouvement de recul.

La chaîne étroite des trois générations coexistantes embrasse environ un siècle. Elle se brise forcément, quand de la lutte même ne surgit pas un harmonieux ensemble, un équilibre parfait; quand la vieillesse, c'est-à-dire le passé, ne se borne pas au conseil; quand l'âge viril, c'est-à-dire la force, ne se borne pas à l'action, excitée par ici, et, par là, modérée; quand la jeunesse, c'est-à-dire l'instinct, ne se borne pas à l'impulsion, tempérée par le conseil, puis exercée par la force consciente.

Pendant certaines phases de la vie d'un peuple, il arrive quelquefois que cette harmonie organique des générations n'existe pas. L'équilibre se rompt. Alors les réactions. La vie de ce peuple s'efface, devient anormale, pénible. Plus de souffle; le cœur cesse de battre: on sent bien qu'il y a eu violation de la loi du progrès. L'humanité, pourtant, ne perd pas ses droits imprescriptibles, et la Providence veille toujours. Tel siècle a retardé sa marche, mais son successeur double le pas. S'il en est autre-

ment, c'est que l'heure de la décrépitude d'un peuple a sonné ; c'est qu'il va s'éteindre, conquis par ses voisins, affaissé sous son inertie, ou abîmé dans ses propres excès. Religion, gouvernement, lois, tous les grands, tous les ostensibles symboles de son caractère, perdent alors leur force vivifiante, et souvent même contribuent à la corruption générale.

L'influence du climat, dans notre pays, donne pour résultat la mobilité des impressions et des actes, ainsi que nous l'avons montré plus haut ; hâtons-nous d'ajouter que le travail des générations ne s'y ralentit pas encore, malgré l'affaiblissement des caractères, malgré une certaine indifférence en matière de politique, malgré le goût presque exclusif que nos contemporains affichent pour les jouissances du confortable. Il y a tout au plus une halte dans la marche vers le perfectionnement vrai, qui ne sacrifie pas le moral au physique, et ne permet pas aux hommes de s'endormir dans le bien-être matériel, en faisant litière des idées généreuses, des joies de l'intelligence, des droits et des devoirs de leur dignité.

Aucune nation, certainement, ne possède autant de puissance dans l'imprévu que la nôtre. Le peuple français, vif, moqueur, enthousiaste, ne l'oublions pas, procède par bonds périodiques, s'inspire du moment, secoue soudain ses épaules trop chargées pour jeter à terre le fardeau, se lance dans les expédients sublimes, et, en fin de compte, regagne toujours le terrain perdu. On verra, dans le cours de ces *Mémoires*, combien de fois notre nation a su se relever d'une ruine qui paraissait prochaine, combien de fois elle sembla morte en n'étant qu'assoupie, et combien l'harmonie de ses développements est solidement établie, en dehors des courants de la religion et de la politique. Notre culte et notre gouvernement ont souvent imposé leur veto aux choses du progrès, soit par système, soit par inintelligence, soit par crainte ; mais ils n'ont rien empêché dans l'ordre irrésistible des faits sociaux, tantôt accomplis d'une manière la-

tente, quand la liberté de conscience ou la liberté politique n'existait pas, tantôt affirmés avec éclat, toutes les fois que la souveraineté nationale a pu se prononcer.

Gaule ou France, monarchie ou république, notre pays a toujours été habité par des peuples épris de liberté et d'indépendance. A l'intérieur, leur rempart naturel contre la tyrannie d'un seul a consisté dans leur caractère même : ils n'ont jamais reculé devant les justes révoltes, et les héros du sacrifice ne leur ont point manqué. Des forêts profondes, de nombreux cours d'eau, des réseaux de collines multipliés, des contre-forts de montagnes les défendirent, en outre, contre les envahissements de l'extérieur.

Aussi, quand il s'agit de la France, les rapprochements historiques ont surtout un intérêt palpitant. On pourrait dire que notre passé, notre présent et notre avenir sont actuels, comme ils sont solidaires. Non-seulement nous aimons à connaître les mœurs de nos ancêtres, mais par suite de l'esprit d'indépendance et de liberté qui n'a jamais abandonné les Gaulois, les Gallo-Romains, les Gallo-Franks, les Français du moyen-âge et des temps modernes, nous nous plaisons à retrouver dans les uns et les autres, à toutes les époques, l'expression vivante des plus nobles aspirations vers le bien.

Parfois ces vœux se traduisent en luttes gigantesques, aux résultats douteux, insuffisants ; trop souvent ils sont expiés par d'effroyables calamités.

Mais cependant, si, livrés à l'oppression étrangère ou à la tyrannie intérieure, si, enchaînés par la force brutale ou par les institutions de la féodalité, ou enfin par l'ambition des égoïstes couronnés, nos pères semblent s'effacer pendant une longue période de temps, on les voit tout à coup et à l'heure voulue, secouer le joug le plus dur. Sous leur frivolité éclate une gravité surprenante, sous leur moqueuse insouciance, une énergie à toute épreuve, sous leur prompt découragement, une merveilleuse audace. Vainqueurs, ils tressaillent de joie et reprennent avec ardeur l'œuvre sainte du progrès interrompue, jusqu'à ce

que de nouvelles entraves surgissent ; vaincus, leur martyre même ne leur enlève jamais toute espérance, car ils savent bien que le sang, rarement perdu, peut être une rosée nécessaire à l'épanouissement de l'humanité.

Assez d'historiens ont écrit avec soin la vie des rois, des princes et des hommes puissants qui ont gouverné la France depuis son origine jusqu'à nos jours. Des esprits plus ou moins éminents ont trouvé dans cette façon de retracer le tableau du passé les moyens de soutenir certains systèmes politiques préconçus. Plusieurs, après avoir étudié la succession des expédients employés pour annihiler complètement les masses, sont devenus autant de petits Machiavels infatués de leur doctrine, ont passé de la théorie à la pratique, mais ont succombé très-vite sous l'œuvre entreprise. Les uns voulurent donner à un seul homme le droit de gouverner les autres, sans conteste ni contrôle : ils exaltèrent le despotisme monarchique. Les autres approuvèrent les prétentions de la féodalité ou de la noblesse : l'oligarchie guerrière, sous toutes ses faces, trouva en eux de zélés partisans. Beaucoup, attribuant aux classes moyennes la suprême science pour diriger les affaires de l'État, préférèrent une manière d'aristocratie bourgeoise. Tous oublièrent que l'universalité des habitants d'un pays adoptent, *proprio motu*, des mœurs et des usages conformes à leurs instincts, à leur caractère et à leurs passions ; que ces mœurs et usages dominent jusques aux lois écrites, dont souvent ils déterminent l'existence, dont quelquefois ils transgressent les dispositions ; qu'il y a folie à prétendre qu'un homme ou une caste peut commander abstractivement, en se passant du concours des masses populaires ; que, dans l'organisme d'une nation et d'un individu, la perfection devient possible seulement quand aucun détail n'est inutile ; que le membre le plus humble d'une société quelconque, enfin, fonctionne au profit de l'ensemble ou à l'encontre de l'harmonie générale.

Au milieu d'une population, tel acte qui paraît sans

portée a des conséquences décisives, et prouve la solidarité humaine ; de même, tel mot, prononcé bas, puis recueilli, commenté, amplifié, redit avec audace, enflamme toute une génération. Chacun a son droit et son rôle, dans la patrie ; et, quelle que soit la forme du gouvernement, l'homme le plus habile en politique ne peut s'assurer contre l'action du dernier des gouvernés.

Il convient, en outre, de ne pas s'abuser sur la valeur des faits historiques, au compte de la civilisation. Expliquons notre pensée, à cet égard, par des exemples saisissants. Lorsque l'on se dégage des préjugés qui existaient dans l'ancienne méthode de relater les annales de la France, demandons-nous quel fait de l'année 1653 est le plus réellement sérieux, le plus remarquable, le plus fécond, parmi les trois suivants :

1° Turenne triomphe devant Rhetel ; 2° une bulle du pape condamne les propositions de Jansénius ; 3° Blaise Pascal publie son *Traité de l'équilibre des liqueurs*.

Évidemment, pour une foule de gens, le premier fait, éclatante victoire, occupe dans notre histoire une place hors de ligne ; pour d'autres, nombreux encore, le second fait, condamnation d'une erreur religieuse, est bien autrement grave que le premier ; pour la généralité des citoyens, pour l'ensemble des masses, depuis le haut de l'échelle sociale jusqu'au bas, le dernier fait, découverte précieuse scientifique, a autant et peut-être plus d'importance que les deux premiers. Car, si l'on va bien au fond des choses, la gloire de Turenne et le sang versé à Rhetel profitent surtout à l'ambition d'un seul homme, de Mazarin, dont alors le pouvoir menacé se raffermir ; car la condamnation des propositions de Jansénius amène des querelles oiseuses, déplorables, incessantes, sans résultat, alors très-vives, maintenant oubliées ; car l'œuvre de Pascal, au contraire, i modestement éclore, production calme du génie, incomprise ou ignorée par beaucoup de ses contemporains, fonde les lois primordiales de l'hydrostatique, utile alors comme de nos jours au développement de l'industrie.

Partant de ce point de vue général, qui n'embrasse pas seulement une personnalité ou une caste, nous nous préoccupons principalement d'un fait en raison de sa fécondité, de ses résultats profitables aux Français de toutes les classes. Lorsqu'il y a lieu d'admirer ou de glorifier les acteurs qui passent sur la scène historique, nous ne gardons pas toutes nos louanges pour ce roi-soleil qui se jette sur la Hollande afin de conquérir des lauriers à tout prix ; nous célébrons avec autant et plus d'enthousiasme, — que certaines gens nous le pardonnent, — les néros en sabots des armées de la République française, combattant et mourant pour que la nation soit maîtresse chez elle. Quand il faut plaindre quelqu'un, toutes les larmes de nos yeux ne coulent pas sur le sort d'un prince infortuné condamné à l'exil ou à la mort ; nous en réservons, et beaucoup, pour les pauvres citadins et paysans qu'un impôt écrase, qu'une famine amaigrit, qu'une invasion ruine, qu'une peste dévore.

Donc, soyons plus humble en apparence, au fond plus sérieux devant la génération présente, que ne le sont les historiens exclusivement politiques. Quelle plus belle tâche peut nous échoir ! Tracer le tableau des splendeurs et des misères du peuple français, des générations qui ont précédé la nôtre ; étudier les haltes et les élans de la civilisation générale, dans les institutions sociales, politiques et religieuses ; suivre le mouvement intellectuel des sciences, des lettres et des arts ; puis, reliant l'ensemble aux détails, chercher quelle fut la manière de vivre de nos ancêtres, la somme de bien-être dont ils jouirent, les particularités de leur éducation, les curiosités de toutes sortes relatives à leurs coutumes civiles et privées, leurs liaisons domestiques, leurs habitations, leurs vêtements, leur nourriture, etc. ; redire leurs joies et leurs douleurs, leurs audaces et leurs faiblesses, leurs mérites et leurs fautes ; voilà, selon nous, l'intérêt de l'histoire, l'intérêt à la fois profond, philosophique, utile, agréable aussi par la variété des sujets, la multiplicité des épisodes

et la haute moralité du but. Voilà la grande affaire, la préoccupation favorite d'une âme libérale, le rêve à peu près réalisable d'un patriote. Cela importe plus que les nombreuses dissertations sur la question de savoir si la reine Pédauque avait véritablement des pattes d'oie, choses qu'il faut abandonner aux fantaisistes de l'érudition.

Nous voulons être le biographe du peuple français, qui en compte à peine quatre ou cinq, lorsque certain gentilhomme sans valeur en a inspiré dix. Nous essayons d'écrire les *Mémoires du peuple français*, sans exclusion de classes, sans parti pris, en approfondissant « l'esprit du temps » aux différentes époques de notre histoire, en exposant le récit des grands faits de guerre, des révolutions sociales et politiques qui, d'après une double évolution, réagissent sur les mœurs de chaque époque, et subissent, à leur tour, l'influence de ces mœurs. Si, d'une part, nous nous sommes servi des monographies de Legrand d'Aussy¹, d'Alexis Monteil², de la Bédollière³, etc., d'autre part, nous avons pensé à suivre, du plus près qu'il nous a été possible, les maîtres de l'histoire générale de notre nation, depuis Mézeray jusqu'à Henri Martin, et les maîtres de l'histoire philosophique, depuis Hotman jusqu'à Guizot. Nous avons reconnu la nécessité d'un lien qui rattachât entre eux les divers temps et les divers aspects sous lesquels se présente l'existence multiple du peuple, pour compléter la peinture de la vie menée par nos ancêtres. L'action commune, succinctement racontée, anime les menus détails, et peut aider à leur intelligence.

Cet immense ouvrage, que nous annoncions déjà en 1842, et dont notre *Histoire-musée de la République française*⁴ forme un chapitre détaché, nous a coûté plus de

1. *Legrand d'Aussy*, Hist. de la vie privée des Français, 1782, 3 vol. in-8, réédités par *Roquesfort* en 1815.

2. *Am. Al. Monteil*, Histoire des Français des divers états.

3. *E. de la Bédollière*, Mœurs et vie privée des Français, 3 vol. in-8, 1855.

4. Voir notre préface de la 1^{re} édition (1842.)

vingt années de labeur. Assurément, « le temps ne fait rien à l'affaire ». Qu'il nous soit permis d'espérer, pourtant, que le public nous saura gré de notre persévérance, de nos efforts, de nos sacrifices, et qu'il montrera de l'indulgence pour des travaux entrepris avec plus de bonne volonté que de talent, sans doute, mais accomplis en conscience. Par ce temps de choses actuelles, légères et faciles, un voyage à travers les âges risque fort de n'intéresser qu'un petit nombre de lecteurs. Nous acceptons par avance le sort réservé aux *Mémoires du peuple français*.

A l'époque où nous commençons nos recherches, on n'avait pas encore imaginé de refuser tout intérêt à l'histoire qui remonte plus haut que la Révolution de 1789. Les esprits droits reconnaissaient que, sur beaucoup de points, le passé et le présent gardent entre eux quelques relations; ils n'oubliaient pas que du sang gaulois, du sang germain, du sang romain et grec, et du sang de barbare, même, coulent mêlés dans les veines du Français d'aujourd'hui; ils admettaient que de grandes actions avaient, antérieurement au premier empire, préparé notre société actuelle; ils respectaient les ancêtres du peuple français, en admirant leurs gloires, en blâmant leurs fautes, en déplorant leurs malheurs; enfin, fils brillants et émancipés, ils ne voulaient pas renier leurs pères, parce que leurs pères avaient vieilli.

Depuis, ce dédain pour les générations qui ont agi sur le sol de la France pendant plus de dix-huit siècles, s'est considérablement propagé. Nous voudrions bien que nos *Mémoires du peuple français*, histoire comparée des institutions, mœurs et usages, contribuassent à vaincre le préjugé des ingrats qui tiennent pour nulles les époques anciennes, préjugé aussi déplorable que celui des entêtés qui rêvent le retour de toutes les institutions disparues.

III

La date de naissance des Gaulois, nos ancêtres primitifs, remonte à vingt-quatre siècles environ.

Mais, tout d'abord, l'histoire ne procède que par analogies et conjectures, ne rencontre que traditions fabuleuses. On a flatté les Français, en voulant leur trouver des origines héroïques; on leur a créé une généalogie toute légendaire.

Tantôt Gomer, un des fils de Japhet, et « seigneur de l'Europe »¹, est le chef des Gomérites, tribu à laquelle les Grecs donnaient le nom de Galates ou Gaulois. Pezron, Langlet-Dufresnoy et les auteurs anglais de l'*Histoire universelle* ont adopté ce système plus ingénieux que solide. Claude Du Pré va jusqu'à soutenir que Gomer eut la Gaule par droit d'aînesse, et que, conséquemment, l'autorité des Gaulois s'étend sur toutes les parties du monde. Voilà ce qu'écrivait, du temps d'Henri IV, un homme instruit, un légiste!

Tantôt Hercule, traversant un pays qui fut la Gaule, son retour d'Afrique, engendre les Celtes par son mariage avec Celtine², peu après avoir séparé Calpé (Gibraltar) et Abila (Ceuta) d'un coup de main, pour ouvrir un passage à l'Océan. Arrivé sur les bords du Rhône, Hercule rencontra une puissante armée, qu'il affronta. Muni de sa massue et de ses flèches, il était prêt à succomber, n'ayant plus de traits à lancer, lorsque Jupiter vit du haut de l'Olympe ce combat inégal, et laissa tomber une pluie de pierres dont le demi-dieu se servit. Ces pierres, on les retrouve encore, selon la légende, dans les déserts

1. *Abrégé fidelle de la vraye origine et généalogie des Français*, par Cl. Du Pré, Lyon, 1601, page 4; *Josèphe*, Antiquités, lib. I, cap. 7.

2. *Diod. Sicul.*, lib. V, cap. 24.

de la Crau, qui en fourmillent (*craïg*, pierre)¹. De là le nom donné par les Romains aux Alpes graïes, si pleines de rochers, et qu'on a sans raison appelées Alpes grecques.

Tantôt, après la prise de Troie, une colonie de Troyens, sans patrie et sans asile, se réfugie dans la Gaule, contrée presque inhabitée, et en devient la population première. Quelle nation n'a pas prétendu descendre des Troyens? Cette origine-là vaut celle des Franks, ayant pour père Francion ou Francus, fils d'Hector, tradition qui a inspiré à Ronsard son poème de la *Franciade*.

On dit encore que les Gaulois ou Celtes sont originaires de la Gaule même; que le nom de Celtes dérive de leur roi géant Celtus, et le nom de Gaulois, de Galatea, mère de Celtus. D'autres historiens voient l'étymologie du mot Celtes dans le Celtus (la Garonne), fleuve qui descend des Pyrénées, et le premier cours d'eau considérable que les Grecs aperçurent en parcourant les côtes de l'Océan. Les Grecs se seraient servis de ce nom pour désigner la partie la plus occidentale de l'Europe. Enfin, à croire quelques savants, les Celtes existaient depuis un temps immémorial, anté-historique, quand les Romains les appelèrent *Galli*, Gaulois, par dérision, à cause de leur parure et de leur maintien qui les faisaient ressembler à des coqs. Les Gaulois auraient accepté le surnom et pris un coq pour emblème national. Inutile de rappeler que, contrairement à cette assertion, l'emblème du coq gaulois ne remonte pas au-delà de l'invention du blason, et que la première médaille où se voit un coq a été frappée pour la naissance de Louis XIII.

Il faut sagement estimer toutes ces versions ce qu'elles valent. La vérité ne commence à percer les ténèbres qu'au temps de l'invasion des Kymris. Encore les détails sur les chefs de ces envahisseurs, sur ceux des Galls et des Ibères, sont-ils obscurs et incertains; et les systèmes ont varié

1. V. *Duruy*, Introd. générale à l'histoire de France, p. 168.

jusqu'à nos jours sur l'identité des Kymris et des Celtes.

Selon nous, Celte dérive probablement des mots galliques *Coille*, *Coilte*, bois, forêt; de *Ceil*, cacher; de *Ceiltach*, qui vit dans les forêts. Étymologie d'autant plus admissible, qu'elle indique l'état physique de la Gaule du Nord, et que le nom de Celtes s'accorde avec les mœurs des populations qui l'ont porté. Pourquoi n'adopterait-on pas cette origine, dont l'antiquité est si reculée, et dont la vraisemblance n'échappe à personne? Les Romains ont appelé les Celtes *galli*, comme les grecs ont donné à la Gaule le nom de *celtique* (Keltikè.) De ces deux appellations qui s'adressent au même peuple aborigène, celle-ci a disparu devant celle-là, à cause de la suprématie romaine. Le surnom de nos ancêtres a prévalu sur leur nom originaire. Celtes, Galates ou Gaulois, ils sont d'ailleurs frères des Italiens, des Germains et des Grecs; mais, sortis du sein d'une même mère, indo-européenne, ils en ont reçu une nature et un caractère différents.

Quoiqu'il en soit, deux races bien distinctes paraissent avoir peuplé la Gaule : celle des Galls ou Celtes, renfermés entre les Pyrénées orientales d'un côté, et, de l'autre, entre la Seine « tortueuse » et la Marne « sablonneuse », d'après la signification celtique; celle des Ibères, couvrant le littoral du golfe de la Gaule (*Gallicus sinus*), aujourd'hui golfe du Lion, et s'avancant vers le centre, vers le Rhône « le roulant, » fleuve « non paresseux », dit Florus, vers la Saône « la douce, la lente, » et vers le Doubs, que les Gaulois appelèrent la « rivière sombre. »

Outre ces deux races, d'origine indo-européenne, et qui différaient surtout par la langue, il y avait, sur la surface du territoire gaulois, trois grandes familles dont les mœurs se ressemblaient très-peu. Au sud-ouest, se trouvaient les Aquitains, dans les « pays des eaux; » au sud-est, les Ligures (*Li*, peuple, *gora*, élevé, en langue basque), habitant les Alpes maritimes; au nord-est, les Belgs ou Bolgs, « hommes terribles » répandus sur les rives du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, de la Moselle et de la Somme.

Outre ces deux races et ces trois grandes familles, on distinguait plusieurs tribus ou confédérations : — les Arvernes, hommes des hautes terres, « le peuple belliqueux par excellence, » dont le nom indiquait (*ar*, article, et *vern*, aune) les innombrables aunes qui poussaient sur leur sol de trachyte et de granite ¹; — les Allobroges, « les hommes venus d'un pays étranger; » — les Helvètes, peuplant la contrée des paturages, « les pères des héros, » selon quelques étymologistes, et devenus les *Suisses*, par l'effet des transformations probables de leur nom depuis César jusqu'à nos jours (*Helvetii*, *Elvetii*, *Elvitii*, *Luitii*, *Suitii*, *Suisses*, *Schwitz*) ²; — les Séquanes, groupés sur les rives de la Seine, « les hommes de cheval, » plus tard repoussés jusqu'à la Saône; — les Éduens, établis dans les vallées de la Saône et de la moyenne Loire, « le pays qui a produit l'homme; » — les Bituriges-Cubiens, possédant le territoire compris entre la Loire, l'Allier et la Vienne : c'étaient des Galls, distincts des Aquitains, qui fondèrent la colonie des Bituriges-Vivisques (Bordelais); — les Armoriques du nord-ouest, établis dans toute la péninsule bretonne, « ceux qui habitent les bords de la mer. » *Armor*, la contrée de la mer, disaient les Gaulois. Ce pays était surnommé aussi « la corne des Gaules. »

Enfin, ces tribus ou confédérations importantes se subdivisaient en groupes moins nombreux, presque toujours dépendants d'elles, mais ayant chacun leur appellation propre. Soixante ans avant l'ère chrétienne, au dire d'Appien, quatre cents peuples et huit cents villes couvraient la Gaule, et possédaient, pour la plupart, des génies locaux, tutélaires, en dehors des grandes divinités adorées par tous.

De ces peuples et de ces villes, beaucoup sont comme inconnus. Leur énumération, même complète, aurait trop d'aridité et ne servirait guère à l'histoire. Mieux vaut en

1. *Alf. Maury*, Forêts de la Gaule et de l'anc. France, in-12, 1850.

2. *J. Maissiat*, J. César en Gaule, t. 1^{er}, p. 316, in-8, Paris, 1865.

parler seulement lorsqu'ils offriront des particularités bien tranchées dans leurs mœurs et usages, pouvant prêter quelques couleurs nouvelles au tableau de la civilisation générale.

Race irritable et guerrière, les Galls refoulèrent jusqu'aux Pyrénées les Ibères, essentiellement laborieux et agriculteurs. Puis ils franchirent les montagnes, formèrent en Castille la nation des Celtibériens ¹, dont le courage étonna Rome pendant plus d'un demi-siècle, et s'établirent aussi sur les rives de la Guadiana, et dans les monts du nord de l'Espagne, en Galice.

De fréquentes migrations en Italie épuisèrent plus tard les forces gauloises. Mais, avant d'en tracer l'esquisse et pour suivre l'ordre chronologique, un mot d'abord des colonies précédemment établies sur le littoral méditerranéen. Dans les temps les plus reculés, il est facile de comprendre qu'il n'y avait aucune industrie en Gaule, et que les populations, demi-sauvages, devaient à peine échanger quelques produits naturels. Du ^{xiii}^e au ^x^e siècle avant Jésus-Christ, une révolution pacifique s'y opéra sous ce rapport : l'Orient vint offrir de précieux dons à cette contrée tout occidentale.

Les Phéniciens, célèbres par leurs expéditions maritimes, y abordèrent pour nouer des relations commerciales avec les peuples de la vallée du Rhône, et avec les Ausks, placés entre le pied des Pyrénées et la moyenne Gascogne, possesseurs d'un territoire fertile et bien cultivé ², qui a formé notre département du Gers. Ceux-ci troquèrent le grenat, le corail, les pierres fines de l'Occident contre les étoffes tyriennes et les blés asiatiques. Ils trafiquèrent en résine recueillie au tronc du sapin des Landes ; en poudre dorée que les Ligures ramassaient sur les bords de leur fleuve. Ces commencements d'échanges précédèrent le

1. *Guill. de Humboldt*, Recherches sur les habitants primitifs de l'Espagne, faites à l'aide de la langue basque. In-4, 1821.

2. *Strabon*, lib: IV, cap. 2.

commerce des pelleteries avec les Celto-Cynésiens (Cantal, Dordogne, Vienne, Lot).

Un succès amène d'autres succès. Sur toute la surface de la contrée maritime où parurent les orientaux, s'élevèrent des villes dont les noms poétiques trahissent l'origine, et dont la signification indique la position géographique ou l'importance spéciale : Segoldun (Rodez actuelle), la cité des Rochers, des Duns ; Issidour (Issoire), l'habitation d'Isis ; Telo (Toulon), la ville semblable à une harpe ; Arlath (Arles), la ville des marécages ; Artole (Toulouse), la ville de la plaine au fleuve ; Albrig, (Albi), la ville du pont blanc, etc. Ensuite les Phéniciens donnèrent à tout le pays, — plaines ou montagnes, — le nom d'*Armor-Raike* ou contrée maritime, dont le mot *Aquitania* n'a été que la traduction en latin. Ce nom d'Armorike s'étendit, au fur et à mesure des expéditions, jusqu'aux riverains de l'Océan, et il resta plus particulièrement attaché aux Bretons, Armorikes du nord-ouest, comme les Aquitains avaient été les Armorikes du sud-ouest, comme les habitants du littoral de la Méditerranée avaient été dans le principe les Armorikes du midi.

Quelques villes, fondées dans le territoire d'Autun, servirent de comptoirs aux nouveaux venus. Nîmes et Alesia, (dans l'Auxois), semblent dater de ces expéditions, poétiquement célébrées sous le titre de « Voyages et exploits de l'Hercule tyrien, » important la civilisation en Gaule, luttant contre Albion et Ligur, enfants de Neptune, abolissant les sacrifices humains chez les Gaulois, et construisant, le long de la Méditerranée, de l'Espagne à l'Italie, une magnifique route qui, suivant la légende déjà citée, (p.22) aurait servi de première base aux voies des Marseillais et des Romains.

L'impulsion étant donnée, après les Phéniciens vinrent les Rhodiens, navigateurs non moins habiles, dont les lois maritimes, mises en vigueur, plus tard, sur toutes les côtes et dans tous les ports de la Méditerranée, devinrent les sources du droit maritime de tous les peuples. Ils

créèrent quelques comptoirs peu considérables à l'embouchure du Rhône, par exemple la ville de Rhoda, qui n'existe plus, déjà détruite du temps de Pline ; et, s'il faut en croire une tradition fort populaire¹, ils imposèrent leur nom oriental au fleuve et à la ville.

Après les Rhodiens, on vit les Phocéens, grands fondateurs de colonies, apparaître du ix^e au vi^e siècle avant Jésus-Christ, et former une peuplade particulière, un groupe séparé dans le tableau des races, des familles, des tribus répandues par tout le territoire gaulois, qui leur sembla propre à l'industrie. Les comptoirs des Phocéens s'échelonnèrent, au bord de la mer, depuis Emporias en Catalogne, ville mi-partie grecque mi-partie espagnole, entrepôt commercial considérable (*emporium*, marché), jusqu'à Nice, sur le golfe de Gênes. Ces colons grecs laissèrent dans le pays des traces profondes, ineffaçables, de leur établissement, — la cité Marseillaise, entre autres, qui nous occupera longtemps, à cause de sa civilisation exotique.

Au nord, vers la même époque, les Kymris repoussèrent les Galls jusque dans la partie montagneuse de la Gaule. Ils retardèrent les progrès des mœurs. Selon une opinion fort accréditée, cette horde venait de la Scythie, dont un grand mouvement de la nation scythique l'avait chassée. Hu-Gadarn la dirigeait. Néanmoins, à en croire Arrien, Diodore de Sicile et Plutarque, c'était une nouvelle tribu celtique, formée des Cimmériens. Ces Kymris seraient venus rejoindre leurs frères, les Celtes ou Galls, établis dès le principe dans l'extrême occident. Cette dernière opinion, qui paraît maintenant prévaloir, n'enlève rien d'ailleurs à l'importance de l'invasion, dont les effets se firent sentir non-seulement en Gaule, mais par contre-coup dans l'Italie, et aussi en Illyrie. Les Kymris couvrirent ces fertiles plaines qui s'étendent depuis les landes

1. *Plin.*, lib. III, cap. 4, et *D. Hieronymi* Prolog. epistol. ad Galatas lib. II, cap 3.

de Bordeaux jusqu'à l'embouchure du Rhin, ne s'arrêtant que devant l'océan à l'ouest, à l'est devant les Vosges, au sud-est devant les monts d'Auvergne et les derniers chaînons des Pyrénées et des Cévennes. Tout le centre de la Gaule subit donc leur pernicieuse influence, car ils y rapportaient la rudesse septentrionale, lorsque le midi, au contraire, progressait sensiblement, poli par les mœurs grecques : sur la table de Peutinger, on a marqué du nom de *Græcia* tout le pays qui avoisine Marseille.

IV

Déjà les Galls étaient nombreux. L'arrivée des Kymris augmenta leur population, à un tel point qu'il fallut bientôt émigrer, à cause des dissensions intérieures ¹, et sans doute pour déverser le trop plein d'habitants agglomérés sur un territoire encore peu cultivé. Un mouvement de va-et-vient s'opéra en Gaule, et commença de la mêler aux événements historiques précisés. Le temps des fables poétiques, des vagues traditions, de conjectures arbitraires, est passé. Les écrivains de la Grèce et de Rome racontent certains faits, et il ne reste plus, très-souvent, qu'à contrôler leurs récits les uns par les autres, ou d'après les observations d'une critique éclairée. Le chaos se dissipe : des brumes seules obscurcissent encore la lumière.

Trois cent mille Galls partirent sous la conduite de Bellovèse et de Sigovèse, neveux d'Ambigat, chef des Bituriges. Sigovèse traversa la forêt Hercynienne, et, massacrant tout sur sa route, alla se fixer le long du Danube, dans les montagnes de l'Illyrie. Bellovèse descendit le Rhône, aida les Phocéens à s'implanter en Gaule, et, recevant leur appui à son tour, franchit les Alpes par le

1. *Justin*, lib. XX, cap. 5.

mont Genève. Il passa en Italie, écrasa une armée étrusque sur les bords du Tésin, et s'empara de tout le territoire compris entre cette rivière, le Pô et le Serio (ancienne Humatia.) Il avait avec lui des Éduens, des Arvernes, des Bituriges (Bourgogne, Auvergne et Berri), qui, en 587, unis aux restes de la nation ombrienne, adoptèrent le nom d'Insubriens, c'est-à-dire « hommes forts » en langue gauloise. Tite-Live raconte au long la double expédition de Sigovèse et de Bellovèse. Plutarque écrit que Bellovèse avait pris sa direction d'après les conseils de l'étrusque Aruns, lequel, voulant se venger de l'enlèvement de sa femme par un habitant de *Clusium*, (Chiusi, en Toscane), donna à goûter aux Galls des vins de son pays, pour les allécher par l'espoir des jouissances qui les attendaient de l'autre côté des Alpes ¹. De l'invasion des Galls en Lombardie datent les villes de Milan, sur la rive gauche de l'Olona, de Côme, à l'extrémité sud du lac de ce nom (ancien lac *Larius*), et de Bergame, dans une forte position militaire.

Les migrations galliques se multiplièrent. De 587 à 521, l'Italie septentrionale reçut de nouveaux habitants qui, ayant besoin d'air et d'espace, choisissaient pour séjour cet excellent pays. D'abord les Aulerkes (entre Loire et Seine), les blonds Carnutes ² et les Cénomans, sortis des territoires manceau et chartrain, chassèrent les Étrusques de toute l'Italie Transpadane, se placèrent entre les Insubriens et les Vénètes, fortifièrent une ville qu'ils nommèrent Brixia (Brescia), au pied des Alpes, et fondèrent, sur l'Adige, Vérone, qui veut dire colonie, selon l'étymologie gallique. Ensuite les Ligures, les Lœves et les Libices, tribu peu nombreuse, s'établirent à l'ouest des Insubriens, sur la rive droite du Tésin.

Cependant les Étrusques possédaient encore l'Italie Cispadane. Ils ne la gardèrent pas longtemps. Montagnes et

1. *Plutarch. In Camillo.*

2. *Tibulle, Eleg. I.*

fleuves n'opposaient plus aux Gaulois que d'insignifiantes barrières. En effet, voici descendre, du sommet des Alpes Pennines, les Boïens, « les terribles, » d'après l'étymologie celtique, peuple du territoire d'Auxerre, les Anamans, les Lingons, « les belliqueux », peuple du territoire de Langres. Ils passent le Pô et se fixent, les premiers entre le Taro et le Montone, les seconds entre le Taro et la Versa, les derniers à l'embouchure du Pô. Les Boïens s'enracinent dans le sol lombard ; mais les Lingons voient bientôt se masser, entre leur pays d'adoption et le fleuve Fiumesino, les redoutables Sénonais, venus du territoire de Sens, les mêmes qui ont pris Rome. Quatre fois, en l'espace d'un demi-siècle, les Sénonais, que les historiens latins appellent « barbares, » reparaissent. A la fin ils sont vaincus par le consul Dolabella, exterminés à Sena Gallica (Sinigaglia), sur l'Adriatique, ville qu'ils ont fondée ¹, et dans laquelle la république romaine envoie une colonie.

Pendant que la Gaule centrale s'épandait, par delà les Alpes, en Lombardie, et se révélait aux peuples du Latium, la Gaule septentrionale tremblait devant les Belges, lesquels, renouvelant presque les désastres de l'invasion des Kymris, s'arrêtèrent heureusement à la chaîne des Vosges, sans passer la Marne ni la Seine, sans aller aussi loin que les hordes cimmériennes. Seulement, deux de leurs tribus, plus audacieuses, les Arécomiques et les Tectosages (*tectus sagi*, couvert du sagum) pénétrèrent jusques aux Pyrénées Orientales et, vers l'année 350 avant notre ère, s'établirent principalement dans le Languedoc, contrée fertile en vins et en fruits. Nîmes devint la capitale des Arécomiques, et Toulouse celle des Tectosages.

Ainsi les déplacements se succédaient, s'effectuaient même simultanément chez les hordes du nord, qui entraînaient tout. La Gaule étant une fois traversée et con-

1. *Silius Italic.*, lib. VIII, v. 455.

nue, les envahisseurs, obéissant à leur inquiète mobilité, à leur cupidité insatiable, voulurent traverser et connaître d'autres pays. En 281 avant J.C., un amas confus de Gallo-Kymris et de Germains partit de Toulouse, s'élança au delà de la forêt Hercynienne, puis, longeant la rive droite du Danube, passa en Illyrie, où il rencontra les Galls que, trois siècles auparavant, Bellovèse y avait conduits.

Les hommes de l'Occident et les Gaulois s'abattirent sur la Macédoine et la Thrace, qu'ils envahirent; ils pénétrèrent en Phocide par le sentier de Xerxès, par les célèbres Thermopiles, aujourd'hui appelés *Boca-di-Lupo*, la *Gueule-de-Loup*. Mais, près de Delphes, un formidable orage, un tremblement de terre les arrêta court; et les Grecs tuèrent par milliers ces barbares, dont le chef se poignarda, en 278. Quelques débris, échappés au carnage, s'en allèrent ravager la Thrace, s'emparer de la Chersonèse et de la Lysimachie, ou se mettre à la solde du roi de Bithynie, Nicomède I^{er}, qui leur céda une contrée appelée de leur nom Galatie, située sur les bords du Sangarius aux eaux poissonneuses. Devenus « les Galates » après leur migration, les Gaulois, campés et en armes au milieu de l'Asie-Mineure, oublièrent bien vite qu'ils n'étaient que les soldats mercenaires de Nicomède, et qu'ils devaient le soutenir contre les Séleucides. Fidèles à leur instinct dévastateur, ils pillèrent et désolèrent la Gallo-Grèce, et se répandirent bientôt en Asie, si terribles que, là, nul roi régnant ne se crut en sûreté, que nul roi détrôné n'espéra reprendre sa couronne ¹, quand la valeur gauloise ne combattait pas pour lui.

On rencontrait des Galates en Syrie, en Égypte, en Cappadoce, dans le Pont et la Bithynie. Partout ils étaient vus et redoutés, ces fils de la Gaule, qui avaient du sang germain dans les veines. Pyrrhus « au visage terrible, » roi d'Épire, les employait. Ils essayèrent d'en-

1. *Justin*. lib. XXV, cap. 2.

lever Sparte d'assaut : deux mille Galates se firent massacrer pour sauver l'armée royale. Beaucoup accompagnaient l'athlétique Pyrrhus, lorsqu'il entra dans Argos, où il trouva une mort si prosaïque, où une tuile lancée par quelque vieille femme tua le meilleur capitaine de ce temps.

A Carthage surtout, le nombre des Galates était considérable. Quoique mal vêtus et indisciplinés, ils exerçaient une grande influence dans les armées de cette république. Un Gaulois, Autarite ¹, dirigeait la révolte des mercenaires, la « guerre inexpiable, » lutte affreuse qui dura quatre années. Un Gaulois, encore, poignarda Asdrubal, gendre d'Amilcar Barca, pour venger la mort d'un chef lusitanien, dont il était l'esclave. Les hommes de l'Occident faisaient maintenant parler d'eux ; ils occupaient leur place dans l'histoire ancienne, et toutes les nations comptaient avec la puissance de leur glaive.

L'année 237, pendant laquelle Carthage avait tremblé devant les mercenaires dirigés par un Gaulois, fut justement celle où Rome tourna ses armes contre les Ligures et les Boïens ; car Rome aussi avait tremblé devant ces envahisseurs, et elle en voulait finir avec les fréquentes paniques : ne se mettait-elle pas en état de défense, toutes les fois qu'elle soupçonnait un mouvement chez les Barbares occidentaux !

La première rencontre réussit aux Romains, qui culbutèrent facilement les Boïens. Mais les Ligures tenaient plus ferme : il fallut de rudes combats pour les repousser au-delà des Apennins. Un jour Flaminius Népos, tribun du peuple, proposa de distribuer aux Romains les terres qui, en 283, avaient été enlevées aux Sénonais vaincus, et qui longeaient les frontières des Boïens. Ceux-ci, irrités, tentèrent d'organiser une ligue entre tous les peuples de l'Italie septentrionale ; ils demandèrent, mais vainement, l'appui des Vénètes, assez peu guerriers de leur nature,

1. *Polyb.*, lib. 1, cap. 77 et 78.

et d'ailleurs dévoués aux ennemis des Gaulois ; ils cherchèrent à relever le courage des Ligures, épuisés par leurs luttes, et s'adressèrent aux Cénomans des rives du Pô, qui, par malheur, avaient vendu leur alliance à Rome, soit qu'ils fussent jaloux des Insubriens et des Boïens, soit qu'ils craignissent de subir le joug des vainqueurs. Pour exécuter ce vaste projet, les Boïens durent, alors, appeler à leur aide, par delà les monts, des Gaulois mercenaires, les Gésates, qui habitaient le côté des Alpes regardant la Gaule. Les Gésates, hommes de taille élevée ¹, soldats par essence, (*Gaisde*, armé, en celtique), et combattant nus, entrèrent dans la ligue. Le pays de Gex est une trace de l'ancienne tribu des Gésates : et, chose remarquable, les habitants de ce pays ont conservé jusqu'à ces derniers temps l'habitude d'aller combattre pour l'étranger ².

Barbares et Romains se mesurèrent encore une fois près de Clusium (Chiusi), où les derniers perdirent cinquante mille hommes. O terreur ! Les Gaulois étaient à trois journées de Rome (225 avant J.C.) Cependant des légions, conduites par Atilius Regulus, et revenant de la Sardaigne, avaient débarqué, la même année, près du cap Telamone Vecchio, en Étrurie. Elles s'unirent à l'armée romaine démoralisée, et la renforcèrent, pour s'opposer à la marche des Barbares. Cette fois, les Romains remportèrent la victoire. Rome fut sauvée ! Deux ans après, C. Flaminius, avec les légions, passa le Pô. Des Anamans l'y aidèrent. Ils firent une guerre offensive aux Insubriens, qui avaient pour auxiliaires trente mille Gésates, sous la conduite de leur roi Virдумar, « homme brave et grand ». Quelques mois de lutte suivirent. Une nouvelle victoire, celle de l'Adda, en Lombardie, la prise de Milan, la défaite des Gésates, la mort de Virдумar tué par le consul C. Marcellus près de Clastidium (aujourd'hui

1. *Polybius*, lib. II, cap. 30.

2. *J. Maissiat*, Jules-César en Gaule, t. I^{er}, p. 264, en note.

Casteggio), assurèrent aux Romains la possession apparente de l'Italie Gauloise.

En réalité, malgré leurs échecs, partout les Gaulois surgissaient pour effrayer Rome. Souvent le sénat déclarait « qu'il y avait tumulte » c'est-à-dire danger de la patrie : alors nul romain, vieillard ou prêtre, ne pouvait revendiquer la dispense du service militaire ¹. Ici, les Gaulois marchaient seuls ; là, on les retrouvait dans les rangs des Carthaginois ; ou bien l'Asie-Mineure souffrait de leurs brigandages.

A Cannes (216), dans la terre de Bari, quatre mille d'entre eux périrent, et jonchèrent, avec cinquante mille cadavres de Romains, ce champ de bataille auquel les Napolitains donnent encore le nom de *Campo-di-Sanguè*, le champ du sang. En cette journée, si néfaste pour Rome, la présence des Gaulois avait contribué au succès d'Annibal, comme sur les bords du lac de Trasimène (217) et de la Trébie (218). Ivres de vengeance, les Romains se jetèrent sur les Cisalpins. Mais ceux-ci prirent les devants, se soulevèrent en masse, s'emparèrent de Plaisance, attaquèrent Crémone, et ne s'arrêtèrent qu'en face du préteur L. Furius, après avoir perdu trente cinq mille soldats (196.) Pendant trois jours, Rome rendit des actions de grâces aux Dieux, pour les remercier d'avoir échappé à de si grands périls.

Sans se décourager, d'ailleurs, les Boïens continuèrent la guerre, tuèrent à leur tour, l'année suivante, six mille hommes aux Romains, usèrent de toutes leurs ressources, mais furent ébranlés par la défection des Cénomans dans un combat décisif, et vaincus, lors d'une seconde défaite, qui leur coûta quarante mille soldats, la ville de Côme, vingt-huit châteaux forts, un grand nombre de drapeaux et de chariots, et une montagne de colliers d'or, dont un spécimen fut offert à Jupiter Capitolin.

1. *Appianus*, de Bello civili, lib. II ; *Cicero*, Pro Fonteio ; *Th. Mommsen*, Hist. romaine, liv. II. chap. 4, in-8, *Leipsick*, 1854. Trad. Alexandre.

Cette guerre s'était traînée plus d'un quart de siècle, quand les Insubriens demandèrent la paix à Rome. Il ne fut plus question d'eux dans l'histoire. Les Boïens, indomptables, même dans leurs revers, et imitant la ténacité des Carthaginois, leurs alliés, aimèrent mieux quitter leur patrie que de traiter avec les Romains. Ils se réfugièrent au confluent du Danube et de la Save, à Belgrade sans doute, pour vivre indépendants. Le pays qu'ils habitèrent reçut le nom de Bohême, — *Boienheim*, demeure des Boïens, en langue germanique ; et, plus tard, ils s'établirent dans la Bavière, — *Boaria*, *Boiaria*.

Tel fut le sort des Gaulois qui avaient envahi le nord de l'Italie. Leur territoire, réuni à la république romaine, devint la *Province gauloise cisalpine* ou *ciétérienne*, et, longtemps après, la *Gaule togée*, quand la toge des conquérants y eut remplacé la braie et la saie nationales ¹. Rome n'avait pas pardonné aux Boïens ni aux Insubriens ses terreurs et ses jours de défaite ; elle accabla aussi les Galates de l'Asie-Mineure, que le consul Cnéius Manlius chassa de la Phrygie (189). Enfin, — dernier revers, — la tribu des Scordisques, d'origine gauloise, établie sur les bords du Danube, fut taillée en pièces par les Romains (113), si complètement qu'on les connaissait à peine du temps de Strabon. Ces Scordisques immolaient, dit-on, des victimes humaines, et buvaient dans les crânes des vaincus, qu'ils faisaient brûler ou étouffer par la fumée.

Les paniques nombreuses de la république romaine, effarée au seul nom d'émigrations galliques, l'avaient portée à vouloir exercer des représailles dans le sein de la Gaule propre, et à passer les Alpes. Elle attendait patiemment l'occasion propice, qui se présenta par suite des relations existantes entre Rome et Marseille, où naguère une souscription avait été ouverte pour les Romains incendiés, après la prise de leur ville par les Gaulois (364

1. *Amédée Thierry*, Histoire des Gaulois, liv. III, chap. 3.

ans avant J.C.). Rome, par réciprocité, avait accordé aux négociants de Marseille les plus grandes facilités commerciales, et une tribune d'honneur, la *Græcostasis*, leur était réservée dans le forum, près de celle des sénateurs, lorsqu'on célébrait les Grands Jeux ¹. Un jour, les Marseillais appelèrent les Romains à leur aide, pour attaquer ensemble des peuplades qu'ils haïssaient. Tout à coup, ces belliqueux alliés vainquirent les Vocontiens (Dauphiné, Comtat Venaissin); et, agissant pour le compte de Marseille, à laquelle échut le territoire conquis, ils triomphèrent des Salyens, peuple qui s'étendait le long du Rhône, depuis la Durance jusqu'à la mer. Pour leur propre compte, les Romains fondèrent, en 124, avec beaucoup de solennité, un poste près d'Aix, sur la petite rivière d'Arc. *Aquæ Sextiæ* fut leur première colonie de ce côté-ci des Alpes, un observatoire, pour ainsi dire, d'où ils purent surveiller les Marseillais, qui cherchaient à devenir une puissance territoriale; d'où ils purent jeter sur leurs voisins des regards de convoitise, choisir des prétextes à conquêtes, et pénétrer plus avant dans la Gaule Transalpine.

N'oublions pas que les Eduens, les Allobroges et les Arvernes occupaient le territoire entourant Marseille. Les Éduens ne s'opposèrent pas à l'invasion romaine qui s'étendait entre les Pyrénées, les Cévennes, le Rhône et les Alpes, et avait abouti à la fondation de Narbonne, *Narbo*, ville dont le surnom de *Martius*, date seulement du jour où elle reçut une garnison de vétérans appartenant à la légion *Martia*, vers 117 avant Jésus-Christ. Narbonne, dès son origine, posséda un des comptoirs les plus considérables de la Gaule, juste punition de la perfidie des Marseillais, presque étrangers à la race gauloise, et coupables d'avoir introduit les Romains dans le midi.

Par l'entremise des Marseillais, les Éduens, ayant obtenu le titre d'« amis et alliés » du peuple romain, fa-

1. *Th. Mommsen*, Histoire romaine, liv. II, chap. 7.

cilitèrent aux armées d'Italie l'entrée dans la Gaule centrale. En effet, vainement les Allobroges et les Arvernes, par esprit de nation, s'étaient ligués contre les nouveaux venus : force resta aux Romains, qui ne cessèrent d'avancer.

Les Allobroges, d'abord, furent complètement vaincus, à la grande joie des Éduens jaloux. Les Arvernes, ensuite, sous la conduite de leur brillant et vaniteux chef Bituit, furent battus à diverses reprises, non loin du Rhône. D'autres pays, celui des Séquanes dans le Jura, celui des Venètes (en kymrique *giviñede*, les blancs, les beaux), sur la côte armorique, celui des Morins, au territoire de Théroouanne dans les marais (*moeren*, marais, en langue flamande), avaient conservé encore leur indépendance. On peut croire, même, que les Venètes, maîtres du commerce de la Bretagne, avaient su tout disposer pour empêcher les Romains de passer dans l'île d'Albion, et que César alla plus tard en leur pays pour ruiner leur force maritime ¹, et les punir de s'être opposés aux conquêtes romaines, car, après son expédition, il n'y eut plus de marine gauloise.

Diviser pour subjuguier ! Cette devise, les futurs dominateurs du monde l'appliquaient à la Gaule avec habileté ; mais un long temps se serait peut-être écoulé encore avant leur triomphe, si ce flux et reflux des migrations et des invasions qui se produisaient périodiquement sur le sol gaulois n'eussent fourni aux Romains de nouveaux prétextes de guerre, en leur offrant une occasion de plus en plus favorable pour assouvir leur ambition.

Vers le commencement du dernier siècle de l'ère païenne, eut lieu une seconde invasion de Cimbres ou Kymris, mélangés de Teutons et d'Ambrons. Le Romain Marius défit les Ambro-Teutons, près d'Aix, sur l'Arc, dans un endroit appelé le *Champ-pourri* (aujourd'hui village de *Pourrières*), rappelant par son nom la putréfac-

1. *Strabo*, lib. IV, chap. 4.

tion des cadavres des barbares. Aussitôt, les habitants de ces plaines s'imaginèrent d'enclorre leurs vignes avec des haies faites d'ossements humains, et la décomposition des corps s'infiltra si profondément dans la terre que, l'été suivant, les arbres produisirent une incroyable quantité de fleurs et de fruits ¹. L'exagération même des récits prouve l'effet de ce terrible choc sur les contemporains et leurs descendants. On éleva un Temple à la Victoire sur le lieu où les Romains avaient campé : les populations y accomplirent leurs sacrifices ; et, plus tard, ce temple devint l'Église de Sainte-Victoire, où abondèrent les pèlerins chrétiens.

Marius écrasa ensuite les Cimbres dans les champs Raudiens près de Verceil (30 juillet 101 avant J.C.). Rome reconnaissante lui accorda des honneurs presque divins, parce qu'il avait sauvé la civilisation, et mérité le surnom de « troisième Romulus, » comme autrefois Camille avait été le second fondateur de Rome, par lui victorieusement défendue contre les Gaulois.

L'invasion des Kymro-Ambro-Teutons ensanglanta et affaiblit la Gaule ; elle donna beaucoup de force aux Romains contre l'indépendance gauloise. Elle éveilla l'attention des peuplades germaniques sur cette contrée, où, dans le midi, les troubles renaissaient sans cesse contre Rome et les Marseillais, leurs amis. Les Suèves, principalement, cherchaient le bon moment pour passer le Rhin et pénétrer chez les Gaulois du nord. C'était la contre-partie du jeu que les Romains avaient joué naguère. A cette époque, les Séquanes, opprimés par les Éduens, s'efforcèrent de contre-balancer la ligue que ceux-ci avaient formée avec Rome, en s'alliant avec Ariovist, chef de plusieurs tribus suéviques. Mais ils prenaient assez imprudemment ce Germain à leur solde. Ariovist, avec quinze mille guerriers, s'empressa d'entrer en Gaule, et livra deux batailles aux Éduens, qu'il ruina ; puis,

1. *Plutarch. In Mario.*

abusant du succès, il s'adjugea le tiers du territoire des Séquanes, ses alliés, exigea d'eux des otages et créa une puissance rivale de l'Italie. Il comptait cent vingt mille soldats ¹.

La Gaule craignit de devenir germane, et la peur d'un mal la conduisit dans un pire : elle s'adressa d'une commune voix à la République. Les Séquanes et les Éduens s'étaient réconciliés en cette circonstance, quand, d'un autre côté, les Helvètes s'apprêtaient à quitter leur pays d'après montagnes, pour aller se fixer chez les Santons, peuple de la Saintonge, habitant le littoral de l'Océan, entre l'embouchure de la Charente et celle de la Garonne. Orgétorix, un de leurs chefs les plus influents, les avait excités à fuir le voisinage incommode des Germains, dont les incursions étaient perpétuelles, et à chercher ailleurs un théâtre plus vaste pour guerroyer et acquérir de la gloire. Une véritable invasion venant de l'est dans l'ouest, et une agitation intérieure, tout ensemble, menaçaient donc la Gaule. La mort d'Orgétorix n'empêcha pas les tribus helvétiques de se préparer aux déplacements projetés, en s'associant à diverses peuplades, surtout aux derniers de ces Boïens qui avaient naguère si vaillamment défendu la Cisalpine contre les Romains. En mars 59, quatre vingt douze mille guerriers étaient réunis sur les rives du lac Léman, pour accomplir la grande entreprise : trois cent-soixante-huit mille têtes les devaient suivre.

V

Mais un événement à jamais mémorable anéantit bien des projets. César arrive à Genève (38). Il a pour mission de gouverner la Province romaine pendant cinq ans. Il prend aussitôt les mesures les plus énergiques contre les

1. *César*, De Bello Gall., lib. I, cap. 31.

Helvètes, qui déjà n'avaient pu obtenir passage sur le territoire des Éduens et des Séquanes. Il rompt le pont du Rhône, au moyen duquel ces émigrants en masse voulaient sortir de leurs montagnes avec l'assentiment des Allobroges ; il échelonne des troupes nombreuses autour du Jura. Les Helvètes, effrayés par les actes de César, lui envoient demander « à traverser la Province. » Il refuse. L'entrée de la province ne peut être permise à des étrangers,] répond-il. Bientôt, il bat les Tigurins, amis des Helvètes, sur les bords de la Saône ; puis il accable les Helvètes eux-mêmes, dont cent seize mille têtes, seulement, femmes et enfants, retournent dans leurs villages. Heureux dès son début, il acquiert une immense réputation militaire. Les Gaulois du centre, les Séquanes entre autres, tyrannisés par le suève Ariovist, envoient des députés vers le consul romain. Divitiac, chef de la députation, obtient de César qu'il marche contre Ariovist. Alors, une lutte acharnée a lieu entre le Romain et le Suève, qui se disputent le pays. Ariovist prétend que la Gaule centrale « est sa Province, » à lui, comme la Gaule méridionale « est la Province » de César ¹. De son côté, César insulte son antagoniste, et tout arrangement devient impossible. Les Suèves, culbutés, prennent la fuite, regagnent leurs forêts ; Ariovist passe le Rhin sur quelques barques avec un petit nombre des siens, et va en Germanie mourir des suites de ses blessures ou de sa défaite.

Pour la seconde fois, César est salué par les Gaulois du titre de sauveur. Il profite de ce moment d'ivresse irréflechie, ne repart point pour l'Italie avec les légions, lève des contributions partout, ramasse le plus de vivres possible, garde les otages qu'on lui avait envoyés au commencement de la guerre, et, organisant ses Romains sur le territoire des Séquanes, se met à la place des Suèves vaincus. La Gaule centrale a changé de maître. Satisfaite

1. *Cæsar*, De Bello Gall., lib. I, cap. 44.

d'abord des succès de César, elle ne tarde pas à en redouter les résultats et à les maudire. Les Belges, craignant pour leur pays, vont reprendre les armes, et César accomplit sa première campagne contre les Gaulois (57), en exploitant une défection des Rèmes en sa faveur.

Les soumissions sont promptes et successives. En effet, après avoir battu et effrayé les Belges, le proconsul s'avance dans le Soissonnais, attaque vigoureusement Noyon (Noviodunum). Les Soissonnais s'inclinent devant lui. Il attaque Bratuspantium (Beauvais ou Bratepense, à huit kilomètres de Breteuil), principale place des Bellovakes, dont les habitants entrent en composition, et livrent six cents otages. Les Ambiens (Amiénois) subissent le joug, sans avoir même la pensée de combattre; les Nerviens (Flandre), au contraire, aidés des Véromandes (Vermandois), des Atrébates (diocèse d'Arras), des Aduatiques, riverains de la Sambre et de la Meuse, et conduits par un chef habile nommé Boduognat, « fils de la Victoire », résistent opiniâtrément. La forteresse d'Aduat, une des meilleures de la Belgique, investie de toutes parts, capitule néanmoins avec les honneurs de la guerre; mais bientôt, les habitants ayant trompé César et repris les armes, le vainqueur irrité fait vendre à l'encan le butin et soixante-trois mille têtes ¹. Pendant ce temps, P. Crassus, un de ses lieutenants, commandant la septième légion romaine, parcourt l'Armorike du nord-ouest (Bretagne), ne rencontre aucun obstacle à sa promenade militaire, et se figure avoir soumis ce pays. Mais le proconsul, moins confiant, a soin de distribuer sept légions sur la rive droite de la Loire, afin de surveiller l'Armorike (57).

La deuxième campagne de Gaule s'ouvre après l'hiver de 57-56. Elle comprend l'expédition de Servius Galba, autre lieutenant de César, dans les tribus pennines, entre la crête des Alpes et le Rhône; — la lutte du proconsul avec les Vénètes, vaincus dans un combat naval, et en-

1. *Cæsar*, De Bell. Gall., lib. II, cap. 33; Dio Cass., lib. XXXIX, cap. 4.

trainant avec leur défaite la réduction de toutes les villes maritimes de l'ouest; — la marche de Crassus en Aquitaine, où une foule de petits peuples sont successivement accablés : les Tarbelles, dont le territoire contient les Landes, la terre de Labour et le Béarn : les Bigerrions, habitants des bords de l'Adour supérieur, c'est-à-dire le Bigorre ; les Précians (probablement encore une portion du Béarn) ; les Sotiates (peuple de Lectoure) ; les Vocates (parties du Bazadais en Gascogne) ; Les Tarusates (peuple gascon) ; les Élusates, dans l'Armagnac ; les Garites (comté de Gaure) ; les Ausks (peuple d'Auch) ; les Garumnes (territoire de Valence, d'Agen et de Montréjeau), établis sur la rive gauche de la Garonne, près des sources ; les Sibuzates (gens de Sobusse, entre Dax et Bayonne) ; les Cocosates (Marensim, à huit lieues de Dax). La victoire va vite, du côté de l'Océan ; plus vite encore sur le littoral belge, où César se charge de subjuguier les Morins et les Ménapes restés en armes.

Dans la troisième campagne, il bat lui-même aussi les Thenctères et les Usipètes, peuples de la Germanie qui avaient passé le Rhin (55) ; puis il envahit la Grande-Bretagne (54), l'île sacrée des Druides, dont l'existence est encore en question pour ses contemporains. De graves événements le rappellent sur le continent et l'empêchent de partir pour l'Italie, et d'y jouir de sa gloire, car, à Rome, ses exploits paraissent fabuleux.

Au moment où César va repasser les Alpes, la quatrième campagne commence : les Carnutes, auxquels il avait imposé un roi de son choix, se révoltent et tuent Tasget, vendu aux Romains. Dans le nord, une révolte encore plus grave a éclaté, sur le Rhin et la Meuse. Ambiorix et Cativolke, chefs des Éburons, conspirent avec Indutiomar, chef des Trévires. Ils attendront que César ait quitté la Gaule, et profiteront de la dispersion des diverses légions dans leurs quartiers, pour assaillir ces étrangers abhorrés. Malheureusement, les Carnutes hâtent l'explosion par leur impatience, et César ne passe

pas les Alpes. Il apprend que son lieutenant, Q. Titurius Sabinus, a été défait et massacré par les Éburons ; que Q. Cicéron, commandant une légion, a été surpris dans son camp par les Nerviens, résolus à imiter les Éburons ; que T. Labienus, commandant une autre légion, sur la frontière des Trévires, est réduit à une attitude défensive ; enfin qu'un soulèvement presque général s'est effectué parmi les nations gauloises du nord. Il jure de ne plus couper sa barbe ni ses cheveux avant d'avoir vengé les Romains ¹, arrive à grandes journées sur les limites nerviennes, triomphe des Gaulois, délivre Cicéron, et, du même coup, rend l'offensive à Labienus, qui désorganise l'armée des Trévires après la mort d'Indutiomar.

Mais les Gaulois n'ont pas déposé les armes. Ne perdant pas de temps, César se prépare à entrer pour la cinquième fois en campagne, et il est bien décidé à traiter durement les vaincus. Il veut châtier les Sénonais, les Carnutes et les Trévires, qui n'ont point envoyé de députés à l'assemblée générale annuelle des cités (53) ; il requiert l'aide des nations qui s'y sont fait représenter. Acco, fauteur de tous les mouvements insurrectionnels des Sénonais, doit périr du dernier supplice. César taille en pièces les Ménapes et les Trévires près du Rhin, et se montre impitoyable envers les Éburons, les traite comme « une race scélérate, » ² parce qu'ils préfèrent la mort à l'esclavage, les livre à un pillage général, et les met à la merci de tous. Peu importe au proconsul ce que Rome pensera de sa conduite, au point de vue de l'humanité. Il lui faut, avant tout, le renom de conquérant ; il veut « passer le Rubicon » en laissant derrière lui un peuple décimé. Le grand capitaine rapine, amasse des richesses, assez pour pouvoir acheter les consciences et se faire des créatures à Rome, où l'anarchie est complète. Ses exactions en Gaule lui permettront d'assouvir la cupidité des

1. *Sueton*, Jul. Cæs., cap. 67.

2. *Cæsar*, De Bell. Gall., lib. VI, cap. 34.

amis qui ont obtenu pour lui la faveur de prolonger son séjour dans la Province, et d'y exercer encore pendant cinq années le suprême commandement.

Les luttes quotidiennes et sanglantes qui troublaient Rome, luttes dont César profitait en ambitieux consommé, très-habile dans l'art de l'hypocrisie, dit Appien, déterminèrent une puissante insurrection gauloise, au commencement de 52. Tous les peuples se retirèrent au fond des bois. Une ligue immense des cités se forma, Genabum (Orléans) en tête. Le généralissime fut un jeune Arverne, connu sous le nom de Vercingétorix, c'est-à-dire « grand chef de cent têtes, » beau type physique à la chevelure bouclée (médaille de la Bibliothèque impériale), déjà remarquable par des qualités brillantes et des vertus éprouvées. Il effaçait, à force de mérites, les torts de son père Celtill, qui avait conspiré contre la liberté des Arvernes, et était mort sur un bûcher. Vainement César avait cherché à s'attacher Vercingétorix, qu'il appelait « son ami », et auquel il affectait de réserver le pouvoir souverain, garanti par Rome. Le fils de Celtill redoutait les pièges de l'orgueil, et le peuple arverne l'idolâtrait, autant pour sa grâce que pour son courage. Vercingétorix nourrissait, dans ses montagnes, la pensée d'arracher ses compatriotes au joug des Romains. Avec quelle ardeur, adoptant le mouvement de Genabum, il proclama l'indépendance gauloise dans Gergovie !

Nous touchons à un des épisodes les plus marquants dans la vie de César. Sa sixième campagne dura un an à peine ; mais ce court espace de temps lui suffit, avec le secours de son audace et de sa fortune, pour entrer dans Vellaudunum, ville des Sénonais (Beaune en Gâtinais), pour prendre Orléans la rebelle, pour forcer Noviodunum (Nouan-le-Fuzelier, ou Neuvi-sur-Baraujon), ville des Bituriges, et pour s'emparer d'Avaricum (Bourges), après de vigoureux efforts. Combien d'autres cités il assiégea, sans succès ou en achetant chèrement la victoire, par exemple Cabillonum (Châlon-sur-Saône), Gergovie et

Alesia sur le territoire Éduen ! Les Bituriges avaient eux-mêmes incendié leur ville. Alesia, surtout, nous rappelle que le noble Vercingétorix n'échappait pas aux calomnies de ceux qu'il défendait. Le parti national marchait avec lui ; mais le parti romain, formé des créatures de César et ayant à sa tête l'oncle de Vercingétorix, ne devait reculer devant aucun moyen pour perdre le jeune homme sous le commandement de qui toute la Gaule s'était placée. Le fils de Celtill, mal servi par les événements dès le début de la lutte, forcé d'abandonner son camp et d'éloigner une partie de ses troupes, faillit succomber sous les accusations les plus terribles. On lui reprochait ses anciennes relations avec César, son ambition personnelle, et, pour comble, ses trahisons. Vercingétorix avait triomphé de ses accusateurs, et reçu de tous ses guerriers les hommages qui s'adressent au fidèle patriote, au général habile.

Malgré ses talents militaires, la noblesse et l'énergie de sa conduite, le héros des Arvernes, champion de l'indépendance commune, ne put attacher à lui la fortune des armes. Son génie enthousiaste céda au génie profond et expérimenté de César. Après sa défaite sous les murs d'Alesia, en 52, Vercingétorix, épuisé par la lutte, désespéré, sans refuge, finit par se livrer au vainqueur, qui le fit garrotter et conduire à Rome. Le Gaulois y resta six ans plongé dans un cachot, pour expier le crime d'avoir défendu sa patrie contre l'étranger. Puis, le jour où son adversaire eut les honneurs du triomphe, Vercingétorix figura dans le cortège, et expira aussitôt après sous la hache du bourreau, pour montrer sans doute combien il y avait de faiblesses et de grandeurs mêlées dans le caractère de César ! L'histoire peut aussi faire un rapprochement curieux : on vit l'image de *Marseille* captive, traînée devant le char du triomphateur. Marseille était assez mal récompensée de ses complaisances pour Rome.

Quoique éprouvant des revers continuels, les Gaulois

ne se tenaient pas pour « soumis. » Loin de perdre courage, ils organisèrent encore une ligue. De nombreux chefs parurent, anciens qui n'avaient pas brisé leur glaive, ou nouveaux qui brûlaient de le tirer, pour reprendre et peut-être achever l'œuvre commencée par Vercingétorix, héros-martyr, leur ami ou leur modèle. Dans sa septième campagne, en l'espace d'une année (51), César eut à combattre Comm l'Atrébate et Ambiorix l'Éburon ; le Cadurke Luctère, qui avait été le compagnon du fils de Celtill ; Dumnac, chef des Andes, au territoire d'Angers ; Gutruat, chef des Carnutes ; Corée, chef des Bellovakes, au centre de la Belgique ; Drappès, chef des Sénonais, haï des Romains, parce que, dans la campagne précédente, il avait fait une guerre de partisans.

Un beau plan de défense avait été adopté par tous ces émules de Vercingétorix, poursuivis par le malheur. César ravagea le territoire des Bituriges et des Carnutes ; il défit les Bellovakes, dont le chef Corée mourut en héros. La désunion ne tarda pas à se mettre dans les rangs des Gaulois ligués, et, comme on proposait d'envoyer aux Romains des députés et des otages, Comm l'Atrébate, indigné, s'exila volontairement, passa en Germanie, sans vouloir éprouver la clémence de César. Ambiorix eut la douleur de voir les Éburons anéantis ; Dumnac, après la défaite des Andes, fuyant de forêts en forêts, chercha un abri dans les recoins les plus profonds de l'Armorike. Les Carnutes capitulèrent, et Gutruat fut, par l'ordre de César, battu de verges, jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Drappès, prisonnier des Romains, se laissa mourir de faim ; Luctère fut livré à ceux-ci par un traître, par l'Arverne Epa-snact. Enfin, pendant que César passait l'hiver à Nemetocenna (Arras), Comm, désespérant sans doute de tenir la campagne, traqué d'ailleurs par des troupes romaines, errant, pressé par la misère, mit bas les armes et conclut la paix par intermédiaires, car il ne voulait pas se trouver face à face avec l'ennemi, autrement que pour combattre.

Ainsi disparurent ces hommes fortement trempés, derniers défenseurs de l'indépendance ; ainsi finit la septième campagne, pendant laquelle César asservit définitivement la Gaule en acquérant beaucoup de gloire militaire, mais en comblant la mesure de ses cruautés. Il était resté huit années en Gaule (de 58 à 51 inclusivement.) Il avait enlevé plus de huit cents villes, réduit plus de cent nations, combattu à diverses reprises près de trois millions d'hommes. ¹. Il avait accompli son œuvre avec tant de célérité, que bien des Romains avaient appris la guerre ² en même temps que la victoire. Son séjour laissa d'ineffaçables traces, outre les larmes et les désespoirs qu'il avait causés. A l'heure où nous écrivons, « il n'y a presque pas en France de vieille mesure, de débris d'antiquités un peu considérables, de chaussées un peu anciennes, de restes de fortifications un peu insolites, qui ne porte le nom de château de César, de tour de César, de chemin de César, de camp de César ou autres noms de même nature ³. » Ruines éloquentes, témoins irrécusables d'une époque héroïque, prouvant à la fois et l'énergie de l'attaque et l'opiniâtreté de la défense. Pour venir à bout des Vénètes, on vendit à l'encan tous ceux dont on put se rendre maître, on égorgea leur sénat et leurs Druides ; pour abattre les Andes, on en massacra plus de douze mille, combattants ou non.

Les soldats Gaulois, sans discipline, résistèrent longtemps aux Romains aguerris et armés plus solidement qu'eux. La différence des moyens militaires fut la cause principale des victoires de César, en Gaule. Ses légions, bien organisées, avaient une foule d'armes de main offensives et défensives, une cavalerie cuirassée, des armes de batterie, une compagnie d'ouvriers avec outils et équipages ; elles étaient autant de « cités armées et mobiles, »

1. *Plutarch*. In *Julio Cæsare*.

2. *Dion Cassius*, lib. XLIV, cap. 42.

3. *C. A. Walkenâer*, Géographie ancienne des Gaules, t. 1^{er}, p. 426.

selon l'expression de Végèce¹... Malgré cette disproportion de forces, l'unité de commandement et l'habitude de l'obéissance eussent peut-être rendu invincibles les Gaulois, qui nourrirent une haine héréditaire contre les Romains.

A la fin, des alliances furent conclues entre ces rivaux de courage. Mais la tradition conserva les souvenirs douloureux de la lutte. Pendant quinze siècles au moins, d'un bout à l'autre de la Gaule, les plaintes retentirent. En plus d'un endroit, il y a cinquante ans à peine, la charrue « menait les os des Gaulois comme des pierres »², et, dans les Alpes « les moutons recherchaient les parcelles de ces os et les croquaient comme du sel. »

1. *J. Maissiat, Jules César en Gaule, t. 1^{er}, p. 249.*

2. *Id. Ibid. t. 1^{er}, p. 361.*

CHAPITRE II

- I. — Mœurs des Celtes ou Galls; costumes des hommes et des femmes. Armes de guerre; manière de combattre; habitations; nourriture; amour des récits, bavardage; plaisirs et vices. — Aspect physique et moral des Ibères; vêtements; langue gaulique et ibérienne; nourriture et manière de vivre.
- II. — Branches du monde ibérien; Aquitains : physique, mœurs; les Sotiates : le Saldune; Limones; Boate; Craïouci et Helwir. Ligures : physique, mœurs, habitations et costumes. Branches du monde gaulique; Arvernes et Bituriges, Gabales, Rutènes, Cadurkes, Éduens, Séquanes. Villes fondées par les Kymris. Nations qu'ils développent. Villes fondées par les Belges. Nations agrandies par eux.
- III. — Marseille : anecdote sur sa fondation; progrès de sa puissance et de son industrie; détails de mœurs; sciences et lettres.
- IV. — Quels hommes César a vaincus. Gaulois à longue chevelure, à braies, armé en guerre. Guerrier pauvre, guerrier riche. Sentiment de l'honneur. Étendard, emblème national. Art militaire; prisonniers; trophées de têtes. Industrie, agriculture, armes, chasse.
- V. — Construction des villes gauloises; villages ouverts; ponts et routes. Voyage à travers champs. Productions du nord et du midi; intempéries et fléaux. Les monuments druidiques. Télégraphie. Visite à un Gaulois, riche ou pauvre. Ameublement; ustensiles de ménage; objets d'art. Repas d'un Gaulois. Comment on s'attable; service; mets et boissons. Récits; querelles, luttes.

I.

Dans les récits précédents, les actes généraux du peuple gaulois se manifestent. On voit que le déplacement, en dehors ou au dedans du centre qu'il habite, constitue son existence normale, depuis les temps les plus reculés jusqu'au triomphe de César; que les migrations fréquentes des Gaulois les ont mêlés successivement au

monde antique ; que leur page est sérieuse dans l'histoire universelle et dans l'ethnographie, et qu'ils se sont répandus extérieurement comme une lave ardente, desséchant plus qu'elle ne féconde.

A l'intérieur, par suite d'invasions ou de guerres, le pays offre une infinie variété de mœurs, dont l'aspect n'est pas toujours saisissable, car les documents incomplets, éparpillés dans les auteurs anciens, exigent à chaque instant un travail d'induction. Soit que les peuplades étrangères aient laissé en passant dans la Gaule quelques parcelles d'elles-mêmes, soit que des colonies orientales aient importé dans le midi le goût de l'agriculture et de l'industrie, soit enfin que les Romains, combattant les Gaulois, aient été imités par ceux-ci, chaque confédération non-seulement possède des mœurs particulières et primordiales, mais encore modifie ces mœurs à sa manière, par des emprunts faits aux étrangers.

Exposons donc, avant de dire quels hommes César a vaincus, une sorte de panorama, dans lequel doivent paraître à tour de rôle, et suivant les gradations de la civilisation gauloise, — le Celte, l'Ibère, l'Aquitain, le Gallo-Kymri, le Kymro-Belge, le Marseillais, etc., jusqu'au siècle de la conquête.

En premier lieu viennent les Celtes ou Galls, race autochtone, se divisant en familles ou tribus, subdivisées elles-mêmes en nations distinctes. Le nom de chaque nation se tirait ordinairement de la forme du pays qu'elle habitait : mer, fleuve, plaine, vallée, forêt, montagne. Quelquefois, pour s'entr'aider et repousser un danger commun, ces nations se réunissaient en grandes confédérations ou ligues. Dévouées à la même cause, mues par les mêmes intérêts, elles atteignaient, ainsi agglomérées, une force redoutable mais temporaire, n'ayant que la langue pour lien constant et naturel.

Les Celtes, chasseurs et pasteurs, « hommes de forêts », aimaient le mouvement. Ils étaient fort grands ; mais, en admettant notre dégénération physique, faut-il croire que

leur taille comprenait six à sept pieds, comme on l'a prétendu¹ ? Plusieurs tribus se teignaient la peau avec une substance bleuâtre, tirée des feuilles du pastel ; d'autres se tatouaient², pour paraître plus mâles, sans doute. Beaucoup se chargeaient la poitrine et les membres de fortes chaînes d'or³, ou se couvraient de tissus aux couleurs éclatantes : le tartan écossais d'aujourd'hui, vêtement primitif par excellence, se retrouvait chez eux⁴.

Bientôt, joignant l'élégance à l'utile, la plupart portèrent une saie (*sagum*) rayée (*virgatum*) par-dessus leur tunique rayée aussi, avec des fleurs, des ornements variés, des bandes de pourpre et des broderies d'or et d'argent. Qu'on se figure une sorte de manteau, pourvu ou non de manches, qui s'attache sous le menton au moyen d'une agrafe en métal, et couvre les épaules, les bras et la poitrine. Les plus pauvres remplaçaient la saie par une peau de bête, ou par un manteau de laine grossière, de couleur foncée (*linn*, *linna*, dans les dialectes teutoniques, *laina* en gaulois, *lœnes* en latin)⁵. Dans certaines tribus, les habitants avaient adopté de courtes vestes à manches ouvertes par devant, de belle couleur rouge, généralement travaillées chez les Belges-Atrébates. Les Santons se servaient du bardocucul, manteau à capuchon, cape grossière, marlotte rousse dont on se couvre encore dans le Bigorre et les Landes. La *coule* des Bernardins et des Bénédictins a imité ce vêtement gaulois ; *cougoule*, en breton, signifie capuchon, comme en latin *cucullus*.

D'autres peuples endossaient la caracalla, ou simarre descendant jusqu'aux talons, étroite, avec de longues manches, fendue par-devant et par derrière jusqu'à l'entre-jambe, en tout, à très-peu de chose près, semblable

1. B. Schayes, Les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine, t. 1^{er}, p. 63, in-8, Bruxelles, 1840.

2. D'après J. César, Mela, Pline, Hérodien et Claudien.

3. Strabo, lib. IV, cap. 4.

4. J. Michelet, Origines du droit français, p. 209, in-8, Paris, 1837.

5. D'après Diodore de Sicile et Virgile (*Énéide*).

à la blouse moderne, ou au *caraco* que portent les femmes de la campagne, en Normandie. Le second vêtement des Galls était la braie, pantalon étroit et collant; pantalon que les Kymris d'invasion, au contraire, ont porté large, flottant et à plis multipliés. Le pantalon, la culotte ou le caleçon, nous sont restés de la braie.

Ces habillements rudimentaires le cédaient encore, pour la simplicité, au costume des femmes, composé d'une tunique large et plissée, et d'un tablier attaché sur les hanches. Certaines gauloises se servaient de poches ou sacs de cuir, bouls ou boulgètes (*bulga*)¹, toujours en usage dans plusieurs villages du Languedoc, et qu'on nomme *réticules*. Les riches dames, cependant, renommées pour leur beauté et leur élégance, se paraient d'un manteau de lin aux couleurs variées, agrafé sur l'épaule.

Du reste, la propreté des Galls en général, principalement celle des Aquitains², est vantée par les historiens. Parmi les hommes ou les femmes, opulents, aisés, pauvres même, aucun n'aurait porté des habits sales ou déchirés. Se baigner dans l'eau froide, s'oindre le visage, parfois presque tout le corps, c'était pour eux un plaisir, presque une nécessité. Leur luxe ne consistait donc pas dans les seuls ornements, — colliers, bracelets, anneaux, ceintures de métal; ils l'empruntaient aussi à la nature. Cela permet de penser que les pauvres étaient secourus par du travail ou par la bienfaisance des riches³, car la misère existe surtout au sein des peuples enclins à la malpropreté et sacrifiant tout à la coquetterie extérieure.

Il semble étrange que, d'après l'état permanent d'expéditions guerrières dans lequel vivaient les Galls, nous ne possédions pas de menus détails sur leur costume militaire. Dès les premiers temps, rien n'indique qu'ils en revêtissent un tout-à-fait spécial. Probablement, aux

1. *Caius Lucilius*, satire 6.

2. *Anm. Marcellini* lib. X, cap. 12.

3. *Th. Bertier*, Précis histor. de l'anc. Gaule, p. 323, Bruxelles, in-8, 1822.

heures de combat, ils portaient leur vêtement ordinaire, en ayant pour armes défensives des couteaux de pierre, des haches garnies de pointes en silex ou en coquillage, des massues, des gais ou épieux durcis au feu (en latin, *gæsa*), des cateies ou dards brûlants (en gallique *Gath-teh*). Les hachettes celtiques de pierre, les *Celt* apparaissent dans les fouilles que fait la science moderne, surtout à l'ouest de la France. Dans la Montagne-Noire, elles s'appellent *peyros de picoto*, pierres de variole, et on les suspend dans les bergeries, afin de préserver les troupeaux de la clavelée, ¹ ou picotte : qui pourrait expliquer l'origine de cette superstition ? Un bouclier, confectionné avec des planches grossièrement jointes, de forme étroite et allongée, était l'unique arme défensive des Galls, sous le nom de *kurtiqi* ou de *cetraë* : on trouvait, en outre, chez les Galates, une sorte de cuirasse de fer, dite *legousmata*.

Le courage ne leur manquait point, surtout la sauvage audace, l'exaltation belliqueuse, entretenue par les sons du *karnux*, trompette de métal fondu, dont le pavillon avait la forme d'un animal sauvage ². Ils lançaient des flèches contre le ciel, lorsqu'il tonnait ; ils marchaient l'épée à la main contre l'océan en furie ³. Tout servait de prétexte à leur turbulence, et leurs banquets ressemblaient à des combats, où, dit Posidonius, le plus brave prenait la cuisse de la bête servie sur la table. S'ils affrontaient la mort, ce n'était pas seulement par dévouement ou par nécessité, mais aussi par obstination et faux devoir. Pour ne pas reculer, ils restaient sous un toit enflammé ⁴. Qu'on leur présentât un appât quelconque, — de l'argent, du vin à partager avec des amis, et ils voulaient bien s'exposer à mourir. Leur pays, selon Horace, était la contrée où l'on n'éprouve pas la terreur de la mort ; par conséquent, les suicides, les immolations

1. *A. de Chesnel*, Art. de la France littéraire, Revue, 1839, tome 36, p. 365.

2. *Eustathe*, Commentaire sur l'Iliade, lib. XVIII, vers 219.

3. *Œlianus*, lib. XII, cap. 23. — *Aristot. Eudémior*, lib. III, cap. 1.

4. *Œlian.*, *ibid.*

volontaires, les duels et les guerres civiles y abondaient. Les Galls allaient droit à l'ennemi qui les attaquait, et, couronnés de fleurs ¹, ils le combattaient en face. Le premier rang de leurs guerriers se dépouillait de ses vêtements, et se jetait tout nu dans la mêlée. La ruse et la perfidie triomphaient aisément de leur aveugle impétuosité : ils étaient alors accablés par le nombre, à demi perdus, s'ils faisaient retraite. C'est encore un peu le caractère du soldat français. Les Galls semblaient plus que des hommes au début du combat, et moins que des femmes, si le combat se prolongeait après leur premier choc ².

Il existait pourtant parmi eux des héros stoïques. Lors de l'invasion des Kymris, la Gaule pleura sur ses champs dévastés, sur ses villes brûlées ; mais les habitants désertèrent les campagnes, et se pressèrent dans les villes fortifiées. Là, décimés par la famine, ils firent une résistance désespérée. Pendant une année, en refusant obstinément de se soumettre, les défenseurs de plusieurs villes immolèrent ceux d'entre eux que l'âge rendait impropres au combat.

Voués par instinct au mouvement, en temps de paix ils ne construisaient ni villes ni villages, et dédaignaient les demeures fixes. Comme les Scythes, ils passaient sans doute leur vie sur des chariots couverts, transportant leurs familles et leurs biens d'un pâturage à l'autre. Ils bâtissaient de misérables cabanes (*kabann*, en kymrique, en armoricain et en irlandais), auxquelles les nids d'oiseaux semblent avoir servi de modèles ; et ils les abandonnaient après quelques jours de halte, car ils voulaient perpétuellement changer d'air. Le plus souvent, ils s'abritaient dans des grottes : *argil*, *argel*, signifient *couvert*, *abri*, en langue cambrienne. Peut-être chaque famille habitait-elle un groupe de maisons en bois, comparable au *gaard* (prononcez gôr) que l'on rencontre encore dans la

1. *Oëliani Historiæ variæ*, lib. XII, cap. 23.

2. *Titi Livii Histor.*, lib. X, cap. 28.

Norvège, ce refuge des plus vieilles coutumes du Nord. Si les chariots facilitaient leurs migrations terrestres, ils naviguaient en mer ou sur les fleuves avec des bâts ou barques d'osier recouvertes d'un cuir de bœuf, probablement aussi avec des embarcations monoxiles. Grands dormeurs, au dire des anciens, les Celtes se couchaient à terre tout habillés, étendant sous eux un peu de paille ou la peau d'une bête sauvage ¹, selon la coutume des nomades. Ils mangeaient et buvaient en pleine campagne. Le sel qui assaisonnait leurs mets, s'élaborait au milieu du chemin. Le lait, le gibier, la chair des troupeaux, formaient leur nourriture. Ils vivaient, en un mot, à ciel découvert.

Ces hommes d'action et de guerre adoraient les récits, quand sonnait l'heure du repos, durant les haltes, après manger et boire. Leur crédulité n'avait pas de bornes : elle devint proverbiale. Ils enlevaient les étrangers, dans les marchés ou sur les routes, et leur offraient une hospitalité forcée, pour les faire parler ², pour entendre de leur bouche des histoires de terres lointaines, des aventures merveilleuses. Cette loquacité et ce commérage sont encore indiqués çà et là par des dictons populaires. L'habitant de la haute Auvergne, surtout près de Murat, ne manque pas de dire au premier qu'il rencontre : *Où d'anas* (où allez-vous?) *d'où vènez* (d'où venez-vous?) *que fazèz* (que faites-vous?) Les Normands aussi demandent : *Où alliaz* (où allez vous?) *que quèriax* (que cherchez-vous?) *dont véniaz* (d'où venez-vous?) ³. Grâce à leurs désirs curieux, les Celtes, malgré leur irritabilité, étaient aptes à s'instruire ⁴. Parler, plaisanter, rire, constituait leur plaisir suprême, quand ils étaient assis au banquet ou réunis en assemblée de tribus. Dans leurs expéditions

1. Voir Strabon, Diodore de Sicile, Athénée et Polybe.

2. *Diodore de Sicile*, lib. V, cap. 28.

3. *J. A. Crapelet*, Proverbes et Dictons populaires au XVIII^e siècle, p. 76.

4. *Strabon*, lib. IV.

d'Italie et de Grèce, ils se montrèrent déjà railleurs ¹. Impossible d'obtenir silence parmi eux, à cause de leur bruyant bavardage. Pour y parvenir, il fallait qu'un homme allât vers l'interrupteur, et qu'il lui coupât un morceau de son vêtement avec une épée, si ce mal avisé, trois fois prévenu, ne se taisait.

A ces plaisirs et à ces habitudes ils joignaient le goût des combats de coqs, divertissement tout celtique, aujourd'hui conservé seulement en Angleterre, après avoir fleuri, au moyen-âge, dans quelques-unes de nos provinces ². Jusqu'en 1789, on trouva en France des combats de coqs, où le vainqueur était « roi de la joute-aux-coqs. » La chasse, notamment celle de l'urus, les festins, la musique et la danse charmaient les loisirs des Galls. Chasse dangereuse, festins dérégés, musique informe, danse sauvage. N'oublions pas que Plutarque attribue à leur passion pour le vin leur expédition en Italie (V. plus haut p. 30). La dissolution des mœurs du Gall était connue : son genre de vie sans fixité, sans calme, ses appétits matériels, et, chez lui, la constante promiscuité des sexes, tout faisait présumer des vices nombreux, sur lesquels la science n'a que des données incertaines. On l'accusait, pourtant, du péché contre nature ³, qui dénote une corruption très-grave, mais que, dans l'antiquité, on retrouve également chez les peuples les plus civilisés et les plus barbares.

Autre est l'aspect physique et moral des Ibères, des « hommes du fleuve, » race de caractère assez pacifique, quoique forte, aux épaules larges, aux jarrets vigoureux. Ils ne se plaisent point aux expéditions réglées ni lointaines, aux grandes entreprises, et ils n'organisent pas de ligues entre eux ou avec des étrangers ⁴. Dans leur esprit, mieux valent les brigandages que les campagnes

1. J. Michelet, *Origines du droit français*, *Introd.* p. cxix.

2. Du Cange, *Gloss.*, au mot *Duellum Gallorum*.

3. *Athen.*, lib. XIII. et *Aristote*, *Politique*.

4. *Strabo*, lib. III, cap. 4.

militaires: Laborieux, agriculteurs, mineurs, les Ibères ne sont pas guerriers, à beaucoup près, autant que les Celtes; et ceux-ci les ont aisément repoussés du Rhône vers l'ouest. Les Ibères, couverts de vêtements noirs, en grosse laine, hérissée de poils, portent des bottes tissées de cheveux, ou tressent autour de leur jambe des crins qui vont rejoindre la sandale. Pour guerroyer, quand besoin est, ils adoptent une tunique de lin blanc, avec des habits rayés de pourpre par-dessus, costume très-peu sévère ¹. Les légers boucliers dont ils se munissent les distinguent des Galls. Vivant en état de paix, c'est-à-dire placés dans leur élément, les Ibères ont le caractère gai, un goût prononcé pour la danse, la course et la musique ², qui, parmi eux, se compose de deux instruments, la harpe et une espèce d'orchèse.

D'autre part, une notable différence de langages, existante entre les Ibères et les Galls, coïncide avec la différence des caractères de ces deux races. Dans la langue gallique, le son guttural domine; les habitants de la haute Ecosse, de l'Irlande et de l'île de Man la parlent encore, ou du moins ils ont conservé un des nombreux dialectes de cette langue « aux syllabes bruisantes comme des chars de bataille, » selon la belle expression d'un écrivain moderne. Or, les Galls, véritables hommes du nord, montraient de la rudesse dans leurs gestes et dans leurs actions, conformément à leur idiome. Au contraire, les Ibères parlaient le basque, assez doux à l'oreille; ces hommes du midi, en effet, paraissaient plus polis, sinon plus civilisés, que leurs successeurs sur la terre de Gaule.

Ainsi que l'Italien et l'Espagnol actuels, l'Ibère vivait très-sobrement; sa sobriété, prétend-on, allait souvent jusqu'à l'avarice. Celui qui habitait la montagne se contentait, presque toute l'année, de pain de gland, nourri-

1. *Polyb.*, lib. III, cap. 444; *Tit. Liv.*, lib. XXII, cap. 46.

2. *Silius Italicus*, *Punic.*, lib. III, vers 349.

ture essentiellement commune. L'habitant des plaines mangeait beaucoup de viande, buvait de l'orge fermentée ou de l'hydromel. L'un et l'autre laissaient au Germain le triste monopole de l'ivrognerie, goût qui se développa en Gaule, quand la culture de la vigne s'y fut multipliée. Les Ibères et les Celtibères se ressemblaient tellement que l'on peut indiquer les coutumes de ces deux peuples comme identiques. Certainement l'Ibère appartenait à une société plus ancienne, nous ajouterions presque plus primitive, que celle des Galls. Chez les Vaccéens, dans la Tarraconaise, peuple dont le territoire comprend aujourd'hui une partie du royaume de Léon et de la Vieille Castille, on faisait annuellement un partage des terres, on mettait les fruits en commun¹ : quoi de plus naïf en matière de civilisation ? Il faut attribuer à la sobriété des Ibères, à leurs façons de vivre toutes patriarcales, la pureté exemplaire de leurs mœurs. Point de vanité, parmi eux, point de forfanterie. Si le Celte est pédéraste, l'Ibère, lui, préfère l'honneur et la chasteté à l'existence même². En cela, sa femme l'imita. Puis, elle s'occupe des soins domestiques. Elle possède force et courage. Habituellement, elle se cache la figure avec un voile noir, comme l'espagnole moderne.

Plus sérieux de caractère que le Gall, l'Ibère ne donne point sa vie par ostentation ou bravade, mais par dévouement à un autre homme³ ; par sentiment, et non par caprice. Sa race n'a pas laissé des descendants à travers toute l'Europe, comme celle du Gall, féconde en migrations ou entraînée jusqu'aux frontières de l'Asie par son besoin de locomotion et d'aventures. Des deux mondes gallique et ibérien, le premier l'emporte en force et en mouvement, le second en nombre⁴. Un poète latin établit éloquemment leur division, lorsqu'il s'écrie : « Des

1. *Diod. Sicul.*, lib. V, cap. 34.

2. *Strab.*, lib. III, cap. 4.

3. *Valer. Maxim.*, lib. II, cap. 6.

4. *Cicero*, *De arusp. respons.*

plateaux escarpés de leurs sommets orageux, les Pyrénées contemplent de loin les Ibères séparés des Celtes, et elles maintiennent un divorce éternel entre deux grandes contrées ¹. » Aujourd'hui, d'un côté, la France, et de l'autre, l'Espagne, toujours avec des différences bien tranchées dans le caractère de leurs peuples, occupent les mêmes positions géographiques.

II

Il existe deux branches du monde ibérien : les Aquitains et les Ligures.

L'Aquitain est brun ; ses yeux brillent ; son corps a de la souplesse et des proportions charmantes. On le renomme pour sa bravoure, sa ruse ², sa vivacité, son intelligence, son habileté dans la tactique militaire, sa vie isolée et indépendante, féconde en rivalités ; on vante ses travaux habituels des mines. En somme, il ressemble plus aux Ibères qu'aux Galls, soit pour la forme corporelle, soit pour le langage ³. Son pays, cette Aquitaine à la nature riche, radieuse, luxuriante, compte parmi ses enfants les Sotiates (Condomois), braves entre tous, qui habitent les environs du petit village de Sos, et chez lesquels l'Aquitain va le plus souvent prendre un chef, nommé par l'élection. Il a pour ce guide un dévouement sans bornes ; et même une certaine troupe de cavaliers s'attachent au chef jusqu'à la mort. En langue basque, ces cavaliers se nomment Saldunes, des mots *Zaldun-a*, celui qui a un cheval, et signifiant aussi *dévoué* ⁴. Le jour où leur chef est tué, les Saldunes se tuent, sans exception. De mémoire d'homme, au temps de César, on n'avait vu un Saldune

1. *Sil. Ital.*, Punic., lib. III, vers 418 et 419.

2. *Florus*, lib. IV, § 10 ; *César*, De bel. Gall., lib. I, cap. 1.

3. *Strabo*, lib. IV, cap. 2.

4. *César*, De bel. Gall., lib. III, cap. 22.

refuser de mourir, son chef étant mort. Un jour, six cents de ces braves suivirent le même homme ¹. Mais quelques historiens, faisant dériver le mot soldune ou soldure du celtique *soldner* (stipendaire), ou du basque *saldu* (vendu), pensent que c'était une espèce d'officier payé. Avec ces étymologies, tout prestige s'évanouit, car l'idée du dévouement implique la gratuité des services rendus. La qualité de soldune n'équivaudrait plus à celle de gentilhomme, à celle de Romain ou Quirite, ainsi qu'on le trouve dans la traduction d'un auteur ancien ². Toutefois, le nom des *soldures*, ayant une signification restreinte à celle « d'homme gagé », se confond avec les *soldoieurs* de Lorraine, les *soldiarri* de Bretagne, et les *solidarii* d'Italie et d'Aquitaine ³; le temps a métamorphosé les compagnons dévoués en militaires soldés, en soldats.

Dans les Pyrénées, on rencontre une population de mineurs, au teint basané, et d'ouvriers laborieux, qui extraient des entrailles de la terre le fer, le plomb, l'argent et l'or. D'autres Aquitains, essentiellement agriculteurs, ne récoltent qu'un peu de millet. Les Limones (Poitevins et Limousins) tirent leur nom de *lym* (mil), suivant les étymologistes : ils sont cultivateurs de mil.

Aumidi, le Boate (pays de Buch dans les Landes) mène une chétive existence ; comme les Limones, il cultive le millet, et son industrie consiste encore à extraire la résine du pin. Le Craïouci (Quercinois) tisse le lin, fabrique la toile et la poterie ; Pline, Martial et d'autres lui attribuent l'invention des lits de plume et de fort belles jarretières. L'Helwir (chasseur du Vivarais) vend ses peaux de bêtes aux étrangers.

Les Aquitains ont peuplé le sud-est et le midi de la

1. *Cæsar*, De bel. Gall., lib. III, cap. 22.

2. *Améd. Thierry*, Hist. des Gaulois, liv. IV, chap. 1^{er}.

3. D'après *D. Calmet*, Hist. de Lorraine ; *D. Lobineau*, Hist. de Bretagne ; *Du Cange*, au mot *Solidata* ; *Marca*, Hist. de Béarn ; *Hautesserre*, Rer. Aquit. et *Murator*, Antiq. Ital.

France, de la Garonne aux Pyrénées, de Toulouse à l'Océan, sur les rivages du golfe de Biscaye ou de Gascogne, encore nommé « mer d'Aquitaine » par les géographes, bien longtemps après que le nom de « Province d'Aquitaine » eut disparu. Ce fut le dernier écho d'une appellation antique.

Les caractères particuliers, dans les mœurs des Ligures, nous sont plus connus, surtout à cause des relations que cette branche ibérienne entretenait avec les Marseillais. Point de voyageur qui ne vante les beaux cheveux du Ligure, longs et flottants; qui n'admire son habileté incroyable; qui ne s'étonne de sa patience, de ses habitudes de sobriété et d'économie; qui ne proclame la beauté sans égale de la femme ligurienne portant aux bras, aux mains, au cou, sur la poitrine, des colliers, des anneaux, des bracelets d'or et d'argent, avec la saie et le tablier rouge. Petit, sec, nerveux, dur au mal, infatigable ¹, le Ligure se voit aider, dans ses travaux les plus pénibles, par sa vaillante compagne, aussi dure au mal que lui. « Une d'elles, raconte Posidonius, employée avec plusieurs de ses compatriotes sur les terres du marseillais Charmolaüs, fut soudain saisie par les douleurs de l'enfantement. Elle alla en secret dans un bois voisin, où elle se délivra elle-même; puis elle déposa le nouveau-né sur un lit de feuilles, qu'abritait un taillis épais. La Ligurienne reprit aussitôt son ouvrage, mais sa pâleur et les vagissements de l'enfant la trahirent. On voulut la congédier; elle insista pour rester, jusqu'à ce que le surveillant des travaux, ému de pitié, lui eût accordé son salaire. Elle se leva enfin, prit l'enfant qu'elle baigna dans une source voisine, l'enveloppa de lambeaux et l'emporta. »

Quelle vie conjugale pouvait se comparer avec celle du Ligure? Le mariage donnait la liberté à la jeune fille, qui choisissait elle-même son mari, à la fin d'un grand repas

1. Selon Diodore de Sicile, Strabon, Tite-Live et Virgile.

donné par son père aux prétendants. Elle paraissait coupe en main, versait à boire à son préféré; et le choix était fait, irrévocablement ¹. Chez les Ligures, écrit Strabon, l'usage voulait que le mari semât au lit quand la femme accouchait, usage qui se rencontre encore aujourd'hui chez quelques peuples asiatiques. De plus, acte étrange, la femme servait le mari! Au point de vue social, la Ligurienne avait le rôle viril. « Le Ligure, assure Plutarque, appelle sa femme aux délibérations, » pour traiter de la paix ou de la guerre, et pour juger des différends politiques.

Le mépris du luxe, l'amour du travail, un courage parfois féroce, voilà les vertus du Ligure. Comme exemple de courage, citons la tribu des Ligures Stœnes, qui, enveloppés de tous côtés par les troupes romaines qu'ils combattaient, ne voulurent pas se rendre, mirent le feu à leurs maisons, égorgèrent leurs femmes et leurs enfants, ou se précipitèrent dans les flammes. Ceux qui étaient restés sur les routes, ceux qui avaient été faits prisonniers se donnèrent la mort par le fer, le feu, le lacet, la privation volontaire de nourriture. Somme toute, néanmoins, les vices du Ligure sont plus accentués et plus nombreux que ses vertus : le vol, la perfidie, le mensonge, la fourberie l'ont rendu célèbre. Brigand plutôt que guerrier, caché au pied des Alpes, entre le Var et la Macra, dans des buissons sauvages, il se fie à la vitesse de sa fuite et à la profondeur de sa retraite ². Dans les montagnes, il est chasseur : il poursuit l'urus, le bison, le loup-cervier ³; sur la côte, il est pêcheur et pirate : il va, pendant la tempête, assaillir les vaisseaux étrangers, qu'il pille sans merci. En plaine, il est cultivateur et industriel : il conduit, au son du *carno*, les troupeaux de pores sauvages.

Le négoce l'occupe surtout. Aussi, à l'imitation des au-

1. *Justin*, lib. XLIII. cap. 3; *Arist.*, dans *Athenæ*; lib. III, cap. 5.

2. *Florus*, lib. II, cap. 3.

3. *Plin.*, lib. VIII, cap. 49.

tres peuples du midi, le Ligure ne tarde-t-il pas à rendre des hommages au dieu Mercure, qui a importé le commerce dans cette partie de la Gaule : il ne vend ses produits que le jour de Mercure, *di-mercher* ou mercredi.

Partout, dans les montagnes, sur la côte et en plaine, les Aquitains et les Ligures construisent des cabanes, dont les murs, pétris de chaume et d'argile, soutiennent un toit de roseaux, de forme conique. Point de fenêtres : la porte, large et haute, en tient lieu. On a creusé, à côté de l'habitation, une caverne où sont déposées les provisions d'hiver. Pour meubles, outre la table, ces anciens Armoriques du sud-ouest et du midi possèdent des bancs de chêne à trois pieds, quelques corbeilles en bois, des coupes faites avec les cornes de l'urus. Le plus souvent, leur lit est une simple peau de bête. Ils mangent d'abord la bouillie nationale, puis des tas de viande, du saumon rôti au vinaigre, l'alose de l'Hérault, des alouettes, du gros gibier, du miel ; ils boivent la cervoise (*corma*) faite avec des céréales, et la liqueur d'orge (*zyt.*) ¹. La saie, retenue autour du corps par *l'euriza* ou ceinture rouge, et le brak roulé en spirale et enveloppant leurs jambes, forment les particularités de leurs vêtements. Les hommes des montagnes couvrent leur tête du demi-bonnet rond de Memphis ², et ils se vantent de leur origine hellénique ³.

Le type général du monde ibérien n'a guère changé depuis les temps les plus reculés. Ainsi, la Dordogne, qui renferme tant de souterrains, est encore renommée pour l'exploitation des mines : les habitants de ce département se livrent surtout aux travaux de forges et de manufactures. Descendant des Celto-Cynésiens, le peuple du Cantal, de la Dordogne, de la Vienne, du Lot, est encore

1. *Athen.*, lib. IV ; *Marcell. Empiricus* ; *Diod. Sicul.*, lib. V, cap. 26 *Isidore, de Séville*, Etymologies et origines.

2. *Mary-Lafon*, Hist. du midi de la France, t. 1^{er}, 1^{re} partie.

3. *L'abbé Voisin*, La France avant César, par le Marin de Tyr, p. 60, in-4, 2^e livraison. Paris, 1865.

rude, fort, demi-sauvage par rapport aux autres peuples de la France. Répondant aux Ausks, les habitants des bassins de la Garonne et de l'Adour sont sveltes, doux et vifs. Leur tête a une expression antique, et l'on retrouve, dans les lignes harmonieusement uniformes de leur profil dorien, le sang de l'Ibère mêlé à celui de la Phénicie. En Gascogne, l'esprit de rivalité, défaut immémorial, a persisté jusqu'au xviii^e siècle, où l'on voyait encore les habitants des diverses paroisses se prodiguer des noms peu gracieux : les limaçons, les lapins, les rats (lous limaquès, lous lapiès, lous arrates) ¹. La hâblerie gasconne est attestée par un proverbe du pays : « Le Gascon peut se dédire trois fois. »

Aujourd'hui, les Basques occupent le pays des Aquitains et des Ligures, avant que ces derniers ne quittassent l'Espagne pour se répandre sur le littoral de la Méditerranée, depuis les Pyrénées jusqu'à l'Arno. Ils forment tout ce qui reste de la race ibérienne, environ 650,000 individus, dans lesquels on reconnaît les traces d'une origine primordiale. Ils ne datent plus. Portant la tête haute, ayant l'air dégagé, les traits réguliers, la taille droite et souple, la démarche aisée, ferme, légère, les Basques prennent tout naturellement ce qu'on appelle la pose académique. Une vivacité, une assurance extrême brille dans leurs regards ; leurs cheveux sont noirs, leurs yeux petits, leurs sourcils épais ; leur teint est brun, coloré, leur nez mince, leur bouche bien faite. Ils sont habiles à tous les exercices du corps, et leur agilité est connue de l'Europe entière. *Escualdunac*, — nom qu'ils se donnent à eux-mêmes, — signifie « ceux qui ont la main adroite, » en leur langue. Ils justifient le dicton « courir, sauter, danser comme un Basque. » Ils ont l'intelligence et l'énergie, avec un caractère difficile, avare et défiant, ²; ils chantent avec gaîté, sinon avec talent, en vrais descen-

1. *Hist. de la Gascogne*, par Monlezun, t. 1^{er}, p. 13, in-8. Auch. 1846.

2. *Roget de Belloquet*, *Ethnogénie gauloise*, 2^e partie, p. 32.

dants des Cantabres (*Khantaber*, chanteur excellent). Au jeu de paume, ils montrent une supériorité marquée.

Ils aiment et conservent intacte leur langue nationale, par eux appelée *euscara*, et ils regardent le nom de Basque comme le plus beau titre à faire valoir, en n'imaginant pas qu'il y ait un pays comparable à l'*Escalerra*, terre où l'on parle le basque. La langue romaine a succombé sous l'affection qu'ils portent à leur langue mère. D'ailleurs, aucune innovation, venant du dehors, ne leur plaît. Leurs familles ne veulent point s'unir à des familles étrangères. Dans plusieurs localités, c'est encore la jeune fille qui choisit son époux, à la mode ligurienne. Ils ont leur sang, leurs goûts, leurs mœurs, leurs usages propres. La frugalité préside à leurs repas, composés de pain de maïs, de légumes, de lait, de porc. Le *pittura*, mauvais cidre, leur sert encore de boisson ; ne serait-ce pas le zyt des Aquitains et des Ligures, le *zuthos* dont parle Strabon ? Un appétissant jambon, dit *chingara*, leur semble le mets le plus délicieux et n'est autre que le jambon cantabrique estimé des anciens.

Qui de nous ne reconnaîtrait le sang des Ibères dans ces hommes qui ont peuplé définitivement les gorges pyrénéennes ? Les Galls, demeurés sur le sol gaulois, ont éprouvé dès le principe plus de secousses morales et de modifications. Le frottement étranger a laissé plus d'empreintes sur leur caractère, et leur nombre, au lieu de se réduire presque à néant comme celui des Ibères, a été grossi par deux invasions kymriques. Leurs langues et leurs mœurs abondent en dialectes et en variantes ; peu à peu leur parler guttural s'étend sur la plus grande partie de la Gaule, à ce point que Quintilien et Cicéron plaisanteront un jour les Gaulois, à propos de leur langue sauvage et aspirée ¹.

Voici se constituer la nation ou famille gauloise pro-

1. H. Monin, Monuments des anciens idiomes gaulois, p. 150, in-8°, Paris, 1864.

prement dite. L'intérêt de l'histoire augmente. Les siècles s'écoulent. On approche de l'instant où Rome veut soumettre la Gaule. Une quasi-homogénéité apparaît parmi toutes les populations de notre pays, car les races semblent se fondre plus rapidement pour échapper aux Romains dominateurs.

Dans le monde gallique, les Arvernes et les Bituriges occupèrent le premier rang, dès avant César. Opiniâtres, braves au combat, moins commerçants que guerriers, les Arvernes osaient se regarder comme frères des Latins, et issus de race troyenne ¹. Ils disaient qu'Anténor avait fondé Clermont. Leur lutte contre les Romains prouva surabondamment leur courage et leur soif d'indépendance. Les vainqueurs eux-mêmes déclarèrent les Arvernes libres. Pendant cette lutte, Vercingétorix, prévoyant une défaite, leur dit que le salut commun exigeait des sacrifices particuliers; qu'il fallait brûler toutes les habitations isolées, tous les villages, et même les villes incapables de soutenir une défense. Le projet, unanimement adopté, fut aussitôt mis à exécution. Ce patriotisme, cet amour exclusif que les Arvernes avaient pour leurs montagnes, existe encore aujourd'hui chez les habitants du Puy-de-Dôme. L'Auvergnat parcourt bien des villes afin d'amasser une petite fortune; mais il ne manque pas de venir en jouir devant ses pics et ses volcans éteints : il veut manger le fromage amer, et boire le gros vin rouge. Il est fier de son pays, de même que le savoisien, du sang des Allobroges, aime ardemment ses monts neigeux, y naît et y meurt.

Au combat d'Avaricum (Bourges), un Biturige, placé en face d'une des portes pour alimenter l'incendie d'une tour romaine, y jetait des boulets de suif et de bois, qu'on lui faisait passer de main en main. Frappé au côté par un scorpion, — machine de guerre qui lançait des pierres ou des dards, — il tomba. Son voisin prit sa place,

1. *Lucani Pharsal*, lib. I.

fut tué aussitôt. Un troisième, puis un quatrième, succombèrent ; mais la porte n'en fut pas moins occupée pendant toute la durée du combat ¹.

Plusieurs tribus de l'Arvernie, les Gabales (Gévaudan, Cévennes septentrionales), et les Rutènes (Rouergue) à la rouge chevelure ², étaient renommées pour leurs richesses ; elles possédaient des mines d'argent et d'or, que les Phéniciens avaient découvertes dans les flancs de leurs montagnes. Le Tarn, disait-on, roulait des paillettes d'or. Le village d'Orguel, à dix-sept kilomètres de Montauban, doit son nom à ce précieux métal. On n'exploitait guère les mines d'argent. Mais la nature fournissait de l'or sans peine et sans travail manuel, pour ainsi dire. Lorsque des rivières avaient des sinuosités difficiles à parcourir, l'eau qui descendait des montagnes entraînait à leurs racines de grandes paillettes d'or ; les ouvriers qui travaillaient à les recueillir, brisaient les mottes contenant des grains d'or, puis ils les dépouillaient de leur vase en les liquéfiant à la fournaise, comme cela s'est fait encore longtemps après, aux environs des Alpes ³.

Moins brillants par le caractère que les Arvernes, les Éduens paissaient leurs troupeaux et récoltaient le blé. Les Bituriges exploitaient des mines de fer considérables ⁴, savaient fixer à chaud l'étain sur le cuivre, possédaient des ateliers pour façonner l'or et l'argent, et avaient inventé le placage dont ils ornaient les mors et les harnais des chevaux. Une industrie importante enrichissait les Séquanes, qui préparaient la chair du porc et fabriquaient des jambons très-recherchés en Italie et en Grèce.

Peu à peu, les Galls ayant adopté certaines habitudes des Ibères, chassés par eux, il y eut certainement plus de stabilité dans leur existence. Des villes s'élevèrent, sur les terrains dépouillés des bois qui les couvraient. Les

1. *Cæsar*, De Bell. gall., lib. VII, cap. 25.

2. *Lucani Pharsal*, lib. I, vers 402.

3. *L'abbé Vóisin*, La France avant César, p. 77.

4. *Strabo*. lib. IV, cap. 2.

Galls construisirent des maisons avec les plus beaux arbres, au lieu de continuer à vivre en nomades. Aussi l'amour du foyer commença à se développer chez ces populations vagabondes, qui se choisirent définitivement une patrie ; et le nombre diminua de ceux qui, en pleine paix, allaient chercher l'occasion de guerroyer jusque dans les rangs étrangers.

Puis, l'invasion des Kymris, par le nord, aboutit à la fondation de villes assez remarquables, et mit en évidence des nations jusqu'alors presque inconnues : les Pétrocoriens (diocèses de Périgueux et de Sarlat), qui exploitaient des mines de fer ; — les Sénonais, d'humeur guerrière et errante, qui effrayèrent l'Italie avec leurs cris horribles et leur impétueuse fougue, en inspirant trop d'épouvante eu égard à leur force réelle, par leur aspect colossal et tel qu'ils semblaient nés pour l'extermination des hommes et des villes ¹ ; — les Lingons, passionnés aussi pour la guerre, portant des armes peintes ² ; — les Carnutes, dont la capitale Autricum (Chartres) devint un collège de druides entouré de forêts, un milieu sacré, comme elle était elle-même le point central du territoire Gallo-Kymrique. Les Carnutes avaient à Orléans une excellente place de commerce, en relations continuelles avec les Nannètes, par le port considérable de Corbilo, (bourg de Couéron), situé sur la rive droite de la Loire-Inférieure, et avec les Éduens par Noviodunum (Nevers), au confluent de la Loire et de la Nièvre ³. Aujourd'hui encore, les marchés de grains et de bestiaux abondent dans le pays chartrain et l'Orléanais, dont les habitants montrent aussi beaucoup de ferveur religieuse.

De la même invasion kymrique data la célébrité des Nannètes, sur la rive gauche de la Loire-Inférieure, peuple qui faisait de fréquentes expéditions maritimes dans l'île d'Albion ou *Alb-in*, l'île montagneuse.

1. *Florus*, lib. I, cap. 43.

2. *Lucani Phars.*, lib I, v. 398.

3. *Strabon*. lib. V, cap. 2.

Enfin, vers ce temps, les Venètes, marins hors de ligne, tinrent un rang honorable. Les vaisseaux venètes, dont la carène était presque plate, bravaient impunément les bas-fonds et les reflux; leurs proues et leurs poupes, très-élevées, résistaient au choc des vagues, à la furie des tempêtes. Tous les bordages, renforcés en chêne, soutenaient parfaitement le brisement du flot: les bancs étaient construits avec des poutres de trente-trois centimètres d'équarrissage environ, rattachées par des chevilles de fer, de trois centimètres de grosseur. Des chaînes de fer, non des câbles, retenaient les ancres. Des peaux préparées et amincies servaient de voiles. Ou plutôt, car il est difficile de croire que ces peuples ignoraient l'usage du lin, les Venètes ne teignaient-ils pas leurs voiles en toile avec du *tan*, ce qui leur donnait une couleur d'un rouge sombre, semblable à la peau d'un animal? Les marins du Morbihan ont conservé cette habitude.

De même que les Nannètes, leurs voisins, les Venètes commerçaient avec Albion: ils en rapportaient des esclaves, des cuirs, du cuivre et de l'étain. Leur puissance et leur supériorité maritime furent telles que tout vaisseau fréquentant les parages de la péninsule leur devait un droit de passage ¹. En guerre, pour mieux surprendre les ennemis, les Bretons eurent plus tard des *Pyctæ*, bateaux complètement peints en couleur de mer ². Rappelons que la Bretagne et la Normandie ont gardé le goût des expéditions maritimes; que l'une et l'autre donnent la naissance à d'habiles et glorieux marins, à des hommes robustes et énergiques, comme le furent les Venètes.

Plusieurs nations prirent un nouvel éssor après l'invasion des Belges. Désormais on connut les Leukes (Duché de Bar et petite partie de la Champagne et de la Lorraine), adroits frondeurs, habiles à lancer l'épieu, et

1. *Cæsar*, De Bell. gall., lib. III, cap. 8 et 13.

2. *Vegetii* Inst. milit., lib. V, cap. 7.

d'humeur indépendante, comme les Arvernes. Pour la puissance et l'intrigue, les Rèmes (diocèse de Reims) acquirent de la réputation. Les Bellovakes purent facilement armer soixante mille hommes, cent mille au besoin ¹. Braves à un haut degré, ils tinrent une grande place dans les confédérations qui eurent pour but la délivrance gauloise. Les Soissonnais possédaient une infanterie qui, malgré ses longues armes, manœuvrait avec légèreté ². Avec les Bellovakes, ils dirigeaient les autres nations.

Les Trévires passaient pour les meilleurs cavaliers de la Gaule ³, et conduisaient avec une merveilleuse adresse leur *covinn* ou chariot recourbé, selon Lucain. ⁴. Les Éburons, les Nerviens et les Ménapes menaient une existence de sauvages, qui ressemblait fort à celle des Germains. Ils restaient dans leurs immenses marais, ou dans les profondeurs de leurs bois, de leurs Ardennes (*ar-denn*, la profonde), en rejetant l'usage du vin et des autres superfluités propres à énerver les âmes et à affaiblir les courages ⁵. C'étaient plutôt des tribus que des nations. Les unes refusaient aux marchands l'entrée de leur pays; les autres, pour échapper sans doute aux coups de l'étranger, se construisaient des murailles impénétrables, à l'aspect poétique : elles courbaient jusqu'à terre et replantaient les branches des jeunes arbres, qui s'entrelaçaient avec le temps pour former une sorte de réseau, un mur de végétation ⁶. Déjà, au nord et à l'est de la Gaule, l'instinct militaire se manifestait, à côté des tentatives d'industrie. Et les siècles ont développé ces aptitudes. Les habitants de la Flandre, du Cambrésis et du Hainaut ont encore, sous ce double point de vue, une supériorité incontestable. Dans le Sénonais, autour de Langres, les

1. *Cæsar*, De Bell. gall., lib. II, cap. 4.

2. *Lucani Pharsal*, lib. I, vers 423.

3. *Cæsar*, De Bell. gall., lib. V, cap. 3.

4. *Lucani Pharsal*, lib. I, v. 426.

5. *Cæsar*, De Bell. gall., lib. II, cap. 15.

6. *Id*, *ibid.*, cap. 17; *Strabo*, lib. IV, cap. 3.

grandes batailles se sont succédé jusqu'en 1814 ; les paysans y font volontiers le coup de feu, ainsi qu'en Lorraine et en Champagne, où le peuple a de l'adresse, de la persévérance et de la vocation pour les armes.

Au nord et à l'est appartenait surtout la force et la rudesse, avec la solidité guerrière ; à l'ouest, dans l'Armorique, la ténacité et la crédulité, les ardeurs mystiques, une mélancolie constante, et, pour ainsi dire, un mariage de l'homme avec la nature, se maintenaient et existent toujours. Le midi avait plus de splendeur que les autres régions. Alors, comme aujourd'hui, on y rencontrait des villes où le luxe apparaissait sous toutes ses formes. Citons Lyon et Toulouse, la dernière pourvue d'immenses richesses, possédant beaucoup d'or et d'argent en lingots, que les Tectosages avaient rapportés de leurs expéditions en Italie, ou qui provenaient des mines des Pyrénées. Citons encore Marseille et ses alentours.

III

Sur le littoral méditerranéen, vivait un peuple naturellement propre aux brillantes entreprises, pourvu que l'impulsion première lui fût communiquée. Les colonies phéniciennes, rhodiennes et phocéennes (V.-plus haut, p. 26 et suiv.) avaient déposé là quelque chose de la civilisation orientale. Aussi Marseille mérita-t-elle d'être proclamée plus tard « fille des Phocéens, » « Athènes des Gaules » et « Maîtresse des études. »

Une anecdote rappelle son origine. Nann, *ric* (en gaélique, chef) de la tribu des Ségobriges, allait marier sa fille Gyptis, lorsque, six cents ans avant J. C., un marchand phocéén nommé Euxène aborda dans le pays. Nann accueillit l'étranger, et l'invita à prendre place au festin qu'on préparait. Euxène accepta. Selon l'usage des Ligures, la jeune fille parut à la fin du repas, et fit le tour de

la table en tenant à la main une coupe pleine d'eau qu'elle devait offrir à l'époux de son choix. Gyptis s'arrêta devant Euxène. L'étonnement fut général... Nann se soumit au goût capricieux de sa fille : il crut voir là un ordre des dieux, prit le Phocéén pour gendre, et donna en dot à Gyptis le golfe même où Euxène avait débarqué. Le jeune époux nomma sa femme Aristoxène, c'est-à-dire « la meilleure des hôtesse; » puis il renvoya son vaisseau à Phocée afin d'en ramener des colons. Marseille (*Maz-salia*, habitation salyenne) s'éleva sur une presqu'île creusée en forme de port vers le midi, dans une position excellente, mais sur un territoire très-circonscrit. Bâtie en amphithéâtre au milieu des rochers, elle devint bientôt le plus important comptoir de la Gaule; bientôt les Marseillais entreprirent des expéditions commerciales, et fondèrent d'autres villes : Monaco (*Portus Herculis Monæci*), Nice (*Nikai*, la ville de la victoire, *Nicæ*), Agde (Agathe-Tykhé, la Bonne Fortune, Agatha), les îles d'Hyères (Stœchades), Cavaillon, Avignon et Arles, vieilles cités celtiques, passèrent sous leurs lois, les deux premières après avoir appartenu aux Cavares, et la troisième aux Salyens. Plus tard, on compta trois fondations marseillaises en Espagne, et une sur le Rhin.

Cependant, pleins d'espoir en leur colonie gauloise, les Phocéens émigrèrent de Phocée, emportant avec eux des armes, des graines et des plants de vignes. Jusque-là, dans le midi et le centre de la Gaule, on ne récoltait pas de raisin; l'olivier fut introduit aussi par les Phocéens, sans doute ¹, et l'on peut croire que la *danse des Olivettes*, à Marseille, date de cette époque. A l'arrivée des colons nouveaux, en 542 avant J. C., les Marseillais furent transportés de joie. Leur ville s'agrandit; on releva d'anciens forts abattus, primitivement construits par les Phéniciens et les Rhodiens; on planta des vignes et des oliviers dans les environs, où chaque année les bœufs

1. *Justini Histor.*, lib. XLIII, cap. 4.

venaient brouter le thym ¹. Marseille prit un développement tel, que, jaloux et craignant qu'elle ne dominât leur propre pays, les Ligures la voulurent détruire, et qu'elle se plaignit contre eux au Sénat de Rome. On sait ce qui arriva de la protection accordée aux Marseillais par les Romains.

Avec le commerce, quelque luxe pénétra bientôt dans la colonie, dont les habitants furent les plus remarquables commerçants et navigateurs de la Gaule, où leurs marchandises se répandaient par le Rhône, la Saône et le Doubs ². Les bois de construction vinrent s'accumuler, même des côtes de la Manche, dans leurs places commerciales. Les Phocéens leur avaient divulgué, assure-t-on, le secret de faire le pain, en apprenant d'eux, en retour, l'art utile de l'agriculture ³. Les Marseillais exportèrent d'abord des bijoux, du corail et du savon que, selon Pline, ils ont fabriqué les premiers dans l'antiquité. Vers 250 avant J. C., des maisons marseillaises avaient établi quelques comptoirs à Syracuse ⁴. Sous le nom de Dendrophores ou porte-arbres, il existait à Marseille un collège de marchands de bois, de charpentiers et de constructeurs. Cela ressort d'une inscription découverte dans les caves de Saint-Sauveur. Comme à Athènes, certainement, les artisans s'y constituaient en corporations, avec la seule condition de respecter l'ordre public ⁵. Le collège des Dendrophores devait survivre à la conquête romaine.

Les efforts des Marseillais tendirent surtout à la puissance maritime. Ils entretenirent une flotte, comptèrent beaucoup de navires de cinquante rames, nouèrent des relations avec l'Espagne et l'Italie, et eurent assez de

1. Pline, lib. XXI, cap. 31; *Histoire de Jules César*, t. 1^{er} p. 105, 1865, in-8.

2. Strabo, lib. IV, cap. 1.

3. Aillaud, *Discours sur l'ancienneté de Marseille*, p. 23.

4. Démosthène, 32^e discours contre Zénothémis, cité dans l'*Hist. de Jules César*.

5. Boudin, *Hist. de Marseille*, p. 18, in-8^o, 1852, *Paris et Marseille*.

force pour que Carthage les respectât, pour que Rome recherchât leur alliance. Ils furent gallo-phocéens, si l'on peut ainsi dire, et adoptèrent quelque chose des mœurs et des coutumes de l'Europe orientale. Par suite, les mots radicaux de leur langue obtinrent un adoucissement phonique; les racines celto-cynésiennes, auskes, phéniciennes, se teignirent peu à peu d'une couleur grecque ¹. *Pain*, en patois marseillais, se dit *arton*, comme dans l'ancienne Grèce; le mot a été entendu encore en 1830 ². Pour leurs travaux de culture, ils employaient des étrangers. Des Ligures se louaient à eux, écrit Strabon. Parmi les Ligures aussi, les Marseillais choisissaient des troupes soldées, armées et disciplinées « à la grecque, » et portant le bouclier de cuivre, fabriqué sur le modèle grec. Il n'était permis à personne d'entrer dans la ville de Marseille avec des armes offensives. Un homme, chargé de recevoir ces armes à la porte et de les garder, les rendait à l'étranger lors de son départ ³.

Dès l'origine, chez les Marseillais, à l'imitation des peuples de race ionienne, l'époque où la vigne fleurit fut une époque d'allégresse, pendant laquelle on célébrait, en l'honneur de Bacchus, la fête florale des Anthestéries. La cité, alors, resplendissait d'un merveilleux éclat, malgré ses habitations en bois, en terre et en chaume. Les façades des maisons et des places étaient décorées de rameaux verts, de roseaux, de guirlandes de fleurs : on faisait de même pour les édifices publics et les temples, construits en marbre, en pierres de taille et en tuiles. Tout travail cessait, les tribunaux vauaient; le temps se passait en cérémonies diverses. N'était-il pas naturel que Bacchus obtînt ces honneurs à Marseille, dont les habitants ne prirent jamais les armes que pour conquérir ou garder des terres propres à la culture des arbres venus d'Ionie?

1. *Mary-Lafon*, Histoire du midi de la France, t. 1^{er}, p. 31.

2. *J. J. Ampère*, La Grèce, Rome et Dante, p. 91, in-18, Paris, 1862.

3. *Valer. Maxim.*, lib. II, cap. 6.

D'autre part, toujours selon la coutume grecque, le printemps, représenté par la déesse Maïa, avait sa fête le 1^{er} mai. On plaçait sur des autels garnis de fleurs quelques jeunes filles bien parées, et leurs compagnes appelaient les passants pour offrir des fleurs à la Maïa, déesse de cette saison délicieuse. ¹ Si l'on se rappelle que le « mois de Marie » est le mois de mai, on comprend qu'une fête chrétienne ait succédé à la poétique Maïa, qui s'est, d'ailleurs, perpétuée jusqu'à une date récente parmi les Provençaux.

Peu de changements survinrent dans les mœurs des Marseillais. La colonie phocéenne se distingua complètement des villes du centre et du nord. On y honora l'affabilité, la tempérance, l'amitié. « Mœurs de Marseille, » dit le proverbe romain ². L'hospitalité y fut pratiquée sans cesse, le plus gracieusement du monde. On distribuait les familles en *phyles* ou tribus ³. L'usage voulait que les Marseillaises ne bussent pas de vin; leurs maris avaient le droit de les tuer, lorsqu'elles tombaient dans cette faute ⁴. Une loi somptuaire ne permettait pas que la plus riche dot des femmes excédât cent écus d'or, la plus riche de leurs parures, cinq écus ⁵. Les filles n'avaient droit, dans les successions, qu'à une dot modique, selon le code athénien. Les fils commençaient dès l'âge de sept ans leur éducation, qui avait la gymnastique pour base. On les inscrivait sur un rôle particulier jusqu'à dix-huit ans; alors ils étaient éphèbes, c'est-à-dire pubères, terminaient leurs leçons de gymnastique, et commençaient leur apprentissage militaire. De vingt ans à soixante, ils étaient soldats ⁶. Les Marseillais avaient

1. *Guy's*, Voyage littéraire en Grèce; *J. J. Ampère*, la Grèce, etc., p. 59.

2. *Plaute*, *Casina*, Act. v., sc. 4.

3. *J. J. de Pastoret*, Hist. de la législation, t. IV, p. 408 et 508.

4. *Antonio de Ruffi*, Histoire de Marseille, liv. 1^{er}, ch. 3. In-folio, *Marseille*, 1642; *Alian*, Hist. divers, lib. II, cap. 38.

5. *Strabo*, lib. IV, cap. 4.

6. *Boudin*, Hist. de Marseille, p. 49.

adopté une loi athénienne qui autorisait à priver trois fois de la liberté tout affranchi convaincu d'ingratitude envers son patron ; mais cette loi, à la quatrième fois, considérait l'affranchissement comme inviolable, présumant alors que le maître avait mérité l'ingratitude de son esclave

L'administration, qui prohibait les spectacles de mimes, ¹ entachés d'immoralité, proscrivait les magiciens, les prêtres mendiants, comme gens engraisant leur paresse, et de pernicieux exemple. Toutefois, les Phocéens importèrent à Marseille une danse d'origine grecque, usitée aujourd'hui dans tout le midi de la France, — *la Falandoulo*. Une longue chaîne d'individus se forme spontanément dans les lieux publics. Conduite par un chef qui s'applique à lui faire exécuter un grand nombre de détours et à la faire rompre, elle s'efforce au contraire de ne pas laisser briser ses anneaux. La falandoulo, fort ancienne en Orient, est encore dansée par les bergers turcs. En outre, les Grecs de Marseille avaient probablement répandu autour d'eux l'usage de la *Pyrrhique*, ou danse armée, que l'on retrouve toujours près de Briançon. L'origine des *chevaux frux*, chevaux en carton sur lesquels on pratique un trou qui permet au cavalier de s'y introduire et de fixer le cheval à sa ceinture par des courroies, remonte aussi, dit-on, aux Phocéens. Dans cet exercice, figurant au programme de toutes les fêtes provençales, les cavaliers feignent d'avoir à dompter des chevaux très-fougueux, et ils exécutent des manœuvres d'équitation ². Ce jeu rappellerait-il le combat des Centaures et des Lapithes ?

Malgré l'étroite sévérité des lois marseillaises, rares étaient les sentences de mort, comme le prouve la rouille qui rongait le glaive de la Justice servant, depuis la fondation de la ville, à l'exécution des criminels. La note

1. *Valer. Maxim.*, lib. II, cap. 6.

2. *Alf. de Nore*, Coutumes, mythes et traditions des provinces de France, p. 40 et 44, in-8°. Paris, 1846.

d'infamie, peine très-grave, entraînait la perte de tous les droits civils, la dégradation du condamné et la confiscation de ses biens.

Lorsqu'un citoyen venait à mourir, personne n'osait montrer de la douleur ; personne ne voulait, par respect pour la patrie, paraître trop affligé de la mort d'un parent. De plus, aux funérailles, loin d'afficher le deuil, on célébrait de grands festins. Devant les portes de la ville se trouvaient toujours deux bières, appelées Libitines, destinées à recevoir, l'une les corps des hommes libres, l'autre ceux des esclaves, pour les porter ensuite sur un char au lieu de la sépulture, ¹ éloigné d'au moins deux mille pas de la ville. Quelquefois, l'incinération des corps avait lieu, et les restes mortels étaient renfermés dans des urnes de verre ou de cristal semblables à celles que l'on a déterrées en creusant le bassin de la Darce. Un Marseillais ne pouvait disposer de sa vie. Le suicide lui était interdit, à moins qu'il n'eût obtenu une permission du sénat, instruit des raisons qui portaient cet infortuné à désirer la mort. Edifiés sur la valeur de ses raisons, les magistrats lui envoyaient ou non la cigue ². Cette coutume venait très-probablement de la Grèce, car on l'observait dans l'île de Ceos. Enfin, par mesure préventive à l'égard du suicide, la vente du poison était rigoureusement défendue.

A Marseille il fallait s'occuper d'industrie, de commerce, de navigation, de sciences exactes ou de critique littéraire, et ne pas aimer les poètes ni les orateurs, bien que des grammairiens de cette ville aient révisé très-anciennement les poèmes d'Homère avec une correction rare, et qu'ils aient mis au jour « l'édition massalitique » de l'auteur de l'Iliade.

Pythéas, savant navigateur, astronome, qui pénétra jusque dans la mer Baltique, et Eutymènes, qui explora la côte d'Afrique jusqu'au Sénégal, naquirent dans cette

1. *Valer. Maxim.*, lib. II, cap. 6.

2. *Valer. Maxim.*, id. *ibid.*

« Athènes des Gaules. » Un demi-siècle plus tard, Eratosthènes composa une histoire fort étendue des Gaulois, ouvrage cité par César, mais malheureusement perdu. Pythéas et Eutymènes ont écrit chacun un Périple. Pythéas détermina, à quarante secondes près, au moyen du gnomon, la latitude de sa patrie, et il constata les relations des marées avec la lune. Parmi les anciens, la mécanique des Marseillais acquit une juste célébrité. En preuve de leur adresse peu commune dans le travail des métaux, ils ont laissé des médailles frappées au coin, ou fondues en cuivre, en bronze et en argent, ayant pour types ordinaires le Lion et le Taureau menaçant. D'autres représentent un cep de vigne, ou bien un trident et un poisson, pour signaler les années abondantes dans la vendange et la pêche; d'autres offrent l'empreinte de la girafe et de l'hippopotame, et consacrent probablement les voyages de Pythéas en Afrique; d'autres, enfin, sont à l'effigie de Diane et d'Apollon, dont la tête est armée d'un casque. La plupart se font remarquer par la noble simplicité des types et par la perfection du travail. Agde, Cavaillon et d'autres cités de même origine, frappaient aussi des monnaies dont la fabrication n'approchait pas de l'art marseillais. Sur celles d'Agde figuraient Diane et le lion.¹

Ainsi, l'antique cité des Phocéens rayonnait sur le littoral,— astre entouré de ses satellites. Son importance ne s'est jamais effacée; et, de nos jours, Marseille, brillante, active, magnifique, est reine de la Méditerranée.

IV.

Avec quel intérêt l'historien suivrait pas à pas, dans leur marche, les différents peuples qui ont paru en Gaule jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne! Il aimerait à

1. *La Sausseye*, Numismatique de la Gaule narbonnaise, in-4. 1842, Paris.

pouvoir constater d'une manière certaine leurs transformations successives, de générations en générations. Mais le tableau nécessairement incomplet qui s'offre à lui, n'a pas de nuances arrêtées dans les couleurs, et une perpétuelle confusion existe dans les groupes qu'il y distingue.

A peine un lien trop frêle, tour à tour formé et rompu par les événements, unit-il un peuple à un autre. Où et comment trouver les infinis détails qui permettraient de reconstruire l'ensemble de la vie privée et publique? Par quels moyens déterminer les dates fixes des modifications survenues dans les mœurs? Il est presque impossible de conserver, plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici, un ordre chronologique absolu. Des peuplades au berceau, demi-sauvages; des bandes errantes; des tribus qui sont plus ou moins en rapports forcés de voisinage; des colonies lointaines, important dans leur patrie adoptive une civilisation perfectionnée, tout cela ne saurait constituer une unité nationale. Les Gaulois ne se connurent, ne se comptèrent, ne se sentirent exister organiquement que lorsqu'un maître leur eut infligé le nom de Province gallo-romaine.

Demandons-nous donc maintenant, pour saisir enfin un aspect d'ensemble, quels hommes César a vaincus, et quel était l'état de la civilisation gauloise, moment de la conquête. Si les Romains ont voulu réduire la Gaule en Province, c'est qu'elle leur inspirait de la crainte ou méritait leur convoitise, et la lutte même servit au développement général des mœurs et des coutumes de la population. De tant de maux sortit le bien; la détresse commune engendra l'harmonie des âmes.

Au premier siècle de notre ère, les Gaulois du Nord, du Nord-Ouest et de l'Ouest, se font remarquer par leurs longs et abondants cheveux: — *Gallia comata*, Gaule chevelue, disent les Romains. Ceux du Sud et du Sud-Est se distinguent par les braies: — *Gallia braccata*, Gaule porteuse de braies. Ce sont encore les braies des anciens Galls, avec la chemise à manches d'étoffe rayée, descen-

dant jusqu'au milieu des cuisses ¹. Le vêtement n'a point changé; tantôt ample, tantôt ajusté, il est seulement un peu plus luxueux qu'à son origine : *braguez* signifie toujours haut-de-chausse en breton. Quant à la saie, on la brode quelquefois d'or et d'argent, quelquefois on la couvre d'ornements peints ².

La propreté gallique, qualité native, semble devenir une véritable coquetterie : certaines dames, pour avoir le teint frais, se lavent le visage avec de l'écume de bière ³. Pour donner à leur chevelure une couleur rouge ardent, les hommes la lessivent avec de l'eau de chaux, ou la recouvrent de suif combiné avec de la cendre. Les uns la laissent flotter sur leurs épaules, et dans toute sa longueur; les autres la relèvent et la lient en touffe au-dessus de leur tête. Les hauts personnages se rasent, mais portent d'épaisses moustaches ⁴; le reste a la barbe entière.

A ce portrait ajoutons celui d'un Gaulois armé pour le combat : C'est un homme blond, aux cheveux blonds ou chatains flottants, aux moustaches rousses. Il a revêtu la saie. Il se sert d'un gai (en irlandais *gai*, pique), — ou d'une catéie (en kymrique *katai*, arme) — ou d'un matras (en kymrique *médru* lancer), sorte de trait, d'arbalète dont le fer est moins pointu que celui de la flèche, — ou d'une flèche, — ou d'une fronde, — ou d'un sabre long à un seul tranchant, soit en fer, soit en cuivre, tenu par des chaînes de même métal. Presque tout cela fait mauvais service, à l'exception d'une espèce de pique dont le fer, long d'un demi-mètre environ, et large de cent quarante-huit millimètres, se recourbe vers sa base, comme un croissant. Cette arme, d'invention gauloise, un peu semblable à la hallebarbe, cause d'horribles, de

1. *Strabo*, lib. iv. cap. 4; V. plus haut, p. 55.

2. D'après Virgile, Silius Italicus et Diodore de Sicile.

3. *Plin.*, lib. xxii, cap. 25.

4. *Diod. Sicul.*, lib. v, cap. 28; *Plin.*, lib. xxviii, cap. 42; *Améd. Thierry*, *Hist. des Gaulois*, t. 1^{er}, liv. 4, ch. 1^{er}.

mortelles blessures ¹. Le guerrier pauvre porte un casque de métal, auquel s'attachent des cornes d'élan, de buffle ou de cerf. Le riche porte un casque de métal précieux, un cimier représentant en tête ou en bosse quelque figure d'oiseau ou de bête farouche, et surmonté de panaches hauts et touffus. Sur son bouclier allongé, quadrangulaire, bariolé, sont clouées de nombreuses figures, qui lui servent de devise : il veut, par là, caractériser son genre de courage ou effrayer son ennemi. Aux Thermopyles, dit Pausanias, les Gaulois ne pouvaient se reconnaître ; par une nuit très-sombre, ils ne distinguaient pas les figures peintes sur leurs boucliers... Les premiers Gaulois qui parurent à Rome, comme gladiateurs, avaient un poisson (un dragon?) au cimier de leur casque et étaient appelés « Mirmillons » ².

Sous la cuirasse en fer battu que le guerrier a endossée, on remarque une cotte à mailles de fer, création de l'industrie gauloise. Outre l'usage des colliers, religieusement conservé, le riche aime à ceindre un baudrier tout brillant d'or, d'argent et de corail ³. Le vêtement ordinaire est devenu plus complet que celui des Galls primitifs ; l'armure protège mieux le soldat, qui ne va plus combattre nu, par ostentation, comme autrefois. Son courage ne se compose plus de témérité folle, et, quoique méprisant la mort, il ne se croit plus obligé de l'affronter sans cause. Sa façon de comprendre l'honneur ne lui interdit plus les armes défensives, ni l'emploi de la tactique et des stratagèmes.

L'honneur, en général, est le mobile des actions du Gaulois, qui se plaît à guerroyer, malgré son extrême vieillesse. On ne le voit jamais se couper le pouce, selon la manière italienne, pour échapper au service militaire ⁴, comme le lâche qu'il appelle en plaisantant *Mur-*

1. *Améd. Thierry*, Hist. des Gaulois, t. 1^{er}, liv. iv, ch. 1^{er}.

2. *J. Michelet*, Orig. du droit franç., p. 210.

3. D'après Diodore de Sicile, Silius Italicus, Varron, Pline.

4. *Amm. Marcellin.* lib. xv, cap. 12.

cus. Il tire gloire de son sang qui coule. Les blessures qu'on lui fait, pourvu qu'elles ne soient pas trop béantes, excitent son orgueil; car il se persuade, dit Tite-Live, qu'il combat d'une façon plus glorieuse, lorsque, sa peau étant coupée, des plaies larges et sans profondeur se développent. Son étendard est un sanglier, de métal ou de bronze, fixé au bout d'une hampe. Il a peut-être choisi le sanglier comme un symbole naturel de sa force farouche, de sa vie sauvage au milieu des forêts et des marécages, à cause de l'existence habituelle du sanglier dans ces lieux retirés, et parce qu'il se nourrit du fruit du chêne, arbre sacré ¹. Des statuettes nombreuses prouvent que le symbolisme national du sanglier se maintint longtemps. Les monnaies le représentent, dans la suite, soit occupant le champ comme type principal, soit fixé au sommet d'une enseigne militaire. Les monnaies éduennes et aulerkes, datant de la conquête romaine, et peut-être de l'époque purement gauloise, nous montrent des cavaliers et des hoplites qui tiennent une hampe terminée par un sanglier ², emblème de toute la race gallique.

Une belle tenue sous les armes est exigée du Gaulois. D'ailleurs, l'ordre qui lui répugne dans la vie sociale ne lui déplaît pas dans les choses de la guerre; son zèle pour les exercices militaires s'accorde avec ses goûts de bataille, car il recherche le combat comme le beau langage ³. Il sait se maintenir toujours dispos et agile, habile au maniement de l'épieu, du glaive ou de la flèche. Il fait du métier des armes un pillage organisé, ou une sorte d'industrie mercenaire. Salluste lui donne le pas sur les Romains pour l'extrême adresse du soldat. Si les images et les descriptions des vieux historiens sont fidèles, les Celtes, « lansquenets » de l'Europe anti-

1. *La Saussaye*, Numismatique de la Narbonnaise, p. 438.

2. *Revue archéol.*, 8^e ann. p. 729; *Revue numism.*, 1840, p. 245.

3. *Cato*, Orig., lib. 11, fr. 2.

que ¹, jouent un rôle semblable à celui des mercenaires allemands du moyen âge. L'art de la guerre n'a presque pas progressé : il consiste surtout dans la vivacité de l'attaque et la violence du premier choc. Au lieu d'associer leurs forces, les Gaulois ne voient dans une bataille qu'une ligne de duels, où chacun vise son adversaire individuellement. Les peuples des terrains montagneux ou boisés combattent à peu près comme ils chassent, par petits corps, embuscades, et ruses. Leurs dogues, tirés de la Belgique ou de l'île d'Albion, dressés pour chasser l'homme, dépistent, assaillent, poursuivent l'ennemi à outrance ².

La légion gauloise s'appelle *caterva*, comme la légion macédonienne s'appelle *phalanx* ³ : c'est un corps composé de six mille hommes passablement armés ⁴, et capables d'agir ; mais, par malheur, les guerriers traînent à leur suite une multitude de chariots de bagages, qui embarrassent leur marche. La cavalerie, disposée sur trois rangs, — les cavaliers d'abord, puis deux rangs d'écuyers, — est assez bonne et assez nombreuse. En guise de sac, les fantassins suspendent à leur dos une botte de paille ou de branchage, qui leur sert de siège quand ils restent en bataille. Leurs manœuvres souffrent de cet attirail. Les chars armés de faux des Gaulois, comparables à ceux des Lybiens et des Hellènes primitifs, ne font pas toujours merveille. Mais les Leukes, les Rèmes et les Soissonnais n'ont point perdu leur valeur militaire si connue. Pour surprendre les villes, ils savent très-bien, dit César, ouvrir une galerie et la pousser sous le fossé jusqu'au pied des murs, percer sous la muraille une mine à droite et à gauche, d'une trentaine de mètres, soutenir avec de forts étaçons la partie de murs minée, enduire

1. *Th. Mommsen*, Histoire romaine, liv. II, chap. 4.

2. *Strabo*, liv. IV, cap. 4 ; *Sil. Italic.*, liv. IX, vers 77 ; *Ovidii Metamorph.*, lib. I, vers 533 ; *Martial*, lib. III, epist. 47.

3. *Isidor. Sevill.*, Orig., lib. IX, cap. 3.

4. *Fl. Vegetius*. De re militari, lib. II, cap. 2.

les étançons de poix ou autre matière combustible, remplir la mine soit de bois sec, soit de fascines goudronnées, et y mettre le feu, de telle manière que, les étançons étant brûlés, la muraille tombe ¹. La race des Gaulois est la plus industrielle et la plus adroite à imiter tout ce qu'elle voit faire, selon l'opinion de leur historien. S'ils triomphent, ils n'obtiennent que des avantages incomplets; ils subissent des défaites meurtrières, et, généralement, abandonnent leurs morts. Leur caractère s'accorde d'ailleurs avec leurs façons de combattre et d'agir à l'égard des vaincus.

Dès l'origine, ces barbares avaient tué sans pitié leurs prisonniers de guerre, qu'ils crucifiaient, brûlaient ou attachaient à des poteaux, en manière de but. Plus tard, ils se contentèrent de les réduire en servitude; ils cessèrent aussi de massacrer des tribus entières, lorsque celles-ci prolongeaient leur résistance. Mais l'usage de couper les têtes des morts sur le champ de bataille subsista longtemps. Ces têtes, les fantassins les plantaient à la pointe de leurs piques; les cavaliers les suspendaient par la chevelure au poitrail de leurs coursiers. Joyeux, fiers de ces sanglants trophées, les uns et les autres rentraient pompeusement dans leurs villes. Chaque guerrier clouait des têtes coupées devant sa maison ou aux portes de sa cité, auxquelles étaient aussi appendues les têtes d'animaux tués à la chasse, — hures et mufles de bêtes sauvages. Un souvenir de cet antique usage existe encore dans nos campagnes, où l'on expose aux regards des passants les dépouilles des animaux féroces ou seulement nuisibles. Les têtes des chefs, embaumées, frottées d'huile de cèdre, étaient disposées, par ordre de date, dans d'immenses coffres. Trophée modèle regardé comme très-glorieux par la famille. Quelquefois ces crânes, soigneusement nettoyés, servaient de coupes dans les festins ou dans les temples, et jamais un guerrier ne se serait

1. *Cl. Lamarre*, De la milice romaine, p. 494, in-8, Paris, 1863.

dessaisi d'une tête d'ennemi, les parents ou les compagnons du mort eussent-ils voulu la lui acheter au poids de l'or ¹.

En temps de paix, les Gaulois du premier siècle avant J. C. pouvaient déjà mener une existence facile. Des progrès réels s'opéraient dans l'industrie, le commerce, l'agriculture. Les Phéniciens avaient propagé l'art de découvrir les mines, et d'en tirer bon parti. Instruit par leur exemple, le Gaulois vendait maintenant un métal qu'il savait purifier lui-même, et il exploitait des mines de plomb. Il possédait des objets étamés : les Bituriges avaient inventé l'étamage. Il se servait d'objets plaqués : les Éduens avaient trouvé le procédé du placage. Il perfectionnait la trempe du cuivre ². Le roi Bituit montait sur un char entièrement fabriqué en cuivre ciselé et plaqué ³; car on incorporait l'argent avec le cuivre, dans la ville d'Alesia. Pour l'usage domestique, les objets étamés, et plaqués étaient nombreux. Le Gaulois, découvrant les moyens de bien tisser et brocher les étoffes, devenait habile dans l'art de les teindre ⁴.

Il labourait avec une charrue à roues, passait le blé au crible de crin, engraisait les terrains avec de la marne ⁵, *marga*, de découverte gauloise et bretonne. Il défrichait les bois, pour avoir plus de terres arables ou de pâturages. Néanmoins, celui qui mettait la main à la charrue se croyait déshonoré, tant il avait peu l'affection de la terre dont il était possesseur : il préférait s'approprier par la force le blé des autres que s'occuper à en semer lui-même ⁶. Des métairies étaient çà et là répandues dans les campagnes, et nous retrouvons encore par les bois les fossés servant de clôture aux parcs dans lesquels

1. *Strabo*, lib. iv, cap. 4; *Diod. Sicul.*, lib, v, cap. 29.

2. *Plin.*, lib. xxxiv, cap. 8.

3. *Florus*, lib. III, cap. 2.

4. *Plin.*, lib. VIII, cap. 48.

5. *Plin.*, lib. XVIII, cap. 6, 7, 8, 11 et 18.

6. *Cicer.*, *De republ.*, lib. III, cap. 6.

vaguaient les animaux domestiques. Les mares que l'on rencontre isolées sur les territoires boisés, ont presque toujours dépendu des antiques métairies gauloises. Conduits par bandes dans les plaines et surtout dans les forêts, les porcs se nourrissaient de fâines et de glands, usage perpétué avec le droit de parcours ¹.

Vigneron habile, le Gaulois conservait le jus du raisin dans des tonneaux et des vases en bois cerclés ², peut-être inventés par lui. Quelquefois, suivant une coutume athénienne, il accélérail la maturité des produits de la vigne, en jetant de la poussière sur le tronc, les tiges et les fruits; ou bien, pour corriger l'acidité de la liqueur, il y faisait infuser de la poix résine ³. Il concentrait son vin par la fumée, au risque de le gâter, ce qui arrivait fréquemment: il y mêlait des herbes, plusieurs ingrédients, de l'aloès, pour le rendre coloré et amer. Certaines localités, notamment la vallée de la Durance, fabriquaient des vins doux et liquoreux: on tordait la queue des grappes, qui restaient sur pied jusqu'au temps des premières gelées ⁴. Le vin était expédié, soit par eau, soit par terre, sur des chariots ou à dos de cheval et de mulet. Sa vente constituait une des principales branches du commerce, parce que la Gaule en produisait de qualités fort diverses, blanc et rouge, clair et foncé, fin et commun.

Bientôt, pour éviter de faire remonter le Rhône torrentueux par les bateaux chargés de marchandises, on établit une route allant de la Méditerranée à la Haute-Loire et au pays des Arvernes ⁵, route d'autant plus nécessaire que le transport par eau devait être organisé d'une manière insuffisante, à en juger par toutes les pirogues

1. *Léon Fallue*, *Annales de la Gaule*, avant et pendant la domination romaine, in-8, Paris, 1864. p. 26.

2. *Plin.*, lib. xiv, cap. 21.

3. Voir Dioscoride, Plutarque et Martial.

4. *Plin.*, lib. xiv, cap. 6 et 9; *Mart.*, *passim*: *Améd. Thierry*, *Hist. des Gaul.*, t. I^{er}, liv. iv, chap. 1^{er}.

5. *Strabo*, lib. iv, cap. 4.

retrouvées et qui se ressemblent, depuis l'origine de la navigation celto-belge jusqu'à César. Elles sont d'une seule pièce de chêne, longues de quatre à dix mètres, larges de cinquante à quatre-vingts centimètres, creuses de quarante à cinquante centimètres. Au fond, un trou carré, pratiqué dans une saillie de bois, indique la place du mât; d'autres saillies simulent la membrure : peut-être servaient-elles d'appui aux rameurs. Plates sont les surfaces du fond et des flancs, à l'intérieur ou à l'extérieur. L'avant et l'arrière ne diffèrent point; nulles traces apparentes de bancs et de cordages ¹. Sur le Rhône, des barques monoxiles faisaient le commerce maritime ²; sur la Seine, outre les monoxiles, on voyait de petits bateaux à rames, ou lintres ³.

Qui pourrait dire l'objet ou l'importance du commerce gaulois, au temps de la conquête? Il paraît que les négociants de l'Armorike envoyaient dans l'île de Bretagne de la vaisselle de terre, du sel, du pastel et d'autres marchandises communes. Ils recevaient en retour de l'étain déjà purifié, réduit en masses cubiques, des pelleteries diverses, une espèce de murex pour teindre en noir, des esclaves, des chiens de chasse et de combat ⁴. Sans doute il existait déjà des compagnies de nautes, qui plus tard se développèrent. Le commerce de porc était considérable : cette nourriture essentiellement gallique se répandait partout. On recherchait jusqu'en Grèce le grenat fin, l'escarboucle de Gaule, et le corail magnifique pêché sur les côtes d'Ilyères en Provence ⁵. Huit grandes fabriques d'armes florissaient : à Strasbourg, où l'on en forgeait de toutes sortes ; à Mâcon, pour les flèches ; à Autun, pour les cuirasses ; à Soissons, pour les écus, les balistes ou machines de jet, et les cuirasses de fer, à l'usage des

1. *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XXII, p. 126.

2. *Polyb.*, lib. III, cap. 42.

3. *César*, De bello gall., lib. VII, cap. 40.

4. *E. de Fréville*, *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XXII, p. 133.

5. *H. Martin*, *Hist. de France*, t. 1^{er}, p. 90, en note.

clibanarii ou cuirassiers ; à Reims, pour les grandes épées ; à Trèves, une pour les écus, une autre pour les balistes ; à Amiens, pour les épées et les boucliers. Cette industrie était néanmoins dans l'enfance, et les armes gauloises ne valaient pas celles des Romains qui, à peine établis dans le pays, donnèrent un nouvel essor à leur fabrication. Seulement, on avait trouvé en Gaule le secret des flèches empoisonnées. Le poison dont on se servait pour les fabriquer, se composait du suc d'une espèce de figuier, et du suc de l'herbe appelée *belenion* ¹. C'étaient des armes de chasse, que jamais les Gaulois n'employèrent dans les combats, — pas même contre les Romains !

Remarquons, à ce propos, que les ardeurs belliqueuses des habitants subsistaient pendant la paix la plus profonde. Or, la chasse ressemblant à une petite guerre, on s'y livrait avec passion. Quand les Gaulois prenaient une pièce de venaison, ils mettaient en réserve, par reconnaissance, une modique somme : deux oboles pour un lièvre, quatre drachmes pour une biche, etc. Avec cet argent, le jour de la naissance de Diane, ils immolaient une victime à la déesse, et ils terminaient le sacrifice par un festin, auquel assistaient leur chiens couronnés de fleurs ², chiens renommés à cause de leur vitesse et de leur courage, à ce point que, selon Strabon, ils devenaient un objet de commerce. En chassant, la jeunesse faisait son apprentissage de valeur. Elle bravait des dangers sérieux, car l'*urus*, à la poursuite duquel les chasseurs s'élançaient tout d'abord ; vendait chèrement sa vie. Les cornes de cet animal, ornées de métaux précieux, étaient le prix de leur adresse et de leur intrépidité.

1. D'après Strabon, Pline et Aulu-Gelle.

2. *Arrianus*, De venatione, cap. 3.

V

César eut à combattre, après avoir franchi les Alpes, non plus ces tribus errantes dont nous avons parlé, mais des populations renfermées dans des villes entourées de remparts. Ces fortifications se composaient d'une rangée de poutres de toute leur longueur, à la distance d'environ un demi-mètre, liées l'une à l'autre en dedans, et revêtues d'une masse de terre. En avant, d'énormes pierres comblaient les vides. La seconde rangée avait les mêmes intervalles; mais ses poutres étaient superposées aux pierres du premier, et, réciproquement, les pierres aux poutres. Ces poutres et ces pierres s'entremêlaient avec ordre, et pourtant d'une manière variée. La pierre défiait le feu, et le bois, le choc du bélier ¹. Voilà pour l'est et le midi de la Gaule. Au nord et à l'ouest, il n'y avait pas de villes véritablement fortifiées. Les habitants abattaient des arbres dans des îlots, dans des marais, dans l'épaisseur des bois. Cela formait des enclos où ils se réfugiaient, en temps de guerre, avec leurs troupeaux et leurs meubles ². Parfois, les troupes se mettaient en embuscade dans des excavations, établissaient des retranchements de terres et de pierres, des *camps gaulois*; ou bien, quelques ouvrages de défense étaient faits avec des masses de matières vitrifiées, avec des blocs de verre noir. A Sainte-Suzanne, près de Laval, on reconnaît les restes d'une enceinte de verre ³. L'Écosse aussi a des ruines de forts de verre, qui remontent probablement au temps des Pictes ⁴.

1. *Cæsar*, De bello gall. lib. vii, cap. 23.

2. *Cæsar*, De bello gall., lib. vii, cap. 23; *Strabo*, lib. iv.

3. *H. Martin*, Hist. de France, t. 1^{er}, p. 93, en note.

4. *Mémoires de l'Académie celtique*, t. 3, p. 410.

Autour des villes se groupaient des villages ouverts, où vivaient les hommes adonnés à l'agriculture. Il n'existe aucuns documents sur ces villages ; mais ne peut-on pas s'imaginer un assemblage de chétives cabanes, d'étables et de granges, plus ou moins grossièrement bâties ? Suivant Orose, Isidore de Séville et Luitprand, le « burgus » était une réunion de maisons non renfermées dans des murs, une « bourgade. » De là viendrait le nom des Bourguignons, qui habitaient de semblables endroits ¹.

Dans la Gaule entière, il se récoltait du millet, du froment et de l'orge ² ; on y engraisait des troupeaux de toute espèce. En Belgique, l'élevage d'excellents chevaux était particulièrement soignée. Il en résulte que des villages nombreux et considérables renfermaient une foule de laboureurs, de pasteurs et de spéculateurs en grains.

César, Dion et Cicéron parlent du commerce de blé que la Gaule entretenait avec Rome.

On ne saurait douter que des ponts en bois n'aidassent à traverser les larges fleuves. Quant aux routes, mesurées par lieues gauloises de cent quarante et une toises, et non par milles romains de soixante et une ³, elles étaient moins belles que multipliées. On exprimait les distances par le nombre de pierres placées entre un lieu et un autre (*leoug* ou *leach*, pierre, d'où le mot latin *leuca* et le mot français *lieue*) ⁴. Nous commençons à retrouver en France, depuis quelques années, tout un système de voies celtiques non pavées ⁵. Les campagnes que ces routes sillonnaient, offraient aux regards du voyageur des champs de blé, de gras pâturages, des arbres fruitiers, des bois immenses où croissaient l'orme, l'if, le saule, le pin, le peuplier, le bouleau, le tilleul, le noyer, le frêne, etc., dans le centre et le nord de la Gaule. Ces régions,

1. *Auctor vitæ sancti Faronis, episc. Meld.*, cap. 8.

2. Strab., lib. iv, cap. 4 ; *Diod. Sicul.*, lib. v.

3. *Mém. de l'Acad. des inscript. et bell.-lett.*, t. XIV, p. 166.

4. *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie*, année 1826, p. 268.

5. J. Reynaud, *L'Esprit de la Gaule*, p. 256, en note, in-8, Paris, 1864.

ainsi que celles de l'Ouest, étaient brumeuses et froides. Sur la côte de l'Océan, de terribles tempêtes soulevaient fréquemment les sables, surtout près des Pyrénées. Les rivières débordaient souvent, et, s'épandant au fond des bois, rendaient le sol perpétuellement humide ¹. Au midi, on voyait des oliviers, des orangers, des grenadiers, des vignes superbes, quelquefois des *émarca*, sorte de vigne petite et peu productive (on dit encore en français vigne *émarc* et *marc* de raisin;) des lieux couverts de rumpotins, espèces de plants d'arbres mariés aux vignes ². Dans les Pyrénées s'élevait le buis en arbuste pyramidal ³. Le beau climat méridional avait d'ailleurs, lui aussi, ses intempéries et ses fléaux : sur les rives de plusieurs fleuves de la Narbonnaise, les habitants périssaient par le charbon ⁴; sur le littoral méditerranéen, un vent fougieux, le *kirk* (*kyrch*, en kymrique, irruption, attaque) soufflait du nord-ouest; il était ainsi nommé, peut-être, à cause des tourbillons qu'il forme; il renversait et détruisait tout ⁵. Voilà le mistral d'aujourd'hui, chez les Provençaux, et, pour le midi en général, le Cerce, le Cers.

Dans quelques contrées, à certaines époques, observe Pline, les terres à blé étaient blanchies par la chaux avec laquelle on les engraisait. En passant, le voyageur apercevait des peulvans (*peul*, pilier et *maen*, en construction *vaen*, *van*, pierre), ou men-hirs, pierres longues et debout, atteignant quelquefois seize mètres de hauteur.

A l'heure qu'il est, nous connaissons les peulvans sous les noms expressifs de pierre-fichade, pierre-fiche, pierre-fixée, haute-borne, pierre-latte, pierre-lait, pierre-foute, pierre-fite, pierre-droite, la chaire-au-diable, etc. Mais aucune inscription, aucune sculpture ne nous apprend leur destination qui, en Gaule, paraît avoir été moins fréquemment funéraire que dans Albion. Carnac (Morbihan) pos-

1. D'après César, Diod. de Sicile, Strabon, Aristote et Am. Thierry.

2. *Columellus*, De agricultura, lib. v, cap. 7.

3. *Plin.*, lib. xvi, cap. 18.

4. *Plin.*, lib. xxvi, cap. 4.

5. *Seneca*, quæst. natural., lib. v, cap. 17; *Plin.*, lib. xvii, cap. 2.

sède des peulvans alignés, debout, et séparés par des entrecolonnements égaux ; au contraire, ceux de la lande du Haut-Brambien (même département) n'ont dans leur position qu'irrégularité et désordre. Quatre mille menhirs environ ont été vus dans le seul canton de Carnac.

Le voyageur remarquait des pierres branlantes, énormes blocs de rochers dont l'un supportait l'autre, placés en équilibre, oscillant à la moindre impulsion, et que l'on nomme encore pierres roulantes ou roulées, pierres qui dansent, pierres folles, pierres qui virent, pierres retournées, pierres transportées, pierres qui cornent. Il marchait sous les lichavens ou trilithes, composés de trois pierres figurant une manière de porte rustique. Il entrait dans les cromlechs, ou enceintes formées de peulvans, de lichavens et de pierres posées, rangées à une certaine distance les unes des autres, sur un plan circulaire, demi-circulaire ou elliptique, avec une pierre debout au centre : on a pensé que les cromlechs, par leurs combinaisons, conservaient les notions astronomiques des Druides.

Il admirait les dolmens ou tables de pierre plate, portées horizontalement sur plusieurs roches verticales : on les appelle, de nos jours, pierres levées, pierres levades, pierres ouvertes, palais de Gargantua, tables de César, etc. Ces dolmens, parfois disposés de façon à former des allées couvertes, c'est-à-dire de longues files de pierres dressées, soutenant des rochers placés en travers pour figurer un toit, sont les coffres de pierre, les roches aux fées, les grottes aux fées, les tables du diable, les palais des géants, qui effraient nos paysans.

Enfin, il pouvait se recueillir à son aise devant les tumulus ou tombelles, monticules factices, ossuaires gaulois élevés au-dessus de la dépouille des morts, composés de cailloux et de terre, et, le plus souvent, recouverts de gazon. Les antiques tumulus sont maintenant les gal-galls, malles, mottes, buttes, tombelles, monts-joie, tombeaux, combes, combelles, combeaux, puy-joly, qui se trouvent çà et là sur le sol français. Citons

la tombelle qui surmonte l'îlot de Gawr-Ynys « l'île aux chèvres, » en Bretagne. Les barrows, monticules de pierres mêlées de terre, ayant quelquefois la hauteur d'une table, et quelquefois hauts de dix mètres et plus, étaient probablement aussi des tombeaux. Il en existe à Arzon, Locmariaker, Carnac, etc. ¹

Tous ces monuments se dressaient au milieu des plaines ou au fond des bois. Ils avaient le caractère à la fois religieux, civil et militaire, qui appartient exclusivement aux civilisations primitives. Quelques localités, par leurs noms, rappellent ces débris : le hameau de Pierre-pointe, celui de Pierre-écrite, en Bourgogne, de Pierre-pesant, près de Chartres, et tant d'autres qui se rapportent, on le verra plus loin, aux traditions druidiques, aux légendes-mères de notre patrie.

Les endroits habités étaient assez éloignés les uns des autres. Parfois, heureusement, le voyageur apprenait des nouvelles sur sa route, tantôt chez l'homme qui lui donnait l'hospitalité, tantôt par les rumeurs qui circulaient autour de lui. En effet, il y avait en Gaule une sorte de télégraphie, autre que les signaux de feux introduits par César. Se passait-il un événement grave, on le criait par les campagnes, et ce cri, répété, transmis de bourgade en bourgade, arrivait à sa destination. Moyen assez expéditif, car ce qui avait eu lieu à Orléans au lever du soleil, était su chez les Arvernes avant neuf heures du soir, malgré une distance de trois cent-vingt kilomètres ². Pour éviter les paniques, résultant d'exagérations malignes ou involontaires, et presque toujours funestes, on exigeait que l'étranger qui apprenait une nouvelle grave du dehors la fit connaître préalablement aux magistrats. Ceux-ci répandaient la nouvelle ou la tenaient secrète, selon les nécessités du moment, et, s'il y avait danger, ils enjoignaient à l'étranger de se taire ³.

1. *J. Mahé*, Essai sur les antiquités du Morbihan, p. 18,

2. *Cæsar*, De bello gall., lib. vii, cap. 3.

3. *Cæsar*. De bello gall., lib. vi, cap. 20.

Généralement, les Gaulois vivaient dans des habitations vastes, aussi spacieuses que l'étaient peu les chaumières des premiers Celtes ; et les riches possédaient un train de maison considérable, — armes, chars, chevaux, écuyers. Ils pratiquaient l'hospitalité généreuse dont parlent les poètes galliques : « Laissez votre porte ouverte, la nuit, afin que le voyageur y trouve un asile ; levez-vous pour servir votre hôte et le réchauffer dans les peaux du bison et de l'alcée. Lorsque, le soir, vous rencontrez un étranger, montrez-lui la fumée de votre cabane et appelez-le votre frère. » Ils protégeaient cet hôte au péril de leur vie ¹, et lui marquaient sa place dans les festins. La forme des habitations était ronde. Beaucoup de maisons, ayant une grandeur diamétrale de trois à quatre mètres, se construisaient avec des pierres brutes, que joignait de la terre argileuse non gâchée : on en a découvert de semblables à Toull-Sainte-Catherine (Creuse). Beaucoup d'autres se bâtissaient avec des poteaux et des claires, avec des cloisons en terre au dedans et au dehors. Le toit, large et solide, était composé de fortes douves taillées en forme de tuiles, de chaume, ou de paille hachée et pétrie dans l'argile ². Puisque le chaume recouvre encore un bon nombre d'habitations (chaumières) dans nos campagnes et dans quelques parties de l'Allemagne, quand les autres peuples ne s'en servent pas, on peut admettre que ce genre de toiture tire son origine de la Gaule. Parmi les maisons en débris qui nous restent, les unes semblent n'avoir ni fenêtres ni cheminées ; les autres nous montrent des cheminées parfaitement indiquées. Un bas-relief du musée impérial représente la hutte conique de nos ancêtres.

Le riche Gaulois possédait toujours une habitation de ville, plus une maison de campagne, ordinairement située dans un bois ou au bord d'une rivière ³, afin d'y être dé-

1. *Cæsar*, De bello gall., lib. vi, cap. 23.

2. *Strabo*, lib. iv, cap. 4 ; *Vitruv.*, lib. i, cap. 1 ; *Cæsar*, De bello gallic. lib. v, cap. 43.

3. *Cæsar*, De bello gall., lib. vi, cap. 30.

fendu contre les ardeurs du soleil. A l'intérieur, des tables en bois, fort basses, grossièrement faites, avaient des excavations qui tenaient lieu de plats et d'assiettes; des bottes de foin ou de paille servaient de sièges; des peaux de bêtes, garnies de leurs fourrures, couvraient les murailles et les planchers. Ou bien encore, des nattes tissées de longues pailles et de joncs, des lits sur lesquels on se couchait pour prendre les repas, formaient l'ameublement, avec de simples banquettes ou banes à dos en bois. Le lit pour la nuit, en planches, renfermé dans une armoire, ressemblait à ceux que l'on voit encore dans quelques chaumières de la Bretagne et de la Savoie. Comme ustensiles de ménage, on avait des vases de terre, parfois d'argent, pour puiser et pour boire; des cornes d'urus, servant de verres, selon l'usage antique; des plats de terre ou d'airain, et quelquefois de simples corbeilles, très-serrées, faites d'un tissu de bois¹. Les poteries à pâte tendre, grise ou noir mat, présentaient assez souvent des ornements incrustés ou en relief, linéaires ou en points enfoncés, avec des imitations grossières de faces humaines².

Là s'arrêtait le confortable, car l'industrie sortait à peine du néant, et l'art, à quelques exceptions près, était informe. Toutefois, les fragments de verre que l'on trouve dans les tombeaux, prouvent que les Celtes connaissaient la manière de couler le verre. Outre la vitrification des murs (V. plus haut, p. 90) et la confection de plusieurs petits ouvrages, tels que les amulettes, peut-être fabriquait-on certains instruments d'optique, à l'usage des Druides et des hommes instruits. Les Périgourdins ont coutume, depuis un temps immémorial, de placer de la ferraille à portée du nid des poules couveuses, ce qui indiquerait que les Gaulois avaient quelque notion de l'électricité.

1. *Possidon*, ap. *Athenæ.*, lib. iv, cap. 13.

2. *A. Brongniart*, *Traité des arts céramiques*. V. l'atlas. Paris, 1854.

Les riches amassaient dans leurs trésors des monnaies de l'Arvernie et de l'Armorike, reproduisant le statère grec; d'autres où le sanglier gaulois se combinait avec des types grecs; des imitations de *Philippe* d'or de Macédoine ¹, avec l'union du sanglier et du cheval, même du taureau de Bel; ou des pièces ressemblant à celles des Celtibères et des Marseillais avec le lion et le trépied; des drachmes que les Éduens avaient copiées sur celles de la grande colonie phocéenne ²; des rouelles évidées de bronze ou de potin, d'argent et peut-être d'or, employées pour les transactions les plus fréquentes et comme signes monétaires d'une nature particulière ³. Ils y entassaient aussi parfois des médailles grossières, sous le rapport de la fabrication et du dessin. Parmi les monnaies trouvées à Limoges, en 1849, il en existe une qui représente Duratius, chef des Pictons, nommé par César ⁴.

En résumé, après et sans doute même avant l'arrivée des Romains, les Gaulois savaient se vêtir, fabriquer des armes, se loger, confectionner avec des métaux toutes sortes d'instruments, d'ustensiles et de meubles. Ils percevaient des impôts, se livraient à l'agriculture et au travail des mines, construisaient des ponts de pierre ou de bois sur les cours d'eau, frappaient monnaie, et commençaient à écrire et à compter.

A cette époque, leur repas avait conservé quelque chose des usages celtiques. Ils aimaient la bonne chère, le vin surtout, pur ou un peu mélangé d'eau, le vin blanc de Béziers, le vin liquoreux de la Durance, ceux de la Provence et de l'Auvergne. Ils se nourrissaient d'un pain dont la levûre était faite avec de l'écume de bière; mais ils le mangeaient en très-petite quantité, avec beaucoup de viande, soit bouillie, soit rôtie ou grillée. Les mets,

1. A. Lenoir, mém. de l'Acad. celtique, t. I^{er}, p. 142 et 143.

2. La Saussaye, ann. de l'Inst. archéol. de Rome, t. XVII, p. 98.

3. Mém. des Antiq. de Normandie, 1842-43, p. 107 et 117; *Revue numis.* 1836, p. 169.

4. *Revue archéol.*, VI^e année, p. 510.

propres, appétissants, bien servis, fort malproprement étaient dévorés par le Gaulois, qui les saisissait avec les mains, et déchirait à belles dents des membres entiers d'animal. Un morceau résistait-il? Les convives le coupaient avec un petit couteau à gaine, qu'ils portaient sans cesse à leur côté. Lorsqu'ils étaient assez nombreux devant la table, ils avaient coutume de s'asseoir en demi-cercle. Au milieu, à la place d'honneur, trônait le personnage le plus distingué par sa bravoure, sa naissance ou ses richesses. Près de lui s'asseyait le maître du logis.

Puis venaient successivement les autres convives, selon leur rang et leur dignité. Derrière, se rangeaient des guerriers attachés à leurs personnes, tenant leurs boucliers pendant tout le repas; devant, s'échelonnaient des guerriers armés de lances. N'était-ce pas déjà une hiérarchie bien indiquée, et comme une première idée de la Table Ronde du moyen-âge? Les Gaulois possédaient presque les pages, puisque souvent ils se faisaient servir par leurs enfants, ou par des jeunes gens des deux sexes, remarque Diodore de Sicile. Ils buvaient au même vaisseau, peu à la fois, jamais plus d'un cyathe; mais ils y revenaient assez fréquemment. Un serviteur en présentait à droite et à gauche¹. Les tables étaient d'habitude placées près des brasiers, garnis de broches et de chaudières où l'on cuisait les viandes.

Du pain, du lait, des légumes, des oignons gaulois, meilleurs que ceux d'Italie, de grosses fèves, des haricots, des pois, des raves, des panais², de la viande, du gibier assaisonné avec du cumin et du vinaigre, non avec de l'huile, trop rare chez les Gaulois, composaient les festins, où les fruits brillaient: fraises des bois, de tout temps, connues dans notre pays; olives, nèfles, noix, etc, avec les fromages aigres et purgatifs du mont Lozère, de Toulouse, de Nîmes et des Alpes de la Ta-

1. *Posidon*, ap. *Athenæ*. lib. iv, cap. 43.

2. *Légrand d'Aussy*, *Hist. de la vie privée des Français*, *passim*.

rantaise ¹. Déjà l'art culinaire enfantait des produits délicieux, que l'on commençait de préférer aux herbes grossièrement bouillies, aux boulettes formées de farine et de différents grains. Grands mangeurs de viande, ne l'oublions pas, les Gaulois aimaient principalement la chair de porc, frais ou salé, si bien préparée par eux ², qui avaient, depuis des siècles, la réputation de faire les meilleurs jambons. De là, une sorte de vénération pour les cochons que l'on voyait rester en pleine campagne, même la nuit, et dont la présence était aussi dangereuse que celle des loups ³. La viande de brebis était aussi fort recherchée. Aux pauvres le vin noir, épais, peu estimé, des Marseillais ⁴, la bière d'orge (*cervisia*,) ou la bière de froment mêlé de miel, l'hydromel, l'infusion de cumin, et autres boissons peu coûteuses ⁵. Aux riches les vins aromatisés et exquis, les « vina odoramentis immixta » dont parlera Grégoire de Tours, les vins blancs ou rouges de contrées diverses, de qualités variées, surtout ceux des côteaux du midi. On cite parmi les festins les plus extraordinaires de l'époque celui que donna Luer, roi des Arvernes. Luer fit enclore un terrain d'environ deux mille mètres carrés (douze stades), et, dans cette enceinte, creuser d'immenses citernes, où furent versés abondamment de l'hydromel, du vin et de la bière ⁶.

Le goût des récits, venu des Galls, s'était conservé, disons plus, enraciné avec le temps dans la société gauloise. Après avoir porté des santés en l'honneur des dieux domestiques ou à la mémoire des morts, après avoir bu au triomphe et à la gloire de la patrie, les convives procédaient à l'audition des récits, qui joyeuse-

1. *Plin.*, lib. xi, cap. 49 et 97.

2. *Posidon.*, Ap. Athenæ. lib. iv, cap. 13.

3. *Strabo*, lib. iv, cap. 4.

4. *Plin.*, lib. xiv, cap. 6; *Athenæ*. lib. I^{er}, cap. 12.

5. Selon Pline, Posidonius et Diodore de Sicile.

6. *Posidon.*, Ap. Athenæ. lib. iv, cap. 13.

ment terminaient les repas sans ivresse et sans querelles. D'autres fois, à la vue d'un morceau de choix donné, suivant la coutume antique, au plus brave des convives, une rixe s'élevait; souvent les rivaux se battaient jusqu'à ce qu'un d'entre eux tombât mort. Ou bien, quand les plats et les vins avaient abondé, on sortait de table en se provoquant à lutter, comme on s'était provoqué à boire pendant le repas. Dans des duels simulés, les convives s'attaquaient et se défendaient avec précaution. Si, d'aventure, le sang coulait, les combats devenaient sérieux. Il fallait, alors encore, séparer les champions, pour éviter mort d'homme ¹; car les Gauloises elles-mêmes, intervenant, lançaient avec force de grosses pierres ².

Peu à peu, ces usages féroces disparurent en partie. L'ivrognerie les avait développés, l'amour de la conversation à table les rendit exceptionnels. Toutefois, les actes de brutalité, pendant ou après le repas, se représenteront, presque aussi violents, dans les débauches du moyen-âge. Chez les peuples comme chez les individus, les mauvaises habitudes sont celles qui s'effacent le plus lentement; et il y a un curieux rapprochement à faire entre les duels simulés des Celtes et les tournois du XII^e siècle, si bien organisés « à la mode de France » dans les pays étrangers, si vantés par les autres peuples, que des chroniqueurs les appelèrent « les combats gaulois, » c'est-à-dire les combats par excellence.

1. *Posidon*, Ap. Athènes. lib. iv, cap. 13.

2. *Ann. Marcellin.*, lib. iv, cap. 12.

CHAPITRE III

- I. — **Ordre social**: Riches, plébéiens, esclaves. Solidarité. Organisation politique: Tribus et hordes; fédération; aristocratie, vergobret; royauté militaire; démocratie. Conseil de toute la Gaule; conseils armés; sénats. Pouvoir des chefs. Privilégiés; patrons et clients. Amitiés, fraternités. Dévoués et ambactes. Servage. Hommes libres. Esclavage.
- II. — **Gouvernements théocratique, guerrier, populaire**. Lâssitude, épuisement des populations. Timocratie à Marseille; les Timouques, les Quinze, les Triumvirs. Politique et administration.
- III. — **Vie civile et privée en Gaule**: propriété foncière, mobilière. La famille: mariage, puissance maritale, autorité paternelle. La femme. Mœurs conjugales: Camma, Khiomara, les veuves des Cimbres. Conventions matrimoniales. Education première. Parenté. Jeux et danses. Mort; funérailles d'un chef, d'un soldat tué, d'un simple particulier; tombeaux.

I

Dans leur vie publique, les Gaulois eurent des liens indissolubles, dès qu'ils cessèrent d'agir en nomades, liens d'abord extrêmement relâchés, mais qui se resserrèrent de siècle en siècle. Un ordre social exista, peu complexe assurément, et cependant capable d'imprimer quelque unité aux actes des confédérations qui, attaquées par les Romains à tour de rôle, combattirent pour l'indépendance commune. Il comprenait les puissants ou les riches, le menu peuple ou les plébéiens et les esclaves. L'antiquité offre partout les mêmes distinctions de castes.

La rigueur des puissants, abusant de leurs richesses, ne pesait pas uniquement sur les esclaves. Il n'y avait point de différence, pour ainsi dire, entre ceux-ci et le

menu peuple, dont la condition était servile de fait, bien qu'il possédât en droit la liberté. Le plébéien, travailleur agricole, n'élevait pas la voix dans les conseils. Accablé de dettes, épuisé par les tributs, abruti par les mauvais traitements, il se réduisait souvent à une servitude volontaire. Alors les puissants s'arrogeaient sur lui les mêmes droits que les maîtres ont sur leurs esclaves ¹, et, au besoin, ils le vendaient pour une tonne de vin ². La richesse l'emportait sur tout, et avait un rayonnement au moins égal à celui de la gloire militaire. Le Gaulois aimait à faire ostentation de son or, qui était pour lui un moyen de se procurer la double jouissance du luxe et du pouvoir.

Par suite, la domination du riche sur le pauvre enfantait des jalousies terribles, des luttes sociales sans nombre, des représailles et des vengeances. Voilà pourquoi ce riche, allant goûter le repos dans son habitation de campagne, y transportait son train de maison, surtout ses armes et ses écuyers. Le bois qui entourait sa demeure, le cours d'eau qui coulait auprès, lui permettaient de se retrancher là comme dans une forteresse, tantôt contre ses puissants voisins, tantôt contre ses propres clients.

Et pourtant, rien n'autorise à croire que la confusion et le désordre fussent permanents. César, au contraire, en constatant l'existence des partis ennemis dans tous les états, dans toutes les provinces et portions de province, presque dans chaque maison, observe que la cause en paraissait fort ancienne. « C'est, dit-il, afin que les petits ne manquent pas de protection contre les grands. Chacun, en effet, ne souffre pas que l'on opprime ou circonvienne les siens ; et celui qui agit autrement perd toute influence sur les autres ³. » Il y a là un principe de solidarité remarquable, un certain respect des droits et des devoirs de l'homme, un équilibre moral suffisant, au moyen desquels

1. *Cæsar*, de bell. gall. lib. vi, cap. 13.

2. *Diod. Sicul.* lib. v, cap. 26.

3. *Cæsar*, de bell. gall. lib. vi, cap. 11.

l'harmonie avait pu s'établir à un moment donné parmi les populations, et qui impliquent une sociabilité réelle. En quoi cette convention tacite par laquelle les uns s'assuraient les services d'un protégé, les autres le patronage d'un protecteur, différait-elle de la recommandation féodale? Il semblerait que ce fût une seule et même chose, développée par les temps, et modifiée par le contact d'institutions étrangères analogues, par exemple celles des Germains.

Vouloir connaître tous les détails de l'organisation politique en Gaule, avant la conquête romaine, c'est tenter presque l'impossible, et quelques efforts que fasse l'érudition sous ce rapport, elle n'obtient aucuns résultats certains. En prenant les faits historiques pour base, on voit que le système des petites tribus prévalait parmi les Ibères, et que les Galls formaient de grandes hordes; que les uns et les autres élisaient des chefs auxquels la masse devait une scrupuleuse obéissance; que chez les Kymris des deux invasions se retrouvait aussi la division par hordes ou confédérations.

Bientôt la Gaule devint un état fédératif, où quelques nations seulement prétendaient à la suprématie politique, où les Éduens, les Ausks et les Celto-Cynésiens avaient un gouvernement aristocratique. Une magistrature annuelle investissait le premier élu de l'autorité souveraine. Le Vergobret, homme rendant des jugements (*fear-go-breith*, en celtique), armé du droit de vie et de mort sur tous les citoyens, ne pouvait sortir de la cité, ni posséder dans sa famille un ancien vergobret encore vivant ou un sénateur. Ce titre primordial, avec attributions conformes aux diverses modifications de l'état social, se continua plus tard dans celui de *Vierg*, que le premier magistrat d'Autun a porté jusqu'en 1789. Tant il est vrai que le passé nous touche toujours par quelques points!

D'autres nations, — en premier lieu les Séquanais et les Carnutes, — avaient un roi nommé par le Sénat, un chef civil et militaire, exerçant un pouvoir temporaire ou via-

ger ; mais les individus d'une même famille pouvaient être élus successivement, sans que cela constituât une royauté héréditaire ¹. D'autres, peu nombreux, notamment les Éburons, vivaient en démocratie. Le peuple y nommait le Sénat et les chefs, agissant d'après la volonté nationale ; et la multitude ne conservait pas moins de droits sur eux qu'eux-mêmes sur la multitude ². L'autorité, d'ailleurs, dirigeait des agrégations d'individus, qu'un immense lien fédératif unissait, lorsque des intérêts communs étaient en jeu.

Après le « Conseil de toute la Gaule, » venait le chef suprême, puis le chef de nation, puis le chef de clan (*Chlan*, en gaélique ; *Cenell*, en kymrique, parenté), puis le chef de village. On ne peut guère définir les attributions ni les relations respectives de ces chefs, même après l'examen des lois galloises, bretonnes, écossaises et irlandaises qui nous restent. Des lambeaux de texte, des traditions et des inductions font le champ trop vaste aux conjectures. L'historien ne sort du vague que pour entrer dans l'arbitraire. Au lieu de suivre cette voie commode, mais périlleuse, mieux vaut se contenter des notions établissant qu'une assemblée générale des députés de chaque nation représentait les intérêts communs. Pendant les guerres de la conquête, César présida souvent cette assemblée, où les Romains jouaient la comédie du protectorat. La plus remarquable entre toutes fut par lui réunie dans la ville des Parisiens ³. Selon l'idée que l'on s'en fait volontiers, cela ressemblait à l'Amphictyonie de la Grèce antique ⁴, ou au Conseil fédéral de la Suisse.

Dans les circonstances très-critiques, le chef suprême de nation convoquait un « Conseil armé, » auquel pre-

1. *Cæsar*, de bell. gall., lib. I, cap. 3, et lib. V, cap. 25 ; *L. Laferrière*, Histoire du droit Français, t. II, p. 22 et 23, in-8°, Paris, 1852.

2. *Cæsar*, de bell. gall., lib. V, cap. 27.

3. *L. Laferrière*, Histoire du Droit Français, t. II, p. 21.

4. *Petrus Ramus*, liber de moribus veterum Gallorum, p. 114 et 115, in-12, Francfort, 1584.

naient part tous les hommes pouvant porter les armes, parce que, pour les Gaulois, fiers et indépendants, une nation était avec raison au-dessus d'un chef. On mettait à mort sans pitié celui qui arrivait le dernier, comme font les grues qui, le jour de la migration, déchirent la retardataire ¹. Il s'agissait, en effet, d'une chose grave, puisque le conseil armé délibérait sur l'état du pays, décidait une expédition, élisait un chef de guerre, et terminait par une discussion sur le plan de campagne à suivre. Si quelqu'un venait interrompre, après la troisième sommation, on lui coupait un morceau de sa saie ²; les guerriers assemblés approuvaient les propositions en frappant sur leurs boucliers, « en faisant bruire leurs armes ³. »

Une émigration lointaine était-elle résolue, aussitôt on recrutait des aventuriers de bonne volonté, qui participaient à l'expédition. Légers et hardis, ces hommes mal aisément pliés aux exigences de la discipline, on le sait trop, se montraient souvent insoucieux de garder fidélité à leurs chefs légitimes et élus. Ils se tournèrent plus d'une fois contre ceux-ci pour de futiles griefs. Quand les guerres intérieures eurent commencé, les levées d'hommes devinrent forcées, et la loi punit les réfractaires par la perte du nez, des oreilles, d'un œil ou de quelque membre ⁴. Une amende frappa quiconque dépassait un certain embonpoint, en se mesurant la taille à une ceinture déposée chez le chef politique de chaque village ⁵. Le moyen paraissait bon pour combattre la mollesse résultant de l'obésité. Pareille coutume florissait à Sparte.

Au moment d'entreprendre des opérations de guerre décisives, les Gaulois faisaient des vœux solennels. Tels soldats juraient parfois de ne se point raser, serment que

1. *Cæsar*, de bell. gall. lib. v, cap. 56.

2. *Strabo*, lib. iv, cap. 4.

3. *Scipion Dupleix*, Mémoires des Gaules, p. 54, in-f°, Paris, 1621.

4. *Cæsar*, de bell. gall. lib. vii, cap. 4.

5. *Strabo*, lib. iv, cap. 4.

prononça aussi le romain César (V. plus haut, p. 44); tels autres promettaient de ne pas s'abriter, de ne voir aucun parent ou de ne pas quitter l'anneau de fer qui serrait leurs bras, avant d'avoir remporté la victoire.

L'heure de la bataille ayant sonné, les chefs (*brenns* en celtique) exerçaient le commandement et parcouraient les rangs des guerriers, qu'ils stimulaient par des louanges ou des menaces. Le mot « brenin », titre du commandant des armées, existe encore dans les lois galloises du x^e siècle; celui de *brenn*, dont il semble l'équivalent, n'était point un nom propre d'homme, et les Romains l'ont latinisé dans le mot *Brennus*, par lequel ils indiquent le chef sénonais qui s'empara de Rome.

Au reste, le pouvoir de ces chefs, depuis le plus humble jusqu'au plus élevé, s'effaçait devant les sénats ou assemblées permanentes de vieillards, composés de druides, et de chevaliers ou de nobles, car les expressions de nobles et de sénateurs se confondaient ¹. Des prohibitions rigoureuses, mais sages, gardaient la cité d'influences oppressives : deux membres de la même famille ne pouvaient faire ensemble partie du Sénat, ni être collègues dans l'exercice des magistratures, ni même se succéder immédiatement dans les charges publiques ².

L'esprit démocratique, si l'on peut employer une pareille épithète, animait les populations de plusieurs tribus. Un puissant Arverne fut condamné à périr par le feu, pour avoir tenté de rétablir le pouvoir absolu; un Helvète, chef de clan, ayant voulu usurper l'autorité souveraine, souleva contre lui toute la nation, et se tua; les Sénonais essayèrent de mettre à mort, par le vote d'un conseil public, l'homme que César avait doté d'un trône malgré eux ³.

Le gouvernement des cités supposait des revenus pu-

1. *Glossaire*, de Du Cange, au mot *Senator*.

2. *L. Laferrière*, Histoire du Droit Français, t. 2, p. 26.

3. *Cæsar*, de bell. gal., lib. v, cap. 4.

blics, des impôts, que l'usage était d'affermier par adjudication. Loin de dédaigner ces sortes d'affaires, les grands cherchaient à se rendre adjudicataires des contributions, afin d'augmenter leurs richesses, et d'arriver par là, non seulement à une haute position sociale, mais encore à l'omnipotence politique, en gagnant la faveur du peuple par leurs incroyables libéralités. Tel Dumnorix, chez les Éduens, dont l'ambition passa la mesure, et qui soldait une escorte de cavalerie au milieu de laquelle il marchait comme un roi ¹. Déjà le mot *ric* ou *rix* (chef) n'avait plus la même valeur qu'autrefois. N'impliquant plus absolument l'idée de commandement souverain, il indiquait toujours chez le personnage qui l'ajoutait à son nom une importance réelle, soit par lui-même, soit par sa famille ². A côté de Dumnorix, simple citoyen notable, d'abord sans puissance politique ni guerrière, et nommé chef des Éduens par César, nous rencontrons des personnalités plus éclatantes : Orgétorix, frère de Dumnorix, et dont le nom signifiait « chef des cent vallées » (*or, ced, ric*); — Cingétorix, « chef de cent têtes » (*Cinn, ced, ric*); — Ambiorix, « chef des Ambiens; » — Boïorix, « chef des Boïens; » — et surtout Vercingétorix, « chef de cent têtes, généralissime. »

Nous ignorons les noms personnels de ces guerriers. Cependant, on regarde comme un nom propre celui de *Togirix*, qui signifie « chef des bataillons ³, » celui de *Gæsatorix*, « chef des hommes forts ⁴, » celui d'Eporédorix « chef des bons dompteurs de chevaux, etc. Les dieux mêmes, Mars et Apollon, ont porté des surnoms pourvus de ces terminaisons. Mars a été Albiorix (roi des montagnes ou des citadelles?) ou Caturex (roi des batailles); et Apollon a été surnommé *Toutiorix* « le roi

1. *César*, de bell. gall., lib. I, cap. 48.

2. *Améd. Thierry*, Histoire des Gaulois, t. 2, p. 76, en note.

3. *J. G. Zeusz*, Grammatica celtica, Leipsick, 1853.

4. *Roget de Belloguet*, Glossaire Gaulois, au mot *Gæsi*.

du peuple ou de la contrée¹. » Les Gaulois paraissent d'ailleurs n'avoir adopté, avant la conquête romaine, qu'un nom unique, celui du père, auquel on ajoutait le nom patronymique *cnos*; la plupart des noms d'hommes et de femmes, comme ceux de peuples et de lieux, semblent dérivés des noms de divinités.

Bientôt, presque partout, au gouvernement primitif, qui se résolvait fréquemment en confédération générale, succéda un ordre de choses plus régulier, mais moins démocratique chez certaines nations, moins monarchique parmi d'autres. Une oligarchie se constitua. Les privilégiés, c'est-à-dire l'ordre électif des Druides, et l'ordre héréditaire des chevaliers ou nobles (*equites*), régnèrent sur la multitude, partagée elle-même en deux classes : peuple des campagnes, — peuple des villes. « Jamais, a-t-on justement remarqué, jamais aristocratie ne fut mieux caractérisée². » Cet état politique dérivait d'abord en partie du patronage et de la clientèle, qui existaient depuis longtemps de peuple à peuple, d'individu à individu.

De peuple à peuple, car les deux ou trois plus puissantes nations avaient des peuples pour clients, ou plutôt sous leur dépendance, ce qui formait un patronage national, sous lequel se trouvaient aussi d'autres peuples en qualité d'alliés, d'amis, de frères, d'égaux véritables. Un tel patronage assurait une grande prépondérance aux nations qui l'exerçaient, et faisait des peuples-clients une force sérieuse, mais sans volonté propre, dans la confédération générale des Gaulois. D'individu à individu, le patronage produisait des effets encore plus contraires à l'esprit démocratique. La population des campagnes composait les tribus ou la clientèle des riches et nobles familles dont elle cultivait les domaines, qu'elle suivait à la guerre, qu'elle ne devait jamais abandonner, même

1. *Roget de Belloguet*, Glossaire gaulois, au mot *Teteus*, p. 244.

2. *Cl. Perreciot*, de l'état civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules, t. 1^{er}, p. 5, 2^e édit., in-8^o, Paris.

dans l'extrême infortune¹. Polybe appelle certains groupes des « amitiés » (en langue gallique, des *fraternités*).

Dans ce cas, il s'agissait d'un dévouement aussi fraternel qu'héroïque. Toujours placés près du patron, aux festins; aux « danses de l'épée, » aux combats, ces clients devenaient la chair de sa chair et mouraient avec lui : lors d'une expédition des Gaulois en Macédoine, le brenn sauva l'armée avec une troupe dévouée à sa personne, « les plus beaux hommes et les plus braves². » Si les circonstances avaient empêché les clients de suivre leur patron pendant la lutte, ils s'élançaient sur le bûcher où l'on brûlait son corps, ils se tuaient sur son tombeau³. Tels étaient les Saldunes des Aquitains⁴, dont l'équivalent se retrouvait dans chaque peuplade. La condition de ces hommes, écrit César, leur permettait de jouir de tous les biens de la vie avec ceux auxquels ils avaient conclu « pacte d'amitié. »

Nulle part le patronage et la clientèle ne furent plus en vigueur qu'en Gaule⁵. De ce qui précède, on conclut aisément qu'au sein de la clientèle se distinguaient deux sortes de protégés : dans un rang élevé, les dévoués ou Saldunes, et, dans un ordre inférieur, les Ambactes, attachés au service de la personne, « et qui semblaient comme subjects roturiers⁶. » Le mot d'Ambactes, Ambacti, vient du celtique *Ambact*, qui signifie serviteur, ministre⁷, homme de condition libre, mais très-pauvre, attaché au service d'un chef, conduisant son char et combattant à ses côtés⁸. L'ambacte, comme le saldune, avait

1. *César*, de bell. gall., lib. vii, cap. 40.

2. *Pausanias*, lib. x, p. 653.

3. *Posidon*, Ap. Athenœ. lib. iv, cap. 13; *Polyb.* lib. ii. p. 106; *H. de la Villemarqué*, Bardes bretons du VI^e siècle, in-8^o, 1850.

4. Plus haut, p. 60; *L. Laferrière*, Histoire du Droit Franç. t. 2; p. 27.

5. *T. Berlier*, Précis histor. de l'anc. Gaule, p. 289, in-8^o Bruxelles, 1832.

6. *Fauchet*, Antiquités gauloises, livre I^{er}, ch. 5.

7. *P. Pezron*, Antiquité de la nation et de la langue des Celtes, dans la *Table celtique*, in-12^o, 1703.

8. *Diod. Sicul.* lib. v, cap. 29.

un caractère essentiellement militaire. Ainsi, de proche en proche, chacun cherchait un protecteur à sa portée, ce qui prouverait presque l'existence d'une sorte de recommandation que les Romains ne purent détruire.

Le client était, à son tour, le patron de sa famille. On punissait d'amende le maître qui le maltraitait ; mais sa dépendance ne cessait pas plus en temps de paix qu'en temps de guerre. Dans certaines tribus, de colon volontaire il devint serf de la glèbe, ménagé toujours par les chefs de clans, qui s'assuraient ainsi de son dévouement en toutes circonstances.

Une foule d'étrangers, d'enfants perdus, de déshérités, partageaient très-probablement cette condition des paysans, si voisine de la servilité ; et ils ne pouvaient ni la méconnaître ni la violer, sans réparation due au patron¹. Ce principe rigoureux des lois de Howell s'appliquait sur le continent, selon toute apparence, dans les questions de clientèle et de patronage.

Seulement, la population des villes jouissait d'un peu plus de liberté que celle des campagnes, à cause de son industrie ou de son agglomération sur un seul point. Dans ces centres, le nombre et la valeur personnelle des individus étaient une sauvegarde contre les exigences d'une famille puissante².

Paysans ou citadins, les clients placés en dehors des classes privilégiées ne devenaient pas fatalement la propriété d'autrui ; le laboureur et l'artisan restaient « hommes libres. » Quoique ne pouvant rien par eux-mêmes, et non admis dans le conseil national, ils n'étaient pourtant pas privés, on doit le croire, de cette portion de droits qui se réfèrent purement à l'ordre civil ; comme les druides et les chevaliers, ils obéissaient aux lois sur la protection, la transmission et la disponibilité des biens. L'exclusion de la multitude ne se rapportait sans doute

1. *Hywel dda*, liv. 1, chap. 6.

2. *Cæsar*, de bell. gall., lib. VI et VII, *passim*.

qu'à l'exercice des droits politiques ¹. Autrement, qu'aurait signifié pour eux la liberté?

Un petit nombre d'esclaves proprement dits existaient en Gaule, quand, au contraire, beaucoup de gens étaient réduits à l'état de servage dérivant de la clientèle ou du colonat. Ils composaient le *tæog*, où se trouvaient les fils désavoués par leurs pères, c'est-à-dire illégitimes, les gens ayant perdu leur patrimoine pour cause de mauvaise action, et les étrangers venus d'un autre clan, et nommés *aillt*. Le plus ordinairement, on devenait esclave par la captivité de guerre, comme dans l'Orient, aux temps les plus reculés. L'usage de vendre les prisonniers faits sur l'ennemi, plutôt que de les tuer suivant la coutume antique (V. plus haut, p. 85), constitua un esclavage établi par le droit des gens, au nom de la pitié, esclavage essentiellement passager. Souvent l'esclave s'enfuyait; ou bien son maître l'émancipait, l'armait pour combattre à ses côtés. Au commencement de la guerre de César, on vit des trafiquants romains suivre les légions, faire la traite d'esclaves gaulois, et aller vendre des prisonniers dans différentes contrées.

Le peuple-roi agissait comme ceux qu'il appelait « barbares. » Les captifs de guerre qui n'avaient pas réussi à s'enfuir, ou qui n'avaient point été émancipés, engendraient des esclaves de naissance. Leurs enfants suivaient leur condition. L'esclave en général s'appelait *caeth*; l'esclave acheté, *a bryner*; l'esclave par suite de délit, *gwahawd*; l'esclave non acheté et non condamné, *hebgwahawd*: ce dernier devait se confondre presque dans le *tæog*². De ce qui précède il résulte que la Gaule, où l'on rencontrait beaucoup de serfs et peu d'esclaves, était en avance sur l'antiquité à cet égard, et qu'elle renfermait dès le principe les éléments du servage, tel qu'il a existé pendant le moyen âge. Les tribus vaincues su-

1. Th. Berlier, Précis historique de l'anc. Gaule, p. 287 et 288.

2. J. Reynaud, l'Esprit de la Gaule, p. 289.

bissaient la corvée (*corf-vekh*, charge de corps) au profit des vainqueurs, impôt levé d'abord sur le travail manuel de l'homme, puis, au temps de la féodalité, sur certaines parties seulement de ce travail, parce que les serfs de naissance se multiplièrent, et que leur condition vis-à-vis du maître s'améliora en raison de leur nombre.

II

On ne peut préciser les dates des changements survenus dans l'organisation politique, après l'apparition des Kymris. Tout prouve néanmoins que l'histoire politique des Gaulois comprend trois périodes, s'accordant avec les luttes de principes soutenues çà et là sur le territoire ; que la théocratie des Druides domina d'abord ; que l'autorité des chefs de tribus, aristocratie militaire, vint ensuite ; que des constitutions populaires, enfin, régirent le pays.

Sous la théocratie, les prêtres exercèrent le pouvoir, avec une omnipotence telle, que leur influence ne s'éteignit jamais complètement, même quand le sceptre politique leur eut échappé. L'ordre des prêtres était électif, et ils ne formaient pas, comme les Brachmanes de l'Inde, une caste héréditaire ; mais, à la fois philosophes et magistrats, ayant dans leurs mains tous les éléments de la société, ils se créaient, par l'éducation des enfants, une foule d'adeptes, de partisans fanatiques.

Les Gaulois obéissaient à un Druide suprême, appelé le Coibhi ou Coïfi, grand pontife élu à vie et investi d'une autorité sans limites, à cause du secret qui enveloppait toutes les actions de l'ordre. Aussi, que de compétiteurs ! L'élection, souvent, donnait lieu à des luttes sanglantes. Quoi qu'il en soit, la majestueuse figure du Coibhi, entouré de mystère et de vénération, rayonnait

au milieu des assemblées druidiques : une coutume, existante encore dans les réunions bardiques de Galles, paraît indiquer qu'un siège de forme déterminée constituait l'insigne essentiel de la dignité du Coibhi. L'assemblée la plus solennelle se tenait, une fois l'an, chez les Carnutes, dont le territoire passait pour le point central de toute la Gaule. C'était le « milieu sacré », dans le pays des Celtes par excellence, dans la « Celtique » ; c'était un parlement sacerdotal, où éclatait l'immense pouvoir des Druides, non seulement sur chaque Gaulois en particulier, mais encore sur le peuple entier ¹. Nulle trace positive du lieu de réunion. Peut-être le village de Senantes (Eure-et-Loir), où l'on a découvert beaucoup d'antiquités, occupe-t-il la place du milieu sacré des Carnutes.

A certaines époques de l'année, les Druides s'assemblaient en cour de justice, en assises générales, dans le centre religieux, dans la ville-milieu des différentes régions gauloises, et même des différentes peuplades. C'était le *Meadhon* ou *Meodhan*, en langue gallique ². Nous avons trace de ces milieux dans les localités dont les noms, pourvus d'une racine commune au latin et au gaëlic, commençaient par le mot *Medio*. La ville de Saintes, autrefois capitale des Santons, s'appelait *Mediolanum Santonum* ; Evreux, capitale des Ebuovikes, *Mediolanum Aulerorum*. Celle-ci était assurément le milieu des Aulerkes, et celle-là, le milieu des Santons.

Les Druides se réunissaient sur un cromlech, portant le nom de « sanctuaire du chêne » (*Drynemeton*, *Drywneimheidh*), au cœur des forêts : le champ de feu ou *Hochfeld*, dans les Vosges, semble avoir eu jadis cette destination. Là, ils jugeaient non seulement les contestations qui regardaient le droit public, mais ce qui touchait

1. *Cæsar*, de bell. gall., lib. vi, cap. 43 · *P. Rami* lib. de morib. veter. Gallor., p. 113.

2. *W. F. Edwards*, Recherches sur les langues celtiques, p. 341, in-8°, Paris, 1844.

au droit civil ¹, et prononçaient sur les différends, les préventions de crimes et de délits, les meurtres, les vols, les questions d'héritages, et les limites des propriétés.

Ils punissaient et récompensaient : leurs arrêts, sans appel, faisaient loi ; leurs récompenses, à en croire Spartien, étaient spécialement instituées pour encourager la chasteté. Au vi^e siècle de notre ère, l'institution du couronnement de la rosière, que la tradition attribue à saint Médard, restaura donc simplement, mais au point de vue chrétien, l'appel que le druidisme faisait à la religion pour récompenser les bonnes mœurs ². De plus, l'usage des assemblées judiciaires près d'un arbre, à la manière des Germains et des Gaulois, s'est conservé jusqu'au moyen-âge. On alla sous les trois, les cinq, les sept chênes ; sous les tilleuls, sous le poirier, sous le hêtre de fer ; sous l'orme, dans le bailliage de Remiremont (Vosges). Il y eut, par exemple, le tribunal de l'aubépine ³.

Du culte pour les fontaines, les lacs, la mer et les fleuves, datent aussi les jugements que l'on rendit au bord des fleuves et des lacs, près des fontaines, des sources et des puits, sur les ponts et sur les bateaux. Le tribunal du lac de Grandlieu (Loire-Inférieure), siégea dans un bateau, à deux cents pas de la rive ; en prononçant la sentence, le juge touchait l'eau du lac de son pied droit ⁴. Aux mêmes localités se célébraient des fêtes solennelles, religieuses et populaires.

La concentration des fonctions sacerdotales et judiciaires entre les mains des prêtres, devait amener des abus de toutes sortes. Avant de signaler les superstitions religieuses dont ils usèrent pour dominer les âmes, il est

1. *Cæsar*, de bell. gall., lib. vi, cap. 13.

2. *J. Reynaud*, L'Esprit de la Gaule, p. 122.

3. *J. Grimm*, Antiquité du droit allemand ; *J. Michelet*, Orig. du droit franç., p. 301 et 302.

4. *Mém. de l'Acad. celtique*, t. V, p. 143 ; *J. Grimm*, Antiq. du droit allemand.

bon d'examiner si ces hommes « très justes »¹ n'en imposaient pas quelquefois au vulgaire, et ne profitaient pas de leur caractère sacré pour rendre des jugements arbitraires, en faisant pencher la balance de la justice du côté qu'il leur plaisait. Quand la peine à appliquer était grave, ils rejetaient adroitement l'odieux de la punition sur le magistrat civil, qui remplissait le double rôle d'accusateur et de dénonciateur. Ou bien ils déclaraient les Dieux mêmes responsables ; et alors il ne s'agissait plus d'un simple jugement (*breith*), condamnant le coupable, mais d'un jugement du ciel (*breith neimhidh*)². Lorsqu'un cas douteux se présentait, ils appelaient souvent à leur aide l'épreuve, ou plutôt la fraude théocratique.

Il était d'usage, dans l'assemblée annuelle, d'allumer un grand feu, le symbolique « feu de la paix. » On mettait à l'épreuve, et très-solennellement, l'innocence de l'accusé, en l'obligeant à traverser pieds nus un assez long espace couvert de cendres chaudes et de charbons ardents, comme faisaient les *Hirpes*, chez les *Faliques*³.

S'il n'en recevait aucune atteinte, le ciel semblait l'absoudre ; s'il se brûlait, condamnation ! Il n'y avait là, en réalité, qu'un fait simple, une action chimique appliquée ; mais rien de miraculeux ni de surnaturel. Avant l'heure de l'épreuve, les *Druides* avaient employé tous les moyens possibles pour découvrir la vérité, et ils savaient préalablement la décision du ciel. On croit qu'ils possédaient le secret d'une huile préservant assez celui qui devait être proclamé innocent, pour qu'il ne se ressentît pas de sa course à travers les restes d'un bûcher dont il était facile d'atténuer les effets⁴. Or, ils faisaient laver les pieds des accusés qui devaient subir l'épreuve, et pou-

1. *Strabo*, lib. iv, cap 4.

2. *David de Saint-Georges*, Histoire des *Druides*, d'après *Smith*, p. 64, in-8° ; *O'Mahony*, Histoire d'Irlande, p. 55.

3. *Plin.*, lib. vii, cap. 2 ; *Silius Italic.*, vers 175.

4. *Servius*, *Commentar.* in *OEneid.*, lib. xi, vers 785 à 790.

vaient aisément appliquer leur préservatif à l'homme qu'ils voulaient favoriser. Aux yeux des spectateurs crédules, ce bain partiel était d'eau pure, et le miracle apparent accréditait l'infailibilité sacerdotale. Les grands coupables, réputés indignes de vivre, recevaient la mort sur le champ, comme victimes offertes à la divinité.

D'autres, qui avaient désobéi gravement aux prescriptions druidiques, étaient frappés d'une sorte d'excommunication, « de laquelle, dit un antiquaire, aussi on a usé de tout temps en la vraie religion contre les délinquants obstinés ¹ ». Les Druides les éloignaient des choses saintes, les reléguaient parmi les impies et les criminels, abandonnés de leurs parents. Tout le monde fuyait leur présence et leurs discours, par crainte de contagion.

Pour eux plus de justice à espérer ². C'est déjà l'arme spirituelle, si terrible plus tard aux mains du sacerdoce catholique. Guerriers, nobles, riches, artisans, dévoués, clients, colons, esclaves, chacun tremblait devant les Druides, d'autant plus que les Gaulois étaient superstitieux par nature ³. Les rois des différentes nations, eux-mêmes, « tout assis qu'ils fussent sur des sièges d'or, et habitant des maisons magnifiques où ils faisaient des festins splendides, » paraissaient n'être que les ministres et les serviteurs des commandements de leurs prêtres ⁴.

Peu de religions ont obtenu une somme d'autorité politique égale à celle du Druidisme, croyance aux dogmes absorbants, obstacle invincible à la conquête romaine, si elle n'eût abaissé les caractères, en leur donnant, non une activité féconde, non une initiative enthousiaste, mais seulement un de ces stériles fanatismes qui se bornent à croire aveuglément, et surtout à se soumettre. Le Druidisme prouva la justesse de cette opinion émise

1. Noël Taillepied, Histoire de l'état et république des Druides, etc., p. 49, in-12, Paris, 1585.

2. César, de bell. gall., lib. vi, cap. 13.

3. César, de bell. gall., lib. vi, cap. 16; Pomp. Mela, lib. III, cap. 2.

4. Dion. Chrysost., Orat. 39.

par un jurisconsulte moderne : « L'organisation religieuse, quelque bien disposée qu'elle soit, ne tient pas lieu d'organisation politique pour soutenir et développer la vitalité des nations ¹. »

Cependant, les chefs de guerriers, humiliés de n'avoir que la seconde place dans l'État, secouèrent le joug des prêtres. Une révolution s'opéra. Par l'effet du temps ? Par suite d'insurrection ou d'invasion ? Qui peut le dire ? Sous l'aristocratie militaire, des guerres de rois ensanglantèrent la Gaule. Cette période, qui suivit le gouvernement théocratique, atteignit son apogée depuis le milieu du III^e siècle avant J.-C. jusque vers la fin du n^e.

Il y eut anarchie perpétuelle, rivalités de petites ambitions. Ce Luer, roi des Arvernes, qui se livrait à des prodigalités sans nombre, et versait une pluie d'or et d'argent sur la foule, quand il paraissait en public², mit un moment la main sur tout le midi. Ce Dumnorix, opulent Éduen, qui savait se faire adjuger à vil prix la ferme des revenus publics (cela porterait à croire que le régime des fermes générales existait en Gaule), intimida plus d'une fois les magistrats. Et que n'eût pas impunément osé cet Orgétorix, conspirateur qui, le jour fixé pour son procès, se présenta devant le tribunal avec l'escorte de sa tribu entière, — environ dix mille hommes ?

Parmi les Druides, aussi, beaucoup se recrutaient maintenant dans la caste des chevaliers, et marchaient avec eux dans la voie aristocratique. Les guerriers avaient ménagé les prêtres, lorsque ceux-ci partaient des rangs du peuple entier ; à présent les prêtres ménageaient les guerriers, et finissaient par s'identifier avec eux sous le rapport des intérêts, tout en leur laissant la plus belle part du pouvoir, devenu le prix de la force et de la renommée militaire.

1. *Ch. Giraud*, *Essai du Droit français au moyen âge*, t. I^{er}, p. 24 et 25, in-8°, Paris, 1846.

2. *Posidon.*, Ap. *Athenœ.* lib. IV, cap. 43 ; V. plus haut, p. 99.

Toutefois, les dominations par l'épée n'avaient pas eu le temps de se constituer, lorsque l'influence sacerdotale, tant amoindrie déjà, vint à s'annihiler presque. Les villes profitèrent de l'avilissement où étaient tombés leurs prêtres, et des querelles qui divisaient les chefs de nations. Vainement ceux-ci, toujours occupés de guerre ou de chasse, par conséquent toujours en armes, avaient fait appel à leurs clients ou à leurs colons, pour marcher contre les villes, dont le peuple aspirait à l'indépendance.

Les villes s'étendaient, se multipliaient remarquablement. La plupart étaient fort habilement administrées, selon le principe de l'élection populaire. Au lieu de chefs tout puissants, qu'elles avaient renvoyés, elles choisissaient librement des magistrats; elles obéissaient à des lois municipales. Le bon accord existait là entre tous les citoyens; car, loin de ressembler à la clientèle rurale, chose forcée, la clientèle urbaine était personnelle et volontaire, et les patrons, dans les villes, protégeaient les hommes qui s'étaient dévoués à eux, de peur d'en voir diminuer le nombre ¹.

Avec ses clients ruraux, la caste militaire attaqua rudement les villes, afin de ne point perdre le pouvoir, elle qui avait dépossédé les Druides et s'appuyait sur la force. Ici, elle voulait défendre ses privilèges, et, là, les recouvrer. La lutte fut longue, pleine de péripéties; d'un côté combattait une aristocratie désespérée, de l'autre une population aussi enthousiaste que disciplinée, favorisée en certains endroits par les prêtres essayant de ressaisir, grâce à cette révolution, leur autorité passée, ou du moins satisfaits d'en faire un moyen de vengeance contre la classe ambitieuse des chefs militaires, enivrée par les flatteurs. Pendant le deuxième siècle, avant notre ère, une bonne partie des bardes attachés à la personne des guerriers, ressemblaient à des subalternes, chantant les haines et les passions du maître, sans que

1. *Cesar, de be l. gall., lib. vi, cap. 41.*

celui-ci fit autre chose que de payer ces parasites¹ pour célébrer son apparente grandeur.

L'union des patrons et de leurs clients, jointe à l'appui calculé ou désintéressé des Druides, nous expliquent le succès des villes. Ils l'assurèrent ; et, avec leur concours, les castes sacerdotales eurent encore, sous les constitutions populaires, une influence morale et jusqu'à un certain point patriotique, dont les traces ne s'effacèrent pas. même après la conquête romaine, mais qui disparut seulement quand expira le Druidisme. Or, pendant l'époque des constitutions populaires, l'association fut la principale règle politique ; les peuples se rassemblèrent, se confédérèrent par des traités offensifs et défensifs, en un mot devinrent « frères. »

Quelque ordre éclatait, assurément, avec les trois formes de gouvernement que nous venons d'indiquer. Des querelles intestines troublaient parfois la Gaule, on le sait ; mais c'étaient pour elle des malheurs passagers, que les peuples surmontaient sans trop d'efforts.

Cependant, de même que les Gaulois ont effrayé Rome, de même une terreur continue leur vient des Romains, qui organisent contre eux une guerre d'extermination. Chacune des victoires remportées par César arrache à nos premiers pères un lambeau de liberté, en leur coûtant des flots de sang et de larmes. Rome a assuré l'impunité aux généraux qui passent les Alpes, et ceux-ci abusent étrangement de leur toute puissance : ils rançonnent les vaincus, proscrivent les humbles, asservissent les braves. Telle devient la détresse, à cause des exactions proconsulaires et de la cupidité des trafiquants romains, que, chez les Allobroges, la somme des dettes en arrive à surpasser la valeur des fonds de terre. Partout des déchirements, des factions, des troubles : le danger commun finit par n'être plus une cause d'union, mais, au contraire, par aviver les ambitions particulières

1. *Posidon.*, ap. *Athenæ.* lib. vi, cap. 42.

et les mauvaises passions. Aussitôt que César a commencé de vaincre, toute la Gaule, éperdue, comme doutant d'elle-même, semble vouloir implorer la protection du vainqueur; et des députés lui déclarent que, par ses succès contre les Helvètes, il l'a sauvée d'une guerre cruelle, peut-être de la servitude¹. Où s'en va le farouche amour des Gaulois pour l'indépendance? A peine l'esprit national est né, en face des premières légions romaines, qu'il s'endort ou s'éteint sous le coup des défaites successives, car il n'a pas encore assez de vitalité pour inspirer ces entêtements sublimes qui défient le malheur, et dont quelques héros seulement gardent le privilège. La vie publique des vaincus n'a plus qu'une indépendance apparente, et ils semblent avoir perdu le sentiment prononcé, instinctif de la liberté individuelle, qu'ils possédaient depuis un temps immémorial.

Les assemblées générales, ces manifestations de la volonté commune, se font maintenant sous le patronage de César. Un jour, le vainqueur leur demande quatre mille cavaliers, qu'il veut embarquer avec cinq légions romaines; et il les obtient. Un autre jour, après la prise d'Alesia, il donne à chaque légionnaire un captif gaulois pour sa part de butin². Il ne s'arrête pas là, dans son rôle despotique. Après la reddition d'Uxellodunum, il ordonne de couper les mains à tous ceux qui ont porté les armes; il épargne leur vie, pour transformer ces malheureux en exemple vivant des châtimens infligés par Rome³. Crainte, lassitude, épuisement, voilà le mot de la situation. Qu'on se figure donc la Gaule domptée, ressemblant à un malade pâle, décharné, brisé par des fièvres ardentes qui ont tari son sang et abattu ses forces. Elle a une soif importune, qu'elle ne peut satisfaire. Elle regrette d'autant plus sa liberté perdue, que cette douce

1. *Cæsar*, de bell. gall., lib. I, cap. 30.

2. *Cæsar*, de bell. gall., lib. VII, cap. 89.

3. *Hirtius*, de bell. gall., lib. VIII, cap. 44.

liberté lui échappe pour jamais, selon ce qu'elle croit. Que de tentatives inutiles et hasardées, pour sortir de la servitude ! Et puis, quels efforts sait oser le triomphateur irrité, pour rendre le joug plus pesant ! Le mal s'accroît, l'espoir diminue, se perd ; la prostration est complète. Le Gaulois préfère enfin son triste sort au danger des remèdes incertains, parce qu'il redoute dans l'avenir des malheurs plus grands encore ¹. Les Romains l'ont frappé à plusieurs places ; et il va expirer, s'ils ne prennent soin d'étancher eux-mêmes ses profondes blessures.

Voilà l'ensemble du tableau, dont un coin, détaché, est occupé par le groupe des Marseillais.

Ces étrangers n'ont rien de commun, que la misère, avec le reste des Gaulois, et leur gouvernement revêt une forme particulière. A Marseille, une aristocratie règne ². Le peuple, divisé en tribus, ne compte pour rien ; c'est une masse déshéritée, comme dans les pays orientaux.

La cité phocéenne ne dément pas son origine. Six cents citoyens, appelés les « Honorables, » les Timouques (nom ionien), composent un sénat qui gouverne la république. Élus à vie par les familles aisées au sein desquelles ils se recrutent nécessairement, ils doivent être mariés, avoir des enfants, sortir d'une maison qui jouit du droit de cité depuis trois générations ³. Pour éviter que les Timouques ne se constituent en oligarchie, la loi défend à deux membres de la même famille de siéger dans leur assemblée ⁴, soit deux frères ou un père et son fils : ce principe est suivi chez les Éduens, les Auskes et les Celto-Cynésiens. Les Timouques se réunissent en conseil suprême, comme à Naucratis (Égypte), comme dans l'Ionie ou la Messénie. Quinze d'entre eux forment un petit, ou plutôt un second conseil, à peu près sem-

1. *Pauli Orosii Historiarum* lib. vi, cap. 12.

2. *Strabo*, lib. iv, cap. 1.

3. *Valer. Maxim.*, lib. ii, cap. 6 ; *Lucian. Toxaris seu Amicitia*, cap. 24 ; *Strabo*, lib. iv, cap. 1.

4. *Aristotelis Politica*, lib. v, cap. 6.

blable aux commissions de nos assemblées délibérantes actuelles. Le second conseil, renouvelé par intervalles, désigne aux Timouques les questions sérieuses à résoudre, et il expédie en toute diligence les affaires courantes ¹.

Au-dessus des Quinze sont placés trois chefs, Triumvirat dans lequel réside ce que l'on appelle le pouvoir exécutif, et s'effaçant devant les Quinze, lorsqu'il s'agit de mesures très-importantes, par exemple de déclarer la guerre ou de traiter avec l'ennemi. Les Triumvirs et les Quinze sont subordonnés, dans leurs actes, aux instructions et à la sanction des Timouques ². Ceux-ci votent la paix ou la guerre, les lois quelconques; nomment les ambassadeurs; prononcent sur les affaires de religion et de politique. Certains personnages s'occupent de la navigation et du commerce; d'autres prennent soin de l'armée; d'autres jugent les procès; d'autres administrent la ville ³.

La politique et l'administration marseillaises accusent donc un degré de perfection qui, avec l'incontestable civilisation du pays, justifie l'éloge qu'on a fait du gouvernement de Marseille. Cicéron le compare à la tyrannie des Trente, chez les Grecs. « Si les Marseillais, dit-il, sont régis par les principaux habitants de leur ville avec une grande équité, la condition du peuple y paraît pourtant voisine de la servitude ⁴. » Malgré cette restriction de l'immortel orateur, il est certain que le citoyen de Marseille a une existence politique plus nettement organisée que celle du Gaulois. Sa vie publique se dessine mieux aussi. On voit bien que ses lois principales lui viennent de la Grèce, et que beaucoup d'entre elles imitent la législation romaine par anticipation.

1. *Strabo*, lib. iv, cap. 1; *Am. Thierry*, *Hist. des Gaul.*, liv. iv, chap. 1^{er}.

2. *Strabo*, lib. iv, cap. 1^{er}; *Cæsar*, *De bello civili*, lib. i, cap. 33.

3. *H. Ternaux*, *Historia reipublice Massiliensis*, *passim*, in-4^o, *Göttingue*, 1826.

4. *Cicero*, *De republicâ*, lib. i, cap. 27.

III

La vie civile et privée suivait les mêmes destinées que la vie politique, car les événements influaient singulièrement sur l'intérieur du foyer. Chaque petit peuple avait ses coutumes propres et ses lois municipales : l'auteur des *Commentaires* observe comme une chose très-digne de remarque l'obéissance des Rèmes et des Soissonnais aux mêmes lois ¹. A plus forte raison existait-il une foule de divergences dans les détails du droit civil et privé, selon le climat, selon la position topographique, selon le plus ou moins de liaison avec des étrangers. On peut conjecturer que, dans le principe, la tribu seule était propriétaire, et qu'il y avait une communauté de biens.

En Irlande, par exemple, le partage des terres se faisait à nouveau, quand un membre du clan mourait. Chez les Celtibériens, les Germains et probablement tous les peuples d'Occident, un partage annuel avait lieu. De même en Gaule.

Peu à peu, par la force des choses, par suite de l'attachement de l'homme à l'objet possédé, la propriété individuelle s'établit, commença par la maison et la terre qui l'entourait, par l'enclos de la maison, par le verger, en un mot par l'héritage (*ti-grann*, en kynro-breton), comme disent nos paysans d'aujourd'hui ². Le laboureur aimant son champ d'un amour naïf et exalté, l'agriculture devait étendre naturellement l'appropriation individuelle, comme elle développa la division des terres.

Quand les lots de terrain conquis avaient été distribués par un chef de clan entre les familles, la culture se faisait par familles d'abord, puis par individu, car le chef de famille opérait lui-même un partage entre les siens. Selon la loi galloise, tout enfant mâle âgé de vingt-un

1. *Cæsar*, de bell. gall., lib. II, cap. 3.

2. *H. Martin*, Histoire de France, t. I^{er}, p. 43.

ans motivait une adjonction de part, plus ou moins considérable d'après la condition de l'homme. Il recevait tant d'acres (*acre* en celtique, *ager* en latin), tant d'arpents (*ar*, en kymrique, terre labourable, *pann*, lieu, en armoricain), tant de bonniers, etc., noms d'antiques mesures dérivant du gaélic.

Le principe de la communauté combinée avec l'appropriation individuelle, au moyen d'un partage annuel entre les familles, ne subsista pas parmi nos ancêtres. Seulement, si leur caractère ne s'accommoda ni à la propriété personnelle, absolue, irrévocable, ni à la communauté complète, ils adoptèrent parfois les renouvellements de partages, en donnant la possession des fonds de terre aux individus, et en laissant la propriété radicale aux familles¹. Le territoire gaulois, dans sa majeure partie, c'est-à-dire les vastes étendues, — landes, marais, forêts et pâturages, — ne cessèrent pas d'être les biens communs du clan ou de la confédération. Tels, jusqu'à nos jours, les grasses et les vaines pâtures d'une foule de localités, les propriétés appartenant aux administrations publiques, les domaines de la couronne et de l'État.

La richesse en terres, indispensable à qui voulait devenir chef de clan, s'alliait à la clientèle nombreuse, et, comme on l'a vu, constituait la puissance, une sorte d'aristocratie d'argent. Toutefois, point de droit d'aînesse : les fonds héréditaires étaient partagés également entre les frères, et, de plus, la faculté de tester se bornait aux objets mobiliers. Tout cela sauvegardait la famille, quant à l'égalité entre ses divers membres, et à son importance dans l'organisation politique. Le *Gabhailkine*, ou établissement de famille, avec son *Pen-teulu* (tête de maison en gaélic), ne souffrait aucune exception. Chez les Kymris, pourtant, il en existait une, non en faveur de l'aîné, mais au profit du plus jeune enfant. Cette coutume ou droit du juveigneur venait de ce que la race

1. H. Marlin, Histoire de France, t. I^{er}, p. 43.

celtique, se répandant en colonies, voyait d'ordinaire les aînés quitter les champs paternels, et les plus jeunes rester attachés au foyer. Le plus jeune avait donc le manoir, — le chaudron, la hache et la serpe. « L'astre (le foyer) demeurera au puiné, » prescrivait encore la coutume de Kent, pendant le moyen âge¹.

Parmi les institutions profondément celtiques, on remarque les communautés de laboureurs, qui détenaient et labouraient des terres serviles dépendant des domaines des chefs supérieurs ou inférieurs. Dans ces possessions, les enfants ne partageaient pas les fonds paternels; seulement, quoique ces biens restassent dans la communauté, la loi galloise accordait encore le droit de juveigneur au plus jeune fils du laboureur défunt, et lui laissait la maison paternelle à titre héréditaire. Elle décida aussi qu'une famille étrangère ayant demeuré quatre générations sur la terre d'un homme noble ou chevalier, ne pouvait plus s'en aller, mais demeurerait attachée à la glèbe. Il y avait donc des propriétés grevées de tributs, et d'autres parfaitement libres, bases des distinctions sociales exposées au début de ce chapitre.

Grands propriétaires, les chefs de clan et les chefs de famille faisaient valoir les terres par les bras de leurs clients ruraux. Beaucoup pratiquaient, en outre, une industrie productive, exploitaient des mines, exerçaient des monopoles, et concentraient dans leur maison d'immenses capitaux. La richesse mobilière des Gaulois, passée en proverbe, se composait de monnaies, que les Ligures et les Aquitains avaient frappées, en copiant les drachmes de Marseille, d'Emporias et de Rhoda; de *quinaires* d'argent, de *semis* de bronze, etc., imités de pièces romaines, ou pièces romaines elles-mêmes importées en Gaule²; d'imitations de *Philippes* d'or de Macé-

1. L. Laferrière, Hist. du droit franç., t. II, p. 90 et 91; Lois de Howel; Du Cange, Glossaire, au mot *Astrum*

2. E. Desmarest, Encyclopédie moderne, art. *Monnaie*.

doine; et principalement d'objets précieux, lingots d'or et d'argent, pierres fines, vêtements splendides, œuvres d'art, en bronze et en argent. Quoiqu'ils n'eussent rien de semblable à ce que nous appelons papier-monnaie, ou monnaie de papier, les Gaulois connaissaient les obligations : le contrat ou *friduw*, quand les parties s'étaient engagées par serment; le pacte ou *ammol*, quand elles avaient mis leurs mains dans celles d'un arbitre; et le *pacte nu*, conclu sans arbitre ni témoins¹. Le verbe celtique *obligea* signifie absolument la même chose que le verbe latin *obligare*².

Les objets mobiliers se transféraient par l'échange, contrat naturel; par la vente, par la donation, par la succession, par le testament, etc. La tradition des choses s'accomplissait par la possession réelle ou fictive.

En Bretagne, au moyen âge encore, il fallait la possession réelle, quand elle était possible : l'acquéreur ouvrait les portes, allumait le feu de l'âtre, donnait un coup de bêche dans la terre. La tradition symbolique se faisait par l'épée, le casque du maître, la remise d'une corne ou d'un bâton, l'offre d'une coupe remplie de vin. Ces usages de tradition fictive existèrent sans doute chez les Gaulois comme chez leurs successeurs³, car ils ont la naïveté antique. En certaines circonstances, on transportait la propriété, soit foncière, soit immobilière, sous la forme d'adjudication publique. L'homme coupable de trahison envers le pays, avait ses biens confisqués et vendus aux enchères : Induciomar, déclarant son gendre Cingétorix traître à la patrie, ordonna la vente de ses biens; et les acheteurs traitèrent sous la garantie de la foi publique, de sorte que leur possession devint inattaquable⁴.

1. *Hywel dda*, *passim*; L. Laferrière, Hist. du droit franç., t. II, p. 140.

2. D. Pezron, Antiq. de la nation, etc., *Table cello-latine*.

3. L. Laferrière, Hist. du droit franç., t. II, p. 134; D'Argentré, sur l'anc. Coutume de Bretagne; Chassan, Essai sur la symbolique du droit, *passim*, In-8°, Paris, 1847.

4. Cæsar, De bello gall., lib. v, cap. 56; *Hywel dda*; L. Laferrière, Hist. du droit franç., t. II, p. 136.

Du droit sur les choses, le premier réglé dans un état social où l'ardeur guerrière et le mouvement d'invasion dominant, passons au droit sur les personnes. Après la propriété, étudions les liens de la famille, au point de vue de la morale et de la loi, toutes deux se complétant.

Par le mariage, base de la famille, trois intérêts bien distincts s'établissent, celui du mari, celui de la femme, celui des enfants. A chacun ses obligations et ses devoirs.

Tantôt la plus douce harmonie règne parmi les membres, tantôt, et fréquemment chez les anciens, il n'y a que tyran d'un côté, esclaves de l'autre. Or, la famille gauloise se fondait sur le mariage, l'autorité paternelle et la puissance maritale, dont les effets vont passer successivement sous nos yeux. Tout porte à croire que le ministère des Druides était nécessaire à la célébration du mariage, afin de la rendre solennelle, et de lui donner à la fois un caractère civil et religieux¹. Cette présence du prêtre consacrant le pacte conjugal, jointe à l'institution des droits entre époux, établissant les fortunes respectives, suffisent pour montrer qu'en général la monogamie existait. Mais ces garanties n'empêchaient ni les manques de foi, ni l'indifférence du mari quand il s'adonnait aux monstrueuses débauches de la pédérasie, ou au concubinage, fort usité chez les riches. Elles laissaient prononcer facilement le divorce, et maintenaient le privilège de répudiation contre la femme. Celle-ci avait-elle déserté le toit conjugal, on la punissait pour violation des lois de la pudeur; elle perdait sa dot et payait une amende.

Répudiée, elle ne pouvait se remarier que si son mari se remariait lui-même, après avoir payé une amende, dans le cas où une seconde femme succédait à la délaissée². Le premier mariage obtenait donc plus d'honneur dans les mœurs, et le pouvoir du mari semblait survivre à la

1. *Hywel dda; Chant gallois de Merzin ou Merlin; H. de la Villermarqué, Chants popul. de la Bretagne. Introd.*

2. *Lois galloises.*

dissolution du lien matrimonial, puisque la liberté de la femme répudiée dépendait encore de la liberté dont usait le mari¹, de rester veuf ou non.

Entre le mari et la femme, la réciprocité ne paraît pas avoir été plus complète, quant au divorce ; car, suivant la loi gauloise, l'époux avait sans restriction le droit de se séparer, moyennant un douaire s'il quittait sa conjointe avant sept années révolues d'union, et la moitié de tous les biens, s'il la quittait après sept années. Il prenait avec lui deux tiers des enfants, et laissait un tiers à la mère, qu'il était libre de réintégrer à son domicile. L'épouse, plus assujettie, ne pouvait demander le divorce que pour cause physique et déterminée : hydrophobie, haleine infecte et impuissance du mari. Alors elle reprenait sa dot et ses biens.

Quand le législateur gaulois se montre assez insoucieux du bonheur de l'épouse, pourquoi a-t-il tant de sollicitude dans tout ce qui concerne ses biens ? C'est pour que la fortune de la femme rentre dans la famille du père, au lieu de rester dans le patrimoine du mari émancipé par le mariage et chef de famille à son tour ; c'est pour la conservation de cette fortune dans le patrimoine d'où elle sort, au moment où la femme répudiée reprend place au foyer paternel.

Autant la vierge était sainte aux yeux des Gaulois qui, en pays de Galles, croyaient la fille séduite dans ses affirmations sur les promesses du séducteur, autant la femme mariée, malgré les dispositions de la loi pour protéger ses intérêts matériels, avait un sort malheureux. Il semble que, en gardant sa virginité, la jeune fille conservât un caractère profondément national et surtout le mérite de la divination, qu'elle appartenait à tous par la pensée, qu'elle s'élevât naturellement au rôle de prêtresse et d'inspirée. Au contraire, par le mariage, la jeune fille perdait son prestige quasi divin, pour devenir simple mortelle, inférieure à l'homme ; et, dans les temps les

1. *L. Laferrière, Hist. du droit franç.*, t. II, p. 66.

plus reculés, lors même que l'époux n'exerçait pas sur elle le droit de vie et de mort, la femme était soumise à un pouvoir despotique.

Unies à des hommes farouches, amateurs de plaisirs bruyants et de voluptés grossières, vainement les Gauloises possédaient une beauté proverbiale, rehaussée par mille secrets de toilette. Vainement elles mettaient jusqu'à quatre tuniques superposées, un manteau dont une partie voilait la tête, et une mitre ou bonnet phrygien. Vainement on admirait leur peau blanche, leur taille élégante et élevée, leurs traits remarquables¹, qu'elles ne tardèrent pas à gâter par une excessive coquetterie, en se teignant les sourcils avec de la suie ou avec une liqueur tirée de l'orphie, poisson vivant près des côtes de la Gaule. Vainement elles cherchaient à plaire, se lavaient sans cesse avec l'écume de *kourou*, ou bière, afin d'entretenir la fraîcheur de leur teint², et employaient plus tard, pour le même usage, de la craie dissoute dans du vinaigre, substance nuisible à la santé, mais très-efficace comme pommade. Vainement elles coloriaient leurs joues avec du vermillon, enduisaient leurs cheveux de chaux, pour les rendre blonds, enveloppaient leur chevelure d'un réseau ou l'enlaçaient de bandelettes, la rejetant en arrière, ou la recourbant en forme de cimier³.

La plupart du temps, leurs maris n'avaient que dédain pour elles, les frappaient à mort, par colère, sauf à payer une amende, il est vrai, selon la loi galloise, quand ils les avaient injustement corrigées; ils ne voyaient en elles que des esclaves, moins même, des êtres incapables d'acheter ou de vendre. Celles des vilains ne pouvaient prêter ni donner sans l'autorisation maritale; celles des hommes libres ne disposaient à leur gré que des vêtements, de la farine, du lait, du beurre et du fromage,

1. *Diod. Sicul. passim.*

2. *Plin.*, lib. xxii, cap. 82.

3. *Tertulliani de Cultu fœminarum Liber.*

mais prêtaient des meubles, sans être en général admises comme cautions ni témoins ¹.

Que de fois l'amour du mari se traduisait en jalousie brutale ! Lorsqu'il soupçonnait la fidélité de sa femme, c'était aux dépens du bonheur de celle-ci qu'il obtenait impitoyablement sa propre tranquillité. Vers la Belgique, le Rhin, « fleuve de la jalousie, » éprouvait la fidélité des épouses accusées d'adultère et la sainteté du lit conjugal. Après la naissance de l'enfant, le mari plaçait le nouveau-né sur une planche, et l'exposait au courant de l'eau. Quand la planche et l'enfant surnageaient, les soupçons disparaissaient dans le cœur du Gaulois accusateur ; quand la planche et l'enfant enfonçaient, le père le laissait périr sans sourciller, car cet innocent, réputé illégitime, était la preuve palpable du déshonneur ². « Ainsi donc, aux douleurs de l'enfantement succédaient pour la mère d'autres douleurs : elle connaissait le véritable père, et pourtant elle tremblait ; dans de mortelles angoisses, elle attendait ce que déciderait l'onde inconstante ³. »

Faut-il croire que les Druides, juges en matière d'adultère, condamnaient la coupable à périr sous le fouet, ou à être engloutie dans un borbier ? Que le séducteur, une fois dévoilé, subit le dernier supplice ou fût pendu à un arbre ? Ces rigueurs n'étonnent pas, lorsqu'on les rapproche d'autres actes non moins barbares. En effet, à la mort du mari, la femme subissait parfois des persécutions. Un tribunal de famille était convoqué, si le défunt, homme de haute naissance, dignitaire de l'État, avait trépassé subitement ou par une cause extraordinaire. Sa femme, ou ses femmes, lorsqu'il en avait plusieurs, étaient immédiatement accusées, saisies, appliquées à la question, comme des esclaves. Convaincues d'avoir at-

1. *Code de de Vénédotie*, liv. 11, *passim* ; L. J. Kœnigswarter, *Hist. de l'organisation de la famille en France*, p. 43, in-8°, Paris, 1851.

2. *Julien*, 2^e harangue et XVI^e lettre. Traduct. Tourlet, Paris, 1821, in-8° ; *Nonnos*, *Dionysiaques*, lib. xxiii ; *Claudian*. In *Rufin.*, lib. 11, vers 112.

3. *Anthologie*, lib. 1 ; traduit par Am. Thierry, liv. iv, chap. 1^{er}.

tenté aux jours du mort, elles périssaient dans les flammes ¹. Le tribunal vengeur se composait des parents les plus proches de l'époux. Dans cette justice sommaire et terrible, quelle immense part accordée à l'esprit de famille ! Il restait encore, naguère, une trace de cette coutume en Corse, où l'on rendait la veuve responsable de la mort de son conjoint. Souvent on l'exposait aux mauvais traitements de la famille de celui-ci ; on la frappait, on la défigurait même, afin d'intéresser ainsi les femmes à veiller assidûment sur la vie des maris ².

Avec le temps et selon les nations, les mœurs conjugales se modifièrent. Nul doute que le Druidisme ne tendît chaque jour à améliorer la dure condition des femmes, en intervenant dans le despotisme paternel et marital ³.

Pour la race ibérienne, principalement, plus civilisée que la race gallique, la tyrannie du mari s'effaça, ou du moins perdit ses formes trop cruelles. Le sort de la femme devint non-seulement supportable, mais glorieux. Elle montra du dévouement, accompagna son époux en tous lieux, stimula son fils dans les excursions et les guerres, les forçant ainsi, l'un et l'autre, à l'admirer quelquefois, à la respecter toujours. Elle applaudit les braves, fit honte aux timides, partagea l'enthousiasme du triomphe et les douleurs de la défaite. Elle acquit une prépondérance marquée dans les questions d'intérieur et de ménage, les conseils politiques, les délibérations sur la paix ou la guerre, et les différends entre peuples rivaux. Annibal éprouva l'expérience et la sagesse des femmes, lorsqu'il fut décidé par traité que si les Carthaginois avaient à se plaindre, les Gauloises jugeraient la contestation ⁴.

1. *Cæsar*, De bell. gall., lib. vi, cap. 49.

2. *Mermilliod*, Lettres sur la Corse, in-8°, Paris, 1844.

3. *M. P. Bernard*, Histoire de l'autorité paternelle en France, p. 22, in-8°, Montdidier, 1864.

4. *Plutarcli*, De virtutibus mulierum, lib. vi; *Polyæn*. *Stratagemat*, lib. vii, cap. 30.

De leur côté, les Germains pensaient qu'il y a dans le sexe féminin quelque chose de saint et d'inspiré, et « ils ne méprisaient ni ses conseils ni ses réponses à leurs consultations, » écrit Tacite. Tous les Gaulois adoptèrent peu à peu cette opinion que la femme avait le don de protéger ; et, pour eux, conséquemment, le caractère attribué aux fées, êtres surnaturels, se composa surtout de prescience, de grâce et de bonté. Ils s'accoutumèrent à entourer d'égards un sexe aussi remarquable par l'esprit que faible de corps, occupant d'ailleurs une place considérable dans la religion des Druides. L'état civil de la femme donna la mesure de son état moral : elle s'éleva jusqu'à la dignité de l'époux, du jour où elle lui fut accordée, disent les lois galloises. On lui reconnut trois pudeurs : la première, quand son père, en sa présence, la cédait au mari, et que le don de l'*amobyr* était payé tantôt à la mariée elle-même, tantôt au roi ou chef politique ; la seconde, quand elle entraît pour la première fois dans le lit conjugal, et recevait le don du *cowyll*, don de couverture ou prix de la vierge ; la troisième, quand à son lever elle paraissait devant les hommes et recevait le don de l'*agweddi*, sorte de douaire, probablement fixé à différents taux, selon sa condition¹.

Les femmes gauloises, passant pour excellentes conseillères, ne faiblissaient pas non plus dans les conjonctures critiques. Quelques-unes rivalisaient avec les hommes par la grandeur de leur taille ; la plupart les égalaient par les forces de l'âme². Lors de l'expédition de Macédoine (V. plus haut, p. 32), le chef des Gaulois convoqua les hommes et les femmes en assemblée. Les femmes pressèrent les hommes de partir³, et tout le monde les suivit. De plus, à un courage viril, déployé devant le

1. J. Reynaud, L'Esprit de la Gaule, p. 439 ; L. J. Konigswarter, Hist. de l'organ. de la famille en France, p. 44.

2. Diod. Sicul., lib. v. cap. 32.

3. Polyæn., Stratagem. lib. vii.

danger, la Gauloise ajoutait souvent l'énergique sentiment de la chasteté, en quelque lieu qu'elle se trouvât, dans un camp ou dans sa maison.

Trois exemples en font foi. Nous les rapportons fidèlement, à l'éternel honneur de nos mères.

L'histoire de Camma, d'abord : Il y avait, parmi les tétrarques de Galatie, deux très-puissants personnages, Sinatus et Sinorix, parents l'un de l'autre. Le premier avait épousé Camma, jeune, belle, et surtout admirable de vertu. C'était une prêtresse de Diane, divinité « à laquelle les Galates anciennement avaient singulière dévotion. » Sinorix s'éprit d'elle. Mais, Sinatus étant vivant, comment séduire Camma, comment la ravir de force ? Il tua l'époux par guet-apens. Peu après, il demanda Camma en mariage. Celle-ci, qui passait la plus grande partie du jour dans le temple, supportant son malheur sans faiblesse ni larmes, mais avec un courroux secret, attendait l'occasion favorable pour se venger. Le meurtrier multipliait les vives instances, avouait son crime en l'excusant au nom de son amour. Camma ne fut point désespérante dans ses refus ; loin de là, bientôt elle parut s'adoucir, d'après les conseils de ses proches et de ses amis. Elle consentit, et fit dire à Sinorix de venir dans le temple de Diane, pour que la déesse, présente, garantît leur foi mutuelle. Sinorix accourut ; Camma le reçut gracieusement et le conduisit vers l'autel. Là, après une libation, en l'honneur de Diane, la veuve de Sinatus donna, selon la mode ligurienne, le reste de la coupe à Sinorix, qui but avec confiance... de l'hydromel empoisonné ! Aussitôt, Camma jeta un cri : « Très-honorée déesse, dit-elle en s'adressant à Diane, je vous prends à témoin. J'ai survécu à Sinatus dans l'attente seule de cette journée, et avec l'espérance de venger la mort de mon époux. Mes vœux sont exaucés, et je vais le rejoindre. Pour toi, ajouta-t-elle, en regardant Sinorix, ô le plus scélérat des hommes, ordonne qu'on te prépare une tombe et non un lit nuptial. » A ces mots, le tétrarque,

ressentant déjà les effets du poison, monta dans son char, afin d'obtenir guérison au moyen de l'agitation et du mouvement. Mais il mourut le soir même, et Camma expira avec joie le lendemain : Sinatus était vengé¹ !

L'histoire de l'épouse d'Ortiagon, ensuite : Cette femme se nommait Khiomara. Les Romains la prirent, avec plusieurs Gauloises, dans une guerre qu'ils soutinrent contre les Galates. Sa rare beauté éveilla les passions du centurion qui la gardait. « Il usa de son aventure en soldard, et la viola, » Mais cet homme était encore plus avide que brutal. Pour apaiser l'indignation de Khiomara, après l'outrage, il stipula que, moyennant une certaine somme d'argent, il la rendrait à ses parents, et il ne mit aucun de ses compagnons dans la confiance. Le centurion autorisa la captive à envoyer tel prisonnier qu'elle voudrait traiter de l'affaire en question avec sa famille. On convint d'un rendez-vous sur les bords du fleuve qui séparait le camp romain de celui des Galates. Deux parents de Khiomara y devaient venir la nuit suivante, avec le prix de la rançon. A l'heure fixée parurent le centurion et sa prisonnière. Mais tandis que les Galates présentaient l'or promis au Romain, Khiomara leur commanda en sa langue de tirer l'épée et de tuer le centurion qui pesait la somme. Cet ordre une fois exécuté, elle prit la tête séparée du tronc, l'enveloppa dans sa robe, et alla rejoindre Ortiagon rentré au logis conjugal. Avant de l'embrasser, elle jeta à ses pieds le trophée sanglant. Surpris, Ortiagon demanda le motif d'une action si hardie pour une femme. La Gauloise avoua d'un coup et l'insulte et la vengeance. « Ma femme, dit Ortiagon, il est beau de garder sa foi. — Oui, répondit Khiomara. Pourtant il est plus beau encore de pouvoir être sûre que deux hommes vivants ne se vanteront pas de m'avoir

1. *Plutarch.*, De virtutibus mulierum, lib. xx. Traduct. d'Amyot; *Polyæn.* Stratagem., lib. VIII, cap. 39.

possédée. » Polybe avait connu Khiomara à Sardes; il avait admiré son grand cœur ¹.

Le troisième exemple a peut-être encore plus de portée que les précédents. Après la défaite des Cimbres par Marius (V. plus haut, p. 39), les femmes que le carnage avait rendues veuves, terrifiées sans doute à la seule pensée d'être en butte à la lubricité romaine, dépêchèrent vers le vainqueur pour lui demander l'esclavage, sous le régime si rigoureux des Vestales. Marius ayant refusé, elles se vouèrent à la mort ². De nos jours, l'héroïsme de la chasteté irait-il plus loin?

Camma, Khiomara et les veuves des Cimbres prouvent que la vie astreinte aux devoirs moraux existait en Gaule, contrairement à l'opinion d'un historien célèbre ³; et il est difficile, on doit l'avouer, de voir en ces femmes les épouses passives et annihilées de maris polygames ⁴. Ajoutons que certaines règles de droit civil et certaines habitudes d'intérieur tendaient à constituer un foyer domestique, dans la véritable acception du mot.

Suivez des yeux cette jeune fille, qui a atteint l'âge nubile. Elle dispose librement de sa main, par l'offre de la coupe nuptiale, — coutume probablement répandue chez la race gallique comme chez les Ibères, car, au moment où nous écrivons, dans l'île-aux-Moines (Morbihan), ce sont les filles qui demandent les garçons en mariage. Les parents de la prétendue accordent au prétendant l'entrée de leur maison, lorsque le mariage paraît possible, lorsqu'il y a entre les amoureux convenance d'âge, de naissance et de rang. Le choix fait par la jeune fille précède le consentement des parents, mais il faut que la ratification de ce choix par les parents précède le ma-

1. *Plutarch.*, De virtutibus mulierum, lib. xx; *Titus Livius*, lib. xxxviii, cap. 24. Cité par H. Martin.

2. Encyclopédie nouvelle, art. *Druidisme*.

3. M. Amédée Thierry.

4. H. Martin, Histoire de France, t. I^{er}, p. 41.

riage. Qui en douterait, quand la puissance paternelle a tant de force en Gaule?

A la suite de ces préliminaires, des conventions matrimoniales sont arrêtées : du chef de la femme, on stipule une dot ; du chef du mari, une dot égale à celle de la prétendue ; puis un avantage irrévocable pour l'époux qui fermera les yeux de l'autre. En résumé, il y a gain de survie, donation mutuelle et égale au profit du veuf ou de la veuve ¹. Les jurisconsultes ne voient là ni le régime en communauté, ni la communauté, mais quelque chose d'analogue, un droit que Martial trouvera extraordinaire ², et qui fera croire que les Romains ont emprunté aux Gaulois la communauté entre époux ³, adoptée en dernier lieu chez nous par la coutume de Paris et le Code civil.

Devenue épouse, la jeune fille joue un rôle modeste dans sa vie privée, tisse la laine, et confectionne les saies et les braies ; devenue mère, elle conserve la garde de son enfant jusqu'à l'âge de la puberté ⁴, l'élève dans les idées guerrières, et, pour lui inculquer le mépris de la douleur, laisse ce petit corps, à peine vêtu, exposé à la froide bise ou au soleil ardent ⁵. Cette sorte d'éducation maternelle prépare bien l'enfant à la vie qu'il mènera plus tard. Quand le fils sait manier une arme, et remplir les devoirs d'un soldat, il paraît devant son père, qui eût rougi de le voir à l'état d'enfant ⁶. Chaque maison ayant une héroïne dans la mère de famille ⁷, le caractère de ce fils doit s'en ressentir.

Les femmes sont fécondes et bonnes éducatrices, et les

1. *L. Laferrière*, Hist. du droit franç., t. II, p. 78 et suiv.

2. *Martial*, Epig., lib. IV, ep. 73.

3. *Pardessus*, Mém. de l'Acad. des Insc. et bell. lett., t. X, p. 673.

4. *Cæsar*, De bell. gall., lib. VI, cap. 49.

5. *Aristotelis Politica*, lib. VII, cap. 17.

6. *Cæsar*, De bell. gall., lib. VI, cap. 48.

7. *A. Chambellan*, Études sur l'histoire du droit gaulois. Étude 2^e, ch. 8, in-8°, Paris, 1848.

hommes meilleurs au combat qu'à l'agriculture ¹. L'esprit de famille éclate. Les Gaulois, qui connaissent l'autorité des liens du sang, prolongent indéfiniment la parenté ². Cette idée a traversé les siècles. En Basse-Bretagne, aujourd'hui, on dit encore que tout le monde « est cousin », et dans bien d'autres localités, la fête de l'Assomption est surtout la fête des cousins, qui des divers points de la campagne se réunissent au chef-lieu ³.

De même, un usage qui se retrouve du x^e au xi^e siècle, celui de faire prendre à l'enfant un nom propre composé des noms du père et de la mère, au lieu du nom paternel seulement, paraît se rapporter à l'antiquité celtique ⁴.

En résumé, la parenté nombreuse et l'esprit de famille, chez les Gaulois, ressortent même du serment solennel que les chevaliers prêtèrent un jour « de ne pas revoir leur maison, leurs enfants, leurs parents, leurs épouses, avant d'avoir traversé deux fois les rangs ennemis » ⁵; et l'on peut s'imaginer les chagrins et les plaisirs qui animaient le foyer domestique, la rudesse des formes, les discordes fréquentes, les abus de la force, les joies turbulentes, la passion des jeux de hasard, passion telle qu'un Gaulois risquait son argent d'abord, puis sa liberté, jusqu'à se laisser vendre, s'il perdait, à des marchands étrangers. La danse de l'épée (*Korol ar Khleze*), demeurée son divertissement le plus général, faisait partie des fêtes nationales : il fallut plus tard des ordonnances pour l'interdire les dimanches et les jours fériés dans la Gaule chrétienne.

L'histoire est à peu près muette sur les mœurs intimes. Heureusement, après avoir fourni quelques détails précis relatifs à la naissance, au mariage, à l'éducation pre-

1. *Strabo*, Lib. iv, cap. 4.

2. *Lehuérou*, Hist. des Institut. mérovingiennes, p. 8 et 9, in-8°, Paris, 1842.

3. *L. Laferrière*, Hist. du droit franç., t. II, p. 76, en note.

4. *Jean Reynaud*, L'Esprit de la Gaule, p. 296.

5. *Cæsar*, De bell. gall., lib. vii, cap. 66.

mière, elle parle encore succinctement des funérailles et des sépultures. Elle nous apprend une croyance superstitieuse de l'époque, à la mort des personnes considérables.

Selon les Gaulois, il arrivait toujours, dans l'ordre de la nature, quelque changement causé par l'âme des défunts elle-même : l'orage grondait, le vent mugissait, la foudre tombait, un globe de feu roulait dans les airs, une corruption infectait l'atmosphère ¹. Les chants gaéliques et les Commentaires montrent aussi la manière dont on célébrait les funérailles d'un chef. Dès qu'il avait rendu le dernier soupir, la tribu s'assemblait et, recueillie, venait contempler les traits du noble trépassé.

Les bardes entonnaient des chants funèbres, vantaient les vertus du mort, pour que son âme ne demeurât pas enveloppée dans les brouillards. Le corps était posé sur un amas de bois résineux, avec les armes de chasse et de guerre, avec le cheval de bataille, avec les chiens, et quelquefois, extraordinairement, avec les esclaves les plus chers, que l'on sacrifiait pour honorer l'homme qui s'était dévoué à son pays ², — toutes particularités semblables à celles qui accompagnent les funérailles de Patrocle, dans Homère. Le blanc était consacré pour tout ce qui se rapportait aux cérémonies funèbres, et cet usage a longtemps persisté ³. Pendant l'incinération, les assistants poussaient des clameurs, les soldats frappaient leurs boucliers; aussitôt après, les os du défunt étaient renfermés dans une urne fabriquée avec une terre grossière mal pétrie et parsemée de grains siliceux, ayant l'ornementation la plus simple, par exemple quelques coups de poinçon ou des moulures en relief ⁴. On déposait l'urne cinéraire sous une pierre, sous un tumulus recouvert de gazon; ou bien, dans la Gaule méridionale, on plaçait

1. *Plutarch.*, De defectu oraculorum, cap. 18.

2. *Cæsar*, De bell. gall., lib. vi, cap. 19; *Pomp. Mela*, lib. III, cap. 2.

3. *Edm. Tudot*, Collection des figurines en argile, p. 16, in-4°, Paris, 1859.

4. *G. de Closmadeuc*, La Céramique des dolmens dans le Morbihan. *Revue archéol.*, avril 1865.

cette urne sous une colonne funèbre, d'art phénicien et grec, comme on en rencontre encore assez fréquemment en Provence ou en Languedoc. A l'égard des guerriers tombés dans la mêlée, les Gaulois agissaient sans tant de façons; ils ne demandaient aux ennemis ni temps ni cessation d'hostilités pour enterrer les morts, parce qu'ils s'inquiétaient peu d'être inhumés, ou de devenir la pâture des bêtes féroces et des oiseaux de proie. Ils croyaient même que leur peu de sensibilité, à l'endroit des tués, pouvait inspirer plus de crainte aux peuples contre lesquels ils combattaient ¹. Un simple particulier, emporté par une mort naturelle au milieu de ses parents et de ses amis, n'obtenait pas davantage les honneurs du bûcher.

On l'enterrait, suivant son sexe et sa condition, avec des pointes de flèches, des hachettes (*celt*), des couteaux en silex, des colliers, des anneaux, des bracelets, des objets de toilette, des poteries, etc., que l'on recouvrait de terre mêlée de cailloux. Pour tombeau, il avait une pierre non taillée, entourée d'herbe et de mousse seulement, ou cachée poétiquement par des fleurs. Selon la coutume la plus ancienne, ses pieds étaient posés au point du solstice d'hiver ². A ces funérailles-là, point de bruit, ni d'éloges, ni de chansons funèbres; point d'épithètes composées par un prêtre, comme cela se faisait pour les hommes qui avaient immolé leur vie à l'intérêt commun.

Rien ne nous prouve qu'il existât des cimetières proprement dits; mais dans les plaines, sur le bord des routes, surtout dans les sanctuaires ombragés par les hautes futaies des forêts ³, s'élevaient généralement les tombeaux, gardés par une statue de Teutatès aux joues peintes, l'une en blanc, l'autre en noir. Ces tombeaux étaient des fosses creusées avec une *ascia*, c'est-à-dire une houe (*assado* encore aujourd'hui, en Languedoc), qu'on sculp-

1. Pausanias, Lib. x, cap. 21.

2. J. F. Baraillon, Recherches sur plusieurs monuments celtiques et romains, p. 283. In-8°, Paris, 1806.

3. Alf. Maury, Forêts de la Gaule et de l'anc. France, in-12, 1850.

tait ensuite sur les couvercles; ou des caveaux de pierres brutes, longues de quatre-vingt-dix centimètres. L'ascia devenait un signe sacré, sans doute, et sous sa protection étaient placées les tombes, comme nous plaçons les nôtres sous la protection de la croix ¹. Après avoir quelque temps flotté au vent dans les draps mortuaires, le cadavre était descendu dans les caveaux, où parfois on mettait seulement les os calcinés du défunt, ou même l'urne qui renfermait ses cendres. Sur la tombe d'un chef, on plaçait une figurine assise dans un fauteuil de joncs et pressant un enfant entre ses bras, avec ces mots gravés en relief: IS PORON IS TILLU, inscription que l'épigraphie n'a pas encore expliquée. La figurine voulait dire, dans le style symbolique des Druides, que celui-là avait payé le tribut ². N'est-ce pas l'origine du dicton méridional, répété chaque fois que la cloche des morts se fait entendre: « A pagat, naoutres deven », il a payé, et nous devons ³? On a trouvé deux de ces figurines dans des tombeaux situés, l'un à Blois, l'autre près d'Arles. De là vient, sans doute aussi, la coutume des habitants de l'Ain d'introduire dans la bouche du mort, à l'insu des prêtres, une pièce de monnaie, et, si le défunt est un enfant, de déposer dans sa main une petite boule qu'ils nomment gobille ⁴. Enfin, les gens de plusieurs communes de l'Allier (arrondissement de la Palisse) mettent l'obole aux mains des enfants morts ⁵.

La violation des monuments funéraires était probablement punie avec rigueur, ainsi que cela avait lieu d'ordinaire chez les anciens; car le respect religieux des Gaulois pour leurs morts, les portait à regarder comme des lieux sacrés les endroits où ils déposaient de si précieux

1. *Mém. de la Société roy. des Antiq. de France*, 1^{re} série, t. III, p. 126.

2. *D. Martin*, Religion des Gaulois, t. II, liv. v, chap. 7.

3. *Mary-Lafon*, Histoire du midi de la France, t. 1^{er}, p. 29 et 30; *Honnorat*, Dictionnaire provençal, au mot *Pagan*.

4. *Alf. de Nore*, Cout. mythes et trad. des prov. de France, p. 291.

5. *Mém. de la Société des antiq. de France*, t. XV, p. 483.

restes ; et ils signalaient cette consécration en accompagnant leurs *carnailloux* ou charniers de monuments relatifs au culte druidique, presque toujours de menhirs d'avertissement. Souvent les menhirs étaient eux-mêmes des monuments funèbres, placés à la tête de la sépulture d'un chef ¹.

Au surplus, tout le côté religieux des funérailles va se compléter par l'exposition de certaines croyances que le lecteur remarquera dans le chapitre suivant, parmi les détails concernant le Druidisme.

1. *Frémenville*, *Antiq. de France*, t. XIV, p. 17 et 21.

CHAPITRE IV

- I. Religion : polythéisme, déifications innommées et nommées ; l'Olympe gaULOIS ; Ogmius, Belen, Hésus ; culte transitoire.
- II. Organisation druidique. Némèdes, Tuathà, le Nain et la Fée Blanche. Druides ; Druides proprement dits, Ovates ou Vates, Bardes ; vie, costumes, des prêtres.
- III. Doctrine des Druides : spiritualisme ; sanctuaires de chênes ; immortalité de l'âme, métempsycose ; libre arbitre. L'abîme ténébreux et le cercle du bonheur. L'autre monde. Transmission des âmes. Grands principes de morale.
- IV. Science des Druides : astronomie ; physique, géométrie et mécanique ; médecine. La sélage et sa récolte ; la jusquiame, cérémonie de la Belinuncia ; le samolus et ses vertus ; la verveine, herbe de la double vue ; la primèvre et le trèfle ; le gui de chêne, panacée universelle, symbole et talisman, sa cueillette, chanson du gui, l'an neuf ; chapelets d'ambre, magiques ; l'anguinum ou œuf de serpent, symbole, formation de l'œuf, épreuve, talisman, figure. Jurisprudence des Druides : maximes, oracles en vers. Littérature orale, poésies bardiques ; pas d'écriture ; alphabet runique ; caractères grecs ou pélasgiques. L'art sacré. Cérémonies et fêtes religieuses : le Béil-tin, le Samh-in et autres ; le Père-feu. Sacrifices humains.
- V. Druidesses : les Sènes, les prêtresses des Nannètes, etc. Fées, magiciennes, sorcières, korrigans, jusqu'à nos jours. Nains et démons.
- VI. Religion des Marseillais : Arthémis ou Diane d'Éphèse ; Minerve ; Apollon Delphinien ; victime expiatoire. Autres divinités. Résumé et conclusion du premier livre.

I

Avant César, trois religions ont paru en Gaule, où les erreurs populaires et les grandes vérités ont toujours été défendues avec la même obstination, principalement par le peuple des campagnes. « Tenace à la fois et ardente, c'est au service des idées religieuses que la race celtique a mis de préférence les qualités par lesquelles elle témoigne de son origine ¹. »

1. *H. de la Villem.*, Myrdhinn ou l'enchanteur Merlin, p. 2. In-12, Paris, 1862.

La première croyance des Gaulois, le *Polythéisme*, consista dans l'adoration grossière des fétiches, fut traversée par quelques lueurs panthéistiques, puis ravivée, sinon grossie, par les mythologies grecque et romaine.

Ses adeptes divinisaient les pierres, les arbres, les fleurs, les lacs, les marais, les rivières, qu'il ne leur était pas permis de dessécher ni de défricher; les montagnes, les villes, le soleil, la lune, le tonnerre, les vents, notamment le kirk, *Circius*, que l'on adorait soit à cause de ses dévastations, soit parce qu'il tempérant les ardeurs de l'été ¹. Plus tard, à Narbonne, les Gallo-Romains, toujours importunés par le kirk, essayèrent de conjurer ses ravages en élevant un autel à ce terrible vent de bise; et jusqu'au xiv^e siècle le nom de kirk a été employé dans les Chartes de la Marche hispanique ².

De ce polythéisme primitif, aux racines extrêmement profondes, presque impossibles à extirper dans quelques pays, Grégoire de Tours a vu plusieurs traces confirmant ce que Strabon a dit « que les Gaulois vouaient des lingots à leurs dieux ³. » Au vi^e siècle de l'ère chrétienne encore, les paysans rendaient hommage à un lac situé sur le mont Hélanus, consacré à la lune. Chaque année, les paysans des environs s'assemblaient pendant trois jours, couraient à ce lac, et y jetaient en manière d'offrandes, les uns des vêtements d'hommes de lin et de drap, et des toisons entières, les autres du fromage, du pain, de la cire et toutes sortes d'étoffes, chacun selon ses forces et ses facultés ⁴. Et l'on allumait des chandelles auprès des arbres et des sources. En Bretagne, assure-t-on, le respect des lacs et des fontaines s'est conservé; les habitants de certains villages y apportent, à jour fixe, des fleurs,

1. *Plin.* Lib. xvii, cap. 2; *V.* plus haut, p. 92.

2. *Marca hispanica*, *passim*.

3. *Strabo*, Lib. iv, cap. 4.

4. *Gregor. Turon.* Liber de gloria confessorum, cap. 2.

des fruits, du beurre et du pain ¹. Rien n'a fait disparaître ces superstitions adhérentes au sol, pour ainsi dire.

Ici une fontaine guérit de la fièvre tierce (à Krignac, Finistère); là, celle de Bodilis, près de Landivisiau, indique aux amants si leur maîtresse a conservé son innocence; à Beuzit, celle de Saint-Coasyan enlève les maux d'yeux. Aux environs de Saint-Martin-du-Pan (Eure-et-Loir), beaucoup de personnes boivent l'eau de la *Fontaine des malades*, dans l'espoir d'obtenir la guérison de leurs maux ². En Poitou, la fontaine de Sainte-Macrine attire, certain jour de l'année, un grand concours de femmes qui, se mirant dans ses ondes, voient tout ce qui doit leur arriver. En Sologne, à Gièvres, une fontaine située à l'angle du cimetière, est appelée la *Fontaine de l'érable*, probablement à cause d'un érable qui l'a autrefois ombragée. Les habitants racontent qu'autrefois leur paroisse allait être engloutie par les eaux de cette source, mais qu'ils se préservèrent en jetant dans l'eau toutes les toisons de leurs moutons ³.

Sous l'empire de la religion chrétienne, une foule de fontaines auxquelles s'attachait la vénération des Gaulois depuis la plus haute antiquité, furent tout simplement dédiées à la Vierge ou aux saints. On se rendit en pèlerinage à la fontaine de Lochrist, de Primeleu, de Saint-Laurent, de Saint-Jean-du-Doigt, de Baranton, en Bretagne; à celles de Saint-Jean-Pierrefixte et de Loisé, dans le Perche; à celles de Sainte-Anne et de Fontaine-Simon, près de la Loupe (Eure-et-Loir); à celle de Saint-Élophe, en Lorraine ⁴, et à la Fontaine-Sainte (*hount*

1. Chassan, Essai sur la symbolique du droit, Introd., p. 76, *en note*; *Atf. de Nore*, Coutumes, mythes et trad., etc., p. 219.

2. *Mém. de la Soc. roy. des Antiq. de France*, t. 1^{er}, 4^{re} série, p. 21.

3. *Id.* t. VII, 1^{er} série, p. 132.

4. *Frémerville*, Antiquités du Finistère, *passim*; *E. Souvestre*, Le Finistère en 1836, p. 195; *H. de la Villemarqué*, Contes populaires des anciens Bretons, p. 325; *Fret*, Antiquités et chroniques percheronnes, t. 1^{er}, p. 26 et suiv.; *Beaulieu*, Archéologie de la Lorraine, t. 1^{er}, p. 209.

sancto), à Saurat, dans l'Ariège. La France abonde en fontaines enchantées ou miraculeuses : on voit bien que les bardes ont célébré l'eau des fontaines « qui rend si souvent la santé, » « l'eau qui possède des qualités dignes de mille bénédictions. »

Des arbres aussi furent placés sous l'invocation de la Vierge et des saints : témoin le chêne Lapalud (près d'Angers) que les habitants entouraient d'une sorte de culte, et sur le tronc duquel, depuis un temps immémorial, chaque ouvrier charpentier, maçon, menuisier, charron, fichait en passant un clou ¹. Témoin encore le *chêne de la Vierge*, situé dans l'ancien duché de Bar : dans son tronc on a creusé une niche et placé une madone². L'usage, général en France, de « planter des mais, » est une réminiscence du culte des forêts, et les souvenirs de la *dendrolâtrie* subsistent encore en grand nombre dans la Belgique, où bien des paysans croient que les restes des bois sacrés de leurs ancêtres renferment des esprits mystérieux, y venant prendre leurs ébats pendant la nuit. Sur le versant du torrent de Gleizette, à l'est de Veynes (Hautes-Alpes), un bois très-ancien inspire aux habitants une sorte de vénération, grâce à des traditions antiques, et jadis les jurats faisaient serment de le respecter, lorsqu'ils entraient en fonctions ³. Partout, dans le Nord, les gens aiment beaucoup les arbres, comme si les peuples germaniques se souvenaient du temps où leurs aïeux rendaient un culte aux forêts ⁴.

A l'extrémité sud-est de la France, le polythéisme a laissé des vestiges non moins remarquables. Les Pyrénées renfermaient un grand nombre de divinités locales,

1. J. A. Dulaure, Histoire abrégée des différents cultes, 2^e édit., t. 1^{er}, p. 70.

2. H. Lepage, Le départ. de la Meurthe, statistique, historique et administrative. t. II, p. 337.

3. Alf. Maury, Forêts de la Gaule et de l'ancienne France.

4. J. J. Ampère, Littérature et voyages, in-12, Paris, 1863, p. 131, en note.

dernier débris du fétichisme, que nos savants ont çà et là découverts, et qui attestent l'existence d'une religion conservée surtout par les classes les plus ignorantes du peuple, naturellement portées aux idées superstitieuses en présence des phénomènes de la nature.

Les croyances étaient, dans l'origine, excessivement vagues. Bientôt les déifications devinrent plus spéciales et reçurent des noms. Le naturalisme eut sa mythologie. Les Gaulois révèrent le dieu Tarann, esprit du tonnerre : de nos jours encore, dans la Bretagne, *taran* signifie éclair de tonnerre, tonnerre. Ils adorèrent Vosège, divinité des Vosges « monts aux bœufs sauvages » (en celtique *von* bœuf, *guez*, sauvage, *hus*, hauteur), et le dieu Pennin des Alpes, ou la déesse Pœnina ¹ : Alpes Pennines, hautes par excellence (en gaélique *penna*, pic, tête de montagne); *Penne*, *pennette*, en ancien français, voulait dire éminence de terrain. Aujourd'hui, la Pène de Lheyris domine la vallée de Campan ² *Alp*, en gaélique, signifie la même chose que le latin *albus*, blanc : les Alpes sont donc les montagnes blanches ³ ; les Alpes pennines comprennent aujourd'hui le Mont-Blanc, le Monte-Rosa, l'Aiguille du Géant et le Grand Saint-Bernard. Les Gaulois adorèrent la déesse Arduinne, de la forêt des Ardennes, que l'on représente couverte d'une cuirasse, ayant un arc à la main, un chien à ses côtés, un croissant sur sa tête, comme le prouvent des inscriptions trouvées dans le pays : c'était une déesse des chasseurs, une Diane. *Ardenn* a encore, en patois champenois, le sens général de forêt.

Il y eut le génie des Arvernes, mentionné par une inscription ⁴ ; la déesse Icauna, l'Yonne ; la déesse Forum (Feurs, ville des Ségusiens) ; la déesse Bibracte, person-

1. *Servius*, Comm. in *Æneid.* Lib. x.

2. *Du Cange*, au mot *Penna* et *Pinna*.

3. *V. Duruy*, Introd. générale à l'hist. de France, p. 137, en note.

4. *Sirmond*, Not. in *Sidon.* Apollinar, p. 50.

nification de Bibracte (devenu Autun), ville capitale des Éduens; le dieu Borvo, regardé avec quelque raison comme le dieu topique des lieux nommés *Bourbon* ¹; la déesse Aventia, chez les Helvètes, personnifiant Avenches (Aventicum) leur capitale ². D'antiques inscriptions nous montrent que Périgueux, capitale des Pétrocoriens, et Vasio, capitale des Vocontiens, étaient déifiées. Vesontio veillait sur Besançon, Luxovia sur Luxeuil, Cambonia sur Chambont, Nennerius sur Nérès, Lixo sur Bagnères-de-Luchon.

Le dieu Nemausus, personnification de Nîmes, avait fondé cette ville, selon la croyance des Arécomiques, qui le regardaient comme le descendant d'Hercule : il nous apparaît sur une médaille en argent, avec la tête ornée du diadème. Au revers, un cavalier lance sa monture au galop; il est coiffé d'un casque, tient de la main gauche la bride du cheval, et de la droite un javelot. Frappée après l'époque primitive, cette médaille prouve la vénération que les Gaulois de cette nation conservèrent pour Nemausus ³. Le dieu Lehereu, aquatique, faisait des eaux son séjour habituel; mais on l'a trouvé pourvu d'attributs militaires, casque, lance, épée, bouclier ⁴. Néhalen, divinité des peuples germains et gaulois, présidait à la mer ⁵, au commerce maritime et aux marchés; Grannus-Apollon protégeait les eaux chaudes, qui servaient à faire découvrir les coupables, par manière d'ordalie (en saxon *or dale*, jugement, en allemand *urtheil*, que l'on prononce encore *our del* dans certains lieux); car l'épreuve au moyen des éléments s'employait au fond des forêts de la Gaule et de la Germanie. Sirona (du celtique *sar*, pur, sincère), était la déesse des eaux minérales.

1. *Berger de Xivrey*, Recherches sur Bourbonne-les-Bains.

2. *J. Gruter*, Corpus inscriptionum, *passim*; *J. Spon*, Miscellanea, *passim*.

3. *L. Ménard*, Histoire de Nîmes, in-4°.

4. *P. Mérimée*, Revue archéologique, année 1844, p. 250.

5. *J. G. Keyser*, Antiquitates selectæ septentrionales et celticæ, in-8°, Hanovre, 1720.

Ces deux dernières divinités, le croyant les associant l'une à l'autre; et, de même que Grannus apparaît sous la forme de l'Apollon gaulois, peut-être le nom de Sirona devint-il plus tard celui de la Vénus gauloise.

Beaucoup d'autres dieux, déesses, génies, personifications, etc., dont les noms ne sont point arrivés jusqu'à nous, ou dont l'étude manquerait d'importance, donnaient aux superstitions une remarquable poésie. Les pratiques religieuses étaient relevées par une sorte de confiance en un esprit inconnu, invoqué dans les moments critiques, et dont les peuples cherchaient à pénétrer la volonté, tantôt dans le murmure des forêts ou le bruit des orages, tantôt dans les convulsions dernières des victimes. Cette religion sans principes arrêtés, où se mariaient le culte de la nature brute et celui de la patrie déifiée, avait parfois un côté moral et humain. En effet, les Gaulois divinisèrent Verjugodumnus, Hogothius, Eudovellicus, fondateurs de sociétés, bienfaiteurs de peuples¹; ils honoraient même Épona, déesse des palefreniers et des bêtes de somme², pour montrer sans doute que les humains vertueux ou utiles avaient droit aux mêmes hommages que les merveilles de la création.

La polythéisme, dont nous venons d'esquisser la seconde phase, agrandit encore son horizon; peu à peu, il parut emprunter quelque chose aux voisins du Nord et du Midi, et aux colons que l'Orient avait envoyés sur la côte méditerranéenne. Dans son olympe régnaient Tarann, souverain juge, lançant la foudre comme le Jupiter païen, et dirigeant les mouvements du monde; — Bel ou Belen, le soleil, vers lequel sont généralement tournés les dolmens et les alignements, divinité comprenant à la fois le Phœbus latin et l'Esculape grec, réchauffant de ses rayons toutes les plantes de la terre, patronnant la médecine, divinisant l'Été, annuellement vainqueur de

1. *Courtépée et Béquillet*, Hist. abrégée du duché de Bourgogne, t. 1^{er}, p. 16, in-8°, Dijon, 1847.

2. *Roget de Belloguet*, Glossaire gaulois, au mot *Epona*.

l'Hiver; — Camulus, le Mars celtique, présidant à la guerre ¹; — Teutatès (*Duw taitth*, dieu des voyageurs, ou *Tut-tat*, père du peuple, ou *Tan*, *Tiv*, feu, terre), dieu du commerce, Mercure gaulois conduisant aux enfers les âmes des morts, symbole de la civilisation (*merk wr*, marchand, en celtique); — Ogmius (*ogham*, écriture,) l'Hercule Gaulois, que l'on représentait sous la figure d'un vieillard décrépît, chauve sur le devant de la tête, blanc sur le derrière, lorsqu'on lui laissait des cheveux, rugueux de peau, noir et calciné comme un vieux marin ²; — Heus, Esus ou Hésus, autre Mars gaulois, le dieu du chêne, comme on va voir, inspirant l'héroïsme et l'amour des conquêtes, se confondant, selon les chants bardiques, avec la grande figure de Hu-Gadarn, le souverain, le juste protecteur, la vie de tout ce qui existe, le dieu des mystères, etc., que certains bardes identifièrent plus tard avec le Christ, au lieu de le lui opposer, car Hu-Gadarn était aussi Dieu fait homme, pour accomplir les merveilleux événements de l'invasion kymrique (V. plus haut, p. 28).

³ Parmi ces habitants de l'Olympe gaulois, nous citons seulement les plus considérés, ceux qui méritaient les hautes adorations, les hécatombes humaines, ou tout au moins les sacrifices d'animaux, ceux pour lesquels un culte solennel existait. Nous laissons de côté les Quadrivies, les Trivies et les Bivies, divinités inférieures qui présidaient aux chemins à quatre, trois et deux issues ³, ainsi que les Duses, comparables pour l'impudicité aux Sylvains, aux Pans et aux Faunes du polythéisme romain, êtres qui protégeaient des forêts entières ⁴. Les Duses, démons incubes, surprenaient les femmes dans leur sommeil. Nos Bretons n'ont pas cessé d'avoir leur *Duz*, leur *Teuz*, leur *Duzik*, lutin, fantôme,

1. A. Maury, *Croyances et légendes de l'antiquité*, in-12, 2^e éd. p. 223 et 231.

2. *Lucian*. *Herc. gal.*, lib LV, cap. 1.

3. J. Gruter, *Corpus inscriptionum*, *passim*.

4. *Saint-Augustin*; *Posidon*, apud. *Athenæ*. liv. IV, cap. 13.

en l'honneur desquels ils répètent des chansons ¹, et *Deuze* est le *diable*, au fond des campagnes de l'Angleterre.

Dans la mythologie gauloise, qui pourrait déterminer les dieux indigènes, dire à quelle époque telle divinité ressemblant à une divinité étrangère, s'est popularisée ?

Si Ogmius et Belen, dont le culte s'étendait depuis la Méditerranée jusqu'à la mer du Nord, paraissent être le résultat de l'introduction des idées phéniciennes chez nos ancêtres²; si Hésus est d'origine kymrique, le même que Hu-Gadarn, chef de la migration des Kymris, il faut admettre aussi que de l'Italie aient pu venir plus d'une fable et plus d'une personnification mythologique, même longtemps avant la conquête. Parmi les dieux d'essence gauloise, point de patrons pour l'impudicité, l'adultère ou le vol, ainsi que chez les Romains et les Grecs; ces raffinements de corruption qui faisaient diviniser les vices ne pénétrèrent sur le sol celtique qu'avec les mœurs de l'Italie victorieuse.

Chose digne de remarque, les dieux sur lesquels les détails abondent, Ogmius, Belen et Hésus, ne sortent pas de l'imagination des Celtes primitifs. On les a importés parmi ceux-ci, ou bien les émigrations gauloises avaient d'abord emmené avec elles leurs Dieux dans les contrées les plus lointaines, d'où ils sont revenus modifiés, tels que nous les connaissons. Ogmius présente à la fois les attributs d'Hercule et d'Apollon. Sa bouche laisse échapper une chaîne d'or et d'ambre, d'un travail délicat, pour entraîner les populations charmées. Il symbolise la force et l'éloquence. Aussi Lucien, dans l'*Hercule gaulois*, met-il en scène un prêtre expliquant la fiction. « Nous autres, Gaulois, nous ne pensons pas, comme les Grecs, que Mercure soit le dieu de l'éloquence; nous l'attribuons à Hercule, qui l'emporte sur Mercure par la supériorité de

1. H. de Villemarqué, *Myrdhinn*, p. 9 et 10.

2. A. Maury, *Encyclopédie moderne*, art. *Druidisme*.

ses forces. Si nous le représentons sous la figure d'un vieillard, ne vous en étonnez pas : c'est dans un âge avancé que le talent de la parole se montre avec le plus d'éclat¹. »

Évidemment, voilà le rôle d'Ogmios, d'autant plus que, devenu vieux, Hercule passe pour très-éloquent et très-habile dans le merveilleux art de la divination². N'était-il pas l'Hercule tyrien, qui a conquis le monde par la parole, et dont nous avons raconté le voyage légendaire en Gaule? Belen, aussi, n'était-il pas le même que l'Apollon Delphien, et ne descendait-il pas en droite ligne du Baal de la Chaldée et de la Phénicie, qui porta divers noms selon les contrées où il fut adoré : Baal, Bel, Béel, Belus, Bélis, Belenus, Belathes, Balanus, Bolus, Hélios, etc? Le culte du soleil, fort répandu par tout le monde, se conserva dans la Gaule jusqu'à l'époque druidique, où l'on célébrait le Béil-tin, fête du feu du soleil ; jusqu'au deuxième siècle avant notre ère, assurément, puisque Belen était adoré à Aquilée, au fond de l'Adriatique, ville fondée par les Romains en 182 avant Jésus-Christ³. Il avait pour emblème le taureau solaire, comme Apollon, — taureau orné d'une étoile et entouré de feuillage.

Impossible de se méprendre sur l'importance du dieu Belen. Les prêtres gaulois portèrent le nom de *beleks*, afin de glorifier d'une manière particulière cette brillante personnification⁴, et ce nom a traversé les âges : les Bretons appellent *belecks* leurs prêtres catholiques, et *Belh-hec*, d'autre part, signifie porte-lin. Le soleil, c'est-à-dire la lumière, la fécondité, la création, domine dans l'Olympe, d'après les mythologues, parce qu'on ne peut adorer les autres dieux que grâce au bienfait de sa lumière. Le soleil, c'est l'Orient. La lune, qui représente la

1. *Lucian.* lib. LV, cap. 5.

2. *Plutarch.* De ei apud Delphos, cap. 6.

3. *Herodian.* lib VIII, édit. de 1493 ; *K. Ritter*, Insc. diverses, p. 257.

4. *Auson.* Profess. Carmen IV ; *H. de la Villemarqué*, Barzaz-Breiz, t. I^{er}, p. 23.

nuit, l'être primitif, le deuil, le néant, le mystère, est la pâle imitation du soleil. Elle correspond à l'obscur, à l'Occident¹ : on l'adore, quand le soleil a disparu.

Elle se confond avec Diane, la déesse des forêts, parce que les forêts recèlent l'ombre mystérieuse. Divinité suprême parmi les divinités secondaires, elle passe, chez les Gaulois, pour la compagne de Belen, et se personnifie en Belisana, déesse de la lune, reine du ciel, origine des mystères qui couvrent toute science. Il existe une croyance étrange, à propos de la Lune ou de Diane : les femmes, dit-on, exercent sur elle un pouvoir magique. Bientôt, cette superstition qui donne aux femmes une importance si grande et si fatidique, se développera, pour ensuite se perpétuer d'âge en âge.

Hésus, que sans doute les Druides ont placé eux-mêmes dans leur polythéisme, après l'invasion kymrique, ne tarda pas à devenir la divinité caractéristique de la Gaule, à figurer au premier rang avec Belen et Teutatès, à représenter la puissance souveraine. Ses autels se rangèrent parmi ceux qu'on distinguait par l'effusion du sang humain. Il pourrait bien avoir été le dieu inconnu des Gaulois², car ceux-ci possédèrent très-probablement leur dieu inconnu, comme la Grèce et Rome³.

O puissance redoutable ! ô terrible inconnu ! Hésus, ou bien Heuzuz (l'effroyable, qui inspire l'épouvante), disent les Bretons⁴, ne possédais-tu pas la suprême force divine, comme le Jupiter des païens ? N'étais-tu pas le Dieu par excellence, devant qui l'Olympe gaulois s'effaça peu à peu, devant qui les autres dieux ne ressemblèrent plus qu'à des anges, à des auxiliaires, à des génies ? Hésus, symbolisé par le chêne, était le grand chêne ; il

1. *Ad. Pictet*, Du culte des Cabires chez les anciens Irlandais, *passim*, in-8°, Genève, 1824.

2. *D. Martin*, Religion des Gaulois, liv. II, chap. 2.

3. *Strabo*, Lib. III, cap. 4 ; *Lucan*. Pharsal. Lib. III, vers 415.

4. *H. de la Villemarqué*, Essai sur l'histoire de la langue bretonne, dans l'édition de 1817 du Dictionnaire français-breton de *Le Gonidec*.

était le *Crom*, autrement la courbe, le cercle, n'ayant ni commencement ni fin, l'infini; on devrait presque l'appeler le *Jéhovah*, le vrai Dieu, si son culte ne renfermait pas trop de panthéisme. Il habitait dans le chêne, et dans le chêne on l'honorait. Les Gaulois, plus tard, le représentèrent de façon qu'il tombât sous les sens, tantôt avec une saie et une couronne de chêne, avec une serpe ou un couteau, coupant une branche de feuillage sur un tronc d'arbre¹, tantôt avec une belle figure barbue et des cornes au front. Il répandait d'une outre des graines mangées par un cerf ou un bœuf². On lui donna pour emblèmes, encore, ici le taureau solaire de Belen et d'Apollon, là un rat signifiant la destruction de la vie qui se renouvelle sans cesse³.

Aucune définition ne rendrait exactement compte de l'influence d'Hésus sur les destinées et sur les imaginations gauloises. Elle fut si grande, que les légendes imaginèrent de mettre le Dieu suprême, l'Inconnu, le *Crom*, l'Éternelle divinité à la tête des populations kymriques, sous le nom de *Hu-le-puissant* (*Hu-Gadarn*). Ce chef, les traditions lui attribuèrent d'immenses travaux de défrichement; elles prétendirent qu'il avait enseigné l'agriculture aux *Kymris*; elles le divinisèrent. Il était prêtre, guerrier, législateur, de son vivant; il fut Dieu après sa mort⁴.

Mais dans tout cela, rien d'historique. Sans doute *Gadarn*, réunissant les différents caractères d'un chef de théocratie, a organisé les *Kymris* en tribus, appliqué la poésie à la conservation des choses mémorables, constitué la hiérarchie druidique; il a peut-être été nommé *Hu*, c'est-à-dire le puissant, à cause de son omnipotence qui le faisait ressembler à Hésus, sans qu'on l'ait regardé

1. Autel découvert à Notre-Dame de Paris, en 1711.

2. Bas-relief gallo-romain du musée de Reims.

3. *H. Martin*, Hist. de France, t. 1^{er}, p. 58, en note.

4. *Améd. Thierry*, Hist. des Gaul., *Introd.* D'après les Triades galloises et les chants des bardes.

pour cela comme Hésus lui-même¹. Quoiqu'il en soit, le Dieu Hésus forme une sorte de trait d'union entre le polythéisme des Galls primitifs, et le Druidisme pur des Gallo-Kymris. Son culte mystérieux et spiritualiste constitue bien une religion qui fait des prêtres une caste privilégiée, sans détruire complètement la foi aux fétiches.

Ce culte, on va s'en convaincre, apparaît comme un progrès immense dans l'ordre moral.

II.

Par son organisation, le Druidisme touche de près au gouvernement, avec lequel il se confond, sous le rapport politique et judiciaire (V. plus haut, p. 112 et suiv.). Il nous reste à examiner au point de vue religieux cette vaste organisation.

Dans les temps les plus reculés, le culte gaélique était suivi par les *Némèdes*, qui remplissaient à la fois les fonctions de prêtres, de législateurs, de chefs de tribus pacifiques, pastorales et agricoles². Ce nom embrassait probablement, dans sa généralité, et les enceintes forestières où se célébraient les rites religieux, et les prêtres qui desservaient ces sanctuaires, et les lois qui régissaient les tribus, et les hommes qui faisaient ces lois. Bien longtemps les souvenirs des Némèdes existèrent : les villes gauloises de *Nemetum* (Clermont), *Nemetocenum* ou *Nemetacum* (*Nemetakh*, *Neimheid-ac'h*, la race sainte, Arras), *Nemetæ* (Spire), *Nemetodurum* (*Neimheidh-Dor*, le sanctuaire du bord de l'eau, Nanterre) qui fut peut-être le sanctuaire des Parisii, etc., les rappelaient³. Le radical

1. *Cæsar*, De bell. gall., lib. iv, cap. 15; *H. Martin*, Hist. de France, t. I^{er}, p. 64 et 65, et aux *Éclaircissements*; V. plus haut, p. 28 et 150.

2. *F. d'Eckstein*, Le Catholique, revue, avril-mai, 1829.

3. *H. Martin*, Hist. de France, t. I^{er}, p. 50, *en note*; *Am. Thierry*, Hist. des Gaulois, *Introd.*

de ces noms était gaélique : *Neimheid*, temple, terrain consacré. On appelait même Nemet une forêt de l'Armorique ¹; et le concile de Leptines, plus tard, désigna par le nom de *Nimidæ* les forêts où s'accomplissaient encore les rites païens. Dans les sanctuaires étaient entassés des trophées, des dépouilles d'ennemis, des étendards galliques, des trésors, gardés par les Némèdes, et auxquels personne n'eût touché, sous peine de sacrilège. L'étang sacré de Toulouse, celui d'Ilélanus et le lac des deux Corbeaux, en Armorique, dans la baie actuelle de Douarnenez (Finistère), devaient être des sanctuaires primitifs (V. plus haut, p. 443, et plus bas, p. 462).

Aux Némèdes auraient succédé, croit-on, les *Tuatha* (en irlandais *tuath*, peuple), prêtres-artistes, forgerons, magiciens, qui introduisirent en Gaule les cérémonies et les idées religieuses de la Phénicie, de la Thrace et de la Phrygie. C'étaient surtout les pontifes de Teutatès, divinité du commerce et des arts, dont le culte semble avoir commencé en Égypte, où on l'adorait sous le nom d'Atthotès ou de Thot ². Mais le système du sacerdoce changea, sous l'influence des mœurs et des progrès de l'esprit.

D'où vint ce changement? Il découla peut-être du symbole du Nain (Gwyon), et de la Fée blanche (Koridwenn). Celle-ci, qui possédait toutes les sciences et les retenait dans la nuit première, mit de la sélage, de la jusquiame, du samolus, de la verveine, de la primevère et du trèfle dans une chaudière d'airain entourée des perles de la mer ³. Le Nain veillait tout auprès, mêlant le précieux breuvage, quand trois gouttes bouillantes tombèrent sur ses doigts, qu'instinctivement il porta à ses lèvres. Aussitôt il eut toutes les sciences. En vain la Fée blanche s'irrita, courut après lui, tout furieusement, pour le réduire en poussière. La poursuivante et le poursuivi luttèrent sans se

1. *Roget de Belloguet*, Gloss. gaulois, au mot *Nimidæ*, p. 161.

2. *F. d'Eckstein*, *Le Catholique*, avril-mai, 1829.

3. *H. de la Villemarqué*, *Barzas-Breiz*, t. 1^{er}, p. 49.

vaincre, aidés par leurs métamorphoses nombreuses. Le Nain s'étant avisé de prendre la forme d'un grain de blé, la Fée blanche se changea bien vite en poule noire, le saisit, l'avalala, et, neuf mois après, accoucha de Taliesin, enfant « au front rayonnant », doué de l'*omni-science* ¹.

Ainsi se personnifie l'acte de cette espèce de Mercure Égyptien, qui tira les Kymris de l'ignorance, et qui, incarné dans Taliesin, type de l'homme instruit, devint un Dieu de premier ordre, digne des sacrifices humains, régnant dans l'ombre, mais communiquant aux mortels l'art, l'écriture sur les pierres, les sciences, la poésie. Le Druidisme régna désormais, représenté par Taliesin dans la légende du Nain et de la Fée blanche; il coexista avec les mystères de Teutatès, car ce dieu sombre et terrible, escorté de fées, de nains, de génies, de magie et d'enchantements, devait avoir ses croyants jusqu'à la fin du moyen âge.

Aux Tuatha auraient succédé, d'après certaines conjectures, les hommes du chêne, prêtres appelés indifféremment par les historiens Bardes, Eubages, Ovates, Sénans, Seumothées, Samothées, Saronides et Druides. (*Derwiddin* ou *Derwiddon*, composé du celtique *dair*, *dero*, *derw*, du breton *deru*, *derw*, chêne; du mot gallois *vydd*, gui ou visque de chêne, et de *dyn*, *den*, homme, en gallois et breton ². *Saron*, en grec, signifie *chêne* aussi.)

Alors un clergé puissant par sa science, son rôle politique et ses fonctions judiciaires, domina l'édifice social; et il y eut trois degrés de hiérarchie dans le Druidisme, dont tous les membres se soumirent à l'autorité du Coibhi, archidruide, sorte de souverain pontife ou de primat vénéré et fort à ce point qu'un proverbe celtique disait: « La pierre n'est pas aussi proche de la terre, que

1. H. Martin, Hist. de France, t. I^{er}, p. 55; *Myerian archæology of Wales*, passim. 1801 à 1807.

2. *La Tour d'Auvergne*, Origines ganloises, p. 160, in-8°, 1801; *Encyclopédie nouvelle*, art. *Druidisme*.

l'assistance du Coibhi pour ceux qui ont besoin de son aide¹. » A sa mort, le Coibhi était remplacé par le druide qui le suivait en dignité, et, si plusieurs avaient les mêmes droits, par un druide qu'étaient ses collègues. Quelquefois, on s'en souvient, le pontificat était disputé par les armes, ce qui montre assez son importance politique, avant le règne des guerriers.

Les trois degrés de la hiérarchie druidique comprenaient les Druides proprement dits, — les Ovates ou Vates, — les Bardes.

Classe supérieure et savante de l'ordre, les druides menaient ordinairement une vie solitaire, au fond des forêts de chêne², dans les grottes et les solitudes. Leur existence avait quelque chose d'aussi mystérieux que le culte qu'ils professaient. Ils adoptaient d'ordinaire un nom, qu'ils mettaient après celui de leur famille, et qui devenait le nom par lequel on les connaissait³. Les druides proprement dits se chargeaient de l'éducation, enseignaient oralement sous le voile de l'allégorie, rédigeaient leurs leçons en vers dialogués, et employaient concurremment l'énigme et la figure : leur rythme privilégié était le tercet, ou strophe de trois vers monorimes. Ils fonctionnaient à la fois comme prêtres, médecins, théologiens, moralistes, jurisconsultes, etc. Ils jugeaient, comme les Brachmanes. Ils étaient les « Mages des Gaulois »⁴, mages habiles, enseignant les mêmes sciences que ceux de l'Orient, et pouvant passer pour leurs maîtres.

Primitivement, on entraînait dans l'ordre des druides, de quelque état et de quelque profession que l'on fût. La naissance ne comptait pas, « tous les Gaulois, dit César, se prétendant nés du même Dieu, et déclarant que les druides leur ont enseigné ce principe. » L'étude et l'ins-

1. *David de Saint-Georges*, Histoire des Druides, etc., d'après *Smith*, p. 14. en note ; V. plus haut, p. 120 et suiv.

2. *Pompon. Mela*, Lib. III, cap. 2.

3. *D. Martin*, Religion des Gaulois, t. I^{er}, p. 337.

4. *Plin.* Lib. XVI, cap. 95.

truction suffisaient, mais indispensablement, pour conduire à l'initiation religieuse. Cette égalité entretenait une profonde émulation parmi la jeunesse. Toutefois, les ambitions politiques ne tardèrent pas à s'emparer des druides et à leur faire recruter dans les seules classes privilégiées, des disciples qui, d'abord, s'instruisirent sérieusement pendant vingt années, au milieu de la solitude, un peu à la façon des ascètes¹. Plus tard, les études ne durèrent que douze ans. Ces élèves, fort nombreux, prêtaient, à leur entrée dans l'ordre, le serment de cacher les dogmes à tous les étrangers².

Les ovates (*owydd*, *ofydd*, en kymrique; *baïdh*, en gaëlique) ou vates, nommés aussi eubages, eubates par les Grecs et les Latins, probablement dans la période où ils étudiaient les matières de l'enseignement avant d'enseigner eux-mêmes, s'occupaient de la partie extérieure et matérielle du culte, apprenaient avant toute chose l'astronomie, la médecine, la divination par les oiseaux ou par les entrailles des victimes³. Ils vivaient au sein de la société, mais d'une manière moins mondaine, moins brillante que les bardes.

Ceux-ci avaient pour mission de raconter en vers les exploits des héros. Ils gardaient un registre des actions mémorables accomplies par une tribu ou par un homme, des événements du temps et des phénomènes de la nature. *Bard*, en langue celtique, signifie *chantre*; on dit *bardd* en kymro-gallois, et *barz* en kymrique armoricain: de plus, chose singulière, *bardaôtis*, mot indien, désigne un ordre de prêtres. En s'accompagnant sur la rotte, espèce de lyre (*chrotta*, selon Fortunat; *cruit*, en gaëlique, *cruidd*, en kymrique), ou bien en jouant de la harpe (*telen*, *telyn*), les bardes récitaient les nobles traditions de fa-

1. Pompon. Mela, Lib. III, cap. 2.

2. David de Saint-Georges, Hist. des Druides, etc., d'après Smith. Ch. 1^{er}, p. 6.

3. Strabo, Lib IV, chap. 4.

mille. Ils avaient le double caractère civil et national ¹. Avant le combat, ils excitaient l'ardeur du guerrier; après, ils adressaient à chacun l'éloge ou le blâme. Par l'harmonie de leurs chants, qui s'appelaient *bardits* (poésies), ils désarmaient les combattants furieux, arrêtaient l'effusion du sang, apaisaient les passions les plus sauvages ², inspi-
raient un tel respect aux tribus celtiques qu'il suffisait parfois de l'entremise d'un seul d'entre eux pour arrêter l'impétuosité aveugle d'une armée entière au plus fort de la mêlée ³. « Et vous, s'écrie Lucain, et vous qui par vos éloges faites vivre longtemps la mémoire des héros morts dans les combats, bien des fois, ô bardes ! vos chants se sont fait entendre en toute sécurité dans cette antique forêt ! ⁴. » En effet, pendant la paix, les bardes devenaient juges des mœurs, historiens, transmettant les récits légendaires de générations en générations.

Il est certain que les barbes survécurent aux druides, en absorbant la plupart de leurs prérogatives. Montbard *Mons Bardorum* (Côte-d'Or) prit son nom de ce que des prêtres gaulois y habitaient en grand nombre, s'il faut en croire l'auteur du « Réveil de Chyndonac; » et, selon les lois galloises, on élisait un grand Barde dans chaque tribu importante et dans chaque nation. Le mieux servi par l'Inspiration, génie féminin qui présidait à la poésie, et qu'on nomma *Fadhla* en gaélic irlandais, *awen* en kymrique, remportait le prix, ceignait l'écharpe bleue, s'asseyait sur un siège d'or, à la droite de l'héritier du chef. Alors, toute fille en se mariant devait lui offrir un présent de noces ⁵. Un barde avait le droit d'arrêter et de conduire vers le chef l'homme qui en insultait un autre: il protégeait quiconque était sans patron. Un fils d'esclave qui pouvait se faire recevoir barde, devenait libre aussi-

1. *H. de Villemarqué*, Barzas-Breiz, *Introd.*

2. *Diod. Sicul.* lib. v, cap. 31; *Strabo*, lib. iv, cap. 4.

3. *Pausan.* In Phoci., lib. x; *Taciti Ann.* lib. xiv, cap. 30.

4. *Lucan.* Pharsal. lib. 1, vers 447 à 450.

5. *Hywel dda.*

tôt. En revanche, un barde devait chanter trois chants divers, quand un chef l'invitait à prendre la rotte ou la lyre; il devait chanter trois chants d'amour à demi-voix, pour obéir à l'ordre de la femme du chef, ainsi qu'à un noble; et jusqu'à épuisement, pour obéir à un paysan ¹.

Cette situation du barde, vers le commencement du moyen âge, nous reporte bien au temps où les druides s'effacèrent devant les chevaliers; où le poète sacré, malgré son caractère inviolable, perdit considération et dignité personnelle, et ne fut en réalité qu'une sorte de domestique ou parasite ², payé par les chefs pour être flatteur, ou pour attaquer dans ses chants les ennemis. *Bombarde*, nom que porte un instrument champêtre très-commun encore chez les Bretons, signifie « son du barde » ³; il rappelle ces poètes, autant que la guitare actuelle des Espagnols rappelle les troubadours.

L'organisation druidique ne renfermait pas d'autres classes d'individus. Pour la célébration des rites, des mystères et des sacrifices, pour les diverses fonctions des prêtres, on ne connaît pas de subalternes, ce qui prouverait une remarquable simplicité dans les rouages de l'administration religieuse. Druides, ovates et bardes, tous vivaient exempts d'impôts, et, à leur aise, se dispensaient ou se faisaient un devoir d'aller à la guerre ⁴.

Rien ne dit que les prêtres du Druidisme dussent absolument passer leur existence au fond des forêts; mais, après dix ou vingt ans d'études et de noviciat, bien peu sans doute reentraient dans le monde, pour y tenir un autre rang que les ovates et les bardes, partageant la vie commune, et toujours entourés de respect, soit dans les villages pendant la paix, soit dans les camps en temps de guerre. Ils n'étaient point astreints au célibat, quoique la

1. *H. de la Villemarqué*, Bardes bretons, p. 29.

2. *Posidon.* Apud Athenæ. lib. vi, cap. 12; *V.* plus haut, p. 118.

3. *J. Mahé*, Essai sur les Antiquités du départ. du Morbihan, p. 18, in-8°, Vannes, 1825.

4. *Lucan.* Pharsal. lib. 1, vers 443 et suiv.; *Cæsar*, de bell. gall. lib. vi.

plupart ne se mariassent pas ; généralement, l'activité leur allait mieux que la contemplation. Formant une congrégation, il est probable qu'ils s'abstenaient, quand ils étaient mariés, de cohabiter avec leurs épouses, vers les époques où ils faisaient des sacrifices¹. Cela s'accordait bien avec la chasteté gauloise.

Caste privilégiée, les druides ne manquaient aucune occasion de se distinguer du vulgaire, affectaient de porter un costume particulier, se couvraient de lin, mettaient des robes qui descendaient jusqu'aux talons, quand le vêtement de tous les Celtes ne passait pas le genou. Dans les cérémonies religieuses, principalement, ils cachaient leurs épaules sous une espèce de surplis blanc, et avaient sur leurs vêtements pontificaux un croissant, par allusion au sixième jour de la lune². Un d'entre les officiants portait avec respect un vase plein d'eau, et le répandait en sacrifice sur un autel de gazon³, pour honorer l'eau, agent des variations et du renouvellement du monde. Leur chaussure se composait de sandales de bois pentagones⁴ : ces sandales, nous les avons connues depuis sous le nom de galoches⁵. Ils laissaient croître leur chevelure, rasaient leur barbe, tenaient à la main une sorte de baguette blanche ou « baguette magique, » et suspendaient à leur cou une amulette ovale, entourée d'un cercle d'or.

III

La doctrine des druides « prit naissance en Bretagne, et de là fut apportée en Gaule. » Il ne faut regarder

1. *D. Martin*, Religion des Gaulois, t. I^{er}, p. 342.

2. *Griवाद de la Vincelle*, Antiq. gaul., t. II, p. 231 ; V. plus haut, p. 171.

3. *Mém. de la Soc. royale des Antiq. de France*, t. 1^{er}, p. 360 et 361.

4. *J. Thurnmaier*, dit *Aventin*, Ann. Boiorum ; *David de Saint-Georges*, Hist. des Druides, p. 16 et 17.

5. *J. Ogée*, Dict. hist. et géog. de la Prov. de Bretagne, t. I^{er}, p. 75, in-4^o, 1843.

cette assertion de César¹ que comme une conjecture sur la haute considération dont jouissaient de son temps les Druides de l'île de Bretagne, et sur les nombreux disciples qui se rendaient près d'eux de tous les points occidentaux de l'Europe. Cependant, quoique n'admettant pas que le Druidisme soit né dans Albion, mais plutôt qu'il y vint, tout formé, avec les Kymris de la première invasion, avouons qu'il emprunta à l'esprit breton une sauvage poésie, une gravité profonde, une énergie puissante, qui assurèrent sa durée.

Ce fut dans l'île de Bretagne, sauvage et isolée, que la doctrine des « hommes du gui de chêne, » religion des vainqueurs substituant une religion des vaincus, acquit la plus grande force, pour se répandre ensuite sur le continent. « On disait qu'il y avait un lac au bord de la mer (en Armorike), appelé le lac des deux corbeaux (baie de Douarnenez, Finistère); que là venaient les gens entrés en contestation; qu'ils plaçaient dans un lieu une planche, sur laquelle chacune des parties posait séparément des gâteaux; que deux corbeaux ayant l'aile blanchâtre y volaient, mangeaient une des deux portions qui leur étaient offertes, en dispersant l'autre; que le contestant dont la portion était ainsi dispersée passait pour avoir gagné son procès². » On ajoutait : « L'île de Bretagne fait des cérémonies si solennelles, qu'on pourrait penser que la Perse lui a emprunté l'art de la magie³. » Tout cela établit d'étroits rapports entre Albion et l'Armorike, îles et continent.

Le caractère des Bretons de la Gaule, au reste, comme celui des Irlandais, des Gallois, des Calédoniens ou Écos-sais, fut toujours essentiellement religieux, mystique, et très-porté au surnaturel. Il a suffi de changer les rites druidiques en culte chrétien, de planter des croix sur

1. *Cæsar*. De bell. gall., lib. vi, cap. 43.

2. *Strabo*, lib. iv, cap. 4.

3. *Plin.* lib. xxx, cap. 4.

les menhirs et les dolmens, transformés en calvaires, d'établir par exemple la chapelle de Saint-Michel sur le magnifique tumulus de Carnac, pour que la foi des Bretons devint aussi entière, aussi ardente, aussi invincible, que leur crédulité avait été aveugle sous le Druidisme.

Dans la Bretagne, une fois la conversion au Christianisme effectuée, les habitants sont vite retournés à leurs habitudes natives, et près d'eux les prêtres catholiques ont aisément obtenu la même influence que les hommes du gui de chêne. Avant la révolution de 1789, le curé breton était un « recteur » spirituel, et très-souvent temporel ; il ressemblait au curé actuel des îles de Houat et de Hœdic, près de Belle-Ile-en-Mer, îles où le prêtre remplit à la fois toutes les fonctions que le druide a remplies dans la société celtique, celles de maire, de juge de paix, de notaire, de percepteur, de syndic des gens de mer et de médecin (V. plus haut, p. 114).

Au fond, la doctrine druidique, empreinte de mystère et de terreur religieuse, se distinguait par le spiritualisme. Alors, comme aujourd'hui, le sentiment spiritualiste dominait dans notre caractère. Nulle part la religion du Christ n'est plus spiritualisée qu'en France, et aucune religion antique n'a approché du druidisme, sous le rapport de l'immatérialité. Dans les vastes forêts où s'accomplissait le culte, l'âme était saisie par le sentiment de l'omnipotence divine et par la frayeur qu'inspire l'Inconnu ; le druide tremblait « de rencontrer le maître du lieu¹, » dans la profondeur des enceintes redoutables où ses fonctions le conduisaient. Toutes les cérémonies n'avaient qu'un but, celui de montrer qu'on était devant le créateur de toutes choses, auquel les êtres obéissent et se soumettent². Les Gaulois, pour adorer, plantaient des forêts de chênes, au lieu de bâtir des temples. Il semblait que les traditions des chênes d'Abraham

1. *Lucan. Pharsal. lib. III, vers 423 et 424.*

2. *Taciti Germania, cap. 39.*

se fussent conservées chez eux, comme celles des monuments de pierre brute, élevés dans les champs, et connus du peuple hébreu. Avaient-ils continué de vivre sous la loi mosaïque, d'après les livres saints, et surtout conformément aux principes des religions primitives? Nul n'a résolu ces questions. Nous savons néanmoins qu'ils portaient dans ces lieux consacrés un amas de pierres, afin d'empêcher la charrue de déchirer le sol maternel¹, et qu'ils ne voulaient point enfermer la divinité dans les enceintes étroites de pierres taillées. L'impression religieuse, inspirée par les choses de la nature, voilà ce qui les incitait à la piété; et ils préféraient aux objets d'art, les mieux façonnés par la main des hommes, les beaux effets de la création même. Point de temples, donc, et point d'images en général². Absence d'architecture et d'idoles.

Le Druidisme aimait l'espace, l'ombre, — nous pourrions dire l'infini. Il existait, aux environs de Marseille, un bois sacré inviolé depuis des siècles, et contenant le collège de druides le plus fréquenté, après celui du pays des Carnutes³. « Là, les oiseaux craignaient de se poser sur les branches; les bêtes sauvages, de se cacher dans les fourrés. Le vent n'était jamais descendu au fond de ces forêts, ni la foudre que secouaient les nuées sombres; les arbres immobiles et muets avaient une horreur étrange; une eau noire ruisselait de mille fontaines; des troncs informes et sans art étaient les tristes simulacres des Dieux; leur difformité même et la pâleur du bois pourri épouvantaient. On redoutait ces divinités dont les figures étaient inconnues; on tremblait devant elles, d'autant plus qu'on les ignorait⁴. » Dans ce bois, tout parlait à l'imagination, à la peur; César, ordonnant un jour de l'abattre, dut l'entamer lui-même en frappant de sa

1. *Justin*. lib. XLIV, cap. 3.

2. *Encyclopédie moderne*, art. *Druidisme*.

3. *A. Banier*, *La mythol. et les fables expliquées par l'histoire*, liv. VI, chap. 2 et 3.

4. *Lucan*. *Pharsal*. lib. III, vers 410 à 416.

cognée un vieux chêne qui touchait aux nues, pour donner du courage à ses soldats immobiles et consternés, effrayés sans doute du sacrilège qu'ils allaient commettre ¹.

En repoussant les temples et les images, les druides croyaient donner une idée plus auguste de l'Être suprême, que, selon eux, le soleil seul pouvait faiblement symboliser.

Chez les Marseillais et dans le midi de la Gaule, les divinités phéniciennes, aux hideux simulacres, avaient fini par se mêler avec le Druidisme, en lui infusant quelques idées moins spiritualistes, qui touchaient de près à l'idolâtrie. Avec le temps aussi, et peu à peu, dans toutes les nations gauloises, on « tailla les pierres, » et les « sanctuaires de chênes » firent place aux temples. On se demanda plus tard, quand les Gallo-Romains, devenus chrétiens, bâtirent des églises, s'ils essayaient de reproduire les forêts druidiques. « Ces voûtes ciselées en feuillage, ces jambages qui appuient les murs, et finissent brusquement comme des troncs brisés, la fraîcheur des voûtes, les ténèbres du sanctuaire, les ailes obscures, les passages secrets, les portes abaissées, tout retrace les labyrinthes des bois dans l'église gothique; tout en fait sentir la religieuse horreur, les mystères et la divinité². » Ces phrases paraissent plus poétiques que vraies, selon des critiques judicieux; et néanmoins, pour peu que l'ogive vienne de l'Orient, elles gardent une certaine valeur, car les artistes orientaux auraient bien pu, de même que ceux des Gaules, s'inspirer religieusement de la majesté des forêts.

D'après le Druidisme, l'eau et le feu étaient les agents tout-puissants des variations de l'univers; les Triades galloises et les bardits font allusion à ce renouvellement du monde par l'eau et le feu ³, par déluge, rupture et igni-

1. *Lucan.* Pharsal. lib. III, vers 432 à 435.

2. *Chateaubriand*, Génie du Christianisme, 3^e partie, liv 1^{er}, chap. 8.

3. *Strabo*, lib. IV, chap. 4.

tion. L'âme humaine, soumise à la métempsycose ¹, ne mourait pas : c'était la doctrine essentiellement populaire, le point capital de la religion. Considérant la condition inférieure à la transmission humaine comme un état d'épreuve et de châtement, les druides reconnaissaient l'idée morale des peines et des récompenses, et le dogme de la prédestination : de nos jours encore, les Irlandais et les montagnards de l'Écosse se consolent d'un malheur en disant : « Cela était décrété pour moi. » L'homme jouissait néanmoins de son libre arbitre, pour juger et choisir entre le bien et le mal, pour arriver à la perfection ou à l'amoindrissement de son être ². Il y avait, pendant la nuit du 1^{er} novembre, un jugement des morts, après lequel les âmes étaient conduites par Teutatès soit dans l'âbîme ténébreux (*Abred*), soit au cercle du bonheur (*Gwynfyd*), monde lumineux (*gwin*, blanc, beau, brillant; *byd*, en composition *fyd*, monde), que toute créature devait finalement atteindre, sans doute après des transmigrations successives ; car si elle avait eu un commencement, elle était destinée à n'avoir pas de fin. Le cercle de l'immensité (*cengant*) n'appartenait qu'à Dieu.

Dans « l'autre monde », c'est-à-dire dans le paradis, on jouissait d'un bonheur parfait ³. De là l'idée qu'il ne fallait pas épargner une vie qui allait renaître. Le guerrier retrouvait au paradis ses armes, son cheval, et de glorieux combats ; le chasseur y rencontrait des buffles et des loups à faire poursuivre par ses chiens ; le prêtre y continuait à instruire les fidèles ; le client y servait toujours son patron ; l'âme enfin y conservait perpétuellement son identité, ses passions, ses habitudes. C'était pour cela que, dans les funérailles, on brûlait des lettres que le mort li-

1. *Cesar*, De bell. gall., lib. vi, cap. 14; *Diod. Sicul.*, lib. v; *Pomp. Mela*, lib. iii, cap. 2; *Valer. Maxim.*, lib. ii, cap. 6.

2. *J. Reynaud*, l'Esprit de la Gaule, le Mystère des Bardes de l'île de Bretagne, passim.

3. *Lucan*. Phars. lib. i, vers 453; *Pomp. Mela*, lib. iii, cap. 2.

rait ou remettrait à d'autres morts ¹; que des fils, des femmes, des clients, se jetaient dans les flammes après le trépas de leurs pères, de leurs maris, de leurs patrons, dont ils ne devaient point être séparés; que l'on n'enterrait jamais un guerrier tombé sur le champ de bataille, sans lui remplir les poches de baume propre à guérir ses blessures; que les Gaulois, souvent, prêtaient de l'argent remboursable dans l'autre monde ²; qu'ils déposaient sur le bûcher du cadavre une note de leurs affaires, pour aider, par delà le trépas, les mémoires paresseuses; et qu'enfin ils brûlaient tout ce qu'ils présumaient avoir été aimé par les vivants, — ornements, armes, chiens et chevaux.

Les habitants du ciel pouvant, à leur gré, redescendre dans les sphères inférieures, ne ressemblaient point aux ombres de la mythologie grecque et latine; loin de là, ils entretenaient des relations avec les habitants de la terre, tantôt pour perfectionner les sciences, tantôt pour reprendre le rôle de héros et sauver leur patrie en danger. Ils revivaient leurs vies. On croyait aux incarnations nouvelles de tels savants druides, de tels illustres guerriers. L'humanité progressait sans cesse, grâce à l'immortalité des âmes et à leur transmission, avec l'idéal de la perfectibilité.

Création, destruction, conservation, voilà les trois forces qui existent dans l'univers, voilà la trinité du Brahmanisme; celle du Bouddhisme comprend la Suprême Intelligence, sa pensée ou la loi, la multiplicité et le lien qui unit cette multiplicité; celle de la doctrine du Tao, en Chine, est une essence divisée en trois personnes, dont l'une est chargée de la production, l'autre de l'arrangement, et la troisième du maintien de la succession régulière; celle de la théologie égyptienne, moins nettement formulée, comprend l'intelligence, Osiris, le monde, Isis, et l'intelligence du monde, Horus. La plupart des reli-

1. *Diod. Sicul.*, lib. v, cap. 28.

2. *Pompon. Mela.*, lib. 111, cap. 2; *Valer. Maxim.*, lib. 11, cap. 6.

gions orientales représentent la Divinité sous la forme trinitaire. Sans prétendre établir que le Druidisme formât une trinité avec Ogmius, Belen et Hésus, il y a lieu de remarquer, néanmoins, que le nombre trois dominait tout chez les Gaulois. Ceux-ci reconnaissaient trois unités primitives, un Dieu, une Vérité, et un point de Liberté; — trois choses procédant de trois unités primitives, toute vie, tout bien et toute puissance; — trois cercles de l'existence, celui de l'infini, celui de la migration et celui du bonheur ¹; — trois ordres dans la hiérarchie druidique, Druides, Ovates et Bardes; — trois classes de la nation, prêtres, chevaliers et peuple; — trois rangs parmi les chevaliers; — les Triades, dont tous les préceptes se divisaient invariablement trois par trois; — les *bardits*, formés de tercets; — les druidesses, ou Parques, ou Fées, ou Nornes, la plupart du temps rassemblées trois par trois, ou au nombre de six, ou au nombre de neuf, multiples de trois, etc., et savantes en trois choses: le passé, le présent et l'avenir.

Telles les trois nornes scandinaves, Udr, Verdandi et Sculd; les Triades d'Elfs, dans le pays de Galles; les déesses-mères, allant presque toujours trois par trois; les neuf druidesses de l'île de Sein, de Mona, du Mont-Saint-Michel, de l'embouchure de la Loire et de Kerloion (aujourd'hui Gloucester). Et nos plus anciennes légendes, — derniers échos du Druidisme, — parlent sans cesse du nombre trois, des *trois* fées qui ont bâti, à *trois* lieues de Tours, le château des fées ², et des *trois* fées blondes et pâles qui ont apporté les pierres druidiques de Langeac (Haute-Loire) ³. Enfin, presque tous les dolmens sont construits avec *trois* pierres seulement. *Trois* nous apparaît comme le nombre sacré de la race kimrique, et se rapporte aux traditions des peuples orientaux.

1. *Le Mystère des Bardes de l'île de Bretagne*, Triades, 1, 2 et 12.

2. *Mém. de l'Académie celtique*, t. V, p. 411 et suiv.

3. *Mém. de la Société royale des Antiq.* t. VIII, p. 28.

Certes, le spiritualisme éclate parmi les dogmes du druidisme. Un mot, maintenant, de la morale des Gaulois, qui se ressentait des hauteurs de leur théodicée.

Outre le mépris de la mort, développé par l'espérance en une autre vie, outre le culte profond de la chasteté, nos ancêtres admettaient trois principaux points de morale : Honorer la divinité, — s'abstenir de mauvaises actions, — se conduire avec bravoure à la guerre ¹. L'hospitalité, une extrême aversion pour la perfidie, pour la dissimulation et le mensonge, une inébranlable fidélité aux engagements, complétaient conséquemment ces préceptes ; mais la pensée « que tout appartient au plus brave » encourageait les abus de la violence : il semblait que la justice fût nécessaire seulement de Gaulois à Gaulois ², non de Gaulois à étranger. En résumé, la charité manquait au druidisme, et par cela même le perfectionnement de la créature, qui découle de l'amour des perfections du créateur.

IV

Posséder, accaparer les sciences, à l'exclusion du vulgaire, et les perfectionner de générations en générations, — tel était l'idéal du druide. On comprend l'influence des prêtres qui parlaient avec l'autorité que donne l'instruction, dont la religion ressemblait en quelque sorte à la science faite Dieu, et que l'on regardait comme des philosophes ³. Assurément, ils ne se conduisirent pas toujours en sages, et leur réputation de justice et de vertu fut parfois imméritée. Abusant de leur supériorité intellectuelle, ils propagèrent le fanatisme et la superstition au profit de leur caste ; mais ils n'en rendirent pas moins, en mille occasions, d'immenses services aux masses. L'ambition et

1. *Diogènes Laërtius*, In præmium, § 6.

2. *L'abbé Fenel*, Mém. de l'acad. des Insc. et bell. lett., t. XXIV, p. 474.

3. *Clément d'Alexandrie*, In protrepticon.

l'amour des richesses les dirigèrent souvent ; pourtant on doit reconnaître qu'ils rachetèrent largement leurs actions abusives, en appliquant les sciences exactes dans l'intérêt général. Le dogme du Druidisme, déjà mystérieux et poétique par lui-même, empruntait encore de la puissance aux connaissances variées des prêtres ; car la foule ressentait les Effets sans connaître les Causes, et leur science, qui était sacrée, ou plutôt leur religion, qui était scientifique, donnait couleur de magie, de divination, de miracle aux phénomènes les plus simples de la nature physique.

Les druides, exaltant la force et la puissance des Dieux immortels, s'occupaient comme les Chaldéens des astres et de leur mouvement, de la grandeur du monde et de la terre¹. La preuve de leur habileté résulte des longs et périlleux voyages qu'ils osaient entreprendre sans autre guide que les corps célestes : une étoile s'appelle toujours, par delà la Manche, *reül* (rule anglais) ou *ruith-ul*, c'est-à-dire « la règle, le guide du voyage. » Ils avaient établi la division du temps. Leur année se composait de lunaisons, et commençait au mois de mai, époque où l'on célébrait une fête en l'honneur du soleil. On réglait d'ailleurs l'ordre de toutes les fêtes par celui de la lune, dont on recherchait la présence dans les cérémonies religieuses, en invoquant et en aspirant ses rayons. Le mois ouvrait lorsque la lune était dans son premier quartier, et le siècle, la plus longue période d'années, s'accomplissait au bout de trente ans², parmi lesquels on en comptait onze de treize mois, afin de faire concorder l'année civile ou lunaire avec l'année solaire. Il ne s'en fallait plus, en effet, que de vingt-quatre heures, pour qu'il y eût concordance parfaite. Le sixième jour de la lune commençait ainsi le mois et l'année, et la religion sanctifiait le premier jour du siècle. Ce système est figuré par quelques

1. *Cæsar*, De bell. gall. lib. vi, cap. 14; *Pomp. Mela*, lib. iii, cap. 2.

2. *Plin*, lib. xvi, cap. 95.

monuments gallo-romains : les druides, les druidesses tiennent dans leurs mains un croissant de la lune à son premier quartier. On se préoccupait beaucoup de cette planète, pâle flambeau des nuits, lieu de l'immortalité, compagne du mystère, et dans laquelle les habitants de l'île de Bretagne croyaient apercevoir des monts. Aussi comptait-on par nuits, et non par jours : usage persistant çà et là dans la Haute-Bretagne, où les paysans disent encore « à nuit » pour « aujourd'hui, » de même que, dans l'idiome gascon, *aneyt* signifie aujourd'hui ¹.

Il est très-probable, remarquons-le, que les Gaulois, comme les Germains, comme les Égyptiens, ne connaissaient que trois saisons de l'année ² : ils ignoraient l'automne, qui, par suite de cet ancien usage, n'a point de nom dans la langue anglo-saxonne, et, dans la langue anglaise, s'exprime avec le mot français ou avec une périphrase : « la chute des feuilles. » ³.

Les druides étudiaient la métaphysique, la physique et la médecine. Nous avons parlé de leur métaphysique, en exposant leurs idées sur la métempsycose et sur l'autre monde. Rien n'a survécu de leurs discussions à cet égard. Ils s'appliquaient surtout à la physique expérimentale, indispensable à la médecine ; et il serait difficile de soutenir qu'ils ignorassent la théorie des forces mouvantes : la masse des quartiers de roche qui formaient certains monuments ne prouve-t-elle pas leurs connaissances en géométrie et en mécanique ? La vertu des plantes constituait en grande partie leur médecine, qui, dans la pratique, ressemblait beaucoup à la magie. Leurs prescriptions magico-chirurgicales paraissaient plus propres à prévenir les maladies qu'à les guérir. Qu'ordonnaient-ils, d'abord ? De se lever matin, d'avoir de la tempérance, de se livrer aux exercices du corps ⁴. Venaient ensuite

1. *Mém. de la Soc. roy. des Antiq.*, 1^{re} série, t. III, p. 246.

2. *Taciti Germania*, cap. 26.

3. *Fréret, Œuvres compl.*, t. XVIII, p. 233. In-42, Paris, 1796.

4. *David de Saint-Georges, Hist. des Druides*, d'après *Smith*, p. 110.

les panacées, — la sélage, la jusquiame, le samolus, la verveine, la primevère, le trèfle et le gui de chêne. Elles étaient récoltées solennellement; elles motivaient des fêtes et des cérémonies religieuses.

D'après le rite druidique, on doit se préparer à cueillir la sélage (*Lycopodium selago* de Linné), plante purgative, espèce de bruyère, par des ablutions et par une offrande de pain et de vin. On a les pieds nus, bien lavés; on est habillé de blanc. Lorsqu'on a aperçu la plante, il faut se baisser, comme si l'on voulait commettre un larcin, glisser la main droite sous le bras gauche, arracher la sélage sans jamais employer le fer, et en ayant soin de l'envelopper d'un linge neuf. Ces précautions bizarres sont nécessaires, sans doute, pour l'efficacité de la plante, pour son action médicale ¹. La *selago* se trouve encore aujourd'hui dans le Jura, les Vosges, la Bourgogne, l'Auvergne, les Alpes et les Pyrénées ².

C'est peut-être « l'herbe d'or » des Bretons.

La jusquiame (*Hyosciamus* de Linné), appelée *belen* par les Gaulois, et encore aujourd'hui *beleno* par les Espagnols, *belena*, *blin* et *belend* par les Slaves et les Magyars, plante dont la vertu est narcotique et calmante, souvent vénéneuse, a donné naissance à la cérémonie de la *Belinuncia*, qui se pratiquait jusque pendant le onzième siècle de l'ère chrétienne ³, et que les charlatans semblèrent rappeler plus tard, en prétendant obtenir un effet salutaire de la jusquiame, seulement lorsqu'on la recueillait avec des cérémonies étranges, avec l'aide de paroles mystérieuses ⁴. Dans les temps arides, et lorsqu'il faut de la pluie, çà et là, en Gaule, on réunit toutes les filles du bourg. La plus jeune, qui doit être vierge, quitte sa tunique, et toute nue va à la tête des autres

1. *Plin.* lib. xxiv, cap. 62.

2. *Grenier et Godron*, Flore de la France, t. III, p. 653. In-8°, Paris et Besançon, 1850.

3. *Burchardi Decret.* lib. xix, p. 201, in-f°, 1598.

4. *Dict. des sciences médicales*, art. *Jusquiame*.

chercher la jusquiame. Dès qu'on a trouvé la plante précieuse, cette vierge l'arrache jusqu'à la racine avec le petit doigt de la main droite, et elle l'attache ensuite au bout d'un cordon lié à ses pieds. Alors ses compagnes prennent chacune un rameau, conduisent la vierge traînant la jusquiame à la rivière la plus proche, et l'y font entrer jusqu'aux genoux. Là, plongeant leurs rameaux dans l'onde, elles l'aspergent tour à tour. Une fois la cérémonie terminée, on ramène la jeune fille au village à reculons, et toutes ses compagnes retournent au lieu d'où elles sont parties ¹.

Le samolus (*Samolus valerandi* de Linné), herbe préservatrice des maladies des bestiaux, bœufs et porcs, croît dans les terrains humides. Il importe de le cueillir à jeun avec la main gauche. On l'enlève de terre, on le broie pour que les animaux puissent l'avalier, et on le jette dans l'auge où ils vont boire. Tout cela doit être fait sans regarder². Le samolus se trouve encore dans les marais, prés salés de la Lorraine et des Vosges, du Jura, des Alpes, des Pyrénées, de l'Auvergne, du centre et de l'ouest de la France ; mais il est plus rare dans le Midi³. Nous appliquons au mouron d'eau, le nom français de Samole.

La verveine (*Verbena officinalis* de Linné), était fort estimée, parce qu'elle guérit les maux de tête. Les druides s'en servaient fréquemment, sans toutefois lui attribuer autant de vertus que lui en accordaient les mages de l'Orient⁴ ; et, remarquant sans doute la ressemblance de ses feuilles avec celles du chêne, ils lui donnaient le nom de « chêne de terre » ou tout près de terre. Quelques auteurs, dérivant le mot verveine de *ferfaen*, mot celtique (*fer*, charrier, *faen*, pierre), disent que les Gau-

1. *Mary-Lafon*, d'après le traité *De Nominibus, virtutibus, seu medicaminibus herbarum*, attribué à Apulée.

2. *Plin.* Lib. xxiv, cap. 63.

3. *Grenier et Godron*, Flore de la France, t. II, p. 468.

4. *Plin.* Lib. xxv, cap. 59.

lois lui reconnaissaient la propriété de guérir de la pierre; d'autres prennent le nom de verveine pour une contraction de *veneris vena*, parce que cette plante servait aussi à composer des philtres¹. Elle croissait sur le bord des chemins, parmi les décombres.

De grandes cérémonies accompagnaient la récolte de la verveine, que l'on cueillait pendant la canicule, à la pointe du jour, avant le lever du soleil. Préalablement, un sacrifice d'expiation, — des fèves et du miel, — était offert à la terre, et l'on creusait ensuite le sol autour de la plante avec un couteau tenu de la main droite. Il fallait que la verveine sautât en l'air et séchât à l'ombre, tige, feuilles, racines, tout séparément. Si l'on aspergeait avec un rameau de verveine la salle où l'on mangeait, les convives placés dans les endroits arrosés se sentaient, disait-on, plus gais que les autres². Les sorciers du moyen âge conservèrent l'usage de ces cérémonies, qu'ils déclaraient indispensables pour que cette plante opérât miraculeusement: ils se couronnaient de verveine en évoquant les démons, absolument comme les antiques bardes, qui avaient le front ceint de verveine, quand l'Inspiration les visitait, quand ils étaient doués de la seconde vue dans le temps et dans l'espace. Les druides s'imaginaient que cette plante procurait l'extase et la divination, et ils l'employaient pour guérir certains maux, tirer les sorts, prédire l'avenir.

Dans le nord de la France, on appelle encore la verveine « herbe de la double vue »; en Normandie, on croit qu'elle préserve de la foudre et des voleurs.

Chez les anciens Bretons, lorsqu'un enfant était atteint de fièvres périodiques, sa nourrice allait dans la campagne chercher un pied de menthe sauvage, appelée *Mendras*, à laquelle elle offrait du pain couvert de sel, en l'invoquant avec des paroles rimées. Lorsqu'elle avait répété neuf fois cette formalité, assurait-on, la plante

1. *Roget de Belloguet*, Gloss. gaul., au mot *Verbena*, p. 179.

2. *D. Martin*, Religion des Gaul.; *Plin.* Lib. xxv, cap. 59.

mourait, et l'enfant guérissait ¹. Les propriétés de la menthe sauvage étaient sans doute remarquables aux yeux des druides ; mais celles de la primevère et du trèfle, dont il est parlé dans la légende du Nain et de la Fée blanche (V. plus haut, p. 155), paraissent avoir eu seulement la valeur des simples adoucissants. La primevère (*Primula officinalis* de Linné) calmait les nerfs et les céphalalgies. Le trèfle (*Trifolium arvense* de Linné), pris dans du vin, arrêtait le cours de ventre sans fièvre ; s'il y avait fièvre, il était infusé dans l'eau. On s'en servait aussi contre les tumeurs de l'aine ². Quant aux vertus miraculeuses de l'une et l'autre herbes, la tradition n'a pas établi que le surnom de Dodécathéon ou Douze-dieux, donné par les Romains à la primevère, en la plaçant sous l'invocation de tous les dieux réunis à cause de son pouvoir contre toutes les maladies, ait été adopté en Gaule.

Au contraire, elle nous a longuement initiés aux mérites de la panacée universelle, de la plante vivace et ligneuse qu'on nomme gui, et à laquelle les druides attribuaient le privilège de « tout guérir. » *Omnia sanantem*, dit Pline.

Le meilleur gui, le gui de chêne (*Viscum album* de Linné), semble aux prêtres d'autant plus précieux qu'ils en rencontrent peu souvent, et que cette plante parasite se trouve d'ordinaire sur le pommier, le poirier, le tilleul, l'orme, le frêne, le peuplier, le noyer, etc. Aujourd'hui, le gui de chêne est d'une extrême rareté en France ; mais on a prétendu à tort qu'il n'y vient point, car il en existe un très-bel individu sur un tronc conservé dans les collections du Jardin des Plantes ³. Selon les druides, le gui de chêne amollit et résout les gonflements, dessèche les écrouelles, ferme les ulcères et fait disparaître les épilepsies. Pris en boisson, il est spécialement efficace contre les poisons, contre la stérilité des hommes et des

1. *Alf. de Nore*, Coutumes, mythes et tradit.. etc., p. 225.

2. *Plin.* Lib. xxvi, p. 34.

3. *A. Richard*, Dictionnaire de médecine, article *Gui*.

animaux ¹. L'observation n'a pas confirmé ces propriétés médicinales; cependant, le gui n'est pas une substance absolument inerte, comme quelques docteurs l'ont affirmé ².

A Lacaune (Tarn), dans la montagne Noire, le gui s'appelle besq en patois, et les habitants du pays croient encore que, mêlé au breuvage ou appliqué sur l'estomac, il est un remède souverain contre les venins de toute espèce ³. On peut penser que les Druides regardaient le gui non-seulement comme une panacée universelle, mais aussi comme un symbole de l'immortalité, à cause de la verdure éternelle de cette plante par excellence (*gwydd* ou *wydd*), ainsi qu'ils l'appelaient. Cela tenait à l'essence même de ce végétal qui se nourrit de la sève de l'arbre, et devient pour ainsi dire la vie de la vie, — à cette circonstance que le gui, seul de tous les végétaux, possède une tige se dirigeant de haut en bas, et pouvant figurer le regard du créateur céleste jeté sur la créature humaine, — enfin, à la sextuple force médicinale d'une plante « réunissant en elle » toutes les vertus auparavant éparses dans les six plantes du chaudron de la Fée blanche ⁴. Ces explications diverses ne satisfont guère certains esprits; mais, quoiqu'il en soit, les druides, pleins de vénération pour le chêne, le *sacri*vi, (arbre sacré), honoraient davantage encore le gui, « rameau des spectres, qui préserve de tous les maléfices, » présent du ciel, semé par une main divine, rameau d'or pur, *prenpuraur*, dit Taliesin.

Le gui étant à la fois un remède sans pareil, un symbole théologique et un magique talisman, quelles fêtes en doivent accompagner la cueillette! C'est pendant l'hiver, en janvier ou en février, époque de la floraison du gui, que les druides le cherchent au fond des forêts. Il

1. *Plin.* Lib. xvi, cap. 95; lib. xxiv, cap. 6.

2. *Guersent*, Dictionn. de médecine, art. *Gui*.

3. *A. de Chesnel*, art. de la *France littéraire*, Revue, 1839. T. XXXVI, p. 365.

4. *H. Martin*, Hist. de France, t. 1^{er}, p. 65.

étale alors ses longs rameaux verts, ses fleurs taillées en cloches, jaunes, formant bouquets, produisant des baies ovales, molles, blanches, qui mûrissent en automne. Il vit, quand autour de lui tout est mort. On le cueille le sixième jour de la lune, de la dernière lune d'hiver, dans ce jour saint qui commence et le mois, et l'année, et le siècle ou période trentenaire (V. plus haut, p. 470).

Dès le matin, une foule immense environne le sacrivi, sous lequel une immolation et un festin ont été préparés. A l'instant convenu, un druide vêtu de sa blanche robe de lin monte sur le chêne privilégié. Il tient en main une faucille d'or, et non de fer; il coupe la racine du gui, que d'autres druides reçoivent dans une saie blanche, pour qu'il ne touche pas la terre ¹. Ensuite, le sacrifice a lieu. On immole deux taureaux blancs, dont les cornes sont attachées pour la première fois, ou bien encore un sanglier ayant les pieds tournés vers les astres. Les prêtres et la foule se mettent en prières devant le « berceau », autel destiné aux sacrifices d'animaux; et l'on brûle les victimes. *Pierre-gant* ou *Pierre-du-géant*, sur les bords de la Seine, près de Tancarville, est un énorme rocher dont le sommet ressemble à un champignon, et qui, d'après sa forme, paraît avoir servi de table pour les immolations.

Le reste de la journée se passe en festins, en réjouissances. Les druides ont proclamé *l'an neuf*. Alors la jeunesse court dans les villages en chantant :

Nous sommes arrivés, nous sommes arrivés
A la porte des rics (chefs).
Dame, donnez-nous l'étrenne du gui!

Si votre fille est grande
Nous demandons l'étrenne du gui!
Si elle est prête à choisir l'époux,
Dame, donnez-nous l'étrenne du gui!

1. *Plin.* Lib. xvi, cap. 93.

Si nous sommes vingt ou trente
 Nous demandons l'étrenne du gui!
 Si nous sommes vingt ou trente bons à prendre femme,
 Dame, donnez-nous l'étrenne du gui !¹

Le soir, réunion de famille, autour de la table patriarcale. Une part du festin est donnée aux pauvres. Partout, joie publique et bruyante : on se masque avec la robe des femmes, avec la peau des faons ; on emprunte les cornes de l'urus et la tête de la génisse. Nous découvrons là l'origine de notre premier janvier et de notre carnaval, car le bœuf gras procède assurément du taureau de Bel, comme les Étrennes procèdent de la fête du gui. Les strophes citées plus haut se retrouvent mot à mot dans une chanson populaire de Tonneins. En Gascogne et en Agénaïs, au moyen âge, la veille du jour de l'an, on célébrait la *Guillonée*, corruption du fameux cri : Au gui l'an neuf². Les enfants du pays allaient demander leurs étrennes, en redisant cette chanson populaire. Dans la Bretagne, Eguinané, ou plutôt Enghin-an-eit, « le blé germe », est le synonyme d'Étrennes³. A la fin du xviii^e siècle, on criait encore *Au gui l'an neuf*, en ajoutant : *Plantez ! Plantez !* pour souhaiter une année abondante et fertile. Dans la Bourgogne, la Beauce, le Mantais, etc, les enfants demandaient avec ce cri leurs étrennes. et qu'étaient⁴.

Il s'est conservé, dans le sens de signal pour la distribution des étrennes, en certaines parties de la France dont la langue celtique a disparu depuis un très-long temps. A Blois, récemment encore, les enfants nommaient *l'Aguilanté* une fête pendant laquelle ils qu'étaient des pièces de monnaie sur une pomme fichée au bout d'une baguette ornée de rubans⁵. Dans la Charente-Inférieure, les en-

1. *Mary-Lafon*, Hist. du midi de la France, t. 1^{er}, p. 24.

2. *Champfleury*, Chansons populaires des Provinces de France, p. 56, grand in-8^o, Paris, 1860.

3. *Ém. Souvestre*, Les derniers Bretons, t. 1^{er}, p. xiv.

4. *Ant. Banier*, La Mythologie et les fables, lib. vii, cap. 3.

5. *Aug. Thierry*, dans l'Hist. de France de *H. Martin*, t. 1^{er}, p. 72, en note.

fant§ saluaient jusqu'à hier le premier jour de l'année, en criant dans les rues : *Au gui l'an neu* ; dans la Mayenne, ils chantaient à la porte des fermes, et l'on reconnaissait les enfants de chaque canton par la chanson qu'ils disaient ¹. A Chauny, dans l'Aisne, ils se rassemblaient la veille de Noël, et s'arrêtaient aux portes, en faisant entendre ces paroles : *Au guignoleux chanterons-nous* ? Enfin on a donné, plus tard, le nom d'*Aguillanneuf* à une fête que des jeunes gens, filles et garçons, organisaient, le premier jour de l'an, dans quelques diocèses, pour acheter les cierges nécessaires au cérémonial de l'Église ; usage aboli par les synodes, à cause de la licence et du scandale qu'il causait ².

Ainsi, la cueillette du gui était une fête de l'hiver, respectée de toutes les générations ; et elle répondait à une fête de l'été instituée pour la récolte de la jusquiame.

Ces cérémonies religieuses, confondues avec les prescriptions médicales, affectaient un caractère magique et astrologique. Les druides, qui avaient le don de prédire l'avenir d'après le vol des oiseaux et l'inspection des entrailles des victimes, fabriquaient des talismans dont la vertu éloignait, dominait tous les accidents de la vie. C'étaient des chapelets à grains d'ambre, tels qu'on en rencontre dans les tombeaux celtiques. L'ambre préservait les guerriers contre la mort. Considérée comme une substance magique, par les druides d'abord, qui voyaient en lui un antispasmodique, et ensuite par les prêtres chrétiens, qui l'anathématisaient ³, il n'est plus employé que pour faciliter la dentition des enfants, ou éloigner d'eux les convulsions : remède empirique, à peu près nul en réalité. A côté des chapelets d'ambre, dont le souvenir vit parmi nous, grâce aux colliers d'ambre qui empêchent nos marmots trop gras de « se couper », les drui-

1. *Alf. de Nore*, Coutumes, mythes, etc., p. 148 et 283.

2. *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *Aguillanneuf*.

3. *S. Eligius*, De rectitudine catholica conversationis.

des plaçaient le talisman de l'*anguinum*, œuf de serpent. Mais la science moderne ne voit dans cet œuf qu'une échinite ou pétrification d'oursin de mer¹, telle qu'il en a été retrouvé, assez récemment, dans un tumulus d'Alaise².

Le serpent symbolisait la métempsycose et l'éternelle rénovation des êtres, parce qu'il change de peau tous les ans. L'œuf représentait la reproduction.

Or, les druides, dans leurs mystères, avaient inventé l'œuf de serpent, chose surnaturelle ; et la peur que les populations éprouvaient en approchant le reptile, donnait encore plus d'importance à l'*anguinum*. En été, dans certaines cavernes de la Gaule, une multitude innombrable de serpents se rassemblaient, se mêlaient, s'entrelaçaient³. Ils infestaient la contrée : au xvi^e siècle, près de la montagne de la Rochette, et du côté de la Savoie, le même phénomène se produisait. Là, du quinze juin au quinze août, toutes sortes de serpents accouraient, d'au moins douze kilomètres loin. La place que ces animaux avaient occupée restait, après leur séparation, couverte d'une écume gluante, dont l'aspect repoussait. Les serpents obéissaient, en se rassemblant, à l'instinct qui porte l'animal à perpétuer son espèce. Les druides croyaient, ou, si on l'aime mieux, faisaient croire qu'il en résultait un œuf, formé de la bave des serpents, de l'écume sortie de leurs corps. Quand l'œuf est parfait, disaient-ils, les reptiles l'élèvent et le soutiennent en l'air par leurs sifflements, d'une manière toute magique.

On s'en empare alors, avant qu'il ait touché la terre. Un homme, aposté à cet effet, s'élance, reçoit l'œuf dans une saie, comme cela a lieu lors de la récolte du gui ; puis il s'enfuit sur son cheval, s'éloigne à toute bride, car les serpents le poursuivent jusqu'à ce qu'une rivière mette un obstacle infranchissable entre eux et lui. Si l'œuf vient

1. Fréret, Œuvres complètes, t. XVIII, p. 210.

2. A. Castan, Revue archéologique, xv^e année, p. 600.

3. Plin. Lib. XXI, cap. 12.

à flotter au-dessus de l'eau où on le plonge, même entouré d'un cercle d'or, il a la vertu surnaturelle, pourvu, toutefois, qu'il ait été pris à une certaine époque de la lune, astre partout intervenant.

Après l'épreuve de l'eau, l'œuf de serpent était d'ordinaire précieusement enchâssé. On le suspendait au cou, et l'homme qui le portait jouissait d'un rare privilège : point de procès qu'il ne gagnât, d'entreprise qui ne lui réussît. Le talisman avait enfin le pouvoir de lui ouvrir un libre accès auprès des rois. L'*anguinum* ressemblait à une pomme de moyenne grosseur. La crête en était cartilagineuse, avec de nombreuses cupules, pareilles à celles des bras des poulpes¹. Cet œuf devint une marque distinctive pour les druides, qui le vendaient très-cher à de riches Gaulois, dont ils exploitaient ainsi la crédule cupidité. Des monuments celtiques représentent la formation de l'œuf², et celle de l'*anguinum*. Deux serpents se dressent sur leur queue, l'un tenant un œuf dans sa gueule, l'autre parcourant l'œuf et le façonnant avec sa bave. Cela atteste l'existence de cette cérémonie et l'habileté des druides, qui donnaient une teinte de merveilleux à un phénomène simple, non particulier à la Gaule. Tout le monde ne sait-il pas que les serpents s'assemblent en boule, tête-à-tête, et queue à queue, lorsqu'ils s'accouplent? Les druides entourèrent de superstitions un fait qui effrayait un peu les populations.

Fables absurdes, auxquelles Pline a ajouté quelque foi. Les Gallois et les montagnards de l'Écosse ont encore une superstition assez semblable à l'*anguinum*; dans la Sologne, en France, on donne le nom d'*œuf codrille* à un œuf que l'on croit pondu par un coq, et qui, rond et gros comme un œuf de pigeon, n'ayant que du blanc et point de jaune, contient un serpent et éclôt seulement par la chaleur du soleil ou du fumier. Le serpent

1. *Plin.* Lib. xxix, cap. 12.

2. Tombeau d'Italie. *B. de Montfaucon.* L'Antiquité expliquée, etc., t. II. Planches.

éclos se cache dans une fente de muraille. Toutes les personnes qu'il voit le premier, meurent; il meurt lui-même, quand il est vu le premier. Il y a une cinquantaine d'années, les habitants d'Ardon (Loiret) brûlèrent des ossements humains déposés dans le cimetière, parce qu'ils recélaient un *codrille*, assurait-on, et que tous les fidèles, en allant à l'église, succombaient ¹. Ne reconnaissons-nous pas, dans cet œuf, l'*ovum anquinum* des Druides, effrayant et fatal?

Les prêtres, sans cesse mêlés à la politique, occupés des choses divines et humaines, jouant tous les rôles supérieurs dans la société gauloise, ne pouvaient rester étrangers à l'étude de la jurisprudence, car il leur fallait appliquer certaines règles de la diplomatie et du droit des gens. Primitivement, ils jugeaient d'après leur instinct d'équité; mais, du temps de César, ils n'étaient pas aussi peu avancés qu'on le croirait dans la science du droit théorique et pratique. Ayant approfondi la nature des choses, ils distinguaient entre le droit et les lois ², savaient et appliquaient les maximes du droit naturel, puis les constitutions et les lois particulières des états ³; ils connaissaient la grande division des lois naturelles, publiques et privées ⁴. L'observation, la réflexion, l'expérience les avaient conduits jusqu'à la science du jurisconsulte. Mais point de codes; rien d'écrit. Leurs maximes de droit ne se conservaient que dans la mémoire, ne se transmettaient que par le chant des bardes.

L'ancien droit français, lui aussi, suivant peut-être les traditions druidiques, posséda un grand nombre de maximes rimées, soit en latin, soit en français ⁵. Seulement, qui pourrait déterminer, d'après les débris infimes de lois celtiques qui nous restent, ce que nos vieilles cou-

1. *Mém. de l'Acad. celtique*, t. IV. p. 95.

2. *César*, De bell. gall., lib. vi, cap. 14.

3. *Strabo*, Lib. iv, cap. 4.

4. *L. Laferrière*, Hist. du droit français, t. II, p. 59 et 60.

5. *Chassan*, Essai sur la symbolique du droit, Introd., p. 38.

tumes en ont conservé? Qui oserait affirmer que celles-ci soient, en grande partie, antérieures à la conquête romaine ¹? Quant à la poésie dramatique du symbole juridique, on peut très-raisonnablement penser qu'elle s'adapta harmonieusement aux principes de la législation théocratique des Gaulois, et aux mœurs de leur pays, sans que la découverte du droit gallique, néanmoins, ait jeté une vive lumière sur ces symboles. Ils nous échappent.

La littérature, essentiellement orale, comprenait les récits historiques, les maximes des lois, les poésies bardiques. Les plus anciens bardits connus sont formés de tercets et de distiques, toujours rimés, en vers très-courts, et se terminant quelquefois par un long refrain, qui roule comme le tonnerre ². Quoi qu'on ait prétendu, l'usage de l'écriture n'existait pas; ou, s'il existait, très-restreint, les druides le gardaient pour eux. La tradition historique se confiait à un certain nombre de prêtres qui accomplissaient un office presque sacré en jouant de la rotte ou de la harpe, et dont les paroles avaient une valeur à la fois prophétique et morale, propre à influencer sur la masse des citoyens. Les druides n'écrivaient pas, dans le principe, afin de ne pas dévoiler leurs secrets au vulgaire; mais ils se servaient entre eux d'une langue hiéroglyphique, dont seuls ils possédaient la clef; langue des *rines* ou *runes*, langue des mystères. Ils composaient leur alphabet secret des rameaux de divers arbres et de plantes, noués ensemble, et combinés de manière à former un sens. Le pommier signifiait science; le bouleau fut l'emblème de la génération et de la victoire; le chêne représenta la divinité, et ses rameaux durent ombrager les prêtres, les autels, les sacrifices ³. Dans le pays de Galles, on trouve aujourd'hui des pierres druidiques

1. P. J. Grosley, Recherches pour servir à l'histoire du droit français, in-12, 1732; J. Michelet, Orig. du droit français, *Introd.* p. LXXXVI.

2. H. Martin, Hist. de France, t. 1^{er}, p. 60, *en note*.

3. Plin. Lib. xvi, cap. 44.

couvertes de ciselures, avec certains signes qui semblent figurer des arbres entrelacés. Ces hiéroglyphes, pour nous inintelligibles, se rapportent sans doute à la langue des runes ¹. Les Irlandais prétendent que leur « bethluisnion » mot qui signifie « bouleau frêne sauvage, frêne des plaines, » — ainsi nomment-ils l'alphabet d'Ogham ², l'alphabet primitif, celui des dieux, — n'a pas disparu chez eux. Chaque lettre y prend l'appellation d'un arbre : *a* est le sapin, *b* le bouleau, *c* le noisetier, etc. Mais rien ne garantit l'étymologie de ce monument ³. Quelques tercets de bardes gallois nous donnent la traduction d'une centaine de rameaux ; par exemple :

La pointe du chêne, le rameau amer du frêne,
Et la douce bruyère, signifient le rêve brisé!...
La pointe du noisetier, le trône d'égale longueur,
Attachés avec des feuilles de chêne, signifient :
Heureux qui voit celui qu'il aime ⁴.

Ne s'imagine-t-on pas entendre le langage symbolique des arbres, comparable à celui des fleurs, dont il constitue peut-être une des origines ?

Comme écriture particulière aux Druides, les runes n'ont pas d'équivalent. Que le terme de rune dérive de *runen* (faire une entaille), ou de *runa* (mystère), il n'en est pas moins vrai que cette langue avait le caractère essentiellement religieux. Elle formait, dit J. J. Ampère, « la cabale du Nord. » Dans la vie ordinaire, les prêtres adoptaient l'écriture et le langage de tous. César parle de l'usage où on était, à son époque, d'appliquer les caractères grecs à l'idiome gaulois ; ce témoignage s'appuie sur des médailles et des inscriptions, notamment sur les amulettes de Marcellus Empiricus, de Bordeaux, parvenues jusqu'à nous. Toutefois, l'usage des caractères

1. Chassan, Essai sur la symbolique du droit, *Introd.*, p. LXXV.

2. V. plus haut, p. 149 et 150.

3. H. Martin, Hist. de France, t. I^{er}, p. 67, *en note*.

4. J. Reynaud, l'Esprit de la Gaule, p. 235 et 236.

grecs, ou plutôt pélasgiques, n'était commun que dans le Midi, puisque le vainqueur d'Alésia écrivait à un de ses lieutenants de la Belgique en caractères grecs, afin de ne pouvoir être lu par les chefs gaulois de ce pays. L'alphabet dit *Celtibérien* se composait de capitales grecques, pour la plupart peu modifiées ¹.

Non-seulement la littérature avait une portée complètement religieuse, non-seulement les druides, par leur condition de lettrés, dirigeaient le moral des classes les plus humbles, mais l'art aussi était sacré et représenté par les bardes, qui, fidèles aux usages primitifs, ou goûtant peu la plastique, n'admettaient ni la statuaire, ni la peinture, ni l'architecture. A peine, dans le culte, toléraient-ils quelques danses, où ils voyaient une agitation plutôt qu'une mimique. Les deux modes de l'art qui, réunis, touchent les sens le plus finement et sont spiritualistes, en offrant à l'imagination la plus vive pâture, la musique et la poésie paraissent leur avoir suffi ². En effet, les seuls objets d'art proprement dits, qui nous restent, sont quelques statues en terre cuite, grossièrement dessinées ³, des monnaies, colliers, anneaux, bracelets émaillés. Ils appartiennent d'ailleurs à l'industrie et ne datent pas de l'époque primitive.

D'une part, mystère, et, d'autre part, absence de formes plastiques; dans la religion des druides. Il en résultait que les fêtes et les cérémonies religieuses imposaient uniquement par leur gravité. Nous avons assisté à celles qui accompagnaient les prescriptions magico-chirurgicales (V. plus haut, p. 171 et suiv.); il nous reste à connaître le *Béil-tin*, le *Samh-in*, établis en l'honneur de la grande nature.

Le *Béil-tin*, fête du feu du soleil, se passait au printemps, le premier mai. On allumait des feux sur les mon-

1. H. Monin, Monuments des anciens idiomes gaulois, p. 162.

2. *Encyclopédie nouvelle*, article *Druidisme*.

3. On en conserve une, avec inscription, au musée de Sèvres.

tagnes, pour proclamer la victoire de Bel sur l'hiver. A ces feux, on purifiait les troupeaux, usage dont la Bretagne a gardé quelques traces : l'*Eostur* des pays scandinaves et Germains, fête pendant laquelle ceux-ci immolaient un porc à Freya, déesse des moissons, se célébrait vers la même date. Probablement les Gaulois faisaient alors des sacrifices d'animaux en l'honneur de Belen. Bretons, Gaulois, Scandinaves, Irlandais, Germains, tous allumaient des feux de joie. Au moyen âge, en Belgique et en Allemagne, les Feux de Pâques remplacèrent l'*Eostur* : une cérémonie chrétienne succéda à la fête païenne ¹.

Avant 1789, la fête du printemps avait lieu le lundi de Pâques à la Motte du Pougard (arrondissement de Dieppe), où il se formait une assemblée d'habitants des deux sexes, venus des villages voisins. On mettait cent œufs dans un panier, qu'on plaçait au bas de l'éminence. Quelqu'un de la troupe réunie en cercle prenait chaque œuf et le portait successivement sur le haut de la motte ; lorsqu'il les y avait tous déposés, il les reprenait aussi un à un, et venait les replacer dans le panier. Pendant ce temps, un homme de l'assemblée courait jusqu'à Bacqueville, bourg situé à deux kilomètres de la motte du Pougard. S'il pouvait revenir avant que le centième œuf fût remis dans le panier, ce qu'on appelait « courir les œufs », il gagnait le prix de la course, et toute l'assemblée, joyeuse, dansait en rond autour de l'éminence, en figurant ainsi la chaîne sans fin des dogmes druidiques, comme l'œuf figurait l'antique *anguinum* ². On se demande, alors, si l'œuf de serpent aurait donné naissance à l'usage des œufs de Pâques.

Au solstice d'été, des réunions s'organisaient, et peut-être servaient aux concours bardiques. La fête du mariage était fixée au premier août. Or la Saint-Jean a remplacé

1. *Bernard Schayes*, Essais historiques sur les usages, les croyances, les traditions des Belges, p. 15. In-8°, Bruxelles, 1834.

2. *Mém. de l'Acad. celtique*, art. Noël, t. IV, p. 239 et 240. V. plus haut, . 480 et suivantes.

la fête du solstice d'été, et l'on y a transporté les feux du Béil-tin ¹. Dans quelques-unes de nos campagnes, les habitans allument encore le feu de la Saint-Jean, qui commença d'être en usage, sans doute, quand le concile de Leptines défendit de célébrer les solstices.

Le solstice d'hiver amenait une fête qui se confondait presque avec la cueillette du gui, et plus tard avec notre premier de l'an et nos jours gras. On l'appelait *Joule*, *Jole* ou *Joel*, mots qui signifient soleil, (les mots *hiaul* et *houl* s'emploient toujours en Basse-Bretagne et dans la Cornouaille). Noël a remplacé, avec les idées chrétiennes, cette fête d'Ioule; Noël a substitué aux sacrifices sanglants les festins et les réjouissances; Noël s'appelle Jaul dans les langues septentrionales. Seulement, la fête chrétienne a une date fixe, tandis que la fête païenne durait depuis le solstice d'hiver jusqu'au six février, c'est-à-dire pendant le temps, au moins, du carnaval moderne. La célébration de la Nativité du Christ a succédé au culte du soleil, fêtant le moment où cet astre commence une marche rétrograde, triomphe des frimas, et rend à la terre des jours plus longs et une plus douce température. On sait qu'à l'époque de Noël, pendant le moyen âge, il y eut des fêtes mi-bouffonnes, mi-sacrées, de l'*âne*, des *Diacres* et des *Fous*: la première, le 25 Décembre; la seconde, le 26 du même mois; la troisième, du premier au six janvier ². Dans le village des Andrieux (Hautes-Alpes), les paysans conservent, le 10 Février, la fête du soleil, parce qu'ils ont été privés cent jours de la vue de cet astre. Dans le Jura, le soir de Noël, les jeunes garçons portent et brandissent, au haut des collines et des montagnes, des torches ardentes nommées fouailles ³. La fête de la *Soule*, en usage dans presque toute la France jusque vers le xv^e siècle, avait été, selon Pezron, La Tour d'Auvergne et Lebeuf, instituée en l'honneur du soleil.

1. H. Martin, Hist. de France, t. I^{er}, p. 72, en note.

2. Alf. Maury, les Fées du moyen âge, p. 56, 57 et 58, en note. In-8°, 1813.

3. Mém. de la Soc. royale des antiq. de France, 4^o série, t. VI, p. 453.

Le *Samh-in*, ou fête du dieu de la paix, commençait l'hiver, et tout porte à croire que les Gaulois, n'ayant pas d'automne, la célébraient le premier novembre, au moment où le soleil perdait sa force, où le froid allait se faire sentir. Alors, on renouvelait tous les feux du pays à celui qui était allumé par les prêtres ¹, et qui brûlait perpétuellement au fond des forêts, sur les autels ², grâce à l'huile médique. Le feu sacré était le *Père-feu*, établi dans le milieu de la Gaule. Selon les traditions de l'Irlande, pendant la nuit du premier novembre, on éteignait le Père-feu, et de même s'éteignaient tous les feux particuliers, de montagne en montagne ³, pour symboliser la mort de la nature entière. D'après la doctrine druidique, cette mort n'était que temporaire; la rénovation de la nature ne tardait pas à lui succéder: le Père-feu se rallumait, les feux particuliers aussi, le monde renaissait à la vie ⁴.

Le « jour des morts », dans le christianisme, est une continuation, modifiée, un souvenir de la nuit sombre du premier novembre, dans le Druidisme: l'idée de trépassés et d'âmes ressuscitées a inspiré l'une et l'autre fêtes.

Peu de cérémonies avaient lieu sans sacrifices d'animaux. Ces derniers provenaient des holocaustes où l'on immolait des victimes humaines. C'étaient d'affreux usages, qu'on ne peut se refuser à reconnaître en présence des faits, mais qui trouvent jusqu'à un certain point leur excuse dans l'histoire de nos ancêtres, parce que, comme l'observe Bossuet, les sacrifices humains ont existé chez toutes les nations antiques. Sans doute ils devenaient rares déjà vers l'époque de l'arrivée des Romains en Gaule; sans doute on se contenta alors de faire à la victime une légère blessure et d'arroser l'autel de son généreux sang ⁵. Mais, antérieurement, ils

1. *C. J. Solini Polyhistor*, cap. 22.

2. *David de Saint-Georges*, Recherches sur les antiquités celtiques et romaines, de arrond. de Poligny et de Saint-Claude, in-8°.

3. *H. de la Villemarqué*, Barzaz-Breiz, t. 1^{er}, p. 9 à 19.

4. *F. d'Eckstein*, le Catholique, revue, octobre 1829, p. 156.

5. *F. F. Brunet*, Parallèles des religions, t. 1^{er}, p. 98. In-4°, Paris, 1792.

étaient nombreux, et le mépris du Celte pour la mort s'accordait avec la pensée de périr sur un autel, frappé par le sacrificateur, en présence d'une foule recueillie, et avec l'espérance de renaître aussitôt dans les régions divines.

Souvent la victime, volontaire, entonnait un chant de mort qui ressemblait à un hymne triomphal ¹. Elle obéissait au fanatisme; elle se dévouait, dans l'intérêt public, pour apaiser la colère céleste, ou, dans son intérêt personnel, pour aller tout droit au paradis. D'autres fois, et surtout dans les dernières années du Druidisme, la victime immolée était choisie parmi les coupables surpris en flagrant délit de vol, rapine ou crime ². On maintenait entre la sentence et l'exécution un intervalle de cinq ans, pour laisser au condamné le temps de se repentir et de se purifier moralement, avant de reparaitre au seuil d'une autre vie ³. Alors ce criminel, réhabilité, devait mourir comme victime volontaire et victime de justice tout ensemble. Le sacrifice rachetait l'âme. On sacrifiait aussi des captifs, les plus jeunes et les mieux faits ⁴, ou bien des esclaves, que les familles brûlaient avec le cadavre de leur maître défunt, comme nous l'avons vu en décrivant les funérailles gauloises.

Dévouement magnanime, expiation, féroce abus de la victoire et barbares actions de grâces rendues aux dieux, voilà la triple idée des sacrifices humains. Le sacrificateur perceait la victime au-dessus du diaphragme; il tirait des pronostics d'après la pose qu'elle avait en tombant, d'après les convulsions de ses membres, d'après l'abondance et la couleur de son sang ⁵. Ou bien elle était pendue à un arbre. Quelquefois on la crucifiait à des poteaux dans l'intérieur des sanctuaires, c'est-à-dire dans les cercles de pierres tracés au milieu des bois; quelque-

1. *H. de la Villemarqué*, Contes des anciens Bretons, t. II, p. 292.

2. *Cæsar*, De bell. gall., lib VI, cap. 46.

3. *J. Reynaud*, L'Esprit de la Gaule, p. 55.

4. *D. Martin*, Religion des Gaulois, t. I^{er}. p. 496.

5. *Diod. Sicul.* Lib. V.

fois on faisait pleuvoir sur elle, jusqu'à ce que mort s'ensuivît, une nuée de dards ou de flèches ¹. Souvent, enfin, on élevait un colosse d'osier ou de foin, qui était rempli d'hommes vivants. Le sacrificateur y mettait le feu.

Les victimes expiraient, les unes consumées par la flamme, les autres suffoquées par la fumée ², au bruit des chants druidiques, de la musique des bardes et des acclamations de la foule. Ce dernier genre de sacrifice humain était le plus solennel, le plus usité aussi. Le sang des hommes avait coulé autant par la main des Némèdes et des Tuatha, que par celle des druides ; car les principaux dieux du polythéisme, on le sait, recevaient l'honneur des sacrifices humains ³. C'était pour les moindres divinités, ou dans des circonstances ordinaires, que les Gaulois se contentaient d'immoler des animaux de toute sorte, dont la chair servait aux festins sacrés qui se faisaient dans les sanctuaires, où ne pénétraient pas les étrangers, les gens non initiés à la religion du pays, religion nationale et gardienne de l'unité gauloise ⁴.

Il est croyable, même, que les Gaulois n'accomplissaient aucun acte pieux sans être armés. Prier, combattre, cela constituait le devoir suprême, au point de vue druidique. Dans l'enchaînement qui exista si longtemps entre le sacerdoce et la politique, la nationalité gauloise gagna beaucoup. Le centre, le « milieu sacré, » le sanctuaire des cérémonies par excellence, celui auquel ressortaient les milieux des différentes nations (V. plus haut, p. 113,) avait été merveilleusement choisi ou offert par le hasard. Les *Parisii* s'y trouvaient. Chose remarquable ! Paris est devenu la capitale de la France, de même que le milieu sacré avait en quelque sorte déterminé une capitale de la Gaule !

1. *Strabo*, Lib. iv, cap. 4.

2. *Cæsar*, De bell. gall., lib. vi, cap. 46 ; *Strabo*, lib. iv, cap. 4.

3. D'après Lucain, Lactance et Marcus Minutius Felix.

4. *Simon Pelloutier*, Hist. des Celtes, t. II, livre iv, ch. 5, in-4°. Paris, 1771.

V.

A l'ordre des druides étaient affiliées les druidesses. Ici, un monde de difficultés s'élève, pour déterminer le rang de ces femmes dans la religion gauloise. D'un côté, elles ne partageaient pas les prérogatives du sacerdoce, et ne marchaient pas de pair avec les prêtres; mais, de l'autre, comme elles passaient pour posséder le don de magie et de prophétie, leur influence religieuse l'emportait peut-être sur celle des druides eux-mêmes, aux yeux des masses. Elles étaient subordonnées au clergé, elles servaient d'instrument à ses volontés, et cependant elles accomplissaient parfois spécialement certains rites et sacrifices. Quelques-unes gardaient leur virginité et portaient la ceinture, ainsi que les druides, — usage adopté depuis dans la vie monastique; d'autres se mariaient, mais devaient observer presque perpétuellement les lois de la continence; beaucoup, enfin, ne se séparant point de leurs maris, menaient la vie de famille, d'épouses et de mères laborieuses.

Pythonisses, sybilles, vestales, enchanteresses, bacchantes, dryades, nymphes, etc., mélange confus, provenant de plusieurs croyances antiques, qui assignaient à la femme un rôle d'inspirée, et dont celle-ci profitait souvent pour tromper à son profit les populations crédules, les druidesses rendaient des oracles, présidaient à des sacrifices, accomplissaient des rites mystérieux, sévèrement interdits aux hommes. L'institut de ces femmes leur imposait des lois bizarres et contradictoires. Leurs asiles étaient encore plus retirés, plus séparés du monde, plus sauvages que ceux des prêtres. Elles s'enveloppaient de voiles impénétrables; elles étaient magiciennes au premier chef; elles descendaient bien de la fée Blanche qui, dans la légende, veut empêcher le Nain de toucher à la

chaudière contenant les plantes magiques (V. plus haut p. 155); elles semblaient avoir permis seulement aux druides de goûter au breuvage de la science; elles dominaient par l'inconnu, le vague terrible, et montaient les imaginations au point de les égarer : aussi leurs compatriotes leur donnaient le nom d'Alruner (*all*, tout, *runa*, mystère) ou prophétesses, et les Romains, celui d'Aurenia.

Pour comble, elles habitaient le plus souvent des îles regardées par les Celtes comme des images de la Terre ¹, devenues sacrées à cause de leur séjour, et changées peut-être en lieux de délices, où allaient vivre heureuses les âmes des morts vertueux, ce qui fait penser aux îles Fortunées des anciens ². Tels les écueils sauvages de l'archipel armoricain; tels certains îlots de la Grande-Bretagne.

A peu de distance de la côte des Corisopites, aujourd'hui Cornouaille française, près de Sainte-Croix, en face du Raz de Plogoff, apparaît l'île de Sein, l'antique *Sena*. Là, au milieu de rochers rudement et incessamment battus par les flots, résidait le collège célèbre des neuf vierges terribles, appelées *Senæ* ou *Sènes* par les Gaulois, qui leur attribuaient le don de faire des choses merveilleuses.

Personne n'abordait cette île sans terreur. Les *Sènes*, nommées aussi parfois « servantes de Pluton, de Cérès et de Proserpine, » répondaient aux marins seuls, à ceux qui avaient entrepris le voyage pour les consulter : on venait vers elles de toutes les parties de l'Europe, et même de l'Asie, tant leur célébrité était répandue.

Elles vivaient à peu près comme les vestales romaines, vouées à une perpétuelle virginité. Selon la croyance commune, elles apaisaient les vents et les flots par des conjurations, prenaient à leur gré toutes les formes de bêtes, guérissaient des malades que d'autres

1. *Taciti Germania*, cap. 40.

2. *Edouard Richer*, cité par *Alf. Maury*, *Les Fées du moyen âge*, p. 44.

avaient déclarés incurables, connaissaient et prédisaient l'avenir ¹. Somme toute, leur puissance occulte dépassait celle des druides. Dans l'île de Sein, où, assurément, on célébrait les mystères de la fée Blanche et du Nain, et les rits cabiriques, dont on a retrouvé tant de traces en Irlande ², la lune était plus particulièrement honorée qu'ailleurs. C'était une coutume de s'ageuouiller devant elle. Aussi les cérémonies extraordinaires, les enchantements nocturnes, les épreuves effrayantes pour l'initiation s'y succédaient. Nous ignorons les détails de ce culte, qui se composait de pratiques polythéistes, jointes à celles du Druidisme; mais nous savons qu'au premier jour de l'an, on faisait un sacrifice aux fontaines. Chacun offrait un morceau de pain couvert de beurre aux sources de son village. Au xvii^e siècle, les habitants de l'île de Sein se mettaient encore à genoux en face de la lune, et récitaient en son honneur l'oraison dominicale ³.

Redescendons l'Océan jusqu'à l'île de Groix, située devant l'entrée de la rade de Lorient. Le nom de cette île, dont l'orthographe a beaucoup varié, était primitivement *Groa* ou *Enez-er-Grouac'h* (île des Sorcières). Il y reste de nombreux débris de monuments druidiques, et, sans prétendre que Pomponius Mela se soit trompé en prenant Sein pour Groix, on peut penser que cette dernière localité posséda aussi un collège de druidesses ⁴.

Sur le mont Belen, près de Carnac, des magiciennes habitaient aussi, disait-on, et elles avaient le pouvoir de changer les hommes de mer en animaux.

A l'embouchure de la Loire, dans un des îlots que le navigateur aperçoit en entrant dans la pleine mer, les

1. *Pompon. Mela*, Lib. III, cap. 5.

2. *Ad. Pictet*, Le culte des Cabires chez les anciens Irlandais.

3. *Vie de Michel le Nobletz*, par le P. de Saint-André, p. 185 et 186. Cité par la *Villemarqué*.

4. *Cayot Délandre*, Le Morbihan, son histoire et ses monuments, p. 491, in-8°, Vannes et Paris, 1847; *Fréminville*, Antiquités de la Bretagne, Finistère, partie II.

prêtresses des Nannètes ressemblaient aux Bacchantes de la Grèce ¹. Elles étaient mariées, et pourtant aucun homme n'osait approcher de leur demeure, craignant que ces prêtresses, jalouses de leur chasteté, ne le missent en pièces, à l'imitation des Bacchantes dont parle Euripide.

A des époques fixes, elles venaient nuitamment sur le rivage, visiter leurs maris. Vers la fin du jour, elles partaient de l'île dans de légères barques conduites par elles, et passaient la nuit dans des cabanes préparées pour les recevoir; mais, dès que l'aube paraissait, elles s'arrachaient bien vite aux embrassements de leurs époux, couraient à leurs nacelles, et regagnaient à force de rames leur île solitaire. Une fois l'an, selon les historiens anciens, elles célébraient une fête sanguinaire ², où elles jouaient les rôles de sacrificateurs et de victimes; une fois l'an, en un jour, c'est-à-dire dans l'intervalle d'une nuit à l'autre, elles devaient abattre et reconstruire le toit de leur temple avec les matériaux que chacune d'elles apportait. A peine le soleil s'était-il levé que, couronnées de lierre et de feuillage vert, elles se rendaient au temple pour remplir leur devoir, et célébrer leurs mystères avec des clameurs plus fortes que celles des Thraces et des Indiens. Si l'une d'elles, en travaillant, laissait tomber à terre quelque chose des matériaux sacrés, un cri de mort était proféré par toutes; et ses compagnes, alors semblables aux Furies, la frappaient et lacéraient, dispersaient ses chairs sanglantes, en les promenant çà et là autour du temple. Il y en avait toujours une à qui ce malheur arrivait ³, et que la fatalité dévouait à la mort.

Il est ici question de « temple. » Donc, Strabon ne cite pas un fait remontant à l'époque du Druidisme, mais seulement à César, quand les sanctuaires de bois et de

1. *Strabo*, Lib. iv, cap. 4.

2. *Am. Thierry*, Hist. des Gaulois, liv. iv, chap. 4^{er}.

3. *Strabo*, Lib. iv, cap. 4; *Dionysii* Periegesis oïcoumenos, v. 565.

pierre existaient; à moins que les prêtresses des Nannètes ne possédassent par exception des temples, selon les coutumes phéniciennes et les rits des Cabires. Les druidesses des îles armoricaines et irlandaises semblaient imiter les orgies du culte de Bacchus et des mystères de Samothrace; d'où l'erreur de Strabon, qui donne le nom de Proserpine à Koridwen, la fée Blanche.

Un autre collège de prêtresses avait une coutume étrange et barbare : ces femmes, douées aussi du don de prophétie, ne pouvaient découvrir l'avenir qu'aux hommes qui les avaient profanées. C'était l'incitation charnelle dans tout son développement; ou, au contraire, la virginité vaincue qui dévoilait forcément ses mystères.

De ces différentes singularités, particulières aux druidesses, il résulta que leur influence sur les masses dura incomparablement plus longtemps que celle des druides. De là naquit la féerie, avec son nombreux cortège d'affiliés, ses traditions persistantes, ses enchantements voluptueux ou terribles. Le polythéisme des premiers habitants de la Gaule, le druidisme des Kymris, le paganisme des Romains, introduit par la côte méditerranéenne d'abord, puis par la conquête romaine, se confondirent pour augmenter les superstitions féériques. On retrouvait partout le culte de Diane, n'importe sous quel nom, ici comme la déesse des bois, là comme une personnification de la lune, si propice aux mystères, aux rêves de l'imagination. L'ancien Nemausus, protecteur des Arécomikes, devint Nemausa-Hécate, ou Diane, dont le temple se voit encore à Nîmes ¹. Plus tard, sur l'esprit du vulgaire, les divinités féminines eurent plus d'empire que les dieux du second ordre, et peut-être, même, que ceux du premier.

Les prêtresses gauloises étaient fatidiques. Ordinaire-

1. J. F. A. Perrot, *Lettres sur Nîmes et sur le midi*, t. 1^{er}, p. 233, in-8^o; Nîmes, 1840. Voir plus haut, p. 147.

ment vêtues de blanc, avec ceintures, portant des couronnes, belles et voilées, assises au bord des fontaines, demeurant dans les îles ou au fond des bois, tirant des sorts, protégeant les villes et les familles, se réunissant en assemblées nocturnes, dansant en cercle à la lumière de la lune, guérissant avec des herbes magiques, elles avaient plus ou moins les caractères et les attributs dont l'antiquité dota les parques, les déesses-mères, les nymphes, etc. Elles portèrent le fuseau et la quenouille.

En Saintonge, les paysans donnent encore aux fées les noms de Bonnes et de *Filandières* : ce sont de vieilles femmes, errant la nuit, le plus souvent au nombre de trois, et assises près des fontaines solitaires ¹.

Quelquefois les druidesses, accablées d'années, faisaient impression par leur laideur et leur cruauté. Celles-là suivaient les armées, immolaient les prisonniers au-dessus de la chaudière fatale. Elles avaient un aspect terrible; elles étaient malfaisantes, autant que les premières étaient charmantes et bonnes. La religion chrétienne les regarda toutes comme des esprits du mal — fées, magiciennes, sorcières, maudites, — qu'on devait fuir, sinon frapper. « Il ne faut pas couronner la fée, » dit un proverbe correspondant à celui-ci : « Il ne faut pas réveiller le chat qui dort, » mais laisser en repos ceux qui peuvent faire du mal. Pendant le moyen âge, mille croyances superstitieuses s'élevèrent à l'endroit de ces femmes surnaturelles, croyances qui n'ont pas disparu entièrement dans nos campagnes. Shakespeare (*Macbeth*) place trois sorcières autour du chaudron magique, qui n'est plus celui de Kōridwen, renfermant toute science, mais un réceptacle de tous les maux en germe.

Non-seulement les déesses topiques et locales se transformèrent en druidesses, après l'invasion des Kymris, mais encore les druidesses se transformèrent en fées, après la ruine du Druidisme. Cependant, malgré ces

1. *Alf. de Nore, Coutumes, mythes et traditions, etc., p. 151.*

transformations successives, les divinités autochtones conservèrent en quelque sorte leur empire sur les imaginations, et tout ce qui avait été druidique devint féerique. Dans les lieux où les druides et les druidesses avaient célébré leurs mystères, les fées et les magiciennes furent censées se livrer à leurs incantations, faire leur sabbat. C'étaient les druidesses ou les fées, selon les légendes, qui avaient semé sur le territoire gaulois les pierres qu'on y voyait placées en cercle, fichées en terre, alignées, branlantes, tournantes, etc., par exemple les pierres de la Tioule de las fadas, à Pinols (Haute Loire), apportées sur leurs têtes par trois fées, blondes et pâles, venant, dit-on, s'assembler là et filer leur quenouille ; la Pierre de minuit des environs de Blois, qui *vire* annuellement à Noël, assurent les paysans ; la pierre tournante qui est près de Tours ; la Roche branlante, pierre branlante située près de Clermont-Ferrand.

Les fées, de même que les druidesses, demeuraient dans les grottes et autres monuments druidiques ; les unes et les autres savaient la signification des runes emblématiques. Par elles se perpétua le souvenir du Druidisme et de son culte. Sous le patronage des fées furent placés les dolmens, les menhirs, les tombelles, les alignements, toutes les pierres qui avaient un caractère religieux. Près de Vihiers (Maine-et-Loire), des roches factices existent : la première, la plus célèbre, est la roche des fées. Près de Vienne (Isère), on trouve le Puits aux fées ; à Langeac (Haute-Loire), les Peyrres de las fadas, les Pierres des fées ; près de Noailles (Oise), la Pierre aux fées ; près de Draguignan, la Pierre de la fée, et les Géantes, à Bourg Saint-Andéol (Ardèche). Citons aussi le peulvan de Sainte-Hélène (Lozère), appelé lou Bertel de las fadas, le fuseau des fées ; les dolmens de Saint-Maurice (Hérault), qu'on nomme Oustals de las fadas, Maison des fées ; à peu de distance de Lodève, le Traou de las maskas, Trou des sorcières ¹ ; près de Felletin (Creuse), les dolmens qu'on ap-

1. *Mém. de la Société des antiq. de France*, t. XXI, p. 327.

pelle Cabane des fées ; le Trou des fées, sur la route de Dijon à Plombières ; la Grotte aux fades, près des ruines du château d'Urfé ; la Chambre des fées, près du village de Borne (Haute-Loire), — grottes qui appartiennent à l'époque celtique ¹. A Bouloire (Sarthe) une réunion de peulvans, aujourd'hui disparus, était un « cimetièrre des sorcières. » En Provençé, la pierre dite Lauza de la fada rappelle les sacrifices que l'on y offrait à la fée Esterelle, douée du pouvoir de rendre les femmes fécondes ². Enfin la Haye des fées, en Lorraine, est un petit bois plein de souvenirs druidiques.

N'en concluez pas que les fées eussent conservé cette puissance immense et divine que l'on attribuait aux protectrices de l'humanité, aux parques, aux déesses-mères, aux druidesses. Elles exercèrent bien quelque influence sur la destinée des enfants et sur celle de l'humanité en général : la naïveté populaire leur accorda le doux titre de « marraines, » et leur reconnut tout au moins beaucoup d'adresse ; « c'est une fée, » dit le proverbe. Mais le christianisme, les traitant comme de mauvais génies, purifia leurs asiles, ou y mit des Saints et des Saintes, et même la Vierge Marie. La tradition constante de la cathédrale de Chartres, dont la pierre fondamentale est païenne, comme celles d'une foule d'églises en France, atteste que le culte de la Vierge Marie y fut adroitement substitué au culte d'une vierge carnute, vénérée par les druides, et devant mettre un Dieu au monde par l'opération d'un esprit ³. *Virgini parituræ!* Cette inscription, postérieure au druidisme, n'en consacre pas moins la tradition. Le peuple vit dans les fées des sorcières dont les rondes magiques et les nocturnes ébats trahissaient la diabolique origine, dont les breuvages enchantés ou les plantes médicales devaient, pour

1. Alf. Maury, Les fées du moyen âge, p. 46 et 47.

2. Jacq. Cambry, Monuments celtiques, p. 342, in-8°, 1805.

3. H. de la Villemarqué, Myrdhinn, p. 9.

ne pas nuire et pour garder leur vertu, être placés sous l'invocation du Christ et des saints ¹. Le gui devint « l'Herbe de la Croix; » le séneçon, béni solennellement le jour de la Saint-Roch, devint une panacée pour les bêtes à cornes, remplaçant peut-être, dans quelques cantons de la France, le *samolus* des druides ². Des pierres celtiques reçurent des noms chrétiens : la lande Marie, près d'Essé, avait été longtemps un séjour de fées. Locmariaker (Morbihan), où les antiquités curieuses abondent, veut dire « le lieu de la belle Marie. » Les populations, changeant le thème de leurs croyances superstitieuses, s'imaginèrent parfois que la Vierge Marie, et non plus les fées, avait transporté les pierres de Cognac ³; qu'elle avait apporté de fort loin, en filant sa quenouille et dans son tablier, la *Roche-Branlante* ⁴, située près de Clermont-Ferrand. Le fil que filaient les fées se changea en « fil de la bonne Vierge. » Une antique pierre levée, aujourd'hui renversée, de l'arrondissement d'Alençon, attire, depuis plusieurs siècles, les hommages des personnes pieuses, comme ayant été « le lit du bienheureux ermite Cénery; » à certains jours, les pèlerins en extraient avec leurs couteaux une poussière qui leur semble un spécifique infail-
 lible contre les tranchées des enfants, et ils mêlent cette poussière avec une bouillie de farine de blé ⁵. Dans les Pyrénées, bien des bergers donnent aux dolmens le nom de « Saintes pierres. »

L'Armorike avait été la contrée polythéiste et druidique par excellence; la Bretagne, qui nourrit encore plus d'un chêne du temps des druides, fut couverte de lieux féeriques ou effroyables. Quelques noms les rappellent : Roche aux fées, Caverne de l'enfer, Ile bénie, Val sans retour,

1. *Alf. Maury*, Les fées du moyen âge, p. 54 et suiv.

2. *V.* plus haut, p. 173; *Ant. Reynier*, Économie publique et rurale des Celtes, des Germains, etc., p. 196, 1818, in-8°.

3. *Mém. de la Société des antiq. de France*, t. VII, p. 31.

4. *Mém. de la Société des antiq. de France*, t. XII, p. 85.

5. *Mém. de la Société des antiq. de Normandie*, année 1835. p. 5.]

Forêt des pleurs ¹. Quand Tibère eut supprimé les Druides, la magie se réfugia dans la Bretagne ², toujours tellement éprise de prophéties que, plus tard, les Français voulant qualifier une attente chimérique voisine de la folie, plaisantèrent « l'espoir breton. » Les Korrigans (*gwenn*, génie ou *gwynn*, femme, et *korrig*, diminutif de *korr*, petit) étaient les successeurs des femmes que les historiens anciens appelaient harrigènes ou garrigènes ³, et encore gallicanes ⁴; des femmes qui suivaient Koridwenn, la Fée blanche (V. plus haut, p. 155), dont le nom a une étymologie semblable à celle de korrigan ⁵. Elles connaissaient l'avenir, avaient le « mal sacré, » « le mal béni » ou catalepsie, la manie poétique nommée « mal de Merlin; » elles commandaient aux agents de la nature, se transformaient de la façon qu'il leur plaisait, allaient instantanément d'un bout du monde à l'autre, célébraient une grande fête nocturne au retour du printemps, dansaient et faisaient festin au clair de la lune, s'habillaient de blanc, possédaient enfin toutes les vertus magiques.

Quelques paysans bretons s'imaginent et assurent encore que les korrigans sont d'illustres princesses gauloises qui n'ont pas voulu embrasser le christianisme, quand les apôtres prêchèrent devant elles : aussi sont-elles maudites. Près de Pontusval (Finistère), des jeunes filles qui dansaient au moment où une procession vint à passer, refusèrent de cesser leurs amusements profanes et furent métamorphosées en pierres, appelées les Dans-euses. Dans le pays de Galles, les habitants se figurent que les korrigans sont les âmes des druides condamnées à faire pénitence ⁶. Les Bas-Bretons prétendent qu'elles

1. *Daru*, Hist. de Bretagne, t. 1^{er}, liv 1^{er}, in-8°, Paris, 1826.

2. *Plin.* Lib. xxx, cap. 4.

3. *Pompon. Mela*, Lib. III, cap. 6; Vieux manuscrits.

4. *Fl. Vopisci Aurelianus*, cap. 44.

5. *H. de la Villezargué*, Barzaz-Breiz, *Introd.* p. XLV.

6. *Alf. Maury*, Les fées du moyen âge, p. 39 et 40; *Ém. Souvestre*, Le départ. du Finistère en 1836; *Voyage de Cambry*, nouv. édit. p. 209, en note.

sont animées d'une haine mortelle contre la Vierge, et que le samedi, jour consacré à Marie, est un jour néfaste pour elles. Près de la fameuse pierre levée de Poitiers, sur la route de Maupertuis, on croit que des cris et des gémissements plaintifs se font entendre tous les soirs dans l'étang de Marchais : c'est qu'une fée puissante y fut noyée il y a longtemps, et « demande qu'on vienne à son secours »¹.

L'apparition du christianisme signala donc la ruine des fées, race désormais chassée au moyen des prières ferventes. On craignit de les voir retenir dans les doctrines druidiques quelques chrétiens effrayés, ou voler des enfants, ou suborner des seigneurs. Leur beauté physique, disait-on, cachait d'affreux défauts. Partout, en France, comme dans les autres pays de l'ouest et du nord, la féerie eut ses personnages typiques, qui ne protégeaient plus, mais étaient des sujets de terreur. Plusieurs exceptions seulement existaient ; çà et là, quelques fées étaient « bonnes » comme dans l'antiquité, faisaient des dons aux nouveau-nés, prenaient soin des petits enfants et pronostiquaient leur sort futur. En Bretagne, d'illustres familles se réclamèrent chacune d'une bienfaitrice fée ; en Poitou, on considéra le château de Lusignan comme une construction de la bonne fée Mélusine, dont prétendirent aussi descendre les maisons de Luxembourg, de Rohan et d'Archiac. Au bord des fontaines, d'ailleurs, dans les cavernes et au fond des bois, les personnages de la féerie, avec des noms différents, selon les différentes contrées, agirent sur les imaginations crédules. Il y eut des fées, des *fadass*, des *fadess*, chez les peuples du midi ; des *milloraines*, en Normandie ; des *stries*, qui mangeaient les enfants² : par exemple, près d'Eauze (Gers), la fée Matte, à laquelle les habitants de la ville fournissaient un enfant en tribut³ ; des *Mélusines*, en Dauphiné, moitié

1. *Mem. de la Soc. roy. des Antiq. de France*, 1^{re} série, t. VIII, p. 458.

2. Capitulaires de Charlemagne, année 798.

3. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XIV, p. LXXIV.

femmes, moitié serpents ; des sylvatiques ou femmes champêtres, qui possédaient un corps, se montraient aux gens qui avaient su les toucher, leur accordaient les dernières faveurs, s'évanouissaient ensuite, et devenaient invisibles ¹ ; des lames (*lamæ*), femmes qui parcouraient les maisons la nuit, se glissaient dans les muids de vin, fouillaient dans les paniers, la vaisselle et les marmites, enlevaient les enfants des berceaux, allumaient les chandelles, et tourmentaient quelquefois les personnes qui se reposaient ². A ces fantômes féminins, à ces génies plus ou moins terribles, le peuple éleva dans les campagnes des chapelles grillées où l'on vint, pour les fléchir, allumer des flambeaux, immoler un porc, et murmurer tantôt des paroles magiques, tantôt des prières chrétiennes.

Combien de nos paysans, de nos citadins timorés, même, croient encore aux fantômes, aux revenants, aux esprits, aux démons, aux fées, à ces légions malfaisantes que le bon sens a vainement combattues ! Pour beaucoup d'entre eux, les fées *rousinent* le premier mai : elles se promènent au-dessus des prés, et emportent la rosée avec leurs longues robes blanches ; les vaches qui mangent l'herbe de ces prés, donnent un lait bleu, sans crème. Les fées soufflent en passant sur les vignes, qui gèlent et dont les feuilles, jaunies prématurément, tombent. Elles s'attaquent aux champs cultivés, et les blés ne produisent plus qu'un épi maigre et vide ³. Les fées, appelées en Gascogne *Poudouéros*, *Hantaumos*, *Brouchos* et *Mahoumos*, se vouent au service de Satan et ensorcellent les gens. Près de Saint-Bertrand (Haute-Garonne), au bord de la fontaine des fées (la hount de las hados), apparaissent de belles femmes, vêtues de blanc, qui se promènent la nuit en chantant, semblables à des syrènes dangereuses. Les Bretons n'ont pas cessé de croire aux

1. *Burchardi* Decret. Lib. XIX, cap. 3.

2. *Du Cange*, Glossaire, au mot *Lama*.

3. *L. Batissier*, Les fées et les génies, en tête du Nouveau cabinet des fées, in-8°. 1864.

Mary-mor-gands ou fées qui habitent les eaux ; et, à Vannes, ils appellent Groac'hs celles qui vivent dans les puits. En Normandie, la *bête Avette*, fée des fontaines, aime beaucoup les enfants, qu'elle noie pour les garder avec elle.

Ce qu'il reste parmi nous de superstitieuses croyances en la féerie est le dernier vestige du Druidisme, mélangé de mythologie romaine. On n'en peut douter lorsque, à côté des fées, des korrigans bretonnes, des descendantes de Koridwenn, qui sont de petite taille, on trouve les nains, les descendants de Gwyon, pygmées, magiciens, dieux forgerons comme les cabires, gardant originairement la chaudière de Koridwenn, puis lui déroband les secrets de la science. Les nains, tels que leur chef Gwyon, le Mercure celtique, étaient, au physique, petits comme les fées, selon les traditions de la Bretagne. Toutefois ils n'ont pas la forme blanche et aérienne. Ces esprits élémentaires, ces enfants du chaos qui, grâce à l'omni-science de Koridwenn, formèrent le Druidisme, étaient noirs, velus et trapus. Ils avaient aux mains des griffes de chat, aux pieds des cornes de bouc, « la face ridée, les cheveux crépus, les yeux creux et petits, mais brillants comme des escarboucles, la voix sourde et cassée par l'âge » ¹. Génies masculins, esprits de la terre, qu'ils avaient jadis habitée et qu'ils venaient visiter la nuit, au clair de la lune, dansant autour des dolmens ou dans les forêts de chênes, prenant pour asiles les pierres druidiques, dont ils pouvaient, eux aussi, déchiffrer les runes mystérieuses, ils employaient la ruse à défaut de force, et volaient des enfants pour que leur petit peuple ne disparût pas. Les paysans bretons appellent encore les dolmens « ty ar gorriket » ², demeures des nains ; et Corlai (*Cor-lez*), près de Pontivy, signifie la cour du nain, comme Correc est le pays des nains,

1. *Alf. Maury*, Les fées du moyen âge, p. 81.

2. *Arist. Guilbert*, Histoire des villes de France, t. 1^{er}, p. 320.

comme dans la commune d'Hamel et de l'Écluse, on nomme certain dolmen le tombeau de Chavatte, ou la Cuisine des sorciers ¹. Les nains se cachaient parfois sous une motte de terre, ou dormaient à l'ombre d'un brin d'herbe, ainsi que les naines korrigans; parfois on entendait leur voix sortir des flancs des montagnes ou de l'intérieur des tombelles. C'était l'écho! Ils laissaient sur leur passage l'empreinte de leurs pas, et restaient presque invisibles à travers les vapeurs du soir.

La religion chrétienne en fit des démons, esprits des ténèbres, plus ou moins familiers, qui tourmentaient les hommes pendant leur sommeil, et tiraient les crins des chevaux; elle les damna, et les combattit, en même temps que les fées. Les nains résistèrent, composèrent un monde fantastique, avec les génies féminins, postérité de Koridwenn; et, par toute la Gaule, par toute la France, dans les temps reculés et de nos jours, l'imagination porta les paysans à redouter le pouvoir diabolique des nains et des fées.

De là naquirent, en tous lieux, les lutins, les fadets, les sylphes, les follets, les gabins ou gobelins, qu'on nomme aussi Teuz et Bugul-nos (enfants de la nuit,) les Rouges-goules de la Normandie, les Sulèves des Alpes, les Soirets de la Lorraine', les Dracs de la Provence, les faunes, les sylvains, les gnômes, les Piloni (les velus,) les Duses (les noirs,) les satyres, les Poudouès et Hantaoums de la Haute-Garonne, les Brouches du Béarn, les Courils (*Gouriz*, en breton, signifie ceinture, ou qui porte ceinture, ou qui tourne en cercle) et les Poulpiguets de la Bretagne, les Saurimondes de la Montagne-Noire, les loups-garous, les Chauco-vieillo ou cauchemars du Périgord, les Ganipotes et Genopes de la Saintonge, le Teuz des environs de Morlaix, le Sotray de la Sologne, le Grand-Mognant qui, près de Chartres, inti-

1. *Revue archéol.* XVI^e année, p. 244.

mide les enfants, et enfin les Criards de l'Artois, esprits qui appellent les passants pendant les nuits obscures, les traînent par les cheveux et les assomment ¹.

VI.

Une troisième religion, celle des Marseillais, pratiquée dans la partie la plus méridionale de la Gaule, y précéda l'introduction du Druidisme, s'accorda avec l'origine même de Marseille, et fut phocéenne de forme et de fond. Artémis ou Diane d'Éphèse, Minerve et Apollon Delphien, divinités protectrices de Marseille, eurent des temples élevés dans la citadelle de la ville.

Artémis appartenait au polythéisme oriental. Surnommée « la grande Reine » en Asie, elle représentait la nature avec toutes ses productions, la nature mère de toutes choses, sans cesse occupée à créer et à nourrir. Elle portait des tours sur la tête, une grande quantité de mamelles, et des animaux de formes variées, ainsi que des fleurs et des fruits. Son culte était secret; elle rendait des oracles presque aussi célèbres que ceux de Delphes, et qui devaient attirer une foule d'étrangers versant dans le temple leurs dons et leurs offrandes. Les Phocéens, après leurs voyages aux rives de la Méditerranée, quand leur sénat se fut prononcé pour la fondation d'une colonie dans la Ligurie gauloise, consultèrent Diane. Celle-ci choisit les chefs de l'expédition, et apparut en songe à Aristarché, l'une des femmes les plus considérables de la ville d'Éphèse, pour lui prescrire de suivre les navigateurs-colons. Elle fut obéie. Aristarché, toujours d'après les ordres de la déesse, avait pris une de ses statues, s'était embarquée, et avait fondé le culte de Diane en

1. *Mém. de l'Acad. celtique*, t. VI, p. 109.

Gaule ¹. Artémis devint la première divinité des Marseillais. Aristarché, sa prêtresse, demeura toute sa vie dans le temple que les Phocéens construisirent à Marseille, d'après le modèle du grand temple d'Éphèse, et, comme ce dernier, servant de refuge inviolable pour les criminels ². C'est sur les substructions du temple de Diane d'Éphèse, à Marseille, que l'on a bâti l'église de la Major, démolie depuis quelques années. Ainsi les Phocéens, qui avaient emporté avec eux du feu sacré de Phocée pour le faire brûler incessamment au foyer sacré de leur nouvelle colonie, — car ils voulaient que celle-ci fût indivisiblement attachée à la mère patrie, — ne manquèrent pas d'installer à Marseille leur puissante Diane; et, après la mort d'Aristarché, ils se gardèrent bien de laisser pénétrer aucune innovation dans les rites nationaux : d'Éphèse ou de Phocée furent tirées les prêtresse d'Artémis. Tout prêtre, assujéti à la castration, n'exerçait probablement que des fonctions subalternes ou inférieures à celles des femmes.

La divinité qui avait présidé à la fondation de Marseille, Artémis, méritait les honneurs suprêmes. La seconde déesse protectrice était Minerve, que les Gaulois représentaient revêtue d'une simple tunique sans manches, surmontée d'une espèce de manteau, sans lance ni égide, le casque orné d'une aigrette, les pieds croisés, et la tête appuyée sur la main droite, dans l'attitude de la méditation, tandis que les Marseillais lui donnaient les attributs grecs, la pique, le bouclier, l'égide. Les Rhodiens, dès les temps les plus anciens, s'étaient placés sous la protection de Minerve : on disait que, le jour de sa naissance, on avait vu tomber dans l'île de Rhodes une pluie d'or; mais que, plus tard, la déesse, irritée de ce que les prêtres rhodiens oublièrent une fois de porter du feu dans ses sacrifices, avait abandonné le séjour de

1. *Strabo*, Lib. iv, cap. 4^{er}.

2. *A. Boudin*, Histoire de Marseille, p. 22.

l'île pour se donner exclusivement à Athènes. Or, dans Marseille, Minerve dut le culte dont on l'honora à un curieux épisode, qui rappelle les migrations rhodiennes sur ce territoire, et semble un retour de faveur accordé par la déesse à la race ionienne. Le chef des Ligures, Catumand, faisait le siège de Marseille avec une nombreuse armée; la ville allait certainement succomber, lorsque Catumand eut la vision suivante : Une femme à figure menaçante, qui se disait une déesse, l'épouvanta, et lui fit conclure la paix avec les Marseillais. Il demanda à entrer dans leurs murs pour y adorer leurs Dieux. On le voulut bien. Arrivé au temple de Minerve, il aperçut sous le portique la statue de cette divinité qu'il avait vue en songe, et il s'écria : « Voilà la déesse qui m'a terrifié pendant la nuit, voilà la déesse qui m'a ordonné de lever le siège. » Ensuite il félicita les Marseillais trois fois heureux d'être protégés avec tant d'efficacité, offrit un collier d'or à Minerve, et jura aux habitants une éternelle alliance ¹. Marseille, sauvée par l'intervention de Minerve, ne se montra pas ingrate; la déesse Minerve reçut bien longtemps ses hommages, et ceux des habitants d'Arles, où on lui consacra un temple et une statue ².

Apollon de Delphes, veillant sur la mer et la navigation, était la troisième grande divinité des Marseillais, qui allaient jusqu'à Delphes lui porter leurs offrandes ³. Le principal attribut de ce dieu consistait dans le trépied, où il s'asseyait avec ses prêtres et ses prêtresses, pour rendre des oracles. Une femme, la Pythie, possédait le don de prophétie, devait garder sa virginité, et jeûner pendant trois jours avant l'époque annuelle de ses inspirations. Il y avait trois Pythies ⁴, qui recevaient directement l'inspiration et la pensée du dieu. Ces oracles, on

1. *Justin*, Lib. XLIII, cap. 5.

2. *J. J. Estrangin*, Études archéol., histor. et critiq. sur Arles, p. 91, in-8°, Aix, 1838.

3. *Justin*, Lib. XLIII, cap. 5.

4. *Biographie univers.*, Partie mythologique, art. *Apollon*.

le voit, ressemblaient beaucoup aux druidesses, aux nornes, aux fées, aux parques, etc., et nous retrouvons là ce nombre trois, éminemment fatidique, célèbre dans les religions, surtout dans la mythologie gauloise.

En Asie, le culte d'Apollon était joint à celui d'Artémis : le dieu complétait la déesse. De même, à Marseille. Après avoir vaincu les Carthaginois, les habitants envoyèrent une statue d'Apollon en airain au temple de Delphes ¹, et ces rapports entre la métropole sainte et la colonie permettent de croire qu'une coutume barbare, suivie dans le culte d'Apollon, florissait à Marseille aussi bien qu'à Athènes. Quand la peste se montrait, — remarquons que la peste est un très ancien fléau pour la fille de Phocée, — les habitants avaient recours aux sacrifices humains. Poussé par le fanatisme et par la misère, un pauvre s'offrait en victime. Toute l'année, on le nourrissait fort délicatement, aux frais du trésor public. Il était ensuite orné de verveine et d'habits sacrés, promené à travers la ville, et chargé des excréments de tous, afin que les maux de la cité retombassent sur lui. Enfin, on le jetait à la mer ². Cette superstition, rappelant le bouc émissaire des Hébreux, se retrouvait chez les Phéniciens, et le supplice ressemblait à celui du barathre athénien.

Marseille, dit-on, initia Rome au culte de la Diane éphésienne ³ ; après la prise de Véies, l'offrande des Romains à Delphes avait été déposée dans le trésor des Marseillais ⁴, qui, en revanche, reçurent de leurs voisins quelques divinités, notamment Libitine, présidant aux funérailles (V. plus haut, p. 78.) Une statue trouvée vers 1658 à Marseille montre que Jupiter y était adoré sous le nom de Dolichen, à cause de Doliché, île de la Grèce où ce dieu possédait un temple. On l'a représenté

1. *Pausanias*, Lib. x, cap. 8.

2. *Petronii Satiricon*, in fine.

3. *Strabo*, Lib. iv, cap. 1^{er}, et les notes de Casaubon.

4. *Th. Mommsen*, Histoire romaine, liv. II, chap. 7.

sur la croupe d'un taureau, revêtu de tous les habits militaires, cuirasse, casque, épée, avec une pique dans la main droite, et une tête de Méduse gravée sur la poitrine. Il a l'aigle pour symbole. Vénus, Bacchus, Pan et Hercule obtinrent aussi des autels à Marseille, et, plutôt que partout ailleurs, ils s'y trouvèrent confondus avec les divinités phéniciennes et adoptés par les doctrines druidiques.

Si, pour nous résumer sur les diverses religions que les Gaulois pratiquèrent, successivement ou simultanément, nous cherchons à établir la supériorité de l'une d'elles, tout nous démontre que le druidisme l'emporta.

Aucune croyance n'eut sa durée, ne contre-balança, ne diminua sa puissance, qui se conserva même en partie sous les Gallo-Romains, luttant contre les dieux de Rome et contre le Christ. Des deux polythéismes, l'un gaulois, l'autre romain, qui fleurirent chez nos ancêtres, le premier, borné au culte de la nature, se confondit d'abord avec le druidisme, et se spiritualisa, puis reparut matérialisé par son mélange avec le paganisme latin. A l'état de religion nationale, l'un et l'autre devaient s'éteindre et s'éteignirent bientôt. Le polythéisme primitif se perdait trop dans le vague; le polythéisme gallo-romain admettait des principes de morale trop irréguliers: ses dieux multiples, ses cérémonies variées changeaient notablement suivant les contrées. Quelques jeux, danses, coutumes, surnagèrent au milieu des débris que la religion chrétienne avait engloutis. Le lecteur reconnaîtra peu à peu, dans la suite, leur intéressante origine; l'histoire de nos mœurs lui révélera, au moyen âge ou pendant les temps modernes, des réminiscences singulières et étonnantes, qui unissent le présent au passé d'une manière presque imperceptible.

Le culte des Marseillais n'influa guère sur les progrès de la civilisation générale en Gaule: il comptait trop peu d'adeptes. Le druidisme et le polythéisme eurent une valeur à peu près nulle sous ce rapport: celui-ci parlait aux

sens seulement ; la morale de celui-là s'évanouit, absorbée par des superstitions dont profitaient les prêtres, dans un pur intérêt de caste. Toutefois, à Marseille spécialement, et même au sein des cités voisines, la religion servit le perfectionnement moral des habitants, parce qu'elle ne s'enveloppait point de mystères, comme le druidisme ; parce qu'au lieu de prescrire uniquement l'adoration de la matière personnifiée, comme le paganisme romain, elle mettait en honneur la navigation et le commerce, les relations de peuples à peuples. Le druidisme fut politique, et la religion de Marseille fut pour ainsi dire commerciale. C'est là un point remarquable. Par son contact avec les étrangers, surtout avec la Grèce et Rome, la Province s'initiait à la civilisation antique, immergeait dans l'élément oriental du progrès, et pouvait imiter d'admirables modèles. N'oublions pas qu'elle gardait avec amour ses mœurs et ses coutumes ioniennes. Sa religion, admettant beaucoup de divinités grecques, s'accordait avec celle des Romains, qui repoussait les images, sous Numa, mais adoptait, sous les Tarquins, les idoles de la Grèce et de l'Étrurie, et les représentations luxueuses des êtres célestes.

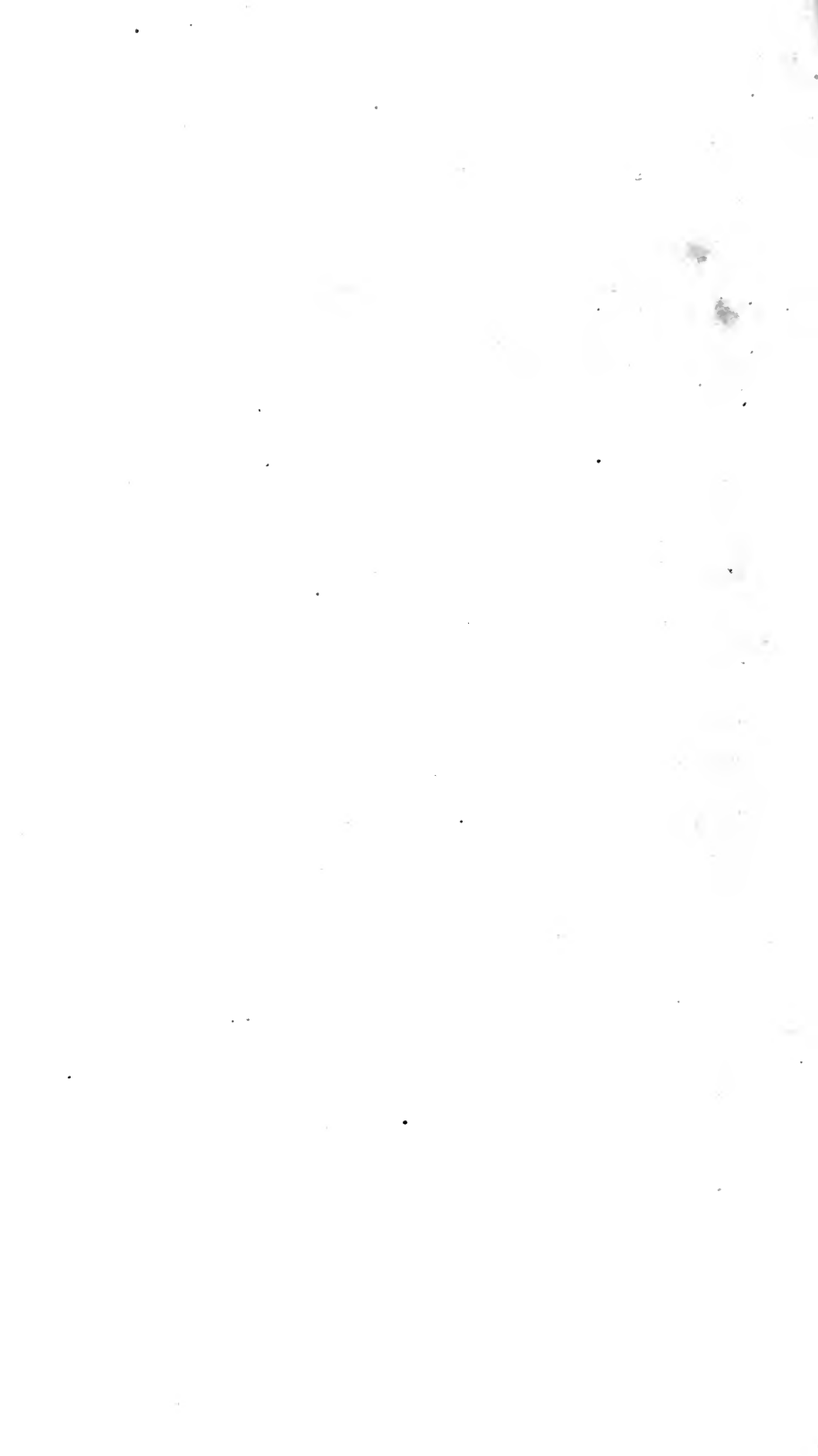
Que de rapprochements, d'ailleurs, on pourrait établir entre les divinités marseillaises et celles des Gaulois du centre, du nord, de l'est et de l'ouest ! Nous retrouvons dans l'Olympe de Marseille, tel qu'il existait déjà sans doute avant la conquête de César, les parques avec leur quenouille symbolique, qui ont avec les fées une origine commune. Vesta, âme de la terre, est l'emblème du feu central. Ses prêtresses, vouées à la virginité, entretiennent un feu éternel, regardé, depuis les Égyptiens des temps les plus reculés, et chez les Grecs, comme le principe de l'univers. Elles habitent des temples de forme sphérique ¹, à l'imitation du globe terrestre : Vesta ne

1. *Isaac Newton*, de *Mundi systemate*.

manque pas de ressemblance avec le Père-feu druidique (V. plus haut, p. 188). Diane et ses forêts, Vulcain et ses métaux, Mars et son armure, Minerve et son égide, etc., toutes ces divinités qui ont leurs équivalentes en Asie Mineure, en Grèce et à Rome, se rapportent bien un peu aussi aux dieux gaulois, et expliquent pourquoi César disait « que la croyance des Gaulois à l'égard de Mercure, Apollon, Jupiter, Mars et Minerve, était à peu près la même que celle des autres peuples ¹. » Marseille, d'abord exotique en quelque sorte, parmi les villes de la Gaule anté-Romaine, devint plus tard, au physique et au moral, le trait de jonction entre l'Italie et la Gaule. Elle passa donc presque sans secousse politique sous le joug romain, parce qu'elle était depuis longtemps façonnée aux idées romaines. Le druidisme marseillais résista peu au culte mythologique des Latins, ses racines étant moins profondes sur le littoral que par de là le bassin du Rhône.

Ici se termine l'exposé des actes politiques, des mœurs, des coutumes et des religions de la Gaule, avant sa réduction définitive en province romaine. Nous nous étions demandé, dans le premier livre des *Mémoires du peuple français*, quels hommes César avait vaincus ; demandons-nous, dans le second, ce que devinrent les vaincus de César.

1. *Cæsar*, De bell. gall., Lib. vi, cap. 17.



LIVRE II

LE GALLO-ROMAIN

CHAPITRE PREMIER

- I. Comment César gouverne les Gaules; l'*Alauda*; colonies militaires et colonie maritime de Fréjus; droit de cité. Administration d'Octave; grandes provinces, villes latines, augustales, césariennes; désarmement; voyages d'Auguste en Gaule.
- II. Tibère; chant celtibérien; révolte de Sacrovir et de Florus. Caligula; les Gaulois opprimés; la tour d'Odre. Claude et le Druidisme; Gaulois dans le sénat romain. Néron; incendie et reconstruction de Lyon; Vindex se soulève. Galba. Vitellius. Vespasien; révolte de Civilis; empire gaulois; Velleda la prophétesse; défaite de Sabinus; la Province se soumet.
- III. Découragement des Gaulois. Albiens et Sévériens. Les Bagaudes; Victoria; Ælius et Amandus. Succès de Maximien. Dioclétien. Constance Chlore. Constantin. Constance. Julien contre les Barbares; son séjour à Paris. Valens et Valentinien; les Bataves. Gratin; le frank Mellobaud. Théodose I^{er}; le frank Arbogast. Arcadius et Honorius; le double Empire; les Barbares; Alarik, Stilicon, Ataulf; Bagaudes nouveaux; Aétius et Attila.

I

La Gaule était devenue « la Province romaine » en général, comprenant la Gaule chevelue ou seconde transalpine, et la première province transalpine ou Narbonnaise. César avait réduit sous un même joug ce pays qui, après avoir comblé sa gloire, décuplait sa puissance. La volonté du maître y nivelait tout.

Sous César, la Province est habitée par beaucoup de nations, les plus fortes comptant deux cent mille âmes, les plus faibles, cinquante mille. Quatre-vingt douze mille individus peuvent porter les armes. Toutefois la conquête a amené une émigration que César lui-même ne se dissimule pas : trois cent soixante-neuf mille Gaulois ont quitté leur patrie, et préféré l'exil volontaire à une servitude dorée, en redoutant les bienfaits du vainqueur. Celui-ci déploie une activité rare, et son administration se présente sous des formes aussi douces que ses manières d'agir comme conquérant avaient été implacables. Les tributs qu'il impose, il prend soin de les déguiser sous le nom de « solde militaire, » pour humilier moins les vaincus, auxquels il demande en réalité quarante millions de sesterces, c'est-à-dire sept millions trois cent soixante-dix mille francs ¹. Il faut beaucoup d'or à César qui, de ses propres deniers, a organisé une légion de vétérans cisalpins, assimilés aux soldats de Rome : c'est l'*Alauda*, la « légion de l'Alouette, » ainsi nommée parce que sur les casques de ceux qui la composent on voit une alouette les ailes étendues, symbole de la vigilance. César s'attache les lourds fantassins belges, les légers fantassins aquitains et arvernes, les archers ruthènes et presque tous les cavaliers de la Gaule chevelue et de la Narbonnaise ².

Sa force est telle qu'il peut lutter contre Pompée, son rival dans les guerres civiles, entouré d'un parti nombreux; il le bat avec des Gaulois, dont il se sert ensuite pour prendre Rome, en leur promettant le pillage. Maître de la ville, César fait enfoncer à coups de hache le trésor que la République amasse depuis trois cents ans dans le temple de Saturne, afin de pouvoir résister aux invasions gauloises qui l'ont toujours tant effrayée, et de parer aux « tumultes gaulois, » que les Romains ont souvent voulu

1. Sueton. C. J. César, cap. 25. Evaluation de Letronne; Titus Livius, édit. Lemaire, t. XII, p. 415.

2. *Cæsar*, De bello civili, lib. 1, cap. 48, 39, 51, et *passim*.

conjurer en immolant des victimes humaines. Il partage ce trésor entre ses soldats, et s'écrie : « J'ai dompté les Gaulois ; il n'y a plus rien à craindre d'eux ¹. » Paroles bien orgueilleuses, mais écoutées, acceptées avidement par un peuple qui avait juré de combattre jusqu'au dernier rejeton de la race qui incendia Rome ² ! Elles plaisent à la fierté patricienne, autant que l'or à l'avidité de la soldatesque.

Ayant vaincu Pompée, César veut passer en Espagne, « pour aller combattre une armée sans général, puis un général sans armée. » Il entre dans la Narbonnaise par les Alpes-Maritimes. Mais Marseille, dévouée à Pompée, ferme ses portes. César ordonne à D. Brutus d'assiéger cette ville par mer, et à C. Trebonius de l'investir par terre ; il continue sa route, triomphe en Espagne des lieutenants de Pompée, et, pendant le siège de Marseille, revient soumettre Narbonne. Après de longs préparatifs organisés de part et d'autre, les Marseillais sortent de leur ville, mettent le feu aux ouvrages des assaillants, et les réduisent en cendres. Les Romains recommencent leurs travaux avec acharnement : Marseille est accablée par la disette, dépeuplée par la peste, réduite à de dures extrémités, quand César paraît devant ses murs. Elle se rend à discrétion. On la désarme, on lui enlève ses vaisseaux, on y établit une garnison de deux légions romaines (49), sans la piller, sans raser ses murailles ni ses édifices.

De l'année 49 à l'année 46, César, que le peuple romain a nommé dictateur perpétuel, empereur, père de la patrie, en le regardant comme « un libérateur et un dieu, » combat les Allobroges et les Arécomiques, coupables d'avoir osé seulement tenter quelques mouvements dans le sens des Marseillais ; il les punit bien cruellement, au moyen d'une inscription placée çà et là dans Nîmes :

1. *Appianus*, De bellis civilibus, lib. II, cap. 41.

2. *Florus*, Lib. I, cap. 13.

C. JUL. CÉSAR A TRIOMPHÉ DES GAULOIS, DES ALLOBROGES ET DES ARÉCOMIKES.

Trois colonies militaires furent établies, — à Narbonne, qui ajouta à ses anciens noms le surnom de *Colonie julienne des Décumans*, — à Arles, qui devint aussi *Julia Materna*, — à Béziers, qui s'appela *Julia Biterra*. Une quatrième colonie, maritime, s'installa à l'embouchure de la rivière d'Argens, et reçut le nom de *Forum Julii*, aujourd'hui Fréjus. La fondation de Fréjus ruina le commerce de Marseille, désormais complètement soumise à Rome, et dont la marine avait été à peu près détruite par Brutus. Bientôt, Fréjus devint le premier port militaire de la Gaule. La flotte que les Romains entretenirent pour défendre la côte méditerranéenne, y fut réunie; et ils y placèrent leur arsenal. D'où le surnom de *Classica* ¹. Celui de *Pacensis*, que Pline donne encore à Fréjus, indique que la ville fut fondée après une paix, très-probablement la paix d'Actium ²; car Octave y envoya les deux cents galères prises sur Antoine, et elle montre encore les quais immenses le long desquels s'amarrait la flotte impériale ³.

Le nom de César se rencontrait partout, comme un épouvantail pour ses adversaires, comme une étoile de la fortune pour ses partisans. Il protégeait les villes et favorisait les habitants notables de la Province. Après avoir conquis, si souvent d'une façon barbare, et en moissonnant dans les Gaules un million deux cent mille hommes, il cherchait à faire oublier sa conduite, à fermer quelques plaies.

Des Gaulois de la Narbonnaise se virent admettre dans le sénat; des villes gauloises reçurent le titre de cités romaines; la légion de l'Alouette, tout entière, eut le précieux droit de cité. On ouvrit des communications

1. *Plin*, Lib. III, cap. 5; *Strabo*, lib. IV, cap. 4.

2. *Hist. de l'Acad. des Inscript. et belles-lettres*, t. XXVII, p. 131.

3. *V. Duruy*, Introduction générale à l'hist. de France, p. 164.

nombreuses et sûres, d'un bout à l'autre de la Province; la navigation fut libre et animée sur le Rhône, la Saône, la Loire, la Meuse, jusqu'à l'Océan ¹; les circonscriptions administratives se modifièrent déjà dans le sens romain, afin d'éparpiller les populations, de les diviser géographiquement, pour en rendre la surveillance facile, comme César les avait divisées politiquement, pour en triompher. Il y eut le grand *pagus* (pays), identique à la *civitas*, c'est-à-dire à un peuple, généralement parlant ², et le petit *pagus*, formant une subdivision de la *civitas*.

Aucun changement tout à fait radical ne pouvant s'improviser, et César ayant cherché avant toute chose à briser les groupes trop nombreux, le petit *pagus*, ou pays d'un ordre inférieur, rappela beaucoup sans doute, comme division territoriale, l'expression employée chez les Gaulois pour désigner un territoire de peu d'importance, une faible agglomération d'individus vivant dans le même pays,—le *pays*, ainsi que disent encore les gens de nos départements. Cette expression a survécu çà et là, dans la France actuelle, où il est question du *pey* en Provence, en Bas-Languedoc et en Roussillonnais; *dou poi*, en Limousin, Auvergne et Haut-Quercy; du *pou* ou *pou*, en Bretagne ³.

L'œuvre politique de César, commençant d'assimiler la Gaule à la métropole, avait ce caractère grandiose et hâtif qui distingue les actes d'un capitaine pressé de faire face aux événements. Mais le dictateur disparut, au milieu de ses triomphes. Le jeune Octave César, son fils adoptif, voulut organiser à nouveau la Gaule chevelue en trois grandes provinces : l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique. La Narbonnaise garda son nom et son étendue.

Octave se rendit à Narbonne pour aviser sur l'état gé-

1. *Dion Cassius*, Lib. XLIV, cap. 42.

2. *Cæsar*, De bell. gall., *passim*.

3. *Maximin Deloche*, Études sur la géographie historique de la Gaule, p. 13 et 14, in-4°. Paris, 1864.

néral des Gaules, où des révoltes et des luttes allaient éclater. Il convoqua, sous sa présidence, une grande assemblée des cités transalpines (28); puis, suivant l'exemple de son père, tantôt il prodigua les faveurs, tantôt il prit des mesures comminatoires, sans perdre aucune occasion d'augmenter les impôts. Il fonda des colonies avec ses armées, après avoir consacré un temple « à la clémence et à la justice de J. César. » *Arausio*, aujourd'hui Orange (Vaucluse), *Carpentoracte*, surnommée *Julia* (Carpentras), *Apta-Julia*, aujourd'hui Apt, *Alba Augusta*, aujourd'hui Alps, près de Viviers (Ardèche), *Julia Valencia* ou Valence (Drôme), *Julia Augusta Aquæ* ou Aix, en Provence, portèrent le titre pompeux de « villes latines. » D'autres encore virent accoler à leur nom le surnom de *Julia*, en mémoire de César. Une colonie militaire fut envoyée à Lyon, dont Octave fit le chef-lieu des territoires éduen, sénonais et carnute.

Un auteur ancien prétendait que *Lugdunum*, Lyon, tirait son étymologie du mot celtique *lugu* corbeau, et du mot *dun*, colline; mais la signification de *lugu* ne semble pas telle à la critique moderne. Cet auteur ajoutait que la ville était ainsi nommée, parce que, quand les fondements en furent jetés, des corbeaux se montrèrent tout à coup, s'allèrent percher sur les arbres des environs, et les couvrirent par leur grand nombre. Cela, disait-il, avait fait concevoir de fort belles espérances pour l'avenir de la ville nouvelle¹. Quoi qu'il en soit, Octave dota Lyon d'un hôtel des monnaies, de quatre grandes voies traversant la Gaule en tous sens, et d'une colonne milliaire. La position géographique de cette ville lui paraissait excellente, pour surveiller au nord la Gaule chevelue, et au midi, la Narbonnaise. Il y établit le siège des gouverneurs de la Province, et la résidence ordinaire des empereurs. En un mot, il fit de Lyon la « Rome gauloise, *caput Galliarum*, » en réalité; sa politique imposa aux nations subjuguées une capi-

1. *Pseudoplutarchea*, De fluviis, lib. vi, cap. 4.

tale dont la fondation, postérieure à la conquête, était l'œuvre même des maîtres du monde.

Octave continua d'ailleurs l'assimilation des vaincus et des vainqueurs, commencée par César. Celui-ci avait créé des « villes juliennes ; » celui-là créa des « villes augustales, » des villes césariennes : » il y eut l'*Augusta* des Ausks, l'ancienne Elimberis (aujourd'hui Auch) ; l'*Augusta* des Trévires (Trèves) ; l'*Augusta* des Soissonnais (Soissons) ; l'*Augusta* des Véromandues (Saint-Quentin), etc. Octave dégrada les vieilles capitales gauloises au profit d'obscurs villages, en remplaçant Gergovie, capitale des Arvernes, par *Augusto-Nemetum*, ou « sanctuaire d'Auguste » (aujourd'hui Clermont-Ferrand) ; *Bratuspantium*, capitale des Bellovakes, par *Cæsaromagus* « camp ou marché de César » (aujourd'hui Beauvais). *Augustobona* fut le nom de la ville de Troyes, capitale des Tricasses. Remarquons ici que le nom de « bonnes villes » donné par les rois de France aux grandes cités du moyen-âge, vient de l'épithète *bona*, attachée par les empereurs aux métropoles gallo-romaines ¹. Octave ajouta au nom des anciennes capitales qu'il conservait le surnom d'*Augusta* (27), et l'une des îles normandes, Jersey, s'appela *Cæsarea*.

La plupart des villes trahirent alors, très-suffisamment, par la composition même de leurs noms, leur situation ou leur origine ; telles les terminaisons *ritum*, gué, *durum* ou *aven*, eau, *dunum*, colline, *magum* ou *magus*, plaine, *briva*, pont, *durn* (du Kymrique *duryn*) bec, extrémité ², etc. : *Durnovaria*, *Durnomagus*. *Briva-Curetia* (aujourd'hui Brives) désignait, suivant l'étymologie celtique, un pont sur la Corrèze. *Julio-magus* (Angers) était situé au milieu d'une plaine. *Augustodunum*, nom de l'ancienne Bibracte, voulait dire colline d'Auguste. *Antissiodurum*,

1. Léon Fallue, Ann. de la Gaule avant et pendant la domination romaine, p. 61.

2. Rogel de Belloguet, Ethnogénie gaul., Glossaire, au mot *Duru*.

nom d'Auxerre, indiquait bien que l'on avait bâti cette ville sur l'Yonne, de même que *Augustoritum* (Limoges) a les pieds baignés par la Vienne. Ces noms, moitié latins, moitié gaulois, datent certainement de l'époque césarienne, et témoignent des efforts d'Octave pour changer encore une fois la face de la Gaule méridionale. Alesia, dans l'Auxois, fut amoindrie chaque jour, comme si les Romains avaient voulu se venger sur elle des efforts héroïques de Vercingétorix ! On désarma le centre et le midi ; on laissa des armes aux nations du nord seulement, afin de pouvoir résister aux Germains, devenus « la terreur de Rome, » comme l'avaient été autrefois les Gaulois. Huit légions campèrent ou occupèrent des places fortes dans les pays les plus exposés aux agressions étrangères. Partout ailleurs, « douze cents hommes suffirent pour tenir en respect les douze cents villes » de la Province ¹.

Le voyage d'Auguste à Narbonne avait amené de nombreuses réformes. L'empereur rentra en Italie, après avoir laissé dans les provinces chevelues son procurateur Licinius. Mais Licinius, Gaulois de naissance, successivement soldat de l'indépendance, prisonnier des Romains, esclave et affranchi de César, opprima ses compatriotes par tous les moyens possibles, abusa de sa science fiscale, « régna à Lyon ², » et imposa à ses administrés jusqu'à quatorze contributions par an.

Aussi, quand Auguste entreprit un second voyage dans la Province, les peuples poussés à bout lui dénoncèrent ce cruel exacteur, qui se justifia en donnant à l'empereur un riche trésor (15). Auguste se laissa corrompre ; Licinius fut sauvé. L'irritation redoubla alors parmi les opprimés, à ce point qu'un notable gaulois conçut le projet d'assassiner l'empereur. Aucun soulèvement n'eut lieu, cependant, parce que le jeune Drusus,

1. *Flavius Josephus*, De bello judaico, lib. 11, cap. 16.

2. *L. A. Seneca*, De morte Claudii ludus, cap. 6.

beau-fils d'Auguste, et chargé d'achever le dénombrement du pays, contrastait avec Licinius. Drusus, en effet, prenait les vaincus par la douceur, et, comme un moyen de réconciliation solennelle, instituait le culte des « Flamines augustales » (12), déification de Rome et des Augustes.

Les mécontents de la Gaule étaient calmés, lorsque, suivi d'une armée à demi gauloise, Drusus passa en Germanie, où il mourut d'une chute de cheval, après avoir poussé ses victoires jusqu'à l'Elbe. Son frère Tibère le remplaça, et devint l'héritier présomptif de la couronne impériale.

II

Auguste, pendant son règne, craignait deux choses, une invasion des Germains en Italie et un soulèvement dans la Province. A sa mort, aucune de ces craintes ne s'était encore réalisée; mais, sous Tibère, jouant d'abord la modération, puis franchement cruel, les Gaulois, trop pressurés d'impôts et trop misérables, essayèrent de secouer le joug. Beaucoup, frères en malheur avec les Cantabres, répétèrent sans doute le chant celtibérien que la dernière guerre d'Auguste contre la Biscaye avait inspiré aux populations des Pyrénées :

Lelo! mort Lelo!

Lelo! mort Lelo!

Lelo! Zara

A tué Lelo!

Les étrangers romains

Entourent la Biscaye; et

La Biscaye éleva

Son chant de victoire.

Octave est

Le seigneur du monde,

Lecobidi (chef basque célèbre)

Celui des Biscayens.

Du côté de la mer,
Et de la terre,
Il mit autour de nous
Le siège.

Les plaines arides
Étaient à lui.
A nous de la montagne
Les cavernes.

Quand en lieu favorable
Nous sommes retranchés,
Chacun de nous a un ferme
Courage.

Peu de crainte,
A armes égales.
Coffre au pain ! tu es
Mal pourvu.

Si dures cuirasses,
Eux ils portent,
Les corps sans défense
Sont agiles.

Cinq années
Jour et nuit,
Sans repos
Le siège dure.

Des nôtres un
Lorsqu'ils tuaient,
Quinze d'entre eux
Ils perdaient.

Mais ils sont nombreux
Et nous peu,
A la fin nous fîmes
Alliance.

Plus était impossible...

.
.
.

Des grands chênes
La vigueur s'use
A l'ascension perpétuelle
Du pic ¹.

1. *Fauriel*, Hist. de la Gaule mérid., t. II, p. 522; *Rosew-Saint-Hilaire*, Hist. d'Espagne, t. 1^{er}, p. 437; *Guill. de Humboldt*, dans le *Mithridate* d'Adelung.

Composé après la conquête, ce chant, encore tout empreint d'ardent patriotisme et de mélancolie navrante, dut avoir de l'écho, et devenir une espèce de défi jeté aux vainqueurs. Quoi qu'il en soit, l'Éduen Julius Sacrovir et le Trévire Julius Florus, celui-ci homme de guerre, celui-là politique habile, marchèrent à la tête des révoltés. Les Andes, les Andégaves, les Turons, les Éduens, les Séquanais, les Trévires, les Belges entrèrent dans cette immense conspiration, qui s'étendit d'un bout à l'autre de la Gaule, mais ne fut qu'un impuissant effort. Une cohorte romaine suffit contre les Turons, une division de cavalerie contre les Trévires; quelques bataillons mirent en fuite les Séquanais. Les Eduens ne résistèrent pas davantage ¹.

En moins d'une année (21 de l'ère chrétienne), la révolte s'organisa, lutta, s'apaisa. Florus se tua de sa propre main, et avec lui cessa l'insurrection du nord. Sacrovir se réfugia dans sa maison de campagne, que les Romains incendièrent : il se poignarda, et avec lui finirent, non-seulement l'insurrection de la Gaule centrale, mais encore la pensée-mère du soulèvement général. Tibère n'avait été inquiété qu'un instant par les actes de Florus et de Sacrovir; sa tyrannie pesa sur la Province; son passage dans le pays laissa toutefois un souvenir ineffaçable : après la défaite des Germains (8 av. Jésus-Christ), Tibère transplanta quarante mille Sicambres en Gaule, et les y fixa, moitié de gré, moitié de force ².

Caïus César Caligula, digne successeur de Tibère, se montra pire que le héros de Caprée à l'égard des Gaulois, et ne considéra en eux que les riches, excellente matière à rançonner. Ce monomane couronné en fit enlever de toute condition, parmi ceux de taille élevée, et il les obligea de se rougir les cheveux avec de l'eau de chaux, à la façon des anciens Celtes, et d'apprendre tant bien

1. *Taciti Annalia*, lib. III, *passim*.

2. *Suet. Augustus*, cap. 21, et *Tiberius*, cap. 9.

que mal quelques mots tudesques, afin d'aller jouer en Italie le rôle de captifs germains, dans un triomphe qu'il voulait organiser lors de son retour à Rome.

Autre folie : à Lyon, il ordonna de vendre à l'encan aux Gaulois, en plein forum et en sa présence, puisqu'il était lui-même crieur public et commissaire-priseur, de vieux meubles, des vêtements, des bijoux, des vases venus d'Italie (40). Enfin, manquant d'argent, un jour qu'il jouait aux dés, Caligula se leva de table, demanda les rôles du recensement, ordonna la mort de quelques-uns des plus imposés, puis revint vers ses compagnons de jeu et leur dit : « Vous vous donnez beaucoup de peine pour gagner quelques misérables drachmes ; moi, d'un seul coup, j'en ai gagné tout à l'heure cinquante millions (soixante quinze millions de francs ¹. »

Cependant Caligula laissa une trace de raison en Gaule : il érigea à *Gessoriacum* (Boulogne-sur-mer) une tour fort élevée, au haut de laquelle, la nuit, rayonnaient des feux qui montraient la route aux navires. Ce phare a duré jusqu'au 29 juillet 1644, jour où il s'écroula. On l'appelait la tour d'Odre ², c'est-à-dire, en celtique, tour du bord ou du rivage. Il était octogone, avec douze entablements, un escalier pratiqué dans le mur extérieur, et une porte aux huit angles de chaque galerie.

Claude, né à Lyon, parut s'occuper sérieusement du sort de la Province ; il abolit le druidisme et proscrivit les druides (43) : ses persécutions obtinrent l'assentiment de tous, et cependant son fanatisme éclata trop aveugle, tantôt contre les prêtres qu'il attaquait, tantôt contre les derniers croyants aux superstitions celtiques. Il donna aux citoyens des nations chevelues le droit d'entrer dans le sénat romain et de posséder toutes les charges publiques.

1. *Dion Cassius*, Lib. LIX, cap. 22.

2. *Sueton.*, Caius Caligula, cap. 46 ; *Montfaucon*, suppl., t. IV, planche 50 ; *Magasin pittoresque*, année 1837.

A Rome, grande fut l'opposition, comme du temps de César; mais Claude en triompha, et, suivant ses expressions, « consumma l'union des deux peuples, ayant des mœurs, des arts, des alliances communes ¹. » Il commença par les Eduens. Le discours de Claude au sénat fut gravé sur des tables d'airain, et exposé dans Lyon, près de l'autel d'Auguste : le musée de la ville possède un fragment de cette précieuse antiquité. Les Gaulois purent comprendre alors qu'à dater de cette époque, il n'existait plus d'Alpes entre la Province et la métropole (48). Le mot de César : « point de Gaulois à craindre » paraissait devenir une vérité (V. plus haut p. 215). Ce qui est singulier, c'est que Claude, honoré par des statues, des arcs triomphaux, des autels et des temples, dans toutes les villes de l'empire romain ² (le piédestal d'une statue qui lui fut élevée, se voit encore à Marsal, dans la Meurthe), fournit matière à des plaisanteries. *Enclauder*, terme populaire datant du règne de ce prince, signifie « faire une dupe, un *claudé* » ³.

Bientôt les mauvais empereurs firent place aux pires. Néron fut détesté des nations gauloises, surtout des Belges. Ceux-ci avaient commencé des digues et des canaux, que sa politique ombrageuse les força d'abandonner (58). Un second dénombrement de la Province, par lui ordonné, avait de plus en plus agité les esprits ⁴; l'incendie de Lyon effraya les populations (64), en leur suggérant néanmoins quelques espérances superstitieuses d'échapper à la tyrannie romaine. Grâce aux libéralités du fils d'Agrippine, qui consacra quatre millions de sesterces (820,000 fr.) à la reconstruction de cette ville, la « Rome gauloise, l'ornement de la Gaule » se releva de ses cendres, brillante et prospère, plus encore peut-être que par le passé.

1. *Taciti Annalia*, lib. xi, cap. 24.

2. *Trebellius Pollio*, *Claudius*, lib. III.

3. *Mém. de la société des antiq. de France*, t. V, p. 307.

4. *Taciti Annalia*, cap. 46.

Mais la Lyonnaise ne sut aucun gré à Néron pour ses faveurs : l'empereur ne pouvait capter la reconnaissance de gens qui le méprisaient. Donc, quatre années après cet incendie, le sénateur gaulois Caius Julius Vindex, propréteur de la Lyonnaise, homme appartenant à la plus haute noblesse gallo-romaine et issu d'anciens rois d'Aquitaine, dressa un plan d'insurrection qu'il essaya de faire adopter par les principaux Séquanais, Éduens et Arvernes.

Ce plan consistait, non à attaquer l'Empire, mais seulement à « changer d'empereur, » à mettre en la place de Néron Sergius Sulpicius Galba, vieux général, plein de renommée et d'expérience, commandant les légions d'Espagne. Deux fois, Vindex écrivit à Galba, le suppliant d'être le « libérateur du genre humain »¹, d'être « le chef du vaste et puissant corps des Gaules², capable de mettre cent mille hommes sur pied, et même davantage. » Galba eut quelque hésitation ; mais enfin il accepta le sceptre impérial et marcha vers les Pyrénées.

Les chants des coqs avaient réveillé Néron, suivant un jeu de mots latin³, qui faisait allusion au caractère bruyant, bavard et intrépide des Gaulois comparés aux coqs, et ayant pris le coq pour symbole (d'où le mot cocarde.) Cet empereur promit dix millions de sesterces en échange de la tête de Vindex ; Vindex offrit sa propre tête en échange de celle de Néron⁴, et continua de conspirer. Cependant le soulèvement ne fut pas universel : Lyon tint pour Néron, Vienne pour Galba. Les Arvernes, les Éduens, les Séquanais participèrent à l'insurrection ; les anciens Belges, au contraire, les Rèmes, les Lingons, les Trévires, préféraient à Galba, qu'ils appelaient « l'élu de Vindex », le commandant de

1. *Suetonius*, Galba, cap. 9.

2. *Plutarchi* Galba, cap. 4.

3. *Suetonius*, Nero, cap. 45.

4. *Dion Cassius*, Lib. LXIII, cap. 23.

la Germanie supérieure, Verginius Rufus. Galba assiégea Lyon à peine reconstruite, et Verginius, entrant sur le territoire séquanais, assiégea Besançon, que Vindex accourut défendre.

Une entrevue eut lieu entre les deux généraux; ils convinrent que les insurgés entreraient dans Besançon. Vindex s'avança donc, à la tête de son armée. Mais les légions romaines, qui n'étaient point instruites du bon accord établi entre Verginius et Vindex, engagèrent un combat opiniâtre, sans écouter la voix de leurs chefs. Le désordre commun tourna contre les insurgés, qui s'étaient en toute confiance approchés des portes de Besançon. Vingt mille succombèrent, et Vindex, désespéré, se perça de son glaive, laissant à Verginius un pouvoir immense. Les légions, qui n'avaient pas eu l'intention de défendre Néron, tout en repoussant Galba, proclamèrent leur commandant empereur. Verginius refusa.

Sur ces entrefaites, la nouvelle de la mort de Néron fut annoncée par un décret du sénat, confirmant l'élection du nouveau prince, Galba; mais l'anarchie ne cessa point parmi les légionnaires qui, après la défaite de Vindex, écrivirent sur leurs enseignes : « Verginius, César Auguste. » Galba se trouvait près de Narbonne, lorsqu'on vint lui remettre l'important décret qui lui donnait la couronne. Ne doutant plus de sa puissance, il récompensa les Eduens, les Arvernes et les Séquanais; il châtia les Rêmes, les Lingons, les Trévires, les anciens Belges; il combla Vienne de faveurs et écrasa Lyon d'impôts. Les ressentiments antérieurs à la conquête se réveillèrent : la Province se divisa en partisans et en ennemis de Galba, en « galbiens ¹ » et anti-galbiens.

Près du Rhin, les légions romaines s'obstinaient à ne point reconnaître le nouvel empereur; elles ne pouvaient néanmoins décider Verginius à accepter l'autorité suprême. Celui-ci, rappelé par Galba, eut pour successeur l'infirme

1. Taciti Historiarum, lib. 1, cap. 51.

et goutteux Hordéonius Flaccus. Alors Fonteius Capito, commandant de la Germanie inférieure, agit tout autrement que Verginius, essaya de s'emparer de l'empire qu'on ne lui offrait pas, et périt assassiné, ayant pour successeur le méprisable Vitellius, qui se montra libéral et juste, travailla à se rendre populaire, et ne tarda pas à être proclamé empereur (69), pour introniser avec lui les cuisiniers, les histrions et les bouffons, dont le règne dura huit mois.

Rien n'étouffait les idées d'affranchissement. Doux ou cruel, le maître donné par Rome était détesté des Gaulois, qui rongeaient leur frein en silence. Claudius Civilis, d'antique et puissante famille batave, conçut le projet d'arracher la Province et les peuplades transrhénanes à la domination romaine (69). Vitellius avait vécu, massacré à Rome, et jeté dans le Tibre; Vespasien, son antagoniste, venait d'être proclamé empereur par les légions d'Orient et reconnu par celles d'Illyrie. L'instant semblait propice à Civilis, qui fit le serment accoutumé de ne pas couper ses cheveux avant d'avoir tiré des Romains une éclatante vengeance, et s'engagea, d'ailleurs, à couvrir de son propre nom la guerre que Vespasien dirigeait contre Vitellius. Celui-ci étant vaincu, Civilis entama une lutte personnelle contre le vieux Hordéonius Flaccus; et enfin il leva le masque, en écrivant sur ses bannières :
EMPIRE GAULOIS.

Il parvint d'abord à chasser les Romains de l'île des Bataves; puis il assiégea à plusieurs reprises *Vetera Castra* (aujourd'hui Santen, dans le duché de Clèves), et mit les légions en déroute à *Novesium* (Nuys, dans l'Électorat de Cologne). Il avait souvent l'avantage sur les Romains. La fortune lui souriait, car, dans le camp du « parti vitellien », des divisions s'élevèrent : Hordéonius Flaccus fut assassiné par ses propres soldats ¹.

Comme Civilis marchait de succès en succès, l'espérance

1. Tacitè Historiarum lib. IV, *passim*.

de l'affranchissement gagna toute la Province. On vit reparaître les druides et les bardes, ressuscitant le vieux patriotisme, chantant la ruine imminente de Rome, déclarant, au nom du ciel, que « l'Empire gaulois commençait. » La prophétesse Velléda (*wald*, puissant, redoutable) prédisait le triomphe des Germains. La Province profitait de l'état déplorable où se trouvait l'Italie, dévastée après la chute du parti vitellien; de l'état plus déplorable encore où se trouvait Rome, en proie aux luttes sanglantes des factions, et pleurant sur son Capitole incendié.

Le belge Classicus, qui se vantait « d'être par ses ancêtres l'ennemi des Romains, plus que leur allié, » le trévière Julius Tutor, le lingon Julius Sabinus, dont la vanité était si grande qu'il se glorifiait de descendre de César par l'adultère d'une bisaïeule, s'unirent à Civilis ¹. Les deux premiers firent dominer l'Empire gaulois sur les bords du Rhin; mais Julius Sabinus, osant se revêtir de la pourpre impériale, aussi lâche qu'ambitieux, aussi vaniteux qu'imprudent, fut battu par les Séquanais, qui tenaient toujours pour les Romains, s'enfuit pendant une bataille, et après avoir répandu le bruit de sa mort, se cacha dans un souterrain, où il vécut neuf ans ², grâce au dévouement de sa femme Éponine (70).

La défaite de Sabinus effraya les cités gauloises, qui se divisèrent, les unes demandant la paix, les autres, moins nombreuses, voulant continuer la résistance. Une assemblée générale, qui eut lieu dans la capitale des Rèmes, parvint seulement à montrer combien les villes étaient jalouses entre elles. Chaque cité revendiquait le titre de capitale de la Gaule; chaque peuple prétendait fournir le généralissime; et l'anarchie engendra la réaction.

Pour comble de malheur, pendant les révoltes gauloises, un excellent général romain, Pétilius Cerialis, lieutenant de Vespasien, arriva dans la Province à la

1. Taciti Historiarum lib. iv, *passim*.

2. Plutarshi Amatorius, cap. 25.

tête d'une armée imposante. Il poussa la guerre avec une activité extrême, assiégea et prit la capitale des Trévires, fit prisonniers les principaux Belges, provoqua et obtint la soumission des Lingons. Civilis, opposant une plus longue résistance, se mesura deux fois avec Cerialis. Heureux d'abord, il subit ensuite un rude échec, qui le força de sortir de la Gaule avec ses Germains, et de se retrancher dans l'île des Bataves, où il essaya de la guerre maritime, et équipa une petite flotte qu'il conduisit à l'embouchure de la Meuse et du Rhin. Celle de Cerialis était plus faible, mais mieux montée. Les deux adversaires commencèrent un combat qui n'eut pas de durée, et la paix termina bientôt cette dernière entreprise de Civilis ¹.

L'Empire gaulois s'évanouit (70); la Province se résigna au joug : ses habitants reçurent et acceptèrent le nom de GALLO-ROMAINS.

III

Une lassitude complète énerve les populations. L'indépendance n'a plus de soldats.

Deux siècles s'écoulent, sans que les événements méritent de fixer l'attention des annalistes romains. Temps de muettes douleurs, de désespoirs concentrés, pour nos ancêtres, dont l'histoire s'occupe à peine, jusqu'au moment où les Germains franchissent le Rhin pour la première fois. Les Gallo-Romains n'ont connu Domitien qu'à cause de son édit ordonnant d'arracher les vignes dans les provinces chevelues, édit dont la teneur a été exécutée environ deux siècles. Les arènes de Nîmes, le pont du Gard, et la basilique élevée à Nîmes en l'honneur de Plautina, femme de Trajan, ont popularisé parmi eux le nom d'Adrien.

1. Taciti Historiarum lib. v. *passim*.

L'autorité bienfaisante des Antonins s'est fait sentir, en modifiant l'état social de la Gaule, qui s'honore d'avoir donné naissance à Titus-Antoninus, originaire de Nîmes. Marc-Aurèle a institué les « registres de l'état civil. » Peu après, plusieurs secousses ont troublé le calme trompeur du pays; Septime Sévère et Claudius Albinus se sont disputé l'empire sous les murs de Lyon (17 février 197), dans une effroyable bataille. Là, les « albiens » ont plié; « les sévériens » vainqueurs ont pillé et incendié la ville. La province a souffert de cette lutte, sans y avoir pris la moindre part. Aurélien, en 274, a apaisé quelques séditions gauloises, notamment celles de Lyon; il a visité plusieurs villes; il a prodigué les dépenses pour embellir *Genabum* qui, par reconnaissance, s'appelle désormais *Aureliana* (Orléans), et il a, croit-on, bâti l'enceinte militaire de Dijon (*Castrum divionense*).

Quant aux ravages des Franks, soit en 242, soit en 256, soit enfin en 277 ou 310, nous les mentionnerons, en décrivant le pays des Franks, en étudiant leur origine. Remarquons tout d'abord que leurs compagnons d'invasion sont les Lygiens, les Burgundes ou Bourguignons, et les Vandales; mais que, plus tard, les Franks s'opposent aux mouvements des barbares, par l'effet d'une de ces réactions si fréquentes dans la vie des peuples anciens.

Dans la Province, le Romain pèse sur le Gaulois, principalement au fond des campagnes. Celui-ci, réduit à une misère affreuse, antipathique au bien même, s'il vient de ses vainqueurs, oublie que les efforts des Vindex et des Civilis ont été infructueux: dans son farouche désespoir, il essaie encore de secouer un joug trop insupportable. La révolte des Bagaudes, c'est-à-dire en langue celtique, la révolte des bandits, des attroupés, des insurgés, éclate alors (285), inspirée peut-être par une femme, Victoria, mère de Victorinus, principal lieutenant de Posthumus, que la Gaule a proclamé son libérateur, que les légions romaines viennent de massacrer.

Victorinus se fait empereur; Victoria le guide et le conseille; elle porte le titre d'impératrice, Victoria-Augusta. Les soldats surnomment cette héroïne « la mère des camps, » et Trèves bat monnaie en son nom, qui partout retentit. On célèbre son apothéose, quand elle a succombé en voulant élever une force gauloise contre la domination romaine : une médaille commémorative représente d'un côté la tête de Victoria portant un casque, et de l'autre un aigle s'élançant au ciel l'œil fixé sur la lumière. Au revers se lit le mot *consecratio*, et autour de la face *Imp. Vict. Aug.*¹.

Plus de cent mille paysans, colons, hommes de toutes les positions infimes, forment la Bagaudie, cette armée de l'esclavage, du désespoir et de la misère. Les propriétaires, vexés par les *procuratores* et autres agents impériaux, avaient voulu rendre aux cultivateurs les maux qu'on leur faisait supporter. Les masses attachées à la glèbe ont résisté. Elles prennent les armes et donnent la pourpre à leurs deux chefs, Ælianus et Amandus, aux noms desquels on frappe çà et là des médailles.

Sous la conduite de ces chefs, elles ravagent les villes et les campagnes. Mais l'empereur Maximien les accable sans peine. Les débris de l'armée des Bagaudes se réfugient dans un camp retranché, au milieu de la presqu'île formée par la Marne, près de Paris, lieu qu'on a appelé « camp des Bagaudes, fossé des Bagaudes » (aujourd'hui Saint-Maur-les-Fossés.) Maximien les y assiège.

Après une résistance opiniâtre, Ælianus et Amandus meurent en soldats; les insurgés se rendent. La Bagaudie cherche son salut dans les montagnes, dans les forêts, et vit toujours à l'ombre en état de guerre contre les lois de l'Empire. Les cruelles exigences du propriétaire envers le colon recommencent, car toute révolte sans succès aggrave ordinairement la misère des insurgés.

1. T. E. Mionnet, Description des médailles antiques⁹ etc., t. 1^{er}, p. 61 et suiv., in-8°, Paris. 2^e édition. 1822.

Dioclétien partage l'Empire (292). La Province, divisée en quatorze gouvernements au lieu de six ¹, échoit à Constance-Chlore, qui la gouverne avec modération et habileté. Il la protège contre les Germains, dont plusieurs tribus deviennent sujettes de l'empereur et fondent des colonies dans le pays gaulois. Mais ces colonies, trouvant là une hospitalité qui ressemble trop à la tyrannie, veulent s'y soustraire : les Sarmates, entre autres, regagnent leurs plaines désertes. Des relations s'établissent ainsi parmi les barbares et les Gallo-Romains. Les uns et les autres se connaissent, peut-être sur certains points sympathisent. Le moment des invasions en Gaule est arrivé. Constantin, proclamé empereur dans l'île de Bretagne (306), marche sur les traces de Constance-Chlore, son père, et triomphe des Barbares.

A l'intérieur, dans Autun, il réduit le nombre des Éduens qui paient la capitation de vingt-cinq mille à dix-huit mille, réforme les finances, et punit quelques exacteurs. Par reconnaissance, Autun prend le nom de Flavia, appartenant à la famille de cet empereur, qui ajoute un quartier à la ville d'Arles et lui permet de porter son nom, concurremment avec l'appellation primitive : Arelate Constantina. Constance, fils de Constantin, laisse au contraire les Germains ravager la Gaule, en leur abandonnant les nations qui obéissent à Magnence, frank d'origine, fils d'une prophétesse, salué *Auguste* par une foule de conjurés, et meurtrier de Constant.

Des Francks et des Allemands (Allemands), attirés par ses promesses, s'établissent dans le pays qui s'étend du Rhin à la Moselle, pillent ou incendient quarante-cinq villes florissantes du Nord. Tout ce qui reste de soldats à l'empereur est mal payé, sans provisions, sans armes, sans discipline, et tremble au seul nom de Barbares. Constance ne s'occupe que de la querelle religieuse des Ariens, des événements de l'Orient, d'une guerre à diriger contre

1. *Lenain de Tillemont, Hist. des Empereurs, t. IV.*

les Perses : il dédaigne les affaires de la Province ; mais il finit néanmoins par comprendre qu'il faut protéger cette partie de l'Empire, si l'on ne veut la perdre entièrement, et il charge Julien, fait César (355), de marcher contre les redoutables ennemis qui, par intervalles, traversent le Rhin.

Julien, jeune encore, disciple de Platon, est plus philosophe que général ; cependant, sa passion pour la gloire et sa haute intelligence lui permettent de remplir avec un zèle heureux la rude tâche que lui a confiée l'empereur. Le génie chez lui supplée aux moyens insuffisants. Il exhorte ses soldats au courage, à la discipline, à la tempérance, avec l'irrésistible éloquence de l'exemple qu'il donne lui-même. Dès la première rencontre, les Allemands obtiennent l'avantage ; à la seconde, Julien est vainqueur et venge la perte de deux légions. Le doux philosophe a promptement acquis l'habileté d'un guerrier consommé. Peu de temps après ces succès, et son hivernage à Senones, l'ancien Agedencum (aujourd'hui Sens), il avance encore contre les Allemands, et accomplit une campagne aussi brillante que périlleuse, en échappant à un blocus. Le lieutenant Barbation plie tout à coup devant les Barbares, et opère sa retraite au lieu de seconder Julien, qui reste exposé aux coups de sept rois (*rics*, chefs de tribus), avec treize mille hommes seulement pour en combattre trente-cinq mille.

Triomphant dans cette déplorable situation, Julien défait les Allemands près d'Argentoratum ou Strasbourg. Six mille Barbares périssent ; Chnodomar, le plus brave et le plus farouche des sept rois, est pris. Julien, ainsi délivré de dangers immenses, consolide l'autorité romaine en Gaule. Il passe dans sa « chère Lutèce » l'hiver de 358-359 ; puis, au printemps, il se met en campagne, bat tour à tour les Saliens et les Chamaves, traverse plusieurs fois le Rhin, construit des places fortes au delà de ce fleuve, recouvre par traité quinze mille légionnaires précédemment tombés au pouvoir des Allemands, et revient

encore (360) à Lutèce, appelée par les Gallo-Romains « la petite forteresse des Parisii. »

Là, Julien possède les Thermes, sur la rive gauche de la Seine ¹. Car cette ville s'embellit de jour en jour, en tirant de son sol les meilleurs matériaux pour tous les genres de construction ²; et déjà sans doute elle a cet aspect varié qui la transformera en merveille dans la suite des siècles. Elle devient peu à peu le centre de la Gaule, non le centre géographique, placé à Bourges, cité à laquelle il manque malheureusement une rivière, et qui n'est pas, comme Lutèce, à proximité de la Germanie et de la Bretagne. Du iv^e siècle, probablement, date le changement du nom de Lutèce (*Lutetia*) en celui de Paris (*Parisii*), puisque la lettre synodale d'un concile de 360 l'appelle *Parisea civitas*.

Alors s'opérait une révolution dans les noms des capitales gallo-romaines. Aux appellations celtiques, romaines ou hybrides, on substituait le plus souvent celles de la nation même; on faisait d'Augustoritum ou Austoritum, Lemovices ou Lemovicas (Limoges); de Divona, Cadurci (Cahors); de Vesunna, Petrocoris (Périgueux); de Limonum, Pictavis (Poitiers); d'Avaricum, Bituriges ou Biturigas (Bourges) ³.

Par la douceur de son administration, par ses qualités personnelles, par son assiduité quand il faut rendre la justice, Julien mérite l'amour de ses sujets gaulois, que la vigueur de son bras défend et rassure. Il quitte la Province, après avoir réduit l'impôt de vingt-cinq *aurei* ou 375 fr., pour chaque capital de quinze mille francs (environ deux et demi pour cent), à sept aurei ou cent cinq francs (c'est-à-dire moins de trois quarts pour cent). C'est au palais des Thermes qu'il a reçu le nom d'Au-

1. *Ammianus Marcellinus*, Lib. xv à xx, *passim*.

2. V. *Duruy*, Introd. générale à l'hist. de France, p. 29.

3. Voir plus haut, p. 219; *Max. Deloche*, Étud. sur la géog. hist. de la Gaule, p. 53; *Mémoire de l'abbé Belley*, dans les *Mém. de l'Acad. des insc. et belles-lettres*, t. XIX, p. 495.

guste, qu'on l'a élevé sur un bouclier, selon la mode germanique, et que le collier d'un porte-enseigne lui a servi de diadème impérial.

A sa mort, les Barbares reparaissent, menaçant de nouveau les frontières de la Province. Jovien, qui succède à « l'apostat, » ne laisse aucune trace ; mais sous Valens et Valentinien, frères, entre lesquels le monde romain est pour la première fois partagé en empire d'Orient et en empire d'Occident, la Gaule se défend par tous les moyens, tantôt par la force, tantôt par la trahison. Valentinien, qui commande en Occident, vient à Lutèce pour surveiller la marche des Allemands (365), que d'abord il repousse. Toutefois, des excursions nouvelles sont tentées. Valentinien use de rigueur. Pour punir les Bataves, coupables d'avoir perdu leurs drapeaux, il les dégrade et les prive de leurs armes, en présence de son armée qu'il rappelle à la discipline. Sa colère ne connaît plus de bornes. Saisissant cette occasion malheureuse pour faire un exemple terrible, Valentinien veut vendre les Bataves comme des esclaves, et les prières réitérées de toutes les légions l'empêchent seules d'accomplir ce dessein. Aiguillonnées alors par ses discours, effrayées par sa sévérité, satisfaites du pardon accordé aux Bataves, les troupes de l'empereur continuent la guerre avec énergie, et repoussent les Allemands par de là le Rhin.

Pendant ce temps, près de Mayence, des bandes de Barbares surprennent les légions romaines au moment où celles-ci célèbrent des cérémonies religieuses. Elles enlèvent et emmènent en esclavage un grand nombre des habitants de la ville ; elles remportent ainsi, par ruse, une victoire qui contre-balance leur défaite près du Rhin. Valentinien, transporté de fureur (il mourra d'un accès de colère), cherche des moyens de vengeance. Il écrase les Barbares, pour les punir d'avoir saccagé Mayence ; il protège contre eux la Gaule septentrionale, en faisant construire, depuis le Rhin jusqu'à l'Océan, une chaîne de tours, de forteresses et de boulevards ; enfin il sème la

discorde entre les Allemands et les Burgundes. Son activité ne se ralentit pas. Du côté de l'Océan, les corsaires saxons commencent déjà à descendre sur les rivages de la Gaule. Valentinien les extermine; désormais leurs chefs se contenteront du titre et du pouvoir dont ils jouissent comme « rois de la mer. »

Cette suite non interrompue d'invasions épuisait la Province. Harcelés de toutes parts, les Gallo-Romains se défendaient faiblement. Parmi eux régnait le désordre, et quelquefois, au lieu de combattre résolument contre les ennemis du dehors, ils tournaient leurs armes contre eux-mêmes. Leur force s'usait en troubles intérieurs. Par une fatalité déplorable, il semblait qu'ils voulussent échapper à l'influence de Rome, dans le moment même où les légions seules savaient repousser les Barbares. Mais, quand les empereurs, de moins en moins solides sur leurs trônes, devinrent incapables de protéger la Province, celle-ci dut passer insensiblement d'un joug sous un autre. Le simple récit des événements fait pressentir une grande catastrophe en Occident : les conquérants de la Gaule se laisseront ravir leur proie; les Romains et les Gallo-Romains disparaîtront ensemble.

Gratien eut à accomplir une tâche plus pénible que celle de son père. Il avait été proclamé Auguste à douze ans, dans Amiens, et atteignait à peine sa dix-neuvième année, quand Valentinien mourut (375). La Province était le théâtre de troubles continuels, qu'il fallait réprimer. Il importait en outre de chasser les tribus germaniques et tous les ennemis extérieurs. La valeur guerrière n'y pouvait plus suffire. Les Barbares paraissaient résolus à procéder désormais par « invasions pacifiques, » et chaque jour ils obtenaient des succès. Gratien, élevé par le poète bordelais Ausone, et gaulois par l'éducation sinon par la naissance, alla fixer sa résidence à Trèves. Il se lia d'amitié avec Mellobaud, chef d'une tribu franke, à qui il donna le titre considérable de « comte des domestiques » (*Comes domesticorum*).

Les Franks méritaient bien que l'empereur les récompensât ainsi en la personne de Mellobaud, car avec leur aide il avait taillé en pièces les Allemands, dans un combat où trente-cinq mille fantassins avaient péri; et, fidèles auxiliaires, ils ne se séparèrent de Gratien que par jalousie, quand ce prince leur préféra un corps d'Alains. Puis des intrigues de palais furent fatales à l'empereur et à Mellobaud, qui avait été deux fois consul, et généralissime ou maître des milices. Andragathuis, lieutenant de Magnus Maximus, espagnol, proclamé empereur par les légions de la Bretagne, fit mourir Gratien à Lyon, où il s'était enfui avec trois cents chevaux (383), après avoir été battu par Maximus près de Lutèce.

Un édifice triomphal, trouvé à Paris en 1832, sur l'emplacement de l'église Saint-Landry dans la Cité, paraît être un monument consacrant le souvenir de la défaite de Gratien.

Magnus Maximus, reconnu par Théodose, qui commandait en Orient, gouverna pendant quatre ans la préfecture des Gaules. C'est ainsi que Théodose avait réduit le pouvoir de l'usurpateur. Celui-ci lutta contre Valentinien II, frère de Gratien, jeune prince qui possédait l'Italie, l'ouest de l'Illyrie et l'Afrique. Magnus Maximus n'accepta, ne paya les services d'aucun chef barbare; il n'admit dans son armée que des Germains et des Gaulois.

Cependant Théodose I^{er}, le Grand, empereur d'Orient, vint combattre Magnus Maximus et défendre Valentinien II, forcé de quitter l'Italie, que son rival avait envahie (387).

En une seule bataille, Magnus Maximus perdit le pouvoir et la vie. Arbogast, général frank, fut chargé par Théodose de soumettre à Valentinien II les Gaules, et de repousser quelques peuplades frankes, menaçant les frontières de la Province. Aussi, sous Valentinien II, Arbogast fut-il plus puissant que Mellobaud sous Gratien. Ce frank orgueilleux, créé « maître général de l'armée des Gaules », réserva pour ses compatriotes tous les

commandements militaires, et poussa le jeune Valentinien II à donner à des barbares tous les offices civils. Aucune influence ne l'emportait sur celle d'Arbogast, empereur de fait. Valentinien II, renfermé dans son palais de Vienne, sur le Rhône, ressemblait à un prisonnier. Son beau-frère Théodose, qui souffrait de le voir ainsi soumis à un frank dont l'audace surpassait le mérite, lui conseillait de régner par lui-même.

L'avis était bon et sérieux; mais Valentinien II le suivit brutalement, sans attendre que Théodosé vint l'appuyer de son épée.

Un jour la fantaisie prit à Valentinien II de retirer à Arbogast tous ses emplois. Il le reçut sur son trône, le regarda avec colère, et lui déclara qu'il devait se démettre de ses fonctions en faveur d'autres courtisans. Arbogast, avec plus de mépris que de ressentiment, jeta à ses pieds l'édit impérial qui contenait sa disgrâce, en s'écriant : « Tu ne m'as pas donné le pouvoir, et tu ne peux me l'ôter. » Ce mot très-profond expliquait la situation vraie du maître et du favori.

Puisqu'un barbare osait parler de la sorte à l'empereur, c'en était fait de la puissance romaine. On rapporte que Valentinien II voulut tuer Arbogast de sa propre main; mais les choses n'allèrent pas plus loin que la menace. Quelques jours après, au contraire, le 15 mai 392, l'empereur fut trouvé étranglé dans son lit : ses vellétés de puissance effective lui avaient coûté la vie.

Trop habile pour ceindre le diadème, Arbogast fit succéder une ombre à un fantôme. Le rhéteur Eugène, un de ses secrétaires, « maître des offices », *princeps officii*¹, revêtit la pourpre pendant trois ans, et, pendant trois ans, l'empereur d'Orient Théodose ne s'exposa pas aux risques d'une attaque contre Eugène et Arbogast. Mais enfin Théodose, ne pouvant supporter plus longtemps l'insolent triomphe du général frank, assassin de son beau-

1. *Zosymi* Lib. vi.

frère, qui commandait en Occident sous le nom d'Eugène, livra à ce dernier la bataille d'Aquilée (394), demeura victorieux, fit trancher la tête à l'empereur, et força Arbogast à se percer de son épée. Il parvint ainsi à rétablir pour quelque temps l'unité de l'Empire, si gravement compromise par l'ambition, l'orgueil et les intrigues d'Arbogast. Le christianisme triompha avec lui, et les Barbares restèrent tranquilles pendant seize années. Bientôt le Salien guida sa charrue dans les guérets, le Sicambre courba son épée en faux tranchante. Sans irriter le Chauque, le Belge conduisit au delà du fleuve ses brebis : les troupeaux du Gallo-Romain errèrent en liberté sur les monts où le Frank avait fixé son séjour, et l'on chassa sans danger dans la forêt Hercynienne.

Ces merveilleux résultats, dûs à Stilicon¹, furent d'une courte durée.

Théodose, en mourant, avait laissé deux fils, Arcadius et Honorius. Celui-ci régna sur l'Occident, avec le vandale Stilicon, maître des milices, pour protéger sa faiblesse; celui-là régna en Orient, avec le goth Alarik pour allié et pour dominateur. La séparation des deux empires fut définitive. Il n'y eut plus de frein aux incursions des Barbares, auxquels la Province devint une facile proie, et qui franchirent toutes les frontières. Les troupes romaines, engagées dans des guerres civiles, ne purent résister au flot envahissant des Suèves, Vandales, Alains, Burgundes, qui passèrent le Rhin le 31 décembre 406, quand les Goths se dirigeaient vers Rome, dont les portes s'ouvrirent à Alarik.

Partout la désorganisation du double Empire commença.

L'invasion qui eut lieu dans les premières années du v^e siècle, produisit des effets immenses pour toute l'Europe. Les Burgundes seuls restèrent dans la Province; les autres Barbares allèrent au delà des Pyrénées se

1. *Claudianus*, In Rufo.

partager le midi de l'Espagne. Les Burgundes s'établirent à l'ouest du Jura, depuis le lac de Genève jusqu'au confluent du Rhin et de la Moselle : ils fondèrent la « Burgundia, » ce pays bourguignon dont l'histoire parlera pendant tant de siècles.

L'influence des Barbares fut illimitée autant que fatale. On vit Ataulf, frère d'Alarik, mettre ses Wisigoths à la solde d'Honorius, dont il épousa la sœur Placidie, qu'il avait d'abord emmenée captive ; on le vit renverser Jovinus et Sébastien, deux frères qui avaient pris la pourpre dans les Gaules, et recevoir pour récompense les provinces méridionales, avec Narbonne, Toulouse et Bordeaux. Au nord les Franks s'établirent dans le pays qui va de la Meuse à l'Escaut, et les Alains s'emparèrent des territoires de Valence et d'Orléans. Enfin les anciennes cités des Armoriques, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin, « se constituèrent en une sorte de république, » formèrent le *Tractus armoricanus*, confédération qui ne revint jamais sous la domination impériale, sans fonder pourtant rien de durable après qu'elle eut repoussé les bandes étrangères. La Province gallo-romaine échappait aux empereurs, se démembrait pièce à pièce.

Vainement Honorius publia, le 17 avril 418, un édit ordonnant la convocation d'une assemblée annuelle de sept provinces, laquelle devait se réunir dans Arles, du 13 août au 13 septembre, sous la présidence du préfet du prétoire des Gaules lui-même, pour indiquer ses opinions sur les nécessités publiques et privées ¹ ; vainement il chercha à se concilier les sympathies des Gaulois en composant cette assemblée de juges, d'officiers des cités, de députés des propriétaires, et en condamnant à une amende de trois livres d'or tous ceux qui refuseraient de s'y présenter. Le succès ne couronna pas ses efforts. Les Gaulois s'intéressaient d'autant moins à la conservation de l'Empire, que sa ruine servait leur vengeance,

1. *Rec. des Hist. de France*, t. I^{er}, p. 766, *Ex codice Theodosiano de Gallis*.

et qu'ils trouvaient plus de liberté dans sa désorganisation que dans l'ordre existant depuis la conquête. Ils renoncèrent d'avance à la vie politique qu'Honorius essayait de leur rendre.

Vers cette époque, de nouveaux Bagaudes parcoururent et dévastèrent les campagnes. On ne les avait pas détruits complètement. Ils se reformèrent à plusieurs reprises, pendant toute la durée de l'empire romain ¹. Leur nom demeura aux paysans qui dans la suite vécurent à l'écart, afin d'échapper au recrutement de l'armée ou aux exactions du fisc impérial. Non-seulement, au milieu des troubles, l'assemblée que les Gaulois faisaient annuellement n'eut pas lieu ou resta sans effet, mais la ruine de l'Empire devint de plus en plus imminente, jusqu'à l'apparition d'Aétius qui la retarda d'un demi-siècle, et fut le dernier véritable « gouverneur pour les Romains » dans les Gaules.

Aétius, fils de Gaudentius, maître de la cavalerie et comte d'Afrique, était né à Dorostore, dans la Mœsie. Seythé d'origine, mais romain de cœur, il parvint à la dignité de patrice, et rétablit pendant quelques années l'autorité impériale, que ses talents militaires surent faire respecter. Il combattit heureusement les Franks, refoula les Burgundes jusqu'aux confins de la Savoie (Sabaudia), força les Wisigoths à lever le siège de Narbonne (437), et défit, près de Tours, les Bagaudes et leurs chefs.

Douze années, de 428 à 450, suffirent à Aétius pour terminer avec succès toutes ces expéditions.

Mais un rival plus digne de lui, un guerrier légendaire, se présenta. Attila, roi des Huns, passa le Rhin (451), à son confluent avec le Necker. Il signala sa venue en ruinant Mayence, Strasbourg, Metz et plusieurs autres villes, dont les habitants furent massacrés : une chapelle, épargnée par l'incendie, indiqua seule la place où avait été Metz. Le « fléau de Dieu » détruisait les cités, et sur-

1. Cf. *Mamestinus*, Panégyrique de Maximien Hercule.

tout effrayait les peuples. Son invasion en Italie avait causé une terreur profonde dans ce pays. La tradition rapportait qu'après une bataille livrée par lui, près de Rome, tous les combattants, Huns et Romains, avaient péri.

Lorsqu'Attila s'avança vers la Gaule, l'épouvante des habitants se manifesta de mille façons. Aétius la mit à profit pour former une coalition contre le terrible envahisseur. Il rassembla une nuée de Barbares, Franks, Alains, Saxons, Wisigoths. Aidé par ces hommes, qui avaient quelque teinte de civilisation, si on les compare aux compagnons d'Attila, Aétius délivra Orléans, devant laquelle les Huns ne trouvaient déjà plus de résistance. Il fit reculer le « fléau de Dieu » jusque dans les plaines de la Champagne, où la journée des champs catalauniques marqua la délivrance des Gaulois (451).

L'année suivante, Attila mourut; en 454, Aétius fut lâchement assassiné : Valentinien III, jaloux des succès obtenus par le général romain, et craignant les effets de son ambition, frappa de sa propre main Aétius, que des eunuques achevèrent.

Sans doute la Province avait respiré plus librement, quand Attila, vaincu à Châlons, s'était éloigné d'elle, pour aller terrifier l'Italie et donner sans le savoir à quelques pêcheurs la pensée de fonder Venise; cependant les Gallo-Romains n'étaient pas sauvés, car l'Empire n'avait pas recouvré sa vigueur. Trente années durant, de 451 à 481, leurs maîtres manquèrent absolument de stabilité. Aussi les Wisigoths étendirent leur domination des bords de la Garonne à ceux de la Loire; les Burgundes s'emparèrent de la Séquanaise et de la première Lyonnaise, de plusieurs parties de la Viennoise, et de la première Aquitaine. L'Armorike, confédérée, garda son indépendance, sans conquérir une parcelle de territoire.

Les seuls Gallo-Romains proprement dits et libres que l'on rencontrât encore entre la Somme et la Loire, obéissaient à Rome. Le bras d'Ægidius, chef des milices ro-

maines, avait combattu d'abord les Barbares avec un peu de succès; puis, suivant l'exemple des rois germains, le compagnon d'armes de Majorien avait cherché à se créer une domination indépendante. Syagrius, son fils, revêtu de la dignité de patrice et habitant Soissons, oublia bientôt l'Empire et l'empereur. Sous Augustule ou le « petit empereur, » en 475, Rome s'effaça complètement, sans que l'Occident s'ébranlât. A peine les Germains connurent-ils la ruine de ce colosse qui avait dominé le monde, et qui avait péri étouffé sous les étreintes d'Attila.

Nos ancêtres allaient désormais porter le nom de GALLO-FRANKS.

CHAPITRE II

- I. Effets immédiats de la conquête; double transformation des Gallo-Romains. Métier des armes; guerrier gallo-romain; discipline, art et organisation militaires. La force romaine. Commerce, industrie, agriculture. Sciences, littérature, arts : le latin chez les classes inférieures et chez les classes riches; les écrivains gallo-romains. Médecine, astronomie, navigation. Livres et objets d'art. Écoles et éloquence. Le Midi et le Nord.
- II. Troisième, quatrième et cinquième siècles : écoles et bibliothèques païennes; concours littéraires; professeurs, rhéteurs, grammairiens, médecins. Formes de l'enseignement. Les livres. Monastères; écoles chrétiennes. Les deux littératures. Les cantiques.
- III. Luites des religions; union du polythéisme et du paganisme. Monuments païens. Prêtres gallo-romains : pontifes, augures, aruspices, et prêtres d'un ordre inférieur. Culte des Flamines augustales. Empereurs divinisés. Quelques actes d'opposition.
- IV. Commencements du christianisme. Prédications; persécutions; conversions. Églises nouvelles. Hérésies : Arius, Donat, Marc, Pélagé, Manès; Parsisme et Gnosticisme. Les conciles. Résistances du paganisme. Chrétiens tolérants; chrétiens exaltés : guerre à l'idolâtrie. Effets de la discussion religieuse. Portraits d'évêques au ve siècle. Pouvoir religieux du prélat; pouvoir philosophique; pouvoir politique. Ordre ecclésiastique chrétien. Privilèges de l'évêque; son diocèse; son élection; sa mission spirituelle. Clergé inférieur; ordres majeurs et mineurs; discipline. Clergé séculier; clergé régulier : le moine gallo-romain.

I.

En donnant de l'unité au gouvernement et à l'administration politique et civile de la Gaule, César et ses successeurs immédiats firent disparaître, sur certains points du pays, la variété des mœurs celtiques.

Après la lutte guerrière, une lutte morale s'éleva entre les vainqueurs et les vaincus. Ça et là, par esprit de race,

sinon par amour national, les Gaulois s'obstinèrent à vivre comme leurs ancêtres; mais, avec le temps, les alliances entre les familles romaines et les familles gauloises préparèrent le mélange des mœurs, qui devinrent gallo-romaines. Le lecteur verra bientôt ce qu'il resta, après la soumission des Gaulois, de leur civilisation primitive; il comprendra quelle a été l'influence toute-puissante de la domination romaine dans les nations du midi surtout, où l'élément romain envahit le langage, et effaça les vieilles traces des Galls, pour se fondre avec l'élément grec et l'absorber; il saisira sans doute aussi les rapports de la vie publique et privée des Romains avec celle des Gaulois, qui subirent une double transformation.

Dès le principe, réduits par l'épée, ceux-ci durent céder aux volontés des soldats romains, leurs maîtres; convertis ensuite au christianisme, ils durent franchir avec des efforts inouïs l'abîme creusé entre la foi nouvelle et leurs antiques croyances, bien que leurs esprits fussent déjà un peu préparés au monothéisme par le spiritualisme druidique (V. plus haut, p. 163.)

Cette double transformation s'opéra en moins de trois siècles.

Le jour où les Gaulois obéirent définitivement à Rome, ils furent moins éloignés qu'auparavant d'adorer le Christ, parce que la religion du Christ satisfit tout d'abord en une certaine mesure leur soif d'indépendance. En effet, le précepte « Rendez à César ce qui appartient à César, » précepte de résignation politique, s'enracina chez eux sous Constantin seulement. Vers ce temps, on prêta serment dans les armées. On jura par Jésus-Christ et le Saint-Esprit, et par la Majesté de l'Empereur « qui doit être chérie et honorée après Dieu. » Une fois que l'empereur avait reçu le nom d'Auguste, il fallait avoir pour lui un dévouement fidèle et lui rendre un assidu service comme au représentant de Dieu sur la terre ¹.

¹. *Vegetius, De re militari, lib. II, cap. 5.*

Ce serment que l'on prêta à l'empereur, et que l'on renouvela chaque année ¹, obligeait les militaires à ne jamais désertier, et à « sacrifier leur vie pour l'empire romain. » Ce lien sacré enchaînait étroitement les âmes.

Selon les mœurs primitives, tout Gaulois était soldat dans l'occasion. Mais à mesure que l'habileté guerrière se développa, on vit diminuer le nombre de ceux qui portaient habituellement les armes. A dater du règne d'Auguste, il y eut un « métier des armes, » par vocation spéciale; des goûts militaires chez les uns, désireux d'appendre leurs trophées autour de leur maison, en revenant de la guerre, après avoir vaincu côte à côte avec des légionnaires; chez les autres, la crainte, l'horreur de combattre, au point que, « pour échapper au service de Mars, » ils en arrivèrent à imiter le *mureus* d'Italie (V. plus haut, p. 82,) et à se couper le pouce.

Pour se représenter le guerrier gallo-romain, sous le rapport du costume, il suffit d'ajouter aux armes de l'antique Gaulois quelques-unes des armes offensives et défensives adoptées par les légionnaires romains, avec le casque, la cuirasse et le baudrier de cuivre; ou bien il faut se rappeler comment le Gaulois s'arma, souvent, pendant les guerres de l'indépendance.

Ardent à se défendre, tantôt il emprunta à ses ennemis quelques façons de combattre, tantôt il inventa des moyens extraordinaires contre les agressions. Lorsque les Vénètes résistèrent aux légions, ils s'armèrent de faux bien affilées et fixées à de longues perches: le fer du laboureur servit au soldat ². Lorsque Julius Sacrovir entra en révolte, il commanda quarante mille hommes, dont le cinquième était armé comme les légionnaires romains: le reste avait des épieux, des coutelas et autres instru-

1. *Cod. Théod.* Lib. VII, tit. 1, L. 4, et tit 13, L. 5; *Taciti Histor.* Lib. I, cap. 55.

2. *Veget.* De re milit. lib. IV, cap. 14; lib. V, cap. 15; *Tit. Liv.* lib. XXXVIII, cap. 41.

ments de chasse. Sacrovir s'adjoignit des erupellaires, esclaves publics exerçant le métier de gladiateurs, entièrement couverts d'une massive armure de fer, d'une seule pièce, qui les rendait invulnérables, mais qui les gênait singulièrement pour frapper eux-mêmes ¹. Leur nom était pittoresque : erupellaire veut dire perclus, impotent (*crupach*, en gaélique, *cripple*, en anglais actuel). Aussi, les Romains, qui les combattaient avec la hache et la cognée, avec le levier et la fourche, fendaient leurs rangs qui ressemblaient à des murailles, et renversaient ces masses compactes qui, n'ayant plus de force pour se relever, gisaient à terre, comme des cadavres. Des hastats ou piquiers, enfin, figurèrent parmi les soldats gallo-romains, qui étaient pourvus de phalariques, espèces de javelines enduites de filasse et de poix, ayant une immense tête de fer et un bois fort chargé vers le haut d'une masse de plomb circulaire ², destinées à être lancées à la main, comme des traits; de spathes, larges et longues épées à deux tranchants, à pointe aiguë; de flèches diverses; de *materis*, *rhompheæ*, *frameæ*, lances en usage chez les alliés de Rome et chez les Barbares ³. Qui reconnaîtrait là les hommes dont César avait eu raison?

Planter des tentes, former des retranchements, construire quelquefois des remparts, employer certaines machines de guerre, faire jouer des pièces de bois, lancer des poutres énormes, telle était la manière de guerroyer. L'art militaire, qui avait progressé, consistait dans les blocus et les sièges : plus le gallo-romain avait d'épreuves terribles à subir, mieux il organisait sa défense. Bientôt, les Romains importèrent, entre autres machines, béliers, balistes, onagres et pierriers, une bascule légèrement

1. Taciti Annal. Lib. III, cap. 43.

2. Tit. Liv. Historiar. Lib. XXXIV, cap. 44; Isid. Sevill. Origin. Liv. 48 chap. 7, 8.

3. Cl. Lamare, De la milice romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à Constantin, p. 48, in-8°. Paris, 1863.

suspendue et mouvante, qui, s'abaissant soudain, saisissait les assiégeants d'une ville, les enlevait, et, retombant en deçà des murs, les renversait dans le camp des assiégés.

Peu à peu, dans le premier siècle de notre ère, le besoin de tenir en respect les populations soumises conseilla aux vainqueurs d'établir dans la Gaule leur discipline militaire. L'organisation des armées fut calquée sur celle de l'Italie, à mesure que les provinces s'assimilèrent à la métropole; et, vers la fin de l'Empire, les guerriers gaulois, s'effaçant au point de perdre leur nationalité, ne composèrent plus qu'une milice peu nombreuse, établie pour la police des villes et des campagnes, et qu'on pourrait appeler « milice urbaine. » Dans les grandes cités, ils entretenirent des soldats fantassins et des cavaliers, faisant l'exercice à la romaine, obéissant au mot d'ordre changé tous les soirs et écrit sur un dé de bois (*tessera*) par le général, placés sous l'autorité et la discipline romaine, punis et récompensés selon les règlements romains. On gratifia les soldats de couronnes d'or, de chêne ou de gazon, bracelets, phalères ou chaînes d'or qui passaient derrière le cou et tombaient sur la poitrine ¹; de drapeaux écarlates et pourpres; de cornicules ou longues aigrettes que les cavaliers attachaient sur le côté de leur casque; de hastes pures ou lances sans fer ressemblant au sceptre des Dieux ²; de carquois, harnais, etc., le tout accompagné, souvent, de certains avantages pécuniaires, même de bénéfices militaires assez considérables, ou exemptant de fonctions onéreuses.

Pour infractions à la discipline, les généraux, officiers et soldats encouraient des peines diverses : ils étaient dégradés, battus de verges, changés de service, mis au pain d'orge, bâtonnés, vigésimés ou décimés, amputés de la main droite, lapidés, décapités, quelquefois crucifiés ou noyés, laissés sans sépulture, etc ³. Car

1. *Silius Italicus*, Lib. xv, vers 256.

2. *Virgilli. Æneid.* Lib. vi, vers 760.

3. D'après Tacite, Tite-Live et Valère-Maxime.

la discipline romaine, rigoureuse à l'excès, était un avilissement, une terreur. On marquait le soldat aux bras, sur les mains, sur les jambes, pour l'empêcher de désertier. Sous Dioclétien, paraît-il, cette flétrissure disparut; mais il resta un signe d'esclavage : une médaille de plomb pendue au cou, comme marque distinctive ¹. Les drapeaux attachaient l'homme tyranniquement, et personne ne pouvait quitter la vie des camps pour celle du citoyen.

Toute l'organisation militaire, dans la Province, était disposée de telle sorte que les guerres de Romains à Gaulois devenaient des guerres civiles. La politique des empereurs voulait que les Gaulois entrassent dans les légions, appartenissent même aux gardes prétoriennes, par un engagement de vingt ou dix ans, suivant l'usage; qu'il y eût des vétérans gaulois, exemptés d'impôts pour les biens acquis dans la milice, de capitation pour leur famille ², et pouvant se marier; que le fils de vétéran héritât des armes de son père, comme des terres concédées par l'État, à condition d'entrer dans la milice, aussitôt qu'il aurait atteint dix-huit ans; que les Gaulois portassent les aigles et les enseignes romaines, au lieu de leurs étendards nationaux. Des légionnaires et des vétérans, ainsi mélangés, marchèrent deux fois contre les Bagaudes.

Un maître de la milice (*magister militiæ*) dirigeait toutes les forces romaines en Gaule. Des fonctionnaires municipaux, chargés du travail de la levée des troupes, recrutant l'armée en dehors des curies et des collèges ou corporations de métiers, choisissaient, entre les jeunes gens, ceux qui n'appartenaient point à une famille municipale, avaient dix-huit ans révolus, brillaient par la force du corps, et n'étaient point esclaves ni Juifs.

1. *Mém. de l'Acad. des Insc. et B. Lettres*, t. XXXII, p. 350; *Vegetius*, *De re militari*, lib. I, cap. 8; lib. II, cap. 5.

2. *Cod. Théodos.* Lib. VII, tit. 20, L. 4.

Cette dernière exclusion résulta de l'influence du clergé chrétien; celle des esclaves dépendit des circonstances. Sous Constantin, l'armée se recruta principalement parmi les plébéiens prolétaires ou paysans sans patrimoine, parmi ceux qui, pour unique impôt, payaient la capitation; mais peu après, il fallut que tout propriétaire fournît un ou plusieurs soldats, selon sa fortune, sauf à donner des remplaçants aux colons qu'il voulait garder ¹.

Quand le gouvernement avait plus besoin d'argent que de militaires, il acceptait une certaine somme à la place des recrues.

Répan due dans les cités, l'armée se divisait en légions, composées de Gaulois et de Romains, et renfermant chacune dix cohortes. La cohorte comprenait ordinairement cinq-cent-cinquante-cinq fantassins et soixante-six cavaliers : la première seule en comptait le double. Venaient ensuite les centuries et les manipules, troupes d'hommes rangés sous un même étendard ². Une division de cavalerie, appelée *ala*, aîle, se subdivisait en turmes, détachements de cavalerie formés d'abord d'une trentaine d'hommes avec trois officiers ³. Outre sa paie, le soldat recevait une gratification annuelle, sous le nom de largesse de l'empereur (*donativum*), comme le *congarium* se donnait à la multitude. Le *pulveraticum* ⁴ était accordé aux hommes enrôlés extraordinairement.

La vie que l'on menait sous les armes, en temps de guerre, ou tout au moins dans les parties de l'Empire exposées aux Barbares, devint extrêmement rude. Dès l'aube, la trompette éveillait le camp; les soldats allaient saluer leurs chefs immédiats, ceux-ci, leur général, qui donnait ses instructions pour la journée, avec le mot d'ordre. S'il fallait partir, un premier son de trompette servait

1. *Symmachi* Epistol. Lib. vi, ep. 59, 63; lib. iv, ep. 40.

2. D'après César, Tacite et Virgile.

3. D'après Varron et Végèce.

4. *Gothof.* ad Cod. Theodos. Lib. vii, tit. 13, L. 16.

de signal, et les tentes étaient pliées ; au deuxième son, on chargeait les bagages ; puis un héraut, placé à la droite du général, demandait par trois fois aux soldats : « Êtes-vous prêts à combattre ? » Et tous s'écriaient avec joie : « Nous sommes prêts. » Au troisième signal, ils se mettaient en marche contre l'ennemi ¹, et s'excitaient les uns les autres, Romains et Gaulois, à des actes d'héroïsme.

Auguste plaça deux camps de quatre légions sur la rive gauche du Rhin, « garnison commune contre les Gaulois et les Germains, » dit Tacite. Ces soldats étaient à la fois les défenseurs et les géôliers de la Province. Un temps vint où les garnisons veillant sur les frontières reçurent des champs, des fermes, des esclaves et des animaux, enfin tout ce qui pouvait servir à l'exploitation du terrain et à la formation des colonies ².

Ces établissements militaires finirent par se métamorphoser en villes, par être luxueux et corrompus comme elles. L'Empire se soutint par la force des armes : cinq ducs protégèrent les frontières de l'est et les côtes de l'ouest ; un comte résida à Strasbourg ; des flottes furent à l'ancre sur la Sambre, la Saône, le Rhône et la Seine ³, à Marseille, à Châlon-sur-Saône, à Arles ou à Vienne, dans le Parisis, peut-être devant Andresy, car les soldats de ces flottes s'appelaient Anderitiens, et au cap Hornu (le Crotoy) : c'était la flotte Sambrique.

Mais bientôt, par l'effet de la mollesse générale des Romains, au mélange que nous avons signalé plus haut, à la milice composée pour partie de Romains, pour partie de Gaulois, succéda un mélange nouveau : des Barbares prirent place parmi les troupes gallo-romaines. Non-seulement la Province fut protégée par des *lètes*, ou

1. *Flavius Josephus*, De bello judaïco, lib. III, cap. 6.

2. *J. Naudet*, Des changements opérés dans toutes les parties de l'Empire romain, depuis Dioclétien jusqu'à Julien, 1^{re} partie, in-8°, Paris, 1817.

3. *A. Duchesne*. Historiar. Francorum scriptores, t. I, p. 2.

colons militaires, intéressés à défendre un sol qu'ils cultivaient, mais des *fœderati*, soldats barbares, combattirent pour l'Empire en obéissant à leurs chefs nationaux et héréditaires, en conservant leur propre équipement, leurs propres armes. Les lètes restaient à poste fixe, et ne changeaient pas de garnison : ils ont marqué, on le verra, pendant la transition des Gallo-Romains aux Gallo-Franks.

Des détachements occupaient le rivage nervien et la rive armorique; la rive saxonique était gardée par des Dalmates, troupe à cheval. Douze corps de cavalerie tenaient garnison dans la Gaule, presque tous étrangers, à l'exception d'un corps gaulois (*equites primi gallicani*), d'un autre appelé « Jeune cavalerie d'Honorius, » d'un troisième, « Vieille cavalerie d'Honorius, » et d'un quatrième, « Cavalerie féroce de Constance. » Parmi les endroits pourvus de forces militaires, se trouvaient Gray, — l'embouchure du Blavet, — Vannes, — Carhaix, — Saint-Servan, où le camp porte encore le nom de *cité* , — Coutances, — Rouen, — Avranches, — Port-Bail, — Bayeux, — le Mans, — Rennes ¹.

Des châteaux forts assuraient la tranquillité des habitants, et contenaient les populations portées à la révolte; en même temps, les soldats, qui soutenaient avec énergie les chefs romains ou étrangers, se créaient une puissance à part. Aussi, par un de ces revirements que l'histoire offre presque toujours, la force engendra la faiblesse, et l'organisation de l'autorité militaire en Gaule entraîna la dissolution de l'autorité elle-même : les soldats, mécontents de leur sort ou insatiables dans leurs désirs, s'insurgèrent, choisirent ou chassèrent à leur gré les empereurs.

Gardons-nous de croire que les légions romaines, après les premiers enivremens du succès, aient joué le

1. *Notitia imperii romani*: Léon Fallue, Annales de la Gaule, p. 322 et 323.

rôle de tyrans, et que Rome ait systématiquement soumis la Gaule à un joug insupportable. « Je ne sais, dit Bossuet, s'il y eut jamais dans un grand Empire un gouvernement plus sage et plus modéré qu'a été celui des Romains dans les Provinces ¹. » Seulement les vaincus, assimilés, suivirent les destinées du peuple-roi ; toutes les causes et tous les effets de la décadence de l'Empire se manifestèrent hors de l'Italie comme au dedans ; les exactions, la misère, la désorganisation sociale qui désolèrent la Gaule sous les derniers empereurs, étaient les mêmes partout, depuis Rome jusqu'à Constantinople et en Syrie.

Autant le guerrier gaulois, perdant sa nationalité, s'effaça immédiatement après la conquête, autant le marchand, l'industriel et l'agriculteur prospérèrent sous l'impulsion romaine. Vainqueurs et vaincus s'entendirent très-bien et très-vite pour faire le négoce ou cultiver les terres : en général les inimitiés se turent devant l'amour et l'espoir du gain. La soumission était à peine achevée, que les arpenteurs romains, venus à la suite de César, avaient déjà divisé une grande partie de la Province ; que des vivandiers et des négociants romains la parcouraient en tous sens. Le commerce gaulois prit une extension immense. C'était chose toute naturelle, d'après le caractère des populations de ce temps, qui vénéraient Mercure par-dessus les autres dieux, lui avaient élevé beaucoup de statues, l'honoraient comme l'inventeur des arts et leur guide dans les chemins, l'invoquaient lorsqu'ils se mettaient en route, et voyaient en lui le génie protecteur de l'argent et des marchandises ². L'Italie, l'Espagne, l'Afrique et l'île de Bretagne furent ouvertes aux marchands de la Gaule. Les flottes se multiplièrent, de mieux en mieux armées pour les combats ou les expéditions commerciales. Marseille, alors, ne domina plus seule ; Fréjus et Narbonne lui firent concurrence.

1. *Bossuet*, ve avertissement, N° 56.

2. *César*, De bell. gall. lib. vi, cap. 47.

Depuis longtemps, les négociants, les voyageurs, les citoyens romains abondaient dans la Province, où l'on n'eût pas pu commercer sans eux. Il ne circulait pas une seule pièce d'argent qui ne fût portée sur les livres des citoyens romains ¹. Ce mouvement, qui se précipita vers la Gaule, en raison du peu d'estime que l'on avait à Rome pour les négociants ², contribua à la fortune des villes, depuis les plus petites, — Arras, Amiens, Soissons, Paris et Sens, jusqu'aux plus importantes, — Marseille, Narbonne, Vienne, Avignon, Arles, Nîmes, Carcassonne, etc. Besançon, Châlons-sur-Saône, Autun, Nevers, Bourges et Orléans, déjà riches et peuplées, augmentèrent.

D'autres villes, possédant des industries particulières, devinrent aussi très-florissantes. Outre celles qui, sous ce rapport, étaient célèbres pendant l'époque gauloise et manufacturaient des armes (V. plus haut p. 88,) plusieurs avaient acquis récemment une renommée européenne pour l'excellence de leurs produits. La fabrication des armes ne cessa pas de progresser, sans doute, car au commencement du v^e siècle, on admettait difficilement les armuriers dans le « collége ». Ils devaient promettre de fabriquer des armes toute leur vie. L'autorité compétente les marquait d'un fer rouge sur le bras, ce qui les rendait esclaves de leur profession, et les empêchait de quitter leurs travaux, d'accepter de l'ouvrage d'autres maîtres ³. Arras vendait le sagum, laine grossière, dont on faisait des saies, ou des casaques longues à capuchon, des caracalla. L'empereur Bassianus reçut des Romains, comme on sait, le surnom de caracalla, parce qu'il portait ce vêtement gaulois, ordinairement fabriqué à Langres et à Saintes. Du 1^{er} au 3^e siècle, les campagnes oc-

1. Cicero, Pro Fonteio, N^o 4.

2. Cod. Theodos. Lib. vii, tit. 5, L. 1; Casar, De bello gallico, lib. vii, cap. 3.

3. Cod. Theodos. Lib. x, tit. 22, L. iv.

cupant le territoire de la Seine-Inférieure actuelle, se ouvrirent de métairies et de fabriques ¹. Les Calètes tissèrent des toiles ². La construction des navires fut encouragée : on alla jusqu'à placer les gens qui s'y adonnaient parmi les artisans privilégiés, auxquels on conféra l'ordre équestre ³. Au siège de Marseille (V. plus haut, p. 215,) César ayant besoin d'une marine pour fermer le port, put faire construire en trente jours, dans Arles, vingt-deux bâtiments de guerre, vaisseaux improvisés, tout de bois vert, et sans légèreté, mais si rapidement confectionnés que nous devons admirer une telle promptitude ⁴, eu égard aux moyens bornés dont les ouvriers disposaient.

Les Romains ouvrirent de toutes parts des communications rapides et sûres ; les rivières furent sillonnées de bateaux. A l'endroit où la Devèse se jette dans la Garonne, on créa un port majestueux, utile au commerce et à la défense militaire. Son enceinte était revêtue de tours élevées, dont parle Ausone. Les mariniers se formèrent « en corporations » ou en « collèges » de marchands, dès le temps d'Auguste et de Tibère, sur le Rhône, la Durance, la Loire, la Saône et la Seine. Ces compagnies de nautés devinrent les plus considérables d'entre les corporations, grâce à la faveur que les Romains accordaient au commerce par eau. Elles fondèrent des centres nouveaux d'habitation, développèrent la prospérité de villes préexistantes. Les nautés, commerçants plutôt que bateliers, espèces d'armateurs (*navicularii*), inspectèrent les voitures d'eau et y firent charger des marchandises pour leur propre compte et celui d'autrui. Ils se recrutèrent bientôt parmi des personnages illustres, — décurions, sévirs-augustaux, duumvirs,

1. *E. de Fréville*, Mémoire sur le commerce maritime de Rouen, t. 1^{er}, p. 13, in-8°, Rouen et Paris, 1837,

2. *Plin.* Lib. xix, cap. 1.

3. *Cod. Theod.* Lib. xiii, tit. 5, L. 16.

4. *Cl. Lamare*, De la milice romaine, p. 239.

chevaliers romains, questeurs ; et ils reconnurent des curateurs pour chefs ¹. Paulin de Nole et Sidoine Apollinaire, plus tard, entendaient les haleurs tirer à grande peine les barques surchargées, et les bateliers fendre les eaux avec leurs rames, soit en chantant en chœur le joyeux refrain du *Celeuma* ², qui leur était particulier, soit en répétant ensemble l'*Alleluia*, pour s'animer mutuellement ³.

Paris, dont un navire est l'emblème, nous rappelle la corporation des Nautes parisiens, *Nautæ parisiæsi*, qui dédièrent un autel votif à Tibère, à la pointe de l'île de la Cité, autel découvert en 1710 sous le chœur de l'église de Notre-Dame. Cette partie de la ville, dans les chartes du moyen âge, s'appelait la « Marchandise de l'eau. » Une seule loi de Constantin mentionne trente-cinq corporations industrielles ⁴, c'est-à-dire d'arts et de métiers ; parmi les commerciales, on distingue celles des bouchers : les bouchers de Vésone élevèrent un autel à Tibère, monument retrouvé dans les anciens remparts de Périgueux.

Assurément la Gaule ne fut bien cultivée qu'après la conquête, et dès que le calme eut peu à peu reparu. Elle progressa rapidement sous ce rapport. Il n'exista aucun terrain, à l'exception des bois et des marais, qui ne rapportât quelque chose ⁵. On soigna les céréales en Gaule autant que dans l'Italie, avec laquelle les Gaulois faisaient un commerce considérable de blé. Les Romains propagèrent tout d'abord la culture de la vigne, et déjà ce produit était considérable, lorsque Domitien, à la suite d'une disette publique, s'imagina que le mal venait de la multi-

1. *D. Felibien*, Dissertations, t. I^{er} de l'*Histoire de la ville de Paris*.

2. D'après Martial, Valérius Flaccus, Sidoine Apollinaire.

3. *E. de La Bédollière*, Mœurs et vie privée des Français, t. I^{er}, p. 29 ; *Pontius Meropius Paulinus*, poesivæ, xxx. Rec. des Bollandistes, t. I^{er}, p. 141 ; *Sid. Apollin.* Lib. II, ep. 10.

4. *Cod. Theodos.* Lib. X, tit. 13, 14. Constantin, an 387.

5. D'après Strabon, Solin et Pomponius Mela.

plicité des vignobles et de la diminution des terres à blé, fit arracher toutes les vignes, et dépouilla ainsi les Gallo-Romains d'une de leurs principales richesses. C'était en 92 après Jésus-Christ, et l'arrêt de Domitien s'exécuta pendant deux siècles environ. Probus seulement l'abolit, et employa les légions qui se trouvaient en Gaule à replanter de vignes les côteaux de plusieurs provinces. Le vin succéda à l'hydromel et à la bière. Dans les Provinces transalpines, aussi bien que dans celles de l'Orient, « le sol se raviva, et devint un vaste jardin ¹. » Il se pourrait que la Bourgogne dût à Probus ses premiers vignobles.

Au progrès rapide du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, se joignit un développement analogue des sciences, de la littérature et des arts, malgré la persistance de la langue gauloise, qui resta presque intacte durant les premiers siècles de l'ère chrétienne. Il s'opéra une sorte d'invasion des lettres latines, s'élançant de la Narbonnaise, où elles avaient déjà pris leur essor, vers les nations septentrionales de la Gaule, où les idiomes celtiques gardèrent tant d'empire que le peuple n'y parla jamais le latin. En Bretagne, au vi^e siècle encore, la langue indigène continuait les temps antiques.

Pour les classes inférieures, il se forma une langue mixte composée de mots latins mêlés avec l'idiome national, et qui en dénaturaient le principe. Les artisans et les soldats, perpétuellement en relations avec les Gaulois, contribuèrent surtout à propager parmi les masses ce patois barbare, rustique, dépourvu de règles fixes, dont il fallut très-longtemps tenir compte dans les régions officielles. Les magistrats romains apprirent forcément l'idiome national, et le parlèrent pour pouvoir entrer en communication directe avec les peuples de certaines nations où le latin ne se répandait qu'à grande peine. En 230, Septime Sévère décréta que les fidéicommissaires seraient admis en gaélic, comme en latin et en grec.

1. *Aristides* in Rom.

Pour les classes riches, la prompte victoire que remportèrent la langue et la littérature latines, s'explique par l'absence des monuments écrits dans les dialectes gaulois, par l'empirisme que les druides avaient mêlé aux sciences, et par l'art grossier qui existait lorsque parut César. L'éclat de la vie méridionale et les formes élégantes de l'Italie charmèrent les Gallo-Romains, qui ne tardèrent pas à s'affubler de noms et de prénoms latins, et à remplacer de cette manière leurs titres patronymiques, ou leurs surnoms qualificatifs.

Cet usage eût probablement pénétré dans les classes inférieures, si la loi n'eût pas défendu de porter des noms génériques romains, sous peine de mort, à moins qu'on ne fût citoyen, c'est-à-dire admis dans la partie de la population gauloise tout à fait ralliée aux vainqueurs ¹. « On n'est pas citoyen de Rome, disait Claude, quand on ignore la langue de Rome » ²; et les riches adoptaient l'idiome officiel.

Aussi les bardes, la tête baissée et l'œil en larmes, ne chantaient plus que bien bas certains refrains nationaux, tels que celui-ci, traditionnel dans les villages du Périgord touchant au Quercy :

Prends garde, fier Pétrororien,
Réfléchis avant de prendre les armes,
Car si tu es battu,
César te fera couper les mains.

Ils se rendaient l'écho de quelques regrets populaires. Mais, par contre, l'aristocratie gauloise avait changé ses noms comme les villes avaient changé les leurs; elle avait, pour entrer au sénat de Rome, substitué à la saie et aux braies le laticlave, tunique décorée d'une large bande sur la poitrine, et qui se serrait sur les hanches avec une cein-

1. *Wan Wyn*, Valezingen woorde Vaderlandsche Historie van Wagenaar, 1^{re} partie, p. 11 et 12.

2. *Dion Cassius*, Lib. Ix, cap. 7.

ture; elle avait, depuis longtemps dans la Narbonnaise, perdu l'habitude des longs cheveux et des épaisses moustaches, pour se tondre « à la romaine. » Elle poussait la flatterie au point d'adopter les ancêtres de Rome. Elle prétendait, afin de plaire aux empereurs, « que des Troyens, échappés à la fureur des Grecs, s'étaient établis dans la Gaule vide encore, » tandis que d'autres fugitifs de Troie se fixaient dans le Latium avec Enée. Les Arvernes, on le pense bien, ne manquaient pas de se dire « frères des latins ¹. »

Peu à peu, les monotones triades, les sciences orales des druides, les bardits nationaux, les traditions celtiques disparurent de la mémoire des riches gaulois, d'autant plus que les productions scientifiques, littéraires et artistiques, inspirées par la Grèce ou par Rome, se trouvaient dans leurs mains : à Vienne (Dauphiné), femmes et enfants lisaient les épigrammes de Martial ².

Les Gallo-Romains, une fois entraînés par l'imagination, ne se contentèrent plus de la littérature marseillaise (V. plus haut, p. 78) antérieure ou postérieure à César, malgré ses incessants progrès, tels qu'un historien disait encore vers 195 : « L'élégance des Grecs se marie heureusement dans Marseille à la sévérité des mœurs provinciales ³. »

Des hommes illustres, des compatriotes les intéressèrent vivement par leurs écrits connus du monde entier. Le gaulois Trogue-Pompée ne composait-il pas, au premier siècle, une Histoire universelle, en 40 livres, et en latin, premier ouvrage vraiment historique de l'antiquité? Pétrone, né aux environs de Marseille, ne créait-il pas le roman? Publius Terentius Varro, de Narbonne, surnommé Aticinus parce qu'il naquit sur les bords de l'Aude, à la fois historien, érudit et poète, ne prenait-il

1. *H. Martin*, Hist. de France, t. ^{er}, p. 202 et 203.

2. *Martialis Epig.* lib. vii, ep. 87.

3. *Taciti Agricola*, cap. 4.

pas pour sujet du poëme épique « *De Bello Sëquanico* » la querelle des Éduens avec les Séquanais, et la guerre d'Ariovist? Cornélius Gallus, dont les poésies n'ont pas été conservées, avait reçu le jour à Fréjus. Comment les Gallo-Romains n'auraient-ils pas lu les vers de cet émule et doux ami de Virgile ¹? Pouvaient-ils rester froids devant les œuvres de Montanus Votiénus, né à Narbonne, philosophe stoïcien, fort cité par Martial, et qui possédait science, éloquence et courage? Il avait blâmé Tibère et flétri les orgies de Caprée : il était mort dans l'exil, aux Baléares. Comment n'aurait-on pas connu en Gaule le marseillais Oscus, rhéteur abrupte, fier et mordant, qui déclarait une rude guerre aux patriciens de Rome? Cneius Domitius Afer, Nîmois, faisait honneur à la Province par l'éloquence, qu'il enseigna à Quintilien; mais, perdu de débauches, déshonoré par ses délations, il mourut d'excès de table. Valérius Cato, de Vienne, surnommé « la Sirène latine, » brillait aussi comme orateur : c'était « le maître unique, l'illustre grammairien, l'excellent poëte, » et il périt victime de ses cabales à la cour de Claude. Favorinus, d'Arles, sophiste, auteur des « Tropes Pyrrhoniens ², » ami de Dion Chrysostôme et de Plutarque, enseignait la rhétorique en Grèce et en Italie, où les orateurs gaulois et même bretons avaient du renom avant la fin du II^e siècle ³.

Autour de cette pléiade se groupaient une foule d'écrivains d'un ordre inférieur, mais qui, par leurs travaux, n'en répandaient pas moins le goût des lettres dans le pays. Tels les rhéteurs Quirinalis, d'Arles, et Surculus, de Toulouse, dont les noms seuls nous sont parvenus. Après l'éloquence, le genre le plus cultivé dans la Gaule romaine fut l'épître, et il nous reste des épîtres nombreuses, formant des ouvrages entiers, des traités,

1. *Virgilio Bucolicæ*, Eclog. vi et x.

2. V. des Fragments de Favorinus dans Diogène Laerce.

3. *Juvenal*, Satir. v.

des récits historiques, des polémiques sur la religion et la philosophie.

Plus d'un médecin hors ligne méritait d'être payé par le trésor public des cités, comme cela se pratiquait. Trois savants en médecine, Démosthènes, Crinas et Charmis, dont la renommée s'étendait fort loin, possédaient des richesses immenses. Le premier avait acquis, outre une grande connaissance du pouls et des principes excellents dans la recherche des causes morbides, un talent réel pour traiter les maladies des yeux, sujet approfondi par lui et traité dans des livres dont il nous est resté quelques fragments. Le second, Crinas, cultivant la médecine planétaire, ne donnait ni aliment ni remède sans consulter les astres : cette supercherie le signala à l'attention générale comme un homme de prudence, d'habileté et de foi ; il éclipsa tous ses confrères et put laisser, en mourant, dix millions de sesterces (un million de francs,) après en avoir dépensé autant, ou à peu près, pour les fortifications de Marseille, sa patrie, et pour celles d'autres villes. Charmis, le troisième, marseillais aussi, prétendait guérir avec des bains froids, même au cœur de l'hiver : sa clientèle devint très-nombreuse, quoiqu'il fît payer ses soins bien cher, et vît dans la médecine plutôt un métier qu'un art, car il exigeait par exemple 200, 000 sesterces (20,000 francs) comme émoluments d'une seule cure ¹. Le système de Charmis continuait celui d'Euphorbe Musa, dont les bains froids avaient sauvé Auguste, mais peut-être hâté la mort de Marcellus.

Des hommes intelligents ayant étudié les sciences dans les rares écoles qui existaient alors, se plaisaient à répandre partout le goût des travaux de l'esprit. Les deux jumeaux de Marseille, Télon et Gyarée, qui périrent glorieusement dans le combat naval livré devant cette ville ²,

1. *Plin.* Lib. xxix, cap. 5.

2. *Lucan.* Phars. Lib. III, vers 603 à 626.

s'étaient adonnés en même temps à l'astronomie, à la navigation et aux mathématiques. Julius Græinus, sénateur de Rome, l'un des hommes les plus instruits du 1^{er} siècle, et né à Fréjus, composait dans un style élégant deux livres sur la manière de cultiver les vignes. Columelle en parle, et Pline l'ancien en reproduit quelques passages. Græcinus, d'ailleurs, était un vrai philosophe, fuyant l'ombre même du vice. Caius Caligula voulut qu'il accusât un innocent, et, irrité par ses refus, ordonna de lui ôter la vie.

Le nombre des établissements publics s'accrut chaque année. Le commerce des livres s'étendit. Lyon fut renommée pour ses libraires, qui débitaient des productions étrangères et celles du pays : Pline y vit ses ouvrages exposés en vente ¹. En 39-40 de notre ère, on y avait fondé un concours public d'éloquence, dont nous reparlerons, et toute la Province possédait les produits de la vieille littérature romaine, qu'on ne trouvait déjà plus facilement à Rome, s'il faut en croire Suétone.

A côté des livres figurèrent les œuvres d'art. L'architecture et la sculpture parurent sortir du néant. Dans le nord ou dans la Narbonnaise, des monuments admirables rivalisèrent parfois avec ceux d'Italie. La foule encombra les forums et les capitoles. Des temples, des cirques, des théâtres, des amphithéâtres, des thermes, des aqueducs, des colonnes triomphales, des voies magnifiques, des maisons somptueuses attestèrent les progrès de l'art architectural. Les villes de la Gaule romaine, entièrement de pierre ou de marbre, devinrent presque aussi monumentales que Rome elle-même ; non-seulement des artistes latins s'y établirent, mais plusieurs y arrivèrent de Grèce, vers l'époque d'Auguste. Chaque siècle augmenta la somme des œuvres artistiques, scientifiques et littéraires.

Sous Néron, le grec Zénodore sculptait des figurines,

1. *Plinii* Lib. IX, ep. 41.

et des vases charmants. On le cite principalement pour son colosse de Néron, et pour celui de Mercure que lui commanda Vibius Avitus, préfet des Arvernes. Zénodore travailla dix années à cette œuvre, qui coûta quarante millions de sesterces (8,200,000 francs) ¹. Il préparait en partie le métal, et ses modèles de terre étaient de la plus grande beauté ². Il copia, pour le même Avitus, des vases de l'athénien Calamis, avec une exactitude si parfaite que l'œil le plus exercé n'aurait pu distinguer la copie de l'original.

Bien des statues debout, à cheval, sur des biges, des quadriges, honorèrent les grands citoyens ³, quelquefois les hommes sans valeur, les riches qui léguaient des rentes aux collèges sacerdotaux ou aux curions; d'autres encore, remarquables seulement par leurs cruautés. Les boulangers gallo-romains, dont Mercure Artaius (αρτος, pain) était le patron, bâtirent à ce dieu un temple avec pavé en marqueterie. On en voyait des ruines, au xvii^e siècle, à Artas, près de Valence. Souvent, d'imposants bas-reliefs ornèrent les tauroboles.

En un mot, le goût et le sentiment du beau artistique prirent racine sur la terre gauloise, où s'établit et mourut un peintre grec, Diogène Alpinus : sa pierre tumulaire, qui sert de dalle dans le chœur de Saint-Nazaire, à Bourbon-Lancy, doit remonter au premier siècle de l'Empire ⁴.

Le sentiment du pittoresque se révéla surtout dans les caricatures, conformément au caractère natif des Gaulois, qui le plus souvent mirent des singes en action, parce que ces animaux étaient à leurs yeux l'emblème de la laideur. Sous cette forme, l'imitation pure et simple d'un individu,

1. *Plin.* Lib. xxxiv, cap. 18.

2. *F. de Clarac*, Musée de sculpture antique et moderne, t. I, p. 58.

3. *Hist. de l'Acad. des Inscip. et Belles-Lettres*, Découverte de l'ancienne ville des Viducassiens, t. I^{er}, p. 290.

4. *Letronne*, Revue archéologique, 3^e année, p. 513.

suffit pour le ridiculiser ¹ : au moyen âge aussi, le singe a exprimé satiriquement la laideur et le ridicule.

Enfin, sous Néron, le culte d'Isis ayant pris beaucoup d'extension en Gaule, ce devint une mode, sous Adrien, d'imiter les statues et les ouvrages égyptiens, dit Winkelmann. De toutes ces importations étrangères s'inspira peu à peu l'art national.

On touchait à peine le 1^{er} siècle, que déjà le luxe apparaissait dans les villes, et que la société des vaincus égalait presque celle des vainqueurs.

Une civilisation improvisée avait envahi la Gaule, et, sous plusieurs rapports, tels que celui de l'enseignement, cette province l'emportait sur la métropole. Les Romains avaient une entière confiance dans les professeurs gaulois. Ils faisaient, pour leur plaisir ou pour leurs études, le voyage de Marseille ², au lieu d'aller visiter la patrie de Platon ; ils fréquentaient les écoles d'Autun, de Lyon, de Toulouse et de Bordeaux. Aussi, avec quel noble orgueil ces cités florissantes jouissaient de leur supériorité ! L'une s'intitulait « la Rome celtique, » l'autre s'appelait « la reine des Gaules ; » Marseille se glorifiait de plus en plus d'être nommée « Maîtresse des études. »

Deux causes principales avaient favorisé ce genre de mouvement intellectuel, qui d'abord tenait au naturel même des Gallo-Romains, principalement dans la Narbonnaise, où régnaient la faconde et l'expression fleurie, encore très-caractéristiques aujourd'hui dans la France méridionale. « La nation gauloise, disait Caton l'ancien, combat bien et parle finement (*arguté.*) » Après lui, saint Jérôme écrivait : « La Gaule enfante des hommes braves et éloquents. » La seconde cause de la prospérité du haut enseignement était due à un édit de Domitien, publié en 94, contre les gens qui professaient à Rome.

Ces savants se réfugièrent pour la plupart en Gaule, et

1. Edm. Tudot, Collection des figurines en argile, Paris, 1859, in-4^e, p. 52.

2. Strabo, Lib. IV, cap. 1.

y donnèrent une nouvelle force aux études philosophiques qui florissaient déjà dans les villes du midi. Juvénal, alors, constatant la décadence des lettres à Rome, put avec vérité désigner la Gaule comme le centre le plus remarquable de l'enseignement oratoire ¹.

Bientôt, les empereurs encouragèrent à l'envi les rhéteurs gallo-romains, auxquels ils accordèrent de gros traitements. L'art de parler atteignit la perfection. A Marseille ², il ne se trouva pas un seul homme de loisir qui ne s'adonnât à bien dire ou à philosopher. Cette ville, pour la gravité et la discipline, l'emporta non-seulement sur les cités de la Grèce, mais encore sur celles du monde entier ³. Les usages et la langue grecs y persistaient sous les empereurs ; on y écrivait en grec jusqu'aux formules des contrats, et les caractères en général s'y rapportaient plus à ceux d'Athènes qu'à ceux de Rome.

De même dans plusieurs villes du midi : à Arles, où les classes bourgeoises continuèrent de parler la langue d'Homère, où l'on chanta le grec dans les églises jusqu'au sixième siècle. Saint Césaire, évêque de cette cité, de 501 à 542, introduisit dans son diocèse l'usage de faire chanter les offices religieux en grec et en latin par les laïques.

L'église chrétienne devait faire survivre le latin à l'Empire ⁴, car si d'une part elle enlevait à cette langue son génie propre, d'autre part elle la vulgarisait, en la mettant au service d'une ardente propagande. Il exista une notable différence entre le midi de la Gaule, tout imprégné de la civilisation grecque, dès les temps reculés (V. plus haut, p. 75,) entre le midi, initié à la civilisation romaine depuis l'entrée des Romains dans la Narbonnaise, et le nord, profondément celtique, par la langue

1. *Juvenal*, Sat. vii, vers 147 ; sat. xv, vers 112.

2. *Strabo*, Lib. iv, cap. 1.

3. *Cicero*, Pro Flacco, N° 26.

4. *H. Martin*, Hist. de France, t. 1^{er}, p. 45, en note ; p. 204, en note ; V. plus bas, p. 271.

et les usages. Saint Irénée, évêque de Lyon pendant le deuxième siècle, « habitant chez les Celtes, était obligé le plus souvent d'user d'une langue barbare, » c'est-à-dire du gaélic¹; et un homme du nord, s'adressant à des Aquitains, craignait « que la grossièreté de son langage n'offensât leurs oreilles trop délicates². » Mais il s'opéra peu de changements dans les types physiques; la distinction de race devint seulement moins tranchée, et la vivacité méridionale s'allia avec la vigueur du nord. De génération en génération, le type gaulois s'adoucit, car le physique et le moral se touchent, et l'homme qui se civilise ne tarde pas à porter dans ses traits l'empreinte du progrès accompli par son être moral.

II

Aux III^e, IV^e et V^e siècles, des écoles nouvelles donnèrent de la célébrité aux villes « romanisées » de Bordeaux, de Narbonne, d'Arles, de Vienne, de Lyon, de Poitiers, de Toulouse, de Besançon, etc., et de Trèves, qui posséda bientôt une grande bibliothèque impériale, probablement constituée comme celle de Constantinople, avec des scribes copiant d'anciens ouvrages détériorés, ou des ouvrages nouveaux³. Arles, aussi, eut une bibliothèque très-considérable, annexée au palais de l'empereur. Enfin, des bibliothèques particulières se formèrent, et les riches gallo-romains, de plus en plus lettrés, y réunirent les trésors de la littérature grecque et latine.

La jeunesse étudiait avec passion les diverses branches des connaissances humaines, mais sous le point de vue essentiellement païen. Ausone comptait parmi les profes-

1. Irénée, *Contra hæreses*, lib. 1, *Præmium*.

2. *Dialogue sur saint Martin*.

3. F. Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, t. I^{er}, p. 104.

seurs de Bordeaux un nommé Phœbitius, prêtre de Belen, qui se vantait d'être issu de la race des druides ; et Tertullien déclarait, vers la fin du deuxième siècle, qu'un chrétien ne devait pas continuer d'enseigner les lettres, parce que cette profession l'enchaînait à l'idolâtrie ¹.

Il ne faut pas chercher bien loin les causes de la protection que les empereurs résidants en Gaule accordèrent aux lettres. Ils importèrent dans ce pays le goût des jeux et des concours littéraires ; ils y appelèrent de Rome ou de Marseille des savants qu'ils favorisèrent, et qui formèrent des élèves dignes de continuer leur enseignement païen. A Lyon, Caius Caligula établit un concours d'éloquence grecque et latine, dans lequel les vaincus payaient les frais du prix, et honoraient le vainqueur, soit en prose, soit en vers. L'auteur d'une pièce mauvaise la devait effacer avec une éponge ou avec sa langue ; sinon on le frappait de la fêrule, ou on le jetait dans le Rhône ². Une pénalité si étrange et si rigoureuse correspondait à la sévère discipline des écoles. « Que ni les cris ni le bruit des coups, ni la fêrule dont s'arme le professeur, ni les verges, ni le fouet de cuir ne te chagrine, en te levant le matin, » écrivait Ausone à son neveu.

L'admiration portée sur les médecins ³ depuis la guérison d'Auguste par Musa (V. plus haut, p. 262), sur les grammairiens et professeurs de toutes sortes, était efficace, comme l'attention qu'on leur prêtait était sérieuse. Tous avaient des positions honorables et aisées dans la société. Point de fonctions onéreuses pour eux, libres d'accepter ou non des honneurs, c'est-à-dire des fonctions supérieures, magistratures auxquelles s'attachaient certains privilèges ⁴. Rien ne les astreignait au service militaire,

1. *F. Ozanam*, La civilisation au ve siècle, t. I^{er}, p. 283.

2. *Suetonii Caius Caligul*, N^o 20.

3. *Dion Cassius*, Lib. LIII, cap. 30.

4. *Cod. Theod.* Lib. III, tit. 3, L. 1.

ni même aux devoirs de l'hospitalité¹, tant recommandée en Gaule. Ils cumulaient ces importants privilèges avec des libéralités plus positives. Le fisc leur donnait, à titre de rétribution, des rations de blé, d'huile et d'autres denrées. Tous les professeurs des écoles publiques établies dans les colonies romaines, recevaient des émoluments de l'État. Une loi de Valentinien et Gratien, en 376, accorda pour traitement aux rhéteurs grecs et latins vingt-quatre annones, c'est-à-dire vingt-quatre fois la solde militaire, et aux grammairiens grecs et latins, douze annones².

C'est que, dans la carrière des lettres, un grammairien valait moins qu'un rhéteur. Les travaux du premier, qui se plaçait parfois au nombre des érudits, étaient plus pénibles, plus élémentaires : on sait qu'un grammairien de Trèves donnait six heures de leçon par jour. Le second, homme d'imagination, charmait la foule suspendue à ses lèvres, exaltait l'esprit des auditeurs et, par son éloquence, influait sur les actions des citoyens. Pour l'un et pour l'autre, l'honorabilité existait, véritable, incontestée, bien que, dans le principe, les grammairiens et les rhéteurs en général appartenissent à la classe des affranchis.

Quelques professeurs, favoris du prince ou idoles de la multitude, jouissaient d'une haute considération politique, et d'autres devenaient fort riches, après plusieurs années d'enseignement. Eumène, né à Autun vers 260, rhéteur et panégyriste dont quatre discours seulement ont traversé les siècles, touchait, à l'école de sa ville natale, un traitement annuel de six cent mille sesterces, représentant soixante et quinze mille francs de notre monnaie actuelle; toutes les bonnes grâces de l'empereur Constance-Chlore lui étaient acquises, et, généreux au possible, il employait la majeure partie de ses appointements à la reconstruction des écoles. Attius Tiro Delphidius, rhéteur

1. *Cod. Theod.* Lib. III, tit. 3, L. 3.

2. *F. Ozanam*, La civilisation au ve siècle, t. I^{er}, p. 255 et 256; *Cod. Theod.* Lib. XIII, tit. 3, L. 11.

à Bordeaux sous Julien, et dont Ausone et Ammien Marcellin ont célébré le merveilleux talent, gagnait des sommes considérables. Oribase de Pergame, médecin et ami du même empereur, qu'il suivit en Gaule, habita Paris, où il composa son *Abrégé* de Gallien, où peut-être il professa la médecine, où certainement il fit grande figure.

Avec des écoles fondées, des bibliothèques assez bien garnies, des professeurs largement dotés, rien ne manquait pour la diffusion des lumières : sur les murs des écoles d'Autun; par exemple, on avait peint des cartes géographiques¹.

Mais de quelle façon l'instruction se répandait-elle? Les masses pouvaient-elles en profiter, quand l'enseignement oral ne s'adressait qu'à un nombre fort limité d'auditeurs, ayant assez de loisir et de fortune pour se transporter dans les grands centres intellectuels?

Les cours étaient professés en langue grecque ou latine; et l'idiome national seul les eût rendus accessibles à tout le monde. Le latin demeurait donc toujours à l'état de langue officielle, principalement comme interprète des idées élevées. De là, tout d'abord, une séparation forcée et radicale entre les familles opulentes et celles qui, vivant de leur travail, ne pouvaient pas, en eussent-elles trouvé le temps, s'instruire au moyen de leçons dont le sens leur échappait presque absolument. Au cours, certains élèves sténographiaient les paroles du professeur. Ces notes, qui auraient pu être propagées, ne sortaient guère du cabinet de celui qui les avait prises. Ajoutons que les leçons de certains rhéteurs ressemblaient assez à des dialogues philosophiques, à des discussions littéraires, dans lesquelles le disciple parfois interrogeait ou réfutait le maître.

Le livre, qui paraissait à peine dans la Gaule septen-

1. J. J. Ampère, Hist. littér. de la France avant le XIII^e siècle, t. I^{er}, p. 200.

trionale, coûtait trop cher pour que les gens sans fortune le pussent acquérir (*l'Abbrégé de Gallien*, par Oribase, a été le premier livre fabriqué à Paris;) le livre était formé de bandes d'écorces rapprochées, collées l'une à l'autre en nombre suffisant pour devenir soit un rouleau continu, soit une longue feuille cylindrique (volumen) ¹; ou bien, à dater du III^e siècle, formé de feuilles de papyrus ou de parchemin mises les unes dans les autres, et ressemblant ainsi aux volumes actuels, il était écrit à la main, avec un roseau taillé à la façon de nos plumes. On ne l'achevait pas sans beaucoup de temps et de peine; aucune société ne se chargeait encore de multiplier les exemplaires et de les propager. L'action du livre était aussi lente que limitée, les classes privilégiées seules jouissaient des bénéfices de l'instruction, et la plus complète ignorance régnait parmi les pauvres. Le paysan apprenait juste ce qu'il fallait pour être soldat ou ouvrier.

Cependant, avec le temps, par l'effet de l'enseignement des écoles, ou par le petit nombre de livres qui circulaient, ou par les efforts continus du gouvernement romain, un latin usuel, très-altéré sans doute, ainsi que nous l'avons vu, donna quelque essor à la propagation des idées dans les classes infimes du peuple, dans les populations converties au christianisme. Déjà, les martyrs de Lyon, compagnons de Pothin, s'étaient exprimés en latin afin de se faire comprendre par la foule qui assistait à leur supplice, et les persécuteurs avaient placé sur la tête de l'un d'eux son nom écrit en latin ².

La vulgarisation du latin s'opéra surtout par et pour la propagande de la religion chrétienne. Il en fut de même du grec dans la Narbonnaise, où les habitants purent aussi bien comprendre la langue d'Homère que celle de Virgile; car, au IV^e siècle, à Arles, on pronon-

1. D'après Cicéron, Horace, Tibulle, Propertius, Martial et les deux Plines.

2. *Dom T. Ruinart*, *Acta sincera*.

cait en grec l'oraison funèbre de Constantin le Jeune; de plus, au vi^e encore, saint Césaire, évêque de cette ville, voulant empêcher que le commun des laïcs s'assemblant dans l'église pour entendre ses sermons, s'entretînt de choses indifférentes avant la prédication, l'engageait à chanter des proses et des antiennes en latin et en grec. Voilà pourquoi, sans doute, Irénée a composé en grec son traité contre les Hérésies ¹.

Tout nous montre, pendant l'époque gallo-romaine, l'enchaînement de l'instruction générale avec la prédication de l'Évangile. Lorsque les grandes écoles impériales atteignaient leur apogée, et que la haute société, par conséquent, vivait en pleine civilisation, la société religieuse chrétienne, recrutée à ses débuts parmi le peuple, n'avait pour moyens d'étude que les établissements païens, et encore ne les fréquentait-elle que depuis le commencement du iv^e siècle.

Or, vers la fin du même siècle, le monachisme, d'origine orientale et transformé par le christianisme, s'établit en Gaule, pour y devenir un vaste foyer de l'intelligence. Saint Martin fonda un monastère à Logogiacum (Ligugé,) à huit kilomètres de Poitiers, et un autre à Marmoutiers, près de Tours.

Les cénobites de Lyon bâtirent le sanctuaire de l'île Barbe, et Victricius de Rouen jeta des colonies de moines sur les côtes de Flandre. Saint-Honorat créa, vers 410, un monastère à Lérins, non loin de Fréjus.

Jean Cassien, dans Marseille, en plaça un sous l'invocation de saint Victor. Citons enfin ceux de Saint-Faustin, à Nîmes, de Condat, en Franche-Comté, et de Grigney, dans le diocèse de Vienne. Le nombre de ces retraites fut restreint, car les Gaulois répugnaient à faire abstinence, autant qu'à mener la vie anachorétique, et chaque monastère nouveau ressemblait à une conquête

1. *L'abbé Freppel*, Cours d'éloquence sacrée, pendant l'année 1860-1861, 9^e leçon.

accomplie sur leur caractère natif. Mais ils domptèrent enfin leur « voracité naturelle ; » l'exemple des cénobites les toucha ¹ ; et lorsqu'ils comprirent tout ce qu'il y a d'honorable dans le calme et la tempérance, le monachisme s'étendit en Aquitaine, en Neustrie et en Bourgogne.

Avec le v^e siècle cessa la prospérité des écoles civiles. Le goût des études longues, fortes et approfondies, se relâcha chez les jeunes gens des classes supérieures, qui ne se pressèrent plus autour de professeurs médiocres, abrégiateurs de toutes sciences, et cherchant à rendre le travail facile aux élèves. La science languit, sans se populariser ; elle allait se perdre, peut-être, si les prêtres, au même moment, n'eussent ouvert des écoles où l'on enseignait ceux qui aspiraient à entrer dans le clergé, et si les moines n'eussent dirigé des écoles spéciales pour les clercs.

Le public abonda dans ces établissements chrétiens, dont les écolâtres étaient aussi bien vus que les professeurs impériaux étaient parfois maltraités. L'amovibilité de ceux-ci leur retirait toute indépendance : on les transférait, selon le caprice du prince, d'une ville à l'autre, et une révocation suivait de près une parole désagréable au maître : aussi l'éloquence païenne se dégradait-elle par la flatterie, les arguties et l'emphase, et se confondait-elle en éloges hyperboliques des empereurs. Dans les écoles chrétiennes, au contraire, la parole était libre, autant que les esprits étaient actifs ; et pendant les premiers siècles, il n'y eut de frein que les conciles à la diversité des opinions, car la persécution contre l'hérésie ne commença de sévir qu'à l'aide de la puissance civile. Le christianisme en lutte maintint dans les esprits une liberté réelle, et devint intolérant le jour seulement où il régna. La frivolité et la servilité étaient le partage des écoles civiles, lorsque dans les écoles religieuses se trai-

1. *Sulpice Sévère*, Dialogues 1 2 et 4.

taient les plus grandes questions de morale. L'éloquence chrétienne, digne et majestueuse, sans affectation, pouvait émouvoir les masses. « Le discours du prêtre, disait-on, doit être clair et simple, de manière à être compris par des hommes incultes ¹. »

Il suffit, pour faire comprendre la différence de l'instruction païenne et de l'instruction chrétienne, de comparer entre eux les noms célèbres. La littérature civile nous présente des rhéteurs, des grammairiens, des poètes : Agrælius, Urbicus, professeurs à Bordeaux ; Ursulus, Harmonius et Nazarius, professeurs à Trèves ; Eumène, d'Autun ; Claude Mamertin, Eutrope, Ausone, Arborius de Toulouse, et Rutilius Numatianus de Poitiers. Ces hommes n'ont pas laissé de traces bien profondes, et Ausone, le plus remarquable, a brillé principalement par l'esprit et l'élégance. La littérature chrétienne a produit saint Ambroise et Salvien, de Trèves ; saint Paulin, né à Bordeaux ; Gennade, prêtre de Marseille ; Cassien, d'origine provençale ; saint Sulpice Sévère, de Toulouse ; saint Hilaire de Poitiers ; saint Prosper d'Aquitaine, et d'autres qui, comme eux, ont traité de religion, de politique, de toutes sortes d'intérêts temporels ou spirituels.

Au reste, dès leur jeune âge, les Gallo-Romains élevés dans le christianisme, appartenant aux écoles tenues par des prêtres, récitaient ou chantaient, tantôt dans les classes, tantôt dans les églises, quelques hymnes et psaumes pareils à ceux de saint Ambroise, lorsqu'on put pratiquer librement le culte chrétien, comme ils l'avaient fait autrefois dans des réunions secrètes, malgré les édits des empereurs. Nous trouvons là l'origine de nos enfants de chœur et des maîtrises attachées à nos cathédrales, écoles élémentaires, demi laïques, demi ecclésiastiques, alliant l'instruction civile avec l'étude du chant religieux.

Il importe maintenant de retracer, en remontant les

1. *Vincent de Lérins*, De la vie contemplative, ch. 23.

siècles, la lutte des religions dans la Gaule romaine, car elle y compléta le mouvement intellectuel et social.

III

Deux religions païennes, celle de la Gaule antique et celle de Rome, s'opposaient à l'avènement du christianisme, que les premiers empereurs protégèrent à leur insu, même quand ils persécutaient les adorateurs du Christ.

En effet, comme le druidisme, culte éminemment national et pour ainsi dire inhérent aux entrailles des populations, déplaisait à leur majesté « divine, » ils n'épargnèrent aucuns moyens de le ruiner, tantôt par des mesures administratives, tantôt par l'introduction de cultes particuliers, mélangés ici avec les croyances des Marseillais, là avec l'adoration des objets de la nature, presque partout avec le paganisme romain. Habités à se poser en chefs de la religion, ils marchèrent sur les traces de Jules César, dont l'acharnement contre le druidisme avait éclaté près de Marseille (V. plus haut. p. 164.) Le régime municipal, mis en vigueur chez les Gallo-Romains, eut dans ses principales attributions le culte, les cérémonies et les fêtes religieuses, et l'on dépouilla en partie les druides du peu de prérogatives que les constitutions populaires leur avaient laissées, après leur amoindrissement politique.

Auguste déclara le druidisme absolument contraire aux croyances romaines, et il en interdit les cérémonies aux gaulois jouissant du droit de citoyen : il abolit les sacrifices humains, en permettant seulement aux prêtres de faire une légère blessure aux croyants qui se proposeraient en holocauste, pour arroser de quelques gouttes de leur sang l'autel et le bûcher ¹. Tibère pour-

1. *Pompon Mela*, Lib. III, cap. 2; *Strabo*, lib. IV, cap. 4.

suivit les druides, leurs prêtres et leur médecins. Claude s'efforça d'anéantir l'ordre entier, soit dans la Gaule, soit dans l'île d'Albion.

Mais le druidisme, qui n'expira pas pour cela, se réfugia en Armorique et dans le pays de Galles, où il conserva une telle vitalité et une telle force par ses affiliations secrètes, que Néron ordonna de brûler les forêts sacrées et les habitations des druides dans la Basse-Bretagne.

La classe sacerdotale perdit son rang et ses honneurs; on la traita en ennemie, tandis que l'aristocratie gauloise, soumise au nouvel ordre de choses, conserva la plupart de ses prérogatives. Les croyants à la métempsycose se lassèrent, se refroidirent. Un temps vint où, complètement délaissé par les classes lettrées, le druidisme se mêla avec le paganisme romain, ainsi que le prouvent l'autel d'Hésus découvert à Notre-Dame de Paris, un monument trouvé près de Mavilly, dans la Côte d'Or, et l'autel de Baptresse, près de Poitiers ¹. Des médailles de l'empereur Posthume nous le montrent escorté des symboles et des attributs d'Hercule, tantôt mythologique et romain, tantôt gaulois. Ce qui témoigne de l'espèce de transaction qui s'opéra entre les deux cultes ², surtout entre le polythéisme antique et les dieux de Rome, car ceux-ci avaient plus de ressemblance avec les divinités et les génies primitifs de la Gaule qu'avec le druidisme proprement dit.

Autant Auguste s'éleva contre les dogmes druidiques, autant il protégea les superstitions polythéistes et l'adoration des fétiches. Il bâtit un temple, dans Narbonne, au dieu Kirk, l'Éole gaulois ³; il voulut bien se mettre lui-même au rang des « Génies » de la Gaule, se laisser adorer comme tel, et comme divin rempart des villes et des peuples. Le polythéisme, vivifié ainsi, fut pratiqué

1. *J. J. Ampère*, Hist. de la littérature avant le XII^e siècle, p. 433.

2. *T. E. Mionnet*, Description des méd. antiq., etc., t. 1^{er}, p. 63 et suiv.

3. *Seneca*. Question. natural. Lib. v, cap. 17: V. plus haut, p. 92 et 143.

par l'aristocratie gauloise qui préféra le matérialisme du culte romain à la spiritualité druidique, et se prosterna devant les autels collectifs de Mars-Camulus, dieux de la guerre; d'Apollon-Belen, dieux de la lumière et de la médecine; de Mercure-Teutatès, dieux du commerce et de la navigation; de Minerve-Belisana, déesses de la sagesse; de Diane-Arduinna, déesses de la chasse, etc. Dans la Narbonnaise, particulièrement, le polythéisme latin domina, après avoir déjà absorbé celui de la Grèce à Marseille.

Aussi, la Gaule méridionale se couvrit d'édifices consacrés aux dieux des Romains. A Toulouse, il s'éleva un Capitole dédié à Jupiter; à Narbonne, un temple de Jupiter-Tonnant, des temples de Mercure, de Bacchus, d'Esculape et de Vulcain; à Nîmes, un temple de Diane; à Uzez, un temple de Mars; à Aix, un temple d'Auguste et de Cybèle, des autels en l'honneur de Junon, de Neptune, de Minerve, de Jupiter, de Mercure et des Muses; à Limoges, un temple de Jupiter et d'Isis, des autels consacrés à Saturne et aux Furies; à Périgueux, un temple de Vénus; à Poitiers, un temple de Janus; près d'Auch, un temple d'Apollon; au col de Perthus, un autel de César; à Dié, un temple de Junon, de Vesta et d'Auguste; et, çà et là, beaucoup d'autres monuments païens, dont l'énumération complète serait aussi longue que superflue. Au VII^e siècle, Vénus avait encore un temple dans le faubourg de Rouen; le dieu Terme était honoré au VI^e siècle, et le culte des Mânes existait dans les pays du centre de la France ¹.

Chose étrange, les rites égyptiens d'Isis s'étaient répandus, vers le milieu du I^{er} siècle de l'ère chrétienne, et avaient pris des développements notables vers la première moitié du II^e. D'un autre côté, avant les irruptions des peuplades du Nord, les populations germanes propagèrent

1. *D. Martène*, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, p. 1636, b; *Concil.* t. V, ann. 831.

chez les Gallo-Romains des idées religieuses d'un ordre tout différent. Alors, remarque M. Eichhoff, « on vit se manifester chez eux les traditions du Nord en opposition avec les mythes brillants de la Grèce et de l'Italie. » Sous le culte officiel persistaient simultanément les débris du druidisme et de la religion marseillaise, les fantaisies égyptiennes, si l'on peut dire ainsi, et les puissantes légendes de la mythologie germaine.

Tantôt on rencontrait un *ædes*, édifice ou temple non consacré ¹; tantôt un *fanum* ², espace réservé pour les Dieux, mais où il n'existait aucun édifice; tantôt un panthéon; tantôt un délubre, ou partie d'un temple devant laquelle coulait une fontaine destinée à purifier ceux qui venaient rendre hommage aux dieux; tantôt un *sacellum*, petite enceinte consacrée, sans toit ³; tantôt un *ædiculum*, petite chapelle couverte, en forme de temple. Ici un tombeau, là une statue colossale, et, plus loin, un autel votif. Une infinité de vases d'argent, artistement ornés, tels que ceux découverts à Berthouville (Eure), figuraient parmi les ustensiles destinés aux cérémonies.

Pour desservir cette myriade d'édifices et d'endroits religieux, une foule de prêtres païens s'abattaient sur la Gaule, où leur opulence devint extrême. A l'imitation du clergé latin, le clergé gallo-romain se divisa en trois classes ou collèges hiérarchiques. Le premier collège, celui des pontifes, possédait l'autorité souveraine, exerçait un contrôle supérieur, ressemblait en quelque sorte à un sénat à la tête duquel marchait le grand pontife; le second, celui des augures, faisait connaître l'auspice à ceux qui traitaient des affaires de la guerre et du peuple, et présageait le courroux des dieux ⁴; le troisième, celui

1. Cicero, In Verr. Lib. II, cap. 4.

2. Varro, Lib. VI, cap. 54; lib. X, cap. 37; Cicero, De divinat. lib. I, cap. 41.

3. Festus, au mot *sacella*.

4. Cicero, De Legibus, lib. II, cap. 8.

des aruspices, se composait d'une espèce de prêtres libres, moins considérés que les augures, et dont la principale fonction consistait à révéler l'avenir d'après les entrailles des animaux sacrifiés ¹.

A un degré inférieur se plaçaient ensuite : les *Quindécemvirs*, gardant les livres sibyllins, qui contenaient les destins de Rome, prescrivant les expiations religieuses nécessaires d'après les oracles²; les *épulons*, dont la principale fonction était de préparer le banquet sacré, appelé lectisterne, pour Jupiter et les douze dieux, à l'occasion d'une réjouissance ou d'une calamité publique³; les *frères Arvales*, faisant des sacrifices pour la prospérité des biens de la terre, selon Varron et Macrobe. Des fêtes dites « Ambarvalia » avaient lieu en l'honneur de Cérès, car les habitants des campagnes, tremblant toujours pour leurs moissons, s'obstinèrent à invoquer la bonne « déesse, » si bien que, vers le milieu du v^e siècle, saint Mamert établit les Rogations, différant peu, dans leur forme, des Ambarvalia païennes⁴. Après les Arvales venaient les *Curions*, prêtres des corporations, chargés d'accomplir les cérémonies religieuses de chaque curie⁵; les *fécials*, qui n'étaient pas des prêtres proprement dits, mais des hérauts proclamant les déclarations de guerre et concluant les traités de paix; les *sodals*, institués par Tibère pour rendre les honneurs divins à Auguste et à la famille des Jules : ce corps avait vingt-et-un membres, issus des premières familles de Rome⁶.

Ajoutons à cette liste les *Sévirs Augustaux*, délégués

1. Cicero, Epist. famil., lib. vi, cap. 18.

2. C. Dezobry, Rome au siècle d'Auguste, lett. xxxc. In-8°, Paris, 2^e éd., 1847.

3. Cicero, De Arusp. Respons., cap 10; de Orator., lib. iii, cap. 19; Festus, au mot *epoloni*.

4. A. Beugnot, Histoire de la destruction du paganisme, liv. 12, ch. 1^{er}, in-8°, Paris, 1835.

5. Dion. Halic., lib. ii, cap. 21; Varro, lib. v, cap. 83.

6. Tacit. Annal. Lib. i, cap. 15 et 54; Reines, Inscript., lib. i, cap. 12.

dans les municipales et les colonies ; les *flamines*, ministres d'un dieu en particulier, et les *victimaires*, employés aux sacrifices, qui ressemblaient à des serviteurs d'autel, allumaient le feu, préparaient les objets et les instruments nécessaires, et tenaient la victime au moment où elle allait recevoir du *papa* le coup qui l'abattait, avec un maillet, ou avec le côté non tranchant de la hache ¹.

L'histoire, qui n'a pu fixer avec certitude la situation du clergé païen à Rome, ne saurait espérer de la découvrir en Gaule ; tout porté à croire, néanmoins, que les trois collèges supérieurs gallo-romains se composaient de personnages appartenant aux classes riches, et que l'ordre sacerdotal entier se trouvait ainsi lié aux familles nobles d'une manière indissoluble. La religion était donc entre les mains des empereurs un puissant moyen de politique, car en servant l'Empire, les prêtres soignaient leurs propres intérêts.

Le culte et la politique s'entraïdant, l'état social de la Gaule s'harmonisa peu à peu avec les rites du paganisme romain, dont la forme extérieure, aussi multiple que brillante, ne cessait de ramener les esprits à l'idée de la puissance divinisée. Lorsque Drusus inaugura en Gaule, douze ans avant Jésus-Christ, les « Flamines Augustales, » il acheva de donner à la religion païenne un caractère politique (V. plus haut, p. 221.) Riches ou pauvres, indistinctement et à quelques exceptions près, toutes les classes l'adoptèrent, celles-ci par entraînement ou par force, celles-là pour être agréables aux « divins » empereurs, ou pour devenir plus vite dignes d'entrer dans le sénat romain.

Rassemblées à Lyon, elles votèrent par d'unanimes acclamations un culte et des autels aux nouveaux dieux qui allaient protéger la Province ². On choisit les prêtres

1. *Tit. Liv.*, lib. 1, cap. 29 ; *Valer. Max.*, lib. 1, cap. 1, 13 ; *Fabretti*, *Inscrip.* p. 430, N° 13.

2. *Strabo*, lib. 1v.

parmi les principaux citoyens de la capitale gallo-romaine, et, privilège énorme, on les libéra de la puissance paternelle ¹. Pour eux, on éleva un temple magnifique, au confluent de la Saône et du Rhône, à l'endroit qui est aujourd'hui la pointe de Perrache. Devant l'autel, fort large, il y avait deux grandes colonnes de marbre, surmontées de victoires colossales. Les deux colonnes, sciées plus tard par les chrétiens, formèrent quatre piliers de l'église d'Ainay ². On y voyait aussi une gigantesque statue de la Gaule, qu'entouraient soixante autres statues représentant les soixante principales cités chevelues, dont les noms étaient gravés sur l'autel. L'éduen Vercundaridub, qui avait changé son nom en celui de Caius Julius, tout latin, fut le pontife du sacerdoce des Flamines Augustales. Il célébra l'inauguration du temple, au milieu d'un immense concours de peuple, et une fête annuelle y fut instituée à perpétuité ³; les députés de la Gaule y vinrent adresser leurs vœux à l'empereur et décerner des récompenses nationales; des prêtres y firent des sacrifices journaliers pour la prospérité du prince.

Là ne se borna pas l'enthousiasme des flatteurs, qui joignirent au culte d'Auguste celui de Livia-Julia-Augusta, sa femme ⁴. Presque toutes les villes de la Narbonnaise rivalisèrent de zèle religieux, pour honorer les dieux romains et les Augustes; le culte des Flamines Augustales, plus répandu assurément dans le midi de la Gaule que dans le nord, exista jusque chez les Morins (arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer, et partie de ceux de Saint-Pol et de Montreuil,) où d'antiques inscriptions le rappellent. Dans les temples, les chapelles particulières, et les bois sacrés où les mystères

1. *Caius*, lib. 1, 430.

2. *H. Martin*, Hist. de France. t. 1^{er}, p. 498, *en note*.

3. D'après Suét., Tite-Live, D. Cassius, Juven., et Gruter, *passim*.

4. *Recueil des Historiens de France*. t. 1^{er}, p. 437.

druidiques avaient eu lieu, de temps immémorial, l'encens fuma, les victimes furent immolées et le vin coula, pour honorer, adorer le chef de l'Empire ¹. En un mot, afin d'être plus sûrement obéis par les Gallo-Romains, les empereurs, passant à l'état de dieux, exigèrent surtout de leurs courtisans transalpins la conversion au paganisme.

Ceux-ci, à leur tour, ne demeurèrent pas en reste d'adorations : ils aidèrent les despotes romains à mettre sous le joug les consciences des peuples vaincus ; et l'on traita de rébellion, d'impiété, de sacrilège, tout regret de l'indépendance perdue. Le bourg de Luc (Var,) ancien *Lucus Augusta*, et la ville de Die (Drôme,) ancienne *Dea-Augusta*, nous reportent à ce temps d'oppression politico-religieuse, où les druides, latinisés, devinrent rhéteurs, grammairiens, peut-être membres du sacerdoce nouveau, en gardant leurs immunités.

A peine, sous Caracalla, formèrent-ils encore quelques associations secrètes, en communion avec les classes inférieures du peuple. Les druidesses, seules, résistèrent à l'entraînement et conservèrent une telle réputation de devineresses, qu'Aurélien ne dédaigna pas de consulter une d'entre elles. Les antiques superstitions, les traditions celtiques eurent, par ces femmes, une existence latente ; et chez les Gallo-Romains, en partie dévoués et fidèles au culte druidique, Gwyon resta honoré sous son nom de *Korrig*, le nain (Corrigus,) principalement par les navigateurs de la Saône et du Rhône. On le représenta sous la figure d'un nain tenant une bourse ².

Mais l'épuisement fut si complet parmi les populations, que le nombre des récalcitrants, des opposants à la divinisation de l'empereur, alla diminuant toujours. L'histoire ne nous rapporte qu'un fait isolé de résistance. Caius

1. D. Vaissette, Histoire générale du Languedoc, t. II, p. 1.

2. H. Martin, Hist. de France, t. I^{er}, p. 204, en note ; V. plus haut, p. 203.

Caligula, à Lyon, déguisé en Jupiter et assis sur un tribunal, rendait des oracles. Un Gaulois s'approcha, regarda l'empereur en face, puis resta muet et immobile. — Que vois-tu donc en moi? lui demanda Caligula, flatté d'un tel étonnement. — Tu me parais un grand radotage, répondit le Gaulois. Le « divin » empereur ne jugea pas à propos de punir l'audacieux, qui était un simple cordonnier¹, et pouvait plus librement parler qu'un grand personnage.

Les chrétiens, d'ailleurs, subirent des persécutions, surtout par ce qu'ils refusèrent d'adorer les empereurs²; et, sans doute, plus d'un Gaulois, opposant au paganisme, passa immédiatement des croyances druidiques à celles de la religion chrétienne.

IV.

Le paganisme romain, ressuscitant à demi le polythéisme gaulois, avait vaincu le druidisme; la religion chrétienne se trouva en face d'un seul ennemi, d'un culte dominant, allié au pouvoir suprême, et protégé d'une façon spéciale par tous les agents de l'autorité. Militante et persécutée, quoiqu'elle se mit, ou peut-être parce qu'elle se mit, à sa naissance, en dehors du pouvoir politique, elle ne prêchait point la révolte; mais, ayant pénétré d'abord parmi les faibles, les pauvres et les esclaves, elle conduisait peu à peu à l'affranchissement de l'esprit et du corps, et inaugurait des principes de fraternité, de devoir, de résignation, qui ressemblaient fort à un blâme perpétuel infligé aux institutions païennes. Dans les provinces, comme en Italie, le paganisme s'efforça de ranimer ses forces expirantes contre une religion déjà forte dès

1. *Dion Cassius*, lib. LIX, N° 26.

2. *Flav. Josephi Antiquitates*, lib. XVIII, cap. 40.

son berceau, et qui devait accomplir tôt ou tard une révolution sociale.

Au 1^{er} siècle, et non pas seulement au III^e, malgré les assertions de Grégoire de Tours et d'autres historiens qui ont copié et adopté son erreur, le christianisme s'introduisit dans la Narbonnaise¹ par les prédications de Paul, évêque de Narbonne, de Crescens, de Sixte, premier évêque de Reims, d'Euchaire, premier évêque de Trèves, missionnaires de saint Pierre, et par celles de saint Paul lui-même. Bientôt, sous Marc-Aurèle, au II^e siècle, les confesseurs de la foi endurèrent le martyre, dans les villes de Lyon et de Vienne.

A leur tête brilla Pothin, vieillard plus que nonagénaire, qui posséda une chaire à Lyon; et avec Pothin figura une femme, l'esclave Blandine. Symphorien périt à Autun, et Bénigne à Dijon, en invoquant le Christ. Irénée, qui remplaça Pothin dans sa chaire, puis dans son siège épiscopal, fut martyrisé sous Septime Sévère, dès les premières années du III^e siècle. Vers 240, le paganisme immola saint Denis à Paris; vers 247, saint Saturnin ou Cernin à Toulouse; en 287, saints Crépin et Crépinien à Soissons, saint Quentin dans le Vermandois; en 303, saint Victor à Marseille, etc. Le succès des doctrines de l'Évangile irrita les autorités de l'Empire, exaspéra les jurisconsultes.

Partout s'éleva un cri de réprobation contre les nouveaux croyants : les gouverneurs, les grandes familles, le peuple en masse, demandèrent qu'on persécutât les chrétiens. La lutte commença. Vociférations, menaces, coups, mauvais traitements, emprisonnements, lapidations, déchirements, tortures, rien ne parut trop cruel contre des gens que la multitude regardait comme des ennemis².

Les Gallo-Romains ne comprirent pas tout d'abord que le christianisme pouvait contribuer à leur apporter l'in-

1. *L'abbé Freppel*, Cours d'éloquence sacrée à la Sorbonne, 3^e leçon.

2. *P. Eusèbe*, Histoire ecclésiastique, liv. IV.

dépendance, par eux depuis si longtemps désirée; leurs yeux se refusant à sa lumière, ils se révoltèrent contre lui. Mais il possédait une force latente et irrésistible, que la compression décuplait, ainsi que cela arrive d'ordinaire au début des idées nouvelles. Il marchait toujours. Que lui importaient les persécutions! Plus les bourreaux inventaient de supplices, plus augmentait le nombre des croyants, volontaires martyrs. L'Église chrétienne s'enracina dans le pays; l'Évangile se répandit en tous lieux ¹. Aucun enthousiasme ne se peut comparer à celui des convertis, que l'on rencontrait jusqu'au fond des palais habités par leurs persécuteurs. La nourricière de Caracalla et la maîtresse de Commode, Marcia, pratiquaient, protégeaient la nouvelle religion, et il paraît qu'Ælianus et Amandus, chefs des Bagaudes, étaient chrétiens.

Si certains druides adoptèrent lâchement, par ambition, le culte païen de Rome, d'autres prêtres ou adorateurs d'Hésus, auxquels les empereurs imposaient un humiliant polythéisme, se laissèrent sans doute toucher les premiers avec autant d'ardeur que de sincérité par les préceptes évangéliques. La poésie de leur antique religion avait plus d'un rapport avec les mystères du christianisme, et, à l'aide du temps, il leur fut donné d'admirer ce que des prêtres convaincus leur venaient prêcher. Leur âme profondément attristée, leur imagination durement contenue et leur persistant amour de l'indépendance trouvaient là une douce consolation.

Et puis, devant leurs yeux quel étonnant spectacle! Ceux qui les avaient subjugués par les armes, et les avaient forcés d'assister aux rites des « Flamines Augustales, » se convertissaient chaque jour : Gaulois et Romains, tous ensemble, acceptaient la morale de l'Évangile.

Les diverses phases de la lutte qui s'engagea entre les persécuteurs et les persécutés offrent un bien vif intérêt.

1. Irénée, *Contra Hæreses*, lib. 1.

Les martyrs mouraient héroïquement pour leur foi. Il semblait que la douleur n'eût pas prise sur eux. Devinant que l'avenir dépendait de leurs courageux efforts, ils souffraient avec bonheur. Le sang fécondait l'idée. Pour un chrétien qui périssait, il en naissait mille, entraînés par le sublime exemple du sacrifice. Tout supplice ressemblait à une prédication. Lorsque Symphorien fut conduit à la mort, sa mère lui cria, du haut des murailles : « Mon fils ! mon fils ! Symphorien !... Éleve ton cœur au ciel, mon fils ; on ne t'ôte pas la vie, aujourd'hui on te la change pour une meilleure¹. » Lorsque l'esclave Blandine, la dernière couronnée parmi les confesseurs de Lyon, affronta les fouets, les bêtes et la chaise de fer embrasée, elle se hâta de courir au supplice en sautant, pleine de joie, comme si elle se fût élancée vers le lit conjugal, vers le banquet des noces². Le vénérable évêque Pothin, faible et infirme, battu de verges, foulé aux pieds, traîné dans l'arène, puis rejeté au fond de sa prison où il expira, manifesta son ravissement, lui et ses quarante compagnons, au milieu des tortures. Plusieurs écrivirent le récit de leur martyre, en catéchisant des bords de la tombe. Leur lettre portait cette suscription : « Les serviteurs de Jésus-Christ, qui habitent Vienne et Lyon, en Gaule, à leurs frères d'Asie et de Phrygie, qui ont la même foi et la même espérance de rédemption que nous, paix, grâce et gloire de Dieu le père, et du Christ Jésus Notre Seigneur³. »

A l'encontre de ces enthousiasmes sublimes, chaque empereur se fit persécuteur avec plus ou moins de passion. Selon la mode romaine, on livra les chrétiens aux bêtes ; on donna le spectacle, la « représentation du martyr, » dit Eusèbe. Les exécutions, souvent, ressemblèrent à de véritables massacres. Les guides montrent encore, dans Lyon, métropole religieuse, les catacombes et la hauteur

1. *Act. martyr.* In Symphor., p. 72.

2. *Eusèbe*, Histoire ecclésiastique, liv. iv.

3. *Eusèbe*, Histoire ecclésiastique, lib. v, chap. 1^{er}.

qu'atteignit le sang de dix-huit mille martyrs. Neuf mille personnes environ, de tout âge et des deux sexes, partagèrent le sort de Pothin et d'Irénée, disciples de Polycarpe, qui lui-même était disciple immédiat de saint Jean. L'église Saint-Jean, cathédrale de Lyon, rappelle ces terribles souvenirs.

Malgré les entraves, dès avant le règne de Constantin, pendant la période militante du christianisme gallo-romain, des églises avaient été fondées successivement, par Denis à Paris, par Gatien à Tours, par Austremoine à Clermont, par Trophime à Arles, par Paul à Narbonne, par Marcel à Châlon, par Bénigne à Autun et à Langres, par Ferréol à Besançon, par Félix à Valence, et par Martial à Limoges. L'élan ne s'arrêtait pas.

Combien de temps la lutte ouverte dura-t-elle? Impossible d'assigner des dates ; mais, après les rudes persécutions viennent les temps de tolérance, et les églises chrétiennes s'élèvent de plus en plus nombreuses à côté des temples païens.

Le culte nouveau est célébré concurremment avec l'ancien. Ici l'on adore Jésus, et là Jupiter. Le sang des martyrs a cessé de couler, et si l'autorité romaine ne sympathise pas avec les chrétiens, du moins se contente-t-elle de les éloigner des honneurs et de leur fermer le chemin de la fortune.

Peu à peu, cet engourdissement de l'esprit persécuteur produit des résultats heureux pour le succès définitif du christianisme, aussi bien en Gaule que dans le reste de l'Occident. Ce ne sont plus seulement les classes pauvres qui se convertissent, mais la population intermédiaire et plusieurs grandes familles gallo-romaines. La croix enfin triomphe avec Constantin « le libérateur, » « l'évêque du dehors, » c'est-à-dire l'évêque laïque, ainsi que ce prince s'appelle lui-même. « *Daniel propheta,* » lit-on jusque sur les agrafes militaires des citoyens et des soldats.

Des légendes pieuses apparaissent, font cortège aux

miracles. Vers l'an 250, Aphrodise arrive à Béziers, monté sur un chameau, et le culte rendu à ce saint devient si grand, que non-seulement on le choisit pour patron de la ville, mais que l'on constitue un fief pour l'entretien de son chameau et de ses successeurs, usage qui a duré jusqu'en 1793 ¹. A douze kilomètres de Nantes, une ville corrompue s'élevait dans l'endroit où se trouve aujourd'hui le Lac de Grand-Lieu. La tradition prétend que saint Martin y a vainement prêché l'Évangile, vers 375; qu'il s'est plaint à Dieu; qu'aussitôt les eaux, accourant de toutes parts, submergèrent la ville, les habitants et les prairies environnantes. Un géant, qui s'était le plus opposé aux efforts de saint Martin, est enchaîné au fond des eaux, avec les habitants; les convulsions du géant causent les agitations que l'on aperçoit de temps en temps à la surface du lac; et les farfadets, les loups-garous qui égarent le voyageur et le mènent au milieu des marais pour le tuer, sont les maudits, dont le vrai Dieu reçoit une seule fois dans l'année, à la Noël, un hommage forcé, au son des cloches par eux agitées dans la ville engloutie ². Ainsi chaque pays fournit sa légende, qui traverse les âges.

Les chrétiens avaient marché fermes et unis dans leur foi pendant les jours d'épreuves; ils se divisèrent aussitôt qu'ils possédèrent à leur tour le privilège du culte officiel. A peine la religion nouvelle se fut affermie et consolidée que les hérésies commencèrent, plus nombreuses en Gaule qu'ailleurs, à cause du caractère turbulent et léger de ses habitants.

Arius avait soutenu, à Alexandrie, que Jésus-Christ est une créature parfaite sans doute et très-semblable à Dieu, mais non Dieu lui-même; le premier concile œcuménique convoqué à Nicée condamna sa secte. En Afrique, le schisme de Donat enlevait à l'Église une partie de

1. *A. de Nore*, Coutumes, mythes, etc., p. 74.

2. *V. Duruy*, Introd. génér. à l'Hist. de France, p. 85 et 86.

ses forces : les donatistes refusaient d'admettre à la communion les chrétiens qui, durant la persécution de Dioclétien, avaient livré aux païens les écrits et les vases sacrés, et que, pour cette raison, on nommait « traîtres. » L'hérésie des donatistes fut anathématisée à Arles. Coup sur coup, les sectes se multiplièrent : de l'enthousiasme naquit l'exagération, et, de l'exagération, l'erreur. Au II^e siècle, on blâma les femmes gallo-romaines d'admirer passionnément et de suivre en tous lieux Marc, disciple de Valentin, qui les séduisait en prétendant leur accorder le don de prophétie : les sectateurs de Marc, agissant comme lui, s'intitulaient « Parfaits » et se disaient arrivés au sommet de la vertu. Ils prêchaient que le Diable, fils du dieu Sabaoth, avait eu d'Ève Caïn et Abel ¹. A la Trinité ils substituaient l'Ineffable, le Silence, le Père et la Vérité, en rejetant les sacrements, et même le baptême.

Ces aberrations grossières contribuèrent à l'accroissement d'autres erreurs moins folles, mais non moins dangereuses pour l'unité de l'Église qui, le lendemain du triomphe, tendait à augmenter constamment son influence.

Outre les Ariens, les Donatistes et les Parfaits, il y eut les Pélagiens, soutenant que le péché d'Adam n'a pas passé à sa postérité, et n'a porté préjudice qu'à lui seul ; qu'Adam était sujet à la mort ; que la grâce n'est pas nécessaire, etc. Les Manichéens, eux, reconnurent deux principes formateurs du monde, l'un bon et auteur du bien, la lumière, — l'autre mauvais et auteur du mal, les ténèbres ; tous deux éternels et indépendants. Les disciples du Parsisme adorèrent le soleil, le feu et plusieurs autres créatures. Les Gnostiques, se vantant de posséder des connaissances extraordinaires, ne crurent ni au péché originel ni à la rédemption des hommes dans le sens propre. Les plus étranges hérésies comptèrent des adeptes ; Saint-

1. *Irénée*, contra hæreses.

Augustin assure que de son temps il en existait cinquante-huit.

Le christianisme, menacé, se réfugia dans l'autorité des conciles, dont les décisions, frappant ariens, donatistes et autres, se placèrent à côté des édits de tolérance rendus par les empereurs en faveur des chrétiens. Cette autorité augmenta de jour en jour, sous les princes convertis à la foi nouvelle. L'influence gallo-romaine éclate, d'ailleurs, dans ce fait que, sur quarante-quatre églises représentées au concile de Nicée, contre la secte d'Arius, seize appartenaient à la Gaule, où les chefs chrétiens se mirent à attaquer simultanément les hérétiques et les incrédules.

Toutefois, loin de se convertir en masse lors de la première prédication de l'Évangile parmi eux, les Gallo-Romains, encore plus attachés au paganisme que les habitants de l'Italie, luttèrent pour défendre leurs autels, principalement dans les villes opulentes et corrompues, et dans les pays les plus riches ¹. Le druidisme ne s'effaça pas complètement non plus. De là quelques tentatives isolées contre les idoles, dans les trois premiers siècles. Mais Constantin, après sa conversion, respecta généralement la liberté de conscience, établit l'égalité des cultes, tout en cherchant à placer le nouveau sur la même ligne dominante que l'ancien. On cite quelques lois publiées par lui contre les intérêts païens, contre l'art divinatoire ²; et celles qui ordonnèrent aux juges, aux corporations, aux habitants des villes (des villes seulement) de ne point travailler le dimanche ³. Malgré cela, il appelait encore Jésus la « Divinité, » n'osant pas nommer cette divinité ⁴, autre que celles de l'Olympe. Il employait le langage païen dans des lois anti-païennes.

1. *Salvianus*, De Gubernat. Dei, p. 152.

2. *Cod. Theodos.* Lib. IX, tit. 16, L. 1 et 2.

3. *Cod. Justin.* lib. III, tit. 12, L. 3.

4. *A. Beugnot*, Hist. de la Destruct. du pagan. en Occid., t. I^{er}, p. 78.

Un demi-siècle plus tard, au contraire, Gratien alla jusqu'à faire enlever du sénat l'autel et la statue de la Victoire, jusqu'à révoquer les privilèges des pontifes, jusqu'à refuser la robe pontificale, en disant que cet ornement ne convenait pas à un chrétien ¹. Ce refus lui valut l'épithète de « très chrétien » accolée à son nom par saint Ambroise.

En général, de quelques sympathies que ces princes entourassent le christianisme, ils reculaient devant l'intolérance et ne privaient pas les païens de leur liberté. L'homme en eux était chrétien, et païen l'empereur, qui ne rompait pas avec la partie considérable des populations restées fidèles à l'ancien culte, faisait des compromis et tenait la balance entre les religions rivales. Les empereurs ne voulaient pas surtout qu'on employât la force pour ramener les brebis égarées ; et ils pratiquaient le principe de Lactance : Rien n'est si volontaire que la religion ². En un mot, ils laissaient à chacun ses dieux.

Suivant cette marche du pouvoir, plus d'un auteur ecclésiastique admettait la tolérance religieuse, soit par sentiment évangélique, soit parce que le paganisme leur paraissait encore trop redoutable.

D'autres, Julius Maternus Firmicus en tête, s'exaltèrent contre l'audace des païens, coupables indignes de pardon. Firmicus s'écriait, à propos du mythe de Minerve : « La voilà cette Pallas que l'on adore et dont le culte est placé sous la sanction de la loi pontificale. On révère son image quand on devrait punir sévèrement son crime... Très-sacrés empereurs, il faut appeler la demeure de leurs dieux des tombeaux et non des temples, et leurs autels d'indignes bûchers... Coupez dans le vif un-tel scandale, détruisez-le entièrement, opposez-lui la rigueur des lois, pour que l'erreur de cette superstition

1. *Zosime*, lib. iv, cap. 36.

2. *Lactant.* *Instit. divinæ*, lib. v, cap. 41.

ne souille pas plus longtemps le monde romain ¹. » Ailleurs, il excitait la cupidité des empereurs : « Enlevez, pilez sans crainte les ornements des temples ; fondez ces dieux et faites-en de la monnaie ; réunissez tous les biens des pontifes à votre domaine ; après la ruine des temples, vous serez plus agréables à Dieu ². »

Convertir par la persuasion, telle était l'opinion des uns ; frapper les païens, pour achever le triomphe du christianisme, voilà ce que prêchaient au pouvoir certains hommes véhéments et indignés.

Or, sous Arcadius et Honorius, au siècle même où Firmicus écrivait, saint Martin, évêque de Tours, déclara le premier la guerre à l'idolâtrie dans la Gaule, et devint le fléau des païens. Il avait servi dans les armées de l'empereur Julien. Mais, selon la légende, Jésus-Christ lui était apparu, et un jour que Julien distribuait à ses soldats le « donativum, » Martin, quand son tour vint de recevoir sa part, s'écria : « Jusqu'ici je t'ai servi ; permets-moi de servir Dieu ; je suis le soldat du Christ, je ne puis plus combattre. Si l'on pense que ce n'est pas foi mais lâcheté, je viendrai demain sans armes au premier rang, et au nom de Jésus, mon seigneur, protégé par le signe de la croix, je pénétrerai sans crainte dans les bataillons ennemis ³. » Ce « soldat du Christ » défendit désormais sa croyance avec l'épée et la parole. Baptisé à Poitiers des mains de saint Hilaire en 354, après être entré dans les Gaules à une époque incertaine pour l'histoire, Martin avait fixé sa demeure au village de Ligugé ; et, du monastère qu'il y avait fondé, il s'était élancé le marteau en main vers la Touraine et la Bourgogne pour abattre les temples païens et les arbres druidiques. Les environs de Poitiers, où le polythéisme primitif avait gardé de très-profondes racines,

1. *J. M. Firmicus*, De errore profanarum religionum, p. 40 ; *A. Reugnot*, Hist. de la Destruc. du pag en Occid., liv. 1^{er}, chap. 5.

2. *J. M. Firmicus*, id. p. 59.

3. *Ex Sulpicii Severi Vita B. Martini*. V. *J. Michelet*, Histoire de France, t. 1^{er}, aux *Eclaircissements*.

n'offrait pas à son zèle un théâtre assez vaste : il entreprit avec quelques hommes dévoués une sorte de croisade. A Loroux, près de Manthelan en Touraine, à Autun, dans le bourg d'Amboise, à Langeais, à Chisseaux, à Souvé, à Tournon, à Candes, à Châtres, le très-énergique Martin abattit des idoles ou des temples, et accomplit des miracles ¹.

Sa mission dans la Gaule eut un immense retentissement. On l'imita. L'an 400 de notre ère, l'évêque saint Exupère renversa, aux environs de Bayeux, l'idole de Belen, placée sur le mont Phœnus ² : de cette époque, sans doute, datent les mutilations de la statue en marbre blanc et du Bacchus en bronze découverts à Lillebonne et placés au musée du Louvre. saint Sulpicius, à Autun, se distingua par son zèle contre les adorateurs de Cybèle, et opéra des miracles ³.

Ces expéditions diminuèrent le nombre des païens, sans le réduire très-sensiblement. Personne, dans l'Empire, n'ayant reçu des lois ou du prince le pouvoir de parcourir les campagnes pour abattre l'idolâtrie, les efforts de saint Martin et de ses imitateurs restèrent individuels. L'intolérance à l'égard des païens ne revêtit point le caractère officiel, et si les fidèles de l'ancien culte eurent sujet de se plaindre à leur tour de ce qu'on les persécutait, soit en les outrageant dans leurs croyances, soit en détruisant leurs temples, soit en dévastant et pillant leurs sépulcres, sous prétexte qu'ils faisaient des festins sacrés où ils maudissaient le christianisme dans des conciliabules impies ⁴, ils ne purent accuser que la partie exaltée des chrétiens.

L'autorité s'attaqua parfois seulement à certaines pratiques et superstitions du paganisme, sans interdire d'une manière absolue le culte des Celtes, des Grecs et des Romains,

1. *Sulpic. Severi. Vita Beati Martini*, cap. 9, *passim*.

2. *Gallia Christiana*, t. XI, p. 346 et 348.

3. *Gregor. Turon. Gloria confessorum*, cap. 77.

4. *Baronii Annal. An. 447*, § 27.

qui disparut dans les villes plus tôt que dans les campagnes. Les paysans, par routine, obstination et ignorance, tinrent bon contre le christianisme jusqu'à la fin de l'Empire, si bien qu'on appliqua leur nom à l'ancienne religion, — *pagi*, païens, paganisme. Combien de folles croyances, terreurs féeriques et idées superstitieuses, nous l'avons vu, se perpétuèrent au milieu d'eux jusqu'à nos jours!

Les discussions religieuses occupèrent une large place dans la vie active des Gallo-Romains : c'est un des côtés par lesquels le christianisme influa sur leur civilisation.

Dès qu'une hérésie formulait ses principes, on voyait publier une foule de lettres, de messages, de relations de voyages, de pamphlets, pour ou contre la dangereuse nouveauté. Au iv^e siècle, déjà, l'activité intellectuelle se développait, et quoique le clergé gallo-romain en général manquât encore de supériorité d'esprit et de véritable grandeur dans les actions, plus d'un prêtre se fit remarquer par son talent.

Quelques savants théologiens avaient paru ; quelques évêques, reconnus pour hommes de foi et de lumière, étaient interrogés sur certains points de doctrine ou sur des scrupules personnels. Les populations, jusqu'alors rudes ou asservies au paganisme, ou agissant purement d'instinct, demandaient maintenant des conseils aux hommes les plus éclairés. Souvent, on se laissait conduire d'après les chefs spirituels, que l'on consultait par messages envoyés de tous les côtés, en Gaule, au fond de l'Italie, et même dans l'Orient. Deux femmes, l'une de Bayeux, Hédibie, l'autre de Cahors, Algasie, entraînées par ce mouvement extraordinaire, rédigèrent des questions sur plusieurs matières philosophiques, religieuses et historiques, demandèrent l'explication de certains passages des Saintes Écritures, voulurent savoir ce qui constituait la perfection morale, et comment il fallait se conduire dans telles ou telles circonstances de la vie. Et qui choisirent-elles pour leur directeur spirituel et quoti-

dien? saint Jérôme. Un prêtre, Apodème, partit de la Bretagne, chargé de porter leur correspondance à l'illustre père de l'Église, qui habitait alors la Palestine ¹.

Plus efficaces que les expéditions violentes contre les idoles, et corroborées par les écoles religieuses dont le lecteur a pu apprécier le puissant effet, les discussions sur les hérésies, les lettres, traités et sermons du clergé, alimentèrent l'ardeur chrétienne au fond des âmes.

Puis le v^e siècle nous montre des évêques voués à l'amélioration des mœurs et au bonheur des Gallo-Romains, jouant un rôle très-considérable dans la société. « Un évêque, dit Châteaubriand, baptisait, confessait, prêchait, ordonnait des pénitences privées ou publiques, lançait des anathèmes ou levait des excommunications, visitait les malades, assistait les mourants, enterrait les morts, rachetait les captifs, nourrissait les pauvres, les veuves, les orphelins, fondait des hospices et des maladreries, administrait les biens de son clergé, prononçait comme juge de paix dans les causes particulières, ou arbitrait des différends entre les villes : il publiait en même temps des traités de morale, de discipline et de théologie, écrivait contre les hérésiarques et contre les philosophes, s'occupait de science et d'histoire, dictait des lettres pour les personnes qui le consultaient dans l'une et l'autre religion, correspondait avec les églises et les évêques, les moines et les ermites, siégeait à des conciles et à des synodes, était appelé aux conseils des empereurs, chargé de négociations, envoyé à des usurpateurs ou à des princes barbares pour les désarmer et les contenir : les trois pouvoirs, religieux, politique et philosophique, s'étaient concentrés dans l'évêque. »

La manière de vivre de saint Hilaire, en particulier, donnait le bon exemple. « Il se levait de grand matin, dit F. Guizot. Il habitait toujours dans la ville; dès qu'il était levé, quiconque le voulait voir était reçu; il écoutait

1. F. Guizot, Hist. de la Civilisat. en France, 4^e leçon.

les plaintes, accommodait les différends, faisait l'office de juge de paix. Il se rendait ensuite à l'église, célébrait l'office, prêchait, enseignait, quelquefois plusieurs heures de suite. Rentré chez lui, il prenait son repas, et pendant ce temps on lui faisait quelque lecture pieuse. Il travaillait aussi des mains, tantôt filant pour les pauvres, tantôt cultivant les champs de son église. » La vie de saint Loup, évêque de Troyes, était à peu près semblable. Saint Patient, évêque de Lyon, fonda ou décora plusieurs basiliques; après les ravages des Goths, depuis Lyon jusqu'à Arles, il envoya gratuitement à des villes, à des pays entiers, qui souffraient de la famine, des blés par lui achetés. Un contemporain l'appelait « une bonne année ¹, » c'est-à-dire un bon père, un bon prêtre, et déclarait que le moindre des prêtres s'élevait au-dessus de l'homme honoré de la première dignité temporelle.

Le pouvoir religieux du prélat se ressentit de sa valeur intellectuelle, attestée par de remarquables ouvrages : *L'exposition et la réfutation de la fausse science*, les *Cinq livres contre les Hérésies*, par Irénée; *l'Éloge funèbre de Saint-Honorat*, par Hilaire, évêque d'Arles; les *Lettres, poésies, discours et l'Histoire du martyr de Saint-Génès d'Arles*, par saint Paulin de Bordeaux, évêque de Nole; les ouvrages de saint Hilaire de Poitiers, surnommé par saint Jérôme « le Rhône de l'éloquence, » et regardé de nos jours comme l'Athanase gaulois ²; » celles de saint Ambroise, fils du préfet des Gaules, créateur de l'oraison funèbre chrétienne.

Au point de vue philosophique, plusieurs membres de l'épiscopat gallo-romain, plus que tolérants à l'endroit du pur christianisme, formèrent une sorte de trait d'union entre les hommes de l'ancien culte et ceux du nouveau. Nous indiquerons ces types curieux en retraçant les mœurs de la haute société.

1. *Sidon Apollin*. Epistol. 6 et 13.

2. *Villemain*, Tableau de l'éloquence chrét. au IV^e siècle, *saint Hilaire*.

Enfin, l'importance politique des évêques découla, soit du respect que leur manifestèrent les puissants personnages de l'Empire ou la vénération unanime des fidèles, soit du rôle officiel qu'on leur attribua dans l'administration générale de la Province. Sous Maxime, par exemple, la position de saint Martin devint unique. L'impératrice le servait à table, ramassait et mangeait ses miettes ; et l'on vit des vierges, dont il avait visité le monastère, baisser, lécher la place où ses mains s'étaient posées.

Certes, le temps des persécutions des chrétiens par les païens s'effaçait des souvenirs du clergé. Si les prêtres du Christ, suivant les préceptes de l'Évangile, pouvaient accomplir une foule de grandes et bonnes choses, ils pouvaient aussi, éblouis par leur croissante domination, user de leur influence politique pour commettre à leur tour des actes d'intolérance contre les païens, et appeler la force à l'appui de leur minorité. Les uns servaient toujours le despotisme de Rome « et portaient avec effort le poids de l'ombre impériale ¹ ; » les autres, en adoptant les doctrines nouvelles, n'avaient pas complètement dominé leurs mauvais instincts, ni échappé à la corruption des mœurs romaines ; beaucoup enfin, triomphant bruyamment et avec orgueil, s'imaginèrent que le paganisme était expiré, et agirent avec une imprudence telle que, à diverses reprises il releva ses autels, ranima sa décrépitude, et reparut sur le trône avec Julien.

Quoi que fissent les hommes les plus habiles, combien de siècles s'écoulèrent avant que la minorité des chrétiens de la Gaule se changeât en majorité !

De même que les écoles religieuses avaient succédé aux écoles païennes en décadence, de même, à la fin de l'époque gallo-romaine, l'ordre ecclésiastique chrétien devint assez fort pour suppléer le régime municipal en ruines, et la dégradation des privilégiés, des curiales et des classes pauvres.

1. Julien, Misopogon, p. 361.

Toujours peu puissant, d'après la loi, car il se fatigua par sa double lutte contre les païens et les hérésiarques, il ne tarda pas à exercer en fait une autorité sans bornes. Ce que Célestin 1^{er}, pape depuis 422 jusqu'en 432, a dit des évêques, entrainé dans la pensée des premiers fidèles. Les évêques, établis par Jésus-Christ lui-même dans la personne des apôtres qu'ils continuaient, conservaient le pieux dépôt de la doctrine apostolique et enseignaient la parole de Dieu. Tous les Gallo-Romains qui comprenaient cette sublime mission imposée aux prélats, accordaient à ceux qui la remplissaient avec conscience un dévouement à toute épreuve. Les évêques venus dès le principe en Gaule étaient romains, italiens, surtout grecs. Plus d'un, assez généreux pour oublier que leurs compatriotes appesantissaient le joug sur les vaincus, avaient prêché parmi les populations conquises la liberté, la fraternité, les bons rapports d'homme à homme ; malgré leur origine étrangère, on les avait aimés à cause de leur vie sainte, et pour leur consolante morale.

Dès que les masses eurent commencé de se laisser toucher par leurs prédications, et que les grands personnages de la Gaule romaine eurent adopté le christianisme, un ordre ecclésiastique se forma dans la Province. Elle fournit assez de prêtres pour qu'il existât un clergé national.

Deux sortes d'évêques gouvernaient l'Église. Les uns s'étaient préparés à l'épiscopat par la retraite ascétique, la vie claustrale ; les autres avaient appartenu aux classes élevées, riches et mondaines : ils étaient laïques, presque tous mariés. La gloire des premiers consistait dans l'érudition et l'humilité, celle des seconds venait de leur nom et de leur rang, dont l'éclat rejaillissait sur le clergé en général. Plus l'influence morale des uns et des autres s'étendit, plus s'agrandit leur pouvoir civil. A dater de Constantin, ils exercèrent en partie l'autorité judiciaire, et les édits impériaux défendirent de les appeler en justice comme les autres citoyens. Justiciables de leurs col-

légues seuls, ils eurent les magistrats ordinaires pour inférieurs. Ces privilèges, d'abord mal définis, furent ensuite constitués par des lois. Alors l'évêque prit part au jugement des affaires publiques. On le chargea de surveiller, de dénoncer les juges ordinaires qui négligeaient leurs devoirs, et de poursuivre certains délits, par exemple les jeux de hasard. Il concourut à presque toutes les fonctions de l'autorité municipale, à l'administration des fonds, à la perception de l'impôt, à la direction des travaux d'utilité publique ; il intervint dans la nomination des tuteurs et des curateurs, avec droit de conserver dans son église les actes de ces nominations ; il concilia les parties, calma les différends, remplit enfin, à peu de chose près, l'office du juge de paix actuel. Il procéda au choix des divers agents municipaux, chargés de ce qui se rapportait à l'achat et à la distribution des subsistances ¹.

Pour tout dire, il devint le véritable chef de la cité, titre que la loi conféra à lui seul ² ; et il réunit en lui les deux pouvoirs ecclésiastique et séculier. En général, sa décision équivalut aux décisions impériales ³. Ces attributions répondaient à l'institution même des diocèses, tels qu'ils furent établis après le triomphe définitif du christianisme. Les cités (*civitates*) gallo-romaines, jadis organisées par Auguste, servirent de cadre aux diocèses ⁴ ; et les divisions ecclésiastiques de l'époque ressemblèrent assez aux circonscriptions existantes encore avant le Concordat de 1801 ⁵. Le mot *cité*, qui, au premier siècle de l'ère chrétienne, signifiait généralement un peuple, n'exprima plus, à partir du iv^e, que le chef-

1. *Cod. Justin.* Novell. I, 28, p. 16.

2. *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, t. I^{er}, p. 377.

3. *Eusèbe*, Panégyrique de Constantin.

4. V. plus bas, ch. III ; *M. Deloche*, Étude sur la géogr. histor. de la Gaule, p. 61,

5. *C. Guérard*, Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule sous les rois franks, p. 76, in-8^o, Paris, 1832.

lieu du pays, la ville principale, la « ville épiscopale. » La cité (*civitas*,) correspondant au grand pays (*pagus*,) forma le diocèse.

L'évêque, élu par le peuple qu'on l'appelait à diriger, devait faire consacrer cette élection par les suffrages du clergé et des évêques de la Province ; et le plus digne, au jugement de tous, obtenait la majorité des voix.

Primitivement, l'épiscopat n'offrait que les moyens de se sacrifier à la cause commune et à l'instruction de tous les fidèles. Les clercs vénérables briguaient seuls l'honneur de diriger un diocèse. Le plus souvent, un évêque déjà sacré, renommé parmi ses collègues, présentait lui-même le candidat ; et, l'élection étant faite, on sacrait le prélat nouveau, on lui imposait les mains. La nomination avait lieu ainsi sans intrigues, par conséquent sans tumulte : il semblait que le peuple se donnât un père.

Mais plus tard, quand l'évêque posséda l'autorité séculière, qui, trop fréquemment, le détourna de ses fonctions religieuses ¹, des brigues condamnables accompagnèrent l'élection des prélats. Le concile d'Orléans, en 549, défendit d'acquérir la mitre par des présents. Vain remède ! Le champ resta ouvert aux ambitieux.

Par exemple, Patient, évêque de Lyon, arriva dans cette ville avec plusieurs évêques de la Province, qui s'étaient réunis pour donner un chef à l'Église de ce municipale où la discipline chancelait, depuis la mort de l'évêque Paul. L'assemblée des clercs trouva dans Lyon des factions opposées, de ces intrigues privées qui se forment au détriment du bien public, et qu'avait excitées un triumvirat de compétiteurs. L'un d'eux, sans aucune vertu, étalait l'illustration d'une race antique ; un autre, nouvel Apicius, se faisait appuyer par les applaudissements et les clameurs de bruyants parasites, gagnés à l'aide de sa cuisine ; un troisième s'était engagé à livrer les domaines de l'Église au pillage de ses partisans..., s'il

1. J. Naudet, L'Empire sous Constantin, 3^e partie.

parvenait au but de son ambition. Patient et Euphronius, évêque d'Autun, tinrent un conseil secret avec les évêques, leurs collègues, avant de rien manifester en public; puis, bravant les cris d'une tourbe de furieux, ils imposèrent les mains, sans qu'il s'en doutât ou fit aucun vœu pour être élu, à un saint homme nommé Jean, recommandable par son honnêteté, sa charité et sa douceur. Jean avait d'abord été lecteur, et avait servi à l'autel dès son enfance; puis, à la suite de beaucoup de temps et de travail, il était devenu archidiacre... Il n'était donc que prêtre du second ordre, et, au milieu de ses fonctions si acharnées, personne n'exaltait par ses louanges un homme qui ne demandait rien; mais personne aussi n'osait accuser un homme qui ne méritait que des éloges. Les évêques le proclamèrent leur collègue, au grand étonnement des intrigants, à l'extrême confusion des méchants, aux acclamations des gens de bien, et sans qu'on osât ou qu'on voulût réclamer ¹.

Souvent le hasard présida au choix d'un prélat; souvent on s'en rapporta à l'avis d'un seul homme, ou des raisons frivoles et superstitieuses parurent décisives. Ainsi, l'évêque de Bourges étant mort, les habitants prièrent Sidoine Apollinaire, récemment promu au siège épiscopal de Clermont, de leur choisir un évêque. Il indiqua Simplicius, distingué par sa naissance et sa charité. Une autre fois, saint Martin fut demandé pour administrer le diocèse de Tours; mais, ne voulant pas sortir de son monastère, il céda seulement aux instances d'un homme qui se jeta à ses pieds. On le conduisit jusqu'à la ville, parmi des groupes de fidèles disposés çà et là sur la route. Une foule immense, accourue des cités voisines, donnait son suffrage, et un petit nombre refusait saint Martin pour évêque, en se fondant sur ce qu'il était un homme de rien, sans apparence, ayant des habits mis-

1. *Sidon. Apollin.* Epistol. Lib. iv, Epist. xxv; *F. Guizot*, Hist. de la civilis. en France, 3^e leçon.

rables et les cheveux en désordre, la barbe sale, l'aspect repoussant. Cependant, un des assistants lut le psautier et s'arrêta dès le premier verset qu'il rencontra, — le psaume : « *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem propter inimicos ut destruas inimicum et defensorem.* » Justement, le principal compétiteur de saint Martin s'appelait *Defensor*. Un cri s'éleva parmi le peuple. saint Martin fut élu ¹, et malgré son mérite, il ne dut sa nomination qu'au hasard.

Des troubles civils résultaient parfois des élections. Hilaire, d'Arles, écarta sans scrupule plusieurs évêques, et cela contre toutes les règles ; il en ordonna d'autres, contrairement au vœu et au refus formel des habitants. Or, les prélats nommés de la sorte ne pouvaient se faire recevoir de bonne grâce par les gens qui ne les avaient pas élus ; ils rassemblaient des bandes d'hommes armés avec lesquelles ils allaient assiéger ou bloquer les opposants, et, c'était le glaive à la main, que le ministre du Seigneur envahissait le siège où il devait prêcher la paix ².

Les abus pénétraient dans la discipline ecclésiastique, aussi nombreux que les hérésies dont le dogme avait souffert. Beaucoup d'évêques ne pouvaient se dire, sans blasphémer, les continuateurs des apôtres. La majorité vivait comme saint Loup, évêque de Troyes, d'une façon assez austère, redoutant le faste et les splendeurs du monde, abaissant son esprit, humiliant son cœur, se constituant, en un mot, le serviteur de tous, et étant aussi le surveillant (ἐπιτοπος) moral de son diocèse ; mais le mal avait germé dans l'épiscopat et dans l'Église.

Plus le christianisme s'étendit, plus la mission spirituelle des évêques augmenta leur influence sur les masses, et toucha à la vie sociale. Ordonner les prêtres et les diacres, consacrer l'autel et le saint-chrême, nommer

1. *Ex Sulpicii Severi Vita B. Martini.*

2. *Ph. Labbe, Conc. T. III, 1401.*

aux dignités des cathédrales, instituer les abbés et abbeses, confirmer, excommunier, infliger des pénitences aux pécheurs, tous ces droits que les canons leur accordaient, permettaient aux évêques de connaître, diriger et maîtriser les familles chrétiennes.

Au reste, plus d'un parvenu dans l'épiscopat, élu par l'effet d'intrigues déloyales, n'en agissait pas moins avec candeur et onction évangéliques, lorsqu'il exerçait son ministère. D'autres, au contraire, fort méritants au début, se laissaient bientôt entraîner par leurs passions, et trop souvent abusaient de leur caractère sacré. Tous portaient comme titre d'honneur le nom de papes (*papæ*); tous pouvaient se dire archevêques, quand le pontife romain les avait honorés du pallium, étole de laine ornée sur chaque face d'une croix écarlate ¹. Assemblés en conciles ou synodes, ils établissaient des règles de conduite, imposées aux fidèles.

Le clergé inférieur, ayant les mêmes vertus et les mêmes vices que l'épiscopat, et partagé en ordres majeurs et mineurs, se mêlait avec le reste de la société. Dans les ordres mineurs, le clerc pouvait se marier, si sa fiancée n'était pas veuve, s'il n'était pas veuf lui-même : les lecteurs, les exorcistes, les portiers et acolytes qui composaient ces ordres, se formaient une famille ascendante et descendante, d'étroits liens de parenté, des rapports directs avec les laïques. Dans les ordres majeurs, il fallait rigoureusement garder le célibat.

Les membres mariés des ordres mineurs qui devenaient prêtres, diacres ou sous-diacres, devaient avoir obtenu d'abord le consentement de leurs femmes, et, d'après les conciles, renoncer aux liens charnels et embrassements d'époux ; ils abandonnaient leur famille particulière, afin de penser exclusivement à celle de Dieu, et leur chef spirituel exerçait l'autorité sur leurs enfants et petits-

1. D. Mabillon et D. Ruinart, Œuvres posthumes, publiées par Thuillier ; Dissertat. histor. sur le pallium, t. II, in-4^o, 1724.

enfants. Les clercs des ordres majeurs, ne possédant plus, en quelque sorte, que des ascendants et des collatéraux, se détachaient des intérêts mondains, pour se constituer en milice sacrée.

Tout pour l'Église, tout par l'Évêque.

S'agissait-il de voyager ? Les clercs recevaient de l'évêque un passe-port appelé « lettres formées. » Leur discipline, plus rigoureuse peut-être que celle des militaires, était à coup sûr mieux observée, car le bas clergé, majeur ou mineur, s'efforçait de donner le bon exemple ; ses membres ne revêtaient l'habit ecclésiastique qu'après avoir subi de minutieuses enquêtes sur leur conduite passée, garante de leur moralité future. Les canons recommandaient la chasteté aux prêtres, qui devaient enseigner au peuple la manière de réfréner les passions de la chair. Lorsqu'ils pratiquaient l'usure, on les déposait.

Sur ce point, les lois de l'Église, en contradiction avec celles des Romains, relevèrent beaucoup le moral de tous les citoyens, car elles commencèrent par défendre expressément l'usure aux clercs, sans pour cela l'approuver chez les laïques.

L'esprit de charité enfin, plus ou moins pratiqué, mais expressément ordonné par le dogme et surveillé par la discipline, pénétrait le corps ecclésiastique, s'infiltrait peu à peu dans la communauté entière des fidèles. C'était avec raison, malgré les infractions çà et là commises, qu'un évêque exaltait la supériorité morale des chrétiens, et disait en parlant des païens : « Qu'ils nous montrent les captifs rachetés par eux, les pauvres par eux nourris ! » En effet, l'usage du tronc pour les pauvres est indiqué dans Tertullien, saint Chrysostôme, saint Augustin et saint Paulin ¹. Ainsi procédait l'Église chrétienne, quand l'égoïsme et l'insouciance dominaient dans la société païenne.

1. *Epistola* 34.

Le clergé séculier se composait d'évêques et de chorévêques, — vicaires-épiscopaux, espèce de prélats qui, n'étant point ordonnés évêques, gouvernaient sous l'autorité de ceux-ci les paroisses des champs et des bourgades où on les établissait, exerçaient par délégation les fonctions épiscopales, et prenaient rang après l'évêque. Avec son armée de prêtres, diacres ou sous-diacres, avec tous ses lecteurs, exorcistes, portiers et acolytes, il était fort prépondérant, chez les Gallo-Romains.

Mais le clergé régulier, renfermé dans les monastères, l'emportait par les lumières de l'intelligence.

Les moines, principalement ceux du midi, étaient les philosophes du christianisme, suivant l'heureuse expression d'un savant historien. Ils vivaient dans la plus complète indépendance, et leurs discussions, leurs enseignements faisaient surgir des idées nouvelles. L'ascétisme de certains moines les plongea parfois dans de sublimes folies, dans des extases ou des hardiesses d'esprit qui imprimèrent un mouvement rapide à la pensée religieuse. Le clergé régulier servait d'instrument au séculier. Un moine, du fond de son cloître, remuait toute l'Église en agitant des questions effrayantes par leur gravité, — le libre arbitre, la prédestination, le péché originel et la grâce. D'un monastère encore sortait une voix éloquente pour frapper ou défendre les doctrines d'Arius et de Pélagé.

Quoi de plus inspirateur que ces retraites religieuses ! saint Eucher, évêque de Lyon, estimait particulièrement sa chère Lérins, « qui recevait dans ses bras hospitaliers ceux qu'avait jetés dans son sein la tempête du monde » Cette demeure, abondante en fontaines, parée de verdure, couverte de forêts agréables, semblait un paradis à ceux qui l'habitaient par son aspect et ses parfums ¹. Dans de pareils séjours, l'indépendance complète des moines engendra bientôt la licence intellectuelle, parce que les règles monastiques favorisèrent, ou tout au moins tolé-

1. *De Laude eremi*, p. 40.

rèrent des excentricités surprenantes. La dissolution de leurs mœurs et leur manière de vivre, jointes à leur façon de comprendre la religion, appelèrent plus tard un réformateur, l'illustre saint Benoît.

Comment les ordres réguliers auraient-ils échappé à la corruption? Généralement, au lieu de s'enfermer, les moines gallo-romains se mêlaient avec le monde, vivaient comme des laïques, se montraient en tous lieux, prenaient part aux affaires ecclésiastiques et civiles, s'introduisaient dans les familles, devenaient les confidents des hommes puissants, partageaient tous les avantages accordés aux prêtres, sans subir les rigueurs disciplinaires du clergé séculier. Sulpice Sévère reprocha aux moines des villes leur gourmandise, leur vanité, leur orgueil et leur familiarité avec les femmes. Ceux des cloîtres fuyaient tellement leurs cellules que le concile de Vannes ordonna de les y faire rentrer à coups de fouet. Une loi d'Honorius prétendit que leur zèle et leur religion étaient grimaces, que leur seul but était de mettre à couvert leur lâcheté et leur paresse ¹ ; elle les contraignit d'entrer dans l'armée.

1. *Cod. Theodos.*

CHAPITRE III

- I. Ordre de choses politique sous Auguste et ses successeurs; confédérés, libres, sujets; droits politiques apparents. Administration de la Gaule, depuis Constantin : Préfet du Prétoire, gouverneurs, défenseurs des villes; fonctionnaires de second ordre; subordonnés divers. La curie et le régime municipal; charges et avantages du Curiale; magistrats municipaux : Duumvir ou autres, Édile, Curateur de la chose publique; employés. Les Principaux; Privilégiés; Aristocratie gallo-romaine en général.
- II. Abus et exactions; impôts onéreux; dépenses. Plaintes, désolation, misère. L'usure. Corruption. Fléaux. Vie publique. Jouissances des riches; minorité « romanisée; » élégance de la haute société; lettres, sciences et arts; objets de distraction; amour du théâtre.
- III. Société civile; le droit romain en Gaule; l'esclavage sous toutes ses faces; esclaves privés et publics; affranchissement. Famille des hommes libres : mariage, concubinat, divorce; cérémonies des noces; droits de la femme et du mari; rôle de la femme gallo-romaine. Puissance paternelle; piété paternelle et piété filiale. Propriété : fonds stipendiaires et tributaires; colons, lètes, bénéfices militaires; domaines divers. Procédures civile et criminelle; peines, prisons, tortures, asiles.

I.

Aux changements opérés dans les mœurs gauloises par la succession des religions, il faut ajouter ceux que l'administration romaine, la politique des empereurs et l'assimilation des provinces déterminèrent, quand une main puissante s'étendit sur la presque totalité du monde ancien.

La Gaule fut administrée comme tous les pays qui avaient partagé son sort, et, comme eux aussi, elle éprouva des fortunes diverses, selon le caprice de chaque souve

rain. César et Auguste, à la manière des conquérants habiles, commandèrent avec générosité dans leur despotisme suprême. Le premier, fidèle à son système d'apaisement, laissa debout certains monuments de ses défaites, élevés par les Gaulois pendant leurs guerres contre lui. L'épée qu'il avait perdue un jour, en combattant Vercingétorix, les Arvernes la déposèrent dans un de leurs sanctuaires druidiques, et plus tard, quand il triompha, César l'aperçut. « Laissez-la, dit-il en riant à ses officiers, elle est sacrée ¹. » Mais le temps lui manqua pour fonder un ordre de choses politique, et lui suffit à peine pour organiser sa victoire. Le second, Auguste, n'ayant plus qu'à administrer un pays tout subjugué par son oncle et père adoptif, s'imposa la tâche de centraliser la Gaule, au point de vue des races et des confédérations. Il divisa le territoire en trois sections ou provinces (Voir plus haut, p. 217), et ne voulut plus de la prééminence d'une nation sur les autres. Il les nivela en les rendant tributaires. Non-seulement il enleva aux villes nationales qui avaient le mieux défendu l'indépendance gauloise leur valeur politique, mais il donna l'influence à des cités nouvelles (Voir plus haut, p. 219).

Dès le principe, on compta la Gaule parmi les provinces dites impériales, gouvernées par les lieutenants du généralissime des armées de l'Empire (*imperator*). Aussi, les empereurs s'en occupèrent sérieusement, y firent de fréquents séjours, tantôt à Lyon ou à Vienne, tantôt à Trèves ou à Lutèce, et la considérèrent comme un instrument de leur gloire et de leur fortune. Nulle part, hors de l'Italie, la volonté impériale ne se manifesta plus qu'en Gaule, sans doute à cause de la proximité de cette province et de ses productions indispensables au luxe des despotes romains.

Auguste se réserva d'abord la direction de tout le territoire gaulois ; puis il rendit la Narbonnaise au peuple

1. *Plutarch*. In *Cæsare*, cap. 26.

et au sénat ¹. D'après son organisation, toutes les cités (*civitates*) ou nations encore gauloises par leur caractère, leurs mœurs et leurs coutumes, se divisèrent en *confédérés* ou *alliés*, — en *libres* ou *autonomes*, — et en *sujets*. Ces cités comprenaient un territoire qui, souvent, correspondait avec celui des anciennes confédérations. Les confédérés ou alliés, c'est-à-dire les Marseillais, les Voconces, les Éduens, les Carnutes, les Rêmes et les Lingons, conservant leurs institutions, ne durent à l'empereur que le service militaire, et le *stipendium* pour solder les troupes. Les libres ou autonomes, se gouvernant eux-mêmes, jouissant, comme les alliés, de leurs propres lois, de leurs magistrats, de leur juridiction, ne payaient pas de tribut autre que telle ou telle contribution extraordinaire. Les confédérés et les libres ne pouvaient déclarer la guerre, faire la paix, contracter alliance, sans l'approbation des Romains : on les assujétissait à certaines juridictions exigées par les circonstances ². Les Nerviens, les Silvanectes, les Soissonnais, les Leukes, les Trévires, les Meldes, les Ségusiens, les Santons, les Bituriges et la cité des Arvernes figuraient parmi les nations libres. Sous le nom de « sujets provinciaux, » la plus grande partie des peuples de la Belgique, de la Lyonnaise et de l'Aquitaine, étaient immédiatement soumis aux officiers impériaux.

Dans la Narbonnaise, il existait des colonies tout à fait romaines, et des colonies de droit latin et italique. Sous Auguste, les habitants de Lyon, Narbonne, Béziers, Fréjus, Orange et Arles, possédaient seuls le droit de citoyens romains, par conséquent avaient seuls la propriété romaine, le droit de mariage (*connubium*) et le bénéfice de la loi Porcia, qui défendait de frapper de verges un citoyen. Les habitants d'Aix, Nîmes, Valence, Toulouse, Vienne, Auch, Carpentras, Cavaillon, Apt,

1. *Dion Cassius*, lib. LIV, N° 4.

2. *F. Laferrière*, *Hist. du droit français*, t. 1^{er}, p. 209; *Beaufort*, liv. VII, ch. VI, p. 281; *H. Martin*, *Hist. de France*, t. 1^{er}, p. 199.

investis du droit latin, ne jouissaient que d'une partie des droits attachés au titre de citoyens romains, avaient le domaine quiritaire et le droit de testament, sans le privilège de n'être pas frappés de verges, sans le droit de mariage ¹. Les inégalités de ces deux droits disparurent, à mesure que, par des constitutions, les empereurs établirent l'uniformité dans leur immense empire.

Il plut à Auguste, copiant César, d'accorder aux Gallo-Romains des droits politiques ; mais leurs successeurs jetèrent ce masque de générosité, et la Province ne tarda pas à comprendre qu'elle avait joui d'une liberté illusoire, et que ses maîtres l'avaient trompée. Il ressort du beau discours adressé par Civilis aux Bataves ² que, quarante années après le règne d'Auguste, les droits politiques n'existaient plus réellement en Gaule. « Nous ne sommes plus traités en alliés de Rome comme autrefois, mais en esclaves. Quand le gouvernement daigne-t-il venir, avec son cortège écrasant, son autorité outrageante ? On nous livre aux préfets, aux centurions, et, dès qu'ils se sont gorgés de dépouilles et de sang, on les change, et leurs successeurs nous fouillent encore pour arracher de nouvelles proies sous de nouvelles dénominations. » Autant la force romaine avait été d'abord tolérable, et, en certains cas, profitable aux masses, autant elle ressembla au joug de la servitude.

Une époque vint où le fisc ne recula devant rien, — prison, confiscation et torture, pour arracher de l'argent aux contribuables ; où les grands propriétaires firent cause commune avec les oppresseurs de leur pays. Les vainqueurs voulurent tellement annihiler les vaincus, que ceux-ci perdirent patience, et s'armèrent. « O riche ! s'écriait alors le pauvre... Quand j'ai fait le sacrifice de ma vie, nous sommes égaux ! ³ » Les révoltes furent in-

1. *F. Laferrière*, Hist. du droit français, t. 1^{er}, p. 230 et 231 ; *H. Martin*, Hist. de France, t. 1^{er}, p. 499.

2. *Taciti Historiar. Lib. iv, cap. 14* ; *V. plus haut*, p. 228.

3. *Am. Thierry*, Hist. de la Gaule sous l'administ. rom., t. II, p. 349.

cessantes contre le système impérial, la décomposition administrative, et la décadence des mœurs qui embrassaient l'Italie et les provinces, situation dont les Gallo-Romains souffraient encore plus, à cause de leur caractère natif, que les autres peuples de l'Empire.

Quelques détails vont faire connaître le corps politique gallo-romain, depuis la conquête jusqu'aux invasions barbares; ils vont faire comprendre les changements opérés dans la patrie des Druides par l'introduction du régime municipal.

Vers la fin de l'Empire, quand les persécutions contre les chrétiens ont cessé, les dix-sept provinces dont se compose la Gaule obéissent chacune à un gouverneur particulier, soumis aux ordres du préfet. Six d'entre elles sont régies par des consulaires; les onze autres, par des présidents. Pour le mode d'administration, il ne paraît pas qu'il existe de différence essentielle entre ces deux classes de gouverneurs. Seulement leur titre et leur rang ont une valeur inégale. Ils résident les uns et les autres dans la cité métropolitaine de leurs provinces respectives. Sous Constantin déjà, le préfet du prétoire des Gaules, dont le pouvoir s'étend sur trois diocèses ou vicariats: Gaule, Espagne, île de Bretagne, réside dans Trèves, capitale de la première Belgique pendant le règne d'Auguste. Il est le lieutenant immédiat de l'empereur.

Dans chaque diocèse, il y a un vicaire du préfet, — vice-préfet. La politique romaine se préoccupe surtout d'organiser sa domination au nord, où l'assimilation marche plus difficilement qu'au midi; en effet, sous les successeurs d'Auguste, Trèves a toujours primé Lyon.

Dans chaque province, le gouverneur agit pour ainsi dire en homme d'affaires de l'empereur. A lui de veiller sur les intérêts du gouvernement central, de percevoir les impôts, d'entretenir les domaines publics, de diriger les postes impériales, de recruter et administrer les armées, de servir d'intermédiaire entre le souverain et ses sujets, et de rendre la justice aux sujets eux-mêmes.

Il possède toute juridiction civile et criminelle, excepté dans les villes où le droit italique a été accordé, et qui, assimilées aux cités italiennes, jouissent d'une organisation municipale indépendante, ont à leur tête un sénat et des magistrats, dont les attributions et les titres sont en général identiques à ceux des magistrats d'Italie ¹.

Depuis l'an 365, on a placé dans presque toutes les villes un Défenseur (*defensor*) de la cité, magistrat nommé par le peuple entier ², qualifié aussi par les lois de Défenseur du peuple, chargé de protéger au besoin contre le gouvernement lui-même les intérêts de la population, de défendre les humbles contre les puissants, les contribuables contre les exacteurs, les curies contre l'arbitraire des agents supérieurs. En matière civile, il ressemble à notre juge de première instance, et, pour certaines causes spéciales, à nos magistrats de la police correctionnelle ³. Par son élection comme par son rôle, le Défenseur de la cité présente un caractère à la fois démocratique et chrétien, participant du tribunat antique, et, de plus, éminemment épiscopal, parce que c'est l'évêque, placé en dehors de la curie, qui obtient les suffrages du peuple, pour devenir naturellement son protecteur.

La juridiction des gouverneurs s'exerce par un *judex*, simple citoyen, remplissant l'office du juré moderne, décidant le point de fait, quand le gouverneur a décidé le point de droit. Ainsi s'instruisent les procès jusqu'au règne de Dioclétien qui, en abolissant l'institution du *judex*, tombée complètement en désuétude sous Justinien, après avoir existé seulement à l'état d'exception, augmente les pouvoirs du gouverneur de la Province. Celui-ci, devenu maître de la fortune et de la vie des citoyens, reçoit un traitement considérable, partie en espèces,

1. L. B. Bonjean, Traité des actions, t. 1^{er}, p. 116, in-8°, Paris, 1841-1844.

2. *Cod. Justin.*, lib. 1, tit. 53, L. 2.

3. M. Fauriel, Hist. de la Gaule mérid., t. 1^{er}, p. 375; *Cod. Theodos. De defensoribus*, L. 1 et 2; F. Guizot, Hist. de la civilisat. en France, 2^e leçon.

partie en nature. Sous Alexandre Sévère, il lui est accordé vingt livres d'argent et cent pièces d'or ¹, (trois mille neuf cent treize francs); six cruches de vin, deux mulets et deux chevaux, deux habits de parade, deux habits simples, une baignoire, un cuisinier, un muletier. S'il n'est pas marié, il a droit à une concubine, parce qu'il « ne peut rester sans femme. » En quittant sa charge, il rend chevaux, mulets, cuisinier et muletier; mais, pour peu qu'il ait bien géré, il garde le reste; sinon il restitue le quadruple. Voilà en quoi consiste son châtement ou sa récompense. Sous Constantin encore, le gouverneur reçoit une partie de son traitement en nature : cet usage ne disparaît que vers la moitié du v^e siècle, époque où les employés des bureaux seuls touchent leur solde en denrées.

La puissance judiciaire du gouverneur ne s'arrête pas uniquement devant les privilèges des villes qui jouissent du droit italique, ni devant l'autorité populaire des défenseurs de la cité. Une troisième exception résulte de la présence des empereurs dans la Province qu'il administre. Alors les villes se soumettent aussitôt à l'omnipotence réputée paternelle, mais surtout absolue, du maître qui, pendant son séjour, rend la justice en personne, rassemble les citoyens, ordonne des dénombremens et des recensements, accorde des privilèges, nomme des Gaulois sénateurs, etc. Le bon plaisir de l'empereur l'emporte tout naturellement sur celui de son homme d'affaires.

Avec le temps, néanmoins, l'autorité personnelle des empereurs s'éclipse comme celle de l'Empire; les gouverneurs de la Gaule profitent de cet amoindrissement dans le despotisme pour se créer une puissance propre et presque indépendante. Les rôles changent. L'influence des gouverneurs devient telle qu'ils imitent les gardes prétoriennes de Rome. Ces hommes d'affaires disposent à peu près maintenant de la pourpre impériale, et ils portent leur orgueil au point d'agir en maîtres suprêmes

1. *Aelius Lampridius*, Histoire Auguste, (Alexandre Sévère), cap. 41.

de la Province. Témoin Aétius (V. plus haut, p. 242), qui expia sa gloire et sa puissance par une mort cruelle.

Aux préfets du prétoire et aux gouverneurs est confiée la haute administration, celle qui relève directement du trône. Leurs principaux agents, fonctionnaires de moindre valeur, occupent le second rang.

L'un, *Princeps* ou *Primiscrinus officii*, cite devant le tribunal du préfet les gens qui y ont affaire, rédige et dicte les jugements, ordonne l'arrestation des prévenus, remplit surtout la mission de percevoir les impôts, et jouit, en revanche, de plusieurs privilèges. Un autre agent, le *Cornicularius*, dont la charge est fort ancienne et remonte aux tribuns du peuple ¹, publie les ordonnances, les édits et les jugements du gouverneur : son nom lui vient du signe qui le distingue, — une corne, soit pour annoncer les publications, soit pour imposer silence pendant les audiences. Ses fonctions, toutes civiles, car il ne faut point le confondre avec le soldat qu'on nomme *cornicularius* parce que le général lui a conféré une petite corne distinctive ², ne durent pas plus d'une année. Ainsi que notre greffier en chef, il a sous ses ordres un bureau nombreux ; le *Præco*, héraut ou crieur public, appelant le demandeur et le défendeur devant la cour de justice, annonçant les noms des parties, proclamant la sentence, etc., doit obéir au *cornicularius*. Le troisième agent, l'*Adjutor*, est un aide ou suppléant dans les différents emplois. Entre autres devoirs, ici, il remplit celui de faire arrêter les coupables et de présider à la torture : comme le *cornicularius*, il a un bureau, avec un sous-aide, (*sub-adjuva*), classé lui-même parmi les principaux employés. Sous le titre de *Commentariensis*, un directeur des prisons, supérieur à notre geôlier actuel, mais exerçant les mêmes fonctions, fait la police des geôles, conduit les prisonniers devant le tribunal, leur fournit

1. *Valerius Maximus*, lib. vi, cap. 11.

2. *Tit. Liv.* Lib. x, cap. 44.

des aliments s'ils sont pauvres, leur fait appliquer la question, etc.

Quand les citoyens veulent passer des contrats ou des actes qui prouveront en justice, écrire des testaments, des donations, ils s'adressent pour la rédaction de ces actes à des espèces de notaires appelés *Actuarii vel ab actis*. On trouve là l'origine du notariat moderne, partageant avec certains magistrats, duumvirs et autres, le privilège de constater l'authenticité.

Des *Numerarii* tiennent la comptabilité de la Province. Ceux du simple gouverneur, appelés *Tabularii* (on pourrait traduire par « Teneurs de livres, ») sont au nombre de deux. Le préfet du prétoire en a quatre : un qui règle les comptes des revenus dévolus au fisc ; un autre qui s'occupe des revenus publics ; un troisième chargé de recevoir l'or qu'on retire des provinces, de faire changer cet or en monnaie d'argent, de régler les comptes des revenus des mines d'or ; un quatrième, enfin, qui veille aux comptes de tous les travaux publics, ports, murs, aqueducs, thermes, etc. Le secrétaire qui entretient la correspondance a bien des subordonnés (*epistolares*) ¹.

Le rapporteur qui transmet au préfet les requêtes des administrés, et qui rédige ses réponses, porte le nom de Référendaire (*Referendarius*), resté dans la langue de l'administration française. Les *Exceptores*, écrivant toutes les pièces relatives aux jugements du préfet, les lisant devant son tribunal, et obéissant à un Primicier (*Primicerius*), ressemblent à des sous-greffiers ou, si on l'aime mieux, à des expéditionnaires.

Au service des gouverneurs est attachée une espèce de gendarmerie : les *Singularii* ou *Singulares*, qui forment presque une garde militaire, faisant exécuter les ordres des gouverneurs dans les provinces, arrêtant les coupables et les conduisant en prison, levant les impôts comme les *Ducenarii*, chefs de deux cents hommes ou

1. *Cod. Justinian., passim.*

cohortales, comme les *Centenarii*, les *Sexagenarii*, etc. Un *Primipilus*, officier, chef des cohortales, distribue les vivres aux soldats, au nom du préfet du prétoire, et inspecte ces vivres ¹.

Ainsi nous retrouvons dans la composition des bureaux d'un gouverneur de province, du temps des Gallo-Romains, la réunion des employés qui composent aujourd'hui les bureaux d'un ministère ou d'une préfecture. L'administration politique et judiciaire possède des rouages assez nombreux pour étendre l'autorité romaine, de concert avec le régime municipal.

Dans la Province se constitua l'ordre des Décurions, la ou le Curie-Sénat, dont les membres étaient « comme les entrailles de la cité, » suivant l'expression de Majorien ², mais qui ne se conservait déjà plus dans son état originel en Italie, lorsqu'il se fonda chez les Gallo-Romains, car les empereurs avaient surchargé de devoirs la bourgeoisie, en ne lui laissant que l'apparence des droits. Rome, assimilant certaines cités gauloises à des municipes, et leur accordant ainsi une sorte d'adoption, les obligeait à suivre les différentes phases de sa grandeur ou de sa décadence. Le magnifique don (*munus*) de cité, qu'elle rappelait incessamment par le mot de « municipe ³ », constatait surtout pour la Gaule la condition de pays conquis.

Chaque membre de la curie s'appela décurion, curiale ⁴ ou sénateur, sénateur municipal, bien entendu, qui, loin d'être un privilégié, gémissait sous le fardeau de ses charges. Habitant dans une ville, soit qu'il y eût pris naissance, soit qu'il fût venu s'y établir, le citoyen possesseur d'une propriété foncière de plus de vingt-cinq arpens (neuf hectares), et n'appartenant pas à la classe des pri-

1. *Nōtia imperii romani*, dans le t. VII du *Thesaurus Antiquitatum romanarum* de Grævius; F. Guizot, *Hist. de la civilis. en France*, 2^e leçon.

2. *Inter Novell. Div. Majorian. A. L. 1.*

3. *Aulu-Gellii Noctes attic.*, lib. xvi, cap. 13.

4. *Fr. Roth*, *De Re municipali Romanorum*, p. 65, not. xxvii.

vilégiés, devint curiale; son fils le devint aussi. Aucun curiale ne put, par un acte personnel et volontaire, sortir de sa rude condition, de son détestable esclavage.

Défense au curiale d'habiter la campagne, d'entrer dans l'armée, d'occuper un emploi qui l'eût affranchi des fonctions municipales, sans avoir préalablement rempli toutes ces fonctions, depuis la plus humble jusqu'à la plus élevée. S'il désirait être membre du clergé, il devait laisser la jouissance de ses biens à qui voulait le remplacer comme curiale, ou les abandonner à la curie même ¹. Comment, ainsi enchaîné, n'eût-il pas pris en horreur la chose publique? Tout concourait à lui faire détester le pays auquel on le forçait de donner ses services. Aussi aspirait-il toujours à s'en affranchir. Il fuyait, entrait furtivement dans l'armée, dans le clergé, dans le sénat. Mais les lois, le cherchant pour le rendre à la curie, déclarèrent que ni la milice, ni le monachisme, ni la cléricature, ni le nombre des enfants, ni les dignités achetées ne pouvaient en dispenser ². Malgré les difficultés, pourtant, une foule de curiales échappaient à cette tyrannie organisée, si bien qu'au dire de Libanius, certaines localités eurent une curie composée d'un seul membre.

Le curiale administrait les affaires, les dépenses et les revenus de la cité, en répondant à la fois de sa gestion individuelle et des besoins publics auxquels, en cas d'insuffisance des revenus, il pourvoyait de ses propres deniers. Il était responsable sur ses biens des impôts qu'il ne recouvrait pas ³; il veillait à l'entretien des routes et des étapes militaires, et ce soin lui demandait beaucoup de temps.

Nul moyen autre que la disparition n'existait pour lui, s'il voulait se soustraire à tant de charges onéreuses. Ne

1. *Cod. Theodos.* Lib. XII, XXII, XXXIII, LIX, LXV, LXXII, *passim*.

2. *Cod. Theodos.* Lib. XII, tit. 1, *passim*.

3. *Digest.* Lib. 1, tit. 1; *Mademoiselle de Lézardière*, Théorie des lois politiques de la monarchie française, t. 1^{er}. *Preuves*, p. 201, in-8°, Paris, 1844.

pouvant, sans une permission écrite du gouverneur, vendre la propriété qui le rendait curiale, ni s'absenter de la ville, fût-ce pour un temps limité, il ne possédait pas librement ses biens ; et lorsqu'il usait de la faculté de donner à un autre sa procuration pour accomplir ses fonctions de curiale, cela ressemblait à une insulte envers le gouverneur impérial : on le déportait dans une île ou l'on confisquait son avoir.

Appartenaient de droit à la curie, — 1° le quart de la fortune du curiale, lorsqu'il laissait des héritiers non curiales, une veuve ou une fille qui épousaient des étrangers à la curie, — 2° les trois-quarts de sa fortune, s'il trépassait sans enfants. Dans le cas où, ayant fui, il mourait sans qu'on l'eût ressaisi, tous ses biens étaient confisqués au profit de la curie ¹. Enfin un impôt tout spécial, l'or coronaire (*aurum coronarium*), le frappait en l'honneur du prince, à l'occasion de certains événements solennels. On sait que l'or coronaire était une somme d'or envoyée par les provinces à un chef pour tresser la couronne du triomphe, et que parfois les proconsuls extorquaient prématurément cette récompense, dont les vaincus payaient les frais ².

Par compensation, le curiale ne subissait pas la torture, excepté pour des faits très-graves ; il échappait à quelques peines afflictives et infamantes, — les travaux des mines, le carcan, et le châtement qui consistait à être brûlé vif ³. S'il tombait dans la misère, la cité municipale le nourrissait ; s'il triomphait des nombreuses chances de ruine offertes par la curie, il jouissait de quelques honneurs, et souvent même il recevait le titre de comte (*comes*), comte de troisième ordre seulement. Ce titre le laissait attaché à la curie, des liens de laquelle étaient af-

1. *Cod. Theod.*, lib. xii, *passim*; *Fr. Roth*, De Re municip. Roman. p. 81, note LXXXV.

2. *Cicero*, In Pison. cap. 37; *Cod. Theod.* Lib. xii, tit. 3.

3. *C. Justin.* Lib. ix, tit. xli, L. 44; *Dig.* Lib. xlviii, tit. xix.

franchis les comtes du premier et du second ordre ¹.

Examiner, décider certaines affaires, nommer les magistrats et les officiers municipaux, telles étaient les attributions de la curie. Ces attributions devinrent à peu près illusoires, vers les derniers temps de la domination romaine, parce que, d'une part, le gouverneur eut le droit d'annihiler les nominations, et que, d'autre part, les élus purent se faire décharger du trop lourd fardeau municipal.

Nommés par la curie, ou, pour parler plus exactement, choisis par les gouverneurs, les magistrats municipaux, importants personnages de la cité comme autrefois les Principaux chez les Celtes, se divisaient en deux classes. Les uns, portant le titre de Magistrats, obtenaient des honneurs et exerçaient une juridiction déterminée; les autres étaient de simples employés, que les magistrats proposaient eux-mêmes aux suffrages des curiales.

Le *Duumvir*, premier magistrat, appelé parfois aussi *Quatuorvir*, *Dictator*, *Ædilis*, *Prætor*; d'après le nombre de ses collègues, s'acquittait d'une charge annuelle, et ressemblait à un consul de Rome, à notre maire actuel. Quelques cités conservaient à leurs magistrats les plus considérables le nom même de ceux qui administraient la métropole : elles avaient des consuls, dont le lieu d'assemblée s'appelait ici sénat, là capitole, par exemple à Poitiers, à Bordeaux, à Toulouse, à Périgueux, à Perpignan, etc. Comme le maire actuel, le premier magistrat municipal des Gallo-Romains était le chef de l'administration, jugeant en matière de police; et, comme le notaire d'aujourd'hui, il donnait l'authenticité aux transactions particulières.

Ensuite venait l'Édile, qui inspectait les édifices publics, thermes, aqueducs, arènes, amphithéâtres, rues, approvisionnements de grains, poids et mesures, etc. Les mœurs des femmes, également sous leur surveillance ²,

1. *Cod. Theod.* Lib. XII, t. 1^{er}, L. 73; *F. Roth.* De Re munic. Rom. p. 83; *J. Naudet*, De la Noblesse chez les Romains, p. 133, in-8°, Paris, 1863.

2. *Tit. Livius*, lib. VIII, cap. 48, et lib. X, cap. 31.

faisaient dire au proverbe latin, quand une personne s'immisçait dans les affaires d'autrui : « Elle remplit fort bien les fonctions d'édile, sans avoir besoin des suffrages du peuple ¹. »

Les fonctions du *Curator Reipublicæ Quinquennalis* ressemblaient à celles de ce magistrat supérieur, sous le rapport de l'inspection des édifices : il s'occupait de l'administration financière, affermait les biens de la ville, recevait les comptes des travaux publics, prêtait et empruntait de l'argent au nom de la cité, » etc. Il était nommé pour cinq années, comme le censeur romain dont il rappelait l'institution.

Ces trois fonctionnaires, — le Duumvir ou ses équivalents, l'Édile et le Curateur, — primaient de beaucoup les Employés, parmi lesquels on remarquait : le *Susceptor*, simple percepteur d'impôts; l'*Irenarcha*, irénarque, officier de paix; les *Curatores*, chargés de quelque service municipal particulier, soit des eaux, soit des rives ou des routes ²; les *Scribæ*, subalternes dans les divers offices ³, et les *Tabelliones*, remplissant à peu près les fonctions des tabellions d'autrefois, des notaires de nos jours.

Tel était le régime municipal, telle l'organisation presque uniforme des villes qui possédaient un duumvirat ou un consulat; ainsi se régissaient l'Aquitaine en partie et la Narbonnaise en totalité.

Les cités de la Gaule Belgique, de la Celtique, et d'une partie de la nouvelle Aquitaine, à l'exception de villes libres ou alliées (V. plus haut, p. 309.) suivaient le régime social des « Principaux, » contenant l'association de l'élément gallique ou indigène et de l'élément romain. Là, on rencontrait encore, comme par le passé, des druides, des chevaliers ou nobles, qui formaient un

1. *Plaute*, *Stichus*, Acte II, scena 1.

2. *Ch. Dezobry*, Rome au siècle d'Auguste, lettres LXVII et LXVIII.

3. D'après Cic., Tit.-Liv., Hor.; E. Guizot, Essais sur l'hist. de France.

sénat, nommaient des magistrats pour l'exercice actif du pouvoir, et transmettaient à leur fils le titre de sénateur ¹.

Ces chevaliers ou nobles étaient devenus, sous l'œil et l'approbation des conquérants, les « Principaux, » assimilés aux curiales romains, mais constituant une aristocratie, de même que la curie constituait une classe moyenne, jusqu'alors inconnue des Gaulois. Les privilégiés avaient des droits nombreux. Leurs richesses servaient autant leurs intérêts, que la pauvreté servait ceux du menu peuple ; le privilégié et le plébéien échappaient l'un et l'autre aux charges intolérables de la curie.

Pas un sénateur, pas un personnage dont la famille avait fourni des sénateurs ou des grands dignitaires à l'Empire, pas un officier du palais, pas un membre du clergé, pas un militaire des cohortes, des légions, des troupes impériales ou des corps de barbares auxiliaires, qui ne fût exempté des fonctions curiales. Il devait seulement, dans certaines occasions, l'or coronaire en faveur du prince. Le privilégié, principalement l'homme de guerre, vivait aux dépens des autres classes ; de plus, selon le témoignage de Lactance, le nombre des salariés par l'État en arriva à dépasser celui des contribuables. Regardé par le souverain comme un soutien de l'Empire déjà croulant, le privilégié oublia ses devoirs de citoyen noble, renia son origine celtique, et se mit à porter le lativlave et la trabée, manteau formé tout entier d'étoffe de pourpre, et orné d'une ou de plusieurs bandes horizontales de cette couleur ². Il perdit l'amour du pays, se lança dans les orgies et les abus de la force, et ne flatta ses maîtres romains que pour acquérir le droit d'imiter leurs vices.

Certaines familles, composées de citoyens romains,

1. *F. Laferrière*, Hist. du droit français, t. II, p. 233 et suiv.

2. *Servius*, Comm. ad Virgil. *Œneid*, lib. VII, vers 612 ; *Plin.* Lib. VIII, cap. 74 ; *Valer. Maxim.* Lib. II, cap. 2.

attachaient à leurs noms celui de *Julius*, afin de prouver leur zèle. Assurément, parmi les privilégiés de la plus déplorable espèce, se trouvaient les amis des préteurs ou proconsuls de la Gaule, qui venaient d'Italie, voyageaient aux frais des provinciaux, et s'enrichissaient de leurs dépouilles. C'étaient les compagnons (*comites*) du préteur, à qui leur titre d'amis constituait en quelque sorte un état, si bien que plus tard, le *comes* ou comte fut un dignitaire ¹, et que Constantin créa des comtes de premier, de second et de troisième ordre ².

L'aristocratie gallo-romaine, sans doute calquée en partie sur celle de la métropole, s'attribuait les qualifications de Perfectissimes, Éminentissimes ³, Illustres, Égrèges, Honorables (*Spectabiles*), Sénateurs, Clarissimes, Sacerdotaux, Principaux. On disait « Sa grandeur, » « Sa Spectabilité ⁴, » etc., en parlant aux privilégiés qui ne savouraient pas uniquement des jouissances d'amour-propre, mais dont les titres entraînaient des avantages réels, — admission aux audiences du prince, à ses réceptions de cour, à ses heures de repas, entrée libre chez les gouverneurs de la Province, et d'autres immunités plus considérables.

Les églises, les temples, les autels du Seigneur semblaient moins imposants que la demeure du moindre juge municipal.

Franchir la porte des personnes illustres, des présidents et des prévôts, n'était permis qu'aux gens mandés pour affaires ou aux personnes que leur rang et leurs dignités y autorisaient. Autrement, si quelque téméraire avait l'insolence d'entrer, on le battait, on le jetait dehors, on lui infligeait un châtement ignominieux et dégradant ⁵.

1. *Amm. Marcell.* Lib. xv, cap. 10, et lib. xix, cap. 13.

2. *J. Naudet*, De la noblesse chez les Romains, p. 149 et 150.

3. *Eumène*, Panegyrici Veter. Lib. iii, cap. 1.

4. *Sidon. Apollinar.* Epistol. Lib. iii, Epist. 4.

5. *Salvian.* De Gubernat. Dei, Lib. iii, cap. 9.

Les empereurs, pour se créer des partisans dans la foule des vaniteux, avaient imaginé de faire des émérites sans services et des titulaires de fonctions fictives, distinctions tout honorifiques, aussi recherchées par les Gallo-Romains épris des mœurs de l'Italie, que les titres auxquels s'adjoignaient des rétributions ou des privilèges.

II.

A peu près faite à l'image de Rome, par son administration compliquée et par sa hiérarchie sociale, la Gaule ne garda pas cependant un ordre irrécusable.

Ces préfets, ces gouverneurs de provinces, cette curie tyrannisée, ces magistrats municipaux, ces privilégiés qui donnèrent tout d'abord aux empereurs une immense force d'action, contribuèrent ensuite à désaffectionner les Gallo-Romains. Les services publics se corrompirent par les abus, les rouages de l'administration perdirent leur harmonie au v^e siècle, et l'excès du mal engendra promptement la ruine de la domination impériale.

La civilisation, ou, plutôt, la corruption des vainqueurs avait pénétré l'esprit des vaincus riches ; le « romanisme, » avec ses splendeurs et ses misères, avait envahi les hautes classes. La généralité des habitants de la Gaule, au contraire, aimaient les souvenirs du passé, les usages des ancêtres, et n'adoptaient que partiellement les mœurs romaines, en portant leurs aspirations vers un avenir inconnu, en se liant pour détruire la force centrale, en s'aidant des fondations religieuses, morales et matérielles du christianisme, pour combattre sourdement l'infiltration étrangère et ressaisir leur nationalité étouffée sous les faux-semblants d'indépendance. Après leur assujettissement, comme avant, ils étaient fort aptes à la guerre, dans quelque âge qu'on les prit ; ils tenaient une grande place dans les armées ; leur sang coulait à flots pour défendre

les empereurs, et leur travail enrichissait leurs maîtres avides. Sujets provinciaux, ils gémissaient sous le poids des impôts, non moins que les sujets italiques. Ils travaillaient pour payer la capitation ou taxe par tête (*census capitis*); et quand ils avaient répandu leurs sueurs, souvent on les dépouillait de leurs meilleures terres, que l'Empire affermais pour son propre compte à des agriculteurs et à des nourrisseurs de bestiaux en grand (*pecuarii*)¹.

L'impôt de la terre, le tribut public, au moins depuis le règne de Dioclétien, se prélevait suivant les besoins du service : en nature, c'est-à-dire en produits agricoles et de consommation, — blé, orge, huile, vins, fourrages, lard, sel, etc ; en produits bruts ou manufacturés, — bois, charbon, chaux, fer, airain, habillements de toutes sortes ; en hommes et chevaux pour les armées ; en espèces d'or et d'argent qui tenaient lieu de ces objets, et qui en représentaient la valeur. La quotité de l'impôt foncier, fixée chaque année, était chiffrée de la main du souverain, qui la répartissait entre les diverses provinces, et envoyait à chacune en particulier l'extrait du rôle qui la concernait, rôle que le gouverneur faisait afficher dans les endroits les plus fréquentés de son ressort². Cette publication des rôles, ou indiction, avait lieu le premier mars.

Payer, toujours payer, voilà le sort du Gallo-Romain. Payer le *census soli*, dîme des produits du sol ; payer les *portoria scripturæ*, *decumæ*, etc., droits considérables d'entrée et de sortie que l'on percevait sur les navires et les matelots ; payer au gouverneur des contributions en vins, blés et chevaux ; ne pouvoir voyager sans payer ; ne pouvoir exploiter des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de marbre, sans payer ; ne pouvoir établir des sa-

1. Cicero, In Verr. Lib. II, cap. 6; Tit. Liv. Lib. X, cap. 23; Varro, De re rustica, lib. III, cap. 4 et 8.

2. Cod. Theodos. Lib. XI, tit. 4, 5 et 16; Leluèrou, Hist. des instit. méroving., p. 274 et 275.

lines, sans payer aux conducteurs de ces mines une taxe par eux arbitrairement fixée ; ne pouvoir enfin, sans payer, déplacer des cadavres.

C'étaient là des entraves bien opposées au caractère indépendant, à l'humeur vagabonde des Gaulois. A plus forte raison ceux-ci furent-ils profondément froissés lorsque, dès les guerres civiles de Marius et de Sylla, les vexations se multiplièrent dans la Province. Sous le proconsul Fonteius, l'entrée d'une amphore de vin fut tarifée jusqu'à quatre deniers (trois francs vingt-huit centimes,) et l'amphore contenait alors environ vingt litres. Fonteius avait spéculé sur les subsistances, et, pour acquitter les contributions levées par lui, plusieurs peuples de la Gaule avaient été forcés d'emprunter aux usuriers romains des sommes s'élevant à trente millions de sesterces, ou à six millions cent cinquante mille francs de notre monnaie, selon l'évaluation de Letronne. Ils couraient à tout propos le risque de l'expropriation. César avait fort imposé la Gaule chevelue, tout en « protégeant » les villes et les citoyens ; Auguste, pour répartir avec uniformité les contributions, avait ordonné un recensement général ¹ ; mais, malgré les affectations habituelles de bonté chez ce prince, son impôt dépassa celui de César.

De siècle en siècle, le poids des charges augmenta, autant que dans les provinces d'Asie et d'Afrique, où des hommes corrompus à l'excès avaient été envoyés par les empereurs.

Majorien (de 457 à 461) fit distribuer dans les villes gallo-romaines des poids étalonnés, types de ceux qui devaient servir pour asseoir les cotisations, recevoir l'impôt en nature, où peser les espèces d'or des contribuables ². Ces précautions prouvaient le mal sans y remédier, ni arrêter les vols commis par les receveurs des deniers pu-

1. *Tit. Liv. Epitome*, lib. cxxxiv, cap. 112.

2. *Cod. Theodos. Nov. Maj.*

blics, sur la tête desquels on suspendait vainement, en cas d'infidélité, la menace du supplice des esclaves. Le mot « exaction, » appliqué d'abord, mais non en mauvaise part, à la levée des impôts et à la rentrée régulière des tributs, devint par la suite véritablement odieux, synonyme de rapine.

Constantin dispensa d'impositions et d'autres charges publiques les Gallo-Romains qui exerçaient des professions libérales ou manuelles : ceux-ci pouvaient donc se rendre plus habiles et enseigner leurs métiers à leurs fils. Tels les architectes, médecins, orfèvres, tailleurs, verriers, forgerons, plombiers, foulons, pelletiers, etc ; tels aussi les constructeurs de navires, que Julien et Constantin firent tous membres de l'ordre équestre ¹. Les verriers, en France, ont gardé leur position hors ligne pendant tout le moyen âge, et même jusqu'en 1789.

Mais ces privilèges en faveur de quelques-uns ajoutaient aux obligations des masses. De là, au v^e siècle, une désolation générale et des plaintes sans nombre. « Ce qu'il y a de plus affreux, écrit Salvien, c'est que le petit nombre proscrit le plus grand. Ce sont ces gens pour qui la perception des impôts est un brigandage, pour qui les dettes du public sont une occasion de gain : et ce ne sont pas seulement les chefs qui se rendent coupables de ces excès ; les sous-ordres veulent aussi en tirer profit ; ce ne sont pas seulement les juges, mais encore ceux qui leur sont subordonnés. Quelles sont les villes, quels sont même les bourgs, où il n'y ait pas autant de tyrans qu'il y a de décurions ? Quel est le lieu où les principaux citoyens ne dévorent pas les entrailles des veuves, des orphelins et de ceux qui, comme eux, ne sont pas en état de se défendre ? Aucun citoyen n'est à l'abri de la violence, et, pour s'en garantir, il faut être d'une condition égale à celle des brigands... Ce qui devrait être une charge commune, ne

1. *Cod. Theodos.* Lib. XIII, tit. 3 et 4.

porté que sur les épaules des faibles ; ce sont les pauvres qui paient la taxe des riches. À considérer ce que l'on exige d'eux, on croirait qu'ils sont dans l'opulence ; si l'on examine ce qu'ils possèdent, ils sont réduits à la mendicité. Les tributs s'augmentent, sans proportion entre les riches et les pauvres. Voici comment cela se fait. Le gouvernement envoie fréquemment des commissaires, des gens chargés de lettres impériaux ; il les recommande aux principaux habitants des lieux ; et ceux-ci leur décernent de nouveaux dons, acceptent des superindictions (suppléments d'impôts,) et les répartissent en totalité sur les pauvres, qui n'ont point été consultés. Ils sont pillés, ces pauvres ; les veuves gémissent ; les orphelins sont foulés aux pieds, au point que beaucoup d'entre eux, gens d'extraction, et qui ont reçu de l'éducation, sont forcés de passer chez les ennemis pour ne pas être écrasés chez eux ; ils cherchent parmi les Barbares l'humanité romaine, parce qu'ils ne peuvent plus supporter la barbarie qui les opprime dans leurs foyers ; ils se réfugient chez des peuples auxquels ils ne ressemblent ni par les manières, ni par le langage, ni par les habits ; et ils n'ont pas lieu de se repentir d'avoir passé chez les Goths ; chez les Bagaudes, et chez les autres Barbares, qui occupent tant de contrées différentes : ils aiment mieux être libres sous les dehors de la servitude, que d'être esclaves, avec une apparence de liberté ¹. »

Au dire de Lactance, « tellement grande était devenue la multitude de ceux qui recevaient en comparaison du nombre de ceux qui devaient payer, telle l'énormité des impôts, que les forces manquaient aux laboureurs, les champs devenaient déserts, et les cultures se changeaient en forêts... On ne savait combien d'emplois et d'employés fondirent sur chaque province, sur chaque ville, « Magistri, Rationales, » vicaires des préfets. Tous ces gens-là

1. *Salvianus*, De gubernatione Dei, lib. v, cap. 8-9 ; V. plus haut, p. 231 et 242.

ne connaissaient que condamnations, proscriptions, exactions ; exactions non pas fréquentes, mais perpétuelles, et dans les exactions d'intolérables outrages... Mais la calamité publique, le deuil universel, ce fut quand le fléau du cens ayant été lancé dans les provinces et les villes, les censiteurs se répandirent partout, bouleversèrent tout : vous auriez dit une invasion ennemie, une ville prise d'assaut. On mesurait les champs par mottes de terre, les pieds de vigne. On inscrivait les bêtes, on enregistrait les hommes. On n'entendait que les fouets, les cris de la torture ; l'esclave fidèle était torturé contre son maître, la femme contre son mari, le fils contre son père ; et, faute de témoignages, on les torturait pour déposer contre eux-mêmes ; et quand ils cédaient, vaincus par la douleur, on écrivait ce qu'ils n'avaient pas dit. Point d'excuse pour la vieillesse ou la maladie ; on apportait les malades, les infirmes. On estimait l'âge de chacun ; on ajoutait des années aux enfants, on en ôtait aux vieillards ; tout était plein de deuil et de consternation. Encore ne s'en rapportait-on pas à ces premiers agents ; on en envoyait d'autres pour trouver davantage, et les charges doubleraient toujours ; ceux-ci ne trouvant rien, mais ajoutant au hasard, pour ne pas paraître inutiles. Cependant, les animaux diminuaient, les hommes mouraient, et l'on ne payait pas moins l'impôt pour les morts¹. »

Des malheureux se vendaient, pour ne pas mourir de faim² ; vendaient leurs enfants, pour n'avoir point à les nourrir, ou les abandonnaient, pour ne pas les voir expirer entre leurs bras³. Ces petits orphelins, on les trouvait dans les rues, sur les places publiques, dans les chemins et les carrefours : encore tout couverts du sang

1. *Lactantii de Mortibus persecutorum*, cap. 7, 23. Traduit et cité par J. Michelet.

2. *Constitutio XIX*, anno 417, in *Append. Cod. Theod.*

3. *Lactantii Divinar. Institut. Lib. vi*, cap. 20.

maternel, ils imploreraient par leurs cris la pitié des passants ¹.

En conséquence de la misère, les campagnes se dépeuplaient, le sol était laissé inculte ou retombait en friche. Les champs, dont le produit ne payait jamais les frais de culture, étaient abandonnés forcément, ou à cause de la pénurie des cultivateurs, ployant sous le poids des dettes, ne pouvant ni diriger les eaux ni couper les bois.

Aussi, partout des broussailles et des marécages, au lieu d'habitations ! A partir du coin où la voie de Belgique faisait un coude, la route militaire elle-même était si rocailleuse, avait des pentes si rapides, que les charrettes demi pleines ou vides pouvaient à peine passer ². Après la défaite de Carausius, on repeupla Autun avec beaucoup d'artisans bretons ³. Il fallut encourager les cultivateurs par des décrets spéciaux, céder des terrains sans condition de redevance, recruter des laboureurs comme des soldats, et permettre aux propriétaires de réclamer les colons qui désertaient leurs cultures ⁴. Constantin défendit aux officiers publics de saisir les esclaves, les bœufs, les instruments aratoires pour dettes fiscales ⁵, de suspendre les corvées pendant le temps des semailles et des moissons ⁶.

Quand le fisc avait épuisé ses exigences, ou procédé avec modération, les usuriers, les « publicains » romains, selon l'expression consacrée, pressuraient les contribuables. Le taux légal du prêt était de douze pour cent ; huit années d'arrérages doublaient le capital ⁷ ; et pourtant la loi dut intervenir fréquemment pour renfermer les créanciers dans ces limites ⁸. Le christianisme proscrivit l'usure

1. *Cod. Theodos.* Lib. vii, tit. 7, *De Expositis*.

2. *Eumenis* Grat. act. cap. 6 et 7.

3. *Rec. des Hist. de France*, t. 1^{er}, p. 714.

4. *Cod. Theod.* Lib. v, tit. 1.

5. *Cod. Theod.* Lib. ii, tit. 30, L. 1.

6. *Cod. Justin.* Lib. xi, tit. 47, L. 1 ; *Cod. Theod.* Lib. viii, tit. v, L. 1.

7. *Sidon. Apollinaris* Epistolæ, lib. iv, Epist. 24.

8. *Cod. Theodos.* Lib. ii, tit. 33.

et poursuivit les usuriers : au quatrième siècle, un concile d'Arles excommunia les clercs qui se livraient à l'usure.

La misère ne le cédaît qu'à la corruption, à la mollesse, à l'oisiveté, à l'égoïsme, aux vices importés d'Italie.

Les garnisons romaines, laissées dans les provinces, avaient d'abord effarouché l'antique sévérité gauloise par leurs mœurs et leurs habitudes désordonnées ; mais peu à peu le mauvais exemple avait porté ses fruits, à des degrés différents, selon la topographie des pays et le caractère natif des populations. Les contrées montagneuses, l'Auvergne entre autres, conservèrent plus longtemps l'énergie primitive et la simplicité de la vie ¹.

L'empereur Julien remarqua aussi qu'on ne voyait chez les populations des Parisii et de leurs voisins, ni l'insolence, ni l'obscénité, ni les danses lascives du théâtre grec : les mœurs italiennes y avaient pénétré à peine.

Dans le midi, au contraire, on rencontrait un luxe effréné, une corruption telle qu'on eût pu se croire à Rome. « Les riches faisaient de leur famille une espèce de sérail..., ils vérifiaient en leurs personnes l'expression de Jérémie, qui les compare aux étalons d'un haras. Les nobles s'estimaient chastes en quelque sorte, lorsqu'ils portaient la modération jusqu'à se borner à un petit nombre « d'épouses, » car ils donnaient ce nom à leurs servantes... Il y en avait qui se choisissaient parmi leurs esclaves des épouses de second ordre, se prostituant ainsi à des âmes viles dont l'union les déshonorait. » Les cités de l'Aquitaine étaient remplies de lieux infâmes, fréquentés par des femmes de toutes qualités. Le mal gagna les chrétiens qui, à l'exception d'un petit nombre, transformèrent l'Église en un cloaque de péchés, où se réunissaient l'ivrognerie, la gourmandise, la fornication, l'adultère, toutes les débauches enfin ; et celui-là ressemblait à un saint qui était moins vicieux que le commun des chré-

1. C. Fauriel, Hist. de la Gaule mérid., t. I^{er}, p. 397 et 398.

tiens ¹. Sulpice Sévère, ayant adressé des reproches à une veuve qui s'abandonnait au désordre, souleva contre lui la haine des moines et des femmes ².

De là, peut-être, par opposition, des idées de continence absolue chez quelques adorateurs du Christ. Des prélats mariés vivaient avec leurs femmes comme avec des sœurs ; mais plusieurs, observe Salvien, après s'être volontairement séparés d'avec leurs épouses, pour cause de dévotion, s'abstenaient de ce qui est légitime et faisaient ce qui est défendu : ils n'usaient pas du mariage et exerçaient des rapines. La piété mal entendue et l'amour du plaisir étaient en accommodements perpétuels. Aussi, quand les Barbares eurent envahi Trèves, les habitants de cette ville déserte ne regrettèrent que le cirque et l'amphithéâtre en ruines. « Fugitifs de la ville de Trèves, vous adressez des suppliques aux empereurs, pour en obtenir la permission de rouvrir le théâtre et le cirque : mais pour quel état, pour quel peuple, pour quelle ville parlez-vous ? ³. »

Les dévastations de la guerre nationale, et celles de la guerre civile, devenue fréquente, mirent le comble à la situation déplorable des pauvres. Les fléaux se succédèrent : incendies de villes, campagnes ravagées, massacres d'habitants. Constance, l'ennemi de Julien l'apostat, n'engagea-t-il pas les Germains à piller la Gaule ? « Né Gaulois, s'écrie Rutilius, les champs paternels me redemandent. Pays autrefois si beau, si fertile, aujourd'hui défiguré par les ravages de la guerre, et par là, plus digne de pitié ⁴ ! »

Quelquefois, des édits impériaux, œuvres de caprice ou de méchanceté monomane, aggravaient les maux de la population : les *frumentaires* (*frumentarii*), fournisseurs

1. *Salvian*. De gubernatione Dei, lib. III et VII.

2. *Sulpicii Severi* Dialog. Dial. 2, N° 7.

3. *Salvianus*, De gubernatione Dei, lib. VI.

4. *Rutilius Numatianus*, *Itinerarium*, lib. I, cap. 4.

du blé des légions, messagers et espions des empereurs, spéculaient sur la misère commune ; ils ne furent sans doute pas innocents des famines nombreuses qui désolèrent la Gaule. En arrachant les vignes (V. plus haut, p. 230), on avait tari une source de richesses ; enfin, des pestes et des inondations, assez rapprochées les unes des autres, arrêtaient le mouvement de la vie publique, d'autant plus que la fertilité du sol se ressentait du climat de la Province. Ce sol est moins rigoureux de nos jours qu'il ne l'était du temps de César, époque où le Rhône gelait tous les hivers, où des armées entières et leurs bagages passaient, sur la glace, d'un rivage à l'autre ¹.

Que de paniques motivées, que de tristesses navrantes parmi les populations ! Sous Julien, « on commença à se marier, à voyager, à célébrer les jours de fête et les réjouissances publiques ². » Même en ne prenant pas cette phrase au pied de la lettre, tous les effets de la corruption et tous les désastres produits par des catastrophes fatales se laissent deviner.

Et cependant, la province gallo-romaine était la moins malheureuse de celles que Rome avait subjuguées.

En contraste avec les souffrances des classes pauvres, plus d'un historien nous peint les jouissances délicates de la haute société, et montre que, d'un côté, la misère et l'oppression existaient, de l'autre, la richesse et la corruption. Ceux qui souffraient, rêvaient encore le retour de l'indépendance et restaient « Gaulois ; » ceux qui prospéraient, adoptaient les mœurs impériales et se « romanisaient. » Les premiers formaient la majorité ; les seconds, éclatante minorité, n'abandonnèrent la cause des empereurs, que pour passer d'un joug à l'autre, des Romains aux Franks.

Il y avait dans les Gaules, à la fin du iv^e siècle et au v^e, un certain nombre d'hommes importants et honorés,

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 4^e série, t. IV, p. 342.

2. *Libanii Oratio* x.

longtemps revêtus des charges de l'État, demi-païens, demi-chrétiens, c'est-à-dire n'ayant point de parti pris, et, à vrai dire, se souciant peu d'en prendre aucun en matière religieuse ; gens d'esprit, lettrés, philosophes, pleins de goût pour l'étude et les plaisirs intellectuels, riches et vivant magnifiquement.

Tel était à la fin du iv^e siècle, le poète Ausone, comte du palais impérial, questeur, préfet du prétoire, consul, et qui possédait près de Bordeaux de fort belles terres ; tels, à la fin du v^e, Tonance Ferréol, préfet des Gaules, en grand crédit auprès des rois wisigoths, et dont les domaines étaient situés en Languedoc et dans le Rouergue, sur les bords du Gardon et près de Milhau ; Eutrope, aussi préfet des Gaules, platonicien de profession, et qui habitait en Auvergne ; Consence, de Narbonne, un des plus riches citoyens du midi, et dont la maison de campagne, dite *Octaviana*, située sur la route de Béziers, passait pour la plus magnifique de la Province. C'étaient là les grands seigneurs de la Gaule romaine : après avoir occupé les fonctions supérieures du pays, ils vivaient dans leurs terres loin de la masse de la population, passant leur temps à la chasse, à la pêche, dans les divertissements de tous genres ; ils avaient de belles bibliothèques, souvent un théâtre où se jouaient les drames de quelque rhéteur, leur client : le rhéteur Paul fit jouer chez Ausone sa comédie de l'*Extravagant (Delirus)*, composait lui-même de la musique pour les entr'actes, et présidait à la représentation. A ces divertissements se joignaient des jeux d'esprit, des conversations littéraires ; on raisonnait sur les anciens auteurs ; on expliquait, on commentait ; on faisait des vers sur tous les petits incidents de la vie. Elle se passait de la sorte agréable, douce, variée, mais molle, égoïste, stérile, étrangère à toute occupation sérieuse, à tout intérêt puissant et général. Et je parle ici des plus honorables débris de la société romaine, des hommes qui n'étaient ni corrompus, ni désordonnés, ni avilis, qui cultivaient leur intelligence, et avaient en dé-

goût les mœurs serviles et la décadence de leur temps ¹.

Ces hommes, à la fois puissants et lettrés, produisant des ouvrages remarquables, et obtenant encore plus de succès que leurs prédécesseurs, répandaient le goût et la forme de la littérature latine, de cette grâce païenne qui s'inspire d'Épicure. Ausone méritait sa réputation, chez les contemporains, par la *Moselle*, les *Parentalia*, les *Villes célèbres*, où la versification est dure, où la latinité manque de pureté, mais où abondent les faits curieux, écrits avec sentiment. Il arrachait surtout les applaudissements d'une cour dont les membres avaient l'esprit blasé, aimaient la difficulté vaincue, les raffinements du vers, les énigmes, les acrostiches, les compositions en vers inégaux, disposées de manière à figurer un autel, un étendard, une flûte de Pan ²; il brillait singulièrement dans cette époque de décadence. Eutrope, affichant son admiration passionnée pour Platon et pour Plotin ³, propagait les idées philosophiques, tournées vers un idéalisme attrayant. Consence possédait à fond les langues grecque et latine, réussissait dans l'une et dans l'autre, quand il composait ses vers agréables; les citoyens de Narbonne et de Béziers trouvaient tant de douceur et d'harmonie dans ses poésies, qu'ils en faisaient le sujet de leurs chants ⁴. Sidoine Apollinaire excellait dans la littérature et les sciences; malgré son style obscur, les contemporains exaltaient ses poésies, ses panégyriques, ses épithalames et ses lettres en vers.

Beaucoup d'autres écrivains, parus au iv^e et au v^e siècle, et dont la renommée est à peine parvenue jusqu'à nous, exercèrent par leur esprit tout latin une grande influence sur les classes riches. Pour eux, Rome était une patrie adoptive, les Romains étaient des frères, malgré

1. F. Guizot, Hist. de la civilis. en France, 3^e leçon.

2. Fr. Ozanam, Études germaniques, t. I^{er}, p. 356.

3. Sidon. Apollin. Lib. II, Epist. 6.

4. Histoire littéraire de la France, t. II, p. 654 et 655.

les excès des proconsuls et des employés de l'administration fiscale. Les poètes gallo-romains obtinrent tant de vogue, que certaines femmes de la haute société prirent goût aux choses de l'intelligence, et s'y distinguèrent. « Soit que tu loues la broderie de pourpre de ce vêtement, disait Ausone à sa femme, ou que tu aimes l'élégance qui s'y dessine, l'une et l'autre sont l'œuvre de la gracieuse maîtresse qui le porte : à elle seule, Sabine cultive les deux arts ¹. »

La littérature latine, progressant à pas de géant depuis le deuxième siècle, jeta les esprits éclairés du côté des Romains ; les hautes classes de la société oublièrent les malheurs publics, pour ne penser qu'aux avantages de la vie élégante, aux plaisirs que leur procuraient les œuvres d'architecture, de sculpture, de peinture et de musique, produites ou inspirées par les merveilles de la Rome impériale.

Des monuments nombreux, quelquefois grandioses, dans lesquels le style grec ou romain se mariait avec les détails d'ornementation tirés de la nature et des coutumes du pays, donnaient aux villes un aspect de plus en plus imposant. Les statues se multipliaient : il y avait de « divins » empereurs à adorer ! Plusieurs étaient érigées en l'honneur de rhéteurs habiles et de poètes distingués. On voit encore dans la bibliothèque d'Auch celle d'Ausone, ce représentant de la société polie et relâchée de l'époque.

Dans la première Lyonnaise (c'est-à-dire en Bourgogne) vivait, sous la période romaine, un potier nommé Pixtilos, qui a signé beaucoup de figurines parvenues jusqu'à nous. Sur certains vases se trouvaient des inscriptions familières, avec les mots *Bibe* et *Sitio*, par exemple, peints séparément, constituant une sorte de dialogue de table ² ; on fabriquait à Vichy des poteries d'une beauté

1. *Ausonii Epigramm.* xxxvi.

2. *Duchalais*, Description des monuments de la Gaule, p. 180, in-8°, 1846 ;

remarquable, la plupart en terre très-fine, recouverte d'un émail rouge, quelquefois jaune ¹; enfin, un four romain à cuire les poteries a été retrouvé à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales). Les artistes assemblaient de merveilleuses mosaïques en marbre brun ou en terre cuite très-fine ², pour orner des arcs de triomphe, des basiliques et des thermes.

La peinture, quoique fort imparfaite encore, prenait quelques développements : des professeurs de peinture gagnaient de bonnes sommes en apprenant « à peindre vite ³, » et nous possédons des débris de compositions à fresque, exécutées avec un encaustique sur le bois ou sur le mur. Saint Paulin, décrivant l'église de Saint-Félix, parle de peintures faites sur les murs et sur la voûte, et dont les sujets étaient tirés de l'Ancien-Testament, avec une légende au bas, qui expliquait les figures. A peine ces fresques valaient-elles les ornements des papiers peints d'aujourd'hui ; elles ne servaient que d'accessoires. Il y eut, pour les portraits, des essais d'ébauches dont il ne reste pas de traces ; mais l'usage du procédé sur le bois et la cire ressort d'une lettre de saint Paulin à saint Sévère ⁴. Les évêques voyaient des portraits d'évêques, même vivants, dans les églises ; puisque saint Paulin reprochait à saint Sévère d'avoir fait placer son portrait dans une église, vis-à-vis de celui de saint Martin ⁵.

Peu d'art dans les médailles et dans les monnaies. Les plus anciennes médailles ne vont pas au delà du règne de Tibère. Nous pouvons croire, cependant, qu'il y eut un bon nombre de monnaies votives, parce que dans ces

A. de Longpérier, *Revue archéol.*, 6^e année, p. 554 ; B. de Montfaucon, *Antiq. expliquée*, t. III, p. 145.

1. *Mém. des Antiq. de France*, t. xv, p. 469.

2. *De Caumont*, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, chap. 5.

3. *Libanius*, *De profess.* p. 95.

4. *A. Martin*, *Hist. morale de la Gaule*, p. 252, et suiv.

5. *P. M. Paulini Epistol.* 32.

pièces gallo-romaines il semble presque toujours que les lettres aient été frappées une à une. Peut-être des marchands de médailles toutes nues se chargeaient-ils d'ajouter les légendes ¹. A mesure que la puissance impériale s'était consolidée, les colonies de la Gaule avaient en hâte abandonné les anciens types de leurs monnaies pour y substituer l'image du souverain ², et les pièces gauloises avaient pris peu à peu la forme des romaines.

La musique s'enrichissait d'instruments nouveaux, introduits par les Romains, qui les avaient reçus des Grecs. On se servait de cymbales, ressemblant aux cymbales actuelles; de la crotale, instrument consistant en deux cannes fendues, ou deux pièces creuses de bois ou de métal, réunies ensemble par une poignée droite, produisant un bruit à peu près pareil à celui de nos castagnettes, quand on en tenait un dans chaque main pour les faire claquer avec les doigts, et au son bruyant duquel dansaient les courtisanes; du sistre ovale, sorte de crécelle, d'origine égyptienne, fait en lames de différents métaux ³; de petits tambourins, entourés de sonnettes et de plaques de métal, dont l'usage s'est conservé en France, surtout dans les pays basques (tambours de basques.)

Les principaux instruments à corde étaient : le barbiton ⁴, du genre des lyres, mais plus grand, qui était à la lyre ce que notre violoncelle est au violon : on en jouait avec les doigts et avec un bâton d'ivoire (*plectrum*) court, ou avec un tuyau de plume; — le psaltérion à dix cordes, qui se touchait aussi avec le plectre ⁵ : on nommait psaltrice la chanteuse qui s'accompagnait de cet instrument; — une espèce de cithare, pourvue seulement de deux cordes formant un carré qui allait toujours

1. H. Monin, Monuments des anciens Gaulois, p. 6 et 7.

2. La Saussaye, Numismatique de la Narbonnaise, p. 166.

3. Apuleius, Metamorph. Lib. XI.

4. Horatii lib. I, Ode 1^{re}, vers 34.

5. Flav. Joseph. Lib. VII, cap. 10.

en diminuant. Quelquefois la cithare avait quatre ou huit cordes : d'elle nous est venue la guitare; par l'intermédiaire du mot italien *chitarra*.

Certainement, le tétracorde et l'octacorde ont dû pénétrer en Gaule, où, parmi les instruments à vent, on comptait la corne d'aurochs ; le buccin marin, grosse coquille percée à la partie inférieure, trompette communément employée par les porchers et les bouviers pour appeler et réunir leurs troupeaux, ainsi que par les gardes de nuit, pour annoncer les heures; le sifflet de Pan, sorte de trompette large par le bas; la trompette droite et le *lituus*, trompette recourbée : cette dernière, spécialement consacrée à la cavalerie, sonnait la charge et accompagnait la pompe des triomphes; les hommes qui en jouaient s'appliquaient sur la bouche une espèce de mentonnière en cuir appelée périthète, laquelle, en comprimant leurs joues, les rendait plus maîtres de leur haleine. L'instrument le plus usuel était la flûte, la flûte simple (*zeugo*), droite ou courbe, longue ou petite, car on ne connaissait pas la flûte traversière. Percée de quatre ou cinq trous, seulement, dans l'origine, elle en eut beaucoup par la suite, reçut le nom de *multifora* et devint telle qu'on en put jouer dans presque tous les tons, avec l'aide du périthète ¹. Un instrument qui a conservé sa forme primitive, la *tibia auricularis* des Gallo-Romains, est un débris curieux mais discordant de l'instrumentation antique. Le chalumeau (*fistula*), appelé flûte de Pan par Ovide et Virgile, fait de roseau, de canne ou de ciguë, et dont le nombre des tuyaux a varié depuis, en avait à cette époque sept au plus.

Quant à la notation de la musique du temps, nous n'en possédons pas le moindre monument certain.

Avec la littérature, avec les arts du dessin et de la musique, arrivés au degré de perfectionnement que nous

1. Chr. Kalkbrenner, Hist. de la musique, t. 1^{er}, in-8^o, Paris, 1822.

venons d'indiquer, les citoyens des hautes classes pouvaient et savaient se distraire.

Le théâtre, principalement, charmait leurs loisirs et ceux de la partie moyenne de la population, quand les exactions ne frappaient pas trop fort.

Sans doute les saltations primitives n'avaient point en tous lieux disparu. Outre les danses frénétiques des prêtres qui honoraient Cybèle dans Autun, par exemple, quand cette déesse tutélaire était promenée sur un char par les rues de la ville, au son de la flûte phrygienne et des cymbales, il y avait encore, selon Ausone, les danses des Nymphes et des Satyres, qui se perpétuèrent au sein du christianisme et s'exécutèrent, le jour de Saint-Lazare, jusque dans les églises. Mais à ces divertissements, comme aux festins accompagnés de récits, avait succédé la pompe des représentations théâtrales, d'importation romaine : vingt-cinq mille spectateurs pouvaient se placer sur les gradins de l'amphithéâtre d'Arles. Ce goût, affaiblissant le culte des idiomes nationaux, seconda la propagation de la langue, des mœurs et des idées latines ¹.

Les jeux païens du théâtre et du cirque l'emportaient sur les exhortations de la propagande chrétienne ; la voix de Salvien, tonnait contre l'obscénité des spectacles, éclatait dans le désert, et s'élevait encore vainement contre la cruauté des luttes de l'arène, dans lesquelles les Gallo-Romains, excellents gladiateurs, se complaisaient à mourir pour amuser les empereurs ou les grands dignitaires. Les prêtres chrétiens excommunièrent les acteurs, parce qu'ils avaient l'habitude de prendre des vêtements de femme, celles-ci n'étant pas admises sur la scène. Perpétuelle, sage, mais inutile disposition ! Les riches payaient ces gens qui bravaient les foudres de l'Église, par vocation pour les arts, ou par avidité. Le concile d'Arles ne déracina pas davantage les habitudes prises par la haute so-

1. *Ch. Magnin*, Origines du théâtre moderne, t. I^{er}, in-8°, Paris, 1838.

ciété, lorsqu'il déclara exclus de la communion les chrétiens qui conduisaient des chars dans les cirques.

III

Avant la conquête, les coutumes et usages locaux formaient le droit gaulois (V. plus haut, p. 123 et suiv.) ainsi que la vie publique; après ce fait énorme, l'élément romain opère une révolution. Les lois règlent la vie civile. De ces lois, comme des institutions politiques et administratives, comme des habitudes privées, il convient de faire deux parts, car les droits gaulois et romain sont pratiqués simultanément. Celui-ci gagne sans cesse du terrain, et enfin domine; mais celui-là, se retranchant derrière son antiquité, n'a pas entièrement disparu. Les lois romaines ne détrônent point partout ni en tout les usages gaulois. L'absence d'unité, dans les premières, se manifeste; ici le droit romain règne sans partage; là il cède, en beaucoup de cas, aux coutumes locales.

On ne donnerait donc qu'une fausse idée des lois suivies par les populations, si l'on se bornait à étudier la jurisprudence romaine des provinces. Il y faut absolument joindre les débris des lois celtiques, parce que le droit impérial est en pleine vigueur dans le midi, quand la vie civile des temps antiques subsiste encore dans le nord.

De jour en jour, à la vérité, la multitude des rapports qui s'établissent entre la Gaule et Rome tendent à niveler les choses et les personnes; les lois romaines deviennent la règle générale, et les lois gauloises, l'exception. Une civilisation plus avancée s'étend partout; partout aussi des transactions, plus fréquentes, plus sérieuses, plus complexes, s'accomplissent naturellement d'après les lois romaines, tantôt altérées, tantôt modifiées ¹.

1. J. M. Pardessus, Mémoire lu, le 29 mai 1829, à l'Acad. des Inscr. et bell. lettres. Tome X des *Mémoires*.

A ces raisons matérielles se joint l'excellence des grands principes de la jurisprudence contenue dans les Pandectes.

Le christianisme a fait son œuvre divine chez les Gallo-Romains; le droit romain y fait son œuvre humaine. Celui-ci apprend aux peuples que la justice est la volonté constante et perpétuelle de rendre à chacun ce qui lui appartient; que la jurisprudence est la science du juste et de l'injuste; que la religion envers Dieu et la soumission envers les parents sont une partie du droit des gens qui régit tous les hommes; que la société civile ne peut corrompre le droit naturel; que le droit naturel a établi la liberté, chose inestimable, « et la plus favorable de toutes, tandis que l'esclavage ressemble presque à la mort; » que le droit des gens a créé la servitude contre nature, comme aussi l'affranchissement, ce retour à la liberté naturelle. En dehors du christianisme, des idées saines sur la dignité de l'homme s'emparent de certains esprits élevés, et pénètrent au cœur des lois. Dans le *Satyricon*, Trimalcion dit : « Les esclaves sont des hommes comme nous; ils ont sucé le même lait que nous. Quoique la mauvaise destinée les ait frappés, je veux que de mon vivant ils boivent une eau libre ¹. » La législation romaine prescrit de vivre honnêtement et de ne point nuire à autrui; elle déclare que la loi est la reine des choses divines et humaines, la règle suprême du bon et du méchant, qui dirige toutes les actions, ordonne à tous ce qu'il faut faire et défend ce qu'il ne faut pas faire ².

Pour les conventions et les rapports d'intérêt, cette législation a une valeur morale non moins incontestable. Ainsi : Il est bien grave de manquer à sa foi. — On ne doit pas déroger au droit public, ni blesser les bonnes mœurs par des conventions particulières, ni imposer à une personne d'iniques conditions. — Les fautes sont

1. *Petronii Satyricon*, cap. 71.

2. D'après Ulpien Paul, Gaius, Cicéron et Sénèque.

personnelles. — La loi punit le fait, et non la seule pensée. — Mieux vaut laisser impuni le crime d'un coupable, que de punir un innocent. — La peine est établie pour l'amendement des hommes et l'amélioration des coupables¹.

Voilà bien une raison écrite, supérieure à l'empirisme judiciaire des druides; elle justifie cette opinion que « Dieu a accordé l'empire de la terre aux Romains, pour les récompenser de la justice de leurs lois². » Imbu de principes dont une foule de nations ont successivement reconnu la supériorité, le magistrat gallo-romain l'emporte autant, comme juge, sur son prédécesseur, que le prêtre chrétien l'emporte, au point de vue religieux, sur le ministre de Teutatès.

Ce que le droit romain a commencé, s'achève avec la morale du Christ, car les Gallo-Romains n'obéissent pas toujours aux règles rigoureuses, parfois draconiennes, de la République et des deux premiers siècles de l'Empire. Les lois s'adoucissent, en reconnaissant une certaine égalité parmi les hommes. Avec le christianisme disparaît presque entièrement la distinction que les anciens juriconsultes avaient toujours établie dans la condition du coupable pour graduer les peines; et désormais on juge sans se préoccuper de la personne³. Nos ancêtres « romanisés » ne profitent pas de tous les indulgents rescrits que les empereurs publient dans les siècles suivants; mais peu à peu, les sujets provinciaux eux-mêmes, quoique moins favorisés que les libres, voient leur condition s'améliorer, et, pour eux aussi, la législation s'humaniser.

Alors la servitude devient un établissement du droit des gens par lequel un homme est soumis au domaine d'un autre contre nature⁴, puisque la nature a établi une

1. D'après Javolenus, Ulpian, Paul, Trajan, etc.

2. *Sancti Augustini* De civitate Dei Lib. v, cap. 15.

3. *J. Naudet*, L'Empire sous Constantin, 3^e partie.

4. *Digest.* Lib. 1, tit. 5, L. 4, *De statu hominum*.

certaine parenté entre les individus ¹. La progression des bons traitements à l'égard des esclaves ne s'arrête plus, et l'affranchissement est rendu facile. L'empereur Claude déclare libre tout esclave abandonné : mais parfois celui-ci mendie sur les routes. Adrien défend au maître de punir de mort son esclave, ou de l'emprisonner dans sa maison, puisqu'il y a une prison publique; les magistrats peuvent empêcher un maître de vendre ses esclaves malgré eux, pour les vouer à l'amphithéâtre ou à la prostitution. Antonin exige que les maîtres trop durs cèdent leurs esclaves sans conditions défavorables. Marc-Aurèle accorde à celui qui a obtenu une promesse d'affranchissement le droit d'en poursuivre l'exécution par les voies judiciaires. Constantin applique la loi sur les homicides au maître qui fait périr volontairement son esclave dans les tortures, s'il l'a pendu, bâtonné, lapidé, brûlé, empoisonné, livré aux bêtes, etc., ². Il interdit le supplice de la croix, l'usage des stigmates sur le front ou le visage des esclaves : ces marques flétrissantes consistaient en figures de différentes sortes d'animaux, imprimées sur le front d'un esclave convaincu d'avoir volé, de s'être enfui, ou d'avoir commis quelque crime. Le même empereur va plus loin, et, ne déniait pas à ces déshérités les sentiments de la famille, il défend qu'on sépare les proches parents dans la servitude de la glèbe. Enfin, les ecclésiastiques peuvent affranchir les esclaves sans témoins, et même le dimanche, jour que les actes serviles ne doivent pourtant pas profaner.

Si d'un côté la loi romaine protégea l'esclave contre l'arbitraire et la violence du maître, de l'autre elle fixa plus rigoureusement les obligations du premier, mal définies par les Gaulois, alors que l'esclavage dépendait surtout de la force des choses (V. plus haut, p. 111).

D'abord elle toléra les trafiquants d'esclaves; puis les

1. *Digest.* Lib. 1, tit. 1, L. 3, *De Justitiâ et Jure.*

2. *Cod. Theod.* Lib. IX, tit. 12, L. 2.

débiteurs insolvable devinrent esclaves de leurs créanciers ¹ : d'après la loi des Douze Tables, s'il y avait plusieurs créanciers, ceux-ci pouvaient, à leur choix, vendre le débiteur ou le mettre en pièces pour partager son corps. On fit esclaves beaucoup d'hommes de condition médiocre, incapables d'établir leur possession d'état et de prouver leur droit d'ingénuité. Bien des colons vendirent leur liberté pour échapper aux impôts ; et des propriétaires incorporèrent leurs propriétés à celles d'un homme puissant, se marièrent avec des femmes esclaves, se créèrent par conséquent une famille servile, afin d'échapper aux vexations du fisc. Les esclaves furent exposés en vente sur la place publique : ils avaient la tête rasée au sommet, et surmontée d'une branche d'arbre ; on suspendait à leur cou un écriteau, indiquant les fonctions qu'ils pouvaient remplir ².

Une répression sévère ne cessa pas de s'attacher à leurs plus légers délits : lorsqu'un esclave s'enfuyait, on lui mettait au cou un collier ou même une lourde plaque carrée, percée de trois trous disposés pour recevoir la tête et les deux bras ; une inscription, et les noms et adresse du maître, gravés sur le métal, recommandaient de ramener ce marron ³. L'esclave qui commettait un adultère avec une femme libre était brûlé vif ; et lorsqu'un maître, l'un de ses enfants, son gendre, sa femme ou son fils adoptif, étaient assassinés, tous les esclaves attachés à la maison lors du crime encouraient la peine capitale ⁴.

Remarquons, à ce propos, que les esclaves publics ou fiscalins, cultivant les terres du fisc, ou fabriquant des habillements pour le compte de l'État, avaient une condition plus heureuse que les privés, et qu'ils possédaient un commencement de vie civile, nulle chez ces derniers.

1. Tertulliani Apologetica, cap. 4.

2. D'après Juvénal, Sid. Apollinaire, Grég. de Tours et Ph. Labbe.

3. D'après J. Spon, Mélanges d'Antiquités, et Laurentius Pignorius, De servis... commentarius, Amsterdam, in-12.

4. Digest. lib. xxix, tit. 3, De Senatusc. Sillan.

Affranchi, l'ancien esclave avait toujours des devoirs très-étroits envers le patron, qu'il devait nourrir dans l'indigence; et quand il se montrait ingrat, on le ramenait à la servitude, lui ou ses enfants. Le législateur exigeait un tel respect de l'affranchi, qu'il condamnait à la peine perpétuelle des mines ou des travaux publics celui qui osait demander en mariage sa patronne, et l'épouse ou la fille de son patron ¹.

Il n'y avait de famille bien établie civilement que celle des hommes libres.

Le mariage en était la base principale; l'adoption ou affiliation, qui a existé longtemps dans plusieurs de nos provinces, notamment en Angoumois, imitait le mariage et constituait aussi la famille ². Sous l'empire des lois romaines, le mariage, favorisé, sembla de plus en plus digne d'honneur; le concubinat, autorisé seulement, ne produisait aucun effet civil: les enfants qui en naissaient, suivaient la condition de leur mère, et n'étaient ni dans la famille, ni sous la puissance paternelle.

Longtemps le christianisme, loin d'encourager le mariage, accorda des privilèges aux célibataires religieux ³, et, peu à peu, déclara le célibat obligatoire pour l'état ecclésiastique. Le gouvernement romain, au contraire, se montrant très-favorable aux justes noces, et même aux seconds mariages, pour activer l'accroissement de la population, concéda des privilèges aux personnes mariées, et frappa le célibat de certaines interdictions ⁴. Il distingua entre les gens mariés qui avaient des enfants, et ceux qui n'en avaient pas. Les premiers obtinrent des récompenses diverses, et les seconds ne purent recevoir que la moitié de ce qu'on leur laissait par testament. Dans la Gaule, les prohibitions de mariage furent plus nombreuses, sous

1. *Paul. Sent. Lib. II, tit. 19, § 9 et tit. 32, et Interpr.; F. Laferrière, Hist. du droit franç., t. II, liv. III, chap. 6.*

2. *Gaii Epitome, tit. 4, Quod de adoptivis, etc.*

3. *Cod. Theodos. Lib. VIII, tit. 16, L. 1.*

4. *Ortolan, Législation romaine, 3^e Époque.*

l'influence des évêques chrétiens, que d'après l'ancien droit romain. Combien d'empêchements pour cause de parenté, surtout après le concile d'Agde, de 506, tenu contre les unions incestueuses ¹ ! L'Église d'Occident blâma l'union conjugale avec les hérétiques, lorsque ceux-ci n'avaient pas « promis » de se faire catholiques ; toutefois, ils ne permettaient pas de la dissoudre ². D'autre part, une loi de Valentinien (370) prohiba sous peine de mort le mariage entre les provinciaux et les Barbares ³.

Le droit impérial et le christianisme, qui professait l'indissolubilité du mariage, maintinrent le divorce et la répudiation dans de justes limites.

D'abord, malgré les restrictions, on divorça fréquemment, non pour des raisons graves, mais pour de simples caprices ; puis, à partir de Constantin et d'Honorius, l'autorité tint la main à l'exécution de la loi. Le divorce, de plus en plus difficile à provoquer, ne s'obtint que par consentement mutuel. On ne put le prononcer contre le mari que dans les trois cas d'homicide, de magie et de violation des tombeaux ; contre la femme, que si elle était adultère, adonnée aux maléfices, ou proxénète de corruption ⁴. Quand la cause du divorce venait du mari, celui-ci restituait purement et simplement la dot, et gardait la charge des enfants ⁵. Mais on décida bientôt que les enfants seraient laissés à l'époux innocent. Le mariage après le divorce fut autorisé, quoique la loi engageât les maris séparés de leurs femmes adultères à ne point se remarier du vivant de celles-ci.

La religion chrétienne, remarquons-le bien, ne consacrait pas l'union des époux. Pour les païens, il existait des divinités tutélaires du mariage et de la fécondité, que

1. *J. Sirmundi Concilia*, anno 506.

2. *S. Thomasi Summa*, Supp. 3^e, p. 9, 59, art. 1, *Conclusio*, p. 80.

3. *Cod. Theodos.* Lib. III, tit. 14, L. 1.

4. *Cod. Theodos.* Lib. III, tit. 16, L. 1 et 2.

5. *Ulpiani Regular.* Lib. VI, tit. 13.

l'on invoquait probablement avant ou après les noces, sans qu'aucune prescription civile et religieuse obligeât à le faire. Au v^e siècle seulement, le christianisme se mêla du mariage de ses adeptes.

D'après l'usage le plus généralement suivi par les païens, au jour fixé pour les noces, les parents des deux familles se rendaient à la maison de la future, qui se montrait; et que l'on conduisait voilée chez son époux. Là elle s'arrêtait sur le seuil de la porte, où l'époux venait l'enlever, afin qu'elle ne parût pas être entrée sans résistance dans la maison conjugale, dit Plutarque. Ausone ne parle pas de cette coutume, qui sans doute ne s'observait pas rigoureusement. Le poète bordelais nous apprend, d'ailleurs, que l'épouse allait se placer sur un siège supporté par un gradin aux marches garnies d'ivoire, et que bientôt apparaissait l'époux richement habillé, précédé de valets chargés de présents de noces. L'époux s'avancait vers sa future et l'embrassait.

L'habitude antique de placer un joug sur le cou des fiancés (*conjugium*, en latin, mariage) s'est perpétuée çà et là dans le Castrais, au jour des noces. A Anglès, la mère du mari remet un balai et une cruche à sa bru, lorsque l'on conduit celle-ci au domicile conjugal. Cela rappelle prosaïquement l'invocation que les Romains faisaient au dieu *Domicius*, pour inviter l'épouse à bien soigner le ménage. Chez les habitants des Landes, la quenouille de la mariée est portée, tant que dure la noce, par une vieille femme, — la *Pronuba* des Latins, — qui se place entre les deux époux. Les filles de l'Ille-et-Vilaine, souvent, donnent à la mariée une quenouille au moment où elles vont la quitter: souvenir de la mode romaine, alors qu'on accompagnait une nouvelle mariée vers le lit nuptial, en portant aussi devant elle une quenouille et de la laine, emblèmes de la vie laborieuse.

D'autres symboles, qui figuraient dans les fêtes du mariage, ont laissé des traces jusqu'à nos jours. Tel l'usage de la ceinture attachée par un nœud d'Hercule (*Herculano*

nodo), et que, selon un historien, l'époux avait seul le droit de dénouer à la taille de sa femme. Dans le Lot-et-Garonne, les compagnes de la mariée, quelquefois, lui ôtent cette ceinture; souvent encore elles feignent des efforts inutiles pour l'enlever, et appellent à leur aide le mari, qui y parvient sans peine. Par le symbole des noix, les Romains marquaient l'enveloppe qui protège l'enfant avant sa naissance: dans le canton de Kernevel (Finistère), aujourd'hui, on donne des noix à la jeune épouse, pendant toute la première nuit de ses noces. Le marié gallo-romain jetait des noix aux enfants, suivant l'expression de Virgile « Sparge, marite, nucee, » et cela voulait dire qu'il renonçait aux jeux de l'enfance. A Gaillac (Tarn), les noix sont le sujet d'une superstition: les enfants les jettent comme grêle sur le dos des époux, et le premier de ceux-ci qui se retourne vers les agresseurs apportera, dit-on, le plus de jalousie dans le ménage ¹.

Une foule d'objets, — argenterie, colliers, perles, couronnes d'or entrelacées de pierreries, etc., — quelquefois même une esclave, ajoute Ausone, formaient les présents de noces. Le repas, qui terminait la fête, réunissait de nombreux invités, plaisantant à qui mieux mieux, et chantant des refrains à peu près semblables à celui-ci: « O épouse digne d'un pareil époux, sois heureuse et mère; et toi, époux, éparpille des noix, orne les autels, et que ton épouse te rende père de beaux enfants; vivez heureux tous deux! » Enfin on dansait au son de la flûte et de la lyre, et l'on se promenait dans les appartements pompeusement éclairés ². Les gens du Lot-et-Garonne ont conservé un antique chant nuptial, dont chaque couplet renferme une leçon morale pour l'épouse.

Une fois mariée, la femme tombait sous la dépendance absolue des parents alliés, et surtout de son mari; elle prenait place d'enfant dans la nouvelle famille, devenait

1. *A. de Nore*, Coutumes, mythes, etc., p. 90.

2. *Aug. Martin*, Hist. morale de la Gaule, p. 117.

comme sœur de ses propres enfants ¹, et restait soumise néanmoins aux poursuites de son père. Le mari la répudiait, pour des motifs déterminés par la loi; quelquefois, il la tuait. Voilà le premier état du droit romain à l'égard de l'épouse qui, veuve, devenait pupille de ses agnats ou des agnats de son père ². Sous Dioclétien, la haute puissance paternelle sur la femme appartient au mari, qui perdit le droit de vie et de mort, mais conserva la propriété absolue des biens de l'épouse et de tout ce qu'elle acquérait pendant le mariage. A partir de Constantin, la mère hérita de ses enfants.

Ces dispositions passèrent à peu près entières dans le droit gaulois, et les vieilles coutumes des Celtes, jointes à l'esprit du christianisme, ne tendirent pas à diminuer la dépendance de la femme, autant que dans la Grèce et à Rome.

Loin de là, les biens dotaux et extra-dotaux de l'épouse gallo-romaine furent régis par l'époux, d'une manière assez étendue pour prouver la sujétion de la personne de la femme au mari ³, au point de vue civil.

Au moral, la position des femmes se releva, en conformité de ce beau précepte : « C'est un devoir de secourir les femmes, de les défendre, afin qu'elles ne soient pas calomniées ⁴. » Une loi punit de mort l'officier public qui arrachait de sa maison la mère de famille pour la conduire au tribunal, privilège dont les femmes du peuple ne jouirent pas. Pour les peines portées contre l'adultère, la législation romaine se montra moins impitoyable que celle des Gaulois. (V. plus haut, p. 130 et suiv.) Le mari, le père de la femme, les étrangers eux-mêmes la pouvaient poursuivre comme adultère, d'après la loi Julia, qui fut tour à tour abrogée et remise en vigueur. Sous Sévère, on compta, en moins de trois mois, plus de trois mille

1. *Denis d'Halicarnasse*, liv. II, chap. 25 et 26.

2. *Gaius*, *Comm.* Lib. II, § 86, 90; lib. III, § 182.

3. *F. Laferrière*, *Hist. du droit français*, liv. III, chap. 6.

4. *Digest.* lib. I, tit. 17, L. 110, *De Regulis juris*.

accusations de ce genre ¹. Aussi Constantin ne laissa-t-il le droit de poursuite qu'au père, au frère et à l'oncle de la femme, à ceux qui agissaient sous l'influence d'une véritable douleur ²; mais il appliqua aux adultères la peine des parricides, afin de venger les violations de la chasteté, et il fit irrévocablement condamner à mort le ravisseur d'une fille ou d'une veuve, tandis que l'ancienne loi permettait une réparation par le mariage.

Il ne décerna, cependant, que la déportation, avec confiscation de biens, contre le tuteur qui attentait à la pudeur de sa pupille, « quoique cet homme méritât de subir la même peine qu'un ravisseur ³. »

Somme toute, les femmes, les mères eurent une existence assez digne; plus d'un jurisconsulte recommandait « la piété envers la mère, suivant les sentiments de la nature. »

Mais, perdant cette influence extérieure, presque politique, qu'elles avaient exercée sur les Gaulois, elles se restreignirent à la vie de famille, plus effacée et plus intime, fort retirée, pour ne pas dire monotone. Sidoine Apollinaire nous représente une belle matrone d'Aquitaine, dans l'intérieur de sa maison, filant l'or et la soie sur une quenouille assyrienne, ou faisant des lectures pieuses. On retrouve là la manière d'être d'une païenne, coexistant avec les mœurs du christianisme. Parmi les femmes exceptionnelles, il faut se rappeler celle de Sabinus, Éponine, exemple de constance et de fidélité conjugale; Victoria, mère des camps, exemple d'héroïsme; quelques druidesses, imitatrices de Velléda, résistant aux persécutions organisées contre le druidisme; certaines néophytes, martyres pour le Christ, ou prêchant la religion nouvelle; enfin plusieurs femmes adonnées aux lettres et aux arts, parmi lesquelles Eunomia, fille du rhé-

1. *Pandectes de Pothier*, lib. XLVIII, tit. 5.

2. *Cod. Justin.*, lib. IX, tit. 9, L. 30; *Cod. Theod.*, lib. IX, tit. 7, L. 2.

3. *Pandectes de Pothier*, lib. XLVIII, tit. 5; *Cod. Justin.*, lib. IX, tit. 10, L. 1.

teur Nazaire, de Trèves, jeune chrétienne du iv^e siècle, qui égalait son père dans l'éloquence ¹.

Avec le temps, la capacité civile des femmes se ressentit même de leur amélioration morale. Après Dioclétien, l'épouse ne fut plus en tutelle que pendant sa minorité, et les mères se virent accorder quelques privilèges : l'ingénue ayant trois enfants, et l'affranchie en ayant quatre, purent tester et disposer librement de leurs biens. Au contraire, leur capacité civique et politique resta nulle, et elles n'eurent pas le droit d'adopter, ni celui d'être tutrices et de s'obliger pour autrui ².

Moins absolue que par le passé, la puissance paternelle, toujours forte et complète, appartint au père seul, dans les pays où les mœurs galliques persistèrent, c'est-à-dire au nord, au centre et à l'ouest de la Province ; elle fut exercée par l'aïeul partout où le droit romain s'implanta profondément, c'est-à-dire dans la Gaule méridionale. Or, les pays de droit écrit ont longtemps maintenu la puissance du père sur la personne et les biens des enfants, mariés ou non, qui ne lui étaient primitivement guère moins soumis que des esclaves, selon l'étymologie du mot latin *familia*, *famulia*, venant de *famulus*, esclave. Plus tard, les parlements de Provence, de Toulouse et de Bordeaux repoussèrent obstinément l'émancipation par le mariage ; et plusieurs siècles se passèrent avant que le parlement de Paris pût imposer sa jurisprudence, sous ce rapport, au Forez et au Lyonnais, dépendant de son ressort. Les pays de droit coutumier ont pratiqué l'émancipation par le seul fait de l'union conjugale : le Français du centre, du nord et de l'ouest de la France a d'autant mieux conservé ces principes de la coutume gallique, qu'ils se trouvaient d'accord avec les préceptes du christianisme, et avec le *mundium* des Germains ou la

1. D'après Ausone et saint Jérôme.

2. E. Laboulaye, Recherches sur la condition civile et politique des femmes, etc., in-8°, Paris. 1843.

main-burnie des père et mère, laquelle finissait aussi par le mariage ¹. Sous Adrien, un jurisconsulte avait proclamé cette maxime : « La puissance paternelle consiste dans la piété, non dans l'extrême sévérité. »

Un fils devait avoir de la vénération pour son père, sous la tutelle de qui il demeurerait, jusqu'au milieu des camps. Mais si le père outre-passait ses droits, son fils, d'après l'ordre de Trajan, pouvait être forcément émancipé. Antonin le Pieux autorisa la mère à garder ses enfants auprès d'elle, en cas de dureté irraisonnable et de mauvaises mœurs du père. Alexandre Sévère réduisit le droit sur l'enfant à une simple correction, et confia au magistrat le soin de peser les raisons et de prononcer la sentence, quand le père de famille voulait infliger une peine plus grave. Dioclétien et Maximien défendirent au père de vendre, donner, livrer à titre de gage leur enfant. ² Mais cet usage ne fut pas déraciné : Constantin permit la vente d'un enfant, seulement dans le cas de grande misère chez les parents à sa naissance ³; et en même temps il punit à l'égal d'un parricide le père qui tuait son fils.

Comme une loi de 391 avait voulu qu'on rappelât à son état d'ingénuité, l'enfant vendu sans restitution de prix, les enfants de pauvres furent exposés sur le grand chemin. Alors les conciles et les constitutions impériales encouragèrent les chrétiens à les recueillir, pour en faire des esclaves, tandis qu'une nouvelle de Valentinien adressée au patrice Aétius (451) établit que les enfants vendus ne recouvreraient pas l'ingénuité, sans que les acheteurs reçussent les deniers payés, plus un cinquième du prix ⁴. On espérait diminuer ainsi le nombre des expositions; les évêques et les empereurs, à cet effet, vouaient les enfants

1. *F. Laferrière*, Hist. du droit français, liv. III, chap. 6; *M. P. Bernard*, Hist. de la puissance paternelle, etc., p. 40.

2. *Cod. Justin.*, lib. IV, tit. 43, L. 1.

3. *Cod. Theod.* lib. V, tit. 8, L. 1; *Pauli Sentent.* lib. V, tit. 1. § 1.

4. *Cod. Theodos.* Novellarum lib. II, tit. 11.

recueillis à la servitude, pour les soustraire à la mort, et tout créancier qui, sciemment, avait reçu un enfant en gage, subit la déportation ¹. Le trésor nourrit et vêtit les fils et filles de malheureux ; un châtement rigoureux atteignit les mères qui exposaient le fruit de leur infortune.

A l'égard des personnes, le législateur comprit de mieux en mieux la « piété paternelle. »

Sous le rapport des biens, les mêmes principes de force et de modération prévalurent. L'exhérédation fut une dernière forme de châtement ² entre les mains du père, que Constantin établit usufruitier des biens maternels de son fils, jusqu'à l'émancipation, et tuteur seulement en cas de secondes noces. Trajan retira au père d'un soldat tout droit au pécule castrense de celui-ci, qui en put disposer par testament d'une manière absolue ³ ; ce privilège du militaire s'étendit, sous Adrien, au vétéran et à celui qui ne figurait plus dans la milice ⁴ ; Constantin assimila au pécule castrense celui des fils de famille qui étaient officiers de son palais ; Honorius attribua le pécule quasi-castrense aux fils de famille attachés à l'administration des provinces, à l'exercice de la profession d'avocat et des fonctions d'assesseurs ⁵.

En regard de la piété paternelle, on plaçait la « piété filiale, » consistant dans un respect basé sur la dépendance. « Les enfants, dit Salvien, ne doivent diminuer en rien leur vénération pour leurs parents, lors même qu'ils ont une bonne cause à soutenir contre eux. » La loi romaine et le christianisme s'accordaient sur ce point. Dioclétien obligea les enfants à secourir leur père impuissant au travail, et les constitutions condamnèrent le

1. *Pauli Sentent. Lib. v, tit. 1, § 1.*

2. *Troplong, Mémoire sur l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains, Revue de Législation, T. XIV, p. 165 et 341.*

3. *Dig. Lib. xxix, tit. 1, L. 1 et 2; Cod. Theod. Lib. viii, tit. 18, L. 1 et 2.*

4. *Institutes de Justinien, liv. II, tit. 12.*

5. *F. Laferrière, Hist. du droit français, liv. III, chap. 6.*

parricide à être jeté à la mer ou au fleuve dans un sac ¹.

Ces principes généraux du droit des personnes, tel qu'il se pratiquait à Rome, s'étendirent dans la Province, et, sur bien des points, on les suivit concurremment avec les usage primitifs.

Il n'en fut pas tout à fait ainsi du droit sur les choses, car la propriété, chez les Gallo-Romains, différa beaucoup de celle des Gaulois, soit quant à son établissement, soit par ses caractères divers ou ses modifications.

Rome conserva en Gaule, comme dans les autres Provinces, son droit suprême de propriété. Le sol gaulois, selon la loi civile, appartenait au peuple romain ou à l'empereur. Les particuliers ne pouvaient avoir sur les fonds de terre qu'une sorte de possession, d'usufruit ; ils étaient soumis à une redevance qui se versait dans le trésor public ou dans le trésor impérial ; ils étaient stipendiaires ². Mais cette propriété de l'empereur ou du peuple romain n'avait qu'une valeur purement nominale, qui contentait l'orgueil de la métropole.

Pour les particuliers, la possession, probablement irrévocable et perpétuelle, se transmettait par vente, échange, donation, succession ³, sans réaliser néanmoins ce plein domaine connu à Rome sous le nom de « propriété quiritaire. »

Quand tous les Gaulois eurent reçu le titre de citoyens romains, ils devinrent pleinement propriétaires des fonds qu'ils possédaient. Ainsi se constitua la propriété générale, au profit des chefs ou notables qui, avant la conquête, avaient seulement des possessions collectives de fait, et vivaient sur la terre en état d'association avec leurs guerriers et leurs « dévoués. »

Plus de fraternités, alors (V. plus haut, p.108 et suiv.);

1. *Cod. Justin.* lib. IX, tit. 17.

2. *Gaii Comment.*, Lib. II, § 7 et 21 ; *Théophile*, ad § 40, *Instit. De rerum divisione.*

3. *Cod. Justin.*, lib. III, tit. 32, L. 15, *De rei vindicatione.*

le chef eut d'immenses terres, et des clients, et des esclaves, selon la mode des vainqueurs. Subordonnés au chef, patron auquel les fonds parurent appartenir, les clients se transformèrent en fermiers. Nul doute que dans les premiers temps de la domination romaine, ces inférieurs n'aient gardé une certaine force due à leur origine, mais que peu à peu les guerres et les abus de toute espèce n'aient ruiné leur primitive importance. La terre fut réunie au fisc ou adjugée à de nouveaux maîtres¹, et les clients furent confondus avec les esclaves de la glèbe, sous le nom de colons, qui devint plus tard synonyme de celui d'esclaves, quand les empereurs eurent établi en Gaule une espèce particulière de colons barbares ou *lètes*.

L'amélioration matérielle du pays, qui ne fut bien cultivé qu'après sa soumission, coïncida avec l'abâtardissement des indigènes et l'introduction des peuples barbares au milieu des campagnes, pour contribuer à la paix du monde romain par la culture et le service militaire.

En parlant des Franks et des Germains qu'il avait subjugués, l'empereur Probus écrivait au sénat : « Tous labourent déjà pour vous, ils sèment pour vous² ! » C'étaient des lètes, dont l'adoption par les Romains a laissé des traces onomatiques dans la Gaule, car ils ont donné leur nom au *Pagus læticus*, en Artois ; à la rivière de Lys (*Lætia*) ; à la petite ville de Liessies, près d'Avesnes ; à la *Britannia Letavia*, en Armorike³. Ces colons barbares conservaient leurs lois personnelles sur le sol gallo-romain ; aussi le gouvernement s'arrangeait de façon à réunir la plupart du temps dans une même colonie les individus d'une même nation, — les lètes francks à Rennes ; les suèves au Mans et à Clermont ; les bataves à Arras, Bayeux et Noyon ; les teutons à Chartres.

1. *H. Martin*, Hist. de France, t. I^{er}, p. 245 et 246.

2. *Vopiscus*, In Probo, Histoire Auguste.

3. *Rec. des Hist. de France*, t. III, p. 449 ; *E. de Labédollière*, Vie privée des Français, t. I^{er}, p. 49.

Parfois l'établissement prenait le nom du territoire où il était fondé, sans spécifier l'origine, ou sans désigner les peuples, mais avec le titre général de *gentiles*; parfois enfin il était mixte, composé de groupes possédés par deux nations différentes¹. Obtenir de l'empereur une concession pour lui et sa famille, émigrer ensuite dans un des villages dont l'ensemble formait une préfecture administrée par un magistrat moitié civil, moitié militaire, recevoir du bétail et des instruments de culture, telle était la condition du barbare admis en Gaule comme lète : on alimentait ce bétail par les troupeaux enlevés en temps de guerre sur l'ennemi².

Une fois installé, le lète trouvait dans chaque préfecture un champ de manœuvre pour les exercices militaires, et des écoles où il apprenait la langue latine³; soumis au recrutement, il portait les armes sous des officiers impériaux.

A côté des colonies de Barbares, d'autres possessions furent établies, encore dans le but de veiller à la défense de l'Empire. Elles remontent au règne d'Alexandre Sévère. Il y avait entre ces « bénéfices militaires » et les terres létiques une seule différence, c'est qu'on constituait les premiers en faveur de chefs et de soldats romains, quand les secondes appartenaient à des étrangers. Tout officier ou soldat vétérán reçut, avec son congé, une portion de terre voisine des frontières. Esclaves, bestiaux, instruments aratoires, étaient donnés à ces « riverains, » dont le titre et les charges passaient à leur famille⁴, dont les fils ne conservaient les bénéfices, on le sait, qu'à la condition de suivre la profession des armes. Pour les riverains comme pour les lètes, la transmission de la terre se faisait par l'hérédité des mâles en

1. *Am. Thierry*, Tableau de l'Empire romain, liv. vi, chap. 2, in-12, Paris, 1862.

2. *Vopiscus*, In Probo, *Histoire Auguste*.

3. *Am. Thierry*, Tableau de l'Empire romain, liv. vi, chap. 2.

4. *Cod. Theodos.* Lib. vii, viii et xiv, *passim*.

excluant les femmes, afin d'assurer le service militaire.

Au nord, bien des points de la surface de la Gaule formaient des héritages militaires et des terres létiques, tandis que, dans le midi, le principe de droit absolu de propriété privée était plus développé selon la loi romaine. Au midi, le franc-alleu existait en germe; au nord, les besoins et les luttes de l'Empire avaient limité la propriété libre, et constitué des propriétés exceptionnelles, dans lesquelles, surtout dans celles des riverains, on a pu reconnaître le type primitif des fiefs.

La féodalité se manifestait déjà en partie.

De toute antiquité, « la recommandation » avait existé chez les Gaulois ¹ : les conquérants, loin de l'abolir, s'en servirent pour stimuler les Barbares et les intéresser à la défense de l'Empire. Les lètes, ne se retrouvant que chez les Gallo-Romains, relevaient du gouvernement dont ils tenaient leur concession, comme les serfs de l'ancienne société germanique relevaient des particuliers; de plus, ils étaient à la fois soldats et tenanciers ².

Assez fréquemment, ceux qui avaient promis de cultiver les terres à eux concédées, perdaient l'amour du travail, quittaient leurs champs pour reprendre la vie vagabonde; certains barbares, au contraire, après avoir erré dans la Gaule, prenaient possession de quelque campagne abandonnée, de quelque ville à moitié déserte, s'y établissaient par droit de premier occupant, faisaient cultiver les terres par des esclaves, et se trouvaient ainsi transformés en habitants du pays, sans cesser d'être Barbares, avec la jouissance de leurs mœurs propres. Peu nombreux, indépendants les uns des autres, mais reconnaissant d'une manière vague la suprématie impériale, ces intrus, qui endossaient quelquefois le vêtement du soldat, remplissaient en outre des fonctions ou rece-

1. *A. de Courson*, Mémoire sur l'origine des institutions féodales chez les Bretons et chez les Germains; lu en 1847.

2. *Am. Thierry*, Tabl. de l'Empire romain, liv. vi, chap. 2.

vaient des titres, dont ils s'enorgueillissaient avec raison, car ils avaient la possession véritable d'un sol dont les empereurs n'étaient que nominalement les maîtres¹.

Domaine privé, sans cesse augmenté par les amendes et les confiscations; domaine impérial et municipal, comprenant le trésor du peuple et de l'armée, la concession à la charge de redevance annuelle, à terme ou à titre de location perpétuelle (*ager vectigalis*), le fonds emphytéotique; domaine ecclésiastique, né avec l'établissement de l'église chrétienne, formé d'abord d'offrandes volontaires, puis des concessions et libéralités des empereurs, des affectations de temples et dépendances au culte catholique², des dons entre-vifs et testamentaires, et des successions en déshérence, car Constantin accorda à tous les citoyens le droit de donner par testament aux églises, et de quelques autres sources; possession et prescription, obligations diverses, — tels furent les caractères et les modifications de la propriété.

Les formes du droit, les minutieux détails de la procédure civile des Romains en Gaule, se bornaient aux règles prétoriennes, et plus encore peut-être aux fantaisies des gouverneurs. La procédure civile, ainsi que le droit civil, se compliquait, pour les habitants des provinces, de formalités et de rigueurs non imposées aux Romains. Plus tard seulement, la loi Gombette, le Bréviaire d'Alarik et les autres recueils de lois barbares, mirent Gaulois et Romains sur le pied de l'égalité. Tantôt par l'influence des idées chrétiennes, tantôt par la clémence des empereurs, les formes de la législation criminelle s'adoucirent.

Les Gallo-Romains connurent l'esclavage avec ses variétés, et l'affranchissement, son imparfait correctif, avec ses restrictions nombreuses. Le mariage, la paternité, les secondes noces, le divorce, le concubinat, les successions,

1. *F. Guizot*, Essais sur l'histoire de France, *Deuxième Essai*.

2. *Cod. Theodos.* Lib. xvi, tit. x, L. 20 (Honorius, an 415).

la vente et ses conditions, le testament et ses formalités, la donation et ses empêchements, la propriété et ses mille modifications, tous ces points de la vie civile se réglèrent suivant la loi romaine, que çà et là contrarièrent parfois, mais ordinairement sans la primer, les vieilles coutumes gauloises.

Or, si l'application des principes du droit romain en Gaule ne peut être que difficilement déterminée, à plus forte raison les formalités de la procédure civile échappent-elles aux recherches de l'historien.

La procédure criminelle est mieux connue. Elle ressembla presque entièrement à celle de la métropole, non à la procédure inhumaine et impitoyable des premiers temps, mais à celle que les constitutions impériales avaient mitigée. Ainsi Constantin proclama l'égalité des accusés devant la justice, principe méconnu jusqu'à lui¹. La question, cette épreuve cruelle et assurément impuissante à découvrir la vérité, exista d'abord dans toute sa force; et on l'appliquait aisément; mais Dioclétien en restreignit l'emploi au cas où des indices graves et des preuves attesteraient l'accusation. Gratien, un siècle après, ne voulut pas que les esclaves eux-mêmes subissent la torture, avant qu'une accusation régulière n'enchaînât l'accusateur; touché du malheur qui frappe les hommes présumés coupables, il défendit de prolonger la détention préalable, car « il importe, ou que la peine soit prompte, ou que la prison ne flétrisse pas celui qui doit recouvrer la liberté². »

Constantin et Gratien jetèrent des regards de commisération sur les prisons; ils en examinèrent le régime, trop dur aux innocents; ils demandèrent le nombre des détenus, la nature des délits, l'ordre des divisions, l'âge et la qualité des prisonniers. Longtemps les hommes et les femmes avaient habité pêle-mêle dans les geôles. Cons-

1. *Cod. Theodos.* Lib. ix, tit. 1, L. 1.

2. *Cod. Justinian.* Lib. ix, tit. 41 L. 8; tit. 2, L. 13; tit. 4.

tantin prescrivit la séparation des sexes ¹. Le gouverneur de la province était responsable des excès commis par les chefs des prisons.

Tout coupable condamné pour cause criminelle ou capitale, pouvait en appeler, excepté les homicides, adultères, magiciens, empoisonneurs et ravisseurs ². Défense, par Constantin, de prononcer le jugement d'après un seul témoignage, fût-ce celui d'un sénateur ³. Cet empereur interdit les mauvais traitements envers les prévenus, — menottes, chaînes, obscurs cachots ; il tempéra par quelque indulgence l'ancienne loi Cornelia qui confisquait tous les biens d'un criminel. Sous les Triumvirs, les fils des proscrits touchaient le dixième, les filles le vingtième de l'héritage paternel : Adrien accorda le douzième, Antonin la totalité, et Marc-Aurèle la moitié ⁴.

Outre l'inspection exercée par les évêques sur les prisons et les procédures, les juges, par ordre d'Honorius et de Théodose, visitèrent chaque dimanche les prisonniers, les interrogèrent pour vérifier si les gardiens ne leur avaient pas dénié les soins que la stricte humanité commande, et veillèrent à ce qu'on leur distribuât des aumônes ⁵. Guidé par un sentiment chrétien, Gratien suspendit l'application de la torture, pendant les quarante jours de carême ; plus éclairé encore dans sa religion, Valentinien défendit, en ce saint temps, l'exécution des peines corporelles ⁶, et, durant plusieurs années, il mit en liberté tous les accusés détenus, pour fêter par une amnistie le grand jour de Pâques ⁷.

Enfin, de même qu'à l'époque païenne les coupables avaient efficacement cherché refuge aux pieds des statues

1. *Cod. Justinian.* lib. ix, tit. 4, *De custodiâ reorum.*

2. *Cod. Theod.* lib. xi, tit. 30, L. 2 et 20.

3. *Cod. Theod.* lib. xi, tit. 39, L. 3.

4. *Cujacii Observationes*, lib vi, cap. 23.

5. *Cod. Theodos.* lib. ix, tit. 3, *De custodiâ reorum.*

6. *Cod. Justinian.* lib. ix, tit. 37, *De Quæstionibus.*

7. *Cod. Theodos.* lib. ix, tit. 38, *De Indulgentiis criminum.*

ou près des autels de la divinité, le droit d'asile, d'abord restreint par Tibère aux temples d'Esculape et de Junon, passa au christianisme. Le concile d'Orange, en 441, défendit de livrer les esclaves réfugiés dans les églises, et ordonna de les protéger. Les temples chrétiens servirent d'asiles aux débiteurs ruinés, aux curiales en défaut, à tous les opprimés, faculté tutélaire qui s'étendit aux parvis, aux vestibules, aux portiques de l'église, pour que les réfugiés ne mourussent pas de faim devant les autels ¹.

Ces indulgentes constitutions ne profitèrent pas autant, sans doute, aux Gallo-Romains qu'aux Romains; mais il en résulta quelque bien-être pour la Province, et, plus tard, notre vieille France se ressentit du règne de la « raison écrite. »

1. *Cod. Theod.* Lib. ix, tit. 45, L. 4; *Concile d'Arles*, en 452.

CHAPITRE IV

- I. Vie extérieure du Gallo-Romain : les citadins ; aspect d'une ville ; temples, basiliques ; thermes, arcs de triomphe, aqueducs, colonnes de toutes espèces ; voies principales et secondaires ; colonnes milliaires et autres mesures de distance. Amphithéâtres : combats d'arène, naumachies, courses de chars et de chevaux, théâtres. Convois funèbres ; sépultures. Vêtements des Gallo-Romains ; moyens de transport pour les hommes et les choses.
- II. La vie intérieure. Le calendrier ; les étrennes ; visite à un riche et description de son repas, de sa maison, de ses jeux ; le carnaval ; visite à un colon ou à un ouvrier ; nourriture, ameublement, costumes. Voyage à travers champs : une route ; villas, relais, hôtelleries, châteaux forts.
- III. Description générale de la Gaule romaine : Lutèce et ses environs ; la Septimanie ; la vallée de la Moselle ; le pays d'Arles ; Aquitaine et Novempopulanie ; la Limagne ; l'Armorique de l'Ouest ; territoires de Chartres et d'Autun ; le Jura ; les Vosges. Campagnes ravagées.
- IV. Invasions des Barbares en Gaule ; Alains, leur type physique et moral ; Vandales, leur fureur de détruire ; Huns, leurs formes effroyables et leurs vices ; Attila. Les Goths, divisés en Gépides, en Wisigoths et en Ostrogoths ; Ataulf, Eurik ; code des Wisigoths ; civilisation gothique. Bourguignons (Burgundes) ; race, caractère, lois, mœurs ; loi de Gondebaud ou loi Gombette ; partage des terres. Barbares divers : Quades, Sarmates, Hérules, Saxons, Allemans, Suèves, Lygiens. Fléaux des irruptions.

I

C'est en voyageant par la pensée dans une ville et dans une campagne gallo-romaine, successivement, que l'on peut observer quelques détails de la vie extérieure.

Contemplons donc, en parcourant une des cent quinze cités de la Gaule, car leur nombre s'est élevé de soixante environ à cent quinze, contemplons la foule des citadins, journaliers, marchands, industriels, avec lesquels se mêlent des paysans et des cultivateurs.

Une ville, à la fin du iv^e siècle, présente une agglomération de maisons séparées les unes des autres par des ruelles. Des murailles de granit l'entourent. Çà et là des tourelles rondes ou carrées, crénelées, solidement bâties en pierres de petit appareil, avec des cordons de briques, flanquent cette enceinte percée, de distance en distance, de portes monumentales, telles que la *Porte dorée*, à Fréjus, la *Porte de France*, à Nîmes, et près desquelles se tiennent les commis chargés de percevoir les droits d'entrée et de sortie ¹. Les murs de Langres sont même décorés, dans leur circonférence, de statues et de trophées ².

Après avoir franchi les barrières, on aperçoit simultanément des rues étroites, sales, mal pavées, et des monuments de toute espèce, — amphithéâtres, cirques, arènes, arcs de triomphe, colonnes commémoratives, thermes, aqueducs, greniers publics, basiliques, ponts, statues, maisons splendides. Ici une place immense, peut-être la seule qui soit dans la ville, sert quatre fois par mois pour les marchés, une fois par an pour les foires : elle s'enorgueillit de son Capitole, palais de justice et maison de ville tout ensemble, ancien *forum*, où se tiennent encore les assemblées publiques, judiciaires et commerciales. Là, un temple païen ou une basilique transformée en église chrétienne, dont la foule pieuse assiège les portes, offre à nos regards des dyptiques et des murs couverts de fresques.

Ces vieilles constructions ont de la majesté. A Clermont-Ferrand, le temple Wasso semble une merveille, une œuvre cyclopéenne, remarquable par son travail et sa solidité ; il est pavé de marbre, couvert en plomb, avec doubles murailles aux parois incrustées de mosaïques et de marbres multicolores, et ayant environ treize mètres d'épaisseur. Le Germain Chrocus, voulant abattre ce

1. *Cod. Theodos.* Lib. ix, tit. 22, L. 1.

2. *L. Batissier*, *Éléments d'archéologie nationale*, p. 237.

monument, sous le règne d'Aurélien, employa le fer, le feu et la sape ¹. Le sol des temples s'élève au-dessus des terrains qui les environnent; des escaliers de cinq, sept ou neuf marches, régnaient tout autour, leur servent de base et conduisent aux portiques, remplis d'hérétiques, de lépreux et de mendiants. On voit bien leur structure et leur forme, par un jour mystérieux, dû aux vitraux colorés ². Une foule de statues de bronze et de marbre les décorent; il existe sous le portique un baptistère, et une fontaine où les fidèles se lavent les mains et le visage ³. De tout cela résulte une masse grave sans pesanteur, haute sans proportions gigantesques, riche par ses soutiens les plus nécessaires, qui se changent en ornements ⁴: le temple de Livie, à Vienne, et surtout la maison carrée de Nîmes, peuvent passer pour des modèles du genre.

Les basiliques, originaires affectées aux réunions de marchands et de négociants, mais où se tiennent à présent des cours de justice, ressemblent beaucoup à un hôtel de ville et à une bourse moderne. Moins belles que les temples, sous le rapport de l'architecture, elles ont plus d'espace, et leur sont généralement préférées pour les assemblées chrétiennes.

Quelques églises, de construction récente, expressément destinées au culte, forment, les unes un parallélogramme terminé par une abside semi-circulaire, les autres une croix avec deux ailes, un chœur, un triple portail tourné à l'orient, et une sacristie. Aux jours de fête religieuse, la lumière des cierges illumine le chœur, que remplissent les fumées de l'encens. Des toiles blanches, des voiles peints décorent la nef et le parvis ⁵. On entend la voix des enfants, des vierges, des religieuses,

1. *Gregor. Turon.* Hist. eccles. Francorum, lib. 1, cap. 30, 31 et 32.

2. *Sidon. Apollinaris* lib. 11, Epist. 10.

3. *P. Meropii Paulini* Natalia, cap. 9.

4. *L. May*, Temples anciens et modernes, in 8°, Paris, 1774.

5. *Greg. Turon.* Hist. eccles. Lib. 11, cap. 21.

des veuves, des moines et des hommes voués à la continence ¹, qui communient sous les deux espèces, en suivant le rit des agapes, et apportent à l'autel des eulogies, offrandes de pain et de vin, bénites par le prêtre, puis divisées entre toute l'assistance. D'ordinaire, le communicant hume le vin du calice avec un chalumeau d'argent; usage qui s'est conservé très-longtemps chez les bénédictins, dans les abbayes de Saint-Denis et de Cluny ².

Admirons, là-bas, un somptueux édifice appelé Thermes, ayant les apparences et les formes d'un palais. Il renferme des bains froids, non plus seulement des bains chauds, malgré l'étymologie de son nom.

Une multitude de désœuvrés se rendent à ces bains, organisés avec un luxe oriental. Suivons.

Dans la plupart des salles, on remarque des peintures licencieuses. Les bains, doubles le plus souvent, notamment lorsqu'ils sont publics, possèdent le côté des hommes et le côté des femmes. Un foyer commun entretient leur chaleur. Les plus complets, formés de trois enceintes comprises l'une dans l'autre, offrent dans la première des portiques pour se promener, des salles destinées aux athlètes, et des exèdres ³, c'est-à-dire des chambres d'assemblée, de conversation, munies de bancs, où les philosophes et les savants viennent discuter. Dans la seconde enceinte, on trouve de jolies promenades, plantées de sycomores et de platanes, et des xystes, galeries pour les exercices gymnastiques des jeunes gens; dans la troisième, on voit les bains proprement dits.

L'ensemble de la décoration des thermes se compose de tableaux, bas-reliefs, statues, bustes remarquables. Ne nous étonnons donc pas qu'on ait découvert l'admirable groupe de Laocoon dans les bains de Titus, et dans les

1. S. *Victricius*, De laude sanctorum, cap. 3. *Edit. Lebeuf*.

2. A. L. *Millin*, Antiquités de Paris, T. 1^{er}, chap. 5; *Beatus Rhenanus*, notes sur Tertullien.

3. *Vitruvius*, Lib. v, cap. 9 et 11; *Cic.* De nat. deorum, lib. 1, cap. 6.

thermes de Caracalla l'Hercule Farnèse, le Torse antique, le Taureau Farnèse, la Flore et les Deux Gladiateurs.

Hommes et femmes ne se baignent plus pêle-mêle, comme sous les premiers Césars, car Adrien a ordonné la séparation des sexes. Mais tout le monde est entièrement nu ¹, sans obéir aux mesures de police que la loi *Censoria*, Marc-Aurèle et Alexandre, successivement, se sont efforcés d'introduire dans les bains, où, deux fois en hiver, cinq ou six fois en été, passé midi, et avant le repas du soir, les amateurs se transportent ², les uns par besoin, les autres pour suivre la mode, contenter leur curiosité, rencontrer des connaissances ou des amis, et souper avec des parasites au ventre affamé, comme dit Martial.

Ils prennent une robe spéciale et un petit vase plein de parfums; s'ils ne sont pas accompagnés d'esclaves qui puissent leur rendre tous les soins de toilette, ils déposent en entrant leurs vêtements dans une salle ou des *capsaires* ³ remplissent le rôle de gardiens. De là les baigneurs vont vers l'unctoire ⁴, *éléothèse*, où les *oigneurs* les couvrent de parfums. L'onction étant administrée, ils se livrent à divers exercices dans le *sphéristère*, salle de paume. Enfin ils se baignent. Des esclaves, *aquarii*, notés pour leurs mœurs licencieuses ⁵, versent de l'eau chaude sur leur tête et leurs épaules.

Passons sur l'office des *épilleurs* et des *masseurs*, sur les divertissements variés des baigneurs, sur les repas qu'ils font au sortir de l'eau, sur les séances à la bibliothèque ⁶.

L'importance des thermes se prouve par les ruines mêmes de ces vastes monuments : partout où il y a des

1. D'après Val. Maxime, Suét., Sénèque, Martial, Juv. et Plutarque.

2. *Vitruvius*, lib. v, cap. 10.

3. *Digeste*, lib. 1, tit. 15, L. 3, § 5.

4. *Vitruvius*, lib. v, cap. 11.

5. *Juv. Sat.* vi, vers 332; *Festus*, au mot *Aquarioli*.

6. *A. Seneca*, De tranquillitate animæ. cap. 9.

sources minérales chaudes, on a fondé des bains, à Vichy par exemple, à Nérès, au Mont-Dore, à Aix en Provence, etc. Ces établissements jouissent d'une grande réputation à cause de leurs propriétés médicales. Sous la période gauloise ou gallo-romaine, la fontaine thermale d'*Aquæ Segestæ*, chez les Ségusiens, dans la ville de ce nom (aujourd'hui Fonsfort-Saint-Galmier), possède des eaux qui guérissent de la gravelle. Les thermes de Vichy, aux effets sérieux, après avoir été très-fréquentés pendant les deux premiers siècles, commencent à perdre beaucoup de leur vogue, dans le troisième¹, chez les Gallo-Romains qui ont connu comme nous les eaux minérales de Beauvais, Coutances, Caunterets, Cherbourg, Die, Reims, Lisieux, Rouen, Digne, Uzès, et autres situées dans les Pyrénées, les Vosges, l'Auvergne, etc.²; les sources de Celles ou Selles (commune de Rampon, près de la Voulte)³; enfin les eaux de Sylvanès (Aveyron) : ces dernières n'ont-elles pas un sylvain pour génie protecteur, et n'en ont-elles pas reçu leur nom?

A quelque distance de nous, une troupe de soldats entourent un arc de triomphe, le plus beau que l'on ait élevé en Gaule, celui d'Orange (Vaucluse,) qui a vingt-deux mètres sept cent trente millimètres de hauteur, sur vingt-et-un mètres quatre cent cinquante millimètres de longueur. Il présente un parallélogramme percé de trois arcades, au-dessus desquelles règne un entablement supporté par quatre colonnes corinthiennes cannelées. Un élégant fronton couronne les deux du milieu ; l'arc est terminé par un attique de belles proportions, orné de bas-reliefs représentant, au nord et au midi, un combat de fantassins et de cavaliers. De tous côtés apparaissent les bas-reliefs, — trophées, épées, casques, cuirasses, bou-

1. Mém. de la Société des Antiq. de France, T. XV, p. 471.

2. *Études archéologiques sur les eaux thermales et minérales de la Gaule à l'époque romaine*, par l'abbé Greppo, 1 vol. in-8°, 1846, *passim*.

3. *Pâtissier*, Manuel des eaux minérales, p. 341.

cliers, rames, proues de navire. Quelle richesse d'architecture et de sculpture ! Quelle délicatesse d'ornements !

Plusieurs villes gallo-romaines, Carpentras, Cavailon, Reims, possèdent des arcs de triomphe remarquables, qui mériteraient une description au même titre que l'arc d'Orange. On place ordinairement un quadrigé sur la plate-forme de l'attique, et des statues surmontent les piédestaux en saillie à droite et à gauche.

Mais quels sont ces rangs d'arcades, avec des canaux en pierre et en maçonnerie, qui s'étendent par là, à l'horizon, d'une colline à l'autre ? Merveilleuses constructions, vrais miracles au-dessus de toute estimation !¹.
Approchons.

Beaucoup plus utiles que les palais, ces monuments sont des aqueducs, qui conduisent les eaux à travers un pays inégal. Ne signalons pas le mérite caché des aqueducs souterrains qui percent les montagnes, que l'on a creusés dans les entrailles de la terre, bâtis avec des pierres de taille et des moellons, et que couvrent des voûtes immenses, ou simplement de grandes dalles. Les aqueducs « apparents, » au contraire, contribuent à l'embellissement d'une ville et de ses environs. Ainsi, près de Nîmes, le pont du Gard, qui a quarante-et-un mille mètres de longueur, conduit dans la ville les eaux des fontaines d'Eure et d'Airan, et franchit une vallée au fond de laquelle coule la rivière du Gardon. Deux rangs de grands arcs et un de petits, tous à plein cintre, le composent. Fondé sur le roc, construit avec d'énormes pierres placées à sec, il supporte, au-dessus du troisième rang d'arcades, un canal pour le passage des eaux, et, dans la retraite formée au premier étage, il offre une voie pour les piétons. L'eau qui sort de l'aqueduc est reçue dans des réservoirs avant de se distribuer dans la ville.

Lyon, Fréjus, Vienne, Nérès, Saintes, Luynes, Jouy-

1. *Plinius*, Hist. nat. Lib. xxxi, cap. 4.

aux-Arches (Moselle,) ont des aqueducs renommés, d'une importance telle que de nombreux édits établissent des règles pour leur construction et leur conservation, pour l'administration et le classement des eaux qu'ils conduisent¹.

Parfois nos regards s'arrêtent sur des colonnes monumentales, d'une hauteur moyenne, et que l'on ne peut comparer aux aqueducs, sous le rapport du travail et de l'utilité. Mais elles nous plaisent par leurs élégantes proportions, par la perfection des détails. On monte au sommet de quelques-unes par un escalier en spirale ou en limaçon, placé au centre. Les colonnes « honorifiques » perpétuent la mémoire d'un grand citoyen, et, surmontées de la statue d'un homme célèbre, elles rappellent sa glorieuse existence. D'autres consacrent le souvenir d'un grave événement : elles portent des statues ou des animaux, des dates historiques ou des articles de lois, des trophées ou des inscriptions de dénombrement de troupes.

Les grandes voies principales de la Province, d'où se détachent une foule de rameaux secondaires et convergeant, selon toute apparence, à la colonne milliaire dorée qu'Auguste dressa au haut du forum romain, sont surtout destinées au service public et au transport des armées. De là leur nom de chaussées ou « levées publiques militaires » (*aggera, strata* en latin; *estrades, estrées*, en vieux français.)

Il s'y trouve des relais de poste toujours prêts, selon les ordres impériaux. Les établissements ou bureaux de poste ont d'abord été desservis par de jeunes soldats fort ingambes, portant les lettres d'un bureau à l'autre; mais le besoin de célérité a exigé qu'on se servît de voitures, relayant à chaque station, pour l'usage des princes et des gouverneurs de province, ou des personnes munies d'une

1. *Cod. Justinian.* lib. XI, tit 42, *De Aquæductu.*

permission spéciale ¹. Les antiques forêts, impénétrables dans certaines parties, ont été entamées par la hache, et sillonnées par ces chaussées dont nous admirons encore quelques imposants vestiges, soit en Flandre, soit en Bourgogne, en divers lieux du nord et du centre de la France ².

Des colonnes milliaires (*milliaria*,) placées à distances fixes, de mille en mille pas, mesurent ces longs chemins appelés avec raison « les rênes de l'Empire, » et dont Rome se préoccupe sans cesse ; elles marquent la distance de l'endroit où elles s'élèvent, par rapport à la ville voisine. Cylindriques, hautes d'environ un mètre soixante-dix centimètres, sur soixante centimètres de largeur, elles ont une corniche arrondie et portent une inscription où brille le nom de César, du consul ou de l'empereur qui a fait construire ou réparer la voie.

Observons que trois unités de mesure itinéraire existent en Gaule. Dans le pays marseillais, sur les rivages de la Méditerranée, la borne milliaire marque les stades grecs (huit stades grecs valent un mille romain) ; dans le reste de la Province, on adopte l'usage du mille romain, qui se compose de mille pas ; dans la Gaule proprement dite, à partir de la Lyonnaise, on n'admet que la lieue gauloise, comprenant quinze cents pas romains ³.

Bientôt le son des instruments de cuivre se fait entendre. Il y a combat d'animaux et de gladiateurs.

Courons aux arènes de Nîmes, construites sous l'empereur Adrien. L'amphithéâtre a la forme d'un ovale parfait, dont le grand axe mesure cent trente-trois mètres trente-huit centimètres, et le petit, cent un mètres quarante centimètres de longueur. La façade extérieure présente un rez-de-chaussée, un premier étage, et un attique qui sert de couronnement. Deux entrées, à l'extrémité du

1. *Sueton*. In Tib. Aug.

2. *H. Martin*, Hist. de France, t. 1^{er}, p. 200, d'après Hérodote.

3. *D'Anville*, Traité des mesures itinéraires anc. et mod. in-8^o, Paris, 1769.

grand axe, conduisent dans l'arène; deux autres entrées, à l'extrémité du petit, donnent accès dans le « visorium, » ou ensemble de gradins. Le rez-de-chaussée et le premier étage ont chacun soixante arcades; trente-cinq gradins s'élèvent les uns au-dessus des autres. Le public entre ou sort par des escaliers et des vomitoires (*vomitoria*) qui y mènent ¹; l'amphithéâtre de Nîmes peut contenir jusqu'à vingt-quatre mille deux cents spectateurs, ce qui donne une idée de sa grandeur.

Au point de vue de l'art, sa beauté ressort des pilastres décorant le rez-de-chaussée, et des colonnes engagées placées au premier étage. Sa valeur, sous le rapport de la solidité, tient à d'énormes pierres de taille, assemblées sans mortier ni ciment, mais reliées entre elles par des crampons de fer. Un programme de spectacle (*munerarius libellus*), affiche ou bulletin annonçant les noms des gladiateurs ², nous initie à la représentation.

D'après l'usage, chacun de nous se place sur les gradins. Les personnages de marque ont leur stalle réservée dans la galerie supérieure (*podium*) qui enveloppe immédiatement l'arène ainsi nommée parce qu'on y répand du sable pour empêcher les pieds de glisser ³.

La représentation commence. Nous assistons à un combat d'animaux entre eux (*venatio*), ou à un combat d'hommes (*bestiarii*) contre des animaux, ou enfin à un combat de gladiateurs à pied et à cheval (*munus*) : en Espagne, on dit encore *funcion de toros*, combat de taureaux, dans le même sens que le mot latin *munus*. Quelque riche citoyen fait célébrer ces jeux sanglants : l'empereur Gratien, un jour, ordonna de lancer cent lions dans l'amphithéâtre, et les tua tous avec des armes de jet. Tantôt des lions et des panthères, en liberté, s'entre-déchirent; tantôt de monstrueux éléphants épouvantent

1. *Macrobii Saturnal. Lib. vi. cap. 4.*

2. *Trebellius Pollio. Claude, cap. 3.*

3. *Suetone, Neron, cap. 11; Juvenal, Satir. iv, vers 100.*

les spectateurs par leurs luttes gigantesques; tantôt des bêtes féroces de toute espèce remplissent les airs de leurs cris et de leurs rugissements. Ou bien on voit s'avancer des gladiateurs, — prisonniers de guerre, esclaves condamnés, hommes libres désespérés par la misère.

Ces gladiateurs se partagent en classes différentes, avec des noms caractéristiques, indiquant les armes et les costumes dont ils se servent, ou leur façon particulière de combattre¹. Au moment de se livrer bataille, ils passent devant la loge de l'empereur. « *Morituri te salutant!* » Sois salué par ceux qui vont mourir! s'écrient-ils, en lui présentant leurs armes. Puis ils s'attaquent avec le bâton, avec des armes émoussées ou de bois, avec des armes meurtrières. Aussitôt qu'un gladiateur a reçu une blessure, sa vie dépend d'un signe du peuple; quand il est tué, des esclaves entraînent son corps avec un crochet de fer, par la porte de la mort, jusque dans un charnier (*spoliarium*)²; mais préalablement, un fonctionnaire habillé en Mercure l'a touché avec un fer chaud, pour bien s'assurer qu'il a expiré.

Là ne se bornent pas les jeux. Tout à coup l'arène se convertit en un lac artificiel, et l'amphithéâtre devient une naumachie³; on représente des scènes nautiques, des batailles navales : ce ne sont que combats entre des galères montées par des gladiateurs. Il existe à Metz et à Saintes des restes de naumachies.

Nouveau changement : l'amphithéâtre devient un cirque. Voici commencer les courses de chars et de chevaux, — divertissements qui ont lieu dans des hippodromes, monuments tout spéciaux, vastes emplacements, ayant la forme de carrés longs, et présentant, à une de leurs extrémités, une borne qu'il faut atteindre.

Quarante-deux amphithéâtres connus couvrent le sol

1. *A. Rich*, Diction. des antiquités rom. et grecq. au mot *Gladiatores*.

2. D'après Sénèque, Lampride et les Inscript. de Gruter.

3. *Suétone*, Jules César, Claude et Néron.

de la Gaule, à Fréjus, Arles, Saintes, Nîmes, Nérès, Orange, Narbonne, Reims, etc. A Bordeaux, le Palais Gallien, — à Bourges, la Fosse des arènes, — à Cahors, les Cadurques, — à Chenevières, la Fosse aux Lions, — à Grand (Vosges), le château Julien, excitent l'admiration des voyageurs. Le nombre des cirques proprement dits est moins considérable : Bavay (Nord), Levroux (Indre), Lyon, Orange, Paris, Vienne et Arles en possèdent. Dans la dernière de ces cités, comme à Lillebonne (Seine-Inférieure), Orange, Arles, Vienne, Nérès, Fréjus, Saintes, Vaison (Vaucluse), Mandeure (Doubs), Drevant (Cher) et Locmariaker (Morbihan), nous rencontrons aussi de beaux théâtres, où les plaisirs que l'on prend, plus calmes que ceux du cirque, n'offrent pas moins de charmes.

Deux parties fort distinctes composent un théâtre. L'une, tracée sur un plan demi circulaire, contient les bancs des spectateurs étagés au-dessus les uns des autres : l'économie, les commodités pour l'exécution ont généralement fait établir cette portion de cercle dans le flanc d'une colline dont la pente favorise la pose des gradins. L'autre, rectangulaire, comprend la façade, l'avant-scène, les salles des acteurs, etc., en un mot ce qui ne renferme pas la masse des spectateurs. Le plus ordinairement, il n'y a pas de toit; l'intérieur de l'édifice est à ciel ouvert : ou bien on étend au-dessus du public et des personnages de la scène une grande voile (*velarium*) teinte en pourpre et ornée de dessins, d'une part attachée à des mâts, d'autre part, fixée aux murailles ¹. L'extrémité de la seconde partie est quelquefois décorée extérieurement d'un portique plus ou moins étendu, contenant des promenades découvertes, et des galeries où se réunissent les désœuvrés élégants ².

Certaines places privilégiées (l'orchestre, *orchestra*) se rapprochent fort de ce qu'on nomme aujourd'hui parterre.

1. *Juvenal*, Satir. iv, vers 123.

2. *A. Rich*, Diction. des antiq. rom. et grecq. au mot *Theatrum*.

Ici, un sénateur s'assied; là, un chevalier; plus loin, tel ou tel jeune homme appartenant à une famille illustre. Derrière se place la classe moyenne; dans les hauteurs se réfugie la classe infime.

On paie entrée, à moins que l'empereur ne fasse donner au peuple une représentation gratuite. Chaque place, numérotée, est indiquée par une ligne gravée sur la pierre du gradin. Un « désignateur » nous conduit à celle que l'on nous a réservée¹ : son office ressemble à celui des ouvreuses de loges actuelles.

Les comédiens fonctionnent en plein jour; ils interprètent une comédie de Plaute ou de Térence, peut-être aussi l'œuvre d'un poète gallo-romain, le *Delirus* par exemple, écrit par ce rhéteur Paul qui assistait aux réunions littéraires d'Ausone (V. plus haut, p. 333.)

De nombreuses machines, dont les dénominations empruntées à la langue grecque indiquent assez l'origine, — tours à foudroyer, grues pour enlever dans l'air les héros et les chars, machines à apparition, trappes multipliées, ainsi que des décorations habilement faites, les unes tournant sur un pivot, les autres formant tableaux, et se combinant parfois de manière à opérer des changements à vue, rendent les représentations très-attractives. La voix des acteurs retentit dans tout le théâtre, grâce aux masques dont ils se couvrent, comiques, tragiques et satiriques, suivant les genres de pièces et les personnages (*personæ*); si bien que les spectateurs devinent immédiatement la qualité et la condition de l'acteur qui paraît sur la scène. Les premiers masques étaient d'écorce d'arbre; mais, sous l'Empire, on fabrique des masques en cuir, en bois et en cuivre. De plus, toujours pour renforcer la voix des acteurs, des vases de bronze ou de terre (*echea*)², placés dans des niches, procurent de la sonorité au théâtre.

1. *Plauti Pœnulus*, Prol. 49.

2. *Vitruvius*, Lib. v, cap. 5.

Spectateurs que nous sommes, pendant les III^e et IV^e siècles, nous ne voyons plus des tragédies lugubres ou des comédies licencieuses jouées en Gaule par les acteurs que Tibère a chassés de l'Italie, mais en général des pantomimes, tirées d'histoires d'amour, de fables mythologiques et de la légende de Bacchus. On néglige les anciens auteurs; les pièces grecques et romaines n'intéressent plus guère que la classe tout à fait lettrée. Quelques bouffonneries grossières, obscènes, scandaleuses même, sont à la fois mimées et parlées devant nous, à l'occasion des jeux floraux, qui ont commencé avant la fin d'avril, et se célèbrent avec des représentations aussi désordonnées en Gaule qu'en Italie. Salvien les rejette avec horreur, car on ne peut y assister sans rougir. Quel que soit d'ailleurs le spectacle qu'on nous offre, les acteurs, suivant l'usage, retirent leurs masques et s'inclinent en entendant les sifflets du public, sans jamais essayer leur front, cracher ni s'asseoir. A la fin, ils disent aux spectateurs : Maintenant, citoyens, applaudissez « (nunc plaudite, cives;) » et, quand les applaudissements ont éclaté, tous se confondent en salutations.

Notre France possède encore des vestiges qui permettent de reconstituer par la pensée les lieux de luxe et de plaisirs; mais leur découverte ne prouve pas que là où un grand bâtiment était destiné soit à des représentations dramatiques, soit à des jeux publics, ils existât une population considérable. Les théâtres et les cirques eurent probablement une utilité permanente, servirent de salles de mairie, de bourses, peut-être de halles et de marchés. Çà et là nous retrouvons les ruines de ces monuments, sans pouvoir connaître même les noms des villes qui les renfermaient, parce que, sur les théâtres et dans les cirques de ces localités, nulles au point de vue historique, les représentations scéniques étaient fort rares ¹. Cela explique le grand nombre de ces lieux où nos ancêtres

1. P. Mérimée, *Revue archéologique*, VI^e année, p. 551 et 552.

se réunissaient, aussi bien pour leurs affaires communes que pour leurs plaisirs.

Plus d'une fête et plus d'un divertissement ont laissé des traces profondes. Le 1^{er} mai, en Provence, les habitants choisissent de jolies petites filles, qu'ils habillent de blanc, qu'ils parent d'une couronne et de guirlandes de roses. C'est la fête de la « Mayo, » qui n'est autre que la « Majuma » romaine, négligée pendant un certain temps, mais rétablie par Honorius et Arcadius. Elle se célébrait en l'honneur de Vénus, chère aux peuples de la Narbonnaise, déesse à laquelle on avait élevé deux temples aux environs d'Antibes ¹. Selon d'autres historiens, la Mayo représentait la déesse Flore. Les Gallo-Romains plaçaient la jeune fille sur un théâtre orné de guirlandes, quand nos Provençaux actuels lui dressent dans la rue une estrade jonchée de fleurs, ou la promènent par la ville. Chaque localité a de nombreuses mayos, dont les compagnes réclament une offrande de tous les passants.

La « Charité, Caritach, » à Béziers, est, pense-t-on, un débris de la fête de Bacchus qui avait lieu dans la même ville, sous la domination romaine ; et, à Limoux (Aude), les « Meuniers, » cavalcade, imitation de la Caritach, ont probablement la même origine.

Quant à la fête des « Olivettes » chez les Provençaux, ainsi nommée parce qu'elle coïncide avec la récolte des olives, tout porte à croire qu'elle date de César, et qu'elle est une allégorie de ses différends avec Pompée. Seize jeunes gens, vêtus à la romaine, guidés par un *roi*, un *prince*, un *consul*, un *général*, un *colonel* ou un *capitaine*, défilent au milieu d'une musique guerrière, accompagnée de chants, et de danses qui se terminent par une imitation de la cavalerie, en chevauchant les épées et par une passe en cercle. On a encore exécuté cette danse à Aubagne (Bouches-du-Rhône), devant le comte de Provence

¹ H. Bouche, Chorographie et Hist. de la Provence, liv. II, ch. 1.

(devenu Louis XVIII), en 1777, et, en 1814, devant le comte d'Artois (Charles X), son frère.

Dans les Basses-Pyrénées, le « saut basque » nous reporté d'aujourd'hui à la danse des Saliens, à Rome : les hommes se mettent en rond et dansent sur place ; de temps à autre ils font volte-face, en poussant le cri qu'on nomme en basque *kikissai* ¹.

La fête de saint-Caprais, à Toulouse, suit de près les vendanges : son origine paraît remonter aux « *vinalia* » ou aux « *brumalia*, » fêtes instituées par Romulus, pour honorer Bacchus. De nos jours, la foule des Toulousains s'élançe alors vers une prairie voisine de la ville, et y goûte le vin nouveau. Anciennement, dans cette réunion figurait un Silène escorté par des buveurs armés de bouteilles ; près de lui on portait la barbe et les cornes d'un bouc, et l'on jetait du vin dessus ².

Ainsi se sont traditionnellement continuées des réjouissances profanes, à côté d'usages chrétiens. Nous les tenons de nos ancêtres, et ces souvenirs-là suffisent à renouer la chaîne des temps.

Quelques jeux, principalement les « jeux franciques, » fondés par Constantin, peu après son élévation à l'empire, et célébrés le 13 des calendes d'août en commémoration de sa victoire sur les Franks, ont disparu, frappés de réprobation par les populations chrétiennes.

Dans un tout autre ordre d'idées, la France garde à sa surface des restes non moins précieux, qui nous font revoir les noms, et parfois les ossements d'illustres Gallo-Romains.

Tout ce qui concerne les sépultures se rapporte à la vie extérieure. Plaçons-nous donc sur le passage d'un convoi funèbre, pour assister aux cérémonies qui l'accompagnent ; car les sépultures ont une véritable importance dans la Province, à dater de l'époque où les

1. *Alf. de Nore*, Coutumes, mythes, etc., p. 17 et *passim*.

2. *A. de Nore*, Coutumes, mythes, etc.

coutumes romaines y ont pénétré. Autant les convois funèbres sont solennels, autant les tombeaux se distinguent par la majesté de l'architecture.

Un citoyen vient d'expirer : son plus proche parent a recueilli son dernier soupir avec sa bouche, et il lui a fermé les yeux. Ce corps inanimé, placé contre terre, a d'abord été lavé et parfumé par des esclaves ; puis, revêtu d'une robe de choix, il a été posé sur un lit, dans le vestibule de la maison mortuaire, les pieds hors de la couche. On a mis dans sa bouche une obole, pour payer le passage de l'Achéron, suivant les idées grecques et romaines. Le défunt, conformément aux exigences de son rang et de sa fortune, est porté au bûcher sur un brancard, par ses parents, ses affranchis, ses esclaves, ou par des fossoyeurs.

Regardons. Le convoi funèbre défile.

Des musiciens, joueurs de flûte, suivis de pleureuses, ouvrent la marche ¹. A Mareuil (Somme), dans le siècle dernier, le jour des funérailles on retrouvait les pleureuses « præficæ, reputatrices et lamentatrices » de l'antiquité, avec quelques restes épars des superstitions druidiques ; on en retrouve même dans plusieurs parties de la Montagne-Noire, avec cette différence que les pleureuses actuelles suivent le cercueil au lieu de le précéder.

Mais remontons les âges.

Après les musiciens, qui forment la tête du cortège, viennent des histrions, des bouffons, et l'archimime, chargé de représenter le personnage du défunt, d'imiter ses gestes et de rendre sa physionomie ² ; puis, c'est le tour des licteurs et des affranchis. La réunion des parents et des amis accompagne le mort, que l'on conduit au cimetière hors de la ville, près des portes, sur le bord d'un grand chemin.

1. *Plinii Hist. natur. Lib. x, cap. 60.*

2. *Sueton. Vespasianus, cap. 19.*

Arrivés près du bûcher, car on brûle les corps, et l'on n'a renoncé presque généralement à la combustion que vers le v^e siècle, les parents embrassent le cadavre, imbibé d'huiles aromatiques. La hauteur du bûcher répond à l'importance du personnage ¹. Quand les flammes commencent à s'élever, chacun détourne le visage ; on éteint le feu avec du vin, et l'on recueille les cendres dans des urnes de terre cuite, de pierre ou de verre. Accablés par la douleur, les parents brûlent ce qui a appartenu au mort, jettent des parfums sur le feu, immolent quelquefois des animaux, pour rendre les Dieux propices ; puis, ils assistent à un repas des funérailles, comme cela se pratique, de nos jours, en Normandie, et dans le Lot-et-Garonne, où ceux qui reviennent au logis du défunt pour ce repas, se lavent les mains avant d'entrer dans la maison. Les parents renouvellent un service pour le mort au bout de la neuvaine.

Chez les Gallo-Romains, aussi, des fêtes commémoratives nommées *Novendalia*, *Vicennalia* et *Tricennalia*, honoraient la mémoire de ceux qui avaient cessé de vivre. Le 9 des calendes de mars, ils célébraient les *Feralia*, à l'intention des mânes. Les survivants, alors, visitaient les sépulcres de leurs parents et amis, les couvraient de fleurs, y récitaient des prières, et y offraient un festin (*silicernium*,) où l'on ne servait guère que du miel, des gâteaux, du lait et du vin. De là date le *Feretra* de Toulouse, qui se passe en cette ville, pendant les cinq derniers dimanches de carême, dans les cinq faubourgs où étaient les plus anciens lieux de sépulture. Le jour de chaque *Feretra*, le Saint-Sacrement demeure exposé dans l'église du quartier en fête ; le prêtre prononce un sermon, donne la bénédiction ; et ce quartier devient une es-pèce de foire où tous les habitants de la ville accourent. *Feretrum*, en latin, signifie bière, cercueil. Comment douter de l'origine du *Feretra* toulousain, puisque les chré-

1. *Lucani Pharsalia*, lib. viii, vers 768.

tiens ont conservé la plupart des usages adoptés par l'ancien culte, — embaumements, encens, torches, psalmodies, offrandes, sacrifices et repas ¹ ?

En accomplissant les cérémonies funèbres, si les assistants se roulent à terre et font parade de leurs larmes, comme le prétend Lucien, c'est un mystère qu'il importe peu de pénétrer. Ostensiblement, leur sincérité éclate.

Plusieurs espèces de tombeaux, les uns très-simples, les autres élevés à grands frais, témoignent de leurs regrets profonds ; des inscriptions expriment avec poésie, parfois avec une éloquence touchante, les sentiments des parents et amis. On sait aussi la scrupuleuse religion des Romains pour que les morts, en quelques circonstances qu'ils succombent, soient au moins couverts d'un peu de terre, coutume qu'ils cherchent et parviennent à communiquer aux Gaulois.

D'abord, tout citoyen de Rome pouvait être enterré chez lui ; mais la loi des Douze Tables y a mis obstacle dans l'enceinte des villes ; et, par raison d'hygiène, apparemment, on ne tolère plus la sépulture privée que dans les campagnes, au milieu d'un jardin. Avant le christianisme, d'ailleurs, point de cimetières proprement dits : aux riches seuls les monuments funéraires ; les pauvres et les esclaves sont jetés pêle-mêle dans des fosses communes, espèces de voiries (*puticuli* ².) Là où des tombeaux s'élèvent, on voit des arbres toujours verts, des blocs cubiques, des pyramides et des colonnes. Des inscriptions montrent les emplacements funéraires ³. Dans la suite, lorsque les chrétiens ont établi plus d'égalité entre les morts, ces inscriptions indiquent les sépultures de familles diverses, placées dans des lieux déterminés et généraux.

Désormais, il se forme des cimetières, les uns païens, les autres chrétiens, d'autres mixtes peut-être. Plusieurs

1. *D. Martin*, De antiquis Ecclesiæ ritibus, lib. III, cap. 14.

2. *Horat.* Satir. Lib. I. sat. 8.

3. *Raph. Fabretti*, Inscript. antiq. p. 17.

légendes tombales sont ainsi rédigées : *Ici repose en paix*, formule que nous avons conservée, ou : *Que la terre te soit légère*¹. Celles des païens débutent généralement par une dédicace aux mânes du défunt : D. M. S. (*Diis manibus sacrum*), ou seulement : D. M. (*Diis manibus*). Sur la face antérieure des sarcophages chrétiens, on sculpte parfois des scènes bibliques : — Passage de la Mer Rouge, David combattant Goliath, le Bon Pasteur, Jésus ressuscitant Lazare, le Christ au milieu des Apôtres². Une foule d'emblèmes, colombe, dauphin, cheval au galop, ancre, navire toutes voiles au vent, les lettres grecques ω ³; la croix, l'alpha et l'oméga, l'*ascia* empruntée au paganisme (V. plus haut p. 139), figurent sur les monuments des premiers chrétiens.

Les tombeaux affectent la forme de cippes, de tables de marbre, de piédouches surmontés d'un bassin, etc. Ici nous apercevons les restes d'un mausolée collectif, qui reçoit les restes d'un très-grand nombre d'individus appartenant ou non à la même famille; là, des sépultures pour les membres d'une maison, avec les affranchis des deux sexes³, consistent en une rangée de niches (*columbaria*), disposées de manière à contenir chacune deux urnes, comme des pigeons dans leurs nids. Aussitôt qu'a disparu l'usage de brûler les morts, on les dépose dans des cercueils de différentes matières, la tête tournée vers l'Orient⁴; cercueils le plus souvent confectionnés en bois avec garnitures de fer. Des coffrets de bois doublent parfois des cercueils de plomb; ou bien on se sert de sarcophages de même métal et en pierre. Il a été trouvé à Availles (Vienne) un cercueil gallo-romain fabriqué de planches tenues par de longs clous de fer, et recouvert ensuite avec des tuiles à rebord; et, près de la

1. Inscriptions de Gruter, *passim*.

2. Scip. Maffei, Galliæ antiquitates, lettre xxxviii, Vérone, 1734; L. Batisier, Hist. de l'art monumental, p. 342.

3. Cicéro, De officiis, lib. I, cap. 17; Ausonii Epitaph. heroum, xxxvii.

4. Scip. Maffei, Galliæ antiquitates.

villa de Saint-Médard-des-Prés (Vendée), dans le pays des anciens Pictons, des savants ont étudié un tombeau en planches de noyer. C'était celui d'une femme artiste gallo-romaine, qui s'était fait descendre dans une fosse de deux mètres de profondeur, avec quatre vingt-sept vases et tout son mobilier de peinture. Sa figure regardait l'Orient ¹. Enfin, des tombes récemment découvertes près de Bergerac (Dordogne) ont laissé voir sous la tête des morts trois sortes de graines : l'héliotrope d'Europe, le trèfle et le bluet ².

Mais rentrons dans l'enceinte d'une ville, pour continuer à étudier la physionomie des populations.

Deux sortes de gens parcourent les rues : promeneurs et affairés. Tous ayant adopté le costume romain, s'ils sont riches, et, s'ils sont pauvres, gardé le costume gaulois, révèlent par l'extérieur leur position sociale. L'un porte le « colobium, » tunique à manches larges, courtes et flottantes ³, que recouvrent tantôt une « lacerna, » un surtout, manteau ample, non complètement fermé, mais ouvert en avant et attaché par une agrafe sous la gorge, tantôt une « penula, » manteau de feutre entièrement fermé. Un bonnet de feutre ou de peau de mouton (*pileum, pileus*), coiffure ordinaire, consiste en un bonnet rond sans bords, collant ou demi-collant à la tête. Le pied est renfermé dans un « calceus » de cuir noir, attaché par des courroies ; dans une « aluta, » bottine en peau de chèvre montant jusqu'aux mollets, préparée avec de l'alun, qui la rend douce et souple, et lui donne son nom ; dans une « solea, » variété de sandales, de la forme la plus simple possible, composée d'une semelle placée sous la plante du pied et attachée au moyen de cordons qui passent sous le cou-de-pied, comme la sandale du

1. B. Fillon, Description du tombeau et de la villa d'une femme artiste gallo-romaine, découverts à Saint-Médard-des-Prés (Vendée), p. 28.

2. Notice, par M. Jouannet, dans l'Annuaire de la Dordogne, 1835.

3. Servius, ad Virgilii Aeneid. Lib IX, vers 616.

capucin actuel ¹ ; dans un « sandalium, » sandale pourvue d'une empeigne qui couvre les doigts et la partie antérieure du pied, mais laissant à découvert le cou-de-pied et le talon ; dans un « soceus, » enfin, simple chaussure de cuir ou de bois sans attaches, mais couvrant entièrement le pied. Le murrobatharien a parfumé les souliers de la femme riche, et le patagiaire lui a vendu la bande d'étoffe parsemée de feuilles, de petites pièces d'or ou de pourpre, qui, cousue au haut de sa tunique vers les épaules, descend des deux côtés jusque sur son sein ². En Gaule comme à Rome, on cite le proverbe dont parle Cicéron : « Calceos mutare, » changer de souliers ou changer d'état, parce qu'on devine la position sociale d'un homme, dès qu'on a vu sa chaussure.

Un autre passant porte le « sagum » généralement adopté par les Romains, le manteau blanc, carré, agrafé sur la poitrine, serré à la hauteur de la taille par une ceinture. Un troisième a préféré le « sagum » gaulois, casaque à larges manches, ouverte par devant, et faite d'étoffe ou de peau. Un quatrième s'affuble de l'antique bardocucul, objet des épigrammes de Martial et des traits satiriques de Juvénal.

La plupart des gens, à cheveux courts, à barbe longue et épaisse, se font remarquer par la propreté de leurs vêtements, et par la recherche de leur toilette, où souvent l'or étincelle. A peine entrevoyons-nous maintenant quelques hommes des anciens jours, tatoués à la manière de leurs devanciers, soit pour protester contre les temps nouveaux, soit par habitude invincible.

Chez la femme, particulièrement, la différence des vêtements dénote celle des fortunes. Si l'une se contente de la chemise, de la tunique large et plissée, dentelée par le bas, du tablier court et des sandales ³, l'autre se

1. *Festus*, au mot *Solea* ; *Isidore de Séville*, *Origin.* Liv. XIX, cap. 34, 11 ; *Aulu-gell.* *Noctes atticæ*, lib. XIII, cap. 21.

2. *Plauti Aulularia*, acte III, scène 3, vers 66.

3. D'après un bas-relief découvert à Langres, en 1672.

charge de tuniques, dont la supérieure, sans manches, est ornée ou non de broderies et contenue par une ceinture à la hauteur de la taille, puis par deux agrafes sur les épaules. Cette élégante se revêt en outre d'un manteau qui lui couvre à demi la tête, du pallium broché d'or. Une autre, en litière, marche avec un cortège de tisserands, de cuisiniers, de domestiques, de clients, d'oisifs et d'eunuques : un bonnet phrygien laisse admirer sa luxuriante chevelure, attachée avec la « vitta, » ruban ou bande que les patriciennes seules ont le droit de ceindre, entrelacée de bandelettes ou retenue par un réseau, et disposée avec beaucoup d'art. Souvent ses cheveux sont teints en rouge ou trempés dans la couleur jaune ; parfois ses nattes brunes sont cachées sous la blonde chevelure enlevée à des esclaves germains, et parsemée de poudre d'or¹. Sa figure resplendit, grâce aux raffinements de la coquetterie, et la blancheur de sa peau demeure, malgré les ans, entière, incomparable.

A l'endroit le plus compacte de la foule, près des thermes, des temples, des amphithéâtres, un grand nombre de curieux descendent de cheval ; ou bien ils sortent d'une litière supérieurement conditionnée et portée par des esclaves, dans laquelle ils étaient étendus sur des coussins de plume ou de peau, afin de pouvoir commodément, après avoir tiré les rideaux, lire, écrire, sommeiller même. Les femmes quittent leurs basternes dorées, espèces de palanquins dont les brancards sont soutenus par deux chevaux, deux mulets ou deux bœufs, voitures fermées, et à l'intérieur garnies de peaux ou de paille. Elles s'y tenaient mollement couchées sur un « pulvinar, » grand coussin de soie embaumé de roses². Une carrique, véhicule des fonctionnaires militaires et civils, stationne le long des murs de tel monument que les citadins remplissent et

1. Ovide, cité par Mary Lafon, *Hist. du Midi de la France*.

2. Cicero, *Tuscul.* Lib. iv, cap. 2; *Petron.* Satyr. cap. 135; *Seneca*, *De Ira*, lib. iii, cap. 37.

entourent : riche équipage à deux roues, à deux chevaux, orné de ciselures et d'incrustations de toutes sortes, desservi par des coureurs et un cocher. Du mot *carruque*, conservant le sens général de voiture, vient le mot italien *carrozza*, le français *carrosse*, et l'anglais *carriage*. Un équipage roule derrière, traînant un dignitaire de l'État. C'est le « *carpentum*, » voiture oblongue à quatre roues, suspendue, dont l'extérieur et l'intérieur étonnent par leur luxe, dont un toit plat surmonte la caisse, sinon une capote pourvue de rideaux qui se tirent ¹. A côté, un « *pétorrit* » (en langue celtique *petorrit*, aller vite, ou, en breton, *petor*, quatre, *rot*, roues) ², et un « *essède* » (en celtique *essedum*), le premier découvert et léger, à quatre roues, le second à deux roues et à deux chevaux, servent pour le transport des curieux. L'essède, généralement destiné aux reines et aux princes captifs, est parfois un char de combat chez les Gaulois et les Bretons ³ : son conducteur s'appelle *essedarius* ⁴. Le « *pilentum*, » chariot à quatre roues, couvert d'une arcade d'étoffe, peut passer pour voiture de fête ; et un peu plus loin, enfin, le « *cisius*, » véhicule léger à deux roues, construit de bois et d'osier, attelé de mules, se repose après avoir fait cinq mille six cents pas par heure ⁵, traîné, à l'occasion, par deux chevaux de volée ⁶, comme cela se pratique encore pour le calessin de Naples.

Ces divers équipages vont bien lentement, mais ils n'en épargnent pas moins de la fatigue au Gallo-Romain qui, dans les campagnes surtout, utilise, pour le travail et le plaisir, la *rheda* ou *reda*, voiture découverte d'origine gauloise (primitivement *reta*), char à quatre roues

1. *Propert.* Lib. iv, El. 8, vers 23; *Apul. Met.* Lib. x, p. 224.

2. *Aulu-Gell.* Lib. xv, cap. 30; *Quintil.* lib. i, cap. 5; *Festus*, au mot *Petorritum*.

3. *Roget de Belloguet*, Gloss. gaulois, au mot *Essedum*.

4. *Cæsar's Comment.* de Bell gall., lib. iv, cap. 24.

5. *Cicero*, pro Roscio, cap. 7; *Phil.* Lib. II, cap. 31.

6. *Auson.* Epist. VIII.

dirigé par un « rhedarius, » spacieux, pouvant contenir nombreuse compagnie avec armes et bagages, et ressemblant d'après toute probabilité au char-à-bancs français : *rette* se dit encore dans les montagnes du Jura ! ¹. Le « sarracum, » chariot de paysans, transporte des familles entières ², ou conduit des denrées au marché; le « covinus, » simple char, et non plus le char armé de faux des Bretons ³, remplit son office pour les besoins des habitants aisés.

Puis, des voitures spécialement affectées au transport des marchandises, encombrant parfois les rues, menacent la foule, écrit Juvénal. Ce sont charettes à roues massives, de formes variées, et pleines de bois, de fumier, de paille, etc.; à l'usage des citadins. Il y a la « benna, » grand vase ou panier, dans lequel on met des denrées ou des bouteilles de cervoise. Un bas-relief gallo-romain de Dijon représente un de ces paniers posé sur des roues et attelé de deux chevaux, de manière à former un fourgon d'osier : on reconnaît la banne des charbonniers de nos jours. *Bannette*, *benaton*, etc., signifiant corbeille, panier, sont restés dans le patois bourguignon ⁴. Les pierres, les marbres, en un mot les lourdes charges, se transportent dans le camion, et les fardeaux plus légers, dans le traîneau.

Cette longue énumération des voitures principales en usage pour les personnes et pour les choses, témoigne d'une activité remarquable dans les villes.

1. *Quintilianus*, lib. 1, cap. 5; *Fortunati Carm.* Lib. III, Carm. 22; *Cicero*, pro Milone, cap. 10; lettres à Atticus, VI, 1.

2. *Cicero*, Fragm. in Pisone; *Quintil.* Lib. VIII, cap. 3.

3. *Martialis Epigram.* Lib. XII, Ep. 24; *Pompon. Mela*, lib. III, cap. 6.

4. *Roget de Belloguet*, Gloss. gaulois, au mot *Benna*.

II

Une visite dans les maisons nous révélera la vie intérieure. Mais, pour aller nous asseoir à quelque foyer domestique, choisissons une époque très-solennelle de l'année, celle des étrennes, et observons, tout d'abord, que le calendrier de Jules César comprend douze mois, divisés en trois cent soixante cinq jours six heures.

Le premier mois, placé sous l'invocation de Janus, le dieu à double face, qui voit fuir l'année écoulée et arriver l'année nouvelle, s'appelle Januarius, janvier. Depuis un temps immémorial, il donne lieu à des fêtes où les usages romains se mêlent avec les druidiques (V. plus haut, p. 177), et les druidiques avec les chrétiens, car les chrétiens célèbrent Noël, jour de la Nativité de Jésus-Christ (25 décembre), comme une extension des saturnales ¹.

Par tout l'Empire, durant les calendes et nones de janvier, païens et chrétiens s'abandonnent à la joie la plus extravagante : aussi, en réformant le calendrier, Théodose a-t-il conservé les calendes de janvier parmi les jours fériés ².

Le second mois, Februarius, février, est consacré aux « Februa » ou sacrifices expiatoires, et aux Lupercales, en l'honneur de Pan, prétendues fêtes de purification, auxquelles la Purification chrétienne (2 février) a été substituée par la suite. Le nom de Mars appartient au troisième, parce que, originairement, il tenait le premier rang, et qu'on avait cru devoir lui donner pour patron le père présumé de Romulus. Le quatrième, Aprilis (avril), mois de Vénus, indique l'entrée dans le printemps. Le cinquième, mois des aïeux, Maïus (mai), précède celui de la jeunesse, Junius (juin.) Le septième, Julius

1. C. Leber, Dissertations sur les saturnales françaises, p. 206.

2. Cod. Theodos. Lib. II, tit. 8, L. 2.

(juillet,) consacre le souvenir de Jules César, comme le huitième, Augustus (août), rappelle le divin Auguste, dont on célèbre la fête aux calendes, fête que les chrétiens ont remplacée par celle de saint Pierre-ès-Liens ¹. Les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, qui terminent la série, tirent leurs noms de leur position par rapport à celui de mars.

Le premier jour de chaque mois s'appelle calendes, le cinquième, nones, le quinzième, ides; mais, par suite de la différence qui existe entre l'année civile et l'année solaire, dans le calendrier de Jules César, tous les mois n'ont pas une division en calendes, nones et ides, à des jours invariables. Les nones, — cinquième jour de janvier, février, avril, juin, août, septembre, novembre et décembre, deviennent le septième de mars, mai, juillet et octobre; les ides, — quinzième jour de mars, mai, juillet et octobre, — deviennent le treizième des autres mois. De la sorte, l'année solaire est moins longue que l'année civile : au xvi^e siècle de l'ère chrétienne, en 1582, elle aura dix jours de trop, inconvénient auquel le calendrier grégorien devra obvier.

Pour les Gallo-Romains, le jour civil compte de minuit à minuit; le jour naturel est inégal et suit les saisons; la nuit se partage en quatre parties de trois heures chacune, — prime, tierce, sixte et none ². Le premier jour de la semaine, « *dies solis* » (plus tard *dominica dies*, jour du Seigneur, dimanche), reçoit son nom du soleil; le second, de la lune, sa sœur, *dies lunæ*, lundi; le troisième, de Mars, *dies Martis*, mardi; le quatrième, de Mercure, *dies Mercurii*, mercredi; le cinquième, de Jupiter, *dies Jovis*, jeudi; le sixième, de Vénus, sa fille, *dies Veneris*, vendredi; et le septième, de Saturne, *dies Saturni*, samedi.

Les chrétiens voient avec peine qu'on donne aux mois et aux jours des noms qui rappellent le paganisme. Saint

1. A. Beugnot, Hist. de la destruct. du pag., liv. xii, chap. 1^{er}.

2. Gilb. Romme, Instruction sur l'ère de la République, 1^{re} partie, § 5.

Augustin recommande de nommer le dimanche *dies Dominicus* (jour du seigneur), et non *Dies Solis* (jour du soleil¹ :) le dernier prend seul dans l'usage cette appellation chrétienne, et, chez les peuples du midi, on fête encore le jeudi, comme jour dédié à Jupiter².

Célébrons donc les calendes de janvier, quoique Tertullien, et après lui saint Ambroise, aient défendu aux chrétiens de s'en occuper, quoique saint Augustin et saint Chrysostôme traitent ces fêtes de « diaboliques. » Comment, dans la province romaine, négliger le « jour des étrennes ? » Les mains pleines de présents, et portés en litière par des esclaves, nous nous dirigeons d'abord vers le logis qu'habite un membre du sénat de la ville, vers un véritable palais, car des portiques soutenus par cent colonnes décorent quelquefois cette demeure³.

* Près des portes, il y a des assises de pierre, servant de bancs pour les piétons et de montoirs pour les cavaliers, avant l'usage des étriers. Dès que nous avons traversé une cour plantée d'arbres (c'est l'*area*), où l'on admire un portique et des statues, nous entrons dans un vestibule, entièrement pavé en marbre ou en dalles de bronze, et fermé par des portes d'airain, qu'ornent parfois des coquillages incrustés et des pierres précieuses. Les portiers, se tenant dans un corridor, nous laissent pénétrer jusqu'à l'avant-logis, qui s'ouvre à tout le monde, et se compose d'une cour rectangulaire, ornée de colonnes, recouverte d'un toit, et entourée de plusieurs pièces de service, parmi lesquelles le logement des hôtes. Les esclaves, qui veillent à l'entrée de l'appartement, nous ont bientôt annoncés au maître de la maison.

En peu de temps nous avons vu une pièce qui se trouve au fond de l'avant-logis, en face de la porte principale,

1. *Augustini Opera*, T. vi. p. 141. Cité par Beugnot.

2. *Conciliorum* t. v, p. 1031.

3. *Martialis* lib. v, epig. 13.

et qui renferme les images des ancêtres, les généalogies, les archives de famille.

Notre hôte nous a conduits tour à tour dans le cabinet des Dieux Lares « lararium »¹; dans le péristyle, grande cour au milieu de laquelle brille un parterre de fleurs rafraîchi par un bassin; et dans les divers appartements, — chambre à coucher peuplée d'esclaves, petit salon, boudoir, galeries de tableaux et de sculptures, bibliothèque, grand salon de réception, chapelle domestique. Tout cela est orné de mosaïques, de fresques, de boiseries peintes; meublé de fauteuils, d'escabeaux, d'armoires, de coffres et cassettes, de sabliers et clepsydres.

Le propriétaire nous montre même la cuisine et ses dépendances, la salle où l'on conserve les huiles, celles où l'on garde les provisions d'hiver, les caves, la boulangerie, le logement des esclaves et l'infirmerie; il nous montre, à l'étage supérieur de la maison, des terrasses plantées d'arbres et de fleurs [arrangés avec art, et des treilles ployant sous le fruit, avec des grottes, des statues, des colonnes servant seulement d'ornement et ne soutenant rien, des fontaines, et probablement des serres. Ce ne sont, à l'intérieur, que lits d'argent massif, que tables d'argent ou de citronnier, à pieds d'ivoire, parfois incrustées d'émeraudes, que lits dorés avec couverture de pourpre et de drap d'or, que salles lambrissées d'ivoire et rafraîchies par des jets d'eau. Là se trouvent le « culcita, » matelas d'invention gauloise, rempli de bourre de soie, ou de laine, et le « tomentum, » lit rembourré, de même invention². Des foyers et des tuyaux distribuent la chaleur par toute la maison depuis le haut jusqu'en bas³. Dans les jardins, l'art horticole donne à certains arbres

1. *Lampridius*, Alexandre Sévère, chap. 31.

2. *Seneca* Epist. 86; *Plinius*, lib. XIX, cap. 2.

3. *J. Naudet*, Serres chaudes chez les Romains, *Revue archéolog.* 8^e année, p. 221.

l'aspect d'hommes, de vaisseaux, de tours, ou de délicieuses cellules.

Voici le soir, et l'heure du festin d'apparat. Nous avons donné les étrennes aux différentes personnes de la famille de notre hôte, et celui-ci nous invite à partager son repas.

On comptera douze commensaux, à table, mais non treize, car le Gallo-Romain a peur de ce nombre fatal, et nourrit déjà la superstitieuse croyance que si treize personnes s'assoient à table, l'une d'elles doit mourir avant la fin de l'année. L'hôte nous introduit dans une salle à manger pleine de convives, qui se placent sur trois lits rangés autour d'une table ornée d'incrustations, couverte d'une nappe de toile, et soigneusement nettoyée avec une éponge par des esclaves. Le laurier, le lierre et les pampres embellissent cette salle; maîtres et valets portent des couronnes de fleurs; partout des bouquets et des parfums.

Avant de prendre place au festin, on se lave les mains, on se revêt d'une robe spéciale, on met des pantoufles, on déploie sa serviette; puis, pour manger, on se sert d'une cuiller d'argent, sans fourchette.

L'habileté du maître-d'hôtel éclate par les services qui se succèdent, par la variété des mets, — bœuf, mouton, sanglier, porc troyen, chevreau, gibier, avec les assaisonnements les plus relevés, coqs engraisés au moyen de pâte pétrie dans le lait et les foies de canard, — œufs frais, fèves, asperges, aunée confite, pois, salades, champignons, truffes, — tanche, alose, brochet, perche, saumon, mulot, thon, rouget, huîtres : la plus grande partie de ces poissons nagent dans le cumin, le sel et le vinaigre. La tarte chaude ou froide, le gâteau de miel, le fromage mou, l'escargot grillé, la nêfle, la châtaigne, la figue, la pêche et le raisin forment le dessert. Les Romains, sans doute, ont appris aux Gaulois l'art d'engraisser les volailles dans des cages fermées et avec des pâtes particulières¹.

1. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. I^{er} p. 332, et *passim*.

Des vins nationaux et étrangers, de douces liqueurs, des boissons fumées, de la bière, du poiré, du cidre, remplissent les vases à boire en argent, en terre cuite, en marbre, en verre de plusieurs couleurs; et la neige des Pyrénées, des Alpes ou du Cantal, rafraîchit les vins supérieurs.

Un peuple de domestiques s'occupe à découper les viandes, à essayer les vins, ou à offrir à boire aux convives, qui égayent le repas en créant un roi, en portant des santés, en organisant des loteries, en faisant représenter des intermèdes par des mimes, des baladins ou des danseurs de corde. Au son des flûtes, les danseuses de Cadix (Gades) exécutent leur saltation obscène¹. Chacun se plaît aux jeux de hasard, aux dés, à pile ou face, au trictrac; ou bien; pour aider à la digestion, les jeunes gens préfèrent la marelle, qui vient, dit-on, des Phéniciens, les osselets, le colin-maillard, la toupie, le sabot, la paume, le ballon, la balle, la main-chaude, les marionnettes, les barres prisonnières, les ricochets, les cavalcades sur le bâton, etc., en un mot tous les jeux dont parlent plusieurs auteurs, que reproduisent certaines antiquités², et qui existent encore pour la plupart, comme le saut des outres, amusement d'origine romaine, apparaissant dans les réjouissances publiques de la Provence actuelle.

L'appétit des Gallo-Romains rappelle celui des Celtes, moins la glotonnerie sauvage. Le plaisir de la table est devenu aussi sensuel que délicat : souvent on sert les mets dans de la vaisselle d'or et d'argent, et la conversation, — récit ou dispute philosophique, — en double les charmes.

Pour terminer la soirée, les convives se rangent en demi-cercle devant l'âtre allumé. Si la flamme pétille, le Gallo-Romain croit que c'est un signe de guerre, croyance

1. *Juvenal*. Satir. xi, vers 163.

2. *Tibull.* Eleg. Lib. 1, el. 5; *Perse*, Satir. III, vers 51; *Scip. Maffei*, Gemme antiche, t. III, pl. 64; *Horat.* Lib. II, Sat. 2, vers 11.

toujours existante chez les Bretons. Notre hôte tire présage du tintement des oreilles ; il voit dans la chouette et la corneille des oiseaux de mauvais augure, origine de cette superstition bretonne « qu'une chouette se perchait sur le toit d'une maison, y introduit la mort ; » il invoque, pour se préserver de l'ensorcellement, un dieu nommé *Fascinus*, à peu près comme la masse des chrétiens se figurera, plus tard, que l'eau bénite chasse le mauvais esprit. Toutes ces croyances superstitieuses ont traversé les siècles, et gardé leurs fidèles parmi nos Français d'aujourd'hui.

Mais les calendes de Janvier sont à la fois l'époque des étrennes et celle du carnaval. Quand nous sortons de la maison de cet homme riche qui nous a conviés à sa table, des bandes de déguisés, recrutées parmi les artisans, et même parmi les soldats et les enfants, viennent nous assaillir et nous offrir d'insignifiants cadeaux qui, en échange, sollicitent indirectement des présents plus considérables. Les hommes ne rougissent pas d'endosser des habillements féminins, de se couvrir de peaux d'animaux ; et plusieurs, montés sur un char, font en public la parade.

Partout des rires, des chants, des exclamations : « La chair s'en va ! » Carn-a-val ! ¹. Les gens se préparent ainsi par des excès aux mortifications du carême qui va commencer pour les chrétiens. Les Saturnales de Rome et les Brumes en l'honneur de Bacchus n'ont rien de plus relâché que ces fêtes du carnaval, dont plus d'un prélat, saint Pierre Chrysostôme, archevêque de Ravenne, saint Augustin, évêque d'Hippone, Astérius, évêque d'Amasée, signalent et condamnent en vain les désordres. Pendant ces saturnales, on a coutume de tirer au sort, avec des fèves, pour se donner un roi dans la solennité du banquet : c'est notre « fête des rois » en germe, concordant avec l'Épiphanie, qui célèbre à cette

1. D. Du Cange, Glossaire, au mot *Carnelævamen*.

époque de l'année l'adoration des mages ou des rois ¹.

Le lendemain, nous allons visiter, non pas un palais, cette fois, mais une maison bien plus modeste, qu'habite un ouvrier ou un colon.

A la vue des bâtiments, chacun sait par avance la position sociale du possesseur, car il s'agit de huttes d'argile, couvertes de chaume et de roseau; de cabanes en planches, grossièrement disposées, la plupart dépourvues de cheminées.

Malgré un progrès réel sur les habitations des anciens Gaulois de cette classe (V. plus haut, p. 95 et suiv.), ici le confortable ne s'aperçoit pas encore. Les lits sont de tristes grabats, *καλλετατοι*, sur lesquels l'ouvrier couche nu, n'ayant pour couverture que les habits qu'il a portés pendant le jour. Autour des tables, à l'heure du dîner, vous ne voyez pas les commensaux s'étendre sur des lits moelleux : ils s'assoient simplement sur des bancs de bois. Grossières, les viandes sont grossièrement assaisonnées. Point d'esclaves pour servir. Le vin ne paraît guère sur la table, où se succèdent les pots de bière, d'hydromel et de différentes mixtures.

Chez quelques Gallo-Romains, cette manière de vivre résulte de la nécessité qui les étreint; chez quelques autres, elle traduit leur aversion pour la mollesse romaine. Habitation, costume, nourriture, tout se ressent de leur pauvreté, et peut-être boudent-ils toujours les nouveautés d'art et d'industrie importées par leur dominateurs.

Ils n'en connaissent pas moins, pour les admirer, sinon pour s'en servir, les anneaux d'or, l'argenterie de toilette, de bain et de voyage; les couronnes de table avec pierres fines; les lampes, chaises, chandeliers, cachets, médailles, miroirs, vases, gobelets, colliers, bagues, etc.; les vases de faïence; les parfumeries diverses, — pommades de senteur, pommades hygiéniques, comagène et

1. *Pasquier*, Recherches de la France, liv. iv, chap. 9; *Taciti Ann.*, Lib. XIII, cap. 15.

verte, essences de lys, de rose et de myrrhe, pommades de coq et de nard pur ; les feutres, les rubans, les ceintures, les coussins, les matelas, les fourrures, etc. ; en un mot, une foule d'ustensiles assurant l'aisance relative dans un ménage humble ou luxueux, et mille accessoires assurant la propreté ou l'élégance des toilettes ¹. L'envie a déjà pénétré bien des âmes, quand à côté des superfluités sans nombre, se dresse l'excès des besoins insouvis.

Que si nous voulons voyager à travers les campagnes et entreprendre une longue tournée, il nous faut obtenir préalablement des « lettres d'évection, » qui autorisent le voyageur à se servir de chevaux.

Une voiture de poste, une « rheda » nous entraîne sur une de ces voies larges et solides, qu'Agrippa fut chargé de faire construire dans les Gaules ; sur la voie Domitienne, due à Domitius Enobarbus, laquelle traverse la Savoie et la Narbonnaise, pour entrer en Espagne par le col de Perthus ; sur la voie Aurélienne, qui va de Civita-Vecchia à Arles ; sur la voie d'Emporias, près des Pyrénées, qui conduit jusqu'au passage du Rhône ; sur l'immense voie qui aboutit à Lyon, après avoir traversé le val d'Aoste, et qui nous mènera, soit dans l'Aquitaine par l'Auvergne, soit au Rhin par l'embouchure de la Meuse, ou à Laon, par la Bourgogne et la Picardie, ou à Narbonne, par Marseille. Cette dernière est la plus prolongée. Deux sillons parallèles indiquent la largeur de chaque route, et tout terrain meuble a disparu sur la surface comprise entre ces deux sillons : l'excavation qui en résulte, jusqu'au sol résistant, est comblée par des matériaux de choix, par le pavé. La première couche du chemin, établi sur le sol bien massivé, bien battu, se compose de pierres et de moellons posés à plat, avec ou sans mortier ; la seconde consiste en un blocage de petites pierres concassées et mêlées avec de la chaux ; la troisième paraît être un mé-

1. *Digest.* Lib. xxxiv, tit. 2, *passim*.

lange de chaux, de craie, de briques, de glaise, de tuiles cassées, de terre franche, battues ensemble, même de gravier ou de sable et de chaux alliés à la terre glaise ¹ ; la quatrième, toute en cailloux, en grès ou en pierres plates, équarries ou taillées en polygones réguliers, offre un plan dont la largeur se divise en trois parties, celle du milieu, bombée, pour que les eaux s'écoulent facilement, et les deux autres latérales, couvertes de gravier.

Le fonctionnaire chargé d'établir et d'entretenir les routes, possède une haute dignité, à laquelle César lui-même ne demeure pas indifférent. Il a cherché à les rendre commodes autant que monumentales. Dans les routes de traverse, au contraire, le service des dépêches ne peut se faire que par des piétons, courant jambes nues par les champs, afin d'aller plus vite. Il y a, d'ailleurs, des routes provinciales qui s'embranchent avec les voies romaines, et enfin des chemins militaires.

Constatons les aspects variés du pays parcouru. Près des portes des villes s'élèvent des tombeaux de personnages illustres, ou des cimetières. Non loin de là, des villas délicieuses récréent notre vue, à un tel point que, chemin faisant, pendant une halte, nous désirons ardemment de visiter une de ces maisons de campagne, et que nous contentons notre envie.

Regardez ! On a choisi le site le plus pittoresque, le terrain le plus fertile, sur les bords de la mer ou d'un lac, sur le versant des collines ou au bas des montagnes.

Dans une villa, trois divisions essentielles : maison de plaisance, métairie, fruitier. La maison de plaisance, où se trouvent des appartements d'hiver et d'été, ne ressemble guère à une maison de ville. Un péristyle sert d'entrée dans une cour entourée de portiques pour la promenade.

Salle à manger, salles de festin, chambres à coucher,

1. *Nic. Bergier*, Les grands chemins de l'Empire romain, liv. II, ch. 18; *Statii Sylv.* Lib. IV, cap. 3; *L. Batissier*, *Élém. d'archéol. nat.* p. 249.

bibliothèque, logement d'esclaves, galerie de tableaux, parfois ; jardin parfaitement décoré d'allées, de bosquets, de piscines, de grottes artificielles, de tapis de gazon, de statues, de fontaines de marbre, etc., nous avons tout examiné, tout, jusqu'aux bains que le maître du logis, converti au christianisme et zélé croyant, a fait bâtir dans sa villa.

Ils sont plus simples et plus décents que les thermes dont les païens ont doté les villes (V. plus haut, p. 365 et suiv.) L'intérieur de la salle est très-éclairé, afin d'augmenter la pudeur des personnes qui viennent s'y baigner. La salle où l'on se rafraîchit, tout près située, et spacieuse, carrée, de proportion exacte, peut le disputer pour la grandeur aux piscines publiques ; le toit qui la couvre se termine en cône, et des quatre angles s'élèvent quatre flèches revêtues de tuiles. Le service des domestiques n'y cause aucun embarras, et elle contient autant de sièges que le bord demi-circulaire de la cuve reçoit de personnes. L'architecte a percé deux fenêtres à l'endroit où elle commence, afin qu'on puisse voir le goût avec lequel il a construit le plafond. Les murs n'offrent aux yeux qu'une extrême blancheur, sans la moindre peinture obscène, sans aucune nudité, sans histrion portant un masque ou un costume ridicule ; ils laissent lire sur leurs parois quelques vers remarquables ¹.

Dans la métairie, on voit l'habitation du régisseur et celle du caissier, avec les cellules des esclaves. Autour d'une cour, plusieurs salles renferment des intruments aratoires, une prison, une infirmerie, des cuisines, des étables, un colombier, etc.

Quant au fruitier, il contient toutes les denrées et tous les fruits, amassés dans de vastes greniers.

Au dehors, dans les basses-cours, on élève des poules, des oies, des oiseaux, des lapins, des lièvres, des porceaux, des escargots. A côté des ruches, les viviers ; à côté

1. *Sidon. Apollin.* Lib. II, epist. 2.

du parc d'animaux, les granges, le four et le moulin ; puis enfin les vergers, dont les arbres ont le pied garanti du froid par une ceinture de paille, qui les préserve de la gelée. Les Bretons actuels mettent aux arbres cette ceinture le jour de Noël, usage relaté par l'empereur Julien, et d'origine gauloise ¹.

Le propriétaire de la villa peut chasser, pêcher, sans sortir de son domaine, se baigner en hiver ou en été, mener à son gré une vie de plaisir, d'activité ou de calme. Pendant que sa femme file l'or et la soie, ou lit quelques vers ², il peut se livrer à un repos solennel, que viennent égayer les sons de la musique ou les poses de la danse ; il peut jouer aux dés ou à la paume, ou s'enfermer dans sa bibliothèque.

La « villa, » principe du château féodal, avec le temps devint bourgade ; puis, par une transformation de chose et de mot, elle prit les proportions d'une ville ³, parce que ceux qui l'habitaient, l'emportant de beaucoup sur les paysans pauvres, vivaient à la romaine et recherchaient le titre de sénateurs.

Les stations, ou « lieux d'étapes » et de repos (*mansiones*, d'où le mot maison), sont dirigées par des préposés qui entretiennent quarante chevaux de course ou de trait, et une quantité de voitures suffisante pour les légions en marche et le service du public. Depuis le règne de Sévère, le fisc répare ces relais, d'abord laissés à la charge des provinciaux ⁴.

De distance en distance, nous entrons dans des hôtelleries où l'on inspecte les passe-ports des voyageurs ; les maîtres de ces maisons nous accordent l'hospitalité.

Sur la plupart des hautes collines, nous apercevons de solides forteresses, et des signaux télégraphiques placés sur les tours des châteaux et des villes, pour éclairer

1. *A. de Nore*, Coutumes, mythes et traditions, etc., p. 230.

2. *Sidonius Apollinaris*, Carmen xxii.

3. *H. Martin*, Histoire de France, t. II, p. 23, en note.

4. *Spartianus*, in Severo, *Hist. Auguste*.

les mouvements des troupes gallo-romaines ¹, qu'accompagnent une multitude de valets armés de bâtons, force mercenaires et portefaix. On a amassé des provisions dans des espèces de citadelles.

Malgré le zèle déployé par Tibère, Caligula, Vespasien, Honorius et plusieurs autres empereurs, les routes de la Gaule réclament d'importantes réparations. Au vi^e siècle, sous la reine Brunehaut, on les reconstruira presque entièrement, et, sur leurs derniers débris, plus d'une route actuelle trouvera son tracé immémorial.

III

Après ce voyage historique, il nous est possible d'esquisser à grands traits une description générale de la Gaule sous les empereurs.

A Lutèce, — car bien des Gallo-Romains nomment encore ainsi la ville capitale des « *Parisii*, » — l'hiver même offre des charmes et sait plaire aux habitants des pays méridionaux. Lutèce occupe une île placée au milieu de la rivière (*Sequana*). Des ponts de bois la joignent aux deux bords. Rarement cette rivière croît ou diminue : on en boit volontiers l'eau très-riante à la vue et très-pure. La température de l'hiver est peu rigoureuse ; le sol porte de bonnes vignes, et les Parisiens possèdent l'art d'élever les figuiers, en les enveloppant de paille de blé, comme d'un vêtement. S'il arrive que l'hiver sévisse, une année ou l'autre, la rivière charrie des glaçons semblables à des carreaux de marbre, à des pierres de Phrygie. Lutèce a des thermes, dont nous voyons encore les ruines près de l'hôtel de Cluny ; elle a des arènes, un champ de Mars, où Julien, empereur, passe assez souvent des revues militaires ; une petite flotte, gardant la Seine, stationne

1. *Vegetius*, *De re militari*, lib. III, cap. 5.

habituellement à la hauteur de cette ville. Voilà le Paris physique du quatrième siècle; il va sans dire que le Paris moral ressemble à celui des autres villes.

D'ailleurs, toute la contrée qui correspond à l'Île de France présente un aspect agréable et une riche végétation.

Entre Seine et Loire, on rencontre des bocages, des chaînes de collines entrecoupées de rivières et de ruisseaux nombreux, des champs entourés de haies et de plessis, où les chefs de ferme dispersent leurs habitations rurales; entre Seine et haute Sarthe, apparaissent le bon blé, les belles laines, les haras de chevaux estimés, les grandes fabriques de draps et même d'épingles¹. Le territoire qui s'étend vers la basse Seine est remarquable surtout par ses prairies humides et verdoyantes, ses herbages où s'engraissent une foule de bœufs; sur la côte, les rochers du Calvados et d'autres bancs, fréquemment recouverts par les flots, ne laissent que des passages dangereux, dont les difficiles abords préservent les habitants des incursions par mer.

D'après Salvien, dans le Septimanie (Gard, Hérault, Aude et Pyrénées-Orientales) se trouvent les productions les plus diverses, vignes, prairies émaillées de fleurs, campagnes bien cultivées, forêts et arbres fruitiers, qu'arrosent des fleuves impétueux ou des ruisseaux paisibles. Le paysan nîmois dit encore, pour célébrer la fertilité du sol : « Laisse tomber ton bâton, demain tu auras un arbre. »

Selon Ausone, la vallée de la Moselle, verdoyante et pittoresque, n'a pas moins de mérite que la Septimanie, aux yeux des voyageurs. Les bords de cette rivière sont couverts de vignobles. On a disposé des filets pour prendre le saumon; les bateaux, remorqués par des hommes, remontent le courant; aux rochers se suspendent les vendangeurs, et, de tous les côtés, vous distinguez de ma-

1. *L'abbé Voisin*, La France avant César, p. 30 et 31.

gnifiques maisons de campagne, des châteaux délicieux ¹.

Il semble que le nord ne veuille le céder en rien au midi, sous le rapport de la fertilité. Toutefois, les contemporains en parlent moins, et les documents font défaut pour restituer la province septentrionale dans son ensemble.

Chacun se plaît, au contraire, à décrire les merveilles de la ville d'Arles, si florissante, appelée « Constantine » sous l'empereur Constantin le Grand, qui sans cesse y a résidé. Nulle cité n'offre plus de commodité, de commerce, de population active. Un pont de bateaux traverse les deux branches du Rhône devant elle, et s'appuie sur quatre rives à la fois. Ce que le riche Orient, l'Arabie parfumée, la délicate Assyrie, la fertile Afrique, la belle Espagne et la Gaule vigoureuse ont de signalé, y abonde. Là semble naître sous les pas ce qui est rare ailleurs ; le cours du Rhône et les flots tyrrhéniens, entre l'Italie, la Corse, la Sardaigne et la Sicile, rendent voisin, presque limitrophe, le pays que le premier traverse, et celui que les autres entourent ². Avignon, située au bord du Rhône et près des bouches de plusieurs rivières, au milieu de rochers et de sources, sert de grande station pour les bateaux. Les Avignonnais, habiles à conduire les chars, traversent chaque jour avec une étonnante rapidité la vaste plaine qui forme leur territoire, avec une forêt pour les bois de navires ³. Carpentras vante ses fontaines, Vienne ses vins. Les Salyens se retranchent derrière leurs rochers, leurs cavernes, leurs châteaux forts inaccessibles ; les Cavares ont de très-bons pâturages, et leur sol ressemble à un jardin que ferment le Rhône et une chaîne de montagnes escarpées.

Les historiens dépeignent l'Aquitaine, avec la Novempopulanie, comme la « moelle des Gaules, » comme « une

1. *Ausonius*, *Mosella*, *Edyllia*, x.

2. *Edit d'Honorius*, cité par C. Fauriel, *Hist. méridion. de la Gaule*; *Léon Fallue*, *Annales de la Gaule*, p. 399.

3. *L'abbé Voisin*, *La Gaule avant César*, p. 19 et 20.

mânelle, non-seulement inépuisable de fécondité, mais encore de beauté, de plaisir et de délices. » Ce pays est tellement planté de vignobles, fleuri de prés, parsemé de campagnes cultivées, rempli d'arbres à fruits, ombragé de charmants bosquets, arrosé de sources, sillonné de rivières ! C'est plutôt une image du paradis qu'une partie de la Gaule ¹. Le pays toulousain possède une telle facilité de communication, par ses fleuves, ses rivières et le voisinage de la mer, que les habitants se livrent très-aisément à l'importation et à l'exportation des marchandises dont la loi ne prohibe pas l'entrée ou la sortie. Les soies ne sont pas admises en Gaule ; l'or, les armes, les esclaves n'en peuvent sortir.

La Limagne (Basse-Auvergne) jouit d'une juste renommée pour la beauté singulière de son territoire, « pour une mer de campagnes, dans laquelle flottent sans danger des vagues de blé mûr. » Plus l'industriel habitant y remue le sol, moins le sol fait défaut ; il est doux aux voyageurs, fructueux aux laboureurs, et aux chasseurs, voluptueux. Il y a des montagnes, pour les pâturages, des versants pour les vignes, des plaines pour les villas, des rochers pour les châteaux forts, des lieux opaques pour les sacrifices, des lieux ouverts pour les champs de produit, des lieux creux pour les fontaines, des lieux escarpés pour les fleuves. Une fois venus en Limagne, les étrangers oublient leur patrie ². Combien, près de Clermont, ils admirent la délicieuse villa d'Avitacum, où Mecilius Avitus, sénateur arverne, vient prendre du repos à l'expiration de chacune de ses charges ! Ses propriétés immenses et magnifiques, d'une fertilité remarquable, permettent à Avitus de lever une armée de ses seuls clients, de nourrir avec le blé de ses terres, dans une circonstance critique, la ville de Clermont affamée ³.

1. *Salvianus*, De gubernatione Dei, lib. vii.

2. *Sidonius Apollinaris*, Carmen vii.

3. *Gregor. Turon.* Lib. ii ; *Sidon. Apollin.* Lib. ii, Epist. 2.

Pour l'Armorique de l'ouest, pays des bruyères, des forêts et des rochers abruptes, elle n'a que peu changé, dans son aspect comme dans ses mœurs. La culture, telle que les Romains l'ont généralisée dans le midi de la Gaule, a pénétré à peine dans ses campagnes, où les vestiges du druidisme se rencontrent à chaque pas. A juger, par exemple, de la Bretagne gallo-romaine en parcourant la Bretagne actuelle, on comprend la différence existante entre cette partie de la Gaule et les autres, du premier au cinquième siècle. Elle nous apparaît, avec les territoires de Chartres et d'Autun, comme une sorte de sanctuaire celtique, gardant obstinément sa sauvagerie primitive, et habitée par des hommes qui n'adoptent guère les goûts de commerce, d'industrie, de luxe, ou seulement de confortable. (V. plus haut, p. 88.) Et pourtant, dans le Finistère, comme sur les bords du Morbihan, le territoire s'embellit çà et là de villas élégantes, et les ruines de Corseul (Côtes-du-Nord) attestent que de nombreux établissements romains s'y fondèrent ¹.

A l'est, du côté du Jura et des Vosges, la nature du pays ne s'est pas modifiée non plus, pour ainsi dire : les forêts et les montagnes qui le couvrent semblent en interdire l'entrée aux étrangers.

En résumé, existe-t-il donc une plus attachante contrée que la Gaule romaine, que beaucoup de peuples brûlent de connaître ? On peut lui appliquer ce que de Maistre a dit de la France : « Elle est le plus beau royaume après celui des cieux. » Elle est l'égale de l'Italie, dont elle a reçu, malheureusement, bien des vices et bien des superstitions. La dégradation morale des Aquitains n'échappe point à la sagacité des auteurs chrétiens. Partout aussi, le paysan immole sa vie aux jouissances du maître : la chasse et la pêche, — principaux plaisirs de ce temps, — sont exclusivement réservées aux riches dont les clients, les domestiques et les esclaves s'occupent à dorer l'existence.

1. *A. de Courson*, Cartulaire de l'abbaye de Redon, *Proleg.* p. xi.

Mais si le Gallo-Romain souffre en réalité, il passe malgré cela pour très-heureux chez les peuples voisins. Le bruit de sa prospérité s'étend jusque parmi les hordes de Barbares qui, après s'être rués sur l'Italie, s'apprêtent à dévaster la Gaule.

Tout réussit à ces envahisseurs, car plus leur désir de rapines va grandissant, moins l'énergie de la défense demeure au cœur du Gallo-Romain. A quoi sert de porter, sous Constantin, une loi prononçant la peine du feu contre ceux qui introduiront des Barbares dans l'Empire ? Quand de longues guerres ont ruiné les champs de la fertile Gaule, quand on a négligé de rebâtir quelques humbles chaumières après tant d'incendies qui ont dévoré les domaines gallo-romains ¹, quand les empereurs ont oublié de réparer les désastres causés par les premières incursions des Barbares, comment s'étonner de la facilité avec laquelle ceux-ci abordent la Province et en troublent l'harmonie ?

Le chaos des invasions précède l'ère gallo-franke, où nous ne tarderons pas à entrer.

Qu'on y songe ! A la suite d'une expédition germane (335), le nombre des murailles détruites s'éleva à quarante-cinq, sans compter les châteaux forts et les postes moins importants ². Chaque année enregistra des malheurs nouveaux ; aucun baume ne coula sur les blessures ; point de trêve ; rien ne consola les populations effarées !

IV

De tous côtés, donc, les Barbares arrivent, se fix dans la Gaule ou y laissent, en passant, quelques parties d'eux-mêmes.

1. *Rutilii Numatiani Itinerarium*, Lib. 1.

2. *Rec. des Hist. de France*, T. 1^{re}, p. 725.

Depuis les Alains jusqu'aux Wisigoths, les invasions s'effectuent toujours par peuplades, tribus ou bandes, avec plus ou moins d'explosion et de fracas, et quelquefois d'une manière à peu près pacifique. Ces hommes veulent prendre la place du peuple-roi, se partager les dépouilles des Gallo-Romains, obéir à leur instinct, au caprice, à l'amour des richesses et des jouissances, à un besoin incessant de mouvement et d'expéditions tumultueuses.

Voici les Alains, montagnards nombreux et puissants. Ils ne sont pas de race germanique, mais sarmate ou slavone, peut-être ¹. Leur origine remonte à la plus haute antiquité : ils ont habité les contrées désertes qui s'étendent entre le Tanais et le Volga. Gratien a eu pour auxiliaires un « corps d'Alains ; » et, passionné pour la chasse, il admire leur habileté d'archers et de cavaliers. Plus tard, unis aux Suèves et aux Vandales, ils participent à la grande invasion de 408-410 (V. plus haut, p. 240), et s'attribuent une portion de territoire.

L'Alain, grand, beau de visage, a des cheveux blonds de médiocre longueur, et son regard est tantôt doux, tantôt terrible. Des historiens le surnomment « Hun blanc. » Aucun détail précis sur le vêtement de ce nomade ; mais on conjecture qu'il se couvrait de peaux de bêtes. Pour nourriture, du lait, et la chair des animaux. Vivre libre est son vœu, car il sort d'une source libre. Il ne cultive pas la terre. Sous sa tente, qu'il transporte çà et là, demeurent les enfants, les femmes, les vieillards. Pasteur, il traîne après lui son chariot d'écorce ² ; partout où il va, ses dieux domestiques le suivent. Sa religion est celle de Zoroastre ; il donne toutes sortes de respects à un sabre nu planté en terre ; il prétend annoncer l'avenir et juger les événements, au moyen de simples baguettes. Pour lui, dans la guerre réside le suprême

1. *Plin.* Lib. iv, cap. 25.

2. *Ammian. Marcellin.* Lib. xxxi, cap. 11, *passim*.

bien, la plus enivrante gloire. Il est brave : quelle honte de vieillir et de mourir paisiblement au milieu de sa famille ! Il vaut bien mieux s'accoutumer, dès l'enfance, à monter à cheval, car son pays abonde en chevaux, et l'Alain est le Kosak des anciens ; il vaut mieux apprendre à porter des armes pesantes, l'énorme lance et la cuirasse en lames de corne ; il vaut bien mieux se montrer impitoyable aux vaincus, arracher la tête de l'ennemi tué, et en retirer la peau et les cheveux pour orner un cheval de bataille. Sublime joie, enfin, que d'expirer dans les combats ! L'enseigne de ce Barbare est, dit-on ¹, un chat, signifiant ruse et défiance.

Une colonie d'Alains, établie sur la Loire, puis éparpillée dans l'Anjou et la Bretagne par les armes gallo-romaines, a pris racine au milieu de populations où le nom propre d'*Alain* est resté très-commun.

Voici les Vandales (*Vindili* de Pline), dont le nom semble dérivé de l'allemand *wandeln*, circuler, voyager, et qui appartiennent à la pure race germanique. Compagnons des Suèves et des Alains, ils ont commencé leurs invasions en Gaule dans les premières années du v^e siècle.

Avec eux marche la barbarie dans toute son horreur. Une terreur superstitieuse vole devant Chrocus, leur chef, qui a pour mère, prétend-on, une Fada druidique, dont il suit les conseils, en renversant tous les monuments, massacrant tous les Romains, brûlant toutes les villes ². Il est d'ailleurs souple, lâche et perfide à l'excès. Constantin a permis aux Vandales de se fixer dans la Pannonie, entre le Danube et la Drave. Ils ont bientôt repris leur course, et traversé la Gaule pour aller au fond de l'Espagne méridionale, pour donner à l'ancienne Bétique le nom d'Andalousie (*Vandalusia*).

Leur pudicité est renommée, assure Salvien ; mais,

1. *J. Malliot*, Recherches sur les costumes, mœurs, usages, etc., des anciens peuples. In-4^e, Paris, 1804, t. II, p. 437.

2. *Mary Lafon*, Hist. du Midi de la France, t. 1^{er}, p. 148.

en retour de cette unique vertu, combien d'instincts meurtriers ! S'avancant jusque chez les Arvernes, ils rasant complètement le magnifique temple de Clermont, dédié au soleil, orné de marbres et de mosaïques, et où l'on voyait la statue colossale de Mercure, que les Arvernes avaient commandée à Zénodore ¹. Souvent, afin de prendre les villes, ils emploient un moyen féroce : ils égorgent les prisonniers autour des remparts, et la putrefaction des cadavres va porter la mort parmi les assiégés ². Mayence et Worms ont cruellement souffert, à leur passage ; aussi, la mémoire de leurs déprédations ne se perdra jamais, et leur nom deviendra proverbial : l'épithète de Vandale équivaudra à une injure ; quatorze siècles après eux, on stigmatisera le Vandalisme de la Baude noire, qui détruit systématiquement les monuments des arts et des sciences.

Entre l'Elbe et l'Oder, il reste encore quelques débris des peuplades vandales, ayant conservé sous la domination prussienne une quasi-nationalité, obéissant à un roi de leur nation. Les ducs de Mecklembourg gardent le titre de « Princes des Vandales, » et l'on croit reconnaître les traces d'un mélange avec leur race, en Afrique, dans les cheveux blancs et le teint clair de certaines tribus berbères de l'Atlas.

Voici les Huns, modèles du laid, au physique plus effroyable que celui de tous les autres Barbares ³ : cou épais, joues tailladées, visage noirci, ressemblant à une masse de chair informe, percée de trous, et non d'yeux ⁴. Ils vieillissent sans que leur barbe pousse. Leur voix est grêle, leur geste farouche. Ils mangent des racines d'herbes sauvages, des viandes à moitié crues, échauffées entre leur cuisses ou sur le dos de leurs chevaux. Ils cou-

1. *Plinii* Lib. III, cap. 7; V. plus haut, p. 264 et 363.

2. *Victor, Vitensis Episcopus*, *Persecutionum Africæ*. Lib. 1.

3. *Ammian. Marcell.* Lib. XXXI, cap. 1.

4. *Jornandes*, *De rebus Geticis Liber*.

5. *Amm. Marcell.* Lib. XXXI, cap. 11.

vrent leur tête de bonnets de peau arqués, garnissent leurs jambes velues de cuir de chevreau; et, selon Sidoine Apollinaire, on leur écrase le nez, pour que les casques puissent mieux s'appliquer à leur tête et à leur figure. Ils portent des vêtements de toile ou de peaux de rats des champs travaillées. Leur tunique de couleur est nouée à leur cou, et ils ne la quittent ou ne la changent que quand depuis longtemps elle ressemble à un haillon.

Les Huns paraissent être attachés sur leurs chevaux nerveux mais informes; souvent, assis dessus à la manière des femmes, ils vaquent aux soins de leurs affaires accoutumées; plusieurs vendent et achètent, quelquefois même dorment inclinés sur le cou étroit de leur bête, à peu près comme les Galls primitifs (V. plus haut, p. 56.) Ils sont excellents cavaliers. Selon Leibnitz, leur nom viendrait du mot *Konn* ou *Koun* cheval; et *hounnou*, en langue finnoise, signifie un jeune cheval. Sans demeures fixes ni maisons, sans lois ni habitudes stables, errant çà et là en fugitifs, ils logent dans des chariots. C'est là que les femmes confectionnent des vêtements, cohabitent avec leurs maris, mettent au monde des enfants qu'elles élèvent jusqu'à l'âge de puberté. Interrogé, nul d'entre eux ne peut indiquer d'où il sort, parce qu'il a été conçu, est né, a grandi dans des lieux différents.

Guerriers par nature, les Huns lancent la flèche et manient l'arc habilement, marchent sous un étendard de peau où est figuré en peinture le redoutable autour (*astur*); en temps de paix, ils passent leurs journées à la chasse.

Leur moral vaut moins encore que leur physique. Amour de l'or, perfidie, colère, caprices excessifs, ignorance profonde du bien et du mal. Joueurs effrénés, ils risquent leur vie, se donnent la mort, malgré la générosité des gagnants. Point de religion, c'est-à-dire point de culte public; mais ils se livrent aux superstitions grossières de la magie et de la divination, encore pratiquées à la cour des souverains tartares, pendant le treizième siècle,

s'il faut en croire certains voyageurs européens. Leur langage est obscur, contourné, rempli de métaphores ¹. Leur vertu consiste entière dans une bonne foi à toute épreuve, et les riches, généralement, aiment le luxe au point de commettre des crimes pour satisfaire ce goût inné.

Cependant Attila se contente d'un simple camp pour capitale. A sa mort, on a vu les Huns le pleurer, non avec des lamentations et des larmes de femme, mais avec du sang d'homme : ils se sont découpé les joues ! Après ces manifestations, ils ont célébré un grand festin (une *strava*) mêlé de joie et de pleurs, et, pendant la nuit, secrètement, ils ont enterré le cadavre. Le cercueil, fait d'or, puis d'argent, enfin de fer, a été placé sous des armes d'ennemis prises dans les combats, avec des carquois ornés de pierres précieuses et des insignes de diverses espèces. La mort, écrivent les légendaires, a frappé les ensevelisseurs, afin que les hommes ignorent l'existence de tant de richesses. Deux Gépides ont chanté les exploits des guerriers antiques, et déclamé une manière d'oraison funèbre en l'honneur d'Attila, roi des Huns, engendré par son père Moundzoukh, maître des nations les plus braves, etc. ².

Ces Barbares étaient partis des bords de la mer Caspienne, l'an 375 de notre ère. Le nom de leur chef devint traditionnel. Attila s'appela *Atli*, pour figurer dans *l'Edda*, recueil de chants scandinaves fait en Islande au xi^e siècle ; il s'appela *Etzel*, pour figurer dans les *Niebelungs*, rédigés vers la fin du xii^e siècle ou le commencement du xiii^e ³, et donnant une forme à de vieilles traditions germaniques.

D'autres peuplades, celle des Goths surtout, dont le nom signifie « hommes » ou « les bons » (*die guten*),

1. *Ann. Marcell.* Lib. xxxi, cap. 2, *passim*; *Am. Thierry*, Histoire d'Attila, Partie 1^{re}, chap. 1^{er}.

2. *Jornandes*, De rebus Geticis Liber.

3. *J. J. Ampère*, Littérature et voyages, p. 351 et 359.

aiment les émigrations lointaines ; et ils ont absorbé plus d'un peuple, notamment les Gélons, originaires de Grèce, peints et tatoués, ayant pour armes une faux, et pour parure une casaque de peau humaine ¹.

Les Goths se hâtent d'accourir dans les belles provinces du Midi. Violents, sauvages, ² frappant de l'épée, comme les Huns, conduisant des chariots, faisant entendre le bruit de la corne, ils ont passé le Danube en qualité de soldats de l'Empire, et ravagé Rome et Carthage. Leurs richesses sont devenues immenses : leur trésor comprend cent bassins remplis d'or, de perles et de diamants, soixante calices, quinze patènes, vingt coffres pour les Évangiles, tous en or pur et ornés de pierres précieuses ; le « missorium » ou plat d'or fin, pesant cinq cents livres, valant plus de deux cent mille sous d'or ; une table faite d'une seule émeraude entourée de trois rangs de perles, soutenue par soixante-cinq pieds d'or massif incrusté de pierreries, estimée à cinq cent mille pièces d'or ³. Alarik a reçu des Romains vaincus cinq cent mille livres d'or, trente mille livres d'argent, quatre mille tuniques de soie, trois peaux de couleur écarlate, et une masse de poivre équivalente à trois mille livres.

La force guerrière des Goths n'approche ni de leur trésor ni de leur luxe, au moment de leur arrivée en Gaule, car ils possèdent beaucoup d'or, des pelleteries et des tapis à double frange ⁴, car ils étalent une sorte de magnificence dans leurs cérémonies officielles.

Les funérailles d'Alarik, par exemple, ressemblent à celles d'Attila. Son cadavre est déposé dans le lit d'une rivière mise à sec, et près de lui sont amassés un grand nombre d'objets précieux choisis parmi les dépouilles de Rome. On fait ensuite rentrer la rivière dans son lit, et

1. *Am. Thierry*, Histoire d'Attila, partie 1^{re}, chap. 5.

2. *Ælius Aristide*, In Rom. oratio.

3. *Greg. Turon.* lib. III, cap. 10; *Fredegarîi Chronicon*, cap. 73.

4. *Eunapii. Histor.* cap. 6.

les esclaves qui ont enseveli le chef sont mis à mort, pour que l'on ne sache pas où Alarik est enterré, pour que l'on n'aille pas insulter à ses restes.

Convertis de bonne heure au christianisme, puis ayant adopté principalement les doctrines d'Arius, les Goths se sont adoucis au contact des Romains. Fourbes, mais chastes, ils paraissent dignes de leurs chefs, qui descendent des Ases de la Scandinavie, ou de la race des Balti (*bold*, hardi, intrépide), famille illustre dont sort Alarik. D'après un ancien usage, leurs vieillards se réunissent dès le lever du soleil, et ils conservent le feu de la jeunesse sous les glaces de l'âge. La toile qui couvre les corps décrépits de ces vieillards est dégoûtante à voir : des vêtements de peau leur descendent à peine au-dessus du genou ; ils ont aux pieds des bottines de cuir de cheval, petites, attachées par un nœud au milieu de la jambe ¹.

On voudrait connaître en détail les mœurs privées de tous ces Goths, dont la venue dans le pays des Gallo-Romains a accompli de si grandes transformations.

Par malheur, nous ne savons que les actions publiques de Théodorik, et l'analogie seule peut nous faire juger de l'existence menée par ses compagnons de toutes les classes.

Avant le jour, le chef va, suivi d'une escorte peu nombreuse, visiter ses prêtres... Il s'occupe du gouvernement pendant le reste de la matinée. Autour du siège royal se tiennent debout les officiers armés. Les chefs prennent place au conseil ; mais, trop bruyants, ils se mettent à l'écart, et bourdonnent à l'aise entre les voiles de la salle et une barrière extérieure. Au dedans pénètrent les députés des différents peuples. Le roi écoute autant qu'on le veut, répond en peu de mots. S'il se présente une affaire à discuter, il ajourne, ne décide sur-le-champ que dans le cas d'urgence. Vers la deuxième heure (huit

1. Sidon. Apollin. In Aviti Paneg.

heures,) descendant de son trône, il inspecte ses trésors et ses écuries. S'il va chasser, il dédaigne d'endosser l'arc : sa dignité en souffrirait. Mais, à la vue d'une proie, il met la main en arrière, et un esclave y place aussitôt un arc débandé, que le roi tend lui-même. Souvent, au moment de tirer, il demande à quelqu'un de lui désigner ce qu'il doit frapper ; on lui montre la proie à abattre ; il l'abat. Les repas des six jours de la semaine ressemblent absolument à ceux d'un simple particulier. La table ne fléchit point sous l'argenterie massive. On discourt gravement. Les garnitures et les draperies des lits de festins sont en pourpre ou en coton. Là se réunissent l'élégance grecque, l'abondance gauloise et la promptitude italienne, avec la pompe publique, les soins privés, la discipline royale. Les repas du dimanche ont, au contraire, une magnificence sans pareille. Après le diner, le roi fait ou ne fait pas son somme méridien, toujours de courte durée. Au jeu de dés, il cherche à vaincre, comme à la guerre. Vers la neuvième heure (trois heures,) recommencent les fatigues de la royauté : les flots de demandeurs et de défenseurs arrivent ; partout des procès, dont le tumulte se prolonge jusqu'au soir, s'apaise à l'approche du souper royal, et se divise entre les divers patrons des plaideurs, jusqu'au moment où les gardes nocturnes s'établissent. Au souper, les mimes bouffons sont admis, mais rarement. Jamais l'orgue hydraulique ne se fait entendre ; jamais des voix enflées par le phonasque n'entonnent un poëme, jamais ne peuvent chanter des lyristes, des choristes, des mésochoristes, des joueuses de tympan ou de psaltère : le roi n'aime que les chants composés pour exciter le courage autant que pour charmer l'oreille. Dès qu'il s'est levé de table, les gardes de nuit veillent au trésor et aux entrées de son palais, pendant tout le temps du premier sommeil.

A Toulouse, où les rois goths ont établi leur résidence ordinaire, une cour considérable s'est formée. Il y a le comte des trésors ; le comte des « spathaires, » chef des

gardes armés de larges épées ; le comte des « notaires, » présidant à la rédaction des lettres et actes officiels du roi ; le comte de l'écurie ou des haras, « connétable ; le comte de la chambre, grand chambellan ; le comte du patrimoine, intendant des biens-fonds du roi, et le comte des échansons.

Le peuple goth, en général, ne demeure pas étranger aux arts, grâce aux relations qu'il a entretenues avec les Romains, avant d'accomplir son invasion en Italie. On prétend que Théodorik ne sait pas même signer son nom ; ce qui est certain, c'est qu'il aime les arts, comme le prouvent l'institution d'un comte des beaux-arts (*comes nitentium*,) veillant à ce que les statues ne soient ni mutilées ni volées, et celle d'un architecte chargé de l'entretien des bâtiments publics.

En trois grandes masses se divisent les Goths : Gépides au nord, Wisigoths à l'ouest, et Ostrogoths à l'est. Les premiers, dont le nom, d'après la langue gothique, signifie « traînants » ou « paresseux, » viennent de la presque île scandinave, selon la tradition. Ils ont attaqué les derniers des vaisseaux qui ont naguère abordé en Germanie ¹. Ils se sont fixés sur le revers des monts Carpathes, et n'entretiennent que peu ou point de relations directes avec les Gallo-Romains, sur le territoire desquels ils ont paru pendant le règne de Claude II seulement (269 de l'ère chrétienne). Ils ne montrent qu'un esprit épais et borné ² ; mais un de leurs chefs a été, suivant l'expression des auteurs du temps, « le bras droit d'Attila sur le champ de bataille, et son principal soutien dans ses conseils ³. » Les seconds, les Wisigoths, se mêlent beaucoup plus aux populations de la Gaule, où ils fondent par

1. *Ed. Gibbon*, Hist. de la décadence et de la chute de l'Empire romain, chap. 10.

2. *Jornandes*, De reb. Get. cap. 17.

3. *Spartianus*, In Caracalla, cap. 20 ; *Trebellius Pollio*, In Claudio, cap. 6 et 8.

la suite la *Marche* ou *duché de Septimanie* ou de *Gothie*. Les troisièmes, Goths de l'est, paraissent surtout en Italie et s'établissent dans la Pannonie, dont les Hongrois habitent de nos jours la majeure partie.

Ces trois peuples ont entre eux de grandes ressemblances : ce que l'on dit du Goth en général peut presque toujours s'appliquer au Wisigoth ou à l'Ostrogoth.

Le Wisigoth, d'ailleurs, nous est bien connu : il a passé de la Toscane dans la Gaule, pour s'y fixer. Homme de guerre, il est d'abord incapable d'obéir à des lois, et il agit avec une barbarie indisciplinable. Ses richesses étonnent : aux noces d'Ataulf, roi des Wisigoths d'Espagne, et de Placidie, fille de Théodose-le-Grand, noces célébrées à Narbonne en Janvier 413, on remarque parmi les divers présents que le roi barbare offre à sa fiancée, cinquante jeunes garçons habillés de soie, portant chacun un disque dans l'une et l'autre main, celui-ci rempli de pièces d'or, celui-là rempli de pierres précieuses d'une valeur extraordinaire. Des chanteurs entonnent un épithalame, et des jeux terminent la cérémonie. Chose non moins remarquable, Ataulf est couvert de la toge, entièrement vêtu à la romaine ; le lieu où se fait le mariage est aussi décoré à la romaine.

Peu à peu, le Wisigoth semble continuer le Gallo-Romain, et par là obtenir de l'influence. Le temps modifie son caractère, primitivement si indomptable ; et sous Eurik, à la fin du iv^e siècle, la prépondérance du Wisigoth dans les Gaules augmente, parce qu'il a reçu des lois écrites, réunies en un seul corps, — le « Code des Wisigoths. » Assurément la barbarie de ces peuples n'a rien d'absolu ; le sillon tracé par eux ne s'est jamais effacé ; l'érudit découvre quelques réminiscences de leur idiome dans la langue espagnole, bien qu'ils aient, après la conquête, adopté le langage des vaincus ¹. L'expression « art gothique, » malgré son impropriété, atteste encore leur

1. *Jos. Aschbach*, Histoire des Wisigoths, Francfort, 1827.

valeur intellectuelle et le renom qu'ils ont su acquérir parmi les Gallo-Romains. Enfin, les rits introduits en 633 par le concile de Tolède, pour rendre uniforme le culte public dans toutes les églises, se maintinrent longtemps après la chute du royaume wisigoth. L'office appelé gothique, contenant les nombreuses formules en usage dans l'église espagnole depuis les temps les plus reculés, brava tous les efforts des papes pour l'abolir et y substituer l'office romain. Les chrétiens qui vivaient sous la domination des Arabes ou Mozarabes, restèrent fidèles à l'office wisigothique, lequel prit d'eux le nom de *mozarabique*.

Aussi susceptibles de progrès civilisateur que les Wisigoths, les Burgundes (habitants des *burgus*) ou Bourguignons (V. plus haut, p. 94), d'origine vandale, ont quitté la Lusace et la Thuringe, passé le Rhin avec la permission de l'empereur Honorius, et étendu leurs quartiers des bords du lac de Genève au confluent de la Moselle et du Rhin.

A la vue de ces « gens de guerre confédérés, » l'effroi et l'admiration tout ensemble saisissent le Gallo-Romain, car leur taille commune s'élève à cinq pieds six pouces (sept pieds romains); ils sont vigoureux et énergiques, sans avoir la brutalité des autres peuples barbares, et ils enterrent les morts dans leurs maisons ¹.

Leurs lois et leurs mœurs ressemblent à celles des Germains. Malgré leur voix rauque, leur âpre figure, leurs formes assez grossières, ils plaisent par cette bonhomie que l'on remarque toujours dans la race germanique, et qui vaudra à leurs descendants une réputation méritée de franchise. Pour commander, ils élisent un chef parmi les familles notables, et le révoquent à leur volonté. C'est le « Hendingos, » responsable de tous les accidents sérieux, — insuccès dans la guerre, récoltes malheureuses, et même intempérie des saisons; chef auquel on

1. J. Malliot, Recherches sur les costumes, etc., t. II, p. 510.

obéit moins qu'au « Siniste, » grand-prêtre inamovible ¹, exerçant un pouvoir absolu, et révééré par les Bourguignons jusqu'au moment où ceux-ci, convertis au christianisme, regardant alors les Gaulois non comme des sujets mais comme des frères ², perdent l'étrangeté de leurs institutions politiques.

Avant de passer le Rhin, leur nation se compose de guerriers pour une part minime, et, pour le reste, d'ouvriers, gens de métier, charpentiers, menuisiers, maçons, forgerons, mangeant l'oignon et l'ail, gagnant dans leurs professions de quoi se vêtir, allant chez leurs voisins et rapportant leurs salaires dans le pays ³. Tous les instruments de bois, de fer ou de cuivre, dont les Germains se servent dans leurs champs et à la guerre, ont été fabriqués par les Bourguignons, pleins d'aptitude aux arts. Depuis et à l'heure où nous écrivons, l'industrie est très-développée chez leurs descendants.

Une fois le Rhin traversé, les Bourguignons, plus que les autres peuples, se mêlent avec les Gallo-Romains, parce qu'ils ne prohibent pas le mariage entre vainqueurs et vaincus. Cependant ils détestent bien des institutions en vigueur chez ces derniers, avec lesquels ils ne vivent pas sur un pied d'égalité parfaite. Ils abolissent les titres de ducs et de comtes. Sous plus d'un rapport, d'ailleurs, ils se mettent à la hauteur de la civilisation, tout en marchant avec lenteur encore dans la voie littéraire et scientifique. A peine quelques personnages éminents, — philosophes ou littérateurs, apparaissent en même temps qu'un recueil de lois bourguignonnes (vers 506), un siècle après leur venue dans la Gaule, sur laquelle ils ont exercé une influence comparable à celle des Goths orientaux et occidentaux. Ils ne se sont pas contentés de détruire, comme les Alains, les Vandales et les Huns, dont nous

1. *Amm. Marcell.* Lib. xxviii, cap. 12.

2. *P. Orosii Histor.* Lib. vii, cap. 32.

3. *Socratis Historia eccles.* Lib. vii, cap. 30.

avons esquissé les portraits, ni comme les quelques autres qu'il suffit presque de nommer, avant d'arriver à l'invasion des Franks.

Jusqu'à Langres pénètrent, — le Quade, placé sous la dépendance des Romains, et leur allié; — le Sarmate, petit, basané, trapu, chargé de graisse, d'une complexion molle, dont la femme même va à la guerre et ne peut se marier, dit-on, qu'après avoir tué un ennemi; — l'Hérule, aux joues tatouées de bleu, rapide à la course, invincible dans le combat, mais cruel, terrible pour les autres Germains, hostile au christianisme, membre d'une aristocratie de guerriers plutôt que d'une nation, comme l'indique son nom qui signifie seigneur¹; — le Saxon, essentiellement agriculteur, quoique son nom signifie « armé » (*sax*), pirate et pillard dans ses expéditions, attaquant la Gaule par petites bandes, remontant ses rivières, se fixant sur ses côtes maritimes, et là se livrant au labourage et à la pêche. Les Saxons des environs de Bayeux ont été nommés *Sesnes-Bessins*; Honfleur, Harfleur, Quillebœuf, Caen, et généralement, en Normandie, les localités qui portent les noms de Senneville, de Saxeville et de Sasselot, sont des établissements dus aux incursions saxonnes².

Paraissent aussi, — l'Alleman, « homme de toute origine, » suivant l'étymologie teutonne³, ou « homme viril, » tout à fait homme, d'après le sens littéral des mots, grand, robuste, sauvage et turbulent, « soufflant à l'attaque comme s'il devait anéantir dans un accès de fureur tout ce qui lui est opposé »⁴; — le Suève ou Herminung, à la longue chevelure tressée, selon Tacite, animé de l'esprit de conquête, et ne se distinguant des autres Germains que par certaines cérémonies religieuses particulières; —

1. *Am. Thierry*, Tableau de l'Empire romain, liv. vi, ch. 2.

2. *Léon Fallue*, Annales de la Gaule, p. 361 et 416.

3. *Asinius Quadratus*, cité par Agathias.

4. *Amm. Marcell.* Lib. xvi, cap. 12.

le Lygien, enfin, produit du mélange des tribus slaves, et que l'on devrait peut-être regarder comme l'aïeul du Polonais.

Le pied des chevaux de tous ces Barbares foula le sol gaulois et le sol germanique. Ils y laissèrent parfois peu de traces durables, autres qu'une perturbation générale, car leur présence devint un malheur public et continu. Autant d'irruptions, autant d'époques néfastes. Ils emmenèrent en captivité une foule de Gaulois, après avoir d'abord contenté leur faim et s'être précipités dans les cuisines des riches ¹. Suivaient les pillages, la misère, les famines; dans les campagnes, plus de troupeaux, plus d'arbres ni de moissons. Les places fortes et les châteaux ne pouvaient arrêter ces Barbares.

Lorsqu'ils exerçaient sur les populations une sorte de prestige moral, c'était en restant au milieu d'elles; ceux qui ne se fixaient pas, ne fondaient aucun ordre de choses: semblables à des bêtes furieuses, ils s'élançaient hors de leurs gîtes, ravageaient tout sur leur passage, puis revenaient aux lieux d'où ils étaient partis. Ils ruinèrent Mayence, prirent Worms, Strasbourg, Reims, Tournai, Arras, Amiens, Langres, Cambrai, Toul et Metz, où il ne demeura debout qu'un oratoire consacré à saint Étienne, premier martyr et diacre ². Les Franks séjournèrent quelques mois sur les débris de Cologne; des dames gallo-romaines furent réduites à servir dans leurs propres maisons les femmes des Barbares ³. La vieille forêt Hercynienne devint le chantier d'Attila; ses chênes séculaires et ses aunes, abattus par la hache, fabriqués en barques grossières, servirent à relier les deux rives du Rhin par des ponts mobiles ⁴. Tout fut bon pour ces hommes du Nord courant vers le soleil.

1. *Sidon. Apollin. Carmen XII.*

2. *Rec. des Historiens des Gaules*, t. I^{er}, p. 650 et 777.

3. *Salviani Epist. I.*

4. *Sidonii Apollin. Paneg. Aviti*, vers 325.

LIVRE III

LE GALLO-FRANK-MÉROVINGIEN

CHAPITRE PREMIER

- I. Fédération des Franks : Origine du mot Frank. Les Franks attaquent les Gallo-Romains, puis font cause commune avec eux. Leur valeur militaire; leur état social; la femme franke. Caractère, langue, religion, superstitions, relations civiles et rapports domestiques, dès l'origine de la Fédération.
- II. Histoire intérieure des tribus frankes; Clodion; Mérovée; Childéric I^{er} et Ægidius; Clovis attaque les Gallo-Romains, bat Syagrius, refoule les Allemands; il épouse Clotilde; bataille de Tolbiac; conversion de Clovis, son baptême. Conquêtes de Clovis; il massacre les membres de sa famille, est consul, règne sur tous les Franks. Mort de Clovis.
- III. Les quatre fils de Clovis; partage du royaume; nouvelle division géographique. Guerres diverses, — des Wisigoths, des Bourguignons, des Thuringiens. Meurtre des fils de Clodomir. Expéditions des Franks en Italie. Clotaire et Radegonde; révolte et mort de Chramme. Fin de Clotaire I^{er}. Les quatre fils de Clotaire I^{er}. Premier partage. Mœurs des rois Caribert, Gontran, Chilpéric I^{er} et Sigebert. Dissensions entre ces frères. Second partage. Frédégonde, Galeswinthe et Brunehaut. Les deux rivales. Brunehaut épouse le fils de Chilpéric; aventures et mort de Mérovée. Gontran et Chilpéric se battent. Paix. Incursions bretonnes; bardit breton. Guerres étrangères. Mort de Chilpéric I^{er}.
- IV. Le « faux prince » Gondowald. Childebert II. Mort du bon Gontran. Austrasiens et Neustriens. Origine du duché de Bretagne. Empoisonne-

ment de Childeberr II. Partage. Clotaire II, Théodebert et Thierrri II. Bataille de Lafaux. Origine du duché de Gascogne. Mort de Frédégonde. Crimes de Brunehaut; son supplice. Puissance de Clotaire II. Maires du palais. Dagobert et Caribert. Royaume éphémère d'Aquitaine. Dagobert seul. Réunion de la Neustrie et de la Bourgogne. Fin prématurée de Dagobert. Les « Enervés de Jumièges. » Rois fainéants. Autorité croissante des maires du palais. Ébroïn et Saint-Léger. Puissance de Pépin d'Héristal. Les derniers Mérovingiens.

I

Aux Franks tout l'honneur d'une conquête féconde en résultats, non d'une simple invasion. Ils arrêtent les irruptions des Barbares, en prenant contre ceux-ci la place des légions romaines qu'ils ont eux-mêmes combattues; ils empêchent que d'autres ne s'élancent sur la proie qu'ils ont convoitée.

D'où viennent-ils et que sont-ils?

Les anciens connaissaient peu, au nord de la Gaule, dans le coin nord-ouest de l'Europe, un pays plein de marécages, mais dont la végétation était vigoureuse, et que couvraient d'épaisses forêts, notamment celle dite Carbonaria, se rattachant à l'immense massif des Ardennes. Pour nous, l'histoire et la géographie nous permettent de reconstituer un peu par la pensée le berceau de la France septentrionale, en comparant le passé au présent.

Le Rhin, traversant ce pays pour s'unir à la Meuse, se jette dans la Merwe. De nombreuses alluvions ici le fertilisent, et là le détruisent par parties. Le soleil l'échauffe assez pour qu'il produise abondamment; toutefois il ne le gerce pas: les Vosges d'un côté, de l'autre côté la mer, lui conservent sa fraîcheur. Aujourd'hui, comme autrefois, les habitants sont nerveux, grands et un peu mous; leurs cheveux sont blonds et touffus; leurs yeux, d'un gris foncé, sont doux et ouverts. Leur physiologie dénote l'intelligence. Ils ont besoin de mouye-

ment, de voyages, d'expéditions commerciales, de guerres continentales ou maritimes.

Vers le milieu du v^e siècle, là s'assemblait la « Fédération des Franks », qui se recrutait partout, soit en Germanie, soit sur la rive boréale de la mer du Nord. Très-probablement, les exilés, les bannis sortis des diverses tribus germaniques s'y réfugiaient. C'était, non un peuple, mais une manière de « *ver sacrum*, » chassé de la patrie commune et réduit à en chercher une autre. Le symbole des destinées errantes apparut sur les boucliers de ces hommes, — boucliers parsemés d'abeilles qui émigrent.

En peu de temps, ils devinrent la terreur du Nord, et ils firent cause commune avec les Bructères, les Cattes, les Attuariens, les Sicambres, les Chauques, les Ansibariens, les Chérusques, les Chamaves et autres¹, qui depuis trois siècles harcelaient l'Empire et les Gallo-Romains. Le mot *FRANCIA*, écrit en lettres majuscules sur la carte de Peutinger, donne un nom collectif à cette fédération de peuples, dont les noms particuliers sont indiqués par des caractères plus petits.

« Franci », c'est-à-dire libres, observent plusieurs historiens²; mais cette signification est étrangère aux langues du Nord, et moderne pour elles. On ne trouve rien qui s'y rapporte dans les documents originaux des iv^e, v^e et vi^e siècles³. Frank vient plutôt des mots *wrag*, *wrac*, *wrang*, des vieux Germains, et des mots *warg*, *free*, *franc*, des nouveaux. D'abord ces expressions indiquèrent l'homme hors la loi, banni de la société, errant comme l'animal, l'*utlagh* des Anglo-Saxons. *Warg* voulait dire indifféremment « loup, — brigand, — banni », et ceux qui vivaient dans cet état se voyaient traquer à l'égal des bêtes féroces.

1. D'après Ammien Marcellin et Grégoire de Tours.

2. Du Cange, Mézeray, D. Bouquet, Buchez.

3. N. Fréret, De l'origine des Français et de leur établissement dans la Gaule.

Cependant, le nom que ces bannis recevaient perdit peu à peu sa signification primitive, parce que, à l'imitation des anciens Gaulois (V. plus haut, p. 23), ils en firent une distinction glorieuse, quand les Germains le leur avaient donné pour les flétrir. Au iv^e siècle, Frank ne signifiait plus que féroce, dans le sens de hardi, fier, intrépide, orgueilleux, cruel; conséquemment, avec le temps, il devint synonyme d'indépendant, et en arriva même à désigner toutes les qualités nobles et généreuses de l'âme ¹. Les Franks s'appelèrent les hardis, les indomptables, en s'imposant un nom de guerre, et, dès le v^e siècle, on s'habitua à les regarder comme tels, en se figurant par un renversement d'idées et un anachronisme, qu'ils avaient conçu le dessein de « s'affranchir » de la domination romaine.

Nous pourrions nous égarer, d'ailleurs, dans les dissertations étymologiques, dans les volumineuses et interminables discussions des érudits. Un auteur allemand prétend que le nom de frank vient de framée (*franja*, *franke*, en latin *framea*). Libanius écrivait, vers 390, que la nature avait tellement créé les Franks pour la guerre, qu'on leur donnait le nom grec de φρακται, exprimant leur énergique constitution, et changé en celui de frank par le public ignorant. Les explications de Fréret et de Lehuérou satisfont davantage, surtout si l'on se rappelle que, aux yeux des peuples contemporains, les mœurs des Franks passaient pour être « féroces ». Les Romains virent en eux des ennemis difficiles à vaincre; et ils les redoutèrent, quand la fédération des diverses tribus, longtemps faibles et nulles parce qu'elles s'abîmaient dans les perpétuelles discordes, se fut étroitement formée pour menacer la Gaule.

Les Franks commencèrent à troubler l'histoire des Gallo-Romains pendant l'année 242 de notre ère, époque où ils essayèrent de se répandre par toute la Province.

1. Lehuérou, Hist. des Instit. mérov., pages 93 et 101.

Aurelianus, tribun de la sixième légion romaine, empereur plus tard, les en empêcha, en tua sept cents et en prit trois cents, aux environs de Lyon. Aussi les soldats de l'Empire, qui allaient, vers le même temps, combattre les Perses, chantaient-ils ce refrain militaire :

Nous avons tué mille Franks et mille Sarmates,
Et nous cherchons mille, mille, mille, mille Perses¹.

Mais les Franks, connaissant les Romains, n'étaient pas hommes à rester accablés sous une défaite. Presque tous les empereurs eurent affaire à eux, dans maintes circonstances. Gallien et Posthume, ayant remporté sur ces Barbares de grandes victoires, furent surnommés, l'un « Germanicus Maximus », l'autre « restaurator Galliae ». Et cependant, sous le règne de Tacite, les Franks possédaient soixante-dix villes en Gaule, s'il faut en croire Jean Zonaras. Tout portait les traces de leurs dévastations. On a trouvé près de Saint-Paul de Varax (Ain), en 1853, une belle urne contenant quatre cents médailles d'argent à l'effigie de plusieurs empereurs, deux chaînes, sept anneaux en or et deux colliers auxquels pendait la roue symbolique du soleil, dont le moyeu est orné d'une émeraude². Nul doute qu'un gallo-romain n'ait enfoui là ce trésor, dans la pensée de l'arracher aux pillards, sous les coups desquels il aura ensuite succombé.

Des corps de Franks, appelés « limitanæi, ripuarii », avaient obtenu la permission de s'établir sur les rives du Rhin, à condition qu'ils défendraient les frontières de la Gaule contre les divers Barbares; d'autres corps, aussi de Franks, appelés *lètes* (*læti*), ex-soldats des Romains, avaient reçu des terres à cultiver dans l'intérieur, et plus encore dans le nord de la Gaule (V. plus haut, p. 252.) Ils étaient, selon l'heureuse expression de Sismondi, des « vétérans barbares ». Pendant bien des siècles, en Flan-

1. *Flav. Vopiscus*, In Aureliano, *Hist. Aug.*

2. *Léon Fallue*, *Annales de la Gaule*, etc. p. 468.

dre, le mot *laeten* a signifié une certaine classe de paysans.

Plusieurs tribus, que les historiens appellent *Franci* en général, avaient poussé jusqu'en Mauritanie (254), et Probus les battit deux fois sur le Rhin, en 277. Il avait donné des terres à une partie de ces Franks; il en avait exilé un bon nombre; il en avait exporté d'autres au fond des contrées du Pont-Euxin. Et pourtant, malgré ces revers; la puissance des Franks, qui d'abord « était peu de chose ¹ », ne cessait d'augmenter, car les occasions d'agir se présentaient continuellement à la fédération entière ou à quelques tribus.

Carausius, Ménapien, né près d'Anvers, remarquable navigateur, avait aidé l'empereur Maximien à combattre les Bagaudes. Créé commandant ou comte des côtes belges et armoriques, et chargé par l'empereur de détruire les Germains qui infestaient le nord de la Gaule, Carausius laissa les pirates exercer leurs pillages, puis leur enleva le butin avec une flotte rassemblée à Boulogne-sur-Mer. Maximien, regardant le Ménapien comme un traître, ordonna sa mort; mais Carausius, fort et énergique, affronta la disgrâce, s'allia aux Franks d'au delà du Rhin, aux Frisons et aux Bataves, que les Romains repoussaient (288), prit Boulogne et plusieurs villes, enfin passa dans l'île d'Albion, où il se fit proclamer empereur. Alors Maximien traita avec les Franks qui habitaient les bords mêmes du Rhin, et avaient pour chefs Genobald et Areth. Il conclut avec eux une convention peu honorable : dans le but de marcher contre Carausius, il leur rendit les terres voisines de Trèves et du pays des Nerviens ². Ainsi soutenu, il alla avec une flotte attaquer Carausius, qui le battit en 289, le força de renoncer à ses prétentions sur Albion, et par lui se fit reconnaître empereur. Une médaille, frappée à cette occasion, porta pour légende :

1. S. *Gildas*, de *Excidio Britanniae*, in-12, Londres, 1568.

2. *Eumènes*, Panégyr.

« *Pax Auggg*, la Paix des trois Augustes », Dioclétien et Maximien d'un côté, Carausius de l'autre.

Mais la paix cessa bientôt entre l'usurpateur et Rome. Constance Chlore ou le Pâle vint en Gaule, pour assiéger, prendre Boulogne, et repousser les Franks des contrées correspondantes à la Flandre, la Zélande, le Brabant et la Gueldre actuels (293). Il ne resta pas plus d'une année en possession de ce territoire, et il repartit, traînant après lui des hommes et des bœufs pour cultiver les terres.

Des Barbares se trouvaient, par le fait, introduits au cœur même de la Gaule, aux environs d'Amiens et de Beauvais.

Un corps de Franks figura dans la nouvelle expédition entreprise par Constance contre Allectus qui, vers 294, avait assassiné Carausius en Albion, et s'était mis à sa place. Bien certainement, l'empereur Constance se servit de ces Franks pour repeupler le sol gaulois. Constantin, son fils, commença de régner (306 ou 307) en poursuivant les Franks de la Batavie, et tous ceux qui vivaient en deçà du Rhin. Ascarie et Gaiso, deux de leurs rois ou chefs, entrés en Gaule pendant que l'empereur combattait les Pictes en Albion, furent livrés aux bêtes féroces dans Trèves, avec un très-grand nombre de compagnons¹. Constantin marcha plusieurs fois contre les Franks, et commit sur eux d'atroces cruautés. En 313, il les repoussa de la seconde Germanie (aujourd'hui Belgique).

En 337, nouveaux troubles dans l'Empire : voici paraître encore, non loin du Rhin, les Franks que Constant, troisième fils de Constantin, réduisit à demander une paix² que les Romains accordèrent bien vite, pour les empêcher d'aller plus avant.

Aux luttes contre les Franks, sur le sol gaulois, se joignaient les guerres civiles et les massacres de princes,

1. *Eutropii* Histor. roman. Lib. x, cap. 3; *Nazarii* Panegyri. ad Constantin. August.

2. *Chronicon Hieronymi Presbyteri*, Rec. des Histor. de France, t. I, p. 610.

dont les peuples ne se mêlaient pas, mais qui anéantis-
 saient et leur repos et leur fortune. Les Chamaves, enfin,
 furent repoussés par Julien (358), qui les refoula sur la
 rive droite du Rhin; et les Franks Saliens, s'étant sou-
 mis, devinrent auxiliaires perpétuels des Gallo-Romains¹,
 comme les Cattes, parmi lesquels l'Empire pouvait puiser
 les meilleures recrues, parce qu'ils avaient saisi avec
 beaucoup d'intelligence la tactique militaire de Rome, et
 se « battaient » dans la force du terme². Aussi en pla-
 ça-t-on dans la garde même des empereurs.

Il résulta de ces batailles, de ces invasions, de ces arran-
 gements, que les Romains ne traitèrent point les Franks ni
 les Germains en guerriers ordinaires. « Écoutez-moi, dit
 un jour Julien à ses soldats, car les Franks et les Ger-
 mains m'ont écouté. » Le Gallo-Romain en eut peur; *terror*
Francorum, terreur des Franks, écrit Grégoire de Tours.
 Selon Zozime et Orose, une prophétie répandue dans la
 Gaule annonçait le triomphe prochain des Franks, dont
 Libanius parle ainsi : « Ces peuples ont reçu de nous
 des gouverneurs à titre d'inspecteurs de leurs affaires. »

Ils ne s'étaient point ébranlés pendant les grandes in-
 vasions des Goths, des Bourguignons, des Vandales et
 des Huns. Leur instinct, ne disons pas leur politique, car
 cette expression serait trop ambitieuse, les portait à
 attendre les événements, et à recevoir préalablement ce
 que les Romains voulaient bien leur donner en échange
 de services rendus à l'Empire, — des titres, des hon-
 neurs et des terres. Les Franks étudiaient peu à peu le
 sol et les mœurs de la Gaule. Cela ressemblait à de l'ha-
 bileté. Imprévoyants, au contraire, pressés de toutes
 parts, n'ayant plus assez de soldats pour maintenir ferme
 et imposante leur domination sur le pays qu'avait dompté
 César, les Romains voyaient leur échapper la Gaule, dé-
 membrée par les incursions des hordes barbares.

1. *Amm. Marcell.* Lib. xvii, cap. 8; *Zozimi Histor.*, lib. iii, cap. 8.

2. *Taciti de moribus Germanorum*, cap. 30.

Les Franks, qui ne se contentaient pas d'envahir, caressaient un rêve très-réalisable, celui de succéder aux armées impériales, d'asseoir leur conquête, et de s'établir d'une manière fixe dans une contrée plus fertile que celle du Rhin. L'heure de la réussite avait sonné, au v^e siècle, car les Gaulois se plaignaient du régime municipal romain, à cause des abus qui partout se glissaient dans l'administration. Ils regrettaient de s'être « romanisés », et aspiraient à se « barbariser », puisque chez les Barbares une vie plus libre apparaissait.

De même que des Germains bannis s'étaient réfugiés près des rives droite et gauche du Rhin, pour se grouper en fédération franke, de même un nombre quelconque de Gallo-Romains, — Salvien nous l'apprend, — durent être mécontents de leur sort et passer chez les Franks, qui parlaient ou du moins entendaient la langue latine, et dont le chef Childéric (Hildérik) possédait un sceau en latin. L'état misérable des Gaulois abâtardis explique bien aussi pourquoi une partie d'entre eux désiraient la venue des Franks, aux exploits déjà renommés, et que les Romains eux-mêmes, par leurs craintes visibles, signalaient indirectement à l'admiration de tous. Ainsi que les Ubiens, dont Cologne (*Ubiorum oppidum*, et plus tard *Colonia agrippina*) était la capitale depuis le i^{er} siècle, les Franks, hôtes d'une foule de Romains, pouvaient dire : « Les Romains sont nos pères, nos frères, nos enfants; leurs filles sont nos épouses et nos sœurs ¹ ». La dure loi de Valentinien, sur le mariage des Romains avec les Barbares (V. plus haut, p. 346), perdait presque toute son autorité dans une contrée où bien des sujets de l'Empire cherchaient refuge.

Elle était, cette « Fédération des Franks », la plus civilisée des peuplades barbares, non une foule aveugle et effrénée, quoique nomade. Veut-on connaître le portrait physique d'un Frank? Des historiens l'ont tracé : Taille

1. Taciti Histor. Lib. iv, cap. 63.

haute, peau très-blanche, yeux bleus, étincelants, voix terrible; son visage est tout rasé, à l'exception de la lèvre supérieure où il laisse croître deux petites moustaches; ses cheveux, coupés par derrière, longs par devant, sont d'un blond admirable, naturellement ou au moyen d'une lessive de chaux, dit Martial. Dans le deuil, selon Claudien, le Frank a la chevelure éparsée, sans ordre ni arrangement. Son habit est si court, qu'il ne lui couvre point le genou; si serré, qu'il laisse voir toute la forme de son corps.

Il porte un baudrier garni de clous et de plaques argentées ou damasquinées; il noue un couteau de fer à sa large ceinture en cuir ¹, où pendent une épée lourde, extrêmement coupante; une « franciske », hache à un ou deux tranchants, dont le fer est épais et acéré, dont le manche est très-court; un « hang », pique de moyenne longueur, dont la forte pointe est armée de plusieurs barbes en crochets tranchants et recourbés comme des hameçons : des lames de fer en recouvrent le bois, de façon qu'il ne puisse être brisé ni entamé à coups d'épée. Quand on a fixé le hang au travers d'un bouclier, les crocs qui le garnissent en rendent l'extraction impossible; il reste suspendu, balayant la terre par son extrémité. Alors le Frank qui l'a jeté s'élance, et, posant le pied sur le javelot, appuyant de tout le poids de son corps, force l'adversaire à baisser le bras et à se dégarnir ainsi la tête et la poitrine. Parfois on attache le hang au bout d'une corde, et l'on s'en sert comme d'un harpon : pendant qu'un guerrier lance le trait, son compagnon tire la corde; puis tous deux joignent leurs efforts, soit pour désarmer l'ennemi, soit pour l'attirer lui-même par son vêtement ou son armure.

Dans son adresse singulière, le Frank sait toujours frapper où il vise; dans sa prodigieuse légèreté, il tombe sur son antagoniste aussi promptement que la flèche qu'il

1. *L'abbé Cochet, Fouilles de Londinières, en 1847.*

a décochée ; dans son intrépidité extrême, rien ne l'étonne, ni le nombre des ennemis, ni le désavantage des lieux, ni la mort même avec son cortège d'horreurs. Il peut perdre la vie, jamais le courage. Il connaît les flèches empoisonnées, dont sa loi lui défend de faire usage contre un autre Frank ; mais, à la différence du Gaulois (V. plus haut, p. 89), il peut s'en servir contre un autre barbare ou un Romain. Il ne quitte point ses armes, fût-ce pour se rendre à une fête ou à un festin, peut-être même aux cérémonies religieuses, comme cela se pratiquait, on l'a vu, chez les Celtes belliqueux. Avant de combattre, il se teint les cheveux avec de la couleur rouge ¹. Souvent un réseau d'or ou un cercle de cuivre retient sa chevelure, lorsqu'il la laisse croître ; souvent il se couvre à demi de la dépouille des bêtes féroces.

Il boit l'hydromel, mange le porc et l'urus, connus des Gaulois. Ses festins sont entremêlés de danses qui ressemblent à celles des Scythes. Quelquefois il s'exerce à sauter demi-nu au milieu des lances et des épées ² ; ou bien il forme des cercles en marquant la cadence, et en accompagnant de sa voix le bruit des instruments. Ses spectacles reproduisent des exercices guerriers, courses, maniement de la francisque, adresse pour faire tourner rapidement le bouclier. De plus, il joue aux dés avec passion, risquant ce qu'il possède, parfois sa propre personne ; en cela semblable au Hun, au Goth, et au Bourguignon qui, prenant le hasard pour guide, tire au sort les terres des vaincus.

La femme franke échappe davantage au pinceau. Les historiens ne donnent guère de détails à son endroit. Mais, avec les récits de plusieurs d'entre eux, il devient possible de dessiner une esquisse : C'est une forte femme du Nord, portant une robe longue et noire, ou une robe bordée de pourpre ; marchant les bras nus, le sein décou-

1. Taciti Germania, cap. 4.

2. Taciti Germania, cap. 3.

vert. Elle couronne son front de genêt fleuri. Son regard, parfois farouche, accuse une vigueur toute masculine ; aussi lui arrive-t-il de paraître dans les sanglantes mêlées. Pensant qu'il y a en elle quelque chose de saint et d'inspiré, son mari ne dédaigne pas de la consulter avant de combattre. La lutte une fois terminée, la femme franke chante, à la mode gauloise et comme les hommes, des bardits en l'honneur des morts, que l'on enterre avec leurs armes, en formant au-dessus de la fosse une espèce de pyramide. La femme franke ne craint pas de compter ni de sucer les blessures des combattants. Il y a plus : bien des armées frankes, ébranlées, mises en déroute, ont revolé à la victoire, grâce aux femmes qui se sont jetées au devant des fuyards. Sur ce point, toutes les peuplades germaniques se ressemblent.

A peine échappé aux soins de sa mère, le jeune guerrier frank porte au bras un anneau de fer, qu'il ne quitte qu'après la rançon du brave, c'est-à-dire l'accomplissement d'une belle action. Cette mère lui a inculqué de mâles vertus. Aussi la loi punit l'homme qui prend ou serre le bras d'une femme franke salienne, ou qui parle mal de sa chasteté. Respect à la vierge qui dort sous le chêne ! Que sa beauté ne lui attire pas d'outrages !

Quoique assez avancée en toute chose, la fédération des Franks ne possède ni cavalerie ni machines de guerre : il paraît que, seule, la garde du chef a des chevaux. Pas de bottines de fer, pas de cuirasses. Courir les aventures, agrandir le territoire, et, ce qui est plus probable encore, chercher du butin ailleurs pour le rapporter dans leurs marais, ainsi se résument les habitudes guerrières des Franks, restés nomades par caractère, au temps même de la loi salique, où l'on insère treize articles contre les voleurs de bœufs, quinze contre les voleurs de chevaux, vingt contre les voleurs de pores, onze pour la sauvegarde des brebis, des chèvres et des chiens¹. Ils sont naviga-

1. *F. Ozanam*, Études germaniques, t. 1^{er}, p. 440.

teurs expérimentés, dit Claudien; nageurs habiles, dit Sidoine Apollinaire. Au lieu de craindre l'approche des animaux dévorants, ils les bravent et les provoquent. Exposés aux bêtes, en présence des empereurs, comme la plupart des autres Barbares, ils expirent en souffrant davantage encore des outrages de leurs vainqueurs, que des morsures des animaux et des tortures de l'agonie.

Leur courage, plus que leur nombre, les rend redoutables; l'intempérie des saisons ne les arrête ni sur terre ni sur mer. Ils méprisent la paix; le repos, pour eux, ressemble à l'esclavage. En suspendant à un arbre leurs trophées, armes et colliers d'or, ils attendent impatiemment une nouvelle occasion de revoir l'ennemi. Comme la victoire les électrise! Comme ils se relèvent promptement d'une défaite! Les ennemis ont à peine le temps de déposer leurs casques, et déjà les Franks, habitués à violer leurs serments en riant, dit Vopiscus, reprennent l'offensive. Au reste, en rase campagne, leur faiblesse est notoire, bien qu'ils aient fait preuve d'une certaine tactique en résistant à Julien; ils se sont réfugiés dans deux forts voisins du Rhin, où ils ont tenu durant deux mois, pour se rendre ensuite, et devenir les premiers prisonniers arrachés à la fédération franke, toujours fidèle à sa devise: « Vaincre ou mourir! » Ceux que l'on a incorporés dans les troupes romaines, sont des « remparts inexpugnables! » Un pareil renom donne une haute idée de leur valeur personnelle, de leur avenir probable, en tant que nation conquérante. Leur fédération est d'ailleurs peu nombreuse, — la bande de Clovis ne dépassait guère cinq à six mille hommes; — et quand les historiens des premiers temps parlent de trois cent mille combattants, ou à peu près, « tués aux Franks, » il s'agit évidemment de plusieurs tribus barbares alliées avec eux.

Peuplades mixtes, les Franks ont un idiome encore usité dans le pays qui fut le leur (Picardie et Flandre), langue pleine d'âpreté, dure, difficile à prononcer pour les étrangers. Quelques-uns d'entre eux, ne l'oublions

pas, parlent ce latin rustique dont se servent les soldats romains.

Un paganisme tiède et rêveur les rapproche certainement plus de la religion chrétienne que de l'hérésie des Ariens : ils seront aisément convertis par les évêques. Leur croyance manque de règles bien fixes, ce qui les dispose à accepter un dogme. Au lieu de prier dans les temples, ils vont contempler la nature, se livrer aux rêves, aux extases, aux saintes terreurs. De douces superstitions impriment un caractère poétique aux idées et aux sentiments des Franks, très-respectueux à l'égard du prêtre, qu'ils consultent toujours, pour en recevoir les augures tirés de l'éternement, du vol des oiseaux, de l'allure des chevaux, de la bouse de vache, des phases de la lune, car ils n'osent, par exemple, tenter une entreprise, lorsque cet astre touche à son déclin. Pour eux la lune est un indicateur beaucoup plus sûr et commode que le soleil, parce que celui-ci n'a pas de croissance ni de décours, garde sa même figure pendant tous les jours du mois, quand la lune, au contraire, en prend quotidiennement une nouvelle jusqu'à épuisement de la série, et permet qu'on se règle sur ses variations à la fois périodiques et limitées. Ainsi que les Germains, ils comptent un mois (*monath*, mois; radical *moon*, lune), ou plutôt une lunaison, lorsque la révolution lunaire est achevée ¹.

Si le Frank n'a pas d'enfants, il s'efforce de transmettre son nom à la postérité en le gravant sur un rocher.

Il comprend certaines règles de sociabilité.

Jamais de profanation impunie, qu'elle s'adresse à des idoles, à des arbres, à des pierres, à des sources ou à des animaux sacrés. Quiconque a commis une infraction dans un temple (quand on a eu bâti des temples), quiconque en a enlevé quelque objet du culte, est conduit à la mer; sur le sable on lui fend les oreilles, on le châtre, on l'immole aux Dieux irrités. Anathème à qui profane un tombeau!

1. *Lehuéron*, Hist. des instit. mérov., p. 376.

En effet, les Franks brûlent ou enterrent leurs morts : ils placent dans le cercueil d'un guerrier ses armes, ses habits, sa bourse pleine, son cheval de guerre, et parfois une couple d'esclaves. Que de ressemblances avec les funérailles des Celtes! (V. plus haut, p. 139 et suiv.)

On admet l'influence des femmes inspirées, prophétesses renfermées dans les grottes souterraines; celle des prêtres et des magiciens qui jettent des sorts, guérissent les maladies, accomplissent mille prodiges avec des paroles mystérieuses. L'imagination se représente, en fait de récompenses, les éternelles jouissances d'un paradis sensuel, du Walhalla, où de généreuses *walkiren* versent aux braves la cervoise et l'hydromel. Pour fêter les Dieux supérieurs ou secondaires, on se rassemble solennellement trois fois l'année; et, à certaines époques plus rapprochées, des cérémonies religieuses inspirent aux croyants l'esprit d'humilité et d'adoration.

Dans ses relations civiles et ses rapports domestiques, le Frank prouve sa supériorité sur les autres Germains, avec lesquels on ne doit pas le confondre complètement. Il évite de loger dans des villes, vit en famille, là où les bonnes mœurs valent mieux que les bonnes lois ailleurs. Il pratique l'hospitalité; tout voyageur trouve pour son usage, près d'une fontaine, des coupes d'airain. Le père protège ses proches, qui se soumettent à sa « main-burnie » : il ressemble à un patriarche. Il administre et défend les personnes et les biens de cette association qui forme la famille, dont les membres obéissent à la loi du « mundium » (*munt*, main), ou protection paternelle.

Ce n'est pas la femme qui apporte une dot au mari, mais le mari qui apporte une dot à la femme; par le fait il l'achète, et souvent malgré elle. En revanche, celle-ci lui donne quelques armes; elle apprend ainsi à tous qu'elle vient, au moyen du mariage, partager les travaux et les dangers de son époux. Les fils étant, non sous le pouvoir, mais sous la tutelle de leurs pères, leur succèdent forcément; car ces derniers ne peuvent par eux-mêmes

instituer aucun héritier : Dieu seul, dit-on, peut faire héritier, l'homme jamais. La tradition de la propriété, chez les Franks, a pour symbole un brin de paille ¹; de même que, pour les Romains, « stipuler » c'est lever de terre une paille, puis la rejeter à terre. La courte paille rappelle aujourd'hui la tradition par le fétu ; l'expression proverbiale « rompre la paille ou le fétu avec quelqu'un, » pour indiquer la rupture d'une amitié, n'a pas d'autre origine ².

Héritiers des biens paternels, les fils sont héritiers aussi des haines et des sympathies de leurs parents. Les haines pourtant, quoique vivaces, énergiques et bouillantes, s'éteignent généralement par la composition ou « wehrgeld » (argent de défense ; de *wehren*, *wahren*, *bewehren*,) que l'on trouve en vigueur chez d'autres peuples, et qui consiste à payer pour le crime commis une indemnité en argent. De là le proverbe : « Il vaut son pesant d'or, » faisant allusion à la forme primitive de la composition, telle qu'elle existait chez les Franks ³.

La fédération conçoit une haute opinion d'elle-même, et se croit appelée à de grandes destinées. Le temps et les circonstances lui permettront de s'affirmer davantage encore ; elle aura quelque raison de se peindre à larges traits dans le prologue de la loi salique : « La nation des Franks, illustre, ayant Dieu pour fondateur, forte sous les armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseil, noble et saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté singulière, hardie, agile et rude au combat, depuis peu convertie à la foi catholique, etc. » Dès l'origine, les Franks ont conscience de leur force. Quand, d'après la coutume, leurs ambassadeurs munis de « baguettes consacrées, » c'est-à-dire de bâtons runiques probablement, sauf-conduit qui les rend inviolables, vont traiter avec les

1. *J. Michelet*, Orig. du droit franç. p. 124, d'après *Grimm*.

2. *Et. Pasquier*, Recherches de la France, liv. VIII, ch. 58.

3. *J. Michelet*, Orig. du droit franc. *Introd.*, p. xciv.

nations voisines, parfois avec les Romains, ils adoptent un langage fier et décidé. Quelque chose en eux annonce qu'ils l'emportent de beaucoup sur les autres Barbares. La Gaule, en effet, sera commandée par les populations riveraines du Rhin, dont nous allons suivre maintenant l'histoire politique intérieure, avant comme après la conquête.

II

Plusieurs chefs franks, dans les époques les plus lointaines, échappent à l'histoire ; même connus, ils ne mériteraient guère, sans doute, de fixer longtemps son attention.

Le premier d'entre eux, le premier dont les actions aient occupé nos annalistes, c'est Clodion (Chlodion, Hlodio, célèbre, d'après les racines de l'ancien idiome tudesque,) surnommé Crinitus « le chevelu, » selon Grégoire de Tours et d'autres écrivains du v^e siècle. Son surnom s'explique aisément par l'usage que gardaient les chefs franks de laisser croître leur chevelure au point d'en être couverts. Tantôt elle était serrée en nattes ; tantôt elle flottait sur les épaules, et jusqu'au milieu des reins ¹. Clodion, élevé sur le bouclier en 428, fut proclamé chef ou roi de la fédération par les Franks. Homme puissant dans sa tribu, descendait-il, ou non, de Faramond, fils de Markomir ? On ne peut s'en assurer ; mais, certainement, il habitait le château de Dispargum (Duysborch, près de Louvain,) d'où il envoya explorer le pays jusqu'à la ville de Cambrai (*Cameracum*,) sur l'Escaut. Puis il suivit ses émissaires, entra dans une partie de la forêt Charbonnière, prolongement des Ardennes, battit les Gallo-Romains qu'il rencontra sur son passage, s'empara de Cambrai, y résida quelque peu et s'élança ensuite, à la

1. *Agathias*, dans le Rec. des Hist. de France, t. II, p. 49.

tête d'une forte bande, vers les bords de la rivière de Somme ¹, environ l'an 445.

Ce grave échec des Gallo-Romains aiguïsa leur haine contre Clodion, qu'ils pourchassèrent avec opiniâtreté jusqu'au haut Escaut, peut-être jusqu'à la Meuse, à coup sûr dans des sables humides, des bois touffus et des marécages impénétrables.

Mérovée (Mérowig, Merovechus, éminent guerrier), paraît avoir appartenu à la famille de Clodion. On sait la fable populaire et toute païenne d'un dieu marin surprenant au bain la femme de Clodion épouvantée, touchée par la bête ou par son époux, et bientôt engendrant un fils, Mérovée, qui donna son nom à la race mérovingienne ². Sous ce chef, Metz est brûlée, Trèves est détruite, et les Franks pénètrent jusqu'à Orléans. Les chroniques ne disent rien de plus; seulement il semble certain que Clodion et Mérovée agirent de concert avec les Gallo-Romains contre les autres Barbares, de façon à sauvegarder principalement les intérêts de la fédération franke. On voit par la Notice de l'Empire que, au commencement du v^e siècle, il y avait dans les armées Romaines neuf cohortes de Franks auxiliaires, cherchant fortune au bénéfice de leur pays. Aussi la tribu des Saliens, l'une des moins fortes, mais des plus belliqueuses dans la fédération, acquit-elle, sous Clodion et Mérovée qui la commandaient, une prépondérance marquée.

Les mœurs corrompues des deux premiers rois mérovingiens donnèrent le mauvais exemple. Childéric 1^{er} (Hildérik), fort ou brave au combat), fils et successeur de Mérovée (458), n'eut pas des goûts moins luxurieux que son père, et la fréquentation des Gallo-Romains, quand ceux-ci marchaient contre Attila, compléta les vices de ce Salien, dès les temps de sa jeunesse. Un détachement de

1. *Greg. Turon. Histor. Lib. II, cap. 9; Gesta regum Francorum, cap. 5.*

2. *Fredegarii Epitom. cap. 9.*

l'armée des Huns l'ayant enlevé, lui et sa mère, le Frank Guiomar (*Wiomad*) le délivra d'une imminente captivité. Bientôt Childéric, venu en Thuringe, abusa des jeunes filles, viola les vierges libres. Ses compagnons, irrités, le chassèrent ignominieusement, et lui cherchèrent un successeur parmi les Romains, c'est-à-dire parmi ceux qui les avaient battus sous Clodion, et auxquels ils s'étaient unis contre Attila, sous Mérovée. Poussés par Guiomar, « homme aux mielleuses paroles, aimé de Childéric, » ils élurent le patrice Ægidius.

Durant son exil de huit années en Thuringe, Childéric, non guéri de sa passion pour les femmes, séduisit Basine, épouse du roi Basin, son hôte et ami. Pendant le même temps, Ægidius s'attira la haine des Franks, parce que, soumis aux perfides conseils de Guiomar, il leur avait imposé un tribut exceptionnel. Il s'enfuit, battu par Childéric, désormais replacé à la tête de sa tribu. Et aussitôt l'adultère Basine, quittant la Thuringe et son époux, vint retrouver au milieu des Franks celui dont elle avait reconnu « le mérite et la grande vaillance, » le charma sans doute par son esprit, sa science et sa beauté. Elle se fit épouser par Childéric : manière d'agir toute barbare, dont le roi de Thuringe et les siens se plainquirent fort, mais dont les Franks ne s'émurent que médiocrement, car cela les rassurait à l'avenir sur le sort de leurs filles.

De Basine et de Childéric naquit Clovis (Chlodowig, Chlodovechus, illustre guerrier)¹, à qui son père prépara les voies de la conquête ; car Childéric se montra aussi supérieur dans la guerre que séduisant en amour. Trois ans avant la naissance de Clovis, Childéric se distinguait déjà dans un combat livré entre Ægidius et les Goths, près d'Orléans (463), combat où Frédérik, frère du roi des Wisigoths Théodorik, perdit la vie. D'exploits en exploits, Childéric ne tarda pas à pénétrer bien avant dans la Gaule, et il mourut en 481, après avoir régné vingt quatre ans, et

1. *Gregor. Turon. Histor. Lib. 11, cap. 12.*

tardivement mérité l'estime des Francks. On lui rendit de grands honneurs. Il fut enterré dans le faubourg de Tournai avec son cheval et un de ses fidèles, peut-être ; avec un globe de cristal, plusieurs pièces d'or massif, une tête de bœuf, un style et des tablettes, des abeilles émaillées en quelques endroits, des médailles de plusieurs empereurs, beaucoup d'anneaux, sur l'un desquels il y avait un cachet portant l'empreinte d'un homme parfaitement beau : visage entièrement rasé ; chevelure longue, tressée, séparée au front et rejetée par derrière ; dans la main droite, un javelot ; autour de la figure, le nom de Childéric (*Childerici regis*) écrit en lettres romaines. Curieux tombeau, découvert le 27 mai 1653, par un maçon occupé à bêcher la terre ¹.

Clovis, âgé de quinze ans, succède à son père, et n'éprouve pour les Gallo-Romains qu'une sympathie apparente, intéressée, dont ses instincts de conquérant lui font une loi. Chez les Gallo-Romains, Childéric n'avait appris qu'à aimer le plaisir ; Clovis, plus sérieux à mesure que les années lui viennent, cherche à dérober aux hommes de l'Italie le secret de leur puissance. Chef de la peuplade franke établie à Tournai, et habitant presque toute la Flandre moderne, il ne fait point parler de lui jusqu'à l'âge de vingt ans. Alors son caractère se développe, et il s'unit à Ragnacher (*Raguenaher, Ragnacharius*), chef de la peuplade franke établie à Cambrai, en vue d'attaquer le territoire romain. *Ægidius*, le rival de Childéric, avait, comme Childéric, laissé un fils, héritier de sa « royauté des Romains. » Ce fils, nommé *Syagrius*, tient aussi son siège à Soissons. La mollesse des défenseurs de l'Empire va être une fois encore aux prises avec l'activité puissante des Franks : Clovis marche contre *Syagrius*, et écrase son armée près de Soissons, en 486.

1. *L'abbé Cochet, Le tombeau de Childéric I^{er}, etc., p. 16, grand in-8°, Paris, 1859.*

Sur leur route, les Franks ne respectent point les églises ; ils enlèvent dans un temple de Reims une buire magnifique, des vases sacrés et plusieurs ornements du culte. L'évêque de cette ville, Remi, proteste aussitôt contre ces spoliations, et envoie des ambassadeurs à Clovis, pour le prier de rendre au moins la grande et précieuse buire (urceus), puisque le partage du butin doit se faire à Soissons. Clovis, rassemblant ses guerriers, les supplie de ne pas lui refuser ce que Remi a réclamé. Tous acquiescent à son désir, excepté un Frank qui frappe la buire avec sa francisque, en s'écriant : « Tu n'auras, ô roi, que ce que le sort t'accordera. » Chacun s'étonne. Pourtant Clovis, malgré sa colère, dévore l'injure, reste impassible, et se contente de donner les débris du vase à l'envoyé de l'évêque de Reims. Il dissimule son ressentiment pendant toute une année. Mais, à l'assemblée du mois de mars suivant (487), il passe en revue ses guerriers réunis, examine leurs armes. « Nul n'a des armes aussi peu entretenues que les tiennes, observe-t-il au soldat qui naguère avait frappé le fameux vase ; ni ton « hang » (pique), ni ton épée, ni ta francisque, ne sont propres à servir. » Et il lui prend sa hache qu'il jette à terre. Le guerrier se baisse pour la ramasser. Clovis lui assène alors un coup mortel sur la tête, en disant : « Qu'il te soit fait ainsi que tu as fait au vase de Soissons l'an passé. »

Ce trait de mœurs dépeint bien les relations d'un chef frank avec ses compagnons. Le chef se soumet aux règlements de sa tribu, puis il brise impunément la tête à l'insolent qui les lui rappelle.

Syagrius vaincu, désespéré, chercha un refuge chez les Goths, dont le roi Alarik II le livra lâchement à Clovis, qui ordonna de le décapiter, après s'être fait reconnaître par les troupes romaines et avoir pris possession des dernières villes fortifiées de l'Empire. Néanmoins, il fallait maintenant, de toute nécessité, que Clovis conquît la Gaule indépendante, car ses succès effrayaient ses voi-

sins, particulièrement ce roi de Thuringe à qui Childéric avait naguère enlevé sa femme. Basin se plaisait, par esprit de vengeance, à ravager les pays situés au delà du Rhin, territoire national des Franks, dont les guerriers furent contraints à livrer de nombreux otages. L'ancien hôte de Childéric montra à l'égard de ceux-ci une cruauté inouïe. Il fit suspendre à des branches d'arbres, par les nerfs séparés de la chair, plusieurs d'entre eux, dont les cuisses avaient été déchiquetées ; il ordonna d'en lier d'autres à des pieux dans les ornières des chemins battus, pour que de lourds chariots leur passassent sur le ventre. On attachait une foule de jeunes filles par les bras au cou de chevaux indomptés, qui les traînaient toutes sanglantes à travers les pierres et les broussailles.

D'autre part, les Suèves et les Allemans, jaloux des bandes de Clovis, convoitant comme elles la contrée gauloise, voulurent les y suivre et passer le Rhin. On va voir comment les Franks devinrent assez forts pour les refouler, et ce qui résulta de la rencontre de Clovis avec les Allemans.

Le pays des Bourguignons obéissait alors au roi Gondebaud, dont la nièce Clotilde (Chlotilde, Chrothilde), exilée après le massacre de la famille de son père, descendait d'une branche catholique, provenant du roi Chilpéric. Chilpéric, vaincu par Gondebaud, son frère, avait été mis à mort, lui et ses enfants mâles. On avait jeté sa femme dans le Rhône, avec une pierre au cou, en épargnant toutefois ses deux filles. L'aînée, Chrosna, avait embrassé la vie monastique ; la seconde, Clotilde, était restée à la cour de Bourgogne, où elle vivait pauvre, mais belle, sage et noble, appartenant à un sang royal. Clotilde, élevée dans la religion du Christ, avait un grand renom pour sa piété. Sans la connaître personnellement, Clovis s'éprit d'elle, l'envoya demander en mariage, et la reçut des mains de Gondebaud, qui n'osa refuser (493), bien que le roi des Franks eût déjà d'une concubine un fils nommé Thiéri (Théodorik, brave ou puissant parmi le

peuple¹.) Clovis épousa Clotilde à Soissons, aux applaudissements de la majorité de la fédération franke, parce que ce mariage assurait « la vengeance des parents » (*faida*) de la nouvelle reine, de ses parents autrefois mis à mort par les Bourguignons. Lorsque Clotilde devint mère, elle profita de la joie qui gonflait le cœur du Barbare. Chrétienne, elle désirait que son fils fût chrétien : elle demanda de le faire « baptiser. » Clovis y consentit, et l'enfant reçut le nom d'Ingomer.

Ce baptême d'Ingomer devait porter le christianisme au pouvoir, car Clotilde avait dit à son époux : « Les Dieux que vous adorez ne sont rien, ne pouvant se secourir eux-mêmes ni secourir les autres. Ils sont de pierre ou de bois, ou de quelque métal... Il faut plutôt adorer celui qui d'un mot a fait sortir du néant le ciel, la terre, la mer et tout ce que ces choses renferment, qui a fait briller le soleil et orné d'étoiles le firmament. » Ainsi Clotilde ne cessait de prêcher devant Clovis. Et, afin de toucher son époux, d'une manière quelconque, elle étalait aussi à ses yeux les pompes du catholicisme ; pour le baptême, elle faisait décorer l'église de voiles et de tapisseries.

Cependant Ingomer mourut quelques jours après la cérémonie, dans la semaine où, néophyte, il allait prendre le blanc vêtement. « Si l'enfant eût été consacré au nom de mes Dieux, s'écria le roi frank avec chagrin, il eût certainement vécu ; et maintenant, parce qu'il a été baptisé au nom de votre Dieu, il n'a pas pu vivre. » A quoi la chrétienne répondit : « Je rends grâces à Dieu tout-puissant, créateur de toutes choses, car il ne m'a pas tenue pour indigne, puisque l'enfant sorti de mon sein ira dans son royaume. Mon âme n'est point atteinte par la douleur, car je sais que ceux appelés de ce monde dans le ciel jouiront de la vue de Dieu. »

Et quand Clovis sentait se réveiller en lui la foi païenne,

1. *Gregor. Turon. Lib. II, cap. 28.*

Clotilde redoublait d'ardeur dans son œuvre de conversion, à laquelle travaillaient les évêques eux-mêmes, et tous les serviteurs romains du roi barbare. Le Dieu de Clotilde, déclaraient-ils, permettrait à Clovis de triompher dans les plus pénibles épreuves. Sur ces entrefaites, un second fils naquit au roi de plus en plus indécis : Clodomir (Chlodimir ou Chlodomer, chef célèbre), qui reçut le baptême et, aussitôt après, faillit trépasser. Peut-être n'eût-il plus fallu songer à la conversion de Clovis, si Clodomir n'eût pas vécu. Heureusement, pour la fortune du chef des Franks et pour l'accomplissement des projets de l'épiscopat gallo-romain, l'enfant guérit. Clotilde avait prié jour et nuit aux côtés de Clodomir; et l'âme de son époux s'ébranla, à la vue de tant de piété récompensée. Clovis se demanda si le Dieu des chrétiens, touché par les larmes de la mère, n'avait pas vraiment sauvé le fils!

A cette cause morale de conversion vint se joindre une cause politique, fort entraînante. Les Allemands effrayaient les chefs de toutes les peuplades établies en deçà du fleuve. Les Franks reprirent leur rôle de médiateurs entre la Germanie et la Gaule. Ils s'associèrent les tribus voisines pour voler à la défense de l'Empire, que depuis si longtemps ils espéraient utilement conquérir, au lieu de le laisser dévaster indéfiniment par des hordes vagabondes. Ils se retournèrent contre les Suèves et les Allemands, rencontrés par eux près de Tolbiac (*Tolbiacum*), à seize kilomètres de Cologne (496), dans un lieu qu'on croit être aujourd'hui Zülpich, au pays de Juliers.

Déjà Sigebert (Sighebert, brillant par la victoire), roi des Franks ripuaires, avait été blessé; déjà le désordre se mettait dans l'armée de son allié Clovis, et la victoire demeurait indécise, sinon favorable aux Allemands. Clovis, perdant l'offensive, se réclama de ses Dieux, sans en recevoir d'aide. Alors, les yeux levés vers le ciel, il s'écria: « Jésus-Christ, que Clotilde prêche comme étant le fils du Dieu vivant, qui viens en se-

cours aux affligés, on dit que tu accordes la victoire à ceux qui espèrent en toi; je demande ma gloire à ta puissance; si tu m'accordes la victoire sur mes ennemis, et si j'éprouve cette puissance que le peuple qui croit en ton nom proclame, je croirai en ton nom. J'ai invoqué mes Dieux; mais, j'en ai la certitude, ils se sont éloignés de moi : de là je conclus qu'ils n'ont aucun pouvoir, puisqu'ils ne secourent pas ceux qui leur obéissent. Je t'invoque maintenant, et en toi je veux croire; seulement, fais que j'échappe à mes ennemis ¹. »

Ce vœu, que le soin de sa fortune arrachait au païen, lui procura bien opportunément la grâce. Ayant foi aux prodiges, le roi et ses compagnons se surpassèrent, et le Dieu de Clotilde permit que Clovis remportât une victoire décisive.

Le héros de Tolbiac, fidèle à sa promesse, se fit instruire dans la religion chrétienne. Néophyte étrange que celui-là! Comme Remi lui expliquait les circonstances dans lesquelles le Christ passa entre les mains des bourreaux, on rapporte que Clovis, outré de fureur, s'écria : « Que n'étais-je là avec mes Franks! J'eusse promptement vengé son injure ². » Le roi reçut le baptême (Noël 496), en compagnie de ses deux sœurs Alboflède et Lantechilde, de trois mille guerriers franks, et d'un grand nombre de femmes ³.

Ce fut une cérémonie imposante, dont les générations ont conservé le souvenir, en le poétisant. Les murs de l'église de Saint-Martin de Reims, ou de la cathédrale (Notre-Dame), selon une charte de Louis-le-Débonnaire, avaient été couverts de tapisseries, ornés de rideaux blancs. On avait disposé un élégant baptistère. Au moment où arriva le cortège, une colombe plus blanche que la neige apparut, disent les légendes, portant dans son

1. *Gregor. Turon.* Lib. 11, cap. 30. *Rec. des Hist. de France.* T. 1^{er}, p. 383.

2. *Fredegarii Epit.* cap. 21.

3. *Gregor. Turon.* Lib. 11, cap. 31.

bec une fiole, la sainte ampoule (*ampullam*), pleine d'un chrême dont le contenu parfuma le baptistère. Cette colombe venait à la place du clerc qui tenait dans ses mains l'huile sainte, et qui, empêché par la foule, n'avait pu pénétrer dans l'église. Dieu l'envoyait, à la prière de Remi, pour que le saint chrême ne manquât pas ¹, et que la cérémonie s'achevât.

Par l'encens répandu, par la cire embaumée qui brûlait, le sanctuaire ressemblait à un paradis. L'évêque Remi oignit Clovis, en prononçant d'un ton d'autorité ces paroles : « Baisse humblement la tête, ô Sicambre ; adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré ². » Clovis devenait ainsi « fils aîné, fils unique de l'Église, » pour laquelle le pape Anastase l'exhorta bientôt à être « une colonne de fer. » Avitus, évêque de Vienne, lui écrivait : « Votre foi est notre victoire ³. » La chrétienté tressaillait d'aise, les yeux fixés sur l'avenir.

Mais si, grâce à Clotilde, et surtout à cause des vues ambitieuses de Clovis, le christianisme s'implanta chez les Franks, quelques oppositions s'élevèrent parmi les compagnons du nouveau converti. La plupart des guerriers de Tournai, qui ne voulurent pas recevoir le baptême, allèrent vers Ragnacher, chef des Franks de Cambrai. Ils protestèrent, sans pourtant manifester des intentions hostiles. Puis Clovis chercha une utile diversion à tout par la guerre. Comme les Bourguignons et les Wisigoths contrariaient ses vastes projets, comme il brûlait d'achever l'œuvre commencée par sa victoire sur les Allemands, il se servit à propos de son orthodoxie, et alléguait contre Gondebaud un prétexte commode. Clovis déclara vouloir punir le Bourguignon de son arianisme et du meurtre commis par lui sur son beau-frère. Le moyen réussit. De tous côtés les guerriers des autres chefs franks, établis à

1. *Flodoardi Historia Remensis Ecclesiæ*, lib. 1, cap. 43.

2. *Gregor. Turon.* Lib. 11, cap. 31.

3. *Rec. des Hist. de France*. T. IV, p. 49 et 50.

Cologne, à Saint-Omer et au Mans, accoururent vers Clovis pour l'aider à combattre ses nouveaux adversaires. L'impopularité que le fils de Childéric s'était attirée par sa conversion, se dissipa, car il s'agissait d'un intérêt général pour la fédération. Aussitôt vaincus qu'attaqués, les Bourguignons furent soumis à un tribut annuel, et Gondebaud parla de se faire catholique, après avoir confié l'éducation de ses enfants aux évêques ¹.

Alarik II, roi des Wisigoths, redoutant alors le belliqueux Clovis, envoya vers lui des députés, demanda un rapprochement, et reçut à son tour un ambassadeur, le romain Paternus, homme d'esprit retors. On décida qu'une conférence aurait lieu entre les deux rois, dans une île de la Loire, près d'Amboise (île saint Jean). Ces princes burent et mangèrent ensemble, se promirent amitié, et parurent, en se retirant, ostensiblement fort disposés à conclure une paix durable. Mais Clovis, plein d'arrière-pensées, obéissait à deux puissants mobiles : l'ambition, car il cherchait à étendre son autorité ; l'honneur, car il s'était déclaré le champion de l'orthodoxie contre l'arianisme, et les évêques gallo-romains l'entretenaient dans ces bonnes intentions. A peine le roi des Franks avait quitté Alarik II, qu'il s'écria, en parlant des Wisigoths : « Je supporte avec grand chagrin que ces ariens possèdent la meilleure partie des Gaules ; marchons avec l'aide de Dieu, et, après les avoir vaincus, réduisons leur pays en notre pouvoir ; nous ferons bien, car il est très-bon ². »

Les guerriers « approuvèrent » l'allocution de ce Constantin de l'Occident. Ils jurèrent de ne point toucher à leur barbe avant d'avoir vaincu les Wisigoths. L'expédition contre Alarik II, en 507, semblait devoir être heureuse, car tous les évêques de la Gaule aidèrent Clovis. Aussi les historiens contemporains rapportent les mer-

1. *Gregor. Turon.* Lib. II, cap. 31.

2. *Id.* Lib. II, cap. 37.

veilles qui précédèrent la rencontre du chef des Franks et du roi des Wisigoths. Une biche, à les en croire, indiqua à l'armée franke qui ne pouvait passer la Vienne, un gué situé près de Lussac (Vienne). Ce gué, les gens du pays le nomment encore « Le pas de la biche. » Puis, au haut de l'église de Saint-Hilaire, à Poitiers, s'alluma la nuit une colonne de feu qui vola par-dessus le camp des Franks, et vint se consumer sur la tente de Clovis. Enfin, les sorts consultés, selon l'usage, dans Saint-Martin de Tours, répondirent favorablement, car les envoyés du roi frank entendirent, à leur entrée dans l'église, ces paroles du psaume xvii^e : « Vous m'avez revêtu de force pour la guerre; vous avez supplanté ceux qui s'étaient élevés contre moi; vous avez mis mes ennemis en fuite, et vous avez exterminé ceux qui me haïssaient. »

Conséquemment Clovis, avant de partir, avait été béni par l'évêque Remi; il avait juré de bâtir, s'il revenait vainqueur, une basilique sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul, au sommet de la montagne Sainte-Geneviève (*Lucotitius mons*), à Paris. En un mot, il était l'homme suscité par Dieu contre les infidèles. De là sa conduite empreinte de scrupules religieux, sa défense de piller, aux environs de Poitiers et près de Tours, sauf permission de prendre de l'eau et de l'herbe, pour ne point « offenser saint Martin, » et garder l'espoir de vaincre ¹.

Alarik II fut battu près de la rivière du Clain, à vingt-quatre kilomètres sud de Poitiers, dans la plaine de Voulon, d'après les plus récentes et les plus complètes recherches ², non pas à Vouillé, comme tant d'historiens l'ont répété à tort (507). Les combattants y rivalisèrent d'ardeur. Le roi des Wisigoths périt sous les coups de Clovis, qui mit en fuite l'armée ennemie, et après s'en alla assiéger Arles inutilement, car Théodorik envoya d'Italie les secours nécessaires aux habitants de cette

1. *Greg. Turon.* Lib. II, cap. 37.

2. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, année 1837, p. 109 et suiv.

ville (508). Clovis eût conquis les possessions des Wisigoths dans la Gaule, sans les efforts de Théodorik, dont le général principal, Ibba, tua trente mille hommes à l'armée franke sous les murs d'Arles, selon Cassiodore, et sauva du même coup la Provence, la Septimanie et l'Espagne. La Septimanie se composait alors du territoire des sept villes épiscopales appartenant au diocèse métropolitain de Narbonne, Béziers, Maguelonne, Nîmes, Agde, Lodève et Elne.

Ses triomphes s'arrêtant vers la Provence, Clovis pensa au nord de la Gaule, et voulut du moins réunir dans sa main toutes les petites tribus qui avoisinaient celle de Tournai. « L'unité de la race franke, qu'il avait commencée par la gloire, il l'acheva par le crime¹. » Suivons-le donc dans son terrible office de bourreau; dressons la liste de ses meurtres prémédités. Le besoin de fonder une dynastie lui enlève tout sens moral.

Sous les formes du chrétien reparait le naturel barbare. Clovis envoie dire en secret à Clodéric (Chlodérik, chef-roi), fils de Sigebert, chef de la peuplade franke établie à Cologne : « Ton père devient vieux; il boite de son pied malade (reliquat d'une blessure que Sigebert avait reçue à Tolbiac). Qu'il meure! son royaume et mon amitié te seront rendus. » Clodéric gage des assassins pour tuer son père. Alors Clovis dit au parricide. « Je rends grâce à ta bonne volonté; montre, je t'en prie, tes trésors à mes envoyés; tu en resteras possesseur après. » Clodéric répondit aux envoyés : « Mon père amassait ces pièces d'or dans ce coffre. » Ils répliquèrent : « Plonge ta main dans le fond. Qu'il n'y reste rien. » Clodéric, en effet, se baissa. Un de ces hommes leva sa francisque et lui brisa la tête.

Après la mort de Sigebert le boiteux et de Clodéric, Clovis vint à Cologne, et osa déclarer devant le peuple assemblé : « Je ne suis pas complice de ces actes. Puis-je répandre le sang de mes parents? c'est chose défendue.

1. H. Martin, Hist. de France, t. I^{er}, p. 456.

Mais puisque tout cela est arrivé, je vais vous donner un conseil ; vous verrez s'il vous agréé. Venez à moi et me prenez pour protecteur. » Les habitants de Cologne approuvèrent de leurs cris et de leurs boucliers. Ils élevèrent Clovis sur le pavois et le proclamèrent roi. Par suite, une insurrection éclata à Verdun, ville opposée aux intérêts franks ; mais le roi chrétien força les rebelles à capituler, et leur pardonna, grâce à l'intercession de leurs clercs ¹.

A la faveur de la guerre et du meurtre, Clovis grandissait en pouvoir. Il marcha contre Cararic (Hararic), chef des Morins, le prit avec son fils, d'abord les tondit tous deux, puis ordonna de les décapiter, enfin s'empara de leurs terres, de leurs trésors et de leur peuple. Il battit et fit prisonnier Ragnacher, chef des Franks de Cambrai, avec son frère Richer (Rikher), qu'il tua de sa propre main. Dans la cité du Mans, Rignomer fut assassiné par ses ordres, et dépouillé ; beaucoup d'autres chefs, même ses parents les plus proches, reçurent la mort en trahison. Craignant qu'il n'en restât encore quelques-uns, Clovis assembla ses fidèles : « Malheur à moi ! s'écria-t-il, je reste comme un voyageur parmi des étrangers. Plus de parents qui puissent me venir en aide, aux jours de l'adversité ! ². »

Il n'en avait plus, en effet, et sa francisque se reposa.

Ces crimes, qu'un historien a déclarés « nécessaires pour fonder la monarchie française ³, » donnèrent à Clovis tout le peuple frank, et assouvirent sa soif de domination. Trois victoires lui avaient assujéti une grande partie de la Gaule, et quatre assassinats le rendirent souverain maître des tribus qui avaient franchi le Rhin avec la sienne ⁴.

Il vint à l'église de Tournai, pour remercier Dieu de

1. *Rec. des Histor. de France*, T. III, pages 333 et 393.

2. *Gregor. Turon.* Lib. II, cap. 41.

3. *L'abbé Dubos*, *Hist. critique de l'établissement de la monarchie française*

4. *Lehuërou*, *Hist. des Inst. mérov.*, p. 350.

ses succès ; et saint Éleuthère, qui l'attendait sur le seuil, lui parla de ses péchés, obtint ses aveux, célébra la messe à l'intention de son pardon, resta toute la nuit en prières, arrosa le sol de ses larmes, et, le lendemain, déclara que la clémence céleste absolvait Clovis. Le roi rendit grâces à Dieu et au saint évêque ¹. Il ne fut plus question de la tuerie des princes chevelus. Grégoire de Tours a cru voiler ces choses horribles, en écrivant : « Tout réussissait à Clovis, parce qu'il marchait le cœur droit devant Dieu. » La fin justifia les moyens, même aux yeux des hommes du temps les plus recommandables.

L'empereur de Constantinople, Anastase 1^{er}, avait envoyé les insignes du consulat et un diadème orné de pierreries à Clovis, qui revêtit ces marques de la puissance dans Saint-Martin de Tours, où il prit la tunique de pourpre et la chlamyde consulaire. Monté sur un cheval pour aller de l'église à la cathédrale, il fit largesses selon la mode romaine ; il jeta lui-même au peuple assemblé des pièces d'or et d'argent, non des monnaies de hasard, mais des pièces frappées exprès, portant la tête d'Anastase, et au revers cette inscription : *Victoria Augusto regi, viro illustri Clodoveo* ². Cefut un grand jour pour les Franks et leur chef, à qui aucun honneur ne manquait plus. Renchérissant sur les titres que lui avait donnés Anastase, Clovis voulut qu'on l'appelât « Consul et Auguste, » comme s'il eût été associé à l'empire. Toutefois, il ne battit pas monnaie en son nom, lui qui « régnait » maintenant de fait, et qui, par un merveilleux instinct des destinées futures de la France, peut-être, plaça le siège de son royaume à Paris, qu'il habitait, qui devint sa capitale et son centre politique.

Clovis survécut peu à sa fortune ; un dernier acte d'autorité, qui a la valeur d'un événement dans l'histoire religieuse, date de juillet 511. Autorisés par lui, les

1. *Vita S. Eleutheri*, ap. Bolland. 26 feb.

2. *F. Ozanam*, Étud. german. T. II, p. 332.

évêques de ses États tinrent un concile à Orléans, pour régler la discipline de l'Église, et pour améliorer les mœurs publiques. Le siège de Tongres n'y fut pas représenté ¹; mais les évêques de Nantes, Vannes et Rennes, se reconnaissant sujets de Clovis, y prirent séance. Tous, délivrés de l'oppression des Ariens par les victoires du fils de Childéric, attribuèrent au souverain le « droit de régale, » autrement dit le droit de jouir des fruits des évêchés à chaque vacance; et ils affectèrent les revenus des églises au soulagement des pauvres. Deux mois après, Clovis trépassa soudainement à Paris (novembre 511). On l'ensevelit dans la basilique des saints Apôtres Pierre et Paul (depuis abbaye Sainte-Geneviève, démolie en 1807.) Il avait quarante-cinq ans et comptait trente années de règne, aussi glorieux que profitable à ses peuples, dont la domination s'étendit sur le midi et l'ouest de la Gaule.

III.

L'unité de pouvoir, rêvée plus encore que fondée par Clovis, disparut avec lui, et la monarchie naissante des Franks eût croulé sans doute, si la véritable force de la nation eût dépendu de la famille du roi. Mais cette force reposait sur l'armée, sur l'aristocratie guerrière. Entre les quatre fils du mort, un partage eut lieu par villes et par peuples, à peu près d'une manière égale ², comme celui du butin dans l'antique Germanie.

Thierry (Théoderik), l'aîné, se vit adjuger la partie orientale, les possessions des Franks sur la rive droite du Rhin, le territoire compris entre ce fleuve, la Moselle et la Meuse, capitale Metz. Clodomir (Chlodomir) reçut, dans la partie occidentale, l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, les pays de

1. J. Sirmond, Conc. T. 1^{er}.

2. *Rec. des Histor. de France*, T. II, p. 49.

L'Yonne, de la Sarthe, de Sens, d'Auxerre, de Chartres; et il se fixa à Orléans. Childebert (Hildebert, Childebertus, brillant dans le combat) eut l'Ile de France, le Perche, la Normandie et la Bretagne; la région de l'Armorike ne lui fut pas complètement soumise. Childebert s'établit à Paris. Clotaire (Chlothar, Chlotarius, Chlotacarius, célèbre et éminent), le dernier, régna sur la partie septentrionale du royaume, Soissons, Tournai, Cambrai, territoire de l'Escaut et de la Sambre, côtes comprises entre les embouchures de la Somme et de la Meuse : Soissons fut sa résidence.

La partie de l'Aquitaine qui n'appartenait pas aux Wisigoths, se divisa entre les quatre frères; chacun eut un peu de tout, — des vignes et des oliviers du midi, des prairies et des forêts du nord¹. Sans doute on tira au sort les royaumes, notamment pour Clodomir, Childebert et Clotaire. Paris demeura indivis, tant son titre de capitale lui donnait de prestige! Parfois une même ville appartenait en commun à deux ou trois princes; sa souveraineté se divisa, par tiers et par quart. Les partages furent tous enclavés les uns dans les autres, entremêlés, notamment pour que chaque fils de Clovis eût une égale somme de commandement dans les lieux où cantonnaient les armées frankes, se réservât une force militaire capable de le défendre contre ses rivaux², et possédât une portion équitable de l'héritage paternel en territoire, maisons et richesses mobilières.

Alors seulement, une nouvelle division géographique suivit cette nouvelle division politique : d'un côté, le pays d'Orient (*oster-rike*), Austrasie, entre le Rhin, la Meuse et la Moselle; de l'autre, le non-pays d'Orient (*nioster-rike*), Neustrie, entre la Meuse, la Loire et l'Océan. L'Austrasie, berceau de la confédération franke, revit les hommes qui, après les conquêtes et le baptême

1. *Sismondi*, Histoire des Français, T. I^{er}, p. 241.

2. *Dubos*, Hist. crit. de l'étab. de la monarch. franç. Liv. v, ch. 5.

de Clovis, n'avaient pas pu s'accorder à la civilisation gallo-romaine (V. plus haut p. 444); elle resta la mère patrie des Franks entichés de leur origine, tandis que la Neustrie s'identifia avec les mœurs et usages des vaincus.

Quand mourut Clovis, Thierry 1^{er} avait déjà un fils brave et vaillant, Théodebert (brillant parmi les peuples,) qui, en 515, marcha contre les Danois envahissant une partie des possessions de Thierry, les tailla en pièces sur les bords de la Meuse, dans le duché de Gueldre actuel, tua leur roi, saisit leur butin, les fit presque tous prisonniers, et se montra ainsi, à l'âge de dix-huit ans, un digne successeur de Clovis. On le surnomma « le prince utile. » Sa tante, appelée Clotilde, comme la femme de Clovis, alla épouser Amalarik, roi des Wisigoths d'Espagne et de Septimanie. Cet arien effréné la maltraita à cause de sa ferveur catholique, parce que, sœur des « soutiens de l'Église, » elle ne voulait pas embrasser l'arianisme. A bout de résignation, outragée, battue, Clotilde envoya un mouchoir teint de son sang à Childebert, qui s'occupa de la venger, et sans peine excita les Franks contre les Wisigoths. Encore plus par haine de race, évidemment, que par désir de châtier un hérétique, coupable de persécutions envers Clotilde, les hommes du nord frappèrent ceux du midi, pillèrent Narbonne (531), et, à la façon germanique, reprirent la route de Paris, chargés de butin et insoucieux de se fixer dans le Languedoc. Childebert, en vrai barbare, orna des basiliques frankes avec les vases d'or arrachés aux autels de la Narbonnaise.

L'expédition n'eut pas d'autres résultats, car Theudis, nommé roi (531) à la place d'Amalarik, par lui détrôné, rentra en possession de la Septimanie, et la sœur de Childebert mourut pendant le voyage de Narbonne à Paris.

A cette époque, les prétextes de luttes guerrières se succédaient sans interruption. Après la mort de Clovis, sainte Clotilde, sa veuve, s'était tout à fait retirée de la scène politique. Comme sa nièce homonyme, pourtant, elle ne tarda pas à devenir la cause d'une guerre sérieuse.

Résidant d'ordinaire à Tours, où elle vivait occupée de prières, elle paraissait fort rarement à Paris. Mais elle n'oubliait pas sa vengeance, que Clovis avait si longtemps différée. En 523, elle vit ses fils, Clodomir, Childebert et Clotaire, et les supplia de servir sa haine héréditaire contre Sigismond (Sighismond, Sighismundus), roi des Bourguignons, successeur de Gondebaud qui avait assassiné le père de Clotilde (V. plus haut, p. 440).

Ces trois princes firent la guerre aux Bourguignons ; mais Thiéri, enfant d'une autre mère, resta neutre dans cette question de vengeance personnelle contre un roi dont il avait épousé la fille. Clodomir et Clotaire défirent Sigismond, et le jetèrent dans un puits qui fut aussitôt comblé de pierres, à Columelle (Columna), dépendance d'Orléans. Ce puits, on le montre encore dans les anciens domaines de l'abbaye de Saint-Mesmin.

Pendant ce temps, chez les Thuringiens qui, réunis aux Warnes et aux Hérules, formaient une nation importante, comprise entre les rives de l'Elbe et du Necker, trois frères régnaient, — Baderik, Hermenefried et Berthaire (Berther). Ils étaient fils de Basin, ce roi de Thuringe dont la femme avait commis le crime d'adultère avec Childéric. Hermenefried, mari d'Amalaberge, nièce du roi des Ostrogoths, princesse ambitieuse, se laissa guider par elle. Amalaberge, pour devenir seule reine, excita la guerre civile entre les rois de Thuringe ; et Hermenefried, s'étant rendu maître de son frère Berthaire, le tua impitoyablement. Celui-ci laissait une fille, Radegonde, et plusieurs fils. La très-belle Radegonde, dont Clotaire et Thiéri convoitaient la possession avec une ardeur égale, à ce point qu'ils faillirent se battre entre eux pour l'amour d'elle, fut tirée au sort comme un objet de butin, et tomba dans le lot de Clotaire. Ce prince l'épousa à Soissons, quoiqu'il eût déjà trois femmes, — Gontheuke, Ingonde, Aregonde, — épousées par le sou et denier, concurremment avec de nombreuses concubines sorties de gynécées ou espèces de harems.

Tant que Baderik était debout, les plans d'Amalaberge ne se réalisaient qu'imparfaitement. Un jour Hermenefried, se rendant au repas accoutumé, ne trouva que la moitié de la table couverte, et manifesta sa surprise. « Il convient, lui dit Amalaberge, que celui qui se contente de la moitié d'un royaume, voie la moitié de sa table vide. » Sensible à ces paroles, mais craignant de ne pouvoir écraser Baderik aussi facilement que Berthaire, Hermenefried envoya des messagers à Thierrri. « Si tu mets à mort Baderik, déclarèrent-ils, Berthaire partagera avec toi le pays par moitié. » L'affaire fut conclue : Thierrri, pour avoir terres et trésors, combattit à côté d'Hermenefried contre Baderik, que l'on massacra.

Cela fait, Thierrri revint dans son Austrasie ; et comme Hermenefried, désormais chef de tout le peuple thuringien, avait violé ses promesses, le roi frank résolut de se venger de lui, avec l'aide de son frère Clotaire. « Resentez avec colère, s'écria celui-ci devant les Franks, et mon injure et la mort de vos parents. Souvenez-vous que les Thuringiens sont venus attaquer violemment nos ancêtres, et leur faire supporter beaucoup de maux. Nos ancêtres leur avaient donné des otages, comme gages de paix. Les Thuringiens ont assassiné ces otages de différentes manières ; ils sont venus se jeter sur nos parents, ils les ont dépouillés de tout ce qu'ils possédaient et ont suspendu leurs enfants aux arbres par le nerf de la cuisse ; ils ont mis à mort avec des tortures plus de deux cents jeunes filles ¹. »

En effet, les populations du pays de Metz avaient cruellement souffert autrefois des attaques des Thuringiens.

Thierrri, Théodebert, son fils, et Clotaire, son frère, triomphants dans leur vengeance, firent un tel carnage de leurs ennemis (528) que le lit de l'Unstrutt, fleuve arrosant la Saxe, fut rempli par les cadavres amoncelés, et que les Franks s'en servirent comme de pont pour

1. *Gregor. Turon. Lib. III, cap. 4.*

passer sur l'autre bord. Deux années après, Thierry affecta de vouloir se réconcilier avec Hermenefried, qui se soumettait à sa suprématie. Il l'engagea à venir près de lui, le combla de présents dès son arrivée, et le conduisit à Tolbiac. Mais comme ils causaient ensemble sur les murailles de la ville, Hermenefried, poussé par on ne sait qui, tomba du haut des remparts et expira ¹. On pensa généralement que Thierry avait commis le crime; accusation contre laquelle il protesta en vain : n'ordonna-t-il pas d'assassiner deux frères d'Hermenefried et un des fils de Berthaire ? Au surplus, ces actes de férocité ne sauraient étonner quand on se rappelle que Thierry, descendant de Clovis, se plaisait à marcher sur ses traces. Puis, Grégoire de Tours semble l'accuser ouvertement d'avoir été le meurtrier d'Hermenefried.

Pendant le bruit courut, au sud de la Loire, que Thierry avait péri dans la Thuringe. En ces temps de désordres, le midi ignorait la vérité sur les faits de guerre qui se passaient au fond des forêts du nord. D'après ces fausses nouvelles, Arcadius, un des sénateurs de Clermont (Auvergne), engagea Childebert à s'emparer du pays au détriment du fils de Thierry. Childebert entra dans Clermont, grâce à Arcadius, qui avait brisé la serrure d'une porte. Mais bientôt, ayant su que Thierry était revenu vivant et victorieux de la Thuringe, il dut quitter la ville, laissant ainsi à Arcadius et à ses partisans l'autorité sur les Arvernes ².

Partout des manques de foi, de terribles compétitions parmi les princes. Pour achever le tableau de cette sanglante époque, il suffit de redire le meurtre des fils de Clodomir. Celui-ci, massacré par les Bourguignons à Véseronce sur le Rhône (Vienne), en 524, avait laissé trois enfants mâles, Théodebald (hardi entre tout le peuple), Gonthaire (Gunther) et Clodoald (Chlodowald).

1. *Greg. Turon.* Lib. III, cap. 4.

2. *Gregor. Turon.* Lib. III, cap. 9 et 10.

Après la mort de Clodomir, Childebert et Clotaire s'étaient partagé son royaume. Clotilde avait soustrait pendant huit années ses petits-fils à la fureur de leurs oncles ; puis, abusée par des promesses et des serments, elle avait commis l'imprudence de les leur confier (533). Childebert et Clotaire en égorgèrent deux. Clodoald, le troisième, qui avait échappé comme par miracle aux assassins, se coupa lui-même les cheveux, se voua aux autels, et mourut après avoir bâti le couvent de Saint-Cloud, nom sous lequel l'Église l'honora par la suite, et qui devint aussi le nom du village appelé auparavant Nogent-sur-Seine, près Paris.

Délivrés de leurs neveux, Childebert et Clotaire envahirent de nouveau la Bourgogne, prirent Autun et soumirent définitivement tout le pays. Les Bourguignons n'eurent plus de rois de leur nation.

Sur ces entrefaites, les Franks traversent les Alpes, appelés en Italie par Justinien et par les Ostrogoths, qui leur cèdent la Provence, les droits de l'Empire sur la Gaule du midi¹. Théodebert I^{er} « glorieux guerrier », fils et successeur de Clovis, appelé par les Gallo-Romains « restaurateur de l'antiquité », défait traîtreusement tour à tour les Ostrogoths et les Grecs qui ont payé son alliance. Mais son armée, manquant de vivres, est décimée par les maladies ; ce qu'il en reste, gorgé de butin, revient sur le Rhin, après avoir saccagé Milan et Gênes. Théodebert, qui est le plus brave des Franks orientaux, et dont le règne continue celui de Clovis, sous le rapport des expéditions militaires, nourrit les projets les plus ambitieux. On dirait qu'il ne respire pas en deçà des Alpes. Il meurt, après une longue maladie, au moment où il médite une campagne sur les bords du Danube, contre Constantinople ; il meurt la même année que sa tante Clotilde, femme d'Amalarik. Théodebert laisse le royaume à son fils Théodebald (547), né d'une matrone romaine

1. *Procop.* De bello goth. Lib. III, cap. 33.

appelée Deutérie, qu'il avait épousée après la répudiation de Vitigarde.

Théodebald, roi de treize ans, faible, malade, presque infirme, et néanmoins adonné à la luxure, traîne sa vie jusqu'à vingt ans, ne comptant dans l'histoire que par ses relations avec Justinien. Il expire en 553, et Clotaire s'empare de sa veuve Waldetrade, la met dans son lit, et ne tarde pas à la céder à un autre prince, car il craint les foudres de l'Église contre un mariage incestueux. Clotaire prend pour lui seul les domaines de Théodebald, en refusant de les partager avec Childebart malade : il devient ainsi souverain roi des Franks, très-puissant, mais flétri par le meurtre, l'adultère et le pillage.

Mari, Clotaire avait vu Radegonde s'éloigner de lui, quand il eut égorgé le jeune frère de cette reine. Radegonde, faite diaconesse à Noyon par saint Médard, alla à Poitiers, y fonda le monastère de Sainte-Radegonde, y vécut et mourut saintement ¹.

Père, Clotaire avait vu son fils Chramme, gouverneur de l'Auvergne, secrètement excité à la révolte contre lui par Childebart et par un poitevin nommé Léon ², se jeter sur le Poitou et la Bourgogne, pendant que Childebart envahissait, pillait, brûlait la Champagne ; pendant que les Saxons s'avançaient jusqu'à Deutz (Divitia) sur le Rhin, et ravageaient le pays ripuaire. Chramme pensait peut-être à se faire proclamer roi de l'Aquitaine. Il poussait la débauche jusqu'à enlever les filles des sénateurs, sous les yeux de leurs pères. Deux ans le rebelle tint campagne dans la Montagne-Noire, puis en Bourgogne ; et, favorisé par la guerre des Saxons, tributaires des Franks, il opéra sa jonction avec Childebart. Une monnaie, frappée au nom de Childebart et de son neveu Chramme, peut bien dater de cette époque ³.

1. *Greg. Turon.* Lib. III, cap. 7; lib. IV, cap. 3; *Ven. Fortunati Vita Sanctæ Radegundis.*

2. *Greg. Turon.* Lib. IV, cap. 41.

3. *Revue numismatique*, année 1842.

Heureusement pour Clotaire, les Saxons furent refoulés, et Childeberr succomba à une maladie incurable qui le dévorait lentement. Les trésors de ce prince et le royaume de Paris appartenrent à Clotaire (558), qui envoya en exil la femme et les filles de Childeberr, et réunit tous les États franks en une seule monarchie. Chramme fit d'abord sa soumission, et reparut à la cour de Clotaire. Mais, deux ans après, il partit, et révolté de nouveau, alla dans la Bretagne, où Canao le reçut à bras ouverts. Ce Canao ou Conobre avait exterminé trois de ses frères, et mis en fuite le quatrième, afin de régner seul.

Chramme, vaincu par Clotaire, malgré l'assistance peu résolue des Bretons, fut lié, étendu sur un escabeau avec l'« oiraie » ou linge de l'autel, puis étranglé et brûlé avec sa femme Katte et ses deux filles, dont l'aînée comptait trois ans, dans une chaumière où il avait cherché refuge (560) ¹.

Le roi Clotaire, parvenu à la cinquante et unième année de son règne, chercha à se mettre en règle avec sa conscience, en offrant les présents les plus riches à l'église de Saint-Martin de Tours, dont il avait fait réparer la basilique incendiée. Arrivé auprès du sépulcre de l'évêque, il avoua toutes les actions dans lesquelles il avait eu à se reprocher quelque négligence, et, priant avec de grands gémissements, il demanda au saint confesseur d'obtenir la miséricorde du Seigneur pour ses fautes, et d'effacer par son intercession tous ses péchés. Moyen commode employé aussi par Clovis, après le meurtre de ses parents. De retour à Paris, sa résidence préférée depuis la mort de Childeberr, Clotaire ne jouit que peu de temps de sa nouvelle puissance. Un jour d'hiver, comme il chassait dans la forêt de Cuise (*Cotia sylva*), aux portes de Compiègne, où les Mérovingiens avaient un château, la fièvre le saisit très-violemment. On le trans-

1. *Greg. Turon.* Lib. iv, cap. 20 et 21: *Fredegarii Epit.* cap. 52 et 54.

porta au château. Là, au milieu des souffrances, il s'écriait : « Wa ! qu'en pensez-vous ? Quel est le roi du ciel qui punit ainsi les rois de la terre ! » Et il expira, un jour après le jour qui complétait l'année, depuis que Chramme avait été mis à mort (562).

Ses quatre fils survivants le menèrent en grande pompe à Soissons et l'ensevelirent dans la basilique de Saint-Médard, évêque de Noyon, monument commencé par Clotaire I^{er}, et dont on voit encore la crypte.

Évidemment, les rois prenaient goût à posséder le royaume tout entier. A peine Clotaire eut fermé les yeux que son fils Chilpéric (Hilpéric, Chilpericus, brave ou puissant à secourir), s'empara de ses trésors, ne voulut pas admettre de partage et prétendit régner seul, à l'exemple du défunt roi. Mais ses trois frères, Caribert (Haribêrt, brillant dans l'armée), Gontran (Gonthramn, fort au combat) et Sigebert (Sighebert, brillant par la victoire), se réunirent pour l'obliger à suivre le vieil usage du partage germanique. Alors Caribert, l'aîné, eut Paris et la partie de la Neustrie qui s'étend le long de la Seine, plus l'Aquitaine ; Gontran, le second, qui obtint la Bourgogne, résida tantôt à Châlon-sur-Saône, tantôt à Orléans ; le troisième, Chilpéric, contraint à se contenter de la plus grande partie de la Neustrie et de la Belgique, s'établit à Soissons ; Sigebert, le dernier, reçut l'Austrasie, et prit Metz pour sa capitale.

Les possessions des uns continuèrent à être enclavées dans celles des autres, comme après la mort de Clovis. Rouen et Nantes appartinrent à Chilpéric, quand Avanches figurait parmi les villes du royaume de Caribert. Celui-ci posséda Marseille, quand Gontran régnait sur Aix et Avignon. Soissons, capitale de la Neustrie, semblait bloquée par Senlis, Meaux, Laon et Reims, qui faisaient partie du royaume de Paris et d'Austrasie¹. Cet état de choses offrait à l'ambition de faciles proies : com-

1. A. Thierry, Récits des temps mérov. 1^{er} récit.

ment un roi forcé, pour se rendre dans un territoire éloigné de ses États, de passer par la ville d'un autre roi; son parent, n'aurait-il pas cédé à l'irrésistible tentation d'occuper ce territoire ou cette ville ?

Sous les fils de Clotaire, les Franks, loin d'étendre leurs conquêtes, conservèrent à peine leurs possessions. Les richesses et le bien-être les avaient amollis; leur vigueur première, naguère si effrayante, allait se perdant; l'amour de la patrie s'éteignait en eux par degrés. A côté des rois, l'aristocratie songeait déjà à se rendre indépendante; l'autorité appartenait toujours en fait aux ministres gaulois, goths ou romains; le sang mérovingien se corrompait dans les débauches. « Les noms populaires de l'époque, observe Michelet, ceux qui sont restés dans la mémoire, sont ceux des reines et non des rois. »

En montant sur le trône, Caribert répudia sa première femme, Ingoberge; il prit à sa place Méroflède, fille d'un ouvrier en laine, lite du domaine royal. En vain l'évêque de Paris excommunia ce prince qui, ne tenant pas compte des foudres de l'Église, épousa Teudechilde (Théodehilde), dont le père gardait les brebis. Enfin, après la mort de Méroflède, il cohabita avec la sœur de celle-ci, Markowèfe, religieuse, unie à lui par le sou et denier. Plus dissolu encore, Gontran, malgré sa réputation de piété profonde, répudia trois femmes, Vénérande, Marcatrude et Austrechilde, et il se laissa dominer par de nombreuses maîtresses. Chilpéric eut plusieurs concubines à la fois. Frédégonde, l'une d'elles, obtint sur son royal amant l'ascendant le plus absolu : elle remplaça dans son lit Audowère, première femme légitime, dont elle était la servante ¹. Sigebert, au contraire, vivait régulièrement, faisant honte à ses frères. Il avait épousé Brunehaut (Brunechilde), fille cadette d'Athanagild, roi des Wisigoths, princesse belle, spirituelle, décente et digne en ses manières, qui abjura l'arianisme pour plaire

1. *Gesta regum francorum*, cap. 31.

à son mari. Le poète Fortunat a appelé Brunehaut « une autre Vénus destinée à un autre Achille ». Elle devait être, un jour, le meilleur conseiller de Sigebert.

La concorde entre les quatre fils de Clotaire se rompit bientôt, pendant que Sigebert repoussait les Avars (*Abares, Awares, Ouighours*), peuples apparaissant aux frontières de la Gaule (562), et qui furent contraints de demander la paix pour rester tranquilles durant quatre années.

Profitant du dévouement que le brave et habile Sigebert montrait pour la cause des Gallo-Franks, l'ambitieux Chilpéric revint à ses premiers projets. Il se jeta sur les États austrasiens; il prit et rançonna durement la ville de Reims. Sigebert, vainqueur des Avars, accourut alors pour punir son frère, le tailla en pièces dans la Champagne, et s'empara à son tour de Soissons, qu'il pillait. D'autre part, les lieutenants de Sigebert étant entrés par ruse dans la ville d'Arles, qu'il s'agissait de joindre au royaume d'Austrasie, Celsus, patrice de Bourgogne pour Gontran, se rendit maître d'Avignon par représailles (566). Ainsi agissaient ces princes qui avaient juré sur les saintes reliques de respecter leurs possessions respectives. Arles resta néanmoins à Gontran, et Avignon fut restituée à Sigebert, selon la loi du serment commun¹. Cette fois, le sang versé ne servit pas même à satisfaire des calculs d'ambition.

L'année suivante, Caribert mourut sans enfants mâles et ses trois frères se partagèrent assez paisiblement sa succession. Gontran, à qui Teudechilde était venue offrir sa main et les trésors du défunt roi, n'accepta pas la femme, mais garda les richesses, sauf à dédommager ses copartageants. Vraisemblablement on tira les villes au sort, quelle que fût leur position. Mais comme chacun voulait avoir dans son lot la ville de Paris, déjà si prépondérante, les trois frères convinrent de la posséder par indivis et de fractionner en trois parts les domaines

1. *Greg. Tur. Lib. III, cap. 30; Hadriani Valesii lib. IX.*

royaux du territoire parisien, sous la condition expresse qu'aucun des souverains n'entrerait dans Paris sans le consentement des autres. Ils sanctionnaient la quasi-suprématie de la ville où Clovis, voulant fonder l'unité gallo-franke, avait naguère placé « le siège de son empire ¹ ». Senlis fut partagée par Chilpéric et Sigebert; Marseille, par Sigebert et Gontran.

Bientôt Chilpéric, dégoûté de Frédégonde, ou jaloux de l'honorable union contractée par Sigebert, promit au roi des Wisigoths Athanagild de quitter ses autres femmes, en lui demandant la main de Galeswinthe, sœur aînée de Brunehaut, en s'engageant de plus à donner à sa femme, comme « morgengabe », plusieurs villes importantes. Il épousa Galeswinthe, malgré les larmes et les menaces de Frédégonde. Celle-ci parut d'abord se résigner et redevint servante comme devant; puis elle prit sa revanche. Galeswinthe ayant embrassé la religion catholique, à l'imitation de Brunehaut, brillait surtout par la douceur. Quand Chilpéric eut profité des grandes richesses de sa nouvelle épouse, il l'abandonna à Frédégonde, qui la fit étrangler, de concubine monta au rang de femme légitime, et voua à Brunehaut une implacable haine. La sœur de Galeswinthe, elle aussi, ne rêva plus que vengeance contre Frédégonde, et ses sentiments passèrent dans l'âme de Sigebert.

On vit les esprits se troubler parmi les leudes de la Neustrie; Gontran lui-même se mit du côté de Brunehaut. Le nom de Galeswinthe erra sur toutes les lèvres, et les superstitions populaires firent merveille. La lampe qui brûlait devant le sépulcre de la victime de Frédégonde s'était soudain détachée pendant les funérailles de Galeswinthe, disait-on, et, tombée sur les dalles de l'église sans se briser ni s'éteindre, elle avait sous son choc amolli le marbre, pour s'enfoncer à demi dans le pavé ².

1. *H. Martin*, Hist. de France, t. 2, p. 43.

2. *Id. Ibid.* p. 47.

Une lutte sanglante s'éleva entre Chilpéric et Sigebert. Théodebert, fils aîné de Chilpéric, mit à feu et à sang l'Austrasie, depuis Tours jusqu'à Cahors; Sigebert, avec des Germains transrhénans, entra à son tour dans le royaume de Chilpéric, pilla, incendia de toutes parts, et força son frère à demander la paix (574), en rendant les cités dont il s'était injustement emparé.

Cette paix dura peu. Aussitôt que les tribus germanes eurent quitté la Gaule, Chilpéric, à l'instigation de Frédégonde, s'unit avec Gontran pour recommencer la guerre contre Sigebert. Il ravagea le pays jusqu'à Reims, et Théodebert dévasta encore les bords de la Loire. Sigebert, se remettant à la tête des Germains, accourut à la poursuite de Chilpéric, vainquit partout ses soldats, et s'empara de Paris et de Rouen. Gontran, surnommé Bose (fourberie), duc d'Austrasie, marcha contre Théodebert, le battit et le tua sur le champ de bataille, près d'Angoulême. Chilpéric, non secouru par son frère Gontran, fut réduit à s'enfermer; avec sa femme et ses fils, dans la ville de Tournai, où il n'attendait plus que la mort (575), tandis que Sigebert, proclamé roi des Neustriens, triomphait partout.

A l'heure où celui-ci était élevé sur le pavois et salué par les acclamations de la foule neustrienne, deux jeunes gens de Thérouanne le frappèrent avec des « skramasax, » larges couteaux empoisonnés. Frédégonde, usant de toutes ses ressources, de maléfices, au dire des contemporains, avait armé le bras de ces hommes, d'abord échauffés par des liqueurs enivrantes¹. Austrasiens et Germains quittèrent le camp pour rentrer dans leur pays; et les chefs neustriens revinrent à Chilpéric, qui ordonna d'ensevelir Sigebert au bourg de Lambres (Pas-de-Calais). Brunehaut, faite prisonnière dans le palais des Thermes, à Paris, où elle s'était établie avec ses trois enfants, fut reléguée à Rouen sous la main de ses ennemis.

1. *Gesta regum francor.* cap. 32; *Greg. Turon.* Lib. IV, cap. 52.

Et pourtant, la fortune de Chilpéric manqua par un point grave. Les filles de Brunehaut avaient bien été mises sous bonne garde dans la ville de Meaux ; mais son fils Childebert II, âgé de cinq ans, avait été miraculeusement sauvé par le duc Gondebaud (Gondebald), lieutenant du défunt roi Sigebert dans l'Aquitaine austrasienne. On descendit, la nuit, par une des fenêtres du palais des Thermes, le petit Childebert caché dans un panier, et un serviteur de Gondebaud le conduisit à Metz.

Les Austrasiens ne tardent pas à proclamer roi Childebert II, le souverain du miracle. Ils lui donnent Chrodinos pour tuteur, nommé tour à tour « nourricier du roi, grand juge ou maire du palais. » De cette époque date, en Austrasie, l'affranchissement presque entier des grands, que l'autorité royale ne domine plus, sous la minorité de Childebert II. Le roi, désormais, semble n'être que le chef d'une aristocratie qui demeurera libre de tous liens jusqu'à l'avènement de la race carlovingienne.

Mais voici se dérouler un véritable roman d'amour qui influe cependant sur les faits historiques. La prisonnière des Neustriens, la séduisante Brunehaut, inspire une violente passion à Mérovée (Mérowig), fils de Chilpéric et d'Audowère. Prætextatus, évêque de Rouen, marie avec ce jeune homme la veuve de Sigebert, malgré les lois canoniques. Brunehaut pourra ainsi échapper aux persécutions de Frédégonde ; elle renaîtra à la vie politique ; elle bravera sa rivale.

Le dénouement de ce romanesque épisode est terrible. Chilpéric, ayant appris le mariage de Mérovée, accourt furieux vers la ville de Rouen, et les époux cherchent asile dans l'église de Saint-Martin, bâtie en planches contre les murs de cette ville. Le roi neustrien jure alors de ne pas séparer « ceux que Dieu a unis ; » puis, quand ils ont quitté le saint lieu, quand il les a embrassés, quand il a partagé leur repas, il s'empresse d'oublier sa promesse. Au bout de quelques jours, il conduit Mérovée

à Soissons, tout en rendant la liberté à Brunehaut, qui redevient reine sur la demande du maire du palais de Childebert II. Mérovée, lui, doit payer cher sa passion amoureuse. Peu après, par suite d'un mouvement séditieux qui a éclaté en Neustrie, Chilpéric, supposant que son fils n'est pas resté étranger à la révolte, ordonne de le tondre et de le confiner dans le monastère de Saint-Calais (*Aninsula*), près le Mans.

Mérovée, que surveille une faible escorte, s'évade en route et se réfugie auprès de Grégoire de Tours et de Gontran-Bose. Ceux-ci refusent de le livrer à son père. Alors une armée neustrienne s'avance vers Tours. Mérovée s'enfuit de nouveau, autant afin d'aller retrouver Brunehaut, peut-être, que dans le but d'éviter une collision sanglante et la violation de l'église de Saint-Martin. Son compagnon est Gontran-Bose. Il se voit poursuivi de refuge en refuge par les gens de Chilpéric. Ceux de Théroüanne trahissent odieusement le jeune prince, saisi dans une maison isolée où il s'était arrêté en route. Mérovée ne prévient le supplice que par une mort volontaire, aux environs de Théroüanne¹; le skramasax de Gailen dérobe Mérovée à la vengeance de ses ennemis. Quant à Brunehaut, rendue aux Austrasiens qui l'ont réclamée avec instances, trop faible pour résister à l'aristocratie, elle recourt à la perfidie, au fer, au poison, rivalise de cruauté avec Frédégonde, et exerce, par des moyens terribles, une tutelle de fer sur Childebert II.

Dans le même temps, Gontran, roi de Bourgogne, prit parti pour Childebert II; et son général, Mummolus, patrice, battit Didier (*Desiderius*), duc de Toulouse pour Chilpéric (577). Gontran avait assassiné ses deux beaux-frères, qui avaient commis la faute de montrer leur ressentiment contre lui. Ils ne lui pardonnaient ni la répudiation de Marcatrude, leur sœur, ni sa volonté d'épouser Austrechilde, une simple servante. Gontran avait perdu

1. *Greg. Turon. Lib. v, passim.*

ses deux fils¹. Plus d'héritiers, hélas ! Il adopta Childebert à Pont-Pierre (entre la Mothe et Neufchâteau), en disant : « C'est en punition de mes péchés que je me trouve aujourd'hui privé d'enfants ; mais que désormais mon neveu devienne mon fils ; qu'un seul bouclier nous protège, qu'une seule lance nous défende. » Les grands qui entouraient Childebert II firent de semblables protestations de dévouement, et envoyèrent à Chilpéric des députés pour lui demander de rendre ce qu'il avait enlevé au royaume d'Austrasie, ou bien de se préparer à la guerre.

Cette sommation, Chilpéric la méprisa ; il y répondit en bâtissant des cirques à Soissons et à Paris, où il donna aux peuples des fêtes toutes gallo-romaines. Sa situation était grave pourtant, et la guerre s'engagea très-sérieusement en 581.

Les succès se balancèrent pendant plusieurs années ; l'armée de Gontran assiégea Avignon, et celle de Chilpéric assiégea Bourges (583). De tous côtés pillage, incendie, massacre d'habitants. Les discordes civiles revêtirent un caractère atroce ; l'Aquitaine sembla entièrement vide d'hommes et de troupeaux.

Vers la fin de 583, les deux rivaux signèrent la paix, mais le sang gallo-frank ne cessa pas pour cela de couler. Chilpéric guerroyait en Bretagne afin de forcer les Bretons à payer tribut, ce qu'il ne pouvait obtenir, car ceux-ci concluaient avec lui des traités qu'ils n'exécutaient pas, tant il leur souriait de descendre chaque année sur les bords de la Vilaine et de la basse Loire, dont les blés et les vignes offraient un appât à leur audace. Ces sortes de petites invasions annuelles, accomplies en chantant de vieux refrains celtiques, rappelaient la longue guerre des Gaulois contre les Romains. Les Bretons en armes allaient redisant ce bardit :

1. *Greg. Turon. Lib. v, cap. 17.*

Mieux vaut vin brillant,
Oh ! que bière !
Mieux vaut vin brillant !

Sang, vin et danse,
A toi, Héol !
Sang, vin et danse !

Danse du glaive,
En cercle ;
Danse du glaive !

Bataille où le glaive sauvage
Est roi,
Bataille du glaive sauvage.

Glaive, grand roi
Du champ de bataille !
Glaive, grand roi !

Que l'arc-en-ciel brille
A ton front !
Que l'arc-en-ciel brille !

Feu ! feu ! fer ! oh ! fer ! fer ! feu ! fer et feu !
Chêne ! chêne ! terre et flots ! flots ! chêne ! terre et chêne ! !

Ne croirait-on pas entendre les précurseurs des bandes normandes qui apparurent au ix^e siècle ? Ne voit-on pas surtout que ces ennemis des Gallo-Franks étaient les fils des émigrés qui, venus de l'île de Bretagne, avaient formé des établissements dans l'Armorique, « la contrée la plus déserte du pays des Franks » au vi^e siècle² ? Les Bretons autonomes détestaient les Armoriques mêlés avec les Franks ; une lutte s'engageait entre les hommes du pays de *Romanie* ou de la Gaule mérovingienne, et ceux du territoire qui désormais s'appelait *Bretagne*³, en sacrifiant tout à sa liberté sauvage et à ses traditions les plus antiques.

En 579, les ravages des Bretons coïncidèrent avec la

1. *H. de la Villemarqué*, Barzaz-Breiz, t. 1^{er}, p. 25 ; *H. Martin*. Hist. de France, t. II, p. 72.

2. *Procopé*, De bello goth. Lib. iv, cap. 20.

3. *Aurél. de Courson*, Cartul. de Redon, *Proleg.* p. xiii et xiv.

révolte de Limoges contre Chilpéric, révolte causée par un nouveau recensement des terres et par l'accroissement des impôts. Inutiles efforts, anéantis par une répression épouvantable, que suivit une forte aggravation de charges. Les gens du territoire limousin imitèrent les Bagaudes, et ils en subirent le sort. Dissensions intestines et guerres étrangères, du côté de la Germanie par les Huns, par les Lombards (Longobards) du côté de la Bourgogne, rien ne manquait pour frapper à mort la puissance mérovingienne, obligée de se défendre au lieu d'attaquer.

Dans les palais se succédèrent les crimes. Frédégonde, du consentement de Chilpéric, fit assassiner à Noisi (Noctetum), sur la Marne, le dernier des fils de la reine Audevère (580), retirée dans un couvent des environs du Mans, et livrée aussi à la mort. Trois ans après, Chilpéric lui-même « rendit son âme inique¹, » sous les coups de Landri (Landrik), puissant dans le pays. Chilpéric, revenant de courir la bête fauve, fut frappé à Chelles (*Cala*), métairie royale du Parisis, où il passait la saison des chasses. Probablement Frédégonde avait armé la main de Landri à qui, dit-on, elle accordait ses faveurs².

A l'heure où nous écrivons, les paysans de Chelles montrent aux passants une vieille pierre carrée que surmonte une colonnette rongée par le temps. La tradition rapporte qu'en cet endroit expira un roi de France « assassiné par sa femme. »

IV

Auprès de Chilpéric mort, point de courtisans. Tous avaient quitté Chelles. Malulfe, évêque de Senlis, fit transporter le corps du roi par ses clercs, sur un bateau

1. *Greg. Turon.* Lib. iv, cap. 52.

2. *Gesta regum francor.* cap 35.

qui descendit la Marne jusqu'à Paris. Pendant la route, le chant des hymnes accompagnait le bruit des rames. Rien de plus. On inhuma Chilpéric II dans l'église de Saint-Vincent (584). Frédégonde recueillit ses trésors et s'abrita dans la cathédrale de Paris, sous la protection de l'évêque Ragnemonde, pour ne pas être exposée à une attaque des Austrasiens, dans le cas où ceux-ci lui viendraient demander compte de son crime.

Chilpéric II, tyran lâche et avare, « le Néron, l'Hérode du siècle, » dit Grégoire de Tours, avait été l'instrument d'une femme encore plus sanguinaire et incomparablement plus habile que lui. De ses huit enfants, Clotaire II seul lui avait survécu. Mais ce fils comptait à peine quatre mois. Chacun s'apprêta à méconnaître l'autorité du souverain légitime. Tout le royaume fut en proie à l'anarchie. Dans cette extrémité, Frédégonde s'adressa à Gontran : « Que monseigneur, lui écrivit-elle, s'en vienne pour recevoir le royaume de son frère. Il ne me reste qu'un petit enfant que je veux déposer entre ses bras et soumettre à son autorité. »

Gontran accourut à Paris dont les portes, pour lui ouvertes, restèrent fermées aux Austrasiens. Toutes les demandes formulées au nom de Childebert II demeurèrent sans réponse ; car le roi de Bourgogne se déclara ouvertement le défenseur de Frédégonde et de son fils, que douze guerriers franks déclaraient bien légitime. Malgré sa simplicité d'esprit, et quoiqu'il fût le jouet de sa protégée, Gontran introduisit de saines réformes, exigées par les besoins des peuples. Il rendit aux légitimes possesseurs les biens usurpés par les leudes d'Austrasie ; il fut généreux pour les églises, favorable aux masses, cherchant à se concilier beaucoup de partisans sérieux, afin de pouvoir obtenir de fait autant de puissance qu'en avait eu son père Clotaire I^{er}. L'ambition parlait au cœur de ce prince, qui ne recula pas devant deux ou trois crimes.

Mais bien des grands, Brunehaut à leur tête, devi-

naient et repoussaient les prétentions du « bon » Gontran; et celui-ci n'osa pas, avec raison peut-être, se montrer en public, par peur du poignard. Ils opposèrent au roi de Bourgogne un homme qui passait pour fils adultérin de Clotaire I^{er}, Gondowald, ami du fourbe Gontran-Bose. Gondowald, naguère relégué à Cologne par Sigebert, avait échappé à ses gardiens, couru les aventures, combattu en Italie sous Narsès, épousé une riche grecque, et cherché refuge à Constantinople où les ambassadeurs franks l'avaient vu, et s'étaient servis de lui pour organiser une vaste conspiration. Il possédait quelque teinture de lettres, et, à la mode mérovingienne, portait les boucles de ses cheveux flottantes sur ses épaules.

Rappelé par une foule de leudes, Gondowald revint en Gaule avec des trésors immenses. Il réclamait sa part du royaume des Franks, qui l'avaient tout d'abord surnommé Ballomer (en Gaulois, faux prince). Une faction puissante fut dirigée par Gontran-Bose, qui avait ramené Gondowald de Constantinople, par Théodore, évêque de Marseille, qui l'avait reçu lors de son débarquement, et par Eonius Mummolus, général de Gontran. Mummolus, naguère vainqueur des Lombards et des Saxons, conquérant de la Lorraine et du Poitou, était mécontent de la manière dont le roi de Bourgogne reconnaissait tant de services.

On éleva Gondowald sur le bouclier à Brives-la-Gaillarde, en décembre 584, et on le présenta aux troupes d'Aquitaine, qui l'acclamèrent. Angoulême, Périgueux, Toulouse et plusieurs autres villes lui prêtèrent le serment d'obéissance contre Gontran, de Bourgogne, contre Clotaire II, et même contre Childebert II, dont l'énergie précocce effrayait ses leudes.

Gondowald, installé roi d'Aquitaine, obtint chaque jour de nouveaux succès; mais Gontran ayant découvert le vaste complot tramé contre Childebert II, que l'on voulait détrôner, profita de l'occasion pour se réconcilier avec lui. L'oncle et le neveu se liguèrent pour accabler

l'aristocratie et Gondowald. Ce dernier, quoique soutenu par le très-habile Mummolus, cessa bientôt d'être à craindre. Assiégé dans Comminges, il succomba sous la trahison. Mummolus craignit apparemment pour la vie de sa famille tombée au pouvoir de Gontran; de concert avec les principaux officiers de la garnison, il livra Gondowald aux assiégeants. Toujours perfide suivant sa coutume, Gontran-Bose, raccommode avec le roi Gontran, fracassa lui-même avec une pierre la tête de Gondowald le « Ballomer, » à qui la foule lia les pieds, pour ensuite lui arracher les cheveux et la barbe, le traîner à l'entour du camp, et le laisser sans sépulture. La ville, complètement détruite, ne se releva de ses ruines que pendant le XI^e siècle, sous le nom de Saint-Bertrand de Comminges (Haute-Garonne).

Les complices de Gondowald n'avaient point profité de leur trahison. Un bon nombre fut massacré. Eonius Mummolus périt, frappé de deux coups de lance. Le roi de Bourgogne partagea avec Childebert II les richesses prodigieuses de ce célèbre général bourguignon; puis il distribua presque tout son lot aux pauvres et aux prêtres, comme si ces dépouilles lui brûlaient les mains.

Aucune amélioration ne s'opéra dans le pays gallo-frank, ensanglanté par les guerres civiles au dedans, accablé au dehors par les défaites, et dépeuplé.

De 583 à 588, Gontran marche contre les Wisigoths, et il est battu; il marche contre les Lombards, et il est battu encore. Childebert II entreprend des expéditions en Bavière et en Lombardie, sans obtenir d'heureux résultats. Les ravages des Bretons continuent. Childebert II, impatient du joug que lui imposent les grands, se délivre par le fer et le poison des principaux chefs de l'aristocratie, qui pendant douze années ont gouverné en son nom. Brunehaut, sa mère, s'est emparée du pouvoir, après la mort de Wandelin, « tuteur et nourricier » de Childebert; Gontran, son oncle, approuve des crimes profitables à la royauté. Il domine les gouvernements de

Neustrie et d'Austrasie tout ensemble ; il impose un conseil de régence à Frédégonde, la force de se retirer dans une villa près de Rouen, et, malgré le témoignage dont nous avons parlé, lui conteste la légitimité du jeune Clotaire, fils de Chilpéric.

Parmi les leudes d'Austrasie et de Bourgogne, il se forma un complot encore plus formidable que celui dont Gondowald avait été l'instrument et la victime. Ils voulurent assassiner Childebert II et Gontran, pour se partager les deux royaumes. L'exécution manqua. Déjà le poignard était levé sur Gontran, quand on arrêta l'assassin, qui fit des aveux. La conspiration aboutit à la mort de plusieurs ducs et comtes, regardés comme dangereux, poursuivis, frappés sans merci.

En conséquence, Childebert II et Gontran, éprouvant les mêmes frayeurs, s'unissent plus étroitement que jamais par le pacte signé à Andelot (Andelaus), à vingt kilomètres nord-est de Chaumont (Haute-Marne), le 29 novembre 587. Ils cherchent à régler l'état de la Gaule franke, pour mettre fin aux discordes qui depuis longtemps la déchirent. Comme récompense de leur soumission équivoque au roi qui a reçu leur foi, les leudes obtiennent la possession héréditaire, garantie, de certains bénéfices. On fixe pour la première fois, dans le pacte d'Andelot, le rang et les droits des différents ordres de l'État ; de plus, on y condamne à mort Gontran-Bose, coupable d'avoir trahi naguère Mérovée et Gondowald, et d'avoir commis un sacrilège.

Gontran meurt (28 mars 593). Il est enseveli dans l'église de Saint-Marcel, à Châlon-sur-Saône, église qu'il a fondée, avec celle de Saint-Bénigne de Dijon et plusieurs autres.

Sans opposition, Childebert II est proclamé roi de Paris, d'Orléans et de Bourgogne. Il n'appelle pas au partage son cousin Clotaire II. Loin de là, le fils de Brunehaut dépouille le fils de Frédégonde ; et, pour devenir maître d'un immense royaume, il envahit la Neustrie. Mais

cette audace lui attire des revers. Son armée est mise en déroute à Droissi (*Truccia* ou *Trucciagum*), entre Soissons et Château-Thierry, par les Neustriens qui marchent cachés sous des branchages, de telle sorte qu'une forêt voisine de Soissons semble se mouvoir. Stratagème de guerre plus d'une fois employé par les hommes de ce temps.

L'épouvante se jette dans les rangs des Austrasiens ¹.

Childebert II prend sa revanche en battant les Warnes, qui disparaissent de l'histoire; et il combat les Bretons, qui triomphent de ses troupes entre Rennes et Vitré. Alors Hoël III, comte de Cornouailles et de Rennes, s'intitule roi (594), et fonde en principe la puissance du duché de Bretagne, que le temps développera.

Agé de vingt-six ans à peine, Childebert expira empoisonné (596) par Brunehaut ou par Frédégonde, car l'une et l'autre avaient un égal intérêt à commettre un pareil crime. Après sa mort, trois enfants, dont l'aîné atteignait tout au plus six ans, furent élevés sur le bouclier dans les trois royaumes. Clotaire II, fils de Chilpéric, régna en Neustrie; Théodebert et Thierry II (Théoderik), fils de Childebert II, se firent reconnaître, le premier en Austrasie et en Germanie, le second en Bourgogne. Trois maires du palais tinrent leur autorité de l'élection du peuple, qui les acclama sous l'influence de l'aristocratie: Landri en Neustrie, Quintrio en Austrasie, Warnachaire (Warnacher, Warnacharius, éminent pour la protection) en Bourgogne.

Frédégonde et Brunehaut gouvernaient encore chez les Gallo-Franks. La veuve de Chilpéric profita de la confusion qui suivit la mort de Childebert II, pour envahir les États des enfants de celui-ci, notamment le royaume de Paris, pendant qu'une incursion des Avars menaçait Brunehaut. Mais, ayant acheté la paix des Avars, la reine des Austrasiens s'élança avec ses deux petits-fils contre les Neustriens.

1. *Gesta regum francor.* cap. 36.

Une grande bataille fut livrée, à *Latofao*, Lafaux,¹ entre Laon et Soissons, ou Lifou-le-Grand, à huit kilomètres de Toul, en 596. A cette bataille assistèrent les trois rois enfants. La défaite des Austrasiens permit à Clotaire II d'entrer vainqueur dans Paris, avec sa mère Frédégonde, qui mourut quelques mois après, vers janvier 598, encore toute-puissante, mais sans avoir profité de sa victoire. Elle laissait une mémoire chargée de crimes. On l'inhuma à Saint-Vincent de Paris (aujourd'hui Saint-Germain des Prés), auprès de Chilpéric II. La pierre tombale se voit maintenant dans les caveaux de Saint-Denis.

Impossible de nier que Frédégonde ait possédé autant de talent que de perversité. Elle triompha de toutes les haines, et à l'instant où elle descendit dans le tombeau, l'aristocratie neustrienne reconnaissait la supériorité de son génie, et s'y soumettait.

Brunehaut, une fois délivrée de sa rivale, redoubla de vigueur. Elle rayonna, dans cette époque de sa vie aventureuse. Papes, empereurs, rois, toutes les têtes couronnées la respectaient. Elle, toujours fidèle à son passé, disputa l'autorité aux seigneurs d'Austrasie², et fit assassiner le maire du palais Quintrio, dans l'espoir qu'on ne lui donnerait pas de successeur. C'était trop compter sur ses forces. A la nouvelle de ce meurtre, tous les leudes se soulevèrent (599). Blichilde (Bilihilde), jeune esclave achetée à des marchands par Brunehaut, et devenue épouse de Théodebert, se montra ingrate envers sa bienfaitrice. Elle ne lui pardonna ni sa fierté ni ses dédains.

Blichilde s'unit aux leudes. On enleva de Metz la veuve de Sigebert, et on la transporta à Arcis-sur-Aube, frontière de la Bourgogne. Puis Brunehaut, seule, à pied, dénuée presque de vêtements et souffrant de la faim, arriva, conduite par un guide dévoué, jusqu'à Chàlon-sur-Saône,

1. *Alf. Jacobs*, Géographie de Grég. de Tours.

2. *Huguenin*, Hist. du royaume mérovingien d'Austrasie, p. 185, in-8°, Paris, 1862.

où Thierry II la reçut avec empressement, la combla d'honneurs, et ne tarda pas à écouter ses conseils.

L'année suivante (600), les Bourguignons et les Austrasiens réunis défirent plusieurs fois les Neustriens, d'abord à Dormeille (Dormellum) en Gâtinais, ensuite dans l'Orléanais près d'Étampes (Stampœ) (604). Dans une bataille, à Tolbiac, en 612, il y eut un tel carnage de part et d'autre, et les rangs des combattants étaient si pressés, que les cadavres ne pouvaient tomber à terre, et que les morts restaient debout au milieu des morts, comme s'ils vivaient encore ¹.

Les vainqueurs exigèrent des vaincus, pour acheter la paix, le sacrifice de leurs plus riches provinces.

Presque dans le même temps, les Wascons, soumis par les Franks, s'obligeaient à leur payer un tribut, et recevaient d'eux un duc, nommé Genialis. Ainsi commençait de naître le « duché de Gascogne, » ayant les rois franks pour suzerains.

Partout et en toute chose, l'influence de Brunehaut se faisait irrésistiblement sentir. La vieille reine déshonora son triomphe. Elle dégradait Thierry II, en l'excitant à la débauche, en l'empêchant de se marier, et en l'entourant de concubines, par crainte d'une seconde Blichilde. Elle créait, abattait à son gré les plus hauts dignitaires, et transformait en patrice son amant, le gallo-romain Protadius. Elle livrait à la lapidation saint Didier (Desiderius), évêque de Vienne (607), coupable d'avoir exhorté Thierry II à la continence; elle exilait saint Colomban, l'apôtre irlandais, moine extrêmement populaire, qui avait refusé de bénir les enfants que ce prince devait au concubinage (609), et qui lui avait envoyé des lettres « pleines de coups de fouet ². » Elle osait armer le frère contre le frère, Thierry contre Théodebert; et, quand ce dernier était remis en ses mains, elle ordonnait qu'on l'égorgeât, lui et son fils (612).

1. *Fredegarii Chron.*

2. *Th. Lavallée, Hist. des Franç. t. I^{er}, p. 438.*

Aussi, à la mort de Thierry II (613) emporté subitement dans Metz par la dysenterie, à l'époque où il menaçait Clotaire II, les leudes d'Austrasie et de Bourgogne se vengèrent cruellement de la femme qui les avait humiliés, ruinés et décimés, de la reine que l'Église abandonnait, que les masses regardaient comme une « Gothe, » une « Romaine, » qu'elles haïssaient depuis le supplice de saint Didier et l'exil de saint Colomban. Ils formèrent le dessein de ne laisser échapper aucun fils de Thierry, de les tuer en même temps que Brunehaut, et de donner à Clotaire II tout l'empire frank, partagé en trois mairies du palais¹.

Leur vaste plan réussit. Une armée de Neustriens, commandée par Clotaire II, allait se rencontrer sur les bords de l'Aisne avec celle de Brunehaut, composée de Bourguignons et d'Austrasiens, lorsque les soldats de la vieille reine tournèrent le dos, au lieu de livrer bataille.

Brunehaut, prise avec ses petits-fils, fut conduite à Clotaire II, qui l'accusa d'avoir causé la mort de dix rois franks, et ordonna de l'attacher par les cheveux à la queue d'un cheval indompté. Cette femme, dont la beauté avait excité tant de passions, devint bientôt un informe cadavre. Les soldats jetèrent au feu et réduisirent en cendres ce qui restait de son corps². En elle finit la première période de la lutte entre l'Austrasie et la Neustrie. Des quatre fils de Thierry, deux périrent égorgés par Clotaire; le troisième alla mourir obscurément dans un coin de la Neustrie. Le quatrième prit la fuite; on n'en entendit jamais parler. Clotaire II fut seul roi des Franks, comme l'avait été Clotaire 1^{er}. Toutefois, son autorité n'eut pas la même plénitude que celle du successeur immédiat de Clovis.

Brunehaut, expirant dans les supplices, laissait un nom exécré par les Gallo-Franks, mais non par les populations

1. *Fredegarii* cap. 40 et 41.

2. *Rec. des Hist. de France*, t. II, p. 49.

fidèles aux idées romaines. Le clergé chrétien ne la maudit pas sans rémission, malgré ses fautes ; car son zèle religieux se manifesta souvent par la protection qu'elle accorda aux missions que le pape envoyait dans la Grande-Bretagne, et par le nombre prodigieux d'églises et de couvents qu'elle bâtit.

L'architecture semble avoir eu les préférences de Brunehaut, qui dépensa en constructions les trésors qu'elle accapara au moyen de la rapacité fiscale, perpétuée par les rois goths dont elle descendait. Ses monuments, sa puissance et sa fin tragique produisirent une telle impression sur l'esprit des hommes, surtout dans le nord, qu'on lui attribua par la suite un grand nombre d'ouvrages qui n'avaient point été exécutés sous son règne.

Quelque chose d'imposant s'est attaché à son nom par la tradition, et le retentissement de sa querelle avec Frédégonde a pu produire son écho dans la rivalité de la Brunehild et de la Chrimehild des Niebelungs. Pour les Français du moyen âge, elle a été une figure presque légendaire. Il y a eu le château de Brunehaut, près de Bourges, la tour de Brunehaut à Étampes et aux environs de Cahors, la pierre de Brunehaut à Tournai, etc. Le souvenir de sa grandeur affaiblit dans bien des esprits le souvenir de sa cruauté. Tout le bruit fait autour de cette antique figure de notre histoire n'avait point encore cessé au xv^e siècle ; car alors, sur son tombeau, à Saint-Martin d'Autun, une épitaphe composée par le cardinal Jean Rollin attira les regards :

Brunecheul fut jadis royne de France,
Fondateresse du saint lieu de céans,
Cy inhumée en six cens quatorze ans,
En attendant de Dieu vraie indulgence.

Clotaire II possédait trois royaumes ; mais chacun de ces royaumes fut pourvu d'un maire du palais. Gondoland (Gundolandus) gouverna la Neustrie¹ ; Warnachaire,

1. *Rec. des Hist. de France*, t. II, p. 690, *Erchanberti fragmentum*.

la Bourgogne; Raddon (Rade), l'Austrasie. La monarchie des Franks n'en reprit pas moins quelque vigueur, sinon plus d'unité que par le passé. Les trois maires du palais, d'accord avec Clotaire II, refrénèrent l'aristocratie et le clergé, dont les prétentions portaient atteinte à l'autorité royale. Toutefois, les Austrasiens n'obéissaient qu'avec peine à Clotaire II; ils regrettaient le temps où Metz, capitale, brillait d'un splendide éclat, et ils prièrent (622) ce prince de leur accorder pour-roi son jeune fils Dagobert (*Dago-bert*, brillant comme le jour).

Celui-ci, âgé de quinze ans environ, gouverna donc l'Austrasie encore séparée de la Neustrie, sous la tutelle d'Arnoul (Arnulf, Arnolphe), évêque de Metz, qui l'avait élevé, et sous la direction politique du duc Peppin (Peppinus), maire du palais, dit Peppin de Landen ou le Vieux, le plus considérable peut-être des leudes franks. Le mariage d'Ansigise, fils d'Arnoul, avec une fille de Peppin, donna naissance à Peppin d'Héristal. Pour Dagobert, il épousa à Clichy, en 625, Gomatrude, sœur de la seconde femme de Clotaire II, qui n'avait pas abdiqué ses droits sur l'Austrasie.

Après un règne assez calme, quoiqu'il « perdit trop de temps à chasser les bêtes et ouvrit trop l'oreille aux suggestions des femmes et des jeunes filles ¹ », Clotaire II mourut, à l'âge de quarante-quatre ans (commencement de 628), sans avoir partagé son héritage entre ses fils Dagobert et Caribert (Haribert). Il fut enterré dans l'abbaye de Saint-Vincent.

Sa mort faillit renouveler les guerres civiles. Le pays presque entier reconnut Dagobert, l'aîné de ses enfants, première violation de la coutume du partage entre les fils de roi. Mais les provinces méridionales, par exception, s'armèrent pour faire valoir les droits de Caribert, qui voulait avoir sa part dans les trois royaumes. Une lutte paraissait devoir décider la question, qui se vida cepen-

1. *Gesta regum franc.*

dant à l'amiable : Dagobert céda à son frère l'Aquitaine, plus Toulouse, Arles et certaines parties de la Provence, avec le titre de roi ; il resta maître, sans conteste, de l'Austrasie, de la Neustrie et de la Bourgogne.

Il semblait que Caribert, choisissant pour capitale la joyeuse Toulouse, se considérât comme roi des Gallo-Romains, en opposition avec Dagobert, roi des Gallo-Franks. Ce rêve de quelques populations, d'autant plus caressé par elles, que Caribert avait défait les Gascons forcés de le reconnaître suzerain et s'était marié à la fille d'Amandus, leur duc, n'eut qu'une courte durée. En 631, le roi d'Aquitaine rendit l'âme dans Blaye (Blavia). Ses États, qui s'étendaient depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées, furent bientôt soumis au pouvoir de Dagobert, et une faction empoisonna probablement le très-jeune fils du défunt, le petit Chilpéric, que l'on venait de proclamer roi à Toulouse ¹. L'empire gallo-frank eut alors pour bornes, comme sous Clotaire II, à l'ouest l'Océan, au nord l'Elbe, à l'est les Boïens (Bohême) et les Huns (Hongrie), au sud les Pyrénées. Dagobert, au comble de la puissance, s'intitulant « roi des Franks et prince du peuple romain », ne tarda pas à donner le duché de Toulouse à ses deux fils Boggis et Bertrand. Celui-ci mourut sans postérité ; celui-là devint la tige de nombreux descendants, dont le dernier, Louis d'Armagnac, duc de Nemours, périt à Cérisoles (1503).

A en juger par ses premiers actes, Dagobert avait voulu régner sérieusement. Sa fermeté, ses lumières et sa sagesse avaient éclaté aux yeux de tous, et lui méritaient le surnom de « Salomon du nord ». Suivant la coutume des rois barbares, il s'était mis à visiter les différentes parties de son royaume, en montrant une incontestable supériorité. Puis il se fixa à Paris. Là il imita jusqu'au bout Salomon, dont, à vingt-quatre ans, il renouvela les fautes. « Le roi Dagobert menait toujours grande tourbe

1. *Fredegarii Chron.*

de concubines, c'est-à-dire des meschines qui n'étoient ses épouses, sans autres qu'il avait autre part, qui avoient nom et ornements de roynes ¹. » Il se rendit coupable des plus honteux dérèglements et s'affranchit de la surveillance trop active de Peppin, maire du palais, incommode censeur qu'il éloigna de sa cour.

Pendant son règne, on vit les Wendés (Winidi), populations fixées en Bohême, secouer le joug des Avars et proclamer roi Samo, marchand frank, qui établit des relations entre ses compatriotes et les Slaves. Les Wendés de Samo interceptaient les marchandises et les voyageurs par la vallée du Danube. Ils triomphèrent dans une rencontre avec les troupes de Dagobert (631). Pour se venger, le roi des Franks égorga dix mille familles bulgares réfugiées chez les Bavares, et délivra les Saxons du tribut de cinq cents bœufs qu'ils lui devaient, à condition qu'ils arrêteraient les ravages des Slaves en Thuringe.

Dagobert plaça Sigebert II, son fils, sur le trône d'Austrasie (633), en donnant à ce prince de trois ans l'évêque de Cologne Cunibert (Kunibert) et le duc Adalghisel comme maires du palais. Opérant ensuite la réunion définitive de la Neustrie et de la Bourgogne, il créa son autre fils Clovis II, enfant au berceau, roi de cet immense pays (634). L'année suivante, de concert avec les Lombards, il attaqua les Avars, et soumit enfin les Gascons et les Bretons (636), dont le chef Judicaël retourna dans le monastère où il avait naguère pris l'habit, et qu'il avait momentanément quitté pour rentrer dans le monde, usurper le nom de roi, et commettre avec ses Bretons quelques ravages sur les terres des Franks.

A l'âge de trente et un ans, et par conséquent trop jeune encore pour avoir pu fonder quelque chose de durable, Dagobert expira à Saint-Denis (janvier 638), basilique par lui bâtie. Il disparut au moment où bien des

1. *Mer des histoires et chroniques.*

peuples compris dans la vaste étendue de son empire reconnaissaient sa suprématie, mais agissaient plutôt en alliés ou tributaires qu'en sujets. Son passage dans l'histoire est surtout remarquable par la publication des lois des Saliens, des Ripuaires, des Allemands et des Bavarois. On doit le regarder comme le dernier roi mérovingien qui ait réellement porté le sceptre, et si résolu avec l'épée, que « de là peut venir le terme français *dague*, qui signifie un poignard ou épée ¹. » Quoi qu'il en soit de cette étymologie, plus curieuse que vraisemblable, Dagobert, coupable d'avoir «nourry par trop de concubines ²», mais en même temps si dévot aux reliques qu'on l'appela « ravis-seur et larron des corps saints et des saintes reliques ³ », laissait son royaume divisé entre Sigebert II et Clovis II, qui commencent l'époque des « rois fainéants ».

A cette époque, les maires du palais font poindre déjà l'aurore de la dynastie carlovingienne. Peppin, né à Landen (bourg de Belgique), est maire d'Austrasie sous Sigebert II, âgé de huit ans ; Éga, dont le nom veut dire subtil, est maire de Neustrie sous Clovis II, âgé de cinq ans. Peppin a pour successeur Grimoald (Grimo-ald, ferme dans la fierté courageuse), son fils ; Éga, mort à Clichy (Clippiacum), est remplacé en Bourgogne par Flao-khat, en Neustrie par Erkinoald (Erkino-ald, ferme dans la sincérité). A la mort de Sigebert II (656), Grimoald substitue au fils de ce prince son propre fils Childeb-ert. Mais les grands, par jalousie plutôt que par respect pour l'hérédité royale, se soulèvent contre cette usurpation, et livrent à Clovis II Grimoald, mis à mort avec son fils.

Les trois royaumes sont réunis encore sous Clovis II, c'est-à-dire sous Erkinoald. Pendant la minorité des trois fils de Clotaire II, — Clotaire III, Childeb-ert II et Thierr III, — le même Erkinoald, puis le célèbre Ébroin (par adoucissement pour Ébro-win, vainqueur en rapi-

1. *F. de Belleforest*, Annales, liv. 1^{er}, ch. 30; *Aimoin*, Hist. des Franç. Liv. iv, ch. 1.

2. *P. Ronsard*, la Franciade, 1^{er} et dernier livre.

3. *Nicole Gilles*, Les Annales et chroniques de France.

dité), sont pourvus aussi de cette charge en s'appuyant du nom et de la sainteté de Bathilde, veuve du dernier roi, esclave saxonne que Clovis II avait élevée au trône.

Ébroïn, maire du palais, de 660 à 680, voulut raffermir la royauté, quand les grands se fortifiaient de toutes parts, au détriment de celle-ci. L'Austrasie lui échappa la première : elle exigea un roi, un maire, un gouvernement particulier. L'aristocratie d'Austrasie et de Bourgogne, avec saint Léger (Leodegher) pour chef, marcha contre Ébroïn, au nom de Childéric II, roi des Austrasiens. Saint Léger, évêque d'Autun, avait un oncle évêque de Poitiers; et tous deux jouissaient de l'amitié des Peppins. La lutte amena des péripéties nombreuses. En 670, les grands de la Neustrie déposèrent Thierry III, et abandonnèrent Ébroïn, qu'ils enfermèrent au monastère de Luxeuil (*Luxovium*), dans la Haute-Saône. Mais saint Léger, qui avait tant contribué à cette révolution, n'en profita guère. Childéric II lui devait sa puissance et ne lui en sut aucun gré. Ingrat autant qu'énergique, il viola son serment de respecter les prétentions des leudes, et saint Léger alla partager le sort de son rival Ébroïn à Luxeuil. Là, ces puissants personnages se réconcilièrent, pour conspirer la perte de Childéric II.

A quoi bon tant d'intrigues contre ce prince? Il se perdit lui-même. Dans un accès de fureur, Childéric II fit attacher à un poteau et battre de verges Bodilon (Bodolen), homme noble qu'il traitait ainsi en esclave. Bodilon et ses amis se vengèrent, en égorgeant le roi dans la forêt de Bondi, près de Chelles (Seine). Les assassins n'épargnèrent pas ses deux enfants ni sa femme enceinte (septembre 673). Son second fils seul échappa. On conserve de Childéric II trois tiers de sols frappés à Marseille. L'une de ces pièces porte, sur une face, la tête de ce prince avec son nom pour légende; sur l'autre face, il y a une croix entre un *mæ*, qui signifie Massilia et le nom de Clotaire. La réunion des mots Childéric et Clotaire donne à croire que ces deux mérovingiens possédaient

Marseille par indivis ¹, comme les fils de Clovis avaient possédé Paris.

Une déplorable anarchie éclata parmi les Gallo-Franks; on crut voir « l'avènement de l'Antechrist ²; » tous ceux que Childéric II avait exilés, reparurent; Ébroïn et saint Léger sortirent de Luxeuil, en apparence unis, mais en réalité s'observant, et bientôt séparés, parce que le premier aspirait à redevenir maire du palais, à l'encontre de Leudès (Leudesius), fils d'Erkinoald, que le second protégeait. Les hommes libres d'Austrasie avaient élevé sur le bouclier Dagobert II, fils de Sigebert II, rappelé d'Irlande. Ils ramenèrent triomphant en Neustrie Ébroïn, qui avait proclamé roi un prétendu fils de Clotaire III, sous le nom de Clovis, mais qui ne s'opposa pas, en définitive, à l'avènement de Dagobert II.

Du côté de saint Léger se trouvaient Thiéri III, remonté sur le trône, et le maire Leudès. Il fallut terminer les querelles par les armes. Les rivaux se mesurèrent sous les murs d'Autun. Saint Léger, pour sauver cette ville de la ruine, se livra aux soldats d'Ébroïn qui lui crevèrent les yeux et l'emmènèrent prisonnier en Champagne. Bientôt après Ébroïn ordonna de le tuer, en l'accusant de complicité dans le meurtre de Childéric II (678). Par représailles, Peppin d'Héristal (petite ville des environs de Liège), Martin (Martinus), petit fils d'Arnoul, évêque de Metz, et neveu de Grimoald, firent condamner en conseil et poignarder Dagobert II, le « roi des hommes libres, » c'est-à-dire du parti allié à Ébroïn.

Le maire neustrien vengea Dagobert comme il avait vengé Childéric; après une victoire remportée sur les Austrasiens, probablement à Lafaux (Latofao), en 680, il attira Martin, « duc des Franks, » ainsi que Peppin d'Héristal, à une conférence dans Ercri, Erchery ou Écristur-Aisne (Ercheregum, Erchrecum), aujourd'hui Asfeld, dans l'arrondissement de Rhetel ³. Il fit assassiner Mar-

1. *A. Boudin*, Hist. de Marseille, p. 443; V. plus haut, p. 451.

2. *Vita sancti Leodegarii*.

3. *Annales Ardennaises*, par Masson, p. 394, Mézières, 1861.

tin, et lui-même fut tué dans sa propre maison, l'année suivante, par le noble Ermenfrid, concussionnaire, qu'Ébroïn avait voulu dépouiller de ses bénéfices et qu'il menaçait de la mort ¹.

Avec un talent égal à sa cruauté, ce maire du palais, au nom duquel on frappa monnaie ², défendit les Gallo-Franks de l'ouest et retarda de vingt années le triomphe des leudes austrasiens. Ses successeurs, Waratte ou Waraton (Wert, digne), saint Ouen (Audoen), Ghislemar et Berthaire, essayèrent de continuer son œuvre. Mais la mort d'Ébroïn livra la Neustrie à l'Austrasie.

Berthaire, homme de petite taille, de médiocre intelligence, léger, vain, méprisant l'amitié et les conseils des Franks, voulut reprendre le rôle d'Ébroïn vis à vis des grands. Mais il n'était pas de force à le remplir ³. Plus d'un leude passa du côté de Peppin, qui remporta sur ses adversaires, entre Saint-Quentin et Péronne, la mémorable victoire de Testry (*Testricum*), près des bords de la rivière d'Aumignon (687.) Cette victoire des grands sur le parti populaire, de la Gaule germanique sur la Gaule romaine, ne sembla pas d'abord entraîner un changement de dynastie. Peppin adopta le roi même au nom duquel Ébroïn et ses successeurs avaient combattu. L'historien peut cependant considérer la bataille de Testry comme la chute de la famille de Clovis.

Peu importe que cette famille traîne encore le titre de roi dans l'obscurité de quelque monastère. Cette race dégénérée est désormais frappée d'impuissance. « Des quatre fils de Clovis I^{er}, un seul, Clotaire I^{er}, laisse postérité. Des quatre fils de Clotaire I^{er}, un seul a des enfants. Ceux qui suivent meurent presque tous adolescents. Il semble que ce soit une espèce d'hommes particulière. Tout mérovingien est père à quinze ans, caduc à trente. La plu-

1. *Vita sancti Leodeg.*, cap. 16.

2. B. Fillon, *Considérations histor. et artistiques sur les monnaies de France*, in-8°, Fontenay-Vendée, 1850.

3. *Fredegar. Contin.*, cap. 99; P. A. F. Gérard, *Hist. des Fr. d'Austr.*, t. 1^{er}, p. 374.

part n'atteignent pas cet âge. ⁴ » Une légende, invraisemblable mais caractéristique, s'attache au nom de Clovis II et de ses successeurs. C'est la légende des « Enervés de Jumièges, » symbole de la race des mérovingiens. D'après elle, Clovis II aurait vaincu ses deux fils révoltés contre lui, et il les aurait énervés en leur faisant brûler les jarrets, supplice dont ils ne moururent pas. Pauvres corps sans force et amaigris, ils languissaient sous les yeux du monarque. Le remords, la honte s'empara de Clovis II, qui crut laver sa conscience en plaçant les « énervés » dans un bateau, pour les abandonner ensuite au courant de la Seine, comme s'il chargeait Dieu de les guider. Quand le bateau arriva devant le lieu où saint Philibert avait fondé le monastère de Jumièges, il s'arrêta, et les moines recueillirent les fils de Clovis II, qu'ils formèrent à la vie monastique. Ces énervés vécurent et moururent là. Longtemps on y montra leur tombeau, et, dans les ruines de l'abbaye, on a vu jusqu'à la fin du xviii^e siècle, sur les murailles, quelques bas-reliefs représentant la vieille légende mérovingienne, que nous rapportons seulement pour mémoire.

Rien ne servirait de s'appesantir sur les rois obscurs et « fainéants » qui résidaient dans les quatre villes principales de l'empire des Gallo-Franks. Peppin, dont les actions seules méritent de nous occuper, s'était emparé du pouvoir. Il habita Cologne, car il craignait de compromettre sa vie en restant au milieu de ceux qu'il venait de vaincre. Pour se réconcilier avec ses ennemis et satisfaire l'ambition des grands, il créa une foule de ducs, de comtes, etc.; en un mot, il donna des gages et des forces à l'aristocratie. Il gouverna le royaume pendant vingt-sept ans, sous les noms de quatre rois. Il força Radbod, duc des Frisons, qui depuis la mort de Dagobert avait cessé de reconnaître la suprématie des Franks, à payer tribut (689); il fit proclamer roi de Neustrie Clovis III, l'aîné des fils de Thierry III, et, sous ce prince de dix à douze ans, garda le pouvoir réel, quand le descendant du

4. Michelet, Hist. de France, t. 1^{er}, p. 280.

grand Clovis n'avait que l'apparence de l'autorité royale. Clovis III assista pourtant à une assemblée tenue dans Valenciennes par les seigneurs neustriens, sous l'influence du maire du palais. Dans cette assemblée, la forme de la convocation des armées, la manière de pourvoir à leur subsistance et les rangs de ceux qui les composaient, furent réglés avec soin.

Childebert III succéda à son frère Clovis III (695) : on l'a surnommé « le Juste. » Sous son règne nominal, Peppin d'Héristal battit de nouveau, près de Duerstedt (ou Dorstadt), dans la Gueldre méridionale, les Frisons révoltés (695), et il porta la guerre chez les Allemands (709 à 712.) Childebert III profita de l'ombre de pouvoir qui lui restait pour entendre les plaintes de ses sujets et pour juger leurs causes. De là son surnom, d'autant plus généralement approuvé, que le clergé le répandit partout à cause des nombreuses fondations de monastères dues à ce prince. Childebert III, mort en 711, eut pour successeur un fantôme encore, Dagobert III, âgé de trois ans, chétif enfant que Peppin installa sur le trône de Neustrie, et qu'il montra comme président à l'assemblée des leudes. Il le fit ensuite conduire dans une maison royale où Dagobert III, n'ayant ni fonctions ni pouvoir, devint un objet de respect ou de pitié.

L'histoire n'ajoute rien sur Dagobert III, mort à seize ans. Elle signale seulement les incursions des Sarrasins dans le midi de la Gaule, à cette époque (712 à 716); la paix conclue avec les Allemands et les Frisons; l'assassinat de Grimoald, fils de Peppin, remplacé comme maire de Neustrie par son propre héritier Théobald, âgé de six ans, ce qui établissait de plus en plus le principe d'hérédité dans la mairie du palais, ce qui mettait le royaume aux mains de deux enfants, l'un roi, l'autre maire, « un fantôme sur un fantôme, » dit Bossuet. L'événement du règne, c'est la maladie et la mort de Peppin d'Héristal, « prince des Franks, » le 16 décembre 714, à la fin de « l'année sans guerre, » selon l'expression de l'auteur des

Annales de Metz. Viennent ensuite les tentatives de sa veuve Plectrude pour saisir les rênes du gouvernement, à l'exclusion de Charles (Karle), fils naturel du défunt, déshérité par son père, emprisonné par sa belle-mère, qui le tient pour suspect et dangereux.

Ces faits accusent de grands troubles parmi les Gallo-Franks; ils permettent à la puissante maison des Peppin de fonder une dynastie. Les confuses traditions ne s'éclaircissent qu'à l'avènement des Carlovingiens, dont les principaux membres fondateurs ont par la suite été canonisés : Arnoul, qui eut pour petit-fils saint Wandrille, et Peppin de Landen lui-même, qui eut pour femme Itta et pour fille Gertrude, toutes deux mortes en odeur de sainteté. L'anneau de saint Arnoul, en émeraude, gravé de trois pommes de pin, orne le trésor de la cathédrale de Metz. Une légende prétend qu'Arnoul l'avait jeté dans la Moselle, et que ce « chaton de saint Arnoul » se retrouva dans le corps d'un poisson¹.

Les *Mémoires* du GALLO-FRANK-MÉROVINGIEN sont réduits à emprunter bien des détails à l'histoire politique des rois. Il a donc fallu donner à cette histoire une plus grande extension qu'il ne conviendra de le faire, lorsque les documents relatifs aux masses seront plus abondants. La vie des chefs mérovingiens permet de se figurer, par analogie, celle des populations gallo-frankes. Les actes des gouvernants laissent deviner ceux des gouvernés.

Que le lecteur se rappelle sans cesse Clovis et ses successeurs, en pénétrant dans la vie publique et privée, à l'époque dont nous avons esquissé les annales.

Sous le rapport politique, le FRANK-CARLOVINGIEN jettera un éclat resplendissant, mais éphémère encore.

1. *Bégin*, Hist. de la cathéd. de Metz, t. Ier, p. 20.

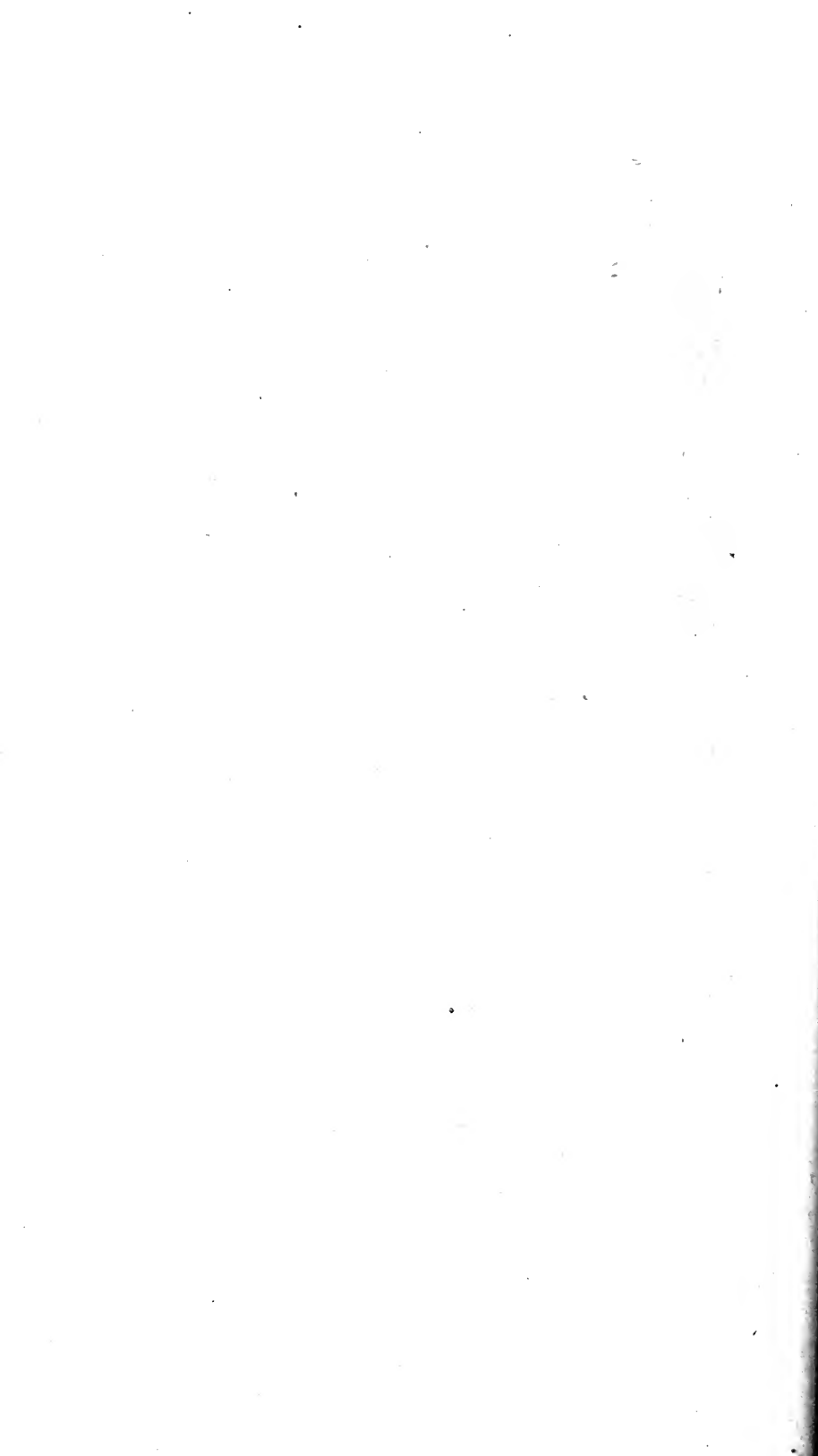


TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER. — LE GAULOIS.

CHAPITRE PREMIER

	Pag.
I. Introduction : Gaule et France physiques ; climat, son influence ; fusion des races ; amalgame des langues, formation de la langue française.	4
II. Travail des générations ; caractère gaulois et français. Solidarité de tous. Notre point de vue. Plan des <i>Mémoires du peuple français</i>	43
III. Origines fabuleuses, origines vraisemblables. Races : Galls et Ibères ; familles ; tribus ou confédérations. Phéniciens, Rhodiens et Phocéens. Horde des Kymris.	22
IV. Migrations galliques : Sigovèse et Bellovèse. Invasion des Belges. Migrations de Gallo-Kymris et de Germains : les Galates. Luites des Romains contre les Boïens, les Ligures, les Insubriens, les Gésates. Les Gaulois effraient Rome, qui se venge. Invasion de Kymro-Ambro-Teutons. Marius. Les Suèves et Ariovist. Les Helvétés et Orgétorix.	29
V. César en Gaule. 1 ^{re} campagne, contre les Helvétés. Ariovist, les Belges, etc. ; 2 ^e campagne, contre les tribus pennines, les Armoriques, les Aquitains, les Morins, les Ménapes, etc. ; 3 ^e campagne, contre les Thenctères et les Usipètes, contre l'île de Bretagne ; 4 ^e campagne, contre les Carnutes, les Éburons, les Trévires, etc. ; 5 ^e campagne, contre les Sénonais, les Carnutes, les Ménapes, les Trévires et les Éburons. Ligue des cités gauloises. Vercingétorix. 6 ^e campagne : César et Vercingétorix ; nouvelle ligue ; 7 ^e et dernière campagne, contre les Atrébates, les Carnutes, les Bituriges, les Éburons, les Andes, les Bellovakes, les Sénonais, etc. Conquête définitive. Souvenirs des exploits de César.	40

CHAPITRE II

- I. Mœurs des Celtes ou Galls ; costume des hommes et des femmes. Armes de guerre ; manière de combattre ; habitations ; nourriture ;

	Pag.
amour des récits, bavardage; plaisirs et vices. Aspect physique et moral des Ibères; vêtements; langue gallique et ibérienne; nourriture et manière de vivre.....	50
II. Branches du monde ibérien; Aquitains: physique, mœurs; les Sotiates: le Saldune; Limones; Boate; Craïouci et Helwir. Ligures: physique, mœurs, habitations et costumes. Branches du monde gallique; Arvernes et Bituriges, Gabales, Rutènes, Cadurkes, Éduens, Séquanes. Villes fondées par les Kymris. Nations qu'ils développent. Villes fondées par les Belges. Nations agrandies par eux.....	60
III. Marseille: anecdote sur sa fondation, progrès de sa puissance et de son industrie; détails de mœurs; sciences et lettres.....	72
IV. Quels hommes César a vaincus. Gaulois à longue chevelure, à braies, armé en guerre. Guerrier pauvre, guerrier riche. Sentiment de l'honneur. Étendard, emblème national. Art militaire; prisonniers; trophées de têtes. Industrie, agriculture, armes, chasse.....	79
V. Construction des villes gauloises; villages ouverts; ponts et routes. Voyage à travers champs. Productions du nord et du midi; intempéries et fléaux. Les monuments druidiques. Télégraphie. Visite à un Gaulois, riche ou pauvre. Ameublement; ustensiles de ménage; objets d'art. Repas d'un Gaulois. Comment on s'attable; service; mets et boissons. Récits; querelles, luttes.....	90

CHAPITRE III

I. Ordre social: Riches, plébéiens, esclaves. Solidarité. Organisation politique: Tribus et hordes; fédération; aristocratie, vergobret; royauté militaire; démocratie. Conseil de toute la Gaule; conseils armés; sénats. Pouvoir des chefs. Privilégiés; patrons et clients. Amitiés, fraternités. Dévoués et ambactes. Servage. Hommes libres. Esclavage.....	101
II. Gouvernements théocratique, guerrier, populaire. Lassitude, épuisement des populations. Timocratie à Marseille; les Timouques, les Quinze, les Triumvirs. Politique et administration.....	112
III. Vie civile et privée en Gaule: propriété foncière, mobilière. La famille: mariage, puissance maritale, autorité paternelle. La femme. Mœurs conjugales: Camma, Khiomara, les veuves des Cimbres. Conventions matrimoniales. Éducation première. Parenté. Jeux et danses. Mort; funérailles d'un chef, d'un soldat tué, d'un simple particulier; tombeaux.....	123

CHAPITRE IV

I. Religion: polythéisme, déifications innommées et nommées; l'Olympe gaulois; Ogmius, Belen, Hésus; culte transitoire.....	142
II. Organisation druidique. Némèdes, Tuatha, le Nain et la Fée Blan-	

che, Druides; Druides proprement dits, Ovates ou Vates, Bardes; vie, costumes des prêtres.....	154
III. Doctrine des Druides : spiritualisme; sanctuaires de chênes; immortalité de l'âme, métempsycose; libre arbitre. L'abîme ténébreux et le cercle du bonheur. L'autre monde. Transmission des âmes. Grands principes de morale.....	161
IV. Science des Druides : astronomie; physique, géométrie et mécanique; médecine. La sélage et sa récolte; la jusquiame, cérémonie de la Belinuncia; le samolus et ses vertus; la verveine, herbe de la double vue; la primevère et le trèfle; le gui de chêne, panacée universelle, symbole et talisman, sa cueillette, chanson du gui, l'an neuf; chapelets d'ambre, magiques; l'anguinum ou œuf de serpent, symbole, formation de l'œuf, épreuve, talisman, figure. Jurisprudence des Druides : maximes, oracles en vers. Littérature orale, poésies bardiques; pas d'écriture; alphabet runique; caractères grecs ou pélasgiques. L'art sacré. Cérémonies et fêtes religieuses : le Béil-tin, le Samh-in et autres; le Père-feu. Sacrifices humains.....	169
V. Druidesses : les Sènes, les prêtresses des Nannètes, etc. Fées, magiciennes, sorcières, korrigans, jusqu'à nos jours. Nains et démons.....	191
VI. Religion des Marseillais : Artémis ou Diane d'Éphèse; Minerve; Apollon delphinien; victime expiatoire. Autres divinités. Résumé et conclusion du premier livre.....	205

LIVRE II. — LE GALLO-ROMAIN.

CHAPITRE PREMIER

I. Comment César gouverne les Gaules; l' <i>Alauda</i> ; colonies militaires et colonie maritime de Fréjus; droit de cité. Administration d'Octave; grandes provinces, villes latines, augustales, césariennes; désarmement; voyages d'Auguste en Gaule.....	213
II. Tibère; chant celtibérien; révolte de Sacrovir et de Florus. Caligula; les Gaulois opprimés; la tour d'Odre. Claude et le Druidisme; Gaulois dans le sénat romain. Néron; incendie et reconstruction de Lyon; Vindex se soulève. Galba. Vitellius. Vespasien; révolte de Civilis; empire gaulois; Velléda la prophétesse; défaite de Sabinus; la Province se soumet.....	221
III. Découragement des Gaulois. Albinien et Sévériens. Les Bagaudes; Victoria; Aélius et Amandus. Succès de Maximien. Dioclétien. Constance Chlore. Constantin. Constance. Julien contre les Barbares; son séjour à Paris. Valens et Valentinien; les Bataves. Gratien; le frank Mellobaud. Théodose I ^{er} ; le frank Arbogast. Arcadius et Honorius; le double Empire; les Barbares; Alarik, Stilicon, Ataulf; Bagaudes nouveaux; Aétius et Attila	230

CHAPITRE II

	Pag.
I. Effets immédiats de la conquête; double transformation des Gallo-Romains. Métier des armes; guerrier gallo-romain; discipline, art et organisation militaires. La force romaine. Commerce, industrie, agriculture. Sciences, littérature, arts: le latin chez les classes inférieures et chez les classes riches; les écrivains gallo-romains. Médecine, astronomie, navigation. Livres et objets d'art. Écoles et éloquence. Le Midi et le Nord.....	245
II. Troisième, quatrième et cinquième siècles: écoles et bibliothèques païennes; concours littéraires; professeurs, rhéteurs, grammairiens, médecins. Formes de l'enseignement. Les livres. Monastères; écoles chrétiennes. Les deux littératures. Les cantiques.....	267
III. Luites des religions; union du polythéisme et du paganisme. Monuments païens. Prêtres gallo-romains: pontifes, augures, aruspices, et prêtres d'un ordre inférieur. Culte des Flamines augustales. Empereurs divinisés. Quelques actes d'opposition.....	275
IV. Commencements du christianisme. Prédications; persécutions; conversions. Églises nouvelles. Hérésies: Arius, Donat, Marc, Pélage, Manès; Parsisme et Gnosticisme. Les conciles. Résistances du paganisme. Chrétiens tolérants; chrétiens exaltés: guerre à l'idolâtrie. Effets de la discussion religieuse. Portraits d'évêques au v ^e siècle. Pouvoir religieux du prélat; pouvoir philosophique; pouvoir politique. Ordre ecclésiastique chrétien. Privilèges de l'évêque; son diocèse; son élection; sa mission spirituelle. Clergé inférieur; ordres majeurs et mineurs; discipline. Clergé séculier; clergé régulier: le moine gallo-romain.....	283

CHAPITRE III

I. Ordre de choses politique sous Auguste et ses successeurs; confédérés, libres, sujets; droits politiques apparents. Administration de la Gaule, depuis Constantin: Préfet du Prétoire, gouverneurs, défenseurs des villes; fonctionnaires de second ordre; subordonnés divers. La curie et le régime municipal; charges et avantages du Curiale; magistrats municipaux: Duumvir ou autres, Édile, Curateur de la chose publique; employés. Les Principaux; Privilégiés; Aristocratie gallo-romaine en général.....	307
II. Abus et exactions; impôts onéreux; dépenses. Plaintes, désolation, misère. L'usure. Corruption. Fléaux. Vie publique. Jouissances des riches; minorité « romanisée; » élégance de la haute société; lettres, sciences et arts; objets de distraction; amour du théâtre.....	323
III. Société civile; le droit romain en Gaule; l'esclavage sous toutes ses faces; esclaves privés et publics; affranchissement. Famille des	

hommes libres : mariage, concubinat, divorce; cérémonies des noces; droits de la femme et du mari; rôle de la femme gallo-romaine. Puissance paternelle, piété paternelle et piété filiale. Propriété : fonds stipendiaires et tributaires; colons, lètes, bénéfiques militaires; domaines divers. Procédures civile et criminelle; peines, prisons, tortures, asiles.....	340
--	-----

CHAPITRE IV

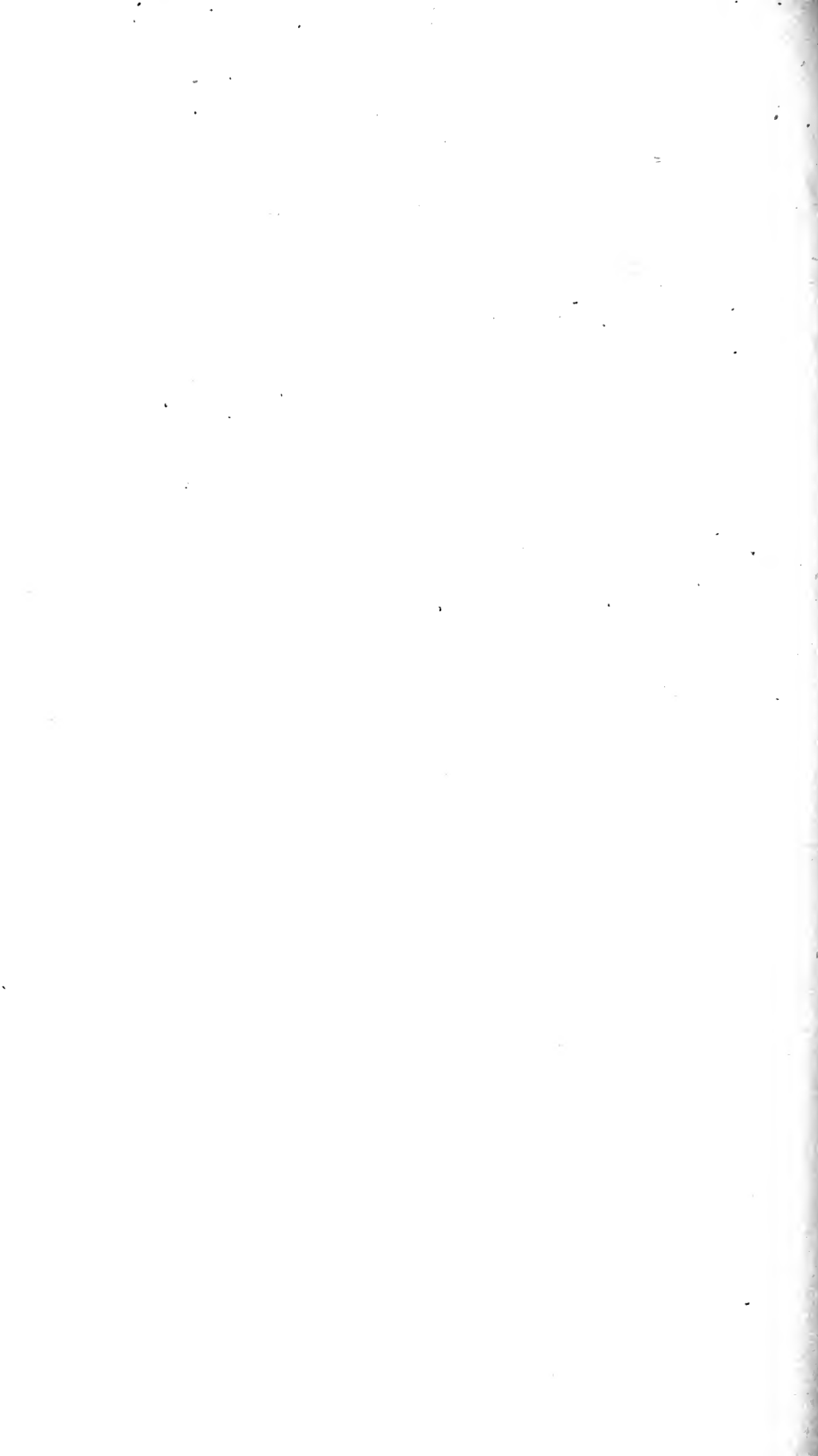
I. Vie extérieure du Gallo-Romain : les citadins; aspect d'une ville; temples, basiliques, thermes, arcs de triomphe, aqueducs, colonnes de toute espèce; voies principales et secondaires; colonnes militaires et autres mesures de distance. Amphithéâtres : combats d'arènes, naumachies, courses de chars et de chevaux, théâtres. Convois funèbres; sépultures. Vêtements des Gallo-Romains; moyens de transport pour les hommes et les choses.....	362
II. La vie intérieure. Le calendrier; les étrennes; visite à un riche et description de son repas, de sa maison, de ses jeux le carnaval; visite à un colon ou à un ouvrier; nourriture, ameublement, costumes. Voyage à travers champs : une route; villas, relais, hôtelleries, châteaux forts.....	387
III. Description générale de la Gaule romaine : Lutèce et ses environs; la Septimanie; la vallée de la Moselle; le pays d'Arles; Aquitaine et Novempopulanie; la Limagne; l'Armoriké de l'Ouest; territoires de Chartres et d'Autun; le Jura; les Vosges. Campagnes ravagées.....	399
IV. Invasions des Barbares en Gaule; Alains, leur type physique et moral; Vandales, leur fureur de détruire; Huns, leurs formes effroyables et leurs vices; Attila. Les Goths, divisés en Gépides, en Wisigoths et en Ostrogoths : civilisation gothique. Bourguignons (Burgundes); race, caractère, lois, mœurs; loi de Gondebaud ou loi Gombette; partage des terres. Barbares divers : Quades, Sarmates, Hérules, Saxons, Allemans, Suèves, Lygiens. Fléaux des irruptions.....	404

LIVRE III. — LE GALLOF-RANK-MÉROVINGIEN.

CHAPITRE PREMIER

I. Fédération des Franks : Origine du mot Frank. Les Franks attaquent les Gallo-Romains, puis font cause commune avec eux. Leur valeur militaire; leur état social; la femme franke. Caractère, langue, religion, superstitions, relations civiles et rapports domestiques, dès l'origine de la Fédération.....	419
II. Histoire intérieure des tribus frankes; Clodion; Mérovée; Childé-	

	ric 1 ^{er} et Egidius; Clovis attaque les Gallo-Romains, bat Syagrius, refoule les Allemands; il épouse Clotilde; bataille de Tolbiac; conversion de Clovis, son baptême. Conquêtes de Clovis; il massacre les membres de sa famille, est consul, règne sur tous les Franks. Mort de Clovis.....	435
III.	Les quatre fils de Clovis; partage du royaume; nouvelle division géographique. Guerre diverses, — des Wisigoths, des Bourguignons, des Thuringiens. Meurtre des fils de Clodomir. Expéditions des Franks en Italie. Clotaire et Radegonde; révolte et mort de Chramme. Fin de Clotaire 1 ^{er} . Les quatre fils de Clotaire 1 ^{er} . Premier partage. Mœurs des rois Caribert, Gontran, Chilpéric 1 ^{er} et Sigebert. Dissensions entre ces frères. Second partage. Frédégonde, Galeswinthe et Brunehaut. Les deux rivales. Brunehaut épouse le fils de Chilpéric; aventures et mort de Mérovée. Gontran et Chilpéric se battent. Paix. Incursions bretonnes; bardit breton. Guerres étrangères. Mort de Chilpéric 1 ^{er}	450
IV.	Le « faux prince » Gondowald. Childebert II. Mort du bon Gontran. Austrasiens et Neustriens. Origine du duché de Bretagne. Empoisonnement de Childebert II. Partage. Clotaire II, Théodebert et Thierry II. Bataille de Lafaux. Origine du duché de Gascogne. Mort de Frédégonde. Crimes de Brunehaut; son supplice. Puissance de Clotaire II. Maires du palais. Dagobert et Caribert. Royaume éphémère d'Aquitaine. Dagobert seul. Réunion de la Neustrie et de la Bourgogne. Fin prématurée de Dagobert. Les « Énergés de Jumièges. » Rois fainéants. Autorité croissante des maires du palais. Ébroïn et saint Léger. Puissance de Peppin d'Héristal. Les derniers Mérovingiens.....	468





DC
38
C43
t.1

Challamel, Augustin
Mémoires du peuple français

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
